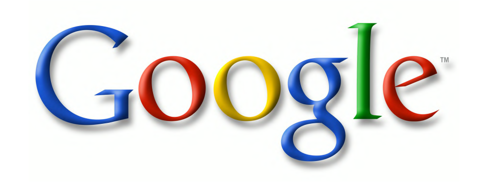
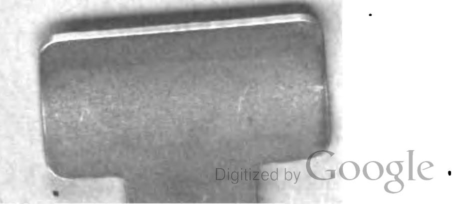

Google



Bulletin




CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 094 225 327

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

185

Année 1894. — 48e Volume.

18e DE LA 3e SÉRIE.



AUXERRE
SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, | A. CLAUDIN
120, Boulevard Saint-Germain.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1894

I
SCIENCES HISTORIQUES

GLANURES D'HISTOIRE AUXERROISE

Par F. Molard.

Les documents que je donne ici sous le titre de *Glanures d'histoire auxerroise*, proviennent en partie des Archives nationales, et en partie aussi des Archives départementales de l'Yonne. Les premiers n'ont été indiqués gracieusement par un de mes jeunes confrères de l'école des Chartes, M. Mirot. Mais il faut qu'il ait été mal informé, car l'un d'entre eux portait pour titre : *Permission de fortifier Auxerre* (*1384*). Or ce n'est pas d'Auxerre, mais bien de Cravant qu'il s'agit. Malheureusement cette pièce a été imprimée par mon prédécesseur, dans l'*Annuaire* de 1840, où il a publié une monographie remarquable sur cette petite ville. C'est pourquoi je l'ai retirée de mon recueil, et l'ai remplacée par une série d'extraits, sur le même sujet, c'est-à-dire sur les fortifications de Cravant, formant le second numéro de ma collection, et tirée de nos deux plus anciens registres capitulaires. Ces extraits sont encore inédits. Quoiqu'il en soit, voici l'énumération des titres que je donne ici, avec l'accompagnement du commentaire obligé.

I et II. — Lettres du roi Charles VI, accordant aux moines de Saint-Germain l'autorisation de fortifier leur maison seigneuriale de Cry, pour servir, le cas échéant, de refuge à leurs vassaux du Tonnerrois (1381). Malgré les grands succès de Charles V, la situation était encore si peu sûre en France, les souldoyers congédiés, pour la plupart gens de sac et de corde, étaient encore si nombreux, que cette permission n'était pas unique ; elle était au contraire fréquemment sollicitée et octroyée. Je cite en passant les lettres de Jean de Chalon, gouverneur du comté d'Auxerre, de par le roi,

pour la fortification de l'église de Chitry (1364); la quittance donnée aux habitans de Chitry pour leur part des sommes payées par l'abbé de Saint-Germain et Jean de Beaulieu, pour l'éloignement des gendarmes qui avaient envahi une partie de l'Auxerrois (1376); la concession d'un droit sur le sel, par le roi Charles V, pour la réparation des murailles d'Auxerre (1378); la permission aux religieux de Saint-Germain de fortifier le village d'Héry (1381, mai); de nouvelles lettres d'octroi sur le sel pour la réparation des remparts d'Auxerre (1388); des lettres-patentes de Charles VI, condamnant les habitans d'Auxerre à contribuer à la mise en état de la forteresse de Saint-Bris (1393-1394); et enfin, l'autorisation dudit Charles VI donnée au chapitre d'Auxerre de fortifier partie de la ville de Cravan, où se trouve déjà un petit fort, suivant un plan dressé par le bailli de Sens et d'Auxerre, et autres « *gens à ce* » (1384) (1). Les bourgeois de Cravant étaient d'ailleurs payés pour sentir l'utilité de cette mesure, car ils avaient déjà été plusieurs fois pillés, soit par des routiers débandés, soit par les habitants des campagnes.

Il y avait en effet de quoi prendre; Cravant était une localité riche et ancienne. Bien avant l'établissement des Phocéens à Marseille, les Phéniciens venaient changer aux Bouches du Rhône, l'ambre et l'étain. L'ambre venait de la Baltique, l'étain des Cornouailles et du Sorlingues. Ces deux précieuses marchandises, déposées chez les Calètes, à l'embouchure de la Seine, remontaient cette rivière, pénétraient dans l'Yonne, en passant par Autrike et Cravant, pour, par une voie de terre qui traversait Alise Sainte-Reine, reprendre à Châlon des bateaux, qui les conduisaient sûrement et commodément à destination (2).

Au XIIIe et au XIVe siècle, le commerce existait toujours en cette région, mais il avait changé d'objet. C'étaient les vins de la Haute-Bourgogne, qui, venant par un chemin à peu près identique, s'embarquaient à Cravant pour faire escale à Paris, et de là, après un débit considérable, être transportés dans la Flandre.

Il était donc indispensable de protéger un pareil entrepôt. Mais au moyen-âge, on n'était pas si pressé que de nos jours, puis l'argent n'était pas commun, si bien que le plan, conçu en 1384, n'était

(1) V. Lebeuf édit. Challe et Quantin, t. IV. Nos 186 et suiv. et Ann. de l'Yonne, p. 62-104.

(2) V. Rougemont, les Sémites en Occident. L'âge de Bronze, p. 115 et suiv. — Le trajet se faisait en trente jours. — V. Fr. *Hist. græc.*, t. III. Posid. fr. 48.

pas encore complètement exécuté, plus de quarante ans après, c'est-à-dire lors de la bataille de Cravant (1423-30 juillet). Ce n'était pourtant pas la faute du chapitre. Les fortifications de Cravant, comme on va le voir, constituaient une de ses principales préoccupations.

En effet le 19 mai 1408 (1), le sous-chantre, receveur de Cravant, parle avec ses collègues de la nécessité de couvrir les murs du château de Cravant, et de divers travaux qu'on doit y faire. Il est convenu qu'il aura à s'arranger avec les ouvriers, et à préparer le devis des dépenses.

Le 15 avril 1409. — Prêt par le chapitre de cent écus aux habitans de Cravant, très probablement pour aider aux travaux de la forteresse, puisqu'il est spécialement mentionné que ce prêt est consenti à l'occasion de la transaction intervenue entre eux et le chapitre, au sujet de l'élection du capitaine.

Le 13 juillet, même année. — Les habitans de Cravant sont accusés par devant le bailli du chapitre d'avoir levé une taxe, probablement encore pour l'édification de la forteresse, plus considérable qu'il ne leur était permis de le faire. Enfin le 17 décembre, même année, le chapitre leur permet de s'imposer jusqu'à concurrence de 100 livres dans le même but.

Le 30 du même mois, en remplacement d'Adam de Digoigne (2), récemment décédé, on élit Jean Mougin, écuyer, seigneur d'Ecolives, capitaine de Cravant, avec toutes les charges, mais aussi tous les privilèges attachés à cet emploi.

Le 2 juin 1410, le chanoine Jean Jouvency est envoyé à Cravant, pour encourager les habitans à terminer les fortifications de leur ville, et les mettre d'accord au sujet des dépenses qui en doivent résulter.

Le 23 août, même année, la vigilance est recommandée au capitaine Jean Mougin, à cause de la situation troublée où se trouve actuellement le pays, et pour l'y exciter, on lui fait don de douze écus. On était alors au plus fort de la guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons, et Auxerre tenait pour Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne.

Le 30, le chapitre permet aux habitans de s'assembler pour traiter de l'élection du capitaine, et de la part que doit y prendre le chapitre. Un délégué du chapitre et le maire de la localité devront assister à la réunion.

(1) Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'année commençait à Pâques.

(2) Il était de la maison d'Arcy-sur-Cure qui avait eu souvent maille à partir avec les gens de Cravant.



Le 14 novembre 1410, le trésorier et le chanoine Jean Alepte, vont à Cravant, pour visiter les terrains vides appartenant au chapitre, et les vendre ou les louer. Ils dévront également s'occuper de la réparation de la tour du fort du chapitre, et des murs qui l'enceignent, ainsi que traiter avec les habitans des appointements du capitaine, qui demande de l'augmentation.

Le 28 mars, même année (1), on s'occupe en Chapitre de fortifier de gros murs le château de Cravant, et si l'on ne peut rendre la fortification complète, il faudra au moins la commencer, surtout du côté de la porte. Le chanoine Hugues des Noues est chargé d'aller presser la rentrée des fonds que doivent les habitans, et faire préparer le toisé de l'ouvrage à entreprendre.

Le 17 avril 1411, il est traité en chapitre des appointemens du capitaine de Cravant, et de la construction des murs de la maison du Chapitre. Hugues des Noues est envoyé à Cravant pour les mettre en adjudication.

Le 23 avril, même année, Hugues des Noues va partir, et on lui recommande de faire en sorte que les entrepreneurs des nouvelles fortifications soient munis de bonnes et valables cautions.

Le 15 juillet, même année, Hugues des Noues retourne à Cravant, il est chargé d'exhorter les habitans à réparer la forteresse, et même de les y contraindre s'il y a lieu.

Le 10 août, on reçoit au trésor vingt écus qui doivent être donnés ou prêtés au maître maçon Girard, pour l'œuvre de la forteresse de Cravant.

Le 27 janvier 1411, Hugues des Noues, receveur de Cravant (camerarius), est invité à rendre ses comptes, et à gager d'une façon sûre les sommes inscrites au livre du trésor, sous la rubrique, fortifications de Cravant.

Le 1er février, même année, Hugues des Noues est envoyé de nouveau à Cravant, pour organiser avec le capitaine la garde de cette ville. Ledit chanoine demande que si, à cette occasion, il lui arrive quelques dommages, le Chapitre soit tenu de le garantir, le doyen répond que c'est juste, il en prend l'engagement pour cette fois.

Le 23 mai 1415. — Conclu que le receveur de Cravant devra faire continuer le rempart commencé de la forteresse du Chapitre près de la tour, avec l'argent que doivent les habitans, si pourtant ceux-ci consentent à le payer.

Le dernier document de la série consiste en un accord entre les

(1) Se rappeler que l'année commençait à Pâques.



habitans et le Chapitre, qui consent à diverses modifications et augmentations aux fortifications de Cravant, et à y employer une partie des impôts arriérés que lui doivent les habitans de cette ville : il est daté de la fin de 1423 (nouveau style), c'est-à-dire après la bataille de Cravant. La ville avait été un moment au pouvoir d'une troupe de dauphinois, guidée par le Bâtard de la Baume, mais elle avait été reprise presque aussitôt par les Bourguignons. Ce La Baume devait appartenir à la famille de Montrevel, et je crois bien que c'est de lui qu'il est question dans l'inventaire des Archives de l'Ain, séries D et E (E. 156-158 et suiv.).

Quoiqu'il en soit, ceux qui désireraient avoir de plus amples détails sur la ville de Cravant et ses remparts, n'ont qu'à consulter l'excellente monographie donnée sur cette ville par mon prédécesseur, M. Quantin, dans l'*Annuaire* de 1840 (p. 62 et suiv.). Ils y verront que la première pierre de ces fortifications a été posée en 1387 par le grand archidiacre du Chapitre, qui y avait été spécialement député. La forteresse se composait d'ailleurs d'un château dont le premier noyau était très ancien, et contenait très vraisemblablement la maison seigneuriale, la *Domus capituli*, et de l'enceinte de la ville.

III. — Le troisième article de ce petit recueil en est le moins important. Il s'agit tout simplement du réglement de la succession d'un bâtard, Guillaumin de Meaux, fils naturel de Jean de Meaux, en son vivant apothicaire à Auxerre, lequel Guillaumin était mort sans postérité. Cette succession est dévolue au roi, comme comte d'Auxerre. Elle consistait principalement dans une maison, sise grande rue de Saint-Germain, qu'achète Jean d'Esponnes, chanoine d'Auxerre. Le Chapitre profite de l'occasion pour se faire payer l'arriéré d'une rente qui lui est due sur le minage et prévôté d'Auxerre et de Mailly-le-Château.

IV, V et VI. — Les numéros quatre, cinq et six, donnent les renseignements les plus complets sur une curieuse affaire, à laquelle avait déjà touché défunt M. Quantin. En effet dans le tome IV de sa réédition de Lebeuf, aux preuves, p. 209, il publie des lettres de grâce et de rémission du roi Charles VI, en faveur d'un clerc nommé Perrin Chantepinot (1), appartenant à l'une des plus anciennes familles bourgeoises d'Auxerre, et qui se trouvait

(1) Il était garde du sceau de la prévôté d'Auxerre en 1364. On trouve dans le livre de rentes de l'Hôtel-Dieu un Regnaut Chantepinot en 1335. En 1369-1371, Pierre Chantepinot, c'est évidemment le même que Perrin, prend à bail des gouverneurs des Grandes Charités d'Auxerre, une pièce de pré sise au faubourg de Notre-Dame-la-d'Hors.



mêlé fortuitement à l'assassinat de Jean Richesse, curé de Varzy, commis le 6 janvier 1381 au soir, par les gens du guet, assistés de quelques indigènes, dans des circonstances que nous allons raconter. Le roi relève Perrin Chantepinot de la peine et amende corporelle, criminelle et civile, mais il réserve les droits aux dommages et intérêts de la partie lésée, et enjoint à l'accusé de faire, à titre de pénitence, dans le délai d'un an, un pèlerinage à pied à Saint-Ladre d'Avallon. Or les documents qui suivent font la lumière complète sur cette affaire. Ce sont les lettres de rémission données aux complices de Perrin Chantepinot, savoir : pour l'écuyer Gautier Dalengoye (1), ancien marin qui avait pris part à l'expédition de Jean de Vienne, contre les côtes d'Angleterre, pour le sergent Jean Quaquetot, dit Taconnet, et pour la veuve du sergent Beaudoin le Canaz, à laquelle on permet de faire décrocher de la potence et ensevelir son mari, qui avait été exécuté à la suite de ce meurtre. Il y a en outre aux archives nationales des lettres semblables données en faveur de Regnaut de Lyée et de plusieurs autres.

Il résulte d'une lecture attentive de ces pièces qu'en 1381, le guet ou police d'Auxerre, composé d'une vingtaine de sergents, ou à peu près, et commandé par le châtelain Guillaume Pasté qui mourut peu après, avait eu fréquemment maille à partir avec les chapelains, les habitués, les chanoines-clercs, et la partie la plus jeune du Chapitre d'Auxerre. Ces jeunes gens, fort turbulents de leur nature, violents comme on pouvait l'être au XIVe siècle, surtout en Bourgogne, et en pleine guerre de cent ans, se répandaient le soir par la ville, insultant, et parfois pillant les passants, outrageant les femmes. De là des rixes et des batteries de toute sorte. La police avait naturellement tenté de mettre fin à tous ces excès. Mais elle n'était pas toujours la plus forte, et notamment le 1er janvier 1381, assaillie par des forces supérieures, elle avait dû prendre la fuite. De plus le dimanche suivant, un des sergents du guet, Jean d'Asnières, s'étant laissé surprendre isolé, avait été battu comme plâtre et mis tout en sang. Il en était résulté bien entendu une haine très vive entre eux et les gens du Chapitre. C'est pourquoi, les policiers, résolus de se venger, le jour des rois, invitèrent à souper à leur taverne, plusieurs bourgeois de la ville, aussi montés qu'eux contre les chanoines. Comme c'était jour de grande

(1) Je retrouve ce Gautier Dalengoye en novembre 1388, sergent à Sens, où il dresse procès-verbal pour refus d'obéissance et tapage nocturne à Nicolas Bourbelin, Pierre Chaurat, Colin Petit et autres particuliers. Arch. nat. JJ. 133, fo 90 2o.



fête, et que l'on avait besoin de se donner du cœur, il est à croire que les libations furent poussées un peu loin. Quoiqu'il en soit, à l'heure accoutumée des patrouilles, les gens du guet suivis de leurs amis se réunirent dans la cour du château, c'est-à-dire en la place actuelle de la Bibliothèque, sous la conduite de leur châtelain, Guillaume Pasté, qni avait également présidé à leur festin. Là, ils se divisèrent en deux troupes d'égale force, dont la première prit par une rue qui était entre le cloître du Chapitre et la Boucherie d'Auxerre, la seconde, commandée par le châtelain lui-même, s'engagea dans la grande rue par où l'on va dudit château par devers Notre-Dame des Miracles, c'est-à-dire très probablement l'ancienne rue Notre-Dame. Le rendez-vous général était la place actuelle de Saint-Étienne qui faisait partie du cloître du Chapitre, et depuis la transaction du 28 juillet 1380, avait été ouvert au public, moyennant le prix de deux mille livres tournois (1). Or, le premier groupe débouchant sur ladite place, se rencontra pour ainsi dire nez à nez, avec un prêtre du nom de Jean Richesse, curé de Varzy, qui, précédé d'un valet porte-torche, venait de rendre visite à Philippe des Essarts, alors évêque d'Auxerre, et regagnait quelque maison canoniale, où très probablement il avait pris gîte. On conçoit dès lors ce qu'arriva, les sergents, animés par le vin, et croyant voir un de leurs ennemis du Chapitre, se précipitèrent sur le malheureux prêtre, le terrassèrent et le rouèrent de tant de coups, qu'il en mourut quatre jours après. Tout fut terminé en un clin d'œil, et quand le châtelain, arrivant sur les lieux avec sa bande, reconnut leur erreur, le mal était déjà irréparable. Cela fit, on le pense bien, un esclandre considérable, d'autant plus que le bailli royal de Sens et d'Auxerre s'en mêla. Les plus compromis, tels que Baudouin le Canaz furent exécutés. Les autres obtinrent des lettres de rémission, qui réservaient d'ailleurs tous les droits de la partie civile.

Ces révélations, tout au moins singulières, sur la vie intime des chanoines d'Auxerre, ayant éveillé ma curiosité, je me suis livré à une enquête dans nos vieux registres capitulaires, qui n'a pas été sans résultat, ainsi qu'on pourra le voir tout à l'heure, bien que mon honorable prédécesseur, M. Quantin, en ait tiré, surtout dans ses dernières années, plusieurs épisodes intéressants, dont il a régalé notre société des Sciences (2). Mais avant d'aborder le fond du sujet, je crois qu'il peut être utile d'entrer dans quelques

(1) V. Lebeuf, éd. Challe et Quantin. (Preuves). T. IV, p. 201.
(2) V. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1888, 1er sem., p. 169.

détails sur l'origine du Chapitre en général, et sur l'organisation de celui d'Auxerre en particulier. Je serai très bref.

Le mot chanoine vient du grec *kanon* qui signifie règle. Les chanoines sont donc des clercs, ou des prêtres soumis à une règle. Dès les temps de la primitive église, le clergé, parfois assez nombreux, qui était attaché à chaque basilique, prit à cœur d'imiter les apôtres, et tenta d'habiter en commun et de vivre sous une règle commune. Tout au moins le presbyterium, qui formait le conseil de l'évêque, et l'aidait de ses lumières dans les affaires difficiles, demeurait avec l'évêque, ou dans son voisinage immédiat. Ce fut à partir de l'an 324, et en Orient, que l'on commença à se servir du terme de chanoines pour désigner les membres du *presbyterium* attaché à chaque cathédrale.

Saint Basile et saint Cyrille de Jérusalem, entre les Grecs, sont les premiers qui se soient servis du nom de chanoines, en parlant des clercs attachés au service des églises. Sozomène, dans son *Histoire*, en parle également à propos de la basilique de Rhinocorure. Le Concile de Laodicée, canon 15, défendant à toutes personnes de chanter dans l'église, à l'exception des chanoines-chantres, montre bien que les clercs étaient déjà appelés chanoines, parce que, comme l'a remarqué Zonaras, ils étaient inscrits dans un catalogue spécial, et vivaient des revenus de l'église à laquelle ils étaient attachés. Ce qui est si vrai, que le Concile de Nicée, qui a suivi celui de Laodicée, fait souvent mention de ces clercs chanoines, qui sont les mêmes que les Pères ont appelé chanoines dans les siècles suivants. En Occident et en Afrique, bien que dans nombre d'églises le clergé vécût en commun (1), ses membres ne sont guère appelés chanoines qu'à partir du ve siècle, à l'église de Saint-Jean de Latran, par exemple. Ils suivaient la règle donnée par saint Augustin à ses prêtres, et qu'adoptèrent plus tard plusieurs de ces congrégations. On en voit successivement se fonder à Limoges, à Reggio, en Calabre, en Irlande, à Poitiers, au Mans et à Tours. L'institution progressa aux vi^e^, viie et viiie siècles, et se répandit dans toute la chrétienté. Mais s'étant alors corrompue, saint Godegrand, évêque de Metz, de 742 à 766, réforma les chanoines de son diocèse et des diocèses voisins en leur imposant une règle très voisine de celle de saint Benoit, et qu'il avait rapportée d'Italie. Charlemagne et Louis le Débonnaire prêtèrent la main

(1) Comme à Verceil, à Aquilée et à Carthage.

au rétablissement dans ces chapitres du bon ordre et des anciens statuts (1).

En somme, les chanoines étaient cloîtrés et ne sortaient que pour aller aux offices. Ils avaient dortoirs et réfectoires communs, et outre les jeûnes et abstinences ordinaires de l'Eglise, se livraient à des mortifications spéciales. qui les mirent bientôt en faveur auprès de la générosité des fidèles. Il en résulta naturellement pour eux une accumulation de richesses, et un crédit considérable (2).

Bientôt ce furent eux qui, remplaçant le peuple, élurent les évêques. Ils acquirent en outre une influence très grande dans l'administration du diocèse. Mais une des singularités de l'état monastique, étant qu'au rebours de toutes les autres institutions humaines, elle n'est jamais plus près de la perfection qu'à son début, cet énorme accroissement de fortune, de puissance et d'honneurs, corrompit l'ordre canonical, et diminua à son égard la vénération singulière des fidèles. Dès le XIII[e] siècle presque tous les Chapitres étaient sécularisés (3). La claustration fut abolie; chaque chanoine eut sa maison, et l'avoir commun fut divisé en prébendes, attribuées à chaque individualité faisant partie du Chapitre. Ces prébendes donnaient parfois un revenu considérable. Encore aujourd'hui, en Hongrie, dont le clergé est le plus riche de toute la catholicité, les chanoines de Gran, sans compter la jouissance d'une somptueuse maison canoniale, touchent annuellement vingt-cinq mille francs de rente.

La profusion des biens de ce monde amena l'orgueil et l'ambition. Les chanoines eurent de fréquents démêlés avec leurs évêques. Et plus d'un prélat, voulant apprendre à la postérité qu'il était muni d'une patience angélique, ordonna d'inscrire sur son tombeau qu'il avait vécu en paix avec son Chapitre. J'ai raconté autrefois (4), comme quoi l'archevêque Roger de Pise, le *célèbre* bourreau du comte Hugolin, s'était colleté en pleine église avec son doyen qui lui refusait les clefs du sanctuaire. Je dois rappeler

(1) V. *Hist. des Chanoines* par le R. P. Raimond Chaponnel, chanoine de Saint-Augustin. — Paris, veuve Jean Cochart. 1699. In-12.

(2) Selon Chardon, *Histoire d'Auxerre*, t. I[er], p. 89, ce fut en 818 seulement, et sans doute d'après les ordonnances de Louis le Débonnaire, que les prêtres qui desservaient la cathédrale, et que l'on appelait les frères de l'Evêque, furent réunis dans un cloître pour y vivre en commun.

(3) Ceux qui continuèrent la vie commune, comme par exemple les Prémontrés, prirent le titre de chanoines réguliers.

(4) V. Archives des missions scientifiques, année 1874.

également que dans des temps plus récents, Monseigneur de Condorcet n'eut pas toutes ses aises avec son Chapitre Janséniste.

Si encore, ils avaient été attentifs à célébrer l'office divin, mais dans bien des cas ils le négligeaient lamentablement. Je relève d'après Lœwenfeld, que le 19 mars 1183, le pape Lucius III se plaignait à Roger, évêque de Laon, de ce que sur les quatre-vingts chanoines composant son Chapitre, il n'y en eût pas un seul qui fût prêtre. Tous préféraient rester simples clercs afin de pouvoir, à l'aide de leurs beaux revenus, se procurer tous les plaisirs de ce monde. Le pape estime indispensable qu'au moins douze d'entre eux entrent dans la prêtrise. Et certainement personne ne peut dire que ce soit trop, ni qu'il ait tort (1).

Or le Chapitre d'Auxerre n'était ni meilleur, ni pire que les autres Chapitres. Comme les autres il avait été atteint de la contagion du siècle. Religieux, prêtres et laics tous avaient subi la néfaste influence du grand schisme et de cent ans de guerres anglaises. Plus tard, il en sera de même lors des guerres de religion et de la Ligue, et des troubles de la Fronde. Quant à cette dernière époque, il faudra la sévérité ferme et éclairée des deux Colbert pour ramener dans le droit chemin un troupeau passablement dévoyé.

Quoiqu'il en soit, au commencement du xv[e] siècle, c'est-à-dire très près de 1381, le Chapitre d'Auxerre comptait 62 prébendes. A la veille de la Révolution, en 1763, il s'en trouvait 63. Il comptait de plus à cette époque, comme au xv[e] siècle, six dignités savoir : le Doyen, l'Archidiacre majeur ou Archidiacre d'Auxerre, le Chantre, le Trésorier, l'Archidiacre de Puisaye ou Archidiacre mineur, et le Pénitencier; deux personnats, le Lecteur et le Sous-Chantre. Des 63 prébendes, trois étaient annexées au Doyen ou au Chantre et au Tresorier, une quatrième aux offices de Lecteur et du Sous-Chantre. Il y avait en outre six prébendes pour douze semi-prébendés ou tortriers, une pour la Préceptorale et une pour l'Abbé de Saint-Marien. Restaient donc 51 prébendes pour 51 chanoines titulaires. A quoi il faut ajouter le canonicat extraordinaire de M. de Chastellux. Ces 51 prébendes étaient toujours remplies. Les dignités de doyens et de chantres étaient électives par le Chapitre, et confirmées par l'Evêque. Les autres dignités prébendées et personnats, étaient à la nomination de l'Evêque. En revanche huit des semi-prébendés et les vingt-quatre chapellenies de la ca-

(1) V. Epistolæ pontificum romanorum ineditæ. Ed. E. Lœwenfeld Lipsiæ, 1885, p. VI, 288, in-8°.
V. aussi *Journal des Savants*. (Janvier 1886).



thédrale, étaient à la collation du Chapitre. Etaient en outre nommés et soldés par ledit Chapitre, un maître de musique, huit commis et musiciens, six enfants de chœur, un organiste, un souffleur, un joueur de basse-contre, un suisse et un sonneur.

Telle était la situation en 1763. Pour le personnel, elle ne différait pas essentiellement de celle du xv[e] siècle. Il n'en était pas de même pour le recrutement et l'organisation. En 1401, sauf le droit du roi et de l'évêque sur certaines prébendes, sauve aussi la recommandation de grands personnages, tels que le pape ou les cardinaux, à laquelle on pouvait avoir égard, les chanoines s'élisaient eux-mêmes. L'église était pleine d'enfans d'aube, « *pueri in albis* » qui, sous la direction d'un maître spécial, recevaient une éducation toute confessionnelle. Parvenus à l'adolescence, ils comparaissaient par devant le Chapitre, et si celui-ci était satisfait de leur conduite, ils devenaient, sur leur demande, chanoines-clercs. Alors commençait pour eux une nouvelle vie. Ils entraient au service, et se mettait sous la tutelle de quelque titulaire prébendé, ou dignitaire qui continuait leur instruction, et auxquels ils rendaient très probablement des services domestiques. C'étaient leur maître, et il avait le droit de les châtier corporellement, comme on le verra tout à l'heure. Une fois l'âge venu, ils recevaient, s'ils en étaient dignes, le sacrement de la prêtrise, et alors ils avaient en perspective d'assez nombreuses positions d'importance et de produits variés. Outre les chapellenies de la cathédrale, les canonicats de Notre-Dame de la Cité, il y avait dans la campagne de nombreuses cures à la collation du Chapitre. Il y avait encore des postes de prêtres habitués, qui, sans avoir de rentes fixes, jouissaient du fruit de leurs messes quotidiennes, prenaient leur petite part des distributions faites aux anniversaires, aux enterrements et autres services mortuaires, des oblations, des confessions (1). Ils pouvaient ainsi vivoter. Enfin les plus méritants, ou les plus favorisés, pouvaient aspirer à l'honneur suprême d'une expectative de prébende, et réaliser le rêve longtemps caressé de devenir cha-

(1) La cathédrale d'Auxerre, depuis assez longtemps, n'était plus paroisse. Cependant, les fidèles pouvaient s'y confesser et recevoir la communion. Le baptême seul n'était plus administré. Toutefois, plusieurs *églises matrices* restèrent paroisses jusqu'au xvii[e] siècle au moins ; citons parmi elles la cathédrale de Parme, qui avait le privilège de baptiser tous les enfants de la ville ; celle de Noyon qui, seule, avait le droit de fournir les Saintes-Huiles et d'administrer l'Extrême-Onction. Nombreuses étaient celles où l'on distribuait la communion pascale. (V. *Réflexions historiques et curieuses sur les antiquités des chanoines,*

noines de l'*insigne* (1) église d'Auxerre, ce qui pour le temps et le pays, constituait une position très enviable et très respectable.

C'est ainsi que le Chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre était presque entièrement du pays, et reflétait, avec ses qualités et ses défauts, l'esprit de la population auxerroise. Il ne faut pas croire cependant que les soixante-deux prébendés ou semi-prébendés du Chapitre fussent toujours présents et résidents à Auxerre. Loin de là, de 1401 à 1429, le nombre de chapitrans n'a jamais dépassé le chiffre trente, même aux sessions générales. Le plus souvent, il est de 18 à 25, plus tard même de moins. Beaucoup de chanoines étaient en effet *absents par privilège*, c'est-à-dire sur demande du roi, de l'évêque, ou de tous autres grands personnages, dont ils géraient les affaires, ou qui, goûtant leur compagnie, en faisaient des commensaux. C'était ce qu'on appelait être absent *per privilegium regis*, *per privilegium episcopi*. On était absent *per privilegium universitatis* quand on étudiait à l'université, ou qu'on y professait. Enfin, la qualité de chanoine d'Auxerre n'était point incompatible avec d'autres bénéfices. Puis il y avait les pèlerinages et les voyages justifiés, soit pour affaires de famille, soit pour les besoins du Chapitre lui-même. En somme un chanoine absent régulièrement touchait les revenus de sa prébende, et était censé présent aux distributions. Au 23 juin 1423, six chanoines avaient été députés comme receveurs (*camerarii*), dans les domaines du Chapitre. C'étaient Georges Macé, à la recette d'Auxerre et d'Oisy; à Cravant, Accolay et Parly, Hugues des Noues; à Egleny, Gilles Pavion; à Pourrain, le chanoine Rebrachien; à Chi-

tant séculiers que réguliers par P.-C. du Molinet, chanoine régulier de la Congrégation de France. Paris, Gilles Blaizot, 1674, in-4°, p. 10 et 11. — Par oblations, il faut entendre non seulement les offrandes faites durant la célébration de l'office divin, mais encore celles faites en suite de la confession et de la communion, qui avaient encore lieu vers la fin du moyen-âge. (V. Arch. de l'Yonne. — Fonds de Pontaubert.) — H. 2271. (supplément). — Quant aux sépultures, on enterrait dans la cathédrale non seulement les bienfaiteurs, mais encore les personnages considérables. Parmi eux, il convient de citer André de Brienne, qui y fut enseveli en 1215 par les soins de sa mère la comtesse de Sancerre et de son oncle Guillaume de Tanlay. (V. Quantin. *Recueil de Pièces*, etc., p. 71). — (V. aussi le *Nécrologe de la Cathédrale* publié par Quantin et Challe dans leur réédition des *Mémoires ecclésiastiques* de Lebeuf, t. IV, p. 8 et suiv.).— Les deux plus anciens de nos registres capitulaires présentent aussi plusieurs exemples de ce genre.

(1) Elle était à cette époque ainsi qualifiée, et non *sainte*, épithète qu'elle ne prit guère qu'au temps de Lebeuf et à son instigation.



chery, le chanoine Dubois ; et le chanoine Viaud à Monéteau. Au 1er octobre, même année, il y avait quatorze chanoines *absents par priviléges*, ou plutôt *réputés présents par privilèges*, savoir : deux par privilège du roi, six par celui d'université, trois à la requête du pape, deux à celle de l'évêque d'Auxerre. Le 14e, absent, sur demande de l'evêque de Maguelonne, est rayé du tableau parce qu'il a dépassé le temps prescrit.

Malgré ces vides regrettables, les offices devaient présenter à coup sûr un beau spectacle à la cathédrale d'Auxerre, lorsque entouré de sa cour, et de la nombreuse troupe des chapelains, prêtres habitués, chanoines-clercs, ou enfants d'aube. des vingt-cinq à trente chanoines présents et résidents, l'evêque pontifiait en cérémonie. Toutefois toute médaille a son revers, si brillante qu'elle soit ; et le gouvernement de ce petit monde n'était ni commode, ni facile. Or le Chapitre d'Auxerre aimait à laver son linge sale en famille. Même l'évocation ou l'appel des causes à la cour métropolitaine de Sens était chez lui fort mal vu. Il faut d'ailleurs bien le dire, sauf les crimes capitaux, et la lèseMajesté, il avait juridiction pleine et entière. Son arsenal pénal était du reste assez perfectionné. Voici en effet l'énumération des châtiments dont il disposait, pour tenir en bride les *sujets du Chapitre*, comme on les appelait, sujets parfois très turbulents. C'étaient d'abord le fouet ou discipline, administré aux enfants d'aube par le chef de la maîtrise, et aux chanoines-clercs en plein Chapitre, par le chanoine qui les gouvernait, chacun en particulier. Ils y étaient soumis presque jusqu'à leur admission à la prêtrise, ou tout au moins aux ordres majeurs.

Venaient ensuite pour les personnes d'âge plus rassis, l'amende (*emenda*), qui consistait à la fois dans une réparation verbale, faite en salle capitulaire, et dans une peine pécuniaire, celle-ci à la volonté des capitulans. Les plus hauts dignitaires y étaient soumis, et on l'encourait très facilement. Aussi le 28 mai 1407 (1), le sous-chantre ayant fait reproche au chantre d'avoir fait citer à tort plusieurs bourgeois de Pourrain et de Lindry pour des dettes fort modiques, celui-ci un peu agacé lui répondit : « *Vous estes trop saige tant que c'est votre dommaige et à tous les autres* ».

Le sous-chantre qui me parait n'avoir pas été très commode, prit cette observation très anodine pour une injure, et son supérieur fut condamné à l'amende. Or donc après vêpres, en présence du Doyen, du grand Archidiacre et de plusieurs chanoines, le

(1) V. G. 1794 et aux pièces justificatives, extrait nos 2, 3 et 4.



Chantre, la main sur la table des reliques, dut adresser au prétendu offensé le discours suivant : « *Ie vous crie merci, se ie vous* « *ay aulcunement iniurie, et vous en requier pardon en la manière* « *que Chapitre a ordonne, quar ie ne vouldroie point desobeir au* « *commandement de Messieurs* ». Et ce ne fut point fini par là, car le Doyen qui cherchait la petite bête, fit observer que d'après les statuts, les excuses pour être valables auraient dû être prononcées en assemblée capitulaire. Il fallut donc recommencer, mais cette fois la réparation fut faite, comme d'ordinaire, par l'intermédiaire d'un procureur en présence de l'offenseur et de l'offensé. Quant au prononcé de l'amende proprement dite, il fut renvoyé à plus tard.

Outre l'amende, il y avait la privation des distributions quotidiennes, pendant un temps déterminé, ce qui n'exemptait pas le coupable de l'assistance aux offices. Ces deux punitions quand elles s'appliquaient aux chanoines qui, sans raison, avaient manqué aux cérémonies du culte, prenaient le nom de *marance*. Un tableau des *marances* était affiché dans le chœur et dans la salle capitulaire. Il y avait aussi l'excommunication que l'on prodiguait à tort et à travers, et qui finissait par ne plus beaucoup inquiéter ceux qui en étaient frappés. C'est ainsi que le 29 janvier 1555 (1), le chanoine Claude Gonthier, ayant donné un coup de poing sur le nez à un gamin qui jetait des pierres dans ses fenêtres, fut frappé d'excommunication, et dut se faire absoudre. Le 26 août de la même année, ledit chanoine, encourut encore l'excommunication, pour avoir, au cours d'une discussion un peu vive qu'il avait avec le prêtre Germain Davy dans l'église de Notre-Dame-de-la-Cité, tiré celui-ci violemment par le bord de son manteau (2). L'absolution de l'excommunication, qui n'exemptait point de la peine civile ou criminelle, était donnée par le pénitencier du Chapitre. Mais très souvent aussi, l'excommunié la sollicitait de son évêque, ou de quelque autre prélat, et parfois du pape lui-même, ce qui amenait des querelles interminables. Mais l'*ultima ratio*, le châtiment le plus grave, était l'emprisonnement dans les prisons du Chapitre. Cette séquestration était souvent aggravée par le jeûne au pain et à l'eau. Il y avait cependant de singuliers adoucissements à la peine. C'est ainsi qu'en 1574, un chanoine prisonnier fut élargi pendant deux jours, pour pouvoir célébrer avec ses amis la fête patronale de Saint-Étienne. Ensuite, il fut reconduit dans son cachot (3).

(1) V. G. 1799.
(2) V. ibid.
(3) V. G. 1854.

Malgré tout ce luxe de répression, la conduite des membres du Chapitre laissait souvent à désirer. Leurs péchés étaient des péchés bourguignons : *grosses farces, gros mots et parfois batteries*. En y joignant quelques affaires de mœurs avec les servantes, on aura tout le bilan des nombreux extraits, que j'ai tirés soit *in extenso*, soit par analyses, des registres capitulaires, et rangés sous le numéro VII de ma collection, où on pourra les consulter tout à loisir.

Je vais en citer quelques exemples : Le 13 décembre 1401 (1) le doyen se plaint au Chapitre de ce que tous les jours les scandales les plus graves se reproduisent durant la célébration des offices. Les gens de chœur (choriales), chapelains, habitués et chanoines-clercs se jettent réciproquement du feu sur leur chappe et leur surplis. Et ceux dont les vêtements sont atteints répondent par des injures ou des coups. Dorénavant quiconque se rendra coupable de faits pareils sera puni par la perte de sa distribution quotidienne.

Le 20 mai 1409 (2), les chapelains, vicaires, clercs et gens de chœur soulèvent un scandale à l'office, en se disputant les aumusses, et en négligeant de porter la croix. Le 19 mai 1410, devant les scandales renaissants par suite de l'attitude d'une partie de clergé au chœur, le chantre est spécialement chargé de surveiller ceux qui font du tapage ou des farces, et de les déférer à la justice du Chapitre (3). — Le 17 décembre 1417, il est signifié aux chanoines tortriers de se conduire plus décemment durant l'office, et surtout de ne pas siffler, ou se livrer à d'autres plaisanteries du même genre, quand l'un ou l'autre des chapelains commence à réciter une antienne ou un verset (4).

. Le chapitre des injures et des rixes est très chargé, et il n'y a vraiment qu'à choisir. Je cite au hasard : Le 16 juillet 1403, plainte contre le chanoine Etienne Duhamel, pour avoir battu un clerc tonsuré du nom de Pierre Aulard ; le 14 juin 1404 (5), violente altercation et rixe en plein Chapitre, malgré l'intervention du doyen, entre les deux chanoines Jean de Troyes (6), et Pierre Paterne ; le 15 juin 1408, condamnation à l'amende de Marc Gibert, sous-chantre qui a gravement injurié le doyen, en prétendant que

(1) V. G. 1798 et pièces justificatives, extrait n° 1.
(2) V. G. 1798.
(3) V. ibid. Pièces justificatives, extrait n° 7.
(4) V. G. 1798 bis.
(5) V. G. 1798.
(6) V. ibid.

l'élection du trésorier s'est faite frauduleusement, ledit sous-chantre annonce l'intention d'en appeler à la Cour métropolitaine de Sens (1); le 21 novembre 1410, injures échangées entre le promoteur Geoffroi Sore et un chanoine nommé Roullot. Ils seront privés de distribution pendant quinze jours et viendront tout de même à l'office (2); le 19 octobre 1414, le Chapitre se réunit pour ouir le rapport du maître barbier-chirurgien Jean de Chevreuse sur l'état de la femme Thévenotte, veuve d'Aubery de Voisines, que le chanoine Jean Boylleau, avait battue jusqu'au sang. Ledit barbier, prêtant le serment habituel, assure que les jours de la femme Thévenotte ne sont point en danger (3). Le 27 du même mois, ledit Jean Boylleau, est absous de l'excommunication qu'il a encourue pour ce fait (4). Le 29 en suivant, ledit chanoine fait amende honorable en plein Chapitre pour les injures par lui dites à son collègue Jean de Troyes (5). Enfin le 24 octobre 1415, toujours le même chanoine, à ce qu'il paraît coutumier du fait, paie cent écus d'amende pour avoir frappé le chanoine Pierre Paterne (6).

Le 18 mai 1425. — Excommunication canonique lancée contre Etienne Viviand, archidiacre-majeur et chanoine d'Auxerre qui s'était rendu coupable des faits suivants : Le jour de la Pentecôte, durant les vêpres, et au moment où l'on chantait le *magnificat* en présence d'un grand concours de clergé et de peuple, ledit Etienne Viviand, devant le grand autel, arracha l'encensoir des mains de Jean Provostat, le pénitencier, et le repoussant violemment, le blessa avec les chaînes, ce qui fut cause d'un scandale public et énorme.

Le 26 juin 1425, je trouve mentionnées les lettres d'absolution délivrées par le grand vicaire de l'Evêché au coupable. Il est condamné à faire amende honorable en plein Chapitre, et en une amende pécuniaire à déterminer par ses collègues. D'autre part, le 25 décembre 1555, l'absolution est accordée au chanoine Lagrange, qui a frappé un clerc dans une rixe. Il est condamné à une amende pécuniaire, applicable à la fabrique (7). On trouvera d'autres faits du même genre dans les pièces justificatives. Mais ces citations semblent démontrer que du plus ancien au plus jeune,

(1) V. G. 1798.
(2) V. ibid.
(3) V. ibid.
(4) V. ibid.
(5) V. ibid. et G. 1798 bis.
(6) V. G. 1798 bis. Pièces justificatives, extrait n° 13.
(7) V. G. 1799.



les membres du Chapitre d'Auxerre avaient le sang chaud, et que leurs querelles avec le guet de la ville n'avaient rien d'extraordinaire ni d'invraisemblable.

Malgré les saints canons d'ailleurs ils prirent plus d'une fois part aux guerres civiles, montant leur garde ni plus ni moins que les autres citadins. Le 22 août 1410, le chanoine Maison est de faction à la porte Saint-Siméon. Le chanoine Bovat qui devait remplir le même rôle à celle du Pont, n'y alla point, et ne se fit pas représenter (1).

Le 13 septembre même année, le Chapitre spécialement rassemblé, députe les abbés de Saint-Marien et de Saint-Père, l'official d'Auxerre et quatre chanoines, pour traiter avec le bailli et le gouverneur de la réparation des fossés ; le 19 septembre suivant, on dresse une liste de ceux du Chapitre qui devront servir de sentinelles aux barbacanes établies sur les murs (2) ; le 1er décembre 1410, il est arrêté que les chanoines qui monteront la garde aux portes de la ville, recevront pour eux ou leurs remplaçants, chaque jour II s. VI d. t. pour compensation des frais que cela pourra leur causer. Et parmi ces frais, il faut compter en première ligne, les rafraîchissements à la taverne. Les 4 août, 7 septembre et 16 décembre 1589, plusieurs chanoines sont commis par MM. de Ville à la garde du château de Régennes (3). Enfin en octobre 1591, le chanoine Pierre Lenfant est tué dans une sortie contre les troupes royales. On l'inhume le 12 octobre dans la chapelle de Sainte-Catherine (4). On conçoit qu'avec une pareille vie, les chanoines devaient perdre sensiblement de la douceur et de la régularité des mœurs cléricales, et que des rixes avec la police fussent possibles.

Quant aux relations de Messieurs du Chapitre avec leurs servantes, elles prêtaient parfois, mais pourtant moins qu'on pourrait le croire, le flanc à la critique. Un certain nombre d'entr'elles n'étaient certainement pas d'âge canonique et suivant le dicton bien connu : « Si l'esprit est prompt, la chair est faible. » Quelques chûtes en résultaient. Ainsi je relève : le 2 août 1402, ordre à Robert Mottet, chanoine tortrier, de chasser de son logis, sous huit jours, une servante suspecte, qui passe pour sa concubine (5) ; le 28 novembre 1403 (6), injonction au chanoine

(1) V. G. 1798. Pièces justificatives, extrait n° 8.
(2) V. ibid. Pièces justificatives, extrait n° 10.
(3) V. G. 1854.
(4) V. ibid.
(5) V. G. 1798.
(6) V. ibid.

Raynaud d'avoir à congédier une servante suspecte. Le 7 décembre 1403, le doyen reproche au tortrier Mottet de vivre en concubinage habituel et notoire, ce qui faisait grand tort au Chapitre et à sa propre réputation; il requiert contre lui la condamnation à l'amende, car il répond insolemment qu'il n'en manque pas d'autres qui sont dans le même cas, et demande pourquoi on ne les poursuit pas (1); le 14 décembre suivant, ledit Mottet ne s'étant pas soumis, on le menaça d'excommunication s'il ne rompait pas avec Isabelle, sa servante (2); pareille injonction, et pour pareille cause, est faite au chanoine Nicolas Raymond (3); le 25 juin 1408, un grand scandale éclate en pleine église d'Auxerre. Au milieu du service divin, une jeune femme du nom de Colette, tenant dans ses bras un enfant de six mois, déclare aux chanoines officiants qu'elle l'avait conçu et enfanté des œuvres du sous-chantre Marc Gibert, mais que ne pouvant le nourrir, à cause de sa pauvreté, elle se voyait contrainte de l'abandonner dans l'église, ou de le remettre à son père. Cela fit, on le pense bien, un terrible esclandre. En vain Marc Gibert nia comme un beau diable être pour quelque chose dans la naissance de cet enfant, prêché par ses amis, qui le savaient être dans son tort, il s'engagea, devant le Chapitre qui fut immédiatement convoqué, à fournir à cette femme un secours de cent sous tournois, dont l'impétrante se déclara satisfaite. Mais plus tard s'étant ravisé, il retira sa promesse, et ladite Colette réapparaissant avec son enfant devant le Chapitre, intenta un procès à son séducteur. En présence d'un scandale aussi inoui, Marc Gibert dut se démettre de sa dignité de sous-chantre, et comme il avait d'autres comptes à régler avec ses collègues, il lui fallut pour payer, vendre sa maison canoniale au sieur Jean Favre de Tonnerre pour le prix de 32 écus d'or, mais il ne fut point expulsé du Chapitre comme il l'aurait mérité. Cette sévère leçon ne le guérit point de ses vices, car en octobre suivant, je le trouve de nouveau menacé d'excommunication pour concubinage avec sa servante (4).

Je crois devoir terminer cette longue excursion à travers nos registres capitulaires par le récit très curieux d'un vol commis à Notre-Dame de la Cité par un chanoine titulaire de cette église, de complicité avec un jeune clerc au service du chanoine cathédral Robert de Pierrepont. Or, le 14 mars 1416, le chanoine Etienne de

(1) V. G. 1798.
(2) V. ibid.
(3) V. ibid.
(4) V. 'G. 1798. Pièces justificatives, extrait nos 5 et 6.

Toul, curé de Parly, qui avait déposé dans la caisse du trésor de Notre-Dame de la Cité la somme assez considérable pour l'époque, de 30 livres fortes et trois tasses d'argent, découvrit que cette caisse, dont les clefs avaient été longtemps entre les mains de Jacques Dubois, clerc, âgé de 15 ans, et sous la tutelle du chanoine Robert de Pierrepont, avait été forcée, et que l'argent avait disparu. L'enfant, d'abord mis en prison, puis interrogé et pressé de questions, tant par le doyen que par d'autres personnes, finit par avouer. Et voici ce qu'on apprit. Le vendredi après la Pentecôte, le service divin venait de finir dans l'église collégiale, lorsque Jacques Dubois, qui était dans la salle du trésor, vit tout à coup entrer Denis Coichart, chanoine de Notre-Dame, revêtu de la chappe et du simple surplis. Il commença à le tenter, disant que le curé de Parly avait beaucoup d'argent dans la caisse, que s'il le voulait, il leur serait facile de s'en emparer, sans que personne en sût rien ; que, quant à lui, ayant dépensé tout ce qu'il avait à s'acheter des souliers, et devant faire un petit voyage, il lui fallait absolument de l'argent. Le fait est que l'enfant se laissa persuader. Les deux complices d'ailleurs engagèrent mutuellement leur âme au diable plutôt que de rien révéler. Jacques Dubois alla donc allumer un flambeau à la lampe de l'église, et laissa faire Denis Coichart. Celui-ci ayant forcé la serrure, prit tout ce qu'il voulut, et remit pour sa part au petit clerc environ quatre francs de monnaie forte, l'engageant à aller les changer sous le nom d'un autre. Celui-ci se rendit en effet chez le changeur Pierre Vivian le Jeune, et en reçut 24 livres de gros en monnaie faible. Puis, après avoir donné deux blancs à la servante de Pierrepont, il lui confia son petit trésor mal acquis. Celle-ci, comme on le pense bien, n'eut rien de plus pressé que d'aller raconter l'affaire à son maître, et tout fut aussitôt découvert. Quand on interrogea Jacques Dubois sur ce qu'il comptait faire de cet argent, il répondit tout simplement qu'il voulait quitter son maître et se pousser dans le monde. Quoiqu'il en soit, l'enfant reçut une sévère correction des mains de Robert de Pierrepont, et fut expulsé de l'église et du cloître canonial. On ne sait ce que devint Denis Coichart, le principal auteur du délit (1).

Ici une observation est nécessaire : l'auteur de ce travail s'est placé au point de vue spécial des lettres de rémission qu'il publiait. Il a peint, d'après des documents originaux, les mœurs des chanoines d'Auxerre en des temps de troubles et de désorga-

(1) V. G. 1798 bis. Pièces justificatives, extrait n° 12.



nisation sociale, tels que ceux du grand schisme, des guerres de cent ans, de la Ligue et de la Fronde. Il est bien entendu qu'il n'y a rien de commun entre les hommes de ces époques et ceux de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècles, dont la vie était régulière, et qui ont donné à l'histoire locale Noël Damy, l'illustre Lebeuf, les chanoines Potel et Frappier.

Les numéros IX et X sont des lettres de rémission relatives au droit d'asseurement. L'asseurement, dont on trouve encore des traces dans le code des îles normandes,et en Angleterre même, est une sorte de caution, ou plutôt de précaution que l'on prenait contre quelqu'un dont on croyait avoir à craindre. En cas de rupture de la paix, même par le plus léger coup, ou la plus inoffensive menace, l'assuré avait le droit de faire appréhender au corps l'assureur et de faire saisir ses biens, comme mesure préliminaire. Quelquefois l'on s'assurait réciproquement l'un contre l'autre, et le premier qui contrevenait en subissait les conséquences. C'est ainsi que dans la première de ces deux chartes, portant le numéro IX, un nommé Jean de Beaulieu, ayant déposé contre un nommé Jean Clément, dans une affaire de contrefaçon de sceaux, celui-ci se fit assurer lui et les siens contre ledit Beaulieu, suivant la coutume d'Auxerre. Or la femme dudit Clément ayant insulté Beaulieu et lui ayant mis la main au visage, celui-ci la traita de *mauvaise putain*, et riposta par un coup de poing ; il fut ainsi accusé d'avoir enfreint l'assûrement. La seconde portant le n° X, concerne deux bouchers d'Auxerre ; l'un Thévenin de Taingy est l'ancêtre de cette fameuse Marianne Tangis, dont il est tant question dans les *Confessions* de Restif de la Bretonne. Ces deux bouchers associés ensemble et liés de très vive amitié,pour plus de précaution, s'étaient assurés l'un contre l'autre. Un beau jour une dispute éclate entre eux, et Thévenin saisit son compère par la *chevesse* (1) de sa robe. L'affaire n'alla pas plus loin, mais ledit compère n'en fit pas moins saisir les biens de Thévenin qui n'eut que le temps de se sauver pour échapper à la prison. Aujourd'hui encore en Angleterre, on fait donner caution à certains personnages suspects de ne pas troubler la paix de la reine. Il n'en est pas moins curieux de savoir que la coutume de l'*asseurement* existait à Auxerre au XIVe siècle.

(1) *Chevesse*, capuchon.

I

Lettres de Charles VI, roi de France, accordant aux religieux de Saint-Germain l'autorisation de fortifier et renforcer leur maison seigneuriale de Cry, pour servir de refuge aux hommes de corps, hôtes et sujets qu'ils ont dans le voisinage, et y retraire eux et leurs biens en cas de péril ou de nécessité. — Donné à Paris l'an 1381, mai.

Charles (1), etc., savoir faisons a touz presens et avenir que nous avons veu la supplicacion de nos amez les religieux, abbé et couvent de Saint-Germain d'Aucerre, contenant que comme ilz aient au païs d'Aucerroiz, de leur fondacion et demainne, pluseurs villes, rentes et revenues de grains et d'autres choses, hommes de corps, et plusieurs hostes et subgietz, les quelx ont ou temps passé souffert pluseurs granz dommages par le fait des guerres et des compaignes (*sic*), et genz d'armes qui ont esté sur le pais (2), et pourroient encore soustenir ou temps avenir pour ce que ilz n'ont aucun lieu, ou forteresse prochainne, ou convenable en la quelle ils aient peu, ou puissent promptement retraire eulx et leurs biens, comme leur moustier d'Auxcerre en soit trop loings, ne n'y pourroient avoir secours ou refuge en cas de besoing ou de necessite, dont ilz ont este ou temps passé et pourroient encore plus estre ou temps avenir, grevez et dommagez, et il soit ainsi que ilz aient en une de leurs villes appellee de Cry (3) une bonne et notable maison, bien convenable, ordonnee et tailliee a faire fort, tant pour la disposicion du lieu, comme pour cause de l'espace et des eaues qui sont environ, pour y faire bons et granz fossez, duquel lieu, lequel est principal hostel des ditz religieux hors de la dite ville dAuxerre, pluseurs des dites villes, hommes de corps et subgietz des diz religieux et leurs biens sont assez bien pres, et pourroient yceulx religieux et leurs diz hommes, hostes et subgietz et leurs voisins, avoir en ycellui plus largement, convenablement, promptement et seurement, secours et refuge, et y retraire eulx et leurs biens en cas de peril et de necessité que ailleurs, se il estoit enforcé et mis en estat de forteresse et de deffense; et en ycelle pourra estre fait guet et garde bien et deuement, quand besoing sera, par les hommes et subgietz des diz religieux et autres demouranz environ ycelle, et sera bien gardee et deffendue, sanz ce que de ce dommaige ou inconveniant puisse ensuivre au pais, si comme ilz dient, en nous sup-

(1) Arch. nat., JJ, 119, f° 18 v°.

(2) En 1380, bien que la guerre anglaise tirât à sa fin, l'Auxerrois était encore infesté de gens d'armes, non payés, et en pleine dissolution. (V. dans Challe *Histoire de l'Auxerrois*, p. 341, l'épisode de Jean de Balesme).

(3) Cry appartient au canton d'Ancy-le-Franc dont il est éloigné seulement de 13 kilomètres, arrondissement de Tonnerre — fief relevant du comté de Tonnerre — figure pour la première fois sous le nom de Criacus dans l'acte de fondation du monastère de Saint-Julien par l'évêque Palladius. (V. Cartulaire I, p. 8).

Les religieux de Saint-Germain possédaient dans le Tonnerrois, où se trouvait Cry, d'assez nombreuses propriétés, notamment à Môlay, à Carisey, Noyers, Jully, Flogny, etc., etc.

pliant humblement que de ce faire leur vueillons donner congié et licence. Nous, considérées les choses dessuz dites, et qui voulons tousjours et desirons le proffit et la seurté de nos subgietz, avons aus diz religieux de grace especial donne et octroye, et par ces presentes ou cas dessuz dit, leur donnons et octroyons licence, autorite et congie de enforcir de murs, de fossez et autres choses, a ce convenables et neccessaires, ladite maison, et d'icelle mettre et ordonner en estat et maniere de forteresse et de deffense, pour y sauver et retraire en cas de peril et de besoing yceulx religieux, leurs diz hostes, subgietz et hommes, et habitanz d'environ avec leurs biens, et generalement de y faire toutes les choses qui a telle forteresse peuvent et doivent appartenir. Si donnons en mandement au bailli de Senz et dAucerre, ou a son lieutenant, que sil lui appert estre ainsi, de notre presente grace et octroi, facent et lessent les diz religieux user et joir paisiblement sanz empeschement aucun, le quel, se y treuvent estre mis, si l'en ostent, et facent oster et remettre, tanstot et sanz delay, au premier estat et deu. Et que ce soit ferme chose et estable a tousjours, nous avons avons fait mettre notre scel a ces presentes, sauf en toutes choses notre droit et l'autrui en toutes. Ce fut fait et donné à Paris, ou mois de may, l'an de grace M CCC IIII xx et un, et le premier de notre regne.

Par le roy, a la relacion de monseigneur le duc dAnjou, presens messeigneurs levesque de Langres, ladmirail (1) et autres du Conseil. G. de Montagu (2).

II.

Dix-huit extraits des registres capitulaires cotés G. 1798 et G. 1798 *bis* en l'inventaire de nos archives, et relatifs aux fortifications de Cravant (1408-1423). Ils sont numérotés par le chiffre romain II quant à l'ensemble, et pour le détail par des chiffres arabes.

1.

1408, 19 mai. — Dominus succentor, camerarius de Crebanno locutus est de coperiendo muros aule castri de Crebanno, et de aliis certis operibus ibidem faciendis, et fuit sibi responsem quod ipse loquatur cum operariis, et referat quantum poterint ascendere sumptus, et que opera sunt illic in postero facienda.

2.

Nomination d'un capitaine a Cravant. — 1409, 30 décembre. — A tous ceulx qui ses presentes lectres verront, les doyen et chapitre dAuceurre, seigneurs de Crevant, salut : Sçavoir faisons que le bien et bon raport, et tesmoignage qui nous a este faiz, et que nous savons, de noble homme Jehan Maugin, escuier, seigneur dEscolives, confians a plain de son bon sens, loyaulte et bonne diligence, ycelui Maugin par especial, a la priere et requeste de noz bourgeoiz et habitans de nostre dicte ville de Crevant, advons fait, institue, establi et ordonne, et par ses presentes faisons,

(1) Peut-être encore Jean de Vienne.

(2) L'année commence à Pâques.



instituons, establissons et ordonnons, capitain et garde de nostre dicte ville de Crevant, pour le trespassement de noble homme Adam de Digoingne, qui naguieres tenoit de nous ycelle capitainerie, a ycelle exercer, garder et gouverner, tant comme il nous plaira, aux gaiges, droiz, prouffiz et emolumens acoustumes. Sy donnons en mandement par ses presentes au lieutenant de notre baillif dudit Crevant, a nostre maire dudit lieu, a chascun deulx, que ycelui Maugin, duquel nous avons receu le serement en tel cas acoustume, de bien et leaulment exercer, garder et gouverner le dit office de capitain, que ilz instituissent et mectent en possession et saisine dicellui office, et dicellui le facent, seuffrent et laissent jouir, et user paisiblement selon ce, et tout par la fourme et maniere quil appartient, et quil a esté et est acoustume de fait en tel cas de ce faire. Vous donnons povoir a chascun de vous, mandons, recommandons à toux nos subgiez, requerons toux autres, que a vous en ce faisant, obeissent et entendent diligemment. En tesmoing de ce, nous avons scellies ses presentes lectres de nostre scel. Faictes et donnees en nostre chapitre chapitrans, et nostre chapitre tenans, à leure et en la maniere acoustumee, le penultieme jour du moys de decembre, lan de grace 1409.

3.

15 avril 1409. — Item eodem die, quia habitantes de Crebanno venire debent cras pro centum scutis habendis, et se obligando pro eisdem, nomine concordie facte per magistrum Johannem Bride, cum Quaquelon, pro causa capitaneatus de Crebanno, fuit conclusum quod capitulum concedit habitantibus predictis, centum scuta, pro quibus reddendis et solvendis, capitulo se obligabunt penitus dicti habitantes. Et capitulum solvet in festo sancti Michaelis proximo, sexaginta scuta restantia ex somma concordie prefate per dictum magistrum Johannem Bride facte, que ascendat ad summam octovigenti scutorum.

4.

13 juillet 1409. — Hodie capitulum voluit expediri et licenciari illi de Crebanno qui evocati erunt coram Baillivo capituli, propter talliam quam fecerunt, ut dicebat procurator capituli, maiorem quam oportebat, seu quam licencia eis data continebat.

5.

17 décembre 1409. — Pro Crebanno. — Hodie capitulum de gracia concessit habitantibus de Crebanno, quod possint se ad invicem congregare, pro faciendo unam talliam in dicto loco, pro quibusdam expensis pro communitate ipsius loci facere seu faciendis, que tallia possit ascendere usque ad summam centum librarum vel maius, secundum quod impositoribus ipsus videbitur faciendum.

6.

28 mars 1410. — De muro fortalicii de Crebanno. — Quia a domini (*sic*) fuit tractatum de faciendo fieri muros grossos in fortalicio capituli in villa de Crebanno, per certum modum advisatum, nuper fuit conclusum, quod fiant statim ab una parte, si totum non possit fieri de presenti, videlicet a parte introitus ipsius fortalicii, quando quidem recipiantur pecunie, in illis



pecuniis que villa de Crebanno debet capitulo, et ad solvendum compellantur habitantes, et quod magister Hugo de Noes illuc vadat die dominica proxime futura ad sciendum pro quanto fiet toisia, etc., etc.

7.

17 avril 1411. — De Crebanno. — Fuit perlocutum de stipendiis capitanei de Crebanno, et constructione murorum domus capituli in dicto Crebanno, pro quibus fuit ordinatum quod magister Hugo de Noes, pro predictis illuc vadat, pro faciendo forum de predictis muris.

8.

2 juin 1410. — Quia intranei et foranei habitantes de Crebanno discordant super misiis et expensis faciendis, in firmacione ville et fortalicii dicti loci de Crebanno, hodie commissus est magister Johannes Juventi, et deputatus ire super locum, et eos omnes advisandum et animandum ad pacem et concordiam, ac fortificationem dicte ville. Et acceptavit dictam commissionem idem Juventi ad diem dominicam proximam, et lune xvi huius mensis. fecit relacionem de hiis que illuc repperiit.

9.

23 août 1410. — De capitaneo de Crebanno. — Fuit ordinatum in capitulo quod Jo. Maugin, capitaneus de Crebanno, ut diligencius vigilet et laboret in suo capitaneatus officio, maxime instantibus istis hominibus armorum et guerris nunc vigentibus, dentur xii^cim scuta per capitulum.

10.

30 août 1410. — Pro habitantibus de Crebanno. — Hodie hoc capitulum dedit licenciam habitantibus de Crebanno, quod se possint congregari ad tractandum de concordia super facto electionis capitaneatus cum capitulo fienda, ita quod maior loci, aut aliquis de dominis meis capituli, in dicta sit congregacione.

11.

14 novembre 1410. — Crebannum. — Hodie capitulum ordinavit quod Domini thesaurarius, et Jo. Alepte, vadant Crebannum, ad visitandum plateas capituli in villa de Crebanno vacuas sitas, ipsasque, et earum singulas, facere proclamari vendendas seu tradendas, ad vitam aut tempus, prout melius potuerit fieri.

Item ad faciendam reparari turrim fortalicii capituli, et tractandum de reparacione murorum, circa dictum turrim, et ad tractandum cum habitantibus de stipendiis capitanei, qui petebat augmentari, et faciendo fieri executionem de C. libris contra Pion et quosdam alios.

12.

23 avril 1411. — De constructione murorum fortalicii de Crebanno. — Hodie fuit conclusum quod magister Hugo de Noez, camerarius de Crebanno ad Crebannum vadat, die dominica proxima, pro tradendo forum constructionis murorum fortalicii capituli in villa de Crebanno, que de novo ordinata fuit construi, et quod pro minore precio facere volenti, tradat, dum tamen habeatur a constructore fideiussores sufficientes, vel omnino faciat, ipse magister Hugo, prout videbitur sibi expedire, secun-

dum formam cirographi per magister Jo. Viviani, Egidi Pavionis et Girardum Vuide, lathomos ordinati.

13.

15 juillet 1411. — PRO FORTIFICATIONE DE CREBANNO. — Fuit ordinatum quod magister Hugo de Noes vadat ad Crebannum cum capitaneo, pro inducendo habitantes loci ad reparandum fortalicium, et compellandum, si sit necesse, secundum deliberationem consilii.

14.

10 août 1411. — FORTALICII DE CREBANNO. — Fuit ordinatum quod recipientur in thesauro xx scuta, tradenda seu mutuanda pro tradendo magistro Gerardo lathomo, pro muro fortalicii de Crebanno.

15.

23 janvier 1411. — DE MURO DE CREBANNO. — Fuit ordinatum quod magister Hugo de Noez reddat compotum constructionis muri fortalicii de Crebanno, et vadiantur summe pecuniarum receptarum per cum in libro thesauri inscriptarum.

16.

1er février 1411.— Fuit ordinatum quod magister Hugo deNoez, crastina die vadat Crebannum, pro visitando et ordinando villam super ipsius custodia, una cum capitaneo; qui magister de Noez requisivit quod eo casu aliquod dampnum ei deveniat, quod absit, capitulum teneatur, eum de habendo dampno relevare, cui dictus presidens respondit quod illud erat justum, et ita fieret hac vice.

17.

23 mai 1415. — Conclusum fuit quod camerarius de Crebanno de pecuniis quas debent habitantes dicte ville capitulo, perfici faciat murum fortalicii capitali inceptum jaxta turrim, si dicti habitantes dictas pecunias solvent.

18.

ACCORD PASSÉ ENTRE LE CHAPITRE ET LES HABITANTS DE CRAVANT AU SUJET DES FORTIFICATIONS DE LA VILLE. — 1423, fin décembre.

Sensuit lacord passe entre messieurs et les habitans de Crevant.

Cest lotroy et lacord passe entre messieurs de lesglise dAucerre, cest assavoir maistre Hugues de Noes, doyen, Pierre de Rebrachien, arcediacre de Pusaye, Pierre Paterne, Gile le Marie, Estienne Moron, sucentre, Symon Bechu, chanoine de ladicte esglise, commis et deputez de par messieurs doyen et chapitre de ladicte esglise dAucerre, seigneurs de Crevant, dune part, et les bourgeois habitans dudict lieu de Crevant, dautre part, lan mil cccc et XXIII, le mercredi apres la nativite nostre seigneur, sur les choses qui sensuivent, et tout sans preiudice de mes dictz seigneurs, et de leurs seignories, et des habitans.

Premierement, ont ottroye et ottroient mes dictz seigneurs, pour le bien et service de ladicte ville, que le pont levis et dormant faiz par le Bastart de la Baume en la cour de mes dictz seigneurs par dehors, soient ostez, et la braye de la tour remuree comme par avant. Et pareillement que le pont

leviz faict par ledict bastard dedans la ville soit faict dormant, et aussy leschiffe (1) de boys faicte par ledict Bastart sur le pont leviz par dedans la ville, soit oste, et le mur couvert, et establi comme paravant. Et le boys tant des dictz pons leviz et dormans de dehors, comme de ladicte eschiffe soit laisse aux habitans au prouffit de la ville.

Item, ottroyent mes dictz seigneurs aux dictz bourgeois et habitans quilz puissent faire ouvrir les deux elles des meurs neufs de mes dictz seigneurs, dessoubz les deux eschiffes que le dict Bastart a faict faire, et seront lesdictes ouvertures faictes en forme de petite huisserie de pierre de taille, et les gruez mis esdictes huisseries pour y mectre deux huis, fors lesqueulx fermeront en temps de paiz par devers ladicte tour, a deux bons verrouz chascun huis, et en temps de guerre et de eminent peril, seront ouvers pour la garde et sehurite de ladicte tour et de la ville.

Item, ont ottroye mes dictz seigneurs aux diz bourgeois et habitans que ce necessite est par force de guerre, quilz puissent faire huisseries de pierre de taille, pour mectre deux huis de boys bons et sehurs en la vix de ladicte tour, pour entrer du grox mur neuf faict par mes dictz seigneurs en ladicte vix, et saillir de la vix sur lautre grox mur neuf, comencie et non escheve par un petit gallensis de boys, lequel ne bouschera en aucune maniere la veue des fenestres de ladicte tour. Et sera faict en ladicte tour ung grox huis fort au hault de la vix, lequel fermera a clef, et sera ladicte clef gardee par le capitaine de la ville, ou autre de la ville, agreable aux diz habitans, commis par mes dictz seigneurs, en telle maniere que le geolier ou autre, ne pourra entrer sanz licence.

Item, ont ottroye mes dictz seigneurs aux diz habitans, et aussy ont promis et promettent les diz habitans, de faire soliver en lieu de plancher de bonnes solives jointiffes, la chambre de mes diz seigneurs en ladicte tour, bien et convenablement, et sanz endomager les muers de ladicte tour, et le plancher et solivez qui seront ostez seront mis en ladicte tour, en lestaige plus hault, dessus ladicte chambre, pour y mieulx et plus sehurement faire le guet, quant besoing sera, et contenteront celluy qui a garde de ladicte tour jusques a present.

Item, feront les diz habitans couvrir ladicte tour bien et convenablement pour une foiz, et oster leschiffe sur la couverture de ladicte tour, laquelle eschiffe avait faict faire ledict Bastart de la Baume. Et aussy feront refaire les marches de la vix, rompues par ledict Bastart, et feront garder ladicte tour, et refaire et soustenir les foussez, et bouscher le pertuis du grox mur non escheve de mes dictz seigneurs, lequel avait faict faire ledict Bastart, et tout a leurs propres coulx et despens.

Item, ont donne et ottroye, ottroyent et donnent nos dicz seigneurs aux diz habitans pour aider a faire les fraiz des choses dessus dictes, la moitie de la cense dehue par les diz habitans de lan M IIII et XXII. Cest assavoir LXVII frans et demi, avecque lautre moitie qui par avant leur

(1) Espèce de guérite en bois, percée de meurtrières, que l'on mettait sur les remparts des villes, devant les portes ou sur les ponts, pour la commodité des gens de trait.



avait este donnee et ottroyee de grace especial par mes seigneurs, lesquelles convenances et accors dessus dictz ont este passees en nostre presence, et avons appelle en tesmoing messieurs Symon Petit, prebstre, et Jean Guerant, soubdiacre.

Bernart Raymon, Jehan le Suale, Habraan de Lignieres, Guillaume le Gricaut, messire Estienne Compaignot, prestre, Pierre Poinsot, Perrent Besson, maistre Pierre Pion, Jehan Piquart, barbier, Tevenin le Peiret, Jehan Pion, Johannot Gavete, Jehan Bernart, Perrin Mouriet, Girardin de Bausmes, Jehan Sausjiean, Guillaume Pontsot, Jehan Naudin, messire Regnaut Piquart, cure de Crevant, Jehan Compaignot, Jehan Quoquart, Jehan Mathier, Piernet Lozin, Didier Covat.

Signe : Poitevin, avec paraphe.

III.

Lettres de Charles VI, roi de France, approuvant la vente faite à Jean d'Esponnes, chanoine d'Auxerre, pour le prix de soixante francs d'or, d'une maison située à Auxerre, en la grande rue de Saint-Germain, en la censive dudit monastère, provenant de la succession dévolue au roi, de feu Guillaumin de Meaux, fils naturel de Jean de Meaux, en son vivant apothicaire à Auxerre. — Ces lettres contiennent en outre le procès-verbal des enchères, une supplique du Chapitre d'Auxerre à la Cour des Comptes de Paris, pour être payé, sur le prix de cette maison, d'un arriéré de 67 livres 13 sols 3 deniers de la rente à lui due par le roi en qualité de comte d'Auxerre, sur la recette du minage et prévôté d'Auxerre et Mailly-Château, et le décret de mise en possession de ladite maison. — Donné à Paris, l'an 1383, juillet.

Karolus, etc. (1). Notum facimus universis presentibus et futuris nos infrascriptas vidisse litteras, formam que sequitur continentes : A tous ceulz qui ces presentes lettres verront, Lucas Benoit, receveur de Sens, salut. Comme par la succession de feu Guillaumin de Meaulx, filz non legitime de feu Jehan de Meaulx, jadiz apothicaire, en son vivant demourant a Aucerre, soit avenu au roy nostre sire, une maison seant en la ville dAucerre, en la grant rue Saint Germain, en la censive des religieux de Saint Germain dAucerre, laquelle maison estoit du conquest dudict feu Jehan de Meaulx, appothicaire, laquelle maison ycellui Jehan donna et laissa a son dict filz pour Dieu, et en aumosne, par don legatoire, fait en son testament ou ordenance de derreniere volente, et il soit ainsi que ladicte maison soit de grant frais à soustenir, par quoy plus prouffitable chose est dicelle vendre que de tenir, ne mettre en demaine. Pour ce est il que nous pour le cler et evident prouffit dudict seigneur, par le conseil et deliberacion de pluseurs saiges, ladicte maison ainsi comme elle se extent et comporte de toutes pars avec ses appartenances, a telle charge comme elle puet devoir, avons exposee en vente et ycelle faict crier et subhaster deuement par le crieur jure du roy, nostre sire, es lieux par le temps et maniere en tel cas acoustumez en la ville dAucerre, si comme par la rela-

(1) Arch. nat. JJ 123, f° 29 r°.

cion dudict crieur jure, dont la teneur sensuit, puet plus à plain apparoir.

A honnorable homme et saige Lucas Benoist, receveur de Sens et dAucerre, Huguenin Patru, sergent et crieur du roy, nostre sire, en la ville dAucerre service, reverence et obeissance. Chiers sires, plaise vouz savoir que par vertu de vostre mandement scelle de vostre scel a moy par vouz envoie dont la teneur sensuit :

Le receveur de Sens et dAucerre a Huguenin Patru, sergent et crieur du roy, nostre sire en la ville dAucerre, salut. Nous vous faisons commandement de par le roy, nostre sire, et de par nous, que toutes excusacions cessans et arrieres mises, vous criez et subhastez es lieux, et par le temps et maniere acoustumez a faire criages en la ville dAucerre, et sanz interrupcion de proces ou de criages, une maison ainsi quelle se comporte et extent avec ses appartenance, a la charge quelle puet devoir, seant en la ville dAucerre, en la grande rue Saint Germain, qui nagaires fu feu Jehan de Meaulx, appoticaire, en son vivant demourant a Aucerre, de nouvel escheue et avenue au Roy, nostre sire, par la mort de feu Guillaumin de Meaulx, filz non legitime dudict feu Jehan de Meaulx, par dons et lais testamentaire faict par ledict feu Jehan a son dict filz, en son testament ou ordonnance de derreniere volonte, laquelle maison a este mise en nostre main a cinquante livres tournois de premiere assiete. Et qui sur ce vouldra croistre ou enchierir, se traye par devers nous ou nostre lieutenant a Aucerre, il sera receuz. Desquelx criages yceulx faiz et parfaiz, et de tout ce que par vouz faict en sera, nous certiffiez deuement soubz vostre scel, afin de faire et baillier noz lettres de decret au plus offrant et derrenier encherisseur. De ce faire nous donnons povoir, autorite et mandement especial. Donne soubz nostre scel le xxvii^{e} jour de septembre lan mil ccc iiii^{xx} et un.

Jay crie et subhaste deuement la maison nommee en vostre dict mandement es lieux acoustumez a faire criages, en la ville dAucerre, au prix de L lb. tournois, a tel charge et redevance comme elle puet devoir. Premier criage samedi xix^{e} jour de septembre m cc iiii^{xx} et un ; second cry, v^{e} jour du mois doctobre ensuivant ; tiers cry, xx^{e} jour dudict mois, et quart cry, dabondant, v^{e} jour du mois de novembre prouchain ensuivant, audict an ; durant lesquels criages, ne apres aucun nest venu ne soy apparu qui sur ladicte maison ait voulu croistre ou enchierir, ne a la vendicion dicelle soy opposer, ou a aucune chose contredire. Et ce vous certiffie je par ceste presente moy relacion, laquelle en tesmoingnage de verite jay scellee de mon propre scel duquel je use et ay acoustume de user en mon dict office, le viii^{e} jour de novembre lan mil ccc iiii^{xx} et un.

Item sensuit lapprobamus de ladicte relacion faicte soubz le scel de la prevoste dAucerre. A tous ceulz qui verront ces presentes lettres, Jeh. Mauduit et Jehan dOrgelet, gardes du scel du roy, nostre sire en la prevoste dAucerre, salut. Saichent tuit que en la presence de Jehan Robiqueau, clerc tabellion, commun jure en la court de ladicte prevoste pour ce establiz en propre personne Huguenin Patru, sergent du roy, nostre sire, lequel a congneu et confesse que les lettres parmi lesquelles ces

presentes sont annexees, sont scellees de son propre scel duquel il use communement en son dict office faisant. En tesmoing de ce, nous a la relacion dudict jure avons scelle ces lettres de approbacion du scel de ladicte prevoste dAucerre. Donne lan de grace M CCCC IIIIxx et deux, le lundi apres la feste de sainte Luce, vierge.

Apres lesquelz criages faiz et parfaiz, comme dict est, sest traiz par devers nous messire Jeh. dEsponnes, chanoine dAucerre, qui ladicte maison a enchery, et ycelle mise en nostre main a la somme de soixante livres tournois, en nous requerant comme il soit acheteur de bonne foy, et ledit marchie luy soit demoure apres la perfecion des dicts criages, comme au plus offrant et derrenier encherisseur, nous lui voulsissions ladicte maison adjugiez, et sur ce bailler noz lettres de decret. Scavoir faisons que nous, veu la requeste dudict messire Jeh. dEsponnes estre raisonnable et que aucun ne sestoit apparu qui sur ce vouloist croistre ou enchierir, et que temps estoit prefix dudict marchie delivrer, et aussi par vertu du mandement de nosseigneurs des Comptes du roy, nostre sire a Paris, attachie soubz lun de leurs signes et à la requeste de honnorables, saiges et discretes personnes les doyen et chapitre dAuxerre, desquelles requeste et cedule la teneur est telle.

A nosseigneurs de la Chambre des Comptes supplient humblement [les] doien et Chapitre de leglise dAucerre, que comme Lucas Benoist, naguerres receveur du roy, nostre sire, au bailliage dAucerre, soit tenuz a cause de ladicte recepte envers les diz supplianz en la somme de LXVII l. XIII s. III d. t. pour raison de reste de XXIX lb. tournois que les diz supplianz prennent et ont chascun an a cause de leur esglise sur la recepte du minage (1) et prevoste dAucerre, et sur la prevoste de Mailly le-Chastel, cest assavoir des termes de la Saint Remy et Saint Andry de lan LXXIX, IX lb. XIII s. IIII d. t.; item, des diz termes de lan IIIIxx, XXIX lb. t., et pour les diz termes de lan IIIIxx et un derrain passe XXIX lb. t. De laquelle somme de LXVII lb. XIII s. IIII d. ledict Lucas eust assigne les dictz supplianz a les prendre et avoir, de et sur la vente dune certaine maison, assise a Auceurre, en la grant rue Saint Germain, qui jadiz fu a Jeh. de Meaulx, laquelle icelli Jehan, en son testament ou derreniere volente, laissa et donna a un sien filz naturel et non legitime, lequel filz, apres la mort (2) de son dict pere, voult avoir le dict lays, et le requist et demanda par pluseurs foiz, et a grant instance a leritier dudict feu Jeh. de Meaulx et aux executeurs dicellui feu Jehan, lequel filz puis apres est ale de vie a trespassement, et par ce, ladicte maison et les biens dudict filz furent et appartindrent, sont et appartiennent au roy, nostre sire, comme seigneur, car la succession des bastars trespassez en ladicte ville est et appartient au roy, nostre sire, et laquelle ledict Lucas faisoit et faict vendre par cris et subhastacions, en la maniere acoustumee ou pays, et laquelle maison monseigneur Jeh. dEsponnes,

(1) Voir Minage d'Auxerre, par M. Demay. — *Bulletin de la Société des Sciences*, 1886.

(2) Le texte porte *mere*.

chanoine dAucerre, a achetee et mis a pris, et luy est demoure comme au plus offrant et derrenier encherisseur. Neansmoins, ledict acheteur a refuse et contredict, et encore refuse et contredict, a paier aux diz supplianz les dictes LXVII lb. XIII s. IIII d., disant que ledict Lucas ne luy avoit point encore baillie le decret de son dict achat et quil nen paiera ja. mais denier jusques a ce quil ait son dict decret, laquelle chose est ou retardement du payement des diz supplianz en leur grant grief, dommaige et prejudice, et ou retardement du service divin. Quil vous plaise mander et commander au dict Lucas quil baille au dict acheteur ledict decret de ladicte maison, ou quil vous viengne dire la cause pourquoy il ne vouldroit baillier, afin que luy oy, vous puissiez sur ce ordener ce que raison sera et bon vous semblera, et que les diz supplianz puissent estre paiez de leur dicte debte. Ils prieront Dieu pour le roy nostre sire et pour vous.

Item. De par les gens des Comptes du roy, nostre sire a Paris, Lucas Benoist, naguerres receveur de Sens et dAucerre. Veue la requeste des doyen et chapitre de leglise dAucerre, attachee a ces presentes sous lun de noz signez, nous vous mandons et enjoingnons estroittement que le decret de la maison dont mencion est faite en ladicte requeste vouz baillez et delivrez au plus offrant et derrenier encherisseur, sanz le mettre aucunement en delay, ou cas toutes voies quil ny auroit cause pourquoy faire ne le doyez, laquelle vous nous venez dire de bouche, ou la nous rescrivez au plus tost que vous pourrez feablement soubz vostre scel. Escript a Paris le XIIIe jour de decembre lan M CC IIII^{xx} et deux.

Ladicte maison, ainsi comme elle se extent et comporte de toutes pars avec ses appartenances et appendences, avons delivre et adjugie, delivrons et adjugeons par interposicion de notre present decret, estre et appartenir audict messire Jeh. pour luy, ses hoirs et ceulz qui de luy auront cause ou temps avenir, pour et parmi le pris et somme de LX lb. t., que nous en confessons avoir eu et receu dudict messire Jeh., en soixante frans dor, dont nous nous tenons pour bien paiez, et len quittons bonnement et a tousjours ses biens, ses hoirs et tous aultres a qui quittance en appartient. Parmi lequel prix ainsi receu, comme dit est, nous, ou nous et comme receveur dessuz dict, transportons au dict messire Jeh. dEsponnes, acheteur, et ses hoirs, et a tous qui de luy auront cause ou temps avenir tous les droiz de propriete, possession, fons, avec toutes les autres accions reelles, personnelles, juxtes (*sic*), directes, teues et expresses, que le roy, nostre sire, avoit, avoir, demander et reclamer, povoit et devoit, en ladicte maison et appartenances dicelle par la mort et succession dudict feu Guillaumin de Meaulx, et de ce nous demettons et desvetons, ou nom que dessuz, et voulons que par le bail et tradicion de ces presentes, ledict messire Jeh. en soit saisiz et vestuz et mis en vraye possession et saisine comme de sa propre chose et loyal achat; renoncant quant a ce, ou nous et comme receveur dessuz dict, a toutes exceptions, deceptions, barres, fraudes, cavilacions, allegacions, opposicions et toutes autres choses qui, tant de fait comme de droit, pourroient estre dictes ou proposees a dire ou venir contre la teneur de ces



presentes ou le fait en ycelles contenu, et au droit disant : general renonciacion non valoir, par laquelle renonciacion general nous voulons toutes autres renonciacions estre supposees dictes et entendues, tout aussi comme se mot a mot y estoient escriptes. En tesmoing de ce nous avons scelle ces presentes de notre propre scel, et signe de nostre seing manuel, desquelx nous usons et avons acoustume de user. Ce fu fait le IIIIe jour de mars lan de grace M CCC IIIIxx et deux.

Quas quidem litteras supra scriptas, ac omnia et singula in eis contenta et narrata, rata habentes atque grata, eas et ea volumus, laudamus, ratiffìcamus, approbamus et tenore presencium, de nostris auctoritate regia et gracia speciali, confirmamus, in quantum rite et juste lata fuerunt atque data, et in rem transierunt judicatam. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret in futurum, sigillum nostrum in absencia magni ordinatum, presentibus litteris duximus apponendum, nostro et alieno in omnibus jure salvo. Datum Parisius, mense julii, anno domini millesimo CCCmo octogesimo tercio, regni vero nostri tercio.

Per consilium existens in camera compotorum. H. Guingant. Expedita per cameram die XXIa julii M CCC IIIIxx IIIo. A. Reymondeti.

IV.

Lettres de Charles VI, roi de France, portant grâce et rémission pour Gautier Dalengoye, écuyer, qui, à la suite d'un souper, fait le 6 janvier 1381, avec le châtelain et les gens du guet d'Auxerre, craint d'être accusé d'avoir participé à l'assassinat de Jean Richesse, curé de Varzy, perpétré par les susdits dans le cloître du Chapitre d'Auxerre, bien que lui, Gautier, ait été absent du lieu du crime au moment où il se commettait. Il argua pour obtenir cette faveur de ses services militaires sous l'amiral de France, au temps de Charles V, et durant les guerres de Normandie. — Donné au bois de Vincennes, l'an 1381, janvier.

Charles, etc. (1). Savoir faisons à touz presens et a venir, de la partie de Gautier Dalengoye, escuier, aagie de XXVIII ans ou environ, nous avoir este humblement supplie que comme le soir de lAparition (2) Nostre Seigneur derrain passee, luy estant en nostre ville dAucerre, il eust souppe en la taverne avec Guillaume Paste, nostre sergent et chastellain, et maistre du guet par nuit de notre dicte ville dAucerre, et pluseurs autres noz sergenz dudict guet; et apres ce que ils eurent souppe, eust pris congie des dictz compaignons, et sen fust volu partir pour soy aler couchier, et en ce faisant, ledict chastellain et les dictz sergenz se feussent dillec partiz pour aler audict guet, et ledict supplianz avec eulx pour soy aler esbatre. Et quant les dictz sergenz furent alez emmy la ville, se departirent en pluseurs parties, dont ledict supplianz estoit en lune, laquelle racontra (*sic*) et vit passer par le cloistre de chapitre dAucerre un certain chapellain qui estoit cure de Varzy (3), qui venoit de lostel de levesque

(1) Arch. nat. JJ. 120 fo, 12 vo.
(2) Fête de l'Epiphanie, au 6 janvier.
(3) Voir pour cette affaire les lettres de rémission accordées à Perrin Chantepinot par Charles VI, datées d'avril 1381 (Lebeuf, *Histoire*, etc., édition Challe et Quantin,

dAucerre, une torche ardant devant luy, lequel ilz ne cognoissoient et laisserent passer en alant son chemin, sanz lui faire ou dire aucune villenie. Et depuis, partie de noz diz sergenz, qui en la compaignie du dict supplianz nestoient pas, eussent rancontre ledict cure, lequel il batirent et navrerent telement que assez tost apres mort sen ensuy. Pour lequel fait ledict supplianz qui oncques ne mist main au dict cure batre, ne qui ne le cognoissoit, ne ne fut present au fait, ainçois lui en desplut quant il le sceut, et dist que cestoit mal fait, pour doubte de ce que partiz sestoit de lostel en la compaignie de noz dictz sergenz, il se doubte que justice ne le veuille accuser destre coulpable dudict fait pour cause de la compaignie quil avoit tenue a noz diz sergenz audict soupper, et avant le fait, et mesmement que deja y a este pour ce appelle a ban, combien quil ne fust pas present audict fait, ne dicellui coulpable ne consentent, quil nous plaise, considere ce que dict est, et quil a este, et est de bonne vie, renommee et honneste conversacion, et aussi les bons et aggreables services que ledict supplianz a par long temps faiz a nostre tres chier seigneur et pere, que Dieu absoille (1), en compagnie de notre admiral de la mer, es guerres es marches de Normandie, et en pluseurs autres lieux, sur ce lui estendre notre grace. Et nous inclinans a sa supplicacion considere les choses dessuz dictes, voulans misericorde preferer a rigueur de justice, de notre autorite royale, plaine puissance et grace especial, audict Gautier ledict fait, sil est ainsi, avec toute peine, offense et amende corporele, criminele et civile quil peut pour ce avoir et estre encoruz, envers nous et justice, avons quittie, remis et pardonne, quittons, remettons et pardonnons par ces presentes, en le restituant a sa bonne fame et renommee au pays, et a ses biens non confisquez, non obstant les dis appeaulz de ban qui pour ce sont ou pourroient estre ensuy, en imposant silence perpetuele a notre procureur et a touz noz autres justiciers et officiers, reserve le droit de partie a poursuir civilement, tant seulement. Si donnons en mandement par ces presentes au bailli de Senz et dAucerre et a touz noz autres justiciers et officiers presens et a venir, ou a leurs lieux tenanz et a chascun deulz, si comme a lui appartendra, que de notre presente grace, quittance et remission facent, seuffrent et laissent ledict Gautier joir et user plainement et perpetuelment, sanz le molester ou empescher ne souffrir estre moleste ou empeschie pour ce, en corps ou en biens, ores ne ou temps avenir en aucune maniere au contraire, mais son corps et ses biens, se pour ce estoient pris, saisiz ou arrestez, mettent ou facent mettre sanz contredit a plaine delivrance. Et que ce soit ferme chose et estable a tousjours mais, nous avons fait mettre notre scel a ces presentes, sauf en autres choses notre droit et lautrui en toutes. Donne au boys de

t. IV, p. 205). Celles que nous donnons ici, ont été délivrées presqu'au lendemain du crime, et contiennent de curieux détails, tant sur le meurtre lui-même que sur la haine qui existait entre la police locale et les jeunes prêtres du Chapitre.

Voir aussi même ouvrage, t. II, p. 6.

(1) Il fait sans doute allusion à l'expédition du 24 juin 1377. A cette époque, c'est-à-dire trois jours après la mort d'Edouard III, la flotte hispano-française, commandée par Jean de Vienne et Sanche de Tomar, pendant deux mois, ravagea les côtes d'Angleterre.



Vincennes, ou mois de janvier lan de grace mil ccc IIIIxx et un, et le second de notre regne.

Es requestes de lostel. H. Blanchet et Evrardus.

V.

Lettres de Charles VI, roi de France, autorisant Deline, veuve de Baudoin le Canaz, sergent à verge en la ville d'Auxerre, et ses amis, à décrocher de la potence le susdit sergent pour l'ensevelir en terre bénite. Celui-ci avait été condamné à mort, pour avoir frappé d'un simple bâton Jean Richesse, curé de Varzy, déjà renversé et frappé à mort par ses camarades, fort irrités contre les jeunes chanoines, prêtres et autres du cloître de l'église d'Auxerre, qui les avaient battus et maltraités dans l'exercice de leurs fonctions. Ces jeunes gens avaient d'ailleurs commis toutes sortes d'excès en ville; et leur haine contre le guet chargé de la police datait de fort longtemps. Baudouin le Canaz sera enterré sans cérémonie. — Donné à Paris, l'an 1381, 5 février.

Charles, etc. (1). Savoir faisons a touz presens et avenir, de la partie de Deline, jadis femme, et des amis de feu Baudoin le Canaz, nagueres notre sergent a verge en la ville et cite dAucerre, nous avoir este humblement supplie que comme en ladicte ville dAucerre soit acoustume de long temps de faire guet par nuit par le chastellain et sergent a verge dicelle ville, pour le bien de justice, et pour garder que aucuns meffacent en ladicte ville, et il soit ainsi que pluseurs jeunes compaignons, chanoines, prestres et autres du cloistre de leglise dAucerre, qui de long temps avoient hayne aus diz chastellain et sergenz, et yceulx avoient menacie, et menacoient de jour en jour, se feussent assemblez et armez le premier jour de janvier derrain passez, et en alant par ladicte ville par nuit, encontrerent les diz chastellain et sergenz faisant le guet comme dict est, lesquels ilz envairent et assaillirent tellement quil convint yceulx chastellain et sergenz retraire, et cesser de faire ledict guet celle nuit, et en fut la force aus diz de leglise. Et le dimenche ensuivant perseverant es dictes haynes, aucuns des diz de leglise espierent par nuit les diz chastellain et sergenz, et en trouverent un appelle Jehan dAsnieres, lequel ils batirent de fait tres oultrageusement et jusques a grant effusion de sanc. Pour lesquelles causes, et pour ce aussi que yceulx de leglise avoient fait et faisoient chascun jour pluseurs autres exces et delitz par ladicte ville, ou contempt de nous et de notre jurisdiccion, et qui nestoient, ne ne sont de souffrir, le lundi ensuivant, jour de la feste de lApparicion Notre Seigneur derrain passee, par le commandement du dict chastellain, se feussent assemble avec lui ledict Baudoin et pluseurs autres des diz sergenz et eussent appelle avec eulx certains compaignons de ladicte ville pour faire ledict guet, et pour estre plus fors. Et en faisant ycellui guet, par aucuns des dictz sergenz et compaignons, pour ce assemblez avec ledict chastellain, eust este rencontrez daventure un appelle Jehan Richesse, prestre, cure de Varzy, passant par devant la grant eglise dAucerre, et accompaignee dun varlet portant une torche ardant, laquelle fu tantost estainte. Et apres ce, aucuns des diz sergenz et compaignons, cuidanz que il feust

(1) Arch. nat. JJ. 120 f° 38 v°.



un des dictz malfaitteurs, batirent ycellui cure et lui donnerent pluseurs cops, et abatirent a terre, et en ce faisant, ledict feu Baudoin, qui nestoit pas a ce present, survint sur eulx, et en demandant au dict cure qui il estoit, pour ce quil ne le cognoissoit, le fery un seul cop sur le doz dun graille baston que il tenoit, pour lesquelles bateures mort sest ensuie en la personne dudict cure dedanz quatre jours apres. Et pour occasion dudict fait ledict feu Baudoin fu pris par nostre bailli de Senz et dAucerre ou son lieutenant, et tantost condempne a estre pendu et trahine, laquelle condempnacion fu assez tost apres executee, si comme ilz dient, il nous pleust a eulx donner congie et licence de faire despendre le corps dudict feu Baudoin, et souffrir ycellui estre mis en terre sainte, pour consideracion de ce que tout le temps de sa vie il avoit este homme de bonne vie et renommee, et honneste conversacion, sanz ce quil fust onques mais repris dautre blasme ou reproche, et que lors, ne par avant, navoit eu, ne navoit aucune rancune, hayne ou mautalent envers ledict cure, et aussi quil ne le fery que un petit cop du baston, en lieu non mortel de tel cop, et que ce fu fait en faisant le guet auquel il estoit contraint daler. Et nouz inclinanz a leur supplicacion, consideres les choses dessuz dites et les services que ledict feu Baudoin nous a faiz en son dict office, et aussi pour contemplacion daucuns de leurs amis estanz en nostre service, qui de ce nous ont prie, a yceulx femme et amis dudict feu Baudoin le Canaz, avons donne et octroie, donnons et octroions par ces presentes, de grace especial et autorite royal, congie et licence de faire despendre et oster du gibet le corps dudict feu Baudoin, et ycellui par le congie de leglise, ensevelir et mettre en terre sainte en eglise ou cimetiere, secretement et sanz solennite. Si donnons en mandement par ces presentes audict bailli de Sens et dAucerre, ou a son lieutenant a Aucerre, au prevost dudict lieu et a touz noz autres justiciers et officiers, ou a leurs lieuxtenanz presenz et a venir que de notre presente grace, don et octroy facent, seuffrent et lessent ladicte femme et amis dudict feu Baudoin joir et user plainement et paisiblement, sanz les molester ou empescher en aucune maniere, au contraire. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable a tousjours, nous avons fait mettre notre scel a ces presentes, sauf en autres choses notre droit, et lautrui en toutes. Donne a Paris le ve jour de fevrier, lan de grace mil ccc IIII^xx^ et un, et le second de notre regne.

Par le roy, a la relacion du Conseil. H. Blanchet.

VI.

Lettres de Charles VI, roi de France, portant rémission pour Jean Quaquetot, dit Taconnet, sergent à verge de la ville et comté d'Auxerre, qui déclare n'avoir point fait partie du groupe de ses camarades qui ont occis Jean Richesse, curé de Varzy. Il s'adresse à sa miséricorde parce qu'il a déjà été assigné, et que ses biens ont été saisis. Les droits de la partie civile sont réservés. — Donné au bois de Vincennes, l'an 1381, 23 février.

Charles, etc. (1). Savoir faisons a touz presens et avenir de la partie de Jehan Quaquetot, dit Taconnet, sergent a verge de la cite et comte dAu-

(1) Arch. nat. JJ. 120 f°, 61 r°.



cerre, nous avoir este humblement supplie que comme le soir de la feste de lApparicion Nostre Seigneur derrain passee, il et les autres sergenz de ladicte ville eussent este assemblez par le chastellain dudict lieu pour faire le guet par nuit en ladicte ville, selon que acoustume est de faire en touz temps, et yceulx sergenz assemblez avecques ledict chastellain ou chastel dAucerre pour faire ledict guet, se feussent mis en deux parties, cest assavoir ledict supplianz, et aucuns des dictz autres sergenz avecques ledict chastellain, et se feussent mis au chemin par une rue qui est entre le cloistre et la boucherie dAucerre, et les autres par la grant rue par ou len va dudict chastel par devers Notre Dame des Miracles, et en faisant leur dict tour, chascune partie se devoient assemblez et venir les uns avecques les autres. Avant laquelle assemblee ceulz de la partie ou nestoit mie ledict supplianz, rencontrerent pres de la chapelle de Notre-Dame de ladicte esglise, un prestre appelle Jeh. Richesse, qui venait atout une torche, de lostel de notre ame et feal conseiller levesque dAuxerre, auquel par mouvement desordene coururent sus lesdiz sergenz et aucuns autres quil avoit appellez avecques eulz, et icellui eussent batu et feru tant de cops, que pour icelle bateure assez tost apres mort sest ensuye en la personne dudict prestre, sanz que ledict supplianz feust a ce present, sachant ne consentent. Pour lesquelles choses les biens dudict supplianz ont este pris, saisiz et arrestez. Lui doubtant rigueur de justice, et que pour ceste cause il ne feust justiciez, si comme ont este plusieurs autres pour ce cas, sest absente du payz, et commence contre lui proces et criz a ban, et tellement quil ne reste que le dernier cry quil ne soit prive de son office et banni du payz, se par nous ne lui est sur ce pourveu de remede convenable. Quil nous plaise avoir pitie et compassion de lui, et lui estendre sur ce notre grace et misericorde, mesmement comme il ait tousjours este de bonne renommee et honneste conversacion, et que il a exerce son dict office lespace de XVI ans sanz aucun vilain blasme ou reproche, et aussi que dudict meffet il ne fu consentant, ne onques audict lieu ne fut, pour grever ledict prestre ne autre, ainz fu pour obeir audict chastellain, son maistre, pour faire ledict guet, si comme il dict. Et nous inclinans a sa supplicacion, eu regart et consideracion aux choses dessuz dictes, aianz pitie et compassion dudict supplianz, voulens rigueur de justice admoderer audict Jehan Quaquetot, ledict faict, sil est ainsy, avons quittie, remiz et pardonne, et par ces presentes de notre autorite royal et grace especial, quittons, remettons et pardonnons avecques toute peine et amende corporele, criminele et civile en quoy il puet estre encouruz envers nous, ou quil devroit souffrir et soustenir pour ceste cause, et le restituons au paiz, a sa bonne fame et renommee et a ses biens non confisquiez, en rappellant et mettant au neant touz appeaulz et criz a ban qui pour ce sont encouruz, et imposant sur ce silence perpetuel a notre procureur, reserve le droit de partie a poursuir civilement. Si donnons en mandement au bailly de Senz et dAucerre et a touz noz autres justiciers et officiers presens et a venir, ou a leurs lieuxtenanz, et a chacun deulz si comme a lui appartiendra, que ledict Jehan Quaquetot de notre presente grace et remission facent, sueffrent et laissent joir, et user pleinement et



perpetuelment, sanz le contraindre, travailler, molester ou empescher, ores, ne ou temps avenir en aucune maniere pour ceste cause, maiz ses dictz biens qui pour ce sont priz et arrestez, lui mettent et facent mettre a pleine delivrance. Et que ce soit ferme chose et estable a tousjours mais, nous avons fait mettre notre scel, ordene en labsence du grant a ces presentes, sauf en autres choses notre droit et lautruy en toutes. Donne au boys de Vincennes le xxiiie jour de fevrier, lan de grace mil ccc iiii^xx et un, et le second de notre regne.

Es requestes de lostel. H. Blanchet, Orgemont.

VII.

Quatorze extraits *in extenso* des registres capitulaires cotés 1798 et 1798 *bis*, destinés à servir à l'histoire des mœurs des chanoines d'Auxerre au xve siècle (1401-1425).

1.

13 décembre 1401 (1).— Scandales a l'office divin.— Eadem die dominus decanus in capitulo proposuit, quod ad sui noticiam pervenit, et sibi fuit expositum cum querela, quod pluries, et quasi cottidie, fiunt scandala et inconvenientia infra chorum ecclesie autissiodorensis, maxime, cum divina celebrantur, et videlicet quia unus proicit ignem alteri supra capam et super pelicium, et alius injuriatur alium, tam verbo quam facto, quod cedit in maximam derisionem tocius ecclesia. Et super hoc pluribus altercationibus et deliberacionibus, prehabitis, capitulum ordinavit per capita, quod quicumque subditus capituli, sive sit canonicus, sive tortrarius, sive alius chorialis dicte ecclesie, qui de cetero faciet scandalum vel derisionem in dicta ecclesia, videlicet in choro, dum divina celebrabuntur, facto vel verbo, tam igne proiciendo quam alios iniuriando, perdet distribuciones illius diei, quia scandalum faciet, ut prefatur, ita quod per hoc divinum officium minime deffraudetur, scilicet tenebitur ille qui penam huius modi incurrerit, omnibus [actus ?] ipsius diei interesse, ac si penam ipsam non incurrisset, et si deffecerit in interessendo, computabitur deffectus supra tempus adventurum. Et [quod ?] scandalo huius modi sic facto, credetur simplici dicto unius duorum canonicorum, illius videlicet qui primo refferet distributori, ut dicto ipsius distributoris, absque iuramento, vel alia distribucione, absque iuramento, vel alia probacione quacumque.

2.

28 mai 1407. — Querelle entre le chantre et le sous-chantre. — Hodie in capitulo quia dominus succentor reprehendebat dominum cantorem, quia fecerat citari plures burgenses capituli de Pulvereno et Lindriaco, pro modicis debitis, ipse dominus cantor eidem succentori, animo, ut videbatur irato, dixit verba que sequentur : Vous estes trop saiges tant que cest vostre dommage et a tous les autres. Que verba dictus succentor ad suum animum revocavit, et peciit ea sibi emendari iuxta tenorem

(1) Ne pas oublier que l'année commence à Pâques.



statuti, alias super iniuriis in capitulo non dicendis, facti, ipse dominus cantor, respondit quod non tenebatur emendare, quia verba non erant iniuriosa, et ipsis ambobus a capitulo expulsis, fuit per capita deliberatum et conclusum, et ipsis revocatis in capitulo, finaliter dictum, quod dicta verba erant iniuriosa, et quod ea tenebatur ipse dominus cantor eidem succentori emendare, iuxta tenorem statuti predicti, alias contra illos qui iniurias dicunt in capitulo, vel in ecclesia, editi. Qui quidem dominus cantor respondit quod propter hoc non dimitteret ad celebrandum quando sibi placeret, quia non credebat iniuriasse ipsum dominum succentorem, vel eius famam denigrâsse.

3.

Hodie post vesperos, congregatis super tabula reliquiarum, dominis decano, arcidiacono, Alepte, de Arconio, Bertonii, Viaudi, et pluribus aliis dominis canonicis, dominus cantor autissiodorensis, domino succentori dixit verba que sequuntur : ie vous crie merci se ie vous ay aucunement iniurie, et vous en requier pardon en la maniere que chapitre a ordonne, quar ie ne vouldroie point desobeir au commandement de messieurs, et tunc dominus decanus qui tenebat statutum editum contra illos qui iniurias dicunt in capitulo, respondit quod oportebat iuxta tenorem predicti statuti quod dictus dominus cantor emendaret iniurias per ipsum dictas predicto succentori, in plano capitulo, et non alibi, et quod ibi non erant congregati capitulariter, de quibus ipse dominus cantor peciit a me instrumentum, in presentia omnium predictorum dominorum.

4.

Lune XXX. Dominus cantor autissiodorensis constituit in capitulo procuratorem suum, dominum Johannem Bertonii presentem, ad emendendum iniurias quas sabbato ultimo lapsa (*sic*) dixerat domino succentori. Qui quidam dominus Johannes Bertonii, statim nomine dicto domini cantoris, et pro eo dictas iniurias emendavit, presente domino cantore, et in signum emende idem dominus Johannes Bertonii, tradidit domino decano in capitulo presidenti, quamdam cedulam papiri, et emendavit tam capitulo, quam parti, et promisit adhuc requirere indulgentiam a dicto domino succentore, quando ipsum reperire poterit. Et mediante dicta emenda, quia dominus cantor predictus erat brandonatus a suis distributionibus iuxta tenorem statuti, ideo capitulum removit dictam brandonacionem, et voluit quod de cetero plene gandeat iuribus suis, ut antea faciebat. Et fuit eidem domino cantori assignata dies ad taxandum emendam dictarum iniuriarum, ad diem veneris proximam.

5.

25 juin 1408. — Scandale soulevé en pleine église d'Auxerre par le concubinage d'un chanoine avec sa servante. — Eadem die, hora decantationis anniversarii, post prandium, quidam juvenis mulier, quemdam parvum semiannuum, vel circa, inter sua bracchia apportavit coram Dominis, in nave ecclesie, asserens per iuramentum dictum parvum concepisse a domino Marco Gitberti. Que quidem exposuit ipsis dominis, sui et dicti infantis paupertatem, dicens, quod nisi dictus dominus Marcus ipsam

iuvaret, vel sibi subveniret, pro nutrimento dicti infantis, quod ipsum infantem dimitteret in ecclesia, vel dicto domino Marco, quem fore dicebat patrem. Et quia prima facie, dictus dominus Marcus renuit accipere, et sibi benefacere, licet a pluribus fuisset rogatus quod dictam mulierem pacificaret, attento quod secum morata fuerat, viso clamore et scandalo in ecclesia, dominus decanus pulsari fecit capitulum ad congregandum dominos. Quibus congregatis, et citato prius viva voce per me, et ad statim, dicto domino Marco, venit iterum dicta mulier in capitulo, petens et requirens quod sibi fieret iusticia. Tandem per nonnullos amicos ipsius domini Marci, sic concordes fuerunt, dictus dominus Marcus et dicta mulier, quod ipse dominus Marcus, pro isto anno, sibi dabit centum solidos, de quibus hodie ipsa mulier habebit quinquaginta, et in fine anni, alios quinquaginta, quamquam, ut dicebat idem Marcus, alias non teneretur ad sibi subveniendum, quam gratis et pro Deo. Et sic se promisit facere in capitulo. Et isto appuntamento contenta, dicta mulier, ut videbatur, recessit, et secum dictum infantem detulit.

6.

De ancilla succentoris. — Hodie accessit coram dominis in capitulo, Coleta, quondam ancilla domini Marchi Gitberti, que inter bracchia apportavit quemdam infantem, quem alias in eodem capitulo attulerat, asserens dictum infantem habuisse et concepisse a dicto domino Marcho, petens et supplicans, quatinus capitulum sibi provideret de iusticia et victu, pro dicto parvo nutriendo, maxime quia propter eius paupertatem non habebat unde alere, nec ipsum parvum sustentare, nec ipse dominus Marcus tenere volebat promissam per ipsum coram Dominis factam, lune preterita, que de facto dimis it dictum parvum coram dominis, super quarrella in capitulo. De quo magister Hugo des Noes, procurator capituli peciit publicum instrumentum.

7.

19 mai 1410. — Le chantre aura la police du chœur. — Quia questio fuit de regimine chori, et qui debebat habere onus regiminis predicti, fuit ordinatum quod dominus cantor, intendat ad illos qui in choro tumultum facient, aut locuntur et non cantant, et qui habitum aut tonsuram in honeste et illicite deferunt, et alia indebita faciunt, illos reprehendat, et si sint inobedientes, in crastinum referat capitulo, ut corrigantur, ad que eciam racione cantorie tenetur.

8.

22 août 1410. — Décisions au sujet des gardes a monter par les chanoines, et des fortifications d'Auxerre. — De Custodia portarum. — Die mercurii XXI Augusti fuit inceptum ad custodiendum portas ville, qua die ivit Moiron ad portam sancti Symeonis, et ad portam pontis debebat esse Bovat, qui non fuit, nec misit.

9.

13 septembre 1410. — De fossatis autissiodori. -- Hodie fuit clerus congregatus in capitulo, ex eo quod villa volebat compellere clerum ad reparacionem fossatorum ville, pro quo fuerunt commissi domini abbates



sanctorum Mariani et Petri, officialis autissiodorensis, Jo. Alepte, Jo. Juventi, R. de Fontanis et Jo. Pigueron, ad tractandum cum domino Ballivo, et aliis gubernatoribus et habitantibus ville.

10.

19 septembre 1410. — De vigilantibus in eschifis. — Fuit ordinatum quod fiat cedula de illis de ecclesia qui tenebuntur vigilari in eschifis super muros ville, et quod canonici qui non custodiunt portas, in dicta cedula ponantur.

11.

1er décembre 1410. — De Custodia portarum. — Fuit eciam ista die lune, prima decembris predicta, ordinatum et conclusum quod domini qui ordinati sunt ad custodiam portarum huius civitatis, pro quolibet die quâ iverunt, aut miserunt, et de cetero ibunt, vel mictent, per manum magni camerarii II sol. VI d. t. haberent, in compensacionem expensarum illa de causa factarum.

12.

14 mars 1416. — Vol a Notre-Dame-la-Cité. — Cum in quadam archa existente in thesauro ecclesie collegiate Beate Marie in civitate autissiodorensi, dominus Stephanus de Tullo, presbiter, canonicus dicte ecclesie, et curatus de Palliaco, haberet quasdam pecunie summas, in bona moneta, usque ad valorem triginta librarum, ut dicebat, et tres taxeas argenti, ex quibus pecuniis unam partem perdiderat que sibi subrepta fuerat per quosdam qui serram dicte arche, violenter apperuerant, et dictas pecunias suscipuerant (*sic*), propterea ex suspicione captus fuit, Jacobus de Bosco, clericus domini Roberti de petraponte, canonicum autissiodorensem, etatis quindecim annorum, vel circa, qui claves dicti thesauri, defferebat et diu detulit. Qui quidem Jacobus, super hoc interrogatus, per dominus decanum Stephanum Moronis, Guillelmum Blesy et quosdam alios, sponte confessus est, quod die veneris post brandones, ultimo lapso, postquam totum servicium celebratum fuerat in dicta ecclesia collegiata, dominus Dionisius Coichart, presbiter, dicte ecclesie collegiate canonicus, intravit dictum thesaurum, et sibi dixit quod in dicta archa erant plures pecunie dicti curati de Palliaco, et quod si dictus Jacobus vellet, apperirent dictam archam, dictusque Jacobus, exortacione dicti domini Dionisii, ut dicebat, ad hoc consensit, et yvit quesitum ignem in quadam candela ad accendendam lampadam dicte ecclesie, dicto domino dionisio, in eodem thesauro dimisso, ipseque dominus Dionisius, hoc pendente, apperuit violenter dictam archam, et in ea cepit pecunias aliquas fortis monete in magnis albis, sed proprie nescit quantum, credit tamen quod erant circa quatuor franci fortis monete, quas tradidit dicto Jacobo, et quod ex eis haberet meliorem [pecuniam ?] et diceret campsori quod dicte pecunie erant cuiusdam alterius. Qui quidem Jacobus easdem pecunias cepit et eas cambiavit in domo petri Viviani iunioris, campsoris autissiodorensis, et ex eis habuit XXIIII libras in grossis, debilis monete, sed antequam dictas pecunias cambiaret, dedit ancille dicti domini Roberti, ex eis pecuniis, duos albos fortis monete, et postquam dictas pecunias



apportavit de cambio, eas tradidit dicte ancille ad custodiendum. Que ancilla eas tradidit dicto domino Roberto. Et ulterius dixit in presentia dicti domini Dionisii, quem gentes domini episcopi adducerunt in prisionibus capituli, ad loquendum cum dicto Jacobo, quod ipsi, dominus Dionisius et Jacobus simul iuraverunt, quod nullus eorum premissa revelaret, et dederant eorum quilibet animam suam diabolo, casu quo premissa revelarent, et quod dictus dominus Dionisius sibi dixerat, quod emerat quosdam sotulares, in quibus exposuerat omnes pecunias suas, et quod volebat ire extra Villam, et indigebat pecuniis, et alterius quod idem dominus Dionisius, iterum clauserat dictam archam cum quodam lapide, quem proiessit per quemdam fenestram dicti thesauri, a parte domus magistri Stephani Moronis, canonici autissiodorensis, et quod idem dominus Dionisius, tunc erat maculatus in vultu, et sibi dixit quod mundaret dictum vultum suum, quod et fecit dictus dominus Dionisius, sed non bene. Item, quod dictus dominus Dionisius, tota illa die, non intraverat dictam ecclesiam collegiatam, usque ad illam horam, qua totum servicium perfectum erat in eadem ecclesia, et tunc venerat cum habitu ecclesie, scilicet superplicio et capa indutus. Interrogatus quid de parte sua dictorum pecuniarum facere volebat, respondit quod volebat recedere a domo magistri sui, et ex ea se iuvare ut melius posset. Quibus omnibus, dictus dominus Dionisius contradixit et ea negavit, et postea reductus [fuit] ad carceres domini episcopi.

Et hodie in capitulo, dictus Jacobus, subditus capituli, adductus fuit in capitulo coram omnibus, et premissa omnia, modo et forma predictis, sponte et sine quacum violencia, confessus fuit. Propter quod domini decanus et capitulum, audita confessione predicta, actendentes etatem dicti Jacobi, considerantes eciam quod, prout dicebat, premissa perpetraverat exortacione alterius, et quod jamdictus Jacobus diu propter hoc, steterat in carceribus capituli, per eorum sententiam deffinitivam, per os domini decani prolatam, condempnavit eumdem Jacobum cum virgis diu verberari, et ipsum in capitulo, coram parvis in albis, et multis aliis de ecclesia, verberari fecerunt nudum per dictum dominum Robertum de Petraponte, et sibi prohibuerunt, quod de cetero non maneret in ecclesia autissiodorensi, nec in aliqua domo claustrali, presentibus magistris, Petro Rebrachien, officiali, Johannes Provostat, sigillifero, et Johanne Pateri, vicariis domini episcopi autissiodorensis, et pluribus aliis. Item domini decanus et capitulum prefati dictas XXIIII libros debilis monete, restituerunt et restitui fecerunt per predictum dominum Robertum de Petraponte qui eas custodiebat, prefato domino Stephano de Tullo, presbitero, realiter et de facto, et de hiis se tenuit pro contento dictus dominus Stephanus.

13.

8 mai 1425. — Querelle publique entre le Grand-Archidiacre et le Pénitencier. — Hâc die dominus Stephanus Viviani, archidiaconus maior et canonicus ecclesie autissiodorensis, ac presens in capitulo, fuit declaratus in capitulo, per dominos decanum et capitulum, huius ecclesie, excommunicatus a canone, propter manuum temerariam et violentam



appositionem, in personam magistri Johannis Provostat, presbiteri, pœnitentiarii et canonici dicte ecclesie, et fuit mandatus evitari, cuius quidem littere declarationis excommunicationis et evitationis, tenor sequitur, et est talis : Decanus et capitulum ecclesie autissiodorensis, omnibus presbiteris et notariis nobis subditis, salutem : Quia Stephanus Viviani, archidiaconus maior ecclesie nostre ac concanonicus, et subditus et justiciabilis noster, die sancto penthecostes, ultimo lapso, dum vespere celebrabantur, in ecclesia nostra publice, coram clericorum et laycorum multitudine copiosa, manus temerarias violenter apposuit in personam venerabilis viri magistri Johannis Provostat, presbiteri, pœnitentiarii et concanonici nostri, turribulum tunc tenentis ad turificandum ante maius altare, ut moris est, una cum dicto domino decano, dum psalmus magnificat canthbatur, ipsum turribulum violenter de manibus dicti pœnitentiarii auferendo, ac ipsum pœnitentiarium de cathenis dicti turibuli, graviter constringendo, et ipsam propulsando, quod dictus pœnitentiarius, nosque omnes, in magnam displicentiam tunc habuimus, et per hoc sententiam excommunicationis a canone latam, dampnabiliter incurrit, ac ecclesiam nostram, et nos, totumque populum, tunc ibidem congregatum, graviter scandalizavit. Et premissa sunt ita manifesta et notoria, quod nulla possunt tergiversatione celari. Idcirco, vobis mandamus quatinus eumdem Stephanum quem propter hoc declaravimus, et tenore presencium, declaramus excommunicatum fore a canone, excommunicatum palam et publice nuncietis, ac eum tanquam excommunicatum a canone evitetis, et ab omnibus evitari faciatis, a denunciatione huius modi non cessante, donec a nobis aliud habueritis in mandatis. Datum et actum in nostro capitulo, nobis ibidem ad sonum campane congregatis et capitulantibus, die Jovis ultima maii, anno domini 1425.

14.

Suspension de Frédéric Viaud pour avoir refusé de chasser sa servante suspecte. — Hodie dominus Fredericus Viaudi, canonicus autissiodorensis, fuit absolutus a sentencia suspensionis quam incurrerat pro contentis, sive manifesta offensa, eo quod inhibitum die veneris sancta, infra XV dies expellerent ab eorum domibus ancillas suas suspectas, qui quidem dictus Fredericus, predictam suam ancillam infra predictas XV dies non expellerat.

VIII.

Quarante-huit extraits par analyses tirés des registres capitulaires, cotés G. 1798, 1798 *bis* et G. 1799 (1401-1555 y inclus) et G. 1854. — Recueil de pièces contenant un extrait des conclusions capitulaires les plus remarquables de 1558 à 1779.

1.

30 septembre 1402. — Absolution d'excommunication accordée par le pénitencier du pape, Flamand du Martroy, au chanoine d'Auxerre Etienne Duhamel, qui avait porté la main sur Jean Odin, curé de Saint-Pierre-en-Château, lequel l'avait diffamé.



2.

20 mai 1407. — Injonction faite à Jean Vivian, chanoine d'Auxerre, d'avoir à congédier, sous trois jours, Philippe Dassaut, ***cum sit Juvenis lubrica, inhonesta, meretrix notoria;*** sa réputation a grandement souffert à cause d'elle. Et s'il n'obéit pas, il sera privé de distribution.

3.

22 août 1407. — Condamnation à une amende qui sera fixée plus tard, du recteur de la Maison-Dieu de Saint-Etienne, pour avoir battu un prêtre du chœur de la cathédrale.

4.

12 décembre 1409. — Plainte de Guillaume Nazaire contre le tumulte accompagné de paroles injurieuses contre lui, soulevé par des chanoines tortriers au chœur de la cathédrale, et aux vêpres de Saint-Etienne ***ad Bisantium***.

5.

8 janvier 1409. — Citation par le promoteur du Chapitre du prêtre Jean de Seurre, qui a frappé, mais sans effusion de sang, le chanoine Robert Bouffaut d'un grand couteau.

6.

12 octobre 1413. — Maître Jean de Visch, chanoine, confesse avoir porté la main sur un moine de Saint-Marien, et avoir tiré la dague contre lui.

7.

6-9 décembre 1413. — Arrestation et emprisonnement de Robert Boufaut, chanoine tortrier, pour avoir frappé et gravement blessé un homme. Cependant, sur rapport de Jean de Chevreuse, maître barbier, qui déclare que la victime n'en mourra pas, Robert Boufaut est élargi sous caution de 20 marcs d'argent.

8.

17 mars 1413. — Il n'y eut pas de chapitre, et cela toute la semaine, ces messieurs ayant tous été pris de la maladie du ***tac***.

9.

5 août 1415. — Application de la peine portée par les statuts (l'amende), au chanoine tortrier Robert Boffaut ou Boufaut, qui, dans une querelle avec le chantre du chapitre de Notre-Dame de la Cité, l'avait appelé lépreux. Ledit Boffaut allègue pour sa défense qu'il avait été provoqué, et qu'aux yeux de tous, ledit chantre passait pour tel. Comme l'inculpé est pauvre et ne peut payer l'amende, il jeûnera un mois au pain et à l'eau.

10.

16 mai 1415. — Condamnation à l'amende du chanoine tortrier Robert Motet, pour avoir refusé obstinément de réciter le ***Miserere*** et le ***De Profundis***, ainsi que c'était son devoir. L'amende sera taxée plus tard.

11.

Le chanoine Jean Boileau paie cent écus d'amende pour avoir frappé le chanoine Pierre Paterne.

12.

6 juillet 1416. — Condamnation à l'amende du chanoine Jean Pigueron qui, durant la procession générale de Saint-Germain, a injurié son doyen en le traitant de jongleur et de menteur.

13.

17 mai 1420. — Deux chanoines tortriers, Robert Boufaut et Hugues Gilet, paient l'amende pour avoir joué à la paume en ville, et en un lieu public, à l'heure des vêpres où ils ont manqué à leur service.

14.

8 mai 1421. — Violente discussion entre le doyen et maître Pierre Rebrachien, archidiacre de Puisaie, official d'Auxerre, au sujet de Jean de Violaines, prêtre de chœur de l'église cathédrale, excommunié *a canone* pour avoir frappé jusqu'au sang le clerc Jean de Thou. Malgré les censures, il avait pénétré dans le chœur, et le doyen cherchait à l'expulser. L'official s'y opposait, prétendant l'avoir absous au nom de l'évêque. Mais les chanoines, protestant en masse, déclarent que c'est un cas réservé, et que le coupable ne peut être absous que par le pape lui-même.

15.

24 septembre 1421. — Hugues Gilet, chanoine tortrier, paie l'amende pour avoir joué à la paume en bras de chemise sur une place publique.

16.

17 janvier 1424. — Condamnation à l'amende d'Etienne Vivian, grand-archidiacre, pour avoir, en plein chœur et devant des laïques, violemment insulté divers chanoines et le doyen, accusant notamment celui-ci de les réduire tous à la mendicité par sa mauvaise gestion des biens du Chapitre. Il a, en outre, essayé de frapper avec un couteau Nicolas Fontenoy, un de ses collègues. Ledit archidiacre a refusé toute réparation.

17.

13 décembre 1555. — In hâc secunda sessione capitulorum generalium, consuetum est, scrutari de moribus ecclesiasticorum, tam in capite quam in membris, in melius reformandis, qui nunc sunt admodum depravati, quia plerique sunt valde scandalosi, blasphemi, detractores, publici concubinarii, inobedientes, in vestimentis deformes, etc. Pro quorum in melius reformatione, ordinatum est quod promotor capituli discutatur et interpellabitur de diligentiis quas fecit, aut facere debuit in suo officio, pro morum huius modi reformacione, etc.

18.

18 décembre 1555. — Remontrance aux tortriers d'avoir à observer les anciens statuts de l'église d'Auxerre, à vivre honnêtement et sans scandale, en donnant l'exemple de la chasteté et des bonnes mœurs.

19.

8 février 1555. — Information contre un hérétique de Saints-en-Puisaye (1).

(1) Si comme il semble, cet hérétique était un protestant, ce serait là une des premières traces connues de l'apparition de la réforme dans le diocèse d'Auxerre. — V. Th. de Bèze, *Hist. des Églises réformées*, t. Ier, p. 484.



20.

18 février 1555. — Absolutions données aux chanoines Etienne Lamoignon et Jean de Lagrange pour rixes.

21.

4 mai 1555. — Le promoteur général Thibaut est chargé d'une enquête sur les mœurs des ecclésiastiques et d'informer contre les blasphémateurs et les scandaleux (1).

22.

13 juillet 1555. — Sentence prononcée par les chanoines Nicolas Damy et Germain de Charmoy, à ce députés par le Chapitre, contre Marie Platat et Marguerite Lombarde, servantes d'Etienne Lamoignon, dit Ravier, chanoine d'Auxerre, et d'Antoine Barse, tortrier, pour conversations et fréquentations suspectes, scandales, blasphèmes et autres délits, commis notamment dans l'église de Saint-Pierre-en-Château, à payer, la première, vingt, la seconde, vingt-cinq sous d'amende applicables à la fabrique, et à rester en prison jusqu'à parfait paiement de l'amende et des frais du procès. On les invite à se conduire plus modestement à l'avenir, et l'on enjoint à leurs maîtres de les mettre à la porte de chez eux dans le délai d'un mois.

23.

1er juillet 1560. — Prêtre habitué de l'église d'Auxerre interdit pour trois ans, pour *juremens exécrables*.

24.

26 juillet 1560. — Absolution d'un ecclésiastique excommunié.

25.

14 mai, 10 septembre, 22 octobre 1563. — Trois absolutions d'excommunications. Comme pour les suivantes, on n'indique pas la nature du délit.

26.

28 mars 1564. — Absolution de censures.

27.

23 mars 1565. — Absolution de censures.

28.

13 septembre 1566. — Absolution d'excommunication.

29.

24 juillet 1570. — Le curé de Saint-Bris vient demander l'absolution des *injures atroces* par lui dites. — Même jour. — Chanoines à la garde des portes de la ville.

30.

3 avril 1574. — Absolution donnée à un jeune chanoine pour rixe.

(1) Plusieurs prêtres inclinaient notoirement à la réforme.



31.

12 juin 1574. — Chanoine commis pour instruire le procès d'un jeune chanoine.

32.

2 août 1574. — Chanoine élargi pendant deux jours à la Saint-Etienne.

33.

.... 1575. — Absolution donnée au chanoine Gautheron pour avoir tiré de l'arquebuse sur ceux qui lui jetaient des pierres vers les 10 heures du soir, comme il allait donner le mot du guet, et partir en ronde avec un de ses collègues.

34.

3 octobre 1576. — Marance contre Guillaume Rollin, semi-prébendé, qui sortit pendant la préface, et tira des coups d'arquebuse contre les verrières de l'église.

35.

9 juillet 1577. — Le même, mis en prison et au pain et à l'eau, pour avoir traité au chœur un commis de larron et de brigand.

29 août 1577. — Absolution donnée au chanoine Gautheron pour avoir battu un homme.

36.

19 novembre 1577. — Le tortrier Barthélemy est emprisonné pour avoir refusé de venir en chapitre ouïr les remontrances qu'il méritait.

37.

7 décembre 1577. — Jeunes chanoines disciplinés en plein chapitre, pour s'être battus ensemble.

38.

24 mars, 2 avril, 7 mai 1578. — Un tortrier et un commis absous pour batterie.

39.

4 septembre 1578. — Absolution pour querelle avec un novice de Saint-Germain.

40.

13 décembre 1578. — Défense à Messieurs d'aller eux-mêmes au marché ou à la boucherie.

41.

26 janvier 1579. — Guillaume Robin, tortrier, insolent, se fait faire son procès.

42.

3 juin 1585. — Jeunes chanoines poursuivis par le promoteur pour leurs fautes et insolences. — 22 novembre. — Danses défendues ès maisons canoniales.

43.

19 décembre 1587. — Petits chanoines menacés de la discipline s'ils font faute aux croix.

44.

31 mai 1588 — Jeunes chanoines emprisonnés pour leurs fautes et insolences.

45.

8 mai 1590 — Insolence d'un chanoine punie par la privation de voix au chapitre durant un mois.

46.

12 octobre 1591. — Pierre Lenfant, chanoine d'Auxerre, tué dans une sortie qu'on fit sur les ennemis (1), et inhumé en la chapelle de Sainte-Catherine, dans la nef.

47.

25, 26 juin 1593. — Défense faite aux chanoines de se baigner publiquement dans la rivière, sous peine de prison.

48.

17 septembre 1594. — Plus de la moitié des chanoines sont de garde aux portes.

IX.

Lettres de Charles VI, roi de France, portant grâce et rémission en faveur de Jean de Beaulieu, pour avoir enfreint l'*asseurement* pris contre lui par J. Clément, contre lequel il avait déposé dans l'affaire de la contrefaçon des sceaux de l'archevêque de Besançon. Au cours d'une dispute avec la femme dudit Clément qui l'injuriait, il l'avait frappée du poing au visage. Donné à Paris, 1383, Juillet.

Charles, etc. (2). Savoir faisons a touz presens et avenir, de la partie dé Jehan de Beaulieu nous avoir este expose que naguerre que les reformateurs qui estoient en nostre pays dAucerroiz, firent convenir pardevant eulz ledit exposant en cas de tesmoingnage pour notre procureur, contre Jeh. Clement, sur ce que len dit ycellui Clement avoir pieça contrefait les seaulx de larcevesque de Besençon, dont ledit exposant deposa ce quil en savoit. Depuis laquelle deposicion ycelli Clement se fist asseurer lui et les siens dudit exposant et des siens, selon la coustume du lieu, et apres ce par haine quil avoit audit exposant, lui dist pluseurs paroles injurieuses, et mesmement la femme dudit Clement dist par [a]ine a ycellui exposant, qui riens ne ly demandoit, pluseurs injures a fin de lesmouvoir, cest assavoir : que il lavoit desherite sanz cause, que son mari estoit plus proudomme que nestoit ledit exposant, et que male joye peust venir le corps dicelluy exposant, et pluseurs autres injures dudit exposant, jasoit ce que icellui exposant feust et soit homme de bonne vie et conversacion honneste. Lequel meu de legere parole lui dist quelle mentoit comme m[auv]aise putain quelle estoit ; laquelle mist main au visage dudit exposant pour le blecier de fait au visage. Ycellui exposant doubtant la bleceure de son dit visage, en rappellant force par force, bouta de

(1) C'étaient les royalistes.
(2) Arch. nat. JJ. 123, f° 20, v°.



son poing ladite femme sanz lui faire playe, navreure ou mutilacion aucune. Neantmoins, ledit exposant qui toute sa vie a este et est de bonne renommee et sanz reprouche dautre cas ou delit criminel, se doubte que pour cause de la fraccion dudit asseurement il ne fust aprouchie par rigueur de justice, se de notre grace ne li estoit pourveu de remede piteable. Pourquoy nous, ce considerans audit Jeh., oudit cas, avons quittie, remis, et de notre autorite et grace especial, remettons et quittons par ces presentes toute peine, amende et offense corporele criminele et civile, que pour occasion dudit fait il puet avoir encouru par devers nous, et le restituons a sa bonne fame et renommee, au pays et a ses biens, sauf le droit de partie a poursuir civilement. Si donnons en mandement au bailli de Sens et dAucerre et a touz reformateurs, et a touz noz autres justiciers et officiers presens et avenir, ou a leurs lieuxtenanz et a chascun deulx, si comme a lui appartendra, que de notre presente grâce facent et sueffrent ledit exposant joir et user paisiblement, cessans touz empeschemens, maiz son corps, se pour ce estoit aucunement emprisonne, ou ses biens prins ou empeschiez, lui rendent et delivrent a plain, sanz aucun delay. Et que ce soit chose ferme et estable a toujours nous avons fait mettre notre scel a ces presentes lettres, sauf en autres choses notre droit et lautruy. Donne a Paris lan de grace mil CCC IIII^xx et trois, et le tiers de notre regne, ou mois de juillet.

Es requestes de lostel. Hennin, G. Guerout.

X.

Lettre de Charles VI, roi de France, portant rémission et grâce en faveur de Thévenin de Taingy, boucher à Auxerre, pour avoir enfreint l'*asseurement* conclu entre lui et son ami Henry Fenoillot, aussi boucher en cette ville, en lui lançant un bâton et en portant la main sur lui durant le cours d'une dispute qu'ils avaient eue ensemble. — Donné à Paris, août 1384.

Charles, etc. (1). Savoir faisons a touz presens et avenir, nous avoir receue la supplicacion de Jaquete, femme de Thevenin de Taingi, povre bouchier chargez de VI petiz enfans, demourant a Aucerre, contenant que comme sept ans a, ou environ, ledit Thevenin de Taingi et un autre bouchier nomme Henry Frenoillot, demourant audit lieu dAucerre, eussent prins asseurement lun de lautre, aux us et aux coustumes de France, par devant le prevost de ladite ville, et sur ce eussent chascun pris et leve lettre scellée du scel de ladite prevoste, et depuis aient lesdiz Thevenin et Henry par pluseurs foiz et en pluseurs lieux, repairie, beu et mangie paisiblement et par bonne amour ensemble, sanz avoir entre eulz aucune noise ou riote ; et mesmement trois ans en çà que yceulz Thevenin et Henry se sont aliez et acompaigniez par bonne et vraye affinite, et en leaute de marchandise, pour faire et demeurer au proufit commun leur dit

(1) Arch. nat. JJ. 125, f° 66, v°.



mestier ensemble, et ycellui aient fait et exerce bien et paisiblement jusques au xxviiie jour de juillet derrenierement passe, auquel jour, pour ce que ledit Henry, meu de voulente desraisonnable, se couroça audit Thevenin, et lui dist pluseurs injures et villennies, et print un grant copperet a taillier char, disant quil en tueroit ledit Thevenin, et len menaçoit moult forment, ycellui Thevenin print un petit baston et ycellui getta, et cuida ferir ledit Henry, en lui disant quil mentoit, et avoit menti mauvaisement des injures et villenies quil lui disoit, et imposoit, et avoit imposees et dites. Et pour doubte destre tue, blecie ou navre dudit copperet, se mist ycellui Thevenin pres dudit Henry et le prist par la chevesse (1) de sa robe pour soy garder et obvier a la maule voulente de lui sanz vouloir oncques ferir ne mal faire. Et assez tost apres, se traist ledit Thevenin arrieres dudit Henry, et pour eschever tout peril qui sen peust estre ensuy, sen ala et parti de ladite place ; a laquelle heure, ledit Henry plain de sa voulente et chaleur desordenee, et qui a ladite heure avoit bien beu, s'en ala a justice monstrer sesdites lettres d'asseurement, en soy complaingnant, denonçant ledit Thevenin avoir enfraint ledit asseurement. Pour leque[l] fait, ledit Thevenin, doubtant rigueur de justice et que notre procureur ou bailliage de Senz et dAucerre le feist prandre ou arrester, ou pour ce mettre et tenir en proces, mesmement que pour ce touz ses biens ont este et sont prins et mis en notre main, s'est absentez et delaissie sadite femme et enfans, et bonnement n'oseroit retourner, aler ne venir en ladite ville dAucerre, sanz avoir sur ce de nous grace, si comme sadite femme dit, laquelle nous a humblement supplie comme son dit mary et ycellui Henry aient tout ledit temps durant, tousjours este bon ami lun de lautre sanz (sanz) avoir eu entre eulx aucune noise ou riotte, ne discencion quelconque, et mesmement que, comme dit est, depuis trois ans ença il ont este compaignons et commu[n]s de leur dit mestier faire et exercer ensemble, et que a ladite noise nost oncques donne cop ne buffe, et ait este son dit mari tout le temps de sa vie homme de bonne vie et renommee, sanz ce que oncques feust repris daucun mauvaiz fait ou reproche, nous sur ce lui vueillons faire et estandre notre dite grace. Nous, eue consideracion aus choses dessus dites, audit Thevenin avons quitte, pardonne et remis, quittons, remettons et pardonnons, ou cas dessus dit, par la teneur de ces presentes, de grace especial et de notre plainne puissance et autorite royal, le fait dessus dit, avec toute peine offense et amende corporele criminele et civile, qui pour occasion dycelui fait, il peut avoir encourru envers nous, en imposant, quant a ce, silence perpetuel a notre procureur. Si donnons en mandement au bailli de Sens et dAucerre et a touz noz autres justiciers, et officiers presens et avenir et a chascun deulz si comme a lui appartiendra, que de notre presente grace ilz facent et laissent ledit Thevenin joir et user paisiblement, et contre la teneur dicelle ne le molestent, contraignent ou empeschent ou sueffrent estre contraint, moleste ou empesche

(1) Chevesse, capuchon.



en aucune maniere, maiz son corps et ses biens qui pour ce seroient priz, saisiz, empeschez ou detenuz, lui mettent ou facent mettre au delivre sanz delay ne autre mandement attendre. Et que ce soit ferme chose et estable a toujours, nous avons fait mettre notre scel a ces presentes lettres, sauf notre droit en autres choses et lautrui en toutes. Donne a Paris, lan mil ccc IIII^{xx} et quatre, et le quart de notre regne, ou moys daoust.

Par le conseil : J. Fagot, Molins.

LE QUARRÉ DES URSULES A AUXERRE

Par M. Ch. Demay.

Le quarré des Ursules ou Ursulines était la dénomination dont on se servait à l'époque de la Révolution et antérieurement pour désigner le quadrilatère de constructions limité par les rues qualifiées de rues du Bois, du Grand-Caire, Patriote et Française et aujourd'hui appelées, Paul-Armandot, du Nil, Le Pelletier et Française.

En vertu d'un décret impérial du 11 juin 1810, la ville d'Auxerre est devenue propriétaire de cet emplacement, dont la superficie, d'après un plan dressé en 1793 par Jacotin, architecte de la commune, est de 1 hectare 13 ares 12 centiares (221 carreaux) sous la condition d'y établir une caserne pour 300 hommes de cavalerie. Cette condition ne fut pas exécutée, car on reconnut bien vite qu'un corps de cavalerie y serait logé dans les plus mauvaises conditions, tandis qu'une troupe d'infanterie pourrait aisément y être placée.

Avant 1789, une des plus importantes maisons religieuses de la ville : le couvent des Ursulines occupait tout ce terrain. Un plan que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans une liasse de vieux papiers, vendus comme inutiles, et qu'à la sollicitation de M. Challe, notre ancien président, alors maire, j'ai rendu à la ville, indique avec la plus grande clarté, la disposition des différents corps de logis, chapelles et jardins qu'il renfermait. Comme je l'ai relaté plus haut, ce plan a été dressé par Jacotin, architecte, mais à une si grande échelle qu'il fallait nécessairement pour qu'il soit reproduit dans le bulletin qu'il soit considérablement réduit. C'est de ce travail qu'a bien voulu se charger M. Emile Boucher, notre collègue; qu'il en reçoive mes remerciements au nom de la Société ; Son auteur l'a levé en 1793 en vue de la vente que l'administration

départementale se proposait de faire du couvent, et l'a fait précéder d'une légende indiquant une division possible du monastère en six lots, avec leur estimation. Ce projet de vente n'eut pas de suite ; ces vastes constructions étaient devenues d'une trop grande utilité à la ville pour y loger les nombreux prisonniers de guerre, fruit des victoires de la République, que le Gouvernement lui envoyait, pour que l'administration départementale pût songer à les aliéner. Aucun local ne présentait, en effet, de meilleures conditions pour une surveillance efficace et facile.

Le fonds des Ursulines aux archives de l'Yonne est pauvre en documents intéressants. Une seule pièce cependant est digne d'attention ; c'est un plan sans date, mais auquel on peut assigner, avec la plus grande probabilité, celle de 1617, portant cette légende : Plan du quarré des Ursules. Bien qu'il soit fait avec peu de soin, on peut néanmoins se rendre compte de l'état des lieux à cette époque reculée.

Ce qui frappe au premier abord, habitué que l'on est à voir sur ce terrain un établissement unique, est son état de morcellement et l'existence d'une ruelle traversant le carré du nord au sud et faisant communiquer la rue du Bois avec celle des Ursulines.

Ce morcellement avait sa raison d'être. Il était même plus grand antérieurement. En effet tout le quartier du Grand Querre, comme on écrivait alors, avait été divisé originairement en concises et jardins par les religieux Prémontrés de Notre-Dame-la-d'Hors, auquel il appartenait. Voulant en tirer un plus grand profit, ces religieux le vendirent plus tard par lots, à la charge, par chaque acquéreur, d'y construire une maison, sur laquelle ils percevaient un cens perpétuel. A l'angle sud-est du carré, quatre de ces maisons sont indiquées comme existant encore. Plusieurs propriétés importantes, non compris les trois établissements, dont nous parlerons plus loin, se partageaient le reste du terrain. L'une d'elles mérite une mention spéciale, c'était la demeure d'un sieur Chalmeaux, descendant probable du fameux Jacques Chalmeaux, lieutenant-général au bailliage d'Auxerre, qui, de concert avec d'autres magistrats huguenots comme lui, contribua à la prise de la ville en 1567 par ses co-religionnaires, participa au pillage de ses principaux monuments, et après la reprise de la ville par les catholiques, fut tué sur un fumier derrière l'hôtel des Consuls, le 18 octobre 1568.

Ces trois établissements étaient : l'hôpital Saint-Vigile ou de Saint-Souvain, les grandes écoles ou collège et les Ursulines. L'emplacement exact de l'hôpital Saint-Vigile et du collège était resté jusqu'ici indéterminé ; les chroniqueurs auxerrois s'étant

bornés à relater qu'ils étaient compris dans le carré des Ursules, sans indication plus complète; grâce à ce plan nous en connaissons aujourd'hui la situation précise.

L'HOPITAL SAINT-VIGILE OU DE SAINT-SOUVAIN

Pendant la période du moyen-âge la piété des fidèles entretenait à Auxerre, comme partout ailleurs, de nombreux hôpitaux affectés, les uns au soulagement des malades, les autres au logement des pauvres voyageurs et des pèlerins, et dépendant presque tous d'une église ou d'un monastère, à l'ombre desquels ils s'étaient merveilleusement développés (1). Ces hôpitaux ou Maisons-Dieu, sans être très importants, n'en contribuaient pas

(1) Ces hôpitaux étaient au nombre de dix, savoir :

1° La Maison-Dieu-Saint-Etienne instituée par les premiers évêques pour recevoir les pauvres passants. Cet établissement devint plus tard très important, grâce aux libéralités des prélats qui occupèrent le siège d'Auxerre, entr'autres de Saint-Didier au VII° siècle, du vénérable Aidulphe et de Haymar au VIII°, d'Herifred au X°. Sa prospérité se maintint jusqu'à la prise de la ville par les huguenots en 1567. Les bâtiments furent alors presque totalement ruinés et le peu qui resta des biens en partie usurpés entra dans la masse des revenus des clercs du chœur de la cathédrale ;

2° La Maison-Dieu du Mont-Artre connue plus tard sous le nom de Grandes Charités du Mont-Artre et en dernier lieu sous celui d'Hôtel-Dieu de la Magdeleine. Créé au XII° siècle par la charité des fidèles, il a traversé les âges et subsiste encore. En 1826 il a été transféré dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Germain ;

3° L'hôpital de l'abbaye de Saint-Germain, d'une origine aussi ancienne que la Maison-Dieu-Saint-Etienne. Il se maintint jusqu'à l'année 1604, et était situé dans l'intérieur de l'abbaye sur l'emplacement où fut plus tard construit le pressoir.

4° L'hôpital Saint-Michel près de la porte d'Egleny ;

5° L'hôpital Saint-Antoine, où étaient soignés ceux qui étaient atteints de la maladie comme sous le nom de feu Saint-Antoine ;

6° L'hôpital Saint-Père, rue du Grand-Renard (partie inférieure de la rue Joubert) ;

7° L'hôpital Saint-Jacques, rue des Buttes, destiné à recevoir les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ;

8° L'hôpital Sainte-Catherine des Aulx, situé près de la rue qui a porté ce nom jusqu'à ces dernières années, où il fut malencontreusement remplacé par celui de Jehan Régnier ;

9° L'hôpital Sainte-Marguerite et la léproserie de Saint-Siméon, sur la montagne qui porte ce dernier nom ;

10° Enfin l'hôpital Saint-Vigile ou de Saint-Souvain.



moins, par la diversité même des souffrances que chacun d'eux était appelé à adoucir, à améliorer considérablement le sort misérable des populations. Les abondantes aumônes qu'ils recevaient suffisaient à leur entretien. Longtemps il en fut ainsi, mais il arriva une époque, à la fin du XVIe siècle environ où le bien-être pénétrant de plus en plus dans les masses, par suite des progrès de la civilisation, et les pèlerinages étant moins suivis, ces bienfaisantes institutions commencèrent à décliner. Au milieu du XVIIe siècle peu de ces hôpitaux subsistaient encore. Leurs biens furent alors réunis à ceux du principal hôpital du lieu ou aux manses des monastères qui les avaient fondés.

L'hôpital Saint-Vigile ou de Saint-Souvain du nom d'une confrérie qui y fut érigée au XVIe siècle fut fondé, ainsi que l'église Notre-Dame-la-d'Hors par Saint-Vigile, qui gouverna l'église d'Auxerre de 658 à 683. Il était destiné, comme nous le montre le règlement donné par Jacques Amyot en 1588 à l'hôpital de la Madeleine à recevoir les pauvres passants valides. L'un des articles de ce règlement porte que les religieuses des Grandes Charités ne re-« fuseront aucun malade de la ville ou des passants du dehors, « mais quant aux sains et valides les enverront doucement à « l'hôpital Saint-Vigile, ou il y a lieu et lits adonnés et destinés « pour heberger à couvert les pauvres passants, afin qu'ils ne de-« meurent la nuit parmi les rues ».

La décadence de l'hôpital Saint-Vigile se fit sentir dès la fin du XVIe siècle. A cette époque il n'y était plus établi que quatre lits. Cependant en 1633 il existait encore, mais en 1668 les bâtiments tombaient en ruines et n'étaient plus habitables. Les religieux de Saint-Marien, retirés à Notre-Dame-la-d'Hors depuis les guerres de la Ligue en emportèrent les bois de charpente et vendirent en 1685 l'emplacement qu'il occupait aux religieuses ursulines, C'est ainsi, ajoute mélancoliquement le bon chanoine Potel, dans son travail sur les hôpitaux d'Auxerre, « que les nouveaux « établissements, en prenant la vogue, font perdre la mémoire des « anciens quelquefois plus utiles (1).

LES GRANDES ÉCOLES OU COLLÈGE.

Il est loin de ma pensée de vouloir porter atteinte au titre glorieux de fondateur du collège d'Auxerre attaché à la mémoire de Jacques Amyot ; titre bien justifié par les dépenses considérables

(1) Potel, chanoine d'Auxerre. Recueil de pièces d'antiquités sur la ville d'Auxerre. Auxerre 1776.

que fit le savant évêque pour doter sa ville épiscopale d'un établissement de premier ordre, pouvant rivaliser par l'importance des constructions autant que par le choix des maîtres qu'il y plaça avec ceux dont s'enorgueillissait alors la capitale et en ajoutant encore à ses libéralités le don d'une rente perpétuelle de 1,000 livres. Cependant il est juste de rappeler que le collège existait antérieurement, mais dans des conditions assez précaires.

En effet, depuis la disparition des célèbres écoles de Saint-Germain et de la cathédrale, qui avaient brillé d'un si vif éclat au moyen-âge, les gouverneurs de la ville avaient toujours eu à cœur d'entretenir un collège pour l'instruction de la jeunesse et de le pourvoir de bons maîtres. Ce collège avait pris le nom de Grandes écoles pour le distinguer d'institutions d'un ordre inférieur auxquelles le nom de collège était habituellement donné.

Pendant longtemps les grandes écoles subsistèrent sans siège fixe, dans des maisons louées, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, dans lesquelles l'espace faisait souvent défaut, jusqu'à ce que un généreux chanoine de la cathédrale, nommé Germain de Charmoy, vint porter remède à ce fâcheux état de choses, en louant de ses propres deniers une maison rue de la Croix-de-Pierre, sur la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors (1). Germain de Charmoy étant venu à mourir laissant un testament par lequel il disposait d'une somme suffisante pour acheter un local convenable, ses exécuteurs testamentaires acquirent du sieur Tribolé la maison qu'il occupait près de l'hôpital Saint-Vigile et en firent don à la ville, dans une assemblée générale des habitants tenue le 15 juillet 1538 (2).

Ce collège, fréquenté par de nombreux élèves, parut bientôt insuffisant à Jacques Amyot qui résolut de le transférer dans une vaste maison dite de Saint-Sixte, située rue Saint-Germain, dont il augmenta encore l'importance par de nouveaux bâtiments qu'il fit élever. Ce ne fut qu'après les guerres de la Ligue que les régents et professeurs du collège fondé par Germain de Charmoy furent introduits dans le nouvel établissement, malgré l'opposition des héritiers de Jacques Amyot, qui revendiquaient comme dépendant de sa succession les bâtiments élevés par le savant prélat, et de ceux de Germain de Charmoy, mécontents de voir disparaître la fondation de leur auteur. Un arrêt du Parlement du

(1) Aujourd'hui rue de Paris. Une partie notable de cette maison est encore visible derrière celles portant sur cette rue les nos 61 à 65.

(2) Lebeuf, *Histoire de la Prise d'Auxerre*.

10 avril 1607 débouta de leurs demandes les opposants, et la ville devint propriétaire légitime du nouveau collège. L'ancien fut complètement abandonné et ses bâtiments non entretenus tombant en ruines, la ville les céda gratuitement en 1613 à six personnes réunies en communauté pour instruire les jeunes filles du pays, sous la condition de les restituer aux Bénédictines de Saint-Julien, si elles les réclamaient. Ces religieuses en étaient en effet les véritables propriétaires depuis l'abandon que la ville leur en avait fait en 1610, pour les dédommager de la destruction de leur couvent en 1591, nécessitée par la défense de la place. La petite communauté laïque s'étant constituée en communauté religieuse ursuline de l'agrément de l'évêque en 1617, acheta la même année aux Bénédictines l'emplacement du vieux collège moyennant 1,500 livres.

LE MONASTÈRE DES URSULINES.

La fondation du monastère des Ursulines présente ce caractère particulier qu'au lieu d'être comme les autres établissements de cet ordre une émanation d'une maison principale, elle doit son origine au libre concours de six personnes de la ville, mues toutes les six par un besoin irrésistible de quitter le monde pour se vouer à l'instruction et finissant, après quelques années de séjour commun, à entrer résolument dans la vie monastique.

Ces personnes sont ainsi dénommées dans un acte passé devant Me Rousse, notaire à Auxerre, le 14 juin 1617, par lequel elles déclarent vouloir se constituer en communauté de religieuses ursulines de l'ordre de Saint-Augustin et continuer à habiter dans l'ancien collège de Germain de Charmoy, que la ville leur avait abandonné, ainsi que je l'ai dit plus haut (1).

1° Etiennette Gervais, fille de défunt Jean Gervais, grenetier au grenier à sel d'Auxerre, âgée de 30 ans;

2° Marie Prévost, fille de feu honorable homme Florentin Prévost, marchand, âgée de 29 ans;

3° Marie Coullaut, fille de feu honorable homme Lazare Coullaut, marchand à Auxerre, âgée de 23 ans;

4° Louise Potin, fille de feu Claude Potin, marchand à Auxerre, âgée de 40 ans;

5° Marguerite Legeron, fille de noble homme et sage maître François Legeron, conseiller au bailliage royal d'Auxerre, âgée de 31 ans;

(1) Archives de l'Yonne, E 487 minutes de notaires.

6° Eugénie Garnier, fille de feu Etienne Garnier, vigneron, âgée de 35 ans.

En cette même année 1617 eut lieu la consécration de leur chapelle. Ce fait est relaté en ces termes par Pierre Sallé, curé de Saint-Loup, dans ses éphémérides auxerroises : Le 10 septembre 1617 fut « bénie l'église des religieuses ursulines d'Auxerre par le « R. P. Chapelle, religieux Cordelier, gardien du couvent de son « ordre à Auxerre et vicaire général de Monsieur l'évêque de cette « ville, et il y célébra la première messe. L'année suivante l'évêque, M. de Donadieu, s'apercevant que les bonnes religieuses, tout en faisant preuve du plus grand zèle, manquaient de capacité, fit venir du couvent de Dijon un certain nombre de religieuses ursulines très instruites, dont l'une fut aussitôt élue supérieure. Reconnues par une bulle du pape Grégoire XV du 23 octobre 1622, qui les soumettait à l'Ordinaire, elles reçurent des constitutions de l'évêque datées du 22 mai 1623 (1). Les bénéfices qu'elles retiraient de leur pensionnat et les largesses des habitants les mirent bientôt à même de remplacer la pauvre chapelle dont elles s'étaient contentées à leur début par un édifice plus vaste. C'est celui que nous voyons aujourd'hui au coin de la rue Le Peletier et de la rue du Nil. La première pierre en fut posée le 4 mai 1636 par M. Percheron, chanoine, grand vicaire et archidiacre d'Auxerre. Poussées par ce besoin d'agrandissement commun à toutes les communautés religieuses, elles acquirent en 1685, comme je l'ai relaté plus haut, le terrain sur lequel existaient les ruines de l'ancien hôpital Saint-Vigile. Cette acquisition était le premier pas dans l'exécution du vaste projet qu'elles réaliseront d'englober dans leur monastère tout le terrain délimité par les quatre rues, qui leur semblait en être les bornes naturelles.

Que ne peut avec le temps la persévérance, lorsque les circonstances sont propices.

De ces acquisitions successives, qu'elles effectuèrent au cours du XVIIIe siècle, il ne reste aucune trace aux archives ; même absence de documents en ce qui concerne l'histoire intérieure du couvent. Les noms des supérieures qui sont arrivés jusqu'à nous, et que nous ne connaissons encore que grâce aux indications du petit almanach d'Auxerre, pour une bien courte période furent : Marguerite Disson, de 1766 à 1768 (2) ; Mesdames Potherat de

(1) Frappier, chanoine d'Auxerre. Histoire de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre 1776.

(2) Il existait alors au bailliage d'Auxerre un conseiller de ce nom.



Billy, de 1768 à 1775; Deschamps de 1775 à 1778; Potherat de Billy, de 1778 à 1783; Deschamps de 1783 à 1790.

A l'époque de la Révolution les dames Ursulines étaient donc propriétaires de tout le carré. Elles avaient élevé sur ce vaste emplacement d'importantes constructions, d'utiles dépendances, et ménagé de spacieux jardins, où elles trouvaient, au sein de la tranquillité la plus complète un lieu propice à la méditation avec les agréments de la promenade. A l'encontre de beaucoup de maisons religieuses qui luttaient avec peine contre un état de décadence s'affirmant de plus en plus, la situation du couvent des Ursulines, sans être très prospère n'avait cependant rien d'inquiétant. On peut en juger par un état de recettes et de dépenses présenté par les religieuses à l'administration départementale le 20 novembre 1790, inséré aux pièces justificatives. Elles étaient alors au nombre de vingt-huit, dont vingt et une sœurs de chœur et sept converses. Elles ne quittèrent leur maison qu'à la fin de 1792.

Affecté pendant la Révolution au logement des prisonniers de guerre, ensuite au casernement d'une troupe d'infanterie, l'ancien couvent sert aujourd'hui de magasin d'équipements militaires.

D'importants changements y ont été opérés à l'intérieur seulement, car aucun corps de logis n'a été détruit. De son ancienne destination il ne reste d'autres indices que la porte d'entrée de la chapelle, dont nous avons parlé, qui servit de salle de réunion pour les fêtes décadaires, après avoir été le siège de la Société populaire et deux écus encadrés dans un gracieux cartouche surmontant une des portes d'entrée du bâtiment dit autrefois le Pensionnat. Ce sont les armes des Gilles, seigneurs de Champlay au XVIII[e] siècle. Le dessin que nous donnons de ce cartouche est dû à l'habile crayon de M. Paul Bouché, notre collègue. Il est à présumer que cette construction est due aux libéralités d'une religieuse, membre de cette famille, qui y aura fait graver ses armes pour en perpétuer le souvenir.

—

LISTE DES RELIGIEUSES

existant dans la maison des Ursulines au 1er janvier 1791.

En religion	SŒURS DE CHŒUR
de Saint-Augustin	Madeleine Robinet de Villemay, supérieure.
de Jésus	Marie Potherat.
de Saint-Paul	Jeanne Deschamps.
de Sainte-Thérèze	Marie Leclerc de Champmartin.



En religion	Sœurs de chœur
de Saint-Germain	Jeanne Leclerc de Champmartin.
de Sainte-Cécile	Marie-Anne de Grillet de Trucy.
de Saint-Etienne	Catherine-Marie de Varenne.
de Sainte-Angèle	Germaine Garnier.
de Saint-Joseph	Madeleine de la Rivière.
de Saint-Charles	Michelle Garnier.
de Sainte-Ursule	Jeanne Daubenton.
de Sainte-Rosalie	Madeleine de Lenfernat.
de Saint-Louis	Anne de Lenfernat.
des Saints-Anges	Adelaïde Parisot.
de Saint-Ambroise	Henriette Martineau des Chesnez.
de Saint-Edme	Madeleine Boursin.
de Sainte-Monique	Henriette Pallais.
de Saint-Bernard	Agathe Jorre.
de Sainte-Rose	Victoire Perrier.
de Sainte-Colombe	Henriette Chapotin.
de Sainte-Geneviève	Adelaïde Chabert.

	Sœurs converses
de Saint-Alexis	Claude Migne.
de Saint-Dominique	Marie Page.
de Sainte-Catherine	Françoise Renard.
de Saint-Joachim	Françoise Page.
de Sainte-Marthe	Jeanne Dumaine.
de Sainte-Madeleine	Jeanne Dartois.
de Sainte-Marguerite	Anne Clément.

—

Extrait de la séance du Département du 26 novembre 1791.

ÉTAT DES COMPTES

RECETTES ET DÉPENSES DES URSULINES D'AUXERRE POUR L'ANNÉE 1790 PRÉSENTÉ PAR LES DAMES URSULINES A MM. LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT D'AUXERRE.

Recettes

	l.	s.
En rentes	14590	13
En bled	62	10
Pensions de dames en chambres	4105	1
Pensions des petites pensionnaires	2502	16
Messes, droits de sépulture, journées d'ouvrières, ventes de vaches, de graisse et de mauvais effets	354	4
Total	21615	4

Dépenses

Dépense de bouche....................................	14700	7s	
Chauffage et luminaire....................................	2951	8	
Dépense de ménage....................................	2067	4	
Dépense de culte....................................	989	10	
Dépense de bâtiment....................................	183	19	
Charges ordinaires....................................	74	19	
Dettes de 1789 payées en 1790....................................	7795	»	6d
Total........................	28762	7s	6d

En sorte que la dépense excède la recette de 7147l 3s 6d

Sur l'état des dettes passives au 1er janvier 1791, il est reconnu qu'elles s'élèvent à la somme de................	9856
Sur celui des dettes actives au même jour à.............	17399 4s
En sorte que l'actif excède le passif de..................	7543

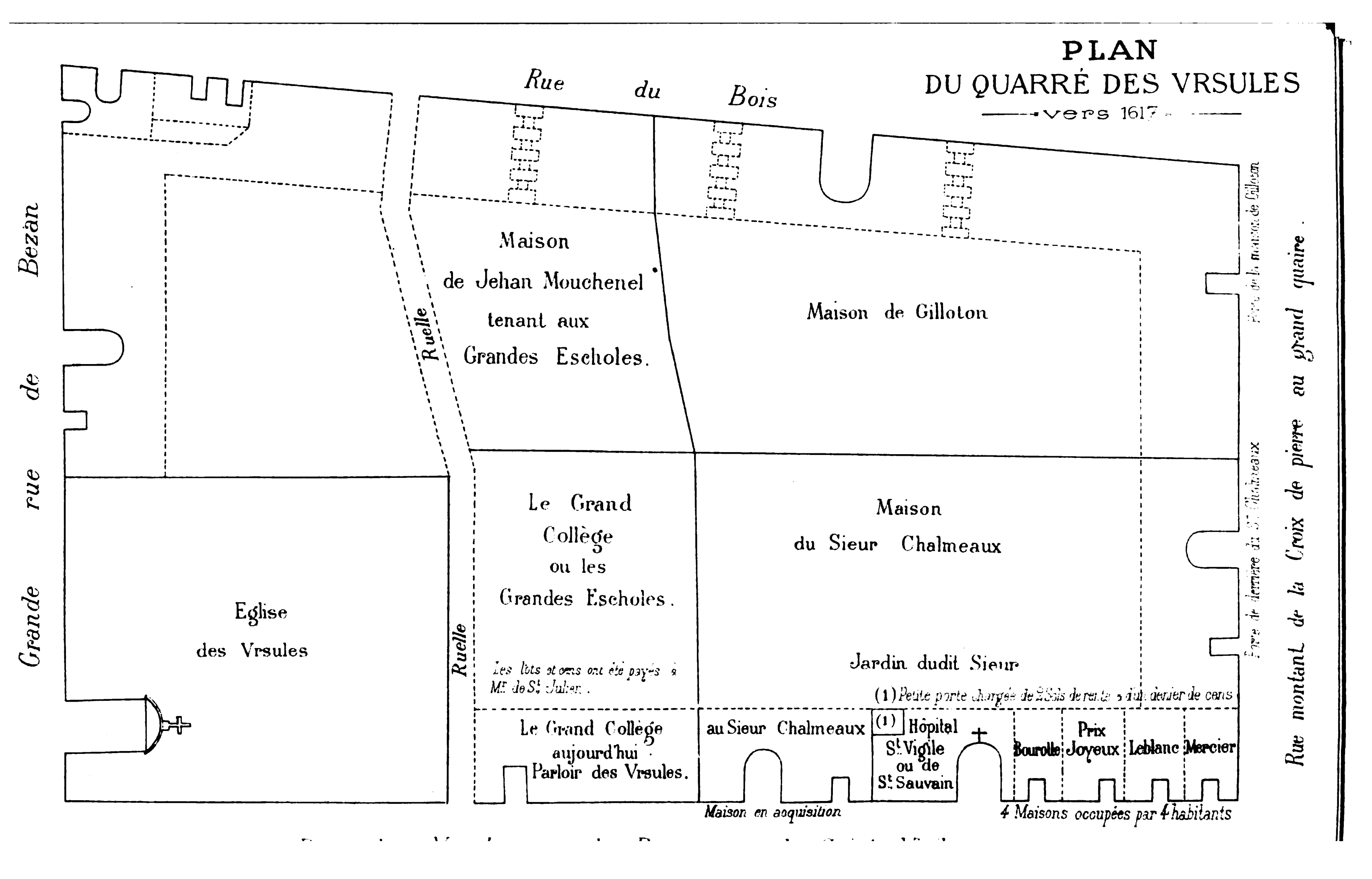
—

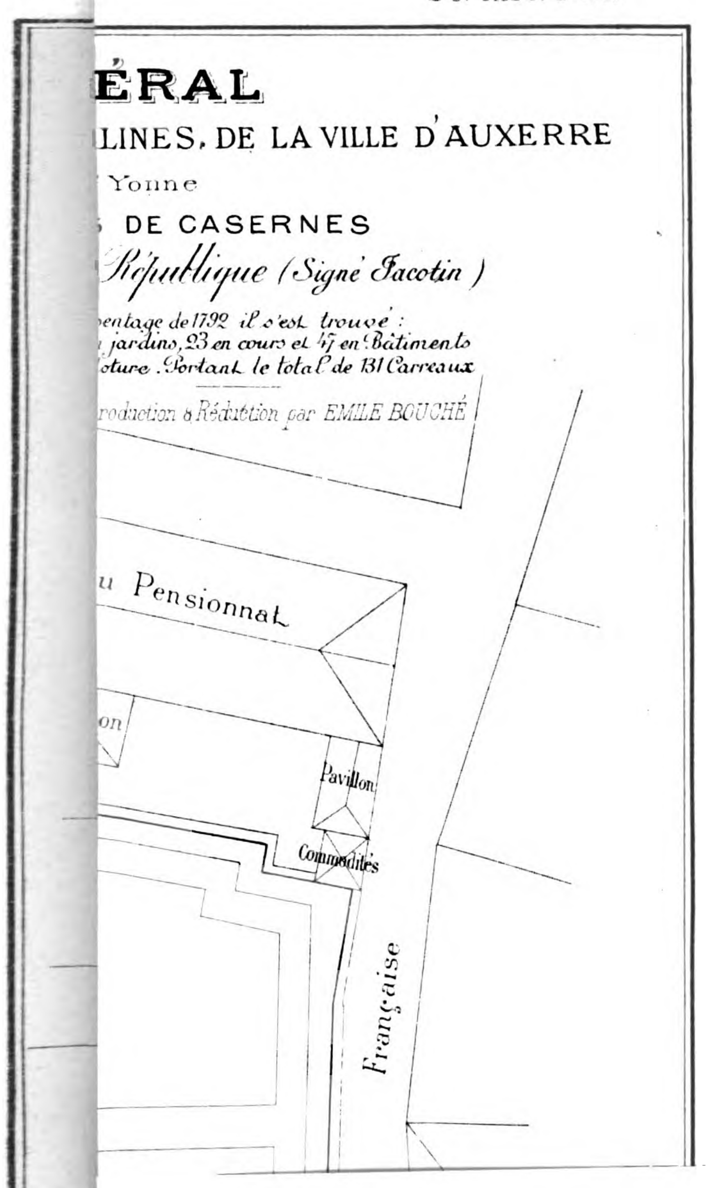
ÉPITAPHE

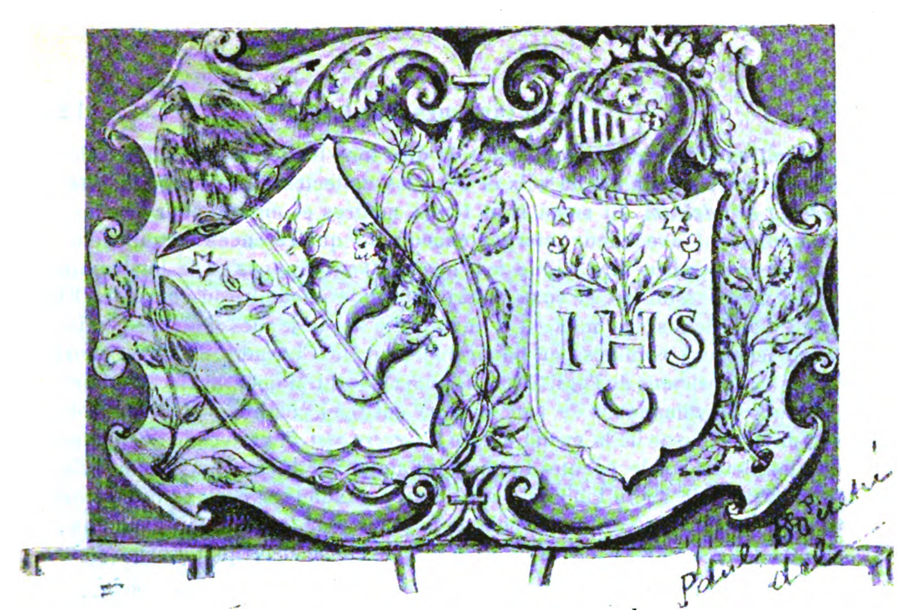
***de Germain de Charmoy, chanoine d'Auxerre en la chapelle du charnier du grand hôpital* (1).**

Ce gist en ce charnier avec les pauvres, vénérable et scientifique personne, maître Germain de Charmoy, chanoine d'Auxerre et prieur commendataire de Jully le Chaflot, curé des églises paroissiales de Merry-Sec et Pourrain ; lequel en son vivant a donné pour une fois aux Grandes Charités, la somme de 1,200 livres, par iceulx être employés à la nourriture des pauvres dudit Hôtel-Dieu par gens nommés par la conclusion générale de la ville et aussi a été par icelle conclusion créé controlleur d'iceulx deniers et autres desdites Charités, honorable homme Jean de Charmoy, et après lui le plus ancien de ceux du nom successivement l'un après l'autre, desquels deniers ont été acquittés ; les Vannes-Taste-Saulce qui en consistent en prés portant regain, biez à faire moulin et pescheries, qui peuvent valoir par chacun an 60 livres de rente ; plus une métairie assise à Migennes, laquelle est consistante tant terres et près, chenevières et vignes assencées par chacun an 60 bichets de bled, froment et un porc de 4 livres ; et le reste de ladite somme a été baillé à rente rachetable à plusieurs personnes. Et depuis son trépas ont été réédifiées par son ordonnance et dernière volonté la chapelle du charnier et aussi un grand corps de maison dans le jardin dudit Hostel-Dieu de la Magdelaine, où il y a 4 chambres et garde-robes, dont l'une est garnie de tous et un chacun des meubles de la chambre où est décédé ledit défunct en cloistre. Et ont acquis les exécuteurs de sa dernière volonté une maison de bien grande étendue près l'Hostel-Dieu Saint-Vigile ; laquelle a été baillée à la ville pour en faire le grand collège, à la charge toutesfois que

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. H. supplément 2,484.


PLAN
DU QUARRÉ DES VRSULES
vers 1617
Rue du Bois
Grande rue de Bezan
Eglise des Vrsules
Ruelle
Ruelle
Maison de Jehan Mouchenel tenant aux Grandes Escholes.
Maison de Gilloton
Le Grand Collège ou les Grandes Escholes.
Maison du Sieur Chalmeaux
Jardin dudit Sieur
Les lots et cens ont été payés à Mr de St Julien.
(1) Petite porte chargée de 2 sols de rente et d'un denier de cens
Le Grand Collège aujourd'hui Parloir des Vrsules.
au Sieur Chalmeaux
(1) Hôpital St Vigile ou de St Sauvain
Bourolle
Prix Joyeux
Leblanc
Mercier
Maison en acquisition
4 Maisons occupées par 4 habitants
Porte de la maison de Gilloton
Porte de derrière du Sr Chalmeaux
Rue montant de la Croix de pierre au grand quaire.


ÉRAL
LINES, DE LA VILLE D'AUXERRE
Yonne
DE CASERNES
République (Signé Jacotin)
pentage de 1792 il s'est trouvé :
jardins, 23 en cours et 47 en Bâtiments
oture. Portant le total de 131 Carreaux
roduction & Réduction par EMILE BOUCHÉ
u Pensionnat
on
Pavillon
Commodités
Française



PORTE INTÉRIEURE DU COUVENT

les maîtres et les enfans sont tenus de dire tous les jours après leur salut *Miserere mei Deus* à haulte voix et avec les collectes. *Deus veniæ largiter inclina et fidelium.* Et aussi sont tenus maîtres et enfans aller processionnellement avec deux cierges chacun de quatre onces le quinzième jour de novembre dire vigile à 9 leçons avec chappes et le lendemain grand messe à diacre et sous diacre en ladite chapelle du charnier. Et aussi sont tenus les maîtres à montrer à trois jeunes enfans, gratis, lesquels seront nommés par honorable Jean de Charmoy. Et aussi sont tenus les fabriciens de l'église paroissiale de Saint-Mamert d'Auxerre faire dire tous les dimanches de l'an par leur curé ou vicaire, étant revêtu de son aube, à l'issue de la grand messe *Miserere mei Deus* avec les collectes dessus dictes sur le pertuis du charnier auquel le défunct est inhumé. Et pour entretenir icelle fondation a été baillé auxdicts fabriciens la somme de 4 livres tournois de rente, comme il appert par le traité fait avec eux, signé Guillé, notaire; lequel de Charmoy est décédé le quatorzième jour de novembre 1535.

Prions Jésus-Christ que l'âme du fondateur soit en vray repos. *Amen Finis coronat opus.*

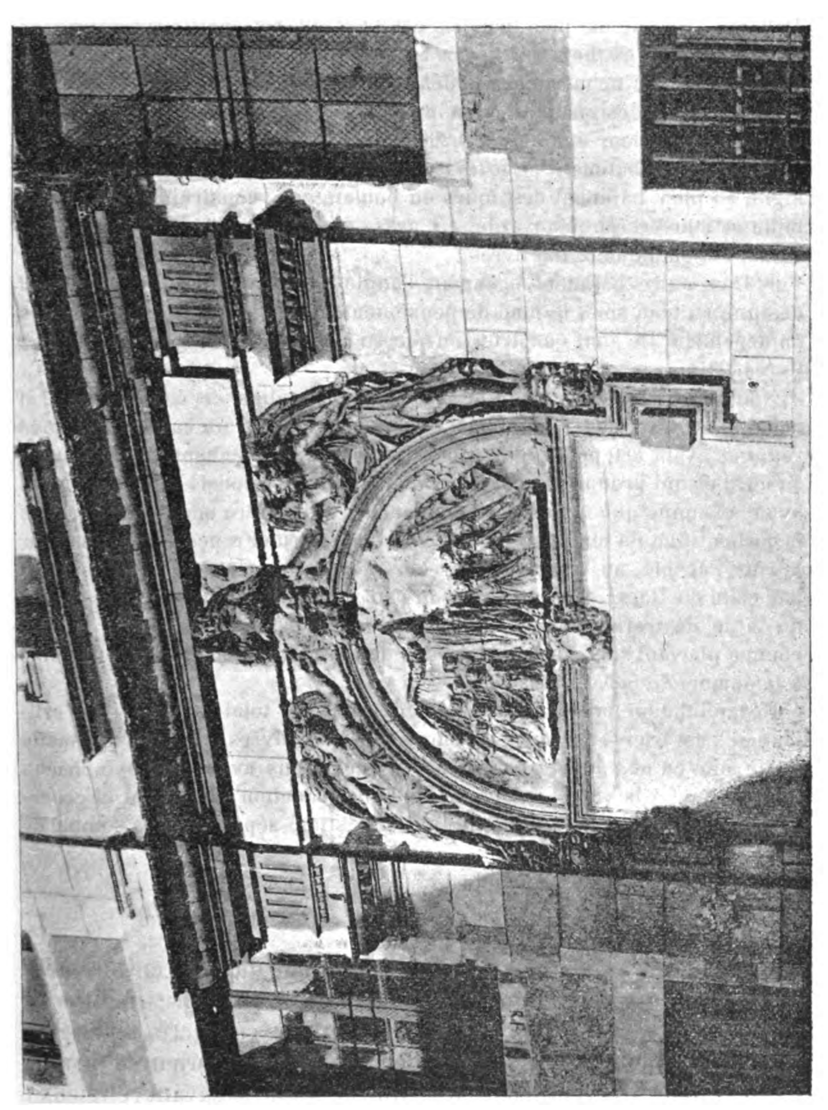
—

Procès-verbal d'estimation du couvent des Ursulines.

Ce jourd'huy mardy seize septembre l'an second de la République Française, nous François Vincenot le jeune, entrepreneur, et Louis-Pierre Jacotin, architecte, demeurant à Auxerre, département de l'Yonne, tous deux choisis à l'amiable tant par la commune d'Auxerre d'une part, que par le citoyen Guinaut, receveur du droit d'enregistrement en ladite ville ; l'un et l'autre fondés à ce faire par l'arrêté du Directoire du département de l'Yonne, en date du 27 juillet dernier ; laquelle nomination a pour but l'estimation générale des bâtiments, cours et jardins formant le ci-devant monastère des religieuses Ursulines de ladite ville d'Auxerre, et suivant aussi l'arrêté du Département et auquel était joint le procès-verbal de l'ingénieur en chef, en date du quinze may dernier. Après lecture faite de chacune d'icelles et du procès-verbal, nous experts susdits et soussignés, nous sommes ce jourd'huy, heure de huit du matin transportés en ladite maison conventuelle, et reconnu qu'elle est composée de six gros corps de logis séparés, lesquels nous avons visité de fond en comble, et reconnu que le premier désigné au plan sous le nom de parloir est nouvellement bâti en pierre de taille ; qu'il est situé sur la rue Patriote, où il a sa principale façade, lequel bâtiment est estimé comme il se consiste et comporte la somme de 4,000 livres.

2° Contigu à ce bâtiment, dans l'angle sud-ouest de ladite maison est placée l'église extérieure, ayant sa principale façade sur la rue montant au Grand-Caire, et en retour au nord de ladite église est un autre bâtiment connu et désigné au plan église intérieure ou chœur des dames ; l'un et l'autre construits en pierre de taille et en état assez passable, estimés comme ils se consistent et comportent la somme de 2,400 livres ;

3° D'un autre corps de logis construit entre cour et jardin, désigné au



RESTES DU PORTAIL DE L'ANCIENNE CHAPELLE DES URSULINES, A AUXERRE

plan sous le nom de communauté et dortoir, ayant au midi un assez mauvais escalier, désigné au plan par le n° 9. Ce bâtiment estimé 4,600 livres ;

4° D'un autre grand bâtiment formant un retour d'équerre sur la rue Patriote, désigné au plan par les n°s 22 et 23, bâti partie en pierre de taille et partie en bois, en assez bon état. Ce bâtiment avec plusieurs autres petits qui ne méritent pas description et qui forment la basse-cour ; lesquels sont désignés au plan par les n°s 24, 25 et 26, sont estimés ensemble dans leur état actuel 3,200 livres ;

5° Un autre bâtiment situé à l'angle nord-ouest de ladite maison désigné au plan bâtiment des fours ou boulangerie, construit en pierre de taille et couvert en mansarde, en assez bon état, estimé dans son état actuel la somme de 2,155 livres ;

6° D'un autre bâtiment occupant l'angle nord-est de ladite maison et désigné au plan sous le nom de pensionnat, avec les pavillons et granges en dépendant, le tout construit en pierre et d'un seul étage, estimé 2,600 livres.

Nous avons ensuite examiné les cours et jardins de cette maison, et aussi la clôture, et reconnu que cette maison forme un carré à peu près régulier ayant 380 pieds de longueur du levant au couchant et 220 du midi au nord ce qui produit 221 carreaux ou perches de 22 pieds la perche. Nous avons examiné que cette maison ne tenait à nulle autre maison ni héritage et formait une île circonscrite au levant par la rue Française, au midi par la rue Patriote, au couchant par celle montant au Grand-Caire, au nord par celle du Bois ; que cette maison peut être divisé en autant de parties qu'on le désirerait et pourquoi nous avons estimé les cours, jardins comme pouvant se diviser en 6 parties que nous estimons toutes ensemble à la somme de 5,890 livres.

Récapitulation faite des articles ci-dessus, le total général de l'estimation s'est trouvé monter à la somme de 24,845 livres que nous affirmons avoir faite en nos âme et conscience, et déclarons avoir employé chacun 4 jours, tant à la visite d'estimation qu'à la rédaction du présent et cependant non compris le plan ci-joint, qui est estimé séparément la somme de 50 livres.

A Auxerre, le 30 septembre 1793,

Signé : JACOTIN.

Cette notice était entre les mains de l'imprimeur et entièrement composée lorsque nous avons trouvé dans l'Histoire inédite du diocèse d'Auxerre de dom Viole, un chapitre consacré à l'origine du couvent des Ursulines, suivi de la liste des supérieures jusqu'à l'année 1662. Voici cette liste telle que la donne le savant religieux :

1° Marie Jacqueline de Grafar, une des religieuses sorties de la maison de Dijon. Elle était issue d'une noble famille de Brie, et avait été élevée avec la marquise de Senecey, une des dames les plus vertueuses de la Cour. Elle embrassa la vie religieuse à l'âge de 30 ans et gouverna le monastère de 1617 à 1629;

2º Jeanne Daudenet, de la ville de Langres, fille de Louis Daudenet, receveur des domaines du roi. Elle était aussi du nombre des religieuses sorties de Dijon, et fut supérieure l'espace de 3 ans;

3º Ursule de Saint-Bernard, originaire de Gien, supérieure durant 6 ans;

4º Edmée Martinot, supérieure pendant 3 ans;

5º Marie Henriet, native de Saint-Florentin, gouverna le monastère 6 ans et 4 mois;

6º Jeanne Daudenet, supérieure pour la 2e fois, du 1er octobre 1643 au 1er décembre 1654;

7º Marie Henriet, supérieure pour la 2e fois, du 7 décembre 1651 au 4 décembre 1653;

8º Marie Cochon, native d'Auxerre, du 4 décembre 1653 au pareil jour de l'année 1656;

9º Marie Henriet, élue pour la 3e fois, du 4 décembre 1656 jusqu'au pareil jour de l'an 1659;

10º Marie de la Cour, auxerroise, du 4 décembre 1659 au 21 novembre 1662;

11º Louise Sallé, auxerroise, de la paroisse Saint-Loup, élue le 21 novembre 1662.

LA FRONDE

DANS LES PAYS QUI FORMENT AUJOURD'HUI LE DÉPARTEMEMT DE L'YONNE.

Par M. Ch. Moiset.

Si les guerres religieuses du XVIe et du commencement du XVIIe siècle ont laissé des traces d'ardentes dissensions parmi la population des pays que comprend aujourd'hui le département de l'Yonne, il n'en est pas de même de la Fronde qui leur a succédé. La raison de différence est d'ailleurs facile à saisir. Autant l'âme des masses s'était échauffée quand il s'était agi de ses croyances les plus chères, autant elle était restée froide au milieu de discordes dont les principaux acteurs faisaient ressortir eux-mêmes la nature artificielle par la légèreté de leurs allures et leurs palinodies. Que pouvaient faire au gros du peuple ces rivalités de grands seigneurs, ces manœuvres d'ambitieux de toutes sortes qui n'avaient d'autres fins que la satisfaction de leurs rancunes, la conquête d'un domaine, voire même d'un sourire de belle dame ou d'un chapeau de cardinal ? Sans doute au début une grande cause était en jeu. La fière résistance du Parlement aux prétentions de la Cour donnait à croire que ce Corps qui avait accaparé petit à petit le pouvoir politique, allait se substituer à la noblesse subjuguée par Richelieu et que l'autorité royale aurait désormais à compter avec lui. De fait, malgré les défaillances et les lenteurs, c'est ce qui arriva quand plus tard, des plis de sa toge, sortit le Tiers-État. Mais la vue de Jacques Bonhomme n'était pas assez perçante pour entrevoir cette transformation de l'avenir. Il ne fut frappé que des bassesses et des arlequinades du présent : de là son indifférence et son abstention. Si passif spectateur qu'il demeurât toutefois, il ne fut pas moins victime des orages qui

grondaient au-dessus de lui. Pendant quatre années il eut à subir dans sa personne et dans ses biens les excès incessants d'une soldatesque oppressive parfois jusqu'à la férocité. C'est là surtout, comme on va le voir, ce qui constitue le fond de l'histoire de la Fronde dans nos contrées.

AUXERRE

Les premiers faits de ce genre que l'on rencontre se rapportent à Auxerre. Dès le commencement de la Fronde l'Auxerrois fut sillonné de troupes sans nombre. Condé qui était gouverneur de la Bourgogne, et qui tenait alors pour la cour, rapprochait de Paris toutes les forces dont il disposait. Toutes ces troupes, officiers en tête, se ruaient en exactions et en pilleries sans nombre. Il y avait bien une Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne, publiée l'année précédente (1647) et toujours en vigueur, qui, pour arrêter les ravages auxquels se livraient déjà les régiments introduits dans cette province, édictait les peines les plus rigoureuses. C'est ainsi qu'il était interdit aux soldats d'aller au nombre de plus de deux dans la campagne, d'y rien demander, sous quelque prétexte que ce soit, « *à peine de la vie* ». Sinon, autorisation à toutes les autorités et même aux simples habitants « de leur courir sus, de sonner le tocsin, de les arrêter comme mangeurs de monde » et de les conduire au plus prochain siège, ou Prévôté, pour y être jugées souverainement. Mais quels moyens d'exécuter ces prescriptions à l'égard de soudards armés, pour bon nombre étrangers, qui n'eussent guère regardé à ajouter les mauvais traitements et même le meurtre au vol ? Aussi l'Ordonnance ne fut-elle que lettre morte, et la seule chance de salut pour les populations était-elle de chercher à écarter d'elles ces bandes abhorrées. Au mois d'octobre 1648, par exemple, le bruit se répand à Auxerre que la ville aura une garnison pendant l'hiver. Aussitôt le Maire est dépêché à Paris pour conjurer Condé d'épargner ce fardeau aux habitants, *déjà si misérables*. Vaine démarche. Condé se contente de répondre que la ville doit se résigner. Le 22 novembre, en effet, deux cavaliers apportent l'ordre contenant injonction de recevoir en garnison trois compagnies de cavalerie du régiment de M. le Prince, de leur payer, par chaque compagnie, 1,500 livres à leur entrée *pour les ustensiles*, pareille somme à leur départ, et de leur fournir les vivres pendant tout le séjour. La seule fiche de consolation que purent obtenir les Auxerrois fut, après instances du Maire délégué à Dijon, de n'avoir pas à nourrir les soldats. La ville eut à payer les 3,000 livres *d'ustensiles* et à fournir par jour et par chaque compagnie, 50 rations de fourrage, en paille, avoine et foin.



Pour faire face à ces dépenses, la ville, qui était déjà endettée de 6,000 livres pour frais d'une garnison antérieure, avait frappé une contribution sur les habitants, mais les fonds ne rentraient pas et l'on n'avait pas payé, à l'heure dite, aux soldats la somme qu'ils devaient toucher. Le 13 octobre, les maréchaux des logis se présentèrent devant le Corps municipal, déclarant que, si ce qui leur était dû ne leur était pas versé à l'instant même, ils allaient mettre leurs cavaliers sous les armes et leur commanderaient de se loger dans les meilleures maisons, pour y vivre à discrétion. A peine cette menace fut-elle connue en ville que les fonds affluèrent et qu'on put, une ou deux heures après, donner satisfaction aux réclamants. Le seul bruit de l'attitude hostile que devaient prendre les maréchaux des logis devant le Corps municipal avait causé tant d'effroi que sur 16 officiers municipaux, 7 seulement s'étaient présentés à la séance. Les neuf autres se retrouvèrent le lendemain (1).

Heureusement pour Auxerre la durée de la garnison fut écourtée par les événements qui arrivèrent à Paris. Dans la nuit du 6 janvier la Reine-mère emmena le Roi à Saint-Germain pour le mettre en sûreté. Aussitôt Condé, résolvant de bloquer Paris, appela des renforts dans lesquels furent comprises les compagnies cantonnées à Auxerre. Le dix-neuf janvier, la ville fut délivrée de leur présence. Elle n'eut plus qu'à supporter pendant quelques jours des passages de troupes qui se rendaient sous Paris.

D'autre part, le même jour, dix-neuf janvier, le Maire d'Auxerre reçut du Prince de Condé une lettre dans laquelle il lui exprimait le désir que des délégués allâssent à Saint-Germain présenter, au nom de la population, leurs hommages au Roi et protester de leur dévouement à son service. Sans délai, le Maire et un échevin furent désignés et se mirent en route. Mais l'invitation du Prince donna à penser que, pour s'assurer ainsi la fidélité de la ville, il fallait qu'on redoutât des événements qui pouvaient avoir leur contre-coup à Auxerre. Par mesure de prudence on se hâta de se mettre en défense. Les fortifications furent réparées; les capitaines de la milice passèrent en revue leurs compagnies pour s'assurer de l'état de leur armement et de leurs munitions. Injonction fut faite aux miliciens dont l'armement laissait à désirer, de le compléter sans retard, sous peine d'amende. Défense par le lieutenant général du bailliage aux marchands d'armes et de munitions d'en vendre aux étrangers tant que la milice ne serait pas suffisamment pourvue.

(1) Histoire de la Ville d'Auxerre, par Chardon.



Les dangers que l'on redoutait ne se présentèrent pas. Auxerre commençait à jouir d'une certaine tranquillité quand, le 19 avril, arrivèrent dans ses murs une compagnie de cavalerie du régiment Clerembaut et tout un régiment d'infanterie du cardinal Mazarin, composé d'Italiens. Le lendemain, il est vrai, six compagnies de ce régiment furent dirigées sur Cravan, mais le surplus et l'état-major restèrent en garnison dans la ville, qui dut leur fournir fourrages et vivres. Ils y demeurèrent jusqu'au 30 mai. Ce dernier jour, avant de quitter Auxerre, les soldats voulurent faire *main basse*, c'est-à-dire piller. Mais les habitants du quartier Saint-Loup, qui étaient de garde, firent résistance. On cria aux armes : tous les bourgeois accoururent et repoussèrent les forcenés. Quatre ou cinq soldats et un officier furent pris, plusieurs furent blessés. Un habitant, procureur au bailliage, fut frappé mortellement, par représailles, de plusieurs coups d'épée entre la porte de la ville et la barrière. De part et d'autre il y eut des prisonniers, mais qu'on échangea bientôt après l'échauffourée sans qu'aucun n'eût été maltraité (1).

L'arrestation de Condé, en janvier 1650, et, par suite, sa défection fut pour l'Auxerrois la cause de nouvelles perturbations qui se continuèrent presque sans interruption jusqu'à la fin de la *Nouvelle Fronde.*

Condé avait pour lieutenant dans son gouvernement de Bourgogne le comte de Tavannes. Après que le Prince se fut prononcé contre la Cour, son lieutenant et ses autres partisans voulurent essayer de lui conserver cette province. La Cour, par contre, comprenait l'intérêt qu'il y avait pour elle à se l'assurer. Le 11 février, arrivait à Auxerre le Duc de Vendôme, avec un ordre du Roi enjoignant aux Maire, Echevins et habitants de le reconnaître comme son Lieutenant général et gouverneur pour la Bourgogne, de lui obéir en tout et de lui rendre tous les honneurs dus à son rang et à ses titres. Le 12, le Duc fit afficher une proclamation prescrivant à tous les sujets du Roi de ne laisser passer aucune troupe sans ordre de Sa Majesté et l'*attache* de lui, lieutenant général ; ordonnant aux Baillis, Gouverneurs et Gentilshommes de monter à cheval et de courir sus aux gens de guerre n'ayant pas ces laissez-passer, en se faisant assister des Prévots des Maréchaux et des habitants du pays, lesquels devraient s'assembler au son du toscin, au premier bruit d'arrivée de troupes non avouées du Roi.

(1) Chronique manuscrite de Pierre Sallé, curé de Saint-Loup, d'Auxerre. — Bibliothèque d'Auxerre.



En même temps le Duc fit avancer des troupes qui ne firent qu'étape à Auxerre et se portèrent successivement au centre de la Bourgogne où le Lieutenant généra ne tarda pas à se rendre lui-même.

En compensation de ces épreuves, le onze mars 1650, les Auxerrois eurent l'heur de recevoir le Roi dans leurs murs.

Par une lettre du 4 le jeune Roi leur avait fait savoir qu'ayant résolu de s'acheminer en Bourgogne et de passer par Auxerre, il envoyait par avance aux habitants de cette ville, M. de Saintot, son maître de cérémonies « pour leur faire entendre l'ordre qu'il voulait être observé à son arrivée ».

D'abondance de cœur le Corps de ville s'empressa d'arrêter que les *commandements* contenus dans la lettre royale seraient exécutés de point en point. — Dès l'arrivée de M. de Saintot, le Maire et les Echevins allèrent le trouver et fixèrent avec lui le programme de la réception qui fut à peu près le même que celui de la réception de Louis XIII au mois de mars 1631. Voici quelles en étaient les principales dispositions :

La Compagnie ordinaire de l'Hôtel-de-Ville marchera en ordre jusque hors la barrière de la porte Saint-Siméon, en avant des Maire, Gouverneur et Echevins qui, « revêtus d'habits décens et « convenables à leur condition, devront présenter au Roi avec les « vœux et obéissance de tous les habitants, les clefs des portes « attachées à deux eschapes de tafetas de bleu et jaune. »

Notons en passant que cette obligation pour les Maire, Gouverneur et Echevins de se revêtir d'habits de gala était pour eux un moyen économique d'enrichir leurs garde-robes ; car, selon un ancien usage, les frais devaient en être supportés par la caisse communale. Pour la cérémonie présente ils furent de 1,148 livres.

Les capitaines des quartiers tireront de leurs escouades de douze à quinze cents des plus beaux hommes, qui seront bien armés et iront au devant de Sa Majesté jusqu'au bout du pavé de Saint-Siméon.

Il sera acheté dix muids de vin commun pour l'alimentation d'une fontaine publique qui coulera sur le perron de l'Hôtel-de-Ville pendant le séjour de Sa Majesté pour un témoignage particulier de la joye des habitans.

Les portraits et armes de Leurs Majestés (le Roi devait être accompagné de la Reine-Mère), ainsi que les armes de la ville, seront appendus aux portes de la ville, à l'Evêché, à l'Hôtel-de-Ville et sous le cadran de l'Horloge. On nommera des députés à l'effet d'acheter le poisson « le plus beau qui se pourra trouver



« dans le pays », et le vin « le meilleur et le plus exquis » pour présenter en bouteilles à « Sa Majesté, Princes et Seigneurs les « plus signalés de sa suite (1) ».

Un Echevin sera chargé « d'acheter des confitures et de faire de « l'ipocas blanc et cleret pour en faire présens à leurs Maïestez, « Princesses et Dames les plus qualifiées de leur suicte. »

« Les tonneliers de la ville seront mandez pour les advertir de « se mettre en habit blanc aux gallontz de plusieurs coulleurs « pour aller au devant de leurs Maïestez jusques à la Chapelle de « Sainct-Siméon avecfiffres et tambours pour divertir leurs dictes « Maïestez par les tours de souplesses qu'ils ont accoutumez de « faire avec leurs cercles peintz de diverses coulleurs auxquels « pour se mettre en équipage sera paié la somme de... » — Il leur fut donné dix livres.

« Seront aussi mandez les meilleurs musiciens et joueurs d'ins- « truments de la ville et des environs » (on fit même venir des violons de Clamecy et de Toucy) « pour, en la présence de leurs « Maïestez aux heures de leurs repas chanter et jouer desdits ins- « truments ».

Il sera allumé un feu de joie sur l'Ile des *Moulins Millauts* vis à vis des fenêtres de la salle de l'Evêché (le Roi devait descendre à l'Evêché) le soir de l'entrée de leurs Majestés, après leur souper (2).

Et autres mesures de cérémonial qu'il serait trop long de relater.

Malgré le peu de temps dont on put disposer les préparatifs étaient achevés quand arriva le grand jour et tout se passa comme il avait été prévu.

Le 12 mars, le Roi, accompagné de la Reine-mère, du Duc d'Anjou, son frère, du cardinal Mazarin et de plusieurs seigneurs de la cour, fut reçu solennellement à la porte de la ville. Un petit incident occasionné par une question de préséance entre le grand Bailli et le Maire qui l'un et l'autre prétendaient présenter les clés, menaça de troubler la cérémonie, mais la présence du Roi-Soleil, quoique ses rayons ne fussent pas alors bien brillants, ne tarda pas à dissiper ce léger nuage.

Le Roi et sa mère descendirent à l'Evêché. Après qu'ils furent installés commencèrent les réceptions, les présentations et les

(1) On acheta 24 douzaines de bouteilles de vin qui coutèrent 144 livres. Le poisson fut payé 146 livres.

(2) Tous ces détails sont tirés des *Conclusions* du Corps de ville d'Auxerre. (Archives de la Mairie).

offrandes. La journée se termina par le feu de joie allumé sur l'île des *Moulins Millauts* (mi-l'eau). Malheureusement ce feu de joie, par son éclat si fugitif, ne fut que trop le symbole du sort de la population auxerroise. Dès le lendemain matin le Roi quitta la ville. Avec ce départ s'éteignit l'allégresse et il ne resta plus qu'un souvenir bientôt attristé par la pensée des nouvelles charges que le pays, déjà si éprouvé de toutes manières depuis longtemps, allait avoir à supporter.

Pour surcroit de misère de nouveaux passages de troupes allaient bientôt avoir lieu à Auxerre.

La résistance de Tavannes en Bourgogne ne fut pas de longue durée. Au commencement d'avril, il rendit au Roi Bellegarde, la dernière ville de cette province qui restât au Prince de Condé. Dès lors le petit corps d'armée qui opérait en Bourgogne fut envoyé en Flandre, et une grande partie des troupes repassèrent par Auxerre.

L'un de ces passages amena un conflit sanglant. Au moment où une compagnie de gendarmes de la Reine allait quitter la ville une rixe éclata entre les gendarmes et les habitants. On n'en connait pas le sujet. Il parait seulement que la conduite des gendarmes fut odieuse ; à preuve que l'un deux fut arrêté, jugé prévotalement et pendu sur l'heure. De plus, l'équipage de leur commandant fut saisi pour répondre des dommages commis qu'il refusait de payer. Mais l'affaire ne finit pas là. Les populations étaient à la merci de Messieurs les gens de guerre. Par ordre supérieur il fallut remettre au Commandant son équipage et lui rembourser toute la dépense qu'il avait faite pendant vingt-trois jours. On trouva même que le gendarme exécuté l'avait été trop précipitamment.

Au mois de novembre, un autre fait non moins déplorable se produisit. Le 16, le régiment d'infanterie de Saint-Géran entra dans Auxerre par la porte du Temple. La population était sans défiance lorsque tout à coup (on ne dit pas sous quel prétexte) les soldats mirent l'épée à la main, tuèrent quatre habitants et en blessèrent quatre autres. A ce massacre, les bourgeois coururent aux armes et forcèrent les soldats à se retirer (1).

L'année suivante ne s'ouvrit pas non plus pour Auxerre sous des auspices bien rassurants. Par sa situation géographique cette ville était à la fois point intermédiaire entre l'Isle de France et la Bourgogne d'une part, d'autre part entre la Champagne et le Nivernais. A raison de cette position, de même qu'elle avait eu à subir, l'année précédente, le passage des troupes allant de la

(1) Chronique manuscrite de Pierre Sallé, curé de Saint-Loup.

Bourgogne en Flandre, de même, par suite de la pacification de la Champagne survenue à la fin de 1650, elle allait avoir à recevoir les troupes qui devaient se rendre de cette province en Nivernais pour y prendre leurs quartiers d'hiver. Ces passages commencèrent dès les premiers jours de janvier. Auxerre était alors si notoirement épuisé de ressources et hors d'état de contracter de nouveaux emprunts que le Duc de Vendôme, retournant de Dijon à Paris, avait, pour se soustraire aux doléances certaines de ses administrateurs, évité de passer par cette ville et s'était dirigé sur Saint-Florentin. Mais les Auxerrois avaient été prévenus de la manœuvre et, le 18 janvier, deux de leurs échevins étaient allés trouver le Duc dans ce pays. Le résultat de la démarche fut loin d'être heureux. Soit que les paroles de l'un des Echevins aient été offensantes pour le Duc, soit que celui-ci ait jugé à propos de les trouver telles pour ne rien accorder, toujours est-il que le délégué fut jeté dans la prison de Saint-Florentin et que son compagnon rentra seul. La captivité toutefois ne fut pas de longue durée. Le prisonnier était revenu à Auxerre avant même le retour du Maire qui avait accouru de suite à Paris pour apaiser le courroux vrai ou feint du Duc de Vendôme.

JOIGNY

Dans cette même année 1651, Joigny fut le théâtre d'événements plus condensés et d'un aspect plus dramatique.

Vers la fin du mois de mai, on apprit que le régiment de cavalerie du Duc d'Orléans allait passer incessamment par la ville. Cette nouvelle jeta l'inquiétude dans la population. Pour essayer de conjurer les mauvais traitements en se gagnant les chefs, les Joviniens travaillèrent à se procurer des recommandations auprès de ces derniers, et dès qu'on sut le régiment arrivé à Auxerre, trois délégués partirent en toute hâte pour cette ville. Ils étaient porteurs de deux lettres : l'une, de M. de Grèvecœur alors commandant la cavalerie de son Altesse Royale ; l'autre, de M. de Sommery, nouveau mestre de camp du régiment qui n'était pas encore entré en fonctions. Après que les officiers eurent pris connaissance de ces lettres, tous manifestèrent l'intention de tenir compte des recommandations qu'elles contenaient.

Confiants dans ces déclarations, le jour où le régiment se mit en marche pour Joigny, les notables, pour lui faire honneur, envoyèrent cinq d'entre eux à sa rencontre. Ces délégués purent encore présenter aux officiers une lettre de recommandation de son Altesse Royale elle-même « qui commandait à ceux qui con-« duisaient le régiment de faire le contenu de ladite lettre à

« peine d'en répondre de leurs personnes ». Mais voilà que pour toute réponse les officiers déclarent aux délégués qu'ils les font prisonniers !

Pendant ce temps le major du régiment et quelques officiers entrèrent en ville. On leur fit voir ce qui avait été préparé pour le régiment, savoir : deux gros bœufs, trois vaches, vingt moutons, dix veaux, six à sept cents de foin, dix muids de vin sortis de la cave du Maire, et, ce qui n'était pas le moins dispendieux, car le blé valait alors 7 livres le bichet, dix-huit cents pains de forte dimension. C'était certes une provende honnête pour un corps composé de 675 soldats et de 46 officiers. Aussi les émissaires ne firent-ils pas difficulté de reconnaître « que tout cela était très beau et bon et qu'ils n'avaient point vu d'étape mieux préparée ». Ils observèrent cependant qu'il manquait une chose, c'était « des « filles et des femmes pour l'étape et qu'il en fallait. »

A cette prétention les officiers en ajoutèrent bientôt un autre : ils exigèrent une imposition de dix mille livres. Stupeur des représentants de la ville. Ils protestent, veulent discuter, chercher à tout le moins un accommodement ; mais, coupant court au débat, un des officiers s'écrie « qu'ils avaient dessein de faire « qu'ils tremperaient leurs bras jusqu'au coude dans le sang ». Au fond, la vraie raison de ces emportements était que les chefs du régiment, ayant mis dans leurs poches la paye des soldats, leur avaient promis, pour éviter une sédition, de leur donner en pillage Joigny et Villeneuve-le-Roi.

Après avoir proféré ces menaces, les officiers quittant brusquement les bourgeois, se rendirent à l'auberge des Trois Rois où ils firent d'amples libations, puis retournèrent rejoindre leurs compagnons. Près de la rivière ils rencontrèrent leur lieutenant-colonel et quelques officiers qui amenaient quatre cents soldats pour s'emparer de la ville. Aussitôt tous se dirigent vers une brèche du mur d'enceinte de vingt toises de longueur, résultant de la chute d'un pan de muraille, qui avait été fermée par un amas de terre. Après une décharge de mousquetterie qui n'atteignit personne, les soldats préparèrent des échelles pour monter à la brèche, mais s'apercevant que les habitants accourus allaient opposer une forte résistance, ils battirent en retraite et allèrent passer l'eau à Epizy pour rallier le reste du régiment qui était du côté de Lichères.

Ce premier danger écarté, les Joviniens se mirent sous la protection de Dieu et de la Sainte Vierge, à laquelle ils firent vœu de porter un présent à Notre-Dame de Liesse, et trois jours après fut convoquée une assemblée des habitants où l'on arrêta que ce

présent serait de la valeur de trois cents livres. En même temps on s'occupa du sort des cinq Joviniens retenus prisonniers. Des négociations furent entamées avec les chefs du régiment. On en vint à convenir : 1° qu'il n'y aurait que les officiers qui entreraient avec les prisonniers dans la ville ; 2° qu'il serait établi un corps de garde à la première porte du moulin sur le pont, afin d'empêcher les soldats de pénétrer. Mais on ne tarda pas à voir comment le traité serait exécuté.

D'abord, à la suite des deux prisonniers qui entrèrent les premiers dans la ville marchait un gros de soldats auxquels s'était mêlé le lieutenant-colonel. Parvenus à la porte, trois officiers se saisissent des prisonniers. L'un des officiers, prenant deux pistolets que lui tend son valet, s'écrie : « A moi, soldats et officiers, la ville est gagnée : A moi ! A moi ! Et faisant feu de ses deux pistolets, l'officier abat deux des habitants venus au devant des prisonniers. D'autres officiers suivent son exemple. Coups de feu, coups d'épées se multiplient. Neuf victimes, dont une femme, tombent gisantes; d'autres encore sont atteintes. A cette vue, un transport d'indignation s'empare des assistants. Les bourgeois de garde ripostent par des décharges : ils tirent par une grille de fer située à la voûte d'entre le pont-levis et la porte de la ville. Deux officiers sont blessés, notamment celui qui a donné le signal de l'attaque. Mais pendant ce temps plus de cent soldats et officiers bien armés s'étaient emparés du pont-levis, où quelques sergents avaient mis leurs hallebardes en contrefiche. D'autres assaillants s'étaient suspendus aux chaines. Malgré cela, par un suprême effort, les défenseurs parviennent à lever le pont levis. Dès lors la ville est sauvegardée. La lutte se réduit à un échange de feux de mousquetterie qui ne causent de ravages que dans les rangs des soldats.

Dans leur acharnement à forcer la ville les soldats firent encore une nouvelle tentative à la brèche d'où ils avaient été repoussés. Mal leur en prit. Dès qu'ils les aperçurent les habitants amenèrent sur ce point de petites pièces d'artillerie et des arquebuses à croc. Une salve meurtrière accueillit les assiégeants quand ils voulurent poser des échelles pour escalader. Désespérant dès lors d'arriver à leurs fins, ils se résignèrent à abandonner l'entreprise, et allèrent, comme la première fois, passer l'eau à Epizy. De là ils se rendirent au village de Chambre où ils séjournèrent, commettant de grands ravages dans le pays et les environs.

Au milieu de tous ces bouleversements les Joviniens n'avaient pas négligé d'essayer d'une dernière intercession pour s'assurer le repos. Trois délégués furent envoyés à Paris pour supplier son



Altesse Royale, par l'intermédiaire de M. de Gondy et du Coadjuteur, de prendre Joigny sous sa protection. La demande fut entendue. Le marquis de Vardes, ancien colonel du régiment, se rendit à Chambre avec ordre exprès de faire déloger le régiment. La ville fut déchargée de l'imposition de dix mille livres. Injonction aussi aux deux parties en hostilité de faire échange de leurs prisonniers; car le régiment avait conservé quatre des cinq habitants qui étaient allés au devant de lui, et les Joviniens avaient en leur possession les soldats et officiers blessés dans les escarmouches. Tout se passa cette fois comme il était prescrit, et même avec un raffinement de bons procédés, du côté de la soldatesque, auquel on ne devait guère s'attendre. — Pour procéder à l'échange quatre ou cinq officiers vinrent à Joigny avec leurs prisonniers. Ils descendirent à l'auberge des Trois Rois où les attendaient leurs hommes ainsi qu'un certain nombre de notables. Là, en manière de réconciliation, les officiers offrirent aux représentants de la ville un diner splendide arrosé des meilleurs vins. Sur la fin du repas un officier dit : « Je vous prie, Messieurs, que nous oubliions tout ce qui s'est passé; ça été par l'indiscrétion de quelques officiers. Obligez-moi que nous buvions à la santé du Roy, de son Altesse Royale et de Monseigneur le Coadjuteur ». Chacun s'empressa de lui faire raison. Il entonna ensuite une chanson à boire et invita les autres convives à chanter. S'adressant en particulier à l'un d'eux : « C'est à votre tour lui dit-il, *visum visu* ». Et le convive de répliquer : « *Et ex bono corde tibi rationem facere volo et cantando et bibendo* ». Sur quoi il se mit à chanter :

« Buvons à Gaston de bon cœur,
A la santé du Roy et du Coadjuteur,
Des princes, et dans ce lieu
Buvons cinquante coups, puis nous dirons adieu ».

Cette santé générale s'expliquait par le rapprochement momentané des princes et du roi. Quant à l'attitude si accommodante des Joviniens, il est vraisemblable qu'elle n'eut pour mobile que le désir de se débarrasser de leurs aimables amphytrions et de leurs compagnons. Tant il y a qu'ils y réussirent. Les apparences sont même que le régiment (puisqu'on ne rencontre plus sa trace tumultueuse) ne tarda pas à délivrer de sa présence nos contrées et qu'il s'achemina plus ou moins rapidement vers Amiens, lieu de sa destination (1).

(1) Ce récit repose sur un manuscrit ayant pour titre : *Extrait de la relation de l'attaque de Joigny en 1651*, dont copie a été présentée par

SENS

Au mois de janvier 1652 des faits d'une autre nature se produisaient à Pont-sur-Yonne et à Sens.

Dans les derniers temps de l'année précédente, dès qu'il avait su, qu'à la suite de l'abandon par Condé du parti du roi, Mazarin allait être rappelé d'exil, le Parlement avait forgé arrêts sur arrêts pour s'opposer à la rentrée du Cardinal, qu'il détestait.

Le 13 décembre, défense aux Gouverneurs de province de donner passage ni retraite au proscrit de février.

Le 20 décembre, nouvel arrêt prohibitif à propos d'une lettre du Gouverneur de Picardie qui assurait que Mazarin se préparait à rentrer.

Et, de fait, on ne tarda pas à apprendre que, sans se laisser intimider par les foudres parlementaires, le Cardinal avait levé une petite armée de 8,000 hommes, composée de soldats de toutes nationalités, et qu'il avait pénétré en Champagne.

Sur cette nouvelle, arrêt exaspéré du Parlement (29 décembre) qui déclarait Mazarin criminel de lèse-majesté, enjoignait aux Communes de lui courir sus, ordonnait de procéder à la vente de ses meubles et de sa bibliothèque, et de prendre, sur le produit de cette vente, 150,000 livres pour récompenser quiconque le représenterait à la justice « mort ou vif ». Pour assurer l'exécution de l'arrêt des Conseillers seraient envoyés « ès-lieux que besoin seroit ».

Si cette mise à prix furibonde de la tête du Cardinal donna à rire à de beaux esprits qui firent afficher dans Paris une répartition des 150,000 livres, savoir : « tant pour qui lui couperait le « nez, tant pour une oreille, tant pour un œil, tant pour le faire « ennuque » — le Parlement, lui, ne se laissa pas amollir par cet accès de gaieté. Aussitôt l'arrêt rendu, deux délégués furent dépêchés dans nos contrées, MM. Bitault et de Génier.

Le 7 janvier, ils se mirent en route, accompagnés de leurs domestiques. Après s'être arrêtés à Melun, puis à Montereau où ils notifièrent aux Maires et Echevins les injonctions de leur Compagnie, ils arrivèrent, le 9, à Pont-sur-Yonne. Là, pareille commu-

M. Demay à la Société des Sciences de l'Yonne, dans sa séance du 6 juillet 1873. Notre érudit collègue a émis l'avis que cette pièce devait émaner d'un témoin oculaire, très probablement du maire lui-même, Jean Piochard, ou d'un de ses descendants qui l'aura rédigée sur des notes laissées par lui. C'est chez l'un des membres de la famille Piochard de la Brûlerie, dont il fait partie, que M. Demay l'a rencontrée.

nication aux Autorités, ainsi qu'au Commandant de quatre compagnies du régiment de Languedoc qui tenaient garnison dans la ville. Tous se montrèrent disposés à se conformer strictement à l'arrêt. Les Conseillers s'enquirent ensuite si l'on avait des nouvelles de Mazarin et de son armée. Le Commandant leur dit qu'on croyait que le Cardinal passerait au-dessus d'Auxerre et qu'il n'y avait dans les environs d'autres troupes que 40 à 50 cavaliers, arrivés de la veille et établis à deux lieues de Pont sur la route de Sens, mais qu'on ignorait à quel parti ils appartenaient.

Par prudence, les Conseillers, pour se rendre à Sens, jugèrent à propos de ne pas suivre la grande route et de mettre la rivière entre les soldats et eux. Ils eurent d'abord à s'en féliciter, car le Commandant les avait mal renseignés, et à peine étaient-ils à mille pas de Pont qu'ils aperçurent dans la plaine, de l'autre côté de l'eau, trois escadrons de cavaliers qui faisaient halte à une demi-lieue de la ville. C'était des troupes du Cardinal (1). Mais leur sécurité ne fut pas de longue durée. Le Maréchal d'Hocquincourt qui commandait l'armée Mazarine, ayant appris que des Commissaires du Parlement se dirigeaient de Pont vers Sens, avait ordonné à un adjudant du régiment de Brolle d'aller avec huit hommes passer l'Yonne, de poursuivre vivement les parlementaires et de les arrêter à quelque prix que ce fut. Quatre de ces coureurs suivirent les Conseillers l'espace d'une grande lieue et demie. Voulant connaître leur dessein, quelques-uns des gens des Commissaires s'arrêtèrent et attendirent les poursuivants. Ceux-ci les ayant rejoints, leur demandèrent où ils allaient ainsi que leurs compagnons et, après qu'il leur eut été répondu que tous se rendaient à Sens, ils exprimèrent le désir de parler aux plus importants des voyageurs. Satisfaction leur fut donnée. Dans les explications échangées ils assurèrent qu'ils ne s'étaient livrés à cette poursuite que par l'effet d'un faux avis donné par des paysans,

(1) Dans le procès-verbal concernant la mission des deux Conseillers, présenté par M. de Génier au Parlement le 7 février 1652, on voit que les principaux habitants de Pont oublièrent vite l'arrêt qui leur avait été notifié et l'adhésion qu'ils y avaient donnée. « Comme les bourgeois de la « ville et la garnison, y est-il dit, avoient eu advis que c'estoient les « trouppes du cardinal Mazarin, ils vinrent ensemble à la barrière, où ils « firent retirer les gens qui s'estoient assemblez pour s'en saisir ».

Ce rapport, d'où a été tiré le fond de ce récit, a été publié *in extenso* dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1879. Il rectifie sur plusieurs points des erreurs de détail commises par plusieurs auteurs qui ont fait l'histoire générale de la Fronde.

lesquels leur avaient dit que les voyageurs étaient des ennemis. Là dessus, les quatre coureurs firent mine de rebrousser chemin ; mais les Conseillers, continuant leur route, ne tardèrent pas à remarquer que les quatre soldats avaient été rejoints par quatre autres et que tous les huit se mettaient à les suivre. Bientôt même les cavaliers prirent le grand trot, tenant le mousqueton à la main. Quand ils furent à dix pas : « Armes bas ! Mort Dieu, point de quartiers ! » s'écrièrent-ils. Et en même temps ils firent une décharge à laquelle les Conseillers et leurs gens ripostèrent par une autre décharge. — Des deux côtés le sang coula. L'adjudant fut tué, M. Bitault tomba, un domestique fut blessé à mort, le cheval du second Conseiller fut percé d'une balle au travers du corps. — A cet échange de coups de feu se borna l'escarmouche. Les deux partis se séparèrent précipitamment et le groupe parlementaire reprit sa route pour Sens.

Au dire de l'un des domestiques M. Bitault avait été tué. Après que l'ennemi fut à distance M. de Génier dépêcha deux de ses gens pour s'en assurer. Ceux-ci n'étant pas de retour quand le groupe arriva à Sens, M. de Génier envoya pour ramener son collègue un carrosse dans lequel montèrent un Jésuite et un chirurgien. Mais au bout de deux heures les deux domestiques revinrent, disant qu'ils avaient appris par des paysans que, parmi les soldats qui s'en allaient, il y avait un homme vêtu de noir qui ne paraissait pas être blessé. C'était, en effet, M. Bitault qu'on emmenait prisonnier. Ce fait, rapproché du silence que garde, dans son rapport, M. de Génier sur l'état de son collègue, ferait croire que celui-ci aurait bien pu ne tomber que de frayeur.

Dès que l'arrivée de M. de Génier fut connue à Sens, tous les principaux personnages de la ville s'empressèrent d'aller le visiter. L'Archevêque lui envoya un émissaire pour lui offrir un logement dans son palais : ce que refusa le Conseiller. Le lendemain, le Maire et les Echevins lui apportèrent les présents de la ville. Mais toutes ces marques de déférence furent promptement contrebalancées par des menaces inquiétantes qui venaient du dehors.

Aussitôt que le maréchal d'Hocquincourt avait été informé de l'arrivée du Conseiller à Sens, il avait envoyé un capitaine de ses gardes auprès du Maire de la ville avec un ordre enjoignant à ce dernier de prêter main-forte pour l'arrestation de M. de Génier qui serait conduit à Pont. Le Maire, cherchant à gagner du temps pour permettre à M. de Génier de se mettre en sûreté, représenta au capitaine qu'il se faisait tard ; que les portes allant être fermées, le Conseiller ne pourrait s'échapper ; qu'une telle arrestation ne

manquerait pas de causer un grand émoi dans la ville où M. de Génier comptait beaucoup de partisans; qu'en résumé, par toutes ces raisons, il était à propos de remettre au lendemain.

Le lendemain, le Maréchal manda au Maire de l'aller trouver à l'abbaye Sainte-Colombe, où il lui enjoignit de s'emparer du Conseiller. Le surlendemain, nouvel ordre par écrit au nom du Roi. Le Maire y ayant répondu en donnant à croire qu'il ne saurait où trouver le Conseiller, le Maréchal s'écria « qu'on se moquait de lui, qu'il voulait à toute force avoir M. de Génier et qu'il amènerait plutôt l'armée devant la ville pour n'en point décamper jusqu'à ce qu'on l'eût livré ». — Ces menaces furent bientôt répandues dans Sens par des soldats qui y furent envoyés tout exprès. Le Maire, craignant un soulèvement des habitants peu rassurés d'avoir l'armée sous leurs murs, fit part de ses appréhensions à M. de Génier. Le Conseiller savait d'ailleurs qu'un de ses gens avait été enlevé par des soldats, conduit à Pont et menacé d'être pendu s'il ne ne faisait pas connaître le lieu où se cachait son maître. Dans ces extrémités M. de Génier jugea qu'il n'avait plus qu'à s'enfuir. Il refusa une escorte de cinquante cavaliers et de six cents fusiliers que lui proposa avec insistance l'Archevêque, et partit, le soir, sous un déguisement, accompagné de deux gentilshommes et du substitut du procureur du Roi qui ne le voulurent point quitter. Le Conseiller erra d'abord pendant quelques jours à bonne distance de Sens ; puis, ayant appris par une lettre du Maire que le Cardinal et ses troupes s'étaient éloignés, il alla à Brienon où l'Archevêque lui avait donné rendez-vous. De là il revint à Sens dans le carrosse épiscopal et rentra à Paris.

D'après ce qu'on vient de voir, les principaux habitants de Sens tenaient pour le Parlement ; mais, peu de temps après, ce Corps s'étant abandonné lui-même en affichant une sorte de neutralité entre la Cour et les Princes, les Sénonais se rangèrent du côté du Roi. Aussi ayant reçu du Roi, lorsque Condé parut vouloir se rendre du Gâtinats en Brie, l'ordre d'aller rompre le pont de Pont-sur-Yonne pour empêcher le passage du Prince, obéirent-ils docilement. Cinq à six cents hommes partirent de Sens, bien armés, suivis de vivandières comme à l'armée, munis de deux pièces de canon de la ville et détruisirent le pont, sans rencontrer d'ailleurs aucune résistance.

AUXERRE

Revenons à l'Auxerrois.

Le 16 mars 1652, le Maire, le Gouverneur et les Echevins d'Auxerre ayant eu avis que les Frondeurs étaient près de Montargis,

ordonnèrent aux habitants de faire bonne garde, nuit et jour, et d'établir le guet au lieu ordinaire.

Le 7 avril, vers les cinq heures du soir, entrèrent dans la ville trente ou quarante cavaliers qui appartenaient à la portion de l'armée royale commandée par le maréchal d'Hocquincourt, dont le quartier général était établi à Bléneau. Ils avaient été, dirent-ils, surpris, près de cette ville, en convoyant, et chargés par des forces ennemies qui les avaient forcés à se retirer du côté d'Auxerre. La plus grande partie des bagages qu'ils conduisaient avait été prise, et trente à quarante de leurs hommes avaient été faits prisonniers. Quoique ces cavaliers n'eussent avec eux aucun officier et qu'ils ne fussent munis d'aucun ordre du roi pour loger, les Ediles auxerrois leur firent distribuer des vivres et les renvoyèrent rejoindre leur corps. En même temps, par précaution, on fit doubler les gardes. Dès le lendemain, cinq cents hommes et autant de femmes furent réquisitionnés pour travailler aux fortifications. Les remparts, corps de garde et plates-formes furent garnis de cinquante-cinq canons mis sous la direction d'un officier d'artillerie.

Toutes ces mesures étaient inspirées par la crainte qu'on avait que Condé, récemment arrivé de la Guyenne, vint chercher à s'emparer d'Auxerre. C'était d'ailleurs la croyance générale que ce prince avait l'intention de se rendre en Bourgogne. La cour, pour sa part, en était tellement persuadée qu'à la date du 6 avril, le Roi adressait, de Gien, aux Maire, Gouverneur et Echevins d'Auxerre, un *ordre* dans lequel il disait avoir reçu avis que l'armée de Condé prenait sa marche vers Auxerre pour s'en aller « en sa province de Bourgogne ». Et le Roi ajoutait : « Nous vous faisons cette lettre pour vous dire que vous ayez à vous préparer contre les entreprises qu'ils (nos ennemis) pourroient faire sur nostre ville et leur empescher le passage de leur dite armée en vous opposant à eux en cas d'attaque et qu'ils se présentent pour passer jusques à ce que vous soyez secourus de nostre armée que nous sommes sur le point de vous envoyer (1).

La lettre fut apportée par le Chevalier de Saint-Maurice qui ar-

(1) M. Challe (*Histoire de l'Auxerrois*), s'appuyant sur un passage de la chronique de Pierre Sallé, considère comme ayant eu réellement lieu une attaque contre Auxerre. Il reconnait d'ailleurs qu'aucun autre historien n'en a fait mention. Néanmoins, dit-il, le souvenir de cette attaque n'était pas encore oublié à la fin du siècle dernier, car nous le trouvons rappelé dans le discours que prononçait, devant le bailliage, le premier avocat du roi, lors de l'installation, comme lieutenant-général de ce

riva à Auxerre le 9. A sa remise, Messieurs d'Auxerre, avant d'en faire l'ouverture, convoquèrent l'Evêque, le Lieutenant particulier et le Procureur du Roi. Après que lecture en eût été donnée, l'Evêque déclara qu'il voulait vivre et mourir avec les bourgeois de la ville et donner jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le service de Sa Majesté. Cette ardente déclaration enflamma les

siège, d'un descendant de celui qui avait été l'un des principaux chefs de cette glorieuse résistance (*Journal d'affiches de la Ville et bailliage d'Auxerre.* Mars et avril 1777).

Cette affirmation erronée, croyons-nous, de M. Challe provient d'une interprétation trop littérale du passage de la Chronique qu'il invoque. Pierre Sallé emploie bien, en effet, le mot *attaque*, mais tout porte à croire qu'il n'a pas attaché au mot son sens strict et qu'il a voulu plutôt parler d'une *menace* que d'une attaque véritable. Voici, au surplus, le texte même du passage de la Chronique : « La ville d'Auxerre eut alors une attaque très grande, ce fut dans le mois d'avril que le prince de Condé avec son armée voulut entrer dans la ville qui était ferme pour son roi. Ici se rencontre une lacune manifeste dans la Chronique qui rendrait la phrase non seulement incorrecte, mais incompréhensible si l'on n'y suppléait pas en disant : Mais il en fut empêché « par les gardes exactement faites par les bourgeois jour et nuit et le secours de l'armée de Sa Majesté qui survint et le roi même en personne, qui entra à Auxerre le jeudi 18 avril, au grand contentement de tous ceux de la ville...» L'arrivée de ce soleil à Auxerre écarta les nuages de l'armée de Condé, il ne nous oppressa plus comme il faisait auparavant ayant Sa Majesté laissé pour son lieutenant en la ville le Comte de Cormarin qui y fut jusqu'à la fin de juillet suivant ». Ce passage, rapproché de la lettre du Roi, ne permet pas, ce nous semble, de conclure à une *attaque effective*. Que s'il y eut eu véritablement *attaque* comment Gille Bouquet, qui imprima sa *Relation* (1) l'année suivante, n'y eut-il même pas fait allusion ?

Quant au discours de 1777 prononcé par le premier avocat du Roi, il est encore moins de nature à faire croire à une *attaque* d'Auxerre par le Prince de Condé. Qu'on en juge en lisant la reproduction littérale suivante du passage dont s'est autorisé M. Challe : « Thomas et Claude Marie, dit l'orateur, tous deux fils de Jean Marie, l'un de vos confrères, Messieurs, l'étaient aussi, lorsque dans le siècle dernier différents partis agitaient le royaume ; ces deux frères n'abandonnèrent pas le parti du Roi, et les plus vives sollicitations et tentatives d'un puissant ennemi aux environs d'Auxerre avec son armée n'ayant pu ébranler leur fidélité ni leur zèle à y maintenir toute la ville, à leurs soupirs autant qu'à leurs ordres, on eut unanimement le courage de leur en refuser l'entrée. »

(1) *Relation véritable de ce qui s'est passé en la ville d'Auxerre pour le service de sa Majesté. — A Auxerre, par Gille Bouquet, imprimeur du Roy MDCLIII.* (Bibliothèque Monceaux.)



cœurs des assistants qui tous jurèrent qu'ils étaient résolus à en faire autant.

La séance levée, Messieurs de la ville, l'Evêque et les autres personnages allèrent visiter les remparts, corps de garde et canons qu'ils trouvèrent en bon état. — Le lendemain, on fit murer et fortifier par des tonneaux remplis de terre toutes les portes de la ville, à l'exception de celles du Temple et du Pont et de la poterne Saint-Nicolas. Les gardes furent désormais montées avec plus de vigilance que jamais. Tout le monde y prenait part, même, suivant l'ordre de l'Evêque, les membres des deux clergés : Pères Cordeliers, Jacobins et autres religieux, chanoines du chapitre Saint-Étienne et Prêtres séculiers. Pour témoigner hautement que tous les Corps et habitants de la ville étaient entièrement dévoués au service de Sa Majesté, un Auxerrois fit imprimer le portrait du Roi au-dessus duquel, après le cri de Vive le Roi ! on lisait ces vers :

C'est à ce coup, chère patrie,
Que nous devons pour nostre Roy,
En suitte de la Foy et la Loy,
Ne point quitter cette partie
Et périsons (chers Auxerrois)
Pour la déffense de nos Roys.

Et chacun portait cette image sur son chapeau, et tous les soirs les sentinelles, commençant ou quittant la garde, criaient : Vive le Roi !

Sur ces entrefaites, le 13, était parvenue aux Maire, Gouverneur et Echevins une lettre du Roi, datée du 11, qui leur exprimait sa gratitude à propos du « soin qu'ils avoient apporté pour recueilir et assister les officiers et soldats de nostre armée qui se sont retirez dans nostre ville d'Auxerre à l'occasion de ce qui s'est passez depuis peu ». — De quelles troupes la lettre veut-elle parler ? Dans le silence, assez surprenant, que gardent Pierre Sallé et Bouquet sur ce point, on serait d'abord tenté de croire qu'il s'agit des cavaliers arrivés le 7 avril. Mais d'après MM. Chardon, Challe et Dey (1), la lettre royale faisait allusion à un gros de fuyards ralliés par le Maire d'Auxerre. Voici la version de M. Chardon, qui est, quant au fond, la même que celles de MM. Challe et Dey : « Pendant tout le mois de février et une partie de mars, on resta dans l'attente des graves événements qui se préparaient, sans recevoir

(1) Chardon, *Histoire la ville d'Auxerre* ; Challe, *Histoire de l'Auxerrois* ; Dey, *Études historiques sur la ville de Bléneau*. (*Annuaire de l'Yonne*, 1848).

aucune nouvelle précise. M. Marie (le Maire d'Auxerre) prit alors le parti fort périlleux d'aller sur les lieux mêmes où étaient les armées, découvrir, s'il était possible, ce qu'Auxerre avait à craindre ou à espérer. Il parvint sans accident jusqu'au quartier de la Cour, et la suivit pendant quelque temps. A Sully, il reçut du Roi l'ordre de retourner à Auxerre et d'y prendre des mesures telles que, non seulement l'ennemi ne put pas s'en emparer, mais qu'il put servir de retraite au Roi, si le sort des combats lui était contraire, ou de lieu de séjour et de repos, si la victoire se rangeait de son côté. Dans ce moment-là même, la lutte si longtemps attendue éclata. Les deux armées, en présence depuis six semaines, s'étaient bornées à s'observer. Mais, sur la fin de mars, le Prince de Condé, quitta son armée de Guyenne, franchit, avec une suite de six personnes seulement, 120 lieues en peu de jours, à travers mille dangers, et prenant, le 2 avril, le commandement des armées réunies des Ducs de Nemours et de Beaufort, tomba à l'improviste, sur les troupes du maréchal d'Hocquincourt, les dispersa et poursuivit les fuyards jusqu'à trois lieues du côté d'Auxerre. Ce fut alors que M. Marie, se trouvant au milieu de ces fuyards, les reconnut pour être de l'armée du Roi, parvint à les rallier au nombre de 15 à 1,600 et les emmena avec lui à Auxerre. Le Maire et les Echevins renvoyèrent à l'armée du Roi, par le Gâtinais, les troupes ralliées par M. Marie (1) ».

Le roi sut grand gré aux Auxerrois de leurs dispositions favorables et fit annoncer sa venue prochaine à Auxerre. Il arriva, en effet, le 18, venant de Saint-Fargeau avec sa suite. La réception paraît avoir été de tout point la même qu'en 1650. Le caractère tout particulier de cette visite fut l'attention qu'apporta le Roi à marquer de diverses manières sa confiance dans la population, et son estime pour les administrateurs. Au Maire qui lui présentait les clés de la ville il répondit : « *Gardez-les ; elles sont en bonnes mains* ». La plus grande partie des troupes qui accompagnaient la Cour demeurèrent au dehors de la ville ; et pour la nuit qu'il passa à l'Evêché, le Roi ne voulut d'autres gardes que des bourgeois à la porte du Palais. Le lendemain, avant le départ, tous les Princes et Seigneurs, Dames et Demoiselles de la Reine désireux d'exprimer à leur tour leur gratitude aux Auxerrois, s'approvisionnèrent de feuilles de ces portraits imprimés du Roi dont il a été parlé plus haut et les attachèrent, les hommes aux

(1) Lettres d'anoblissement de M. Thomas Marie, copiées à la suite d'une délibération du Corps municipal, du 22 juin 1661. Citation de M. Chardon.



cordons de leurs chapeaux, les dames à *leurs cottes en forme d'enseigne.*

Si l'issue du combat de Bléneau évita à Auxerre de devenir pour le moment un centre d'opérations militaires, ses habitants n'en restèrent pas moins anxieux, sachant qu'au cas où Condé pourrait tenir sous Paris, son plan était d'étendre ses forces jusqu'en Bourgogne où il avait encore d'ardents partisans. A ces angoisses s'ajoutaient les préoccupations occasionnées par des passages de troupes qui ne cessaient de se succéder, Le 18 septembre, l'armée du Berry, allant de cette province en Champagne, se présentait avec un nombreux état-major. En outre des vivres, il fallait lui fournir à son départ 2,000 rations de pain, 8 muids de vin, 2,000 livres de viande, 500 mesures d'avoine, avec foin et paille dans la même proportion.

Au mois de novembre redoublement d'effroi. On apprend que Condé est entré en Champagne : plusieurs villes se sont livrées à lui. Un ordre du Duc d'Epernon, qui a remplacé le Duc de Vendôme comme lieutenant général de Bourgogne, annonce que le but du Prince est de s'emparer de cette province, que ce n'est que comme acheminement qu'il s'est jeté en Champagne. Donc que tout soit mis en œuvre pour éviter une surprise. Aussitôt le service de garde reprend avec plus de vigilance : toutes les portes de la ville sont fermées depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin ; durant le même temps les bateaux sont garés sous les murs de la ville, avec défense aux mariniers de passer personne, *sous peine de punition corporelle.* Heureusement, au bout de quelques semaines l'horizon s'éclaircit. Condé, loin de marcher en avant, fut obligé d'abandonner les places qu'il détenait et de se retrancher dans les Pays-Bas.

Dans les mêmes temps, diverses sortes de dévastations furent aussi commises sur différents points de nos contrées.

D'après Tarbé (1), un hameau de Sergines, Boué, fut complètement anéanti.

Dans d'autres pays des environs de Sergines le maréchal de Praslin, seigneur de Plessis-Saint-Jean, qui tenait pour le parti de la Cour, exerça de grands ravages, mais, suivant la tradition, il ménagea Sergines où demeuraient des fournisseurs qui lui étaient utiles et à qui il avait promis de les protéger (2).

Lixy et ses environs furent ruinés par les troupes du cardinal Mazarin (3). Du côté de Michery un château important fut

(1) Recherches historiques sur le département de l'Yonne, par Tarbé.
(2) Idem.
(3) Idem.

détruit. Ce château était situé dans un lieu nommé *Gringalet*, du nom, dit-on, d'un brigand fameux qui y fut mis à mort au commencement du XVIIe siècle. Près de là, aussi bien, existaient des fourches patibulaires au pied desquelles on a découvert un grand nombre de cadavres que l'on a présumé être ceux de criminels qu'on y avait suspendus (1).

Chéroy fut envahi de vive force par un régiment de cavalerie qui se livra à de grands ravages.

Diges fut fortement rançonné et maltraité. « Le dernier jour d'avril 1652, dit Georges Viole dans sa *Notice historique des Abbés de Saint-Germain*, les habitants du bourg de Diges furent extrêmement maltraités par le chevalier de Saint-Maurice, leur voisin ; lequel, sous prétexte d'une commission qu'il avait obtenue de Sa Majesté de lever une compagnie de chevau-légers et de les assembler par l'espace de dix jours, mais, par effet, en intention de tirer des habitants de ce lieu une grosse somme d'argent pour se rédimer de cette prétendue assemblée, ramassa trois ou quatre cents paysans des paroisses de Saint-Maurice, Poilly, Chassy, Beauvoir, Lindry, Pourrain et Vieux-Champs, qui, avec vingt-cinq cavaliers, vinrent fondre audit bourg de Diges, où, après avoir commis des violences extrêmes, et des cruautés telles qu'on pourrait les faire dans un pays ennemi, emmenèrent prisonnier au château de Saint-Maurice, Gabriel Musnier, notre receveur, qui, pour se rédimer, lui promit de lui payer au nom de toute la paroisse, une somme de 4,000 francs, réduite plus tard à 3,000 francs ».

On ne peut douter, par malheur, que bien d'autres faits du même genre se soient produits, tant ils étaient conformes aux mœurs de l'époque et aux habitudes de gens de guerre ! « Les troupes du Roi, dit M. Challe (*Histoire de l'Auxerrois*), et particulièrement les régiments italiens levés pendant la Fronde traitaient en pays conquis les provinces qui se trouvaient sur leur passage, se débandaient dans les campagnes, y levaient des contributions, arrêtant les voyageurs, dévalisant ceux qui refusaient de payer, et se livrant enfin à tous les excès. » — Pour être juste il faut tenir la balance égale entre les troupes du Roi et celles de la Fronde. Des deux parts c'était même brutalité, mêmes spoliations, même barbarie.

Pour faire diversion à ces sombres tableaux transportons-nous vers une autre région où, là du moins, la guerre se faisait dans

(1) Recherches historiques sur le département de l'Yonne, par Tarbé.

des conditions moins honteuses et amena même un fait d'armes quasi romantique.

Au moment où la Fronde éclata il y avait à Bœurs un capitaine, du nom de Lamouche, qui, après avoir longtemps guerroyé, s'était retiré dans ce pays où il était né. Quand le mouvement se fut accentué, Lamouche, autant peut-être par besoin d'action que par conviction, se déclara Frondeur. Par son exemple et ses exhortations il entraina une partie de ses compatriotes à se ranger du côté des Princes. Bientôt même l'enrôlement s'étendit aux villages voisins et l'ex-capitaine devint le général de la petite légion de partisans.

Sans perdre de temps, Lamouche fit établir terrassements et tranchées pour défendre l'entrée de Bœurs, qui devint ainsi la forteresse des Frondeurs. Grâce à ces ouvrages et à la vaillance des défenseurs aucun des corps de troupes royales qui vinrent à plusieurs reprises attaquer le village ne put y pénétrer. La plupart eurent même à subir de grandes pertes.

Mais ce n'était là qu'un prélude à une action bien autrement éclatante.

Le village de Chailley était occupé pour le Roi par un régiment de la Feuillade (cavalerie). Le chevalier d'Aubusson, qui le commandait, résolut d'aller châtier Lamouche de sa rebellion. Aussitôt il forme un détachement d'hommes d'élite et se dispose à aller surprendre Bœurs à la pointe du jour.

Malgré la promptitude de la décision et des préparatifs, Lamouche est informé par des émissaires de ce qui le menace. Vite il rassemble ses hommes, les informe de la situation et leur demande de le suivre sans le questionner. Confiants dans leur chef, tous acceptent. Lamouche leur fait prendre des cordes, puis les emmène immédiatement dans un bois appelé la *Coudre* : bois situé à moitié chemin de Bœurs et de Chailley et traversé par la seule route qui relie ces deux pays. Parvenus là, le capitaine ordonne de scier en pied, mais sans les jeter bas, tous les arbres qui se trouvent dans un certain espace à l'entrée du chemin (côté de Chailley). Il y fait attacher des cordes et donne pour consigne qu'au signal venu de lui (lequel sera un coup d'arquebuse) on devra tirer sur ces cordes de manière à faire tomber les arbres auxquels elles sont liées.

Au point du jour arrive le détachement de la Feuillade qui s'engage dans l'entrée du bois. Dès que le dernier cavalier a franchi la lisière, une détonation se fait entendre. Aussitôt, comme par enchantement, tous les arbres préparés s'abattent avec des craquements effroyables. Plus d'issue pour les cavaliers engagés ! En

même temps un feu de mousqueterie bien nourri, part de tous les buissons et frappe de mort hommes et chevaux. Tout succombe. Dans l'exaltation de la victoire Lamouche est ramené en triomphe à Bœurs. Mais la gloire a parfois de lugubres lendemains. La Fronde prend fin. Lamouche est emmené à Paris. Il y est pendu.

BLÉNEAU

Arrivons maintenant à la lutte dans laquelle se mesurèrent les deux grands capitaines de l'époque, Turenne et Condé. A son retour de Guyenne (3 avril) Condé avait pris à Lorris en Gâtinais le commandement de l'armée de la Fronde qui était alors sous les ordres des ducs de Beaufort et de Nemours. Il occupa Montargis sans résistance, feignit de vouloir se diriger vers la Bourgogne, mais, en réalité, n'avait d'autre plan que d'aller droit à l'armée royale.

En ce moment la Cour était installée à Gien. Par une malencontreuse exigence de la Reine-mère l'armée royale était divisée en deux corps : l'un, commandé par le maréchal d'Hocquincourt ; l'autre sous les ordres de Turenne. D'Hocquincourt avait son quartier général à Bléneau ; Turenne, à Briare. Pour relier les deux camps quatre régiments, ayant pour chef de Navailles, étaient cantonnées à Ouzouer. L'armée royale comprenait au total cinq mille hommes de pied et quatre mille chevaux ; l'armée de la Fronde, sept mille hommes de pied et cinq mille chevaux.

D'Hocquincourt avait commis la faute d'éparpiller ses forces sur un grand espace. Turenne, le visitant, lui en avait fait doucement la remarque ; mais le maréchal n'en avait pas tenu compte.

Le 6 avril, deux cents cavaliers royaux, revenant d'une reconnaissance du côté de Château-Renard, se disposaient à bivouaquer près de l'église de Rogny quand l'avant-garde du Prince, conduite par de Beaufort, fond sur eux à l'improviste, les met en fuite et les poursuit jusqu'aux environs de Saint-Eusoge où ils passent à la nage et à gué la rivière de Loing.

Condé arrive avec le gros de ses forces. Il fait attaquer par de Nemours un poste de dragons établi à Rogny pour défendre le passage du canal de Briare. Ce poste est enlevé presque sans coups férir. A peine d'Hocquincourt, qui comptait sur sa résistance pour avoir le temps de disposer ses troupes, est-il parvenu à rassembler sa cavalerie quand l'ennemi, qui a marché de l'avant, se présente.

Par trois fois cependant les cavaliers royaux chargent intrépi-

dement les Frondeurs, mais leurs lignes, qui n'ont point d'infanterie pour les soutenir, finissent par être rompues et dispersées. Bientôt après, les quartiers d'infanterie les plus avancés, postés sur les hauteurs de Bléneau, sont surpris et taillés en pièces. Partie s'échappe dans les bois, autre partie gagne la ville.

Les forces de d'Hocquincourt ainsi réduites, et le maréchal ayant été contraint de se retirer au-delà de Bléneau pour rallier ses troupes, les Frondeurs s'avancent sur son quartier général qu'ils mettent au pillage. Tous les bagages du maréchal sont enlevés : linge, vêtements, vaisselle plate, chevaux, mulets, chariots et autres équipages. Du côté des Royaux il y eut nombre de prisonniers et de morts. Parmi ceux-ci, des noyés et des grillés : les premiers s'étant jetés dans un étang ; les seconds, brulés dans une grange où ils s'étaient retranchés et qui prit feu pendant qu'ils s'y défendaient.

A la nouvelle de ces désastres la Cour fut terrifiée. Turenne n'ayant que quatre mille soldats à opposer aux douze mille de Condé, on proposa à la Reine-mère de faire sauter le pont de Gien et d'emmener le Roi à Bourges avec les débris de l'armée. Mais la Reine-mère, restée calme au milieu de la stupeur de tous, — calme au point de continuer à friser ses cheveux, — envoya demander conseil à Turenne. Celui-ci répondit froidement « que le Roi pouvait demeurer à Gien sans rien craindre ». En entendant cette réponse, les officiers qui l'entouraient ne purent se tenir de manifester leurs appréhensions. « Si la ville d'Orléans, leur observa Turenne, a fermé ses portes au Roi lorsque son armée n'avait pas encore éprouvé d'échec, quelle ville voudrait le recevoir vaincu et fugitif? Puis élevant la voix : Vous le voyez, Messieurs, ajouta-t-il avec fermeté, il faut vaincre ou périr ici »

Que si Turenne se montrait si résolu ce n'était pas qu'il s'aveuglât sur les difficultés et les dangers qui se dressaient devant lui de toutes parts. Il savait même, sans qu'il eut été besoin de le lui apprendre, quel redoutable adversaire il allait avoir à combattre. Aussi bien, dès qu'il avait été averti de la lutte engagée pendant la nuit, examinant, à la lueur des incendies de villages et des feux allumés de proche en proche par l'ennemi pour éclairer sa route, les dispositions stratégiques des Frondeurs, il avait dit, après un moment de réflexion « M. le Prince est arrivé; c'est lui qui commande son armée ». Mais cette intuition du savant capitaine n'avait eu pour effet que de stimuler son activité et son courage. Aussitôt il avait mis ses troupes sur pied, donné ordre à toute sa cavalerie de se réunir entre Ouzouër et Bléneau, et ne tardait pas à se diriger lui-même vers le même

lieu à la tête de son infanterie. Durant cette marche toutefois une poignante préoccupation l'obsédait. Sa cavalerie, qui était dispersée dans différents cantonnements, arriverait-elle en même temps que lui à la place indiquée ? « Jamais, dit-il depuis, il ne s'est présenté tant de choses affreuses à l'imagination d'un homme qu'il s'en présenta alors à la mienne »

Par prudence, pour ne pas s'exposer à rencontrer l'ennemi avant d'avoir toutes ses forces sous la main, parvenu au milieu des Gâtines, Turenne se résolut à attendre. Au bout de quelque temps la cavalerie arriva. On se remit alors en route et, après un quart d'heure, la petite armée rencontra une sorte de défilé formé par un étang sur la gauche et un bois sur la droite.

A l'aspect des lieux Turenne arrêta aussitôt son plan d'attaque. C'est là, c'est dans ce passage étroit qu'il pouvait rétablir l'équilibre entre ses forces et celles de l'ennemi, qui étaient trois fois supérieures aux siennes. Franchissant le bois, il va se former en bataille à quelque distance au-delà, hors de la portée de mousquet de l'infanterie ennemie qui pourrait s'y jeter.

Ces dispositions prises, vers midi, apparaissent les Frondeurs, fatigués de la longue poursuite à laquelle ils se sont livrés contre l'armée d'Hocquincourt. Le premier soin de Condé est de faire fouiller par son infanterie le bois qu'il croit occupé. En même temps, comme s'il eut voulu se dérober, Turenne opère une retraite précipitée. A ce mouvement, Condé fait avancer sa cavalerie dans le défilé pour le poursuivre. Mais dès que six escadrons y sont engagés, Turenne fait brusquement un retour offensif, charge avec impétuosité ces escadrons et les repousse avec tant de vigueur que, dans leur retraite, ils jettent le trouble et la confusion dans le reste de la cavalerie. Le désordre est encore augmenté par l'intervention de l'infanterie des Frondeurs qui essaie en vain de se mettre en ligne dans un espace trop étroit. En ce moment aussi Turenne démasque son artillerie qui achève la déroute. L'artillerie de Condé toutefois lui répond pendant le reste de la journée. Vers le soir, survint le maréchal d'Hocquincourt avec une partie de sa cavalerie qu'il avait ralliée. En voyant ces renforts, Condé jugea que la lutte n'était plus possible avec un adversaire tel que Turenne. Il se replia sur Montargis et Turenne de son côté retourna à Briare.

Si ce combat, que l'histoire a enregistré sous le nom de *combat de Bléneau*, n'a pas été d'une grande importance au point de vue de l'art militaire, il a eu des conséquences considérables sous le rapport politique. Supposé l'armée royale vaincue, Condé, fondant sur Gien, eût pu s'emparer du Roi et de la Reine-mère,

et qui sait si, dans l'état où étaient les esprits (surexcitation pour les uns, fatigue pour les autres), il n'en fut pas résulté un changement de dynastie ? Aussi quand Turenne se présenta à Gien, toute la Cour l'accueillit-elle comme un sauveur et la Reine lui dit hautement : « Vicomte, vous venez de remettre une seconde fois la couronne sur la tête de mon fils ».

Le combat de Bléneau fut la dernière des péripéties réelles de la Fronde dans nos contrées ; car cela ne veut pas dire, comme on l'a vu notamment en ce qui concerne Auxerre, que ce fut une délivrance. Une de nos petites villes toutefois retira de toute cette révolte des bienfaits : ce fut Saint-Fargeau.

Au moment de la Fronde la terre de Saint-Fargeau appartenait à Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, celle qu'on appelait à la Cour *la grande Mademoiselle*. La duchesse, qui était la plus riche héritière du royaume, n'avait pas jusque-là mis le pied à Saint-Fargeau. Elle y avait seulement fondé deux couvents, l'un d'hommes, l'autre de femmes, en 1642 et 1649, et doté de rentes annuelles les Sœurs de l'hôpital, ainsi que l'établissement même.

Par suite de l'éloignement continu du possesseur, précédé d'ailleurs de celui presque aussi constant des anciens maîtres depuis la mort du dernier des Chabannes (1505), les bâtiments qui formaient le château étaient tombés dans un délabrement complet. Il n'y avait d'habitable qu'un petit appartement que, pendant la minorité de la duchesse, avait occupé le duc de Bellegarde. Mais vint un jour où les choses changèrent de face.

Mademoiselle, on le sait, s'était jetée éperdument dans le parti de la Fronde. Aussi active et courageuse que son père était mou et timide, elle avait dans plusieurs circonstances payé de sa personne au péril même de sa vie. Cette attitude d'implacable révoltée l'avait naturellement fait prendre en aversion par la Cour. Aussi, lorsqu'au mois d'octobre 1652, le Roi fut rentré à Paris avec son armée, l'héroïne d'Orléans, de la Bastille et de l'Hôtel-de-Ville sentit-elle qu'elle ne serait pas en sûreté si elle restait à Paris. L'amnistie accordée aux Frondeurs contenait de telles restrictions qu'en réalité, pour qui avait marqué pendant la lutte il y avait tout à craindre. Dès le premier jour, au reste, la duchesse avait été invitée à quitter le Luxembourg qu'elle avait toujours habité. Sur cette ordre elle ne s'en tint pas à quitter le Luxembourg, mais quitta Paris ; et le Roi lui fit bientôt voir qu'elle avait pénétré le fond de sa pensée ; car dès qu'il sut qu'elle se retirait à Saint-Fargeau, il lui écrivit « que c'était avec plaisir qu'il apprenait sa résolution de choisir pour demeure sa maison de Saint-

Fargeau; que ce choix lui était agréable, et qu'elle y pouvait rester en sûreté ».

Ce billet indiquait clairement que l'exil ne serait pas d'un jour. La duchesse s'y résigna, mais à la condition d'enchanter bien vite sa thébaïde. Ses cinq cent mille livres de rente aidant, la métamorphose sera facile. On appelle Levau, l'architecte en renom, qui fait de la masure un palais. Quand la demeure est à point, on l'anime de divertissements sans nombre : théâtre, musique, chasses, reminiscences de Cours d'amour, d'un mot, tout l'essaim des plaisirs (1). Pour peupler les réunions on oublie presque qu'on est princesse et l'on convoque aux fêtes bourgeois et bourgeoises de la ville et des environs, louant même les mines gracieuses de ces dernières et leurs bonnes manières. Tout cela occasionna à Saint-Fargeau mouvement d'esprit, mouvement de commerce, dépenses multiples qui profitèrent moralement et pécuniairement au pays. Par malheur, ce ne fut qu'un éclair. Au bout de cinq ans Mademoiselle fit sa paix avec la Cour. Aussitôt elle s'empressa d'abandonner Saint-Fargeau, où elle ne fit plus que de rares et courtes apparitions. Et comme pour achever d'effacer sa trace, un incendie survenu au siècle suivant (1752) détruisit toute la partie du château qu'elle avait construite.

(1) Voir « *Mademoiselle de Montpensier à Saint-Fargeau* » par l'auteur. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Année 1890, 2e semestre.

NOUVELLE ÉTUDE

SUR

VELLAUNODUNUM ET LE COMBAT DE SARRY

VIIe campagne de César. An 52 av. J.-C.

Par M. U. Richard.

En l'année 1891, si vous vous le rappelez, a été fait hommage à notre Société, par le colonel Stoffel, d'une nouvelle publication, émanée de sa plume et traitant plusieurs questions d'histoire ancienne relatives aux marches de César, tant dans sa guerre contre Arioviste que dans sa septième campagne en Gaule qui se termina par l'investissement et la reddition d'Alésia.

Cet ouvrage a paru assez intéressant pour que vous ayez jugé bon de prier notre éminent secrétaire M. Molard de vous en faire un rapport spécial, qui vous a été lu dans une des séances suivantes.

Après la lecture de ce rapport plein d'humour où notre éminent collègue a si bien esquissé les grandes lignes de cet ouvrage, mais sans vouloir entrer, vous a-t-il dit, dans la discussion critique de ses données, il a pu paraître présomptueux de ma part que je vinsse à mon tour le remettre sur le tapis et discuter quelques points de détails qui m'ont paru dignes de l'être.

Mais peut-être n'a-t-on pas oublié que moi-même, sans avoir la compétence stratégique du colonel Stoffel, j'avais déjà traité et d'une manière différente les mêmes questions dans une étude spéciale intitulée : *Questions d'histoire et de géographie ancienne soulevées par les Commentaires de César et se rattachant plus particulièrement au département de l'Yonne*, travail auquel vous avez bien voulu accorder l'honneur d'une insertion en notre Bulletin, dans le 2e semestre de l'année 1883. Or, différant d'opinion sur quelques

points avec les données nouvelles du colonel et éclairé aussi par ses propres critiques, j'ai cru devoir reprendre la plume pour rectifier mes données premières sur l'emplacement de *Vellaunodunum* et affirmer davantage celles que j'avais déjà émises sur le *combat de cavalerie* qui précéda l'investissement d'Alésia et que j'avais timidement indiqué aux environs de Sarry, car pressé par un prote impitoyable, je n'avais pu les développer que dans une simple note renvoyée au procès-verbal du semestre suivant.

C'est donc pour tâcher d'élucider davantage encore ces deux questions que j'ai cru devoir saisir l'occasion que m'offrait la publication nouvelle du colonel.

La lecture de ces notes ayant été retardée d'abord par des deuils de famille qui m'avaient cruellement frappé et leur publication même par divers incidents qu'il est inutile de rappeler, il pourrait sembler aujourd'hui hors de saison d'y revenir. Mais nous avons pensé que, pour ceux que ces questions intéressent, elles arriveraient toujours assez tôt pour fixer leur attention sur les points controversés.

Cela dit entrons en matière :

VELLAUNODUNUM

Qu'est-ce que Vellaunodunum ? Où faut-il le chercher ? Quelle bourgade peut se vanter de lui avoir succédé et de marquer son emplacement ?

Bien des localités ont été proposées déjà et pour ne citer que les principales, Château-Landon, Triguières, Auxerre même l'ont revendiqué et voici que le colonel Stoffel nous propose à son tour Toucy.

Pour nous, lorsque nous nous sommes posé la même question, nous n'avions pas été frappé comme aujourd'hui de l'importance capitale que doit avoir dans la question l'exacte détermination du lieu où se fit la concentration des troupes romaines au début de cette campagne et, nous contentant de constater la présence de César à Sens lorsqu'il prend sa détermination réelle ou simulée de courir d'abord au secours des Boyens en disant qu'il y part (*ad Boios proficiscitur*), nous avions adopté de confiance Triguières pour le Vellaunodunum des *Commentaires*, parce que le site topographique de ce lieu paraissait comporter un ancien oppidum, et qu'ensuite il se trouvait sur le chemin le plus direct de Sens à Gien.

Mais avant de prendre cette direction que s'était-il passé?

César arrivant d'Italie avec deux légions de recrues et de la cavalerie, sait déjà que toute la Gaule est en ébullition, que les

Senons, les Carnutes et les Bituriges n'ont cessé pendant tout l'hiver de s'agiter et de comploter l'extermination ou tout au moins l'expulsion des Romains, qu'une révolution a éclaté chez les Arvernes qui a mis le pouvoir aux mains d'un chef jeune et intrépide, qui dirige en ce moment les mouvements d'une insurrection générale, qu'il est chez les Bituriges occupé aux derniers préparatifs de ce soulèvement et qu'enfin les Eduens eux-mêmes, ses plus fidèles alliés jusque-là, sont travaillés par un parti qui craint de voir s'échapper leur prépondérance en Gaule, et qui tente une révolution locale pour se joindre à l'insurrection générale. Au milieu de tout cela il voit ses légions disséminées avant son départ sur divers points du territoire gaulois, enfermées pour ainsi dire au sein de cette insurrection, au point qu'il ne sait même s'il pourra les rejoindre et les concentrer pour y faire face.

C'est alors que va se déployer tout son génie militaire, aussi n'hésite-t-il pas, pour faciliter leur jonction et conjurer le danger, à faire d'abord une diversion dans le sud, où il pousse jusqu'à Narbonne en plaçant des garnisons chez tous les peuples qui sont dans le voisinage de l'ennemi; puis il revient chez les Helviens qui touchent au territoire des Arvernes et où il avait dès son arrivée placé les recrues qu'il avait amenées. De là, par une irruption subite, il pénétra chez les Arvernes, sans être arrêté par les Cévennes remplies de neige, il y met tout à feu et à sang, lance sa cavalerie aussi loin qu'elle peut aller pour terrifier l'ennemi, afin de forcer Vercingétorix à abandonner ses alliés pour revenir défendre ses foyers. C'est en effet ce qui a lieu, car ce dernier, rappelé par ses concitoyens, laisse l'insurrection générale livrée à ses propres inspirations et revient en toute hâte à Gergovie.

C'était tout ce que voulait César, et pendant que l'attention de toute la Gaule était tournée de ce côté, lui-même laissant à son lieutenant Crassus le soin de continuer son œuvre, il revient à Vienne où on ne l'attendait pas, sous prétexte d'y venir chercher des renforts de cavalerie et avec celle-ci traverse à marches forcées de jour et de nuit, le territoire des Eduens et arrive chez les Lingons ou avaient hiverné deux légions, vraisemblablement à Châtillon. De là il donne ordre à deux autres qu'il avait placées chez les Trévires et sans doute près de Reims, dans le voisinage de Clermont en Argonne, de venir le rejoindre dans un lieu (*in unum locum*) qu'il ne désigne pas autrement et où il ne tarde pas à réunir toutes les autres. Le colonel Stoffel présume que ce put bien être dans les environs de Tonnerre. Bien que nous n'ayons pas sa compétence militaire, nous pensons nous, comme nous l'avons dit ailleurs, que ce fut plutôt dans la presqu'île formée

par les confluents des rivières du Serain et de l'Armançon avec l'Yonne, étant données les nombreuses traces de campements qu'on y a signalées et notamment à Seignelay et Avrolles (*Eburobriga*) où se trouvaient déjà quatre des légions, placées par lui avant son départ, sur les confins du Sénonais proprement dit (*in finibus Agendici Senonum*), et qui, avec les deux campées à Sens même, complétaient ses dix légions.

Une fois là, il se demanda sans doute où porteraient ses premiers efforts. Mais son plan de campagne fut vite arrêté, il s'agissait avant tout de courir au plus pressé, c'est-à-dire d'étouffer l'insurrection dans son germe et de tenir toute la Gaule en haleine.

Pour cela il résolut d'envoyer Labienus au nord chez les Parisii, d'où il tiendrait en respect les peuples Armoriques et pourrait prendre à revers les Carnutes et les Senons, en laissant d'ailleurs chez ces derniers ses deux légions de réserve, qui finalement avaient pu le rejoindre et qu'il voulait y préposer à la garde des bagages de toute l'armée, afin d'être plus libre de ses mouvements.

Laissant donc quatre de ses légions se reposer dans les camps de la vallée du Serain, il partit à Sens, avec quatre de ses vieilles légions qu'il confia à Labienus pour opérer sous Lutèce, tandis que lui, de son côté, conduisait ses recrues à Sens pour les y laisser, comme nous l'avons dit, à la garde des bagages et en ramener ses deux anciennes au lieu de la concentration, pour marcher où il le jugerait à propos. Deux points surtout étaient le plus menacés, Gien où se centralisait le mouvement de résistance des Senons, des Carnutes et des Bituriges, et Gorgobina (Saint-Parize-le-Châtel) principal oppidum des Boyens, que César y avait établis après la défaite des Helvètes pour tenir en respect les Arvernes et les Bituriges et qui, en ce moment assiégés par Vercingétorix, réclamaient à grands cris l'aide de César. Ce fut donc de ce côté qu'il annonça son intention d'ouvrir la campagne, se promettant bien d'étouffer en passant la révolte de Genabum, mais comme il lui fallait rejoindre d'abord les quatre légions laissées au lieu de la concentration, ce fut Gorgobina qu'il désigna comme but de son expédition. Et comme c'est sans doute à Sens que ce plan fut arrêté, c'est cette ville qui, pour la plupart des historiens, sembla fixer son point de départ et son entrée en campagne.

C'est partant, nous aussi, de cette idée, que nous avons d'abord envisagé Triguières comme étant *Vellaunodunum* parce qu'il se trouvait sur le chemin le plus direct de Sens à Genabum (Gien) ; mais la nécessité où il était de rallier les quatre légions campées dans les val-

lées du Serain et de l'Armançon, nous a amené à penser que c'était de ce côté qu'il fallait chercher le vrai point de départ de son expédition, soit qu'il ait ramené là ses deux vieilles légions de Sens, soit qu'il ait donné aux quatre autres qu'il y avait laissées l'ordre de le rallier le soir de sa première étape ; dans le premier cas il pouvait commencer sa marche par la vallée de l'Yonne qu'il quittait vers Auxerre pour marcher sur Gien et dans le second cas il pouvait rallier ses troupes aux environs de Joigny pour reprendre le lendemain sa marche dans la même direction par la vallée du Tholon. Quoiqu'il en soit, il atteignait dès le soir de sa seconde étape la vallée de l'Ouanne, car il n'y a pas à douter que l'oppidum désigné pour Vellaunodunum ne tire son nom de Vallum odounæ (ou retranchement sur l'Ouanne).

C'est ici que se pose la question du point précis où était cet oppidum. Le colonel Stoffel opine pour Toucy, ce qui n'est pas invraisemblable étant donnée sa position sur l'Ouanne à égale distance de Sens et de Gien. Mais nous nous sommes demandé nous-même si les environs d'Ouaine (odouna), lieu fort ancien et que traversait l'antique voie romaine d'Auxerre à Mesves (Massava) sur la Loire, ne présentaient pas un site approprié aux conditions d'un oppidum gaulois. Toutefois il se trouve dans les limites de l'Auxerrois et, bien que cette région ait pu, vers le IIIe siècle, faire partie de la IVe Lyonnaise, il est aujourd'hui reconnu qu'il dépendait originairement du pays Eduen et qu'il n'a jamais fait partie du Sénonais proprement dit. Enfin une troisième localité nous a été indiquée par un de nos collègues comme s'appliquant mieux encore au trajet parcouru vraisemblablement par César dans sa marche sur Gien, c'est Villiers-Saint-Benoît sur l'Ouanne, qui offre lui aussi les conditions requises pour l'établissement d'un oppidum. Et de fait ce point se trouve effectivement en pays sénonais et à une distance à peu près égale entre Sens et Gien.

La question posée, nous laissons à d'autres le soin de la résoudre car on écrirait des pages et encore des pages qu'on pourrait encore trouver des contradicteurs qui seraient tout aussi fondés dans leurs dires, attendu qu'on ne peut raisonner que sur des hypothèses.

II

DU CHAMP DE BATAILLE DE SARRY ET DU COMBAT DE CAVALERIE QUI PRÉCÉDA L'INVESTISSEMENT D'ALÉSIA.

De même qu'au début de la septième campagne de César nous avons vu la question de Vellaunodunum intimement liée à celle du lieu de la concentration définitive des légions romaines; de même

aussi celle du combat de cavalerie qui précéda l'investissement d'Alésia se lie également à l'emplacement de cet oppidum qui fut le dernier boulevard de l'indépendance gauloise. En effet la question diffère totalement, suivant qu'on place Alésia en deçà ou au delà de la Saône.

Que si dans la première question, encore bien que nos conclusions ne soient pas les mêmes, nous avons eu en quelque sorte le colonel Stoffel pour auxiliaire, nous nous voyons dans celle-ci obligé de le combattre, bien que, comme nous, il tienne le mont Auxois pour cet oppidum; car nous ne pouvons admettre que le combat de cavalerie qui précéda son investissement ait eu lieu sur les rives de la Vingeanne et c'est à en fournir les raisons que nous avons consacré cette seconde partie de nos observations.

Peut-être dans l'adoption de ses conclusions, le colonel Stoffel comme le général Creuly, ont-ils été dominés par les assertions de M. Dufey de la Société archéologique de Langres, qui, le premier, parait-il, aurait émis cette opinion qu'ont adoptée d'après lui, l'impérial auteur de la vie de César et ses collaborateurs qui s'en sont fait lés complaisants échos. Or cette opinion ne repose que sur la découverte signalée dans ces parages, c'est-à-dire, sur les territoires de Mont-Saugeon, Prenthoy, Dardennay et Cussey, de nombreux tumulus dont on ignore la date, mais que M. Dufey croit devoir rattacher à l'époque de la conquête et qu'il n'hésite pas à attribuer au fait d'armes dont nous allons vous entretenir.

Mais si le colonel Stoffel, comme d'autres encore, a cru pouvoir maintenir ses premières données en s'appuyant sur un membre, si éminent soit-il, de la Société Lingonne, nous pouvons, nous, lui en opposer un non moins éminent et de la même société, qui, à la fin d'une remarquable dissertation (1), conclut en disant au sujet des tumulus de Mont-Saugeon et autres, « que c'est à tort qu'on vou-
« drait attribuer ces tumulus et les objets qu'ils renferment à l'é-
« poque de la conquête, car leur érection, dit-il, n'a pas eu pour
« origine le fait de guerre dont le territoire lingon a été le théâtre
« à la veille du siège d'Alésia ».

Aussi entre ces deux versions nous reste-t-il à établir, d'après l'interprétation la plus logique et la plus vraisemblable des Commentaires, quel peut bien être cet emplacement.

Peut-être vous souvient-il encore de l'étude consciencieuse que nous avons tentée des marches de César pendant cette fameuse

(1) Les tumulus de Prenthoy, Mont-Saugeon, etc., par M. Flouest (Mémoires de la Société d'archéologie de Langres, t. II).

campagne où sa fortune et sa renommée furent sur le point de sombrer. Vous savez quelle fut cette retraite de Gergovie des Arvernes, comment il fut repoussé, battu pour ainsi dire sous les murs de cette place où il avoue avoir perdu jusqu'à 46 centurions et n'avoir évité une déroute complète qu'à l'aide de la dixième légion qùiarr êta la poursuite des fuyards (1).

Vous vous rappelez à la suite de quelles péripéties il put à grand peine regagner son point de départ, c'est-à-dire le lieu de sa concentration au début de cette campagne et comment il opéra cette retraite sur la gauche de l'Allier d'abord, puis, après la défection des Eduens et le soulèvement de Nevers, en franchissant cette rivière pour se rejeter subitement sur la Loire dans le but non douteux de se réfugier dans la province (2) (Dauphiné et Provence) en franchissant les monts du Beaujolais et du Charolais ; et enfin comment la Loire une fois franchie près de Bourbon-Lancy, la honte de cette lâche fuite et le souci de sa réputation à Rome, l'avaient fait revenir, par une marche hardie entre le Nivernais et la partie la plus montagneuse du pays éduen, à son point de départ, c'est-à-dire au confluent du Serain et de l'Armançon avec l'Yonne, où il put rallier Labienus et se retrouver à la tête de ses douze légions.

Reste donc à établir quelle put être de ce point la marche de César et d'abord le but auquel il tendait. Ce but, il n'en faut pas douter, c'était toujours le même : se réfugier dans la province pour y refaire ses troupes décimées sous Gergovie et harassées par une retraite si rapide et si mouvementée, et cela par le chemin qui lui paraîtrait le plus sûr et le plus praticable.

Or, suivant ses prévisions, c'était par la Séquanie (*Quum iter faceret in Sequaniam*). Sans doute il aurait pu rejoindre la province plus directement en suivant constamment le cours du Serain qui l'aurait amené à Saulieu (Sidoloco) et de là aux environs de Châlon-

(1) Nostri cum indique premerentur XLVI centurianibus amissis dejecti sunt loco, sed intolerantibus, Gallos insequentes legio X tardavit quae pro subsidio paulo Æquiore loco constituerat (César de Bello Gallico, Livre VII, chap. LI).

(2) César trahit visiblement cette intention lorsqu'il dit que changer de plan et rétrograder sur la province, chose qu'il n'eut point voulu faire dans le cas le plus urgent, c'eût été se couvrir de honte. Nam ut commutato concilio iter in provinciam converteret id ne metu quidem necessario faciendum existimabat, quum infamia atque indignitas rei et oppositu mons cevenna viarum que difficultas impediebant. — N'est-ce pas aller au devant des reproches prévus.

sur-Saône, car une fois dans la vallée de la Saône, il pouvait compter sur la solidité de ses légions et sur les habiletés de la tactique romaine, mais il s'agissait de franchir le massif de l'Auxois et ce n'était pas chose facile, car outre les difficultés naturelles dont cette route se trouvait hérissée, pour y frayer un chemin à ses légions, maintenant surtout qu'il avait l'embarras de ses bagages revenus de Sens avec Labiénus, il n'ignorait pas que tous les passages à peu près praticables étaient gardés par les Eduens et qu'il ne pouvait espérer les tromper une seconde fois, comme il nous l'apprend lui-même (1) ; aussi crut-il prudent de se rabattre sur le pays des Lingons qui n'avaient pas encore fait défection et de gagner d'abord la Séquanie, dont ses premiers succès sur les Suèves et les Helvètes ainsi que le voisinage de la province lui garantissaient davantage la fidélité.

C'est donc, nous le répétons, la Séquanie qu'il visa tout d'abord, comme il le dit carrément dans ses Commentaires : *quum iter faceret in Sequaniam.*

Or, partant de la vallée inférieure du Serain, deux autres chemins se présentaient devant lui, celui de la vallée de l'Armançon qui non moins que celle du Serain pouvait, par ses difficultés naturelles et le rapprochement de Bibracte à travers les monts de l'Auxois, lui occasionner des graves embarras, sinon causer totalement sa perte. Il est donc à présumer qu'il s'était décidé pour le troisième, c'est à-dire suivre d'abord la frontière méridionale du pays lingon, dont le Serain forme la limite et qui était le chemin le plus court, puis obliquer ensuite en traversant l'Armançon pour contourner ces difficultés par les hauts plateaux du Duemois et de la vallée inférieure de l'Ouche, où même de la Vingeanne, pour franchir la Saône dans les environs d'Auxonne ou de Pontarlier. C'est ce qu'ont parfaitement compris les auteurs qui ont traité ce sujet, et notamment le savant anonyme d'*Alésia* qui, sans indiquer son point de départ, le fait d'abord franchir l'Armançon entre Saint-Florentin et Flogny, frontière occidentale du pays lingon, puis la Seine dans les environs de Bar et qui enfin le fait soutenir le combat de cavalerie en question près de Courban, au-delà de Châtillon, mais qui ensuite, et frappé sans doute par l'allongement de cette marche pour gagner la Saône, étudie une seconde hypothèse, qui le rapproche de la nôtre (si ce n'est qu'elle place le combat au nord-est d'Etivey au lieu de le placer à l'ouest) ce qui semble déjà plus conforme au texte des Commentaires.

(1) Omnibus itineribus interclusis (César, livre VII, chap. LXV).



Comment veut-on, en effet, que dans la situation difficile où il se trouvait, cerné de toutes parts par les Eduens qui occupaient tous les défilés de cette région montagneuse aux sommets multiples et escarpés, entrecoupés d'étroites profondeurs où ses légions risquaient d'être à chaque pas décimées par une nuée de guérillas, où comme on disait naguère de Francs tireurs, comment veut-on, disons-nous, que parvenu sur la Vingeanne et échappé pour ainsi dire à toutes les embuches, il soit revenu, même vainquèur, en arrière pour s'y exposer de nouveau et cela avec la perspective d'un siège aussi long, aussi difficile et peut-être plus désastreux encore que celui de Gergovie. En vain nous alléguera-t-on le tempéramment essentiellement belliqueux et même aventureux de César, nous savons aussi sa prudence accoutumée et ce n'est pas au moment où il se trouvait dans la plus critique des situations, après un siège infructueux et un échec aussi sanglant que désastreux pour sa renommée, qu'il aurait pu commettre la folie de retourner sur ses pas au lieu de poursuivre sa retraite vers la province pour y réparer ses forces, après un simple succès qu'il ne dut qu'à une panique de l'armée gauloise, surprise en arrière par les auxiliaires germains, et de se lancer de nouveau dans une aventure où il aurait risqué non seulement le succès final de son entreprise, mais qui pouvait devenir son tombeau, comme celui de son armée.

Il est donc, suivant nous, de toute impossibilité morale d'admettre que ce combat, qui fut le préliminaire obligé de l'investissement d'Alésia, ait été livré en arrière de cette place et aux approches de la Saône.

Mais quel en fut l'emplacement présumé ? c'est ce qui nous reste à établir pièces en mains, c'est-à-dire avec l'aide des Commentaires appliqués à la topographie des lieux.

Est-ce vers Juilly-les-Nonains, comme l'a proposé notre savant collègue et compatriote le Colonel Goureau, réédifiant la première version de l'auteur d'*Alésia*. Est-ce au N.-E. d'Etivey, comme l'insinue ce dernier, en forme de pis aller, quoique peu satisfait semble-t-il par l'aspect des lieux tels que les indique la carte d'état-major sur laquelle il s'est contenté de suivre les opérations présumées de César.

Pour nous, voici les raisons qui nous ont fait adopter un autre emplacement sur lequel l'auteur d'*Alésia* n'eut sans doute pas eu d'hésitation si, comme nous, il eût visité en personne cet emplacement et se fût rendu un compte exact de la topographie locale.

Partant de la même idée que lui et suivant la marche de l'armée romaine, non plus sur la frontière nord des Lingons, mais

bien sur leur frontière occidentale depuis ses campements, de la vallée inférieure du Serain nous la voyons remonter sur la rive droite de ce cours d'eau jusque vers Maligny, puis gagner les hauteurs qui jalonnent les villages de Fontenay, Collan, Viviers, Irouère, Fresnes et Moulins, d'où elle tenait constamment à l'œil le territoire éduen dont la séparaient seulement les profondeurs de la vallée du Serain qui, jusqu'à Guillon, formait la limite du pays lingon.

Or c'est précisément sur cette frontière qu'il faut nous appuyer, d'abord parce qu'elle est le chemin le plus court pour gagner la vallée de la Saône et ensuite parce qu'elle est on ne plus précisée par le texte même des Commentaires *per entremos Lingonum fines* ce qui ne peut vouloir dire autre chose que : par l'extrémité de la frontière lingonne, et en suivant les hauteurs de la rive droite du Serain il ne s'en écartait pas.

Arrivé vers Moulins après un ou deux jours de marche que pouvait exiger le chemin déjà parcouru, peut-être allait-il quitter cette frontière pour se porter sur l'Armançon et même le franchir vers Cry, en gagnant les hauteurs d'Asnières, Arrans et Villaines-en-Duesmois afin d'éviter la partie la plus abrupte des montagnes et par delà atteindre le cours inférieur de la Vingeanne ou de l'Ouche, comme nous l'avons dit plus haut, mais la vue de son adversaire qui dès le matin avait dû prendre position en avant de Sarry et d'Etivey en lui coupant sa route dans toutes les directions, ne lui en laissa pas le choix.

Dès la veille, en effet, Vercingétorix, averti par ses espions de la marche en avant de César, était venu à sa rencontre. Comme ses recrues de cavalerie arrivées de tous les coins de la Gaule étaient en nombre considérable et qu'il savait César en être presque dépourvu, il n'attendit pas pour l'utiliser que ce dernier eût pénétré dans les montagnes de l'Auxois où du Châtillonnais où elle n'eut pu se déployer, mais il était au contraire venu d'avance choisir son emplacement sur un terrain propice à ses desseins.

Le combat qu'il méditait devait avoir surtout pour but, sinon d'anéantir l'armée romaine, du moins de l'affaiblir autant que possible et d'y jetter le désarroi avant de pénétrer dans la région montagneuse où il espérait bien l'achever, et cette attaque de cavalerie lui paraissait devoir d'autant mieux amener ce résultat qu'il savait César tellement dépourvu de cavalerie qu'il avait dû mander aux peuplades germaines voisines du Rhin de lui en envoyer, mais ce contingent qui lui était arrivé était si mal monté et si mal équipé qu'il avait dû, pour le mettre en état de combattre, lui faire monter les chevaux de ses tribuns comme des chevaliers romains et des vétérans.

Ce n'était donc qu'un simple combat de cavalerie qu'il avait en vue, car il n'avait emmené avec lui que son infanterie arverne et encore plus pour la parade que pour s'en servir, espérant exciter par sa présence le moral des combattants, en la plaçant en avant des camps de cavalerie pour y être témoin de tous leurs faits d'armes. Aussi comptait-il d'autant plus sur le nombre et l'ardeur de ses cavaliers que la veille au soir il avait, par un discours énergique, échauffé leur moral tellement, que ceux-ci y avaient répondu par le serment de ne pas revenir de la bataille, ni d'embrasser leurs femmes et leurs enfants avant que d'avoir traversé au moins deux fois les rangs ennemis, ce qui s'explique bien par l'ordre de marche de l'armée romaine qui s'avançait en colonne.

De son côté César, voyant les dispositions de son adversaire, ne s'avança pas moins à sa rencontre en prenant les mêmes dispositions pour sa défense, espérant avec le peu de cavalerie qu'il avait, divisée aussi en trois corps, couvrir assez ses légions et percer cette nuée de cavaliers gaulois dont la furie l'enveloppait sans doute sans beaucoup d'ordre. Mais voyant bientôt sa cavalerie impuissante à les repousser et ses légions elles mêmes mises en péril, il changea ses dispositions et mit son infanterie en ordre de bataille en plaçant les bagages au centre et l'on se battit de part et d'autre avec acharnement. Enfin voyant la tenacité de la cavalerie gauloise, il eut une idée de génie, qui était de faire attaquer ses adversaires par derrière et d'employer à cet effet sa cavalerie germaine, dont l'habileté à manier le cheval n'avait pas d'égale; c'est ici que la topographie vient préciser l'emplacement même de la bataille qui se livrait en avant de Sarry et de Soulangis, car le texte nous dit que ce n'est qu'à son arrivée sur le sommet à droite que cette lutte changea de face. Il est donc clair que pour arriver sur le haut du plateau sans être vus de l'ennemi, les Germains avaient dû descendre par les ravins qui se trouvent en arrière des fermes de *Laborde* ou en avant de *Jouancy* dans la vallée du Serain et remonter en face de *Cours* par un autre ravin qui a son sommet en arrière de Sarry, d'où il suit que les trois camps établis la veille par Vercingétorix pour y placer sa cavalerie et en avant desquels se tint l'infanterie arverne pendant la bataille, devaient se trouver vers le haut de ce plateau, à l'endroit où se trouve actuellement un petit bois auquel les cartes donnent le nom de Misery et d'où la vue s'étend sur tout le plateau, et c'est de là que l'infanterie arverne, selon les Commentaires, put suivre toutes les péripéties de la lutte sans s'y trouver elle-même engagée, tandis que la cavalerie gauloise était descendue sur le plateau pour entraver la marche de l'armée romaine s'avançant en colonne, tâcher de l'en-

velopper et de la couper sans trop se préoccuper du ravin qui se trouve à l'ouest de Sarry et par où allait déboucher la cavalerie germaine qui décida du sort de la bataille.

Quant à la retraite, disons mieux la déroute de la cavalerie gauloise, nul doute qu'elle ne s'opéra dans la direction d'Alésia, mais tout ce que nous en dit César, c'est que la poursuite des fuyards s'arrêta près d'un cours d'eau qu'il qualifie de *Flumen*. Est-ce l'Armançon ou le ruisseau de Ternant qui passe à Anstrudes ? Il peut se faire que ce soit l'un et l'autre car dans ce sauve-qui-peut général les fuyards durent se répandre un peu dans toutes les directions.

Toutefois César nous disant que l'infanterie arverne reprit en bon ordre le chemin d'Alise avec tous ses bagages, il y a lieu de supposer que la déroute ne fut pas générale et qu'une partie battit en retraite par le chemin le plus court, c'est-à-dire par Fains et Athie. Quant à lui, après avoir placé ses bagages sur une hauteur voisine, vraisemblablement une de celles qui s'élèvent au sud-est de Châtel-Gérard, il laissa sa cavalerie continuer la poursuite des vaincus jusqu'au soir, de sorte que le ruisseau de Ternant put fort bien être dépassé par les poursuivants.

Telle fut l'issue de ce combat, qui eut pu avoir de si terribles conséquences pour l'armée romaine et qui au contraire lui redonna le courage et l'entrain nécessaires pour donner la chasse à l'ennemi jusqu'à cet oppidum d'Alésia qui ne le faisait pas dévier de sa marche vers la Séquanie, et s'il lui arrivait de ne pouvoir en entreprendre le siège il lui restait du moins l'espérance de sortir de ces montagnes pendant que l'ennemi était encore sous le coup de cette première défaite.

Mais arrivé devant Alise et ayant sans doute trouvé son investissement plus facile que celui de Gergovie, il conçut aussitôt le dessein de la réduire par la famine sinon de l'emporter de vive force.

On sait ce qui arriva et comment, après un siège long et laborieux et un investissement si complet que les assiégés ne purent point percer les lignes romaines, César put enfin sortir de cette impasse où il s'était vu si près de perdre tout le fruit de ses campagnes précédentes, tandis que son énergique et malheureux adversaire, réduit à l'impuissance, dut finir par se rendre à la discrétion de son vainqueur peu généreux, qui l'envoya dans les prisons de Rome expier la gloire d'avoir tenté les derniers efforts pour soustraire son pays à la domination de l'étranger.

ÉTUDE

SUR L'ORIGINE ET LE DÉVELOPPEMENT DU PROTESTANTISME

DANS LE DIOCÈSE D'AUXERRE

(1542-1549)

Par M. F. Molard.

Les origines du protestantisme dans le diocèse d'Auxerre sont assez mal connues. La Loire qui, dès les temps les plus anciens, fut une voie commerciale très fréquentée, a toujours amené quantité d'hérétiques de sectes diverses, dans sa propre vallée et dans les pays circonvoisins. Sans remonter jusqu'à ceux qui furent brûlés à Orléans au temps du roi Robert; sans rappeler les Albigeois qui subirent le même supplice en 1167 dans la plaine d'Asquins-sous-Vézelay (1), ni les colonies protestantes de Gien, de Cosne et de la Charité, encore assez nombreuses lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il est assez probable que les Hussites isolés dont il est fait mention durant la première moitié du xv[e] siècle au diocèse de Sens, provenaient du Val de la Loire.

Quoiqu'il en soit, les premières traces de l'apparition des Luthériens dans l'Auxerrois, se retrouvent dans les comptes d'Edmond et Claude Fauléau, receveurs du domaine royal à Auxerre (2). Dès 1538, on y signale que des sergents ont été envoyés d'Auxerre à Entrains, distant de douze lieues, pour prendre des informations sur la vie et la renommée de maître Thomas Ansel et de sa femme,

(1) Voir aussi dans Lebeuf, *Mémoires sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son diocèse*. Edition Challe et Quantin, t. I[er], p. 350 et 351. — Ibid. Les démêlés d'Hugues de Noyers avec les hérétiques de la Charité et de Gy-l'Evêque. 1183-1206.

(2) Voir Archives de la Côte-d'Or, série B, n° 2618.

prisonniers au château d'Auxerre, « accusés de crime d'hérésie et de secte luthérienne ». Les deux infortunés furent mis à mort, et maître Rabutin, exécuteur des hautes œuvres, est payé pour avoir mis à exécution la sentence prononcée par le bailliage contre ledit Thomas Ansel, médecin-chirurgien, et contre Perrette Genille, son épouse, « qui, pour les blasphèmes hérétiques « exécrables, par eux dits et proférez contre l'honneur de Dieu, « de la glorieuse Vierge, et pour aultres crimes contenuz au procès, « avaient esté condamnés à estre menez en une charette depuis « les prisons d'Auxerre, devant l'église Saint-Etienne et la chapelle « de Notre-Dame-des-Vertus, attenant à icelle, pour y crier « mercy, demander pardon à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, et « ce fait, estre ramenez en la place commune, appelée la Fénerie, « et y estre bruslez ». Par adoucissement, les deux coupables furent étranglés avant d'être jetés sur le feu.

Selon nous, le secret de cette rigoureuse sentence doit être recherché dans le « *et pour aultres crimes contenuz au procès*; » car au début de la réforme, les magistrats du Sénonais et de l'Auxerrois se montrèrent relativement assez doux dans les poursuites de l'hérésie. Le compte d'Edmond Fauléau ne donnant aucune explication, on en est réduit aux conjectures. Thomas Ansel et sa femme pourraient bien avoir été inculpés de lèse-majesté ou de magie, deux crimes avec lesquels on ne plaisantait pas au XVIe siècle, mais dont on accusait assez fréquemment alors les médecins et les réformés.

Selon M. Quantin (1), le nombre des condamnations prononcées pour fait de religion dans le ressort du bailliage d'Auxerre paraît s'élever à sept. En réalité, il y eut un bien plus grand nombre de sentences et de procès, comme nous l'allons voir tout à l'heure. M. Quantin n'a eu à sa disposition que les comptes des receveurs Edouard et Claude Fauléau. C'est une source qu'il faut d'abord épuiser.

En effet (2), dans la même série B de l'inventaire des archives de la Côte-d'Or, au numéro 2624, nous rencontrons une mention indiquant que certaine somme sera payée au bourreau d'Auxerre, pour être allé à Parly, et y avoir mis à exécution l'arrêt du Parlement de Paris, qui avait condamné Etienne Michau, renvoyé par ladite Cour en ce lieu, pour y faire amende honorable devant la

(1) Voir *Bul. Société des Sciences*, année 1890, 1er sem., p. 278.

(2) Voir aussi *Bul. Société des Sciences*, année 1875, p. 467. Challe, Archives de la Chambre des Comptes du duché de Bourgogne.

principale porte de l'église, et rétracter les paroles scandaleuses qu'il avait dites, puis être battu de verges. Cette sentence avait été rendue en appel de celle du bailliage d'Auxerre.

En 1551 (1), Rollet-le-Moine, bourreau d'Auxerre, reçoit une allocation sur les revenus du domaine royal pour avoir exécuté Etienne Berthin (2), prêtre, natif de Gien, qui avait embrassé les opinions nouvelles et épousé une religieuse dont il avait eu trois enfants.

Etienne Berthin fut étranglé, puis brûlé place de la Fénerie (3).

Ensuite on voit encore (1554-1555), la mention des dépenses qu'entrainèrent les exécutions d'un compagnon barbier (4) et de Michel Gaboret; le premier fustigé après amende honorable, le second brûlé pour cause d'hérésie. Puis, en 1557, il s'agit de vingt livres données à maître Mathieu Dufrêne, barbier et chirurgien d'Auxerre, pour avoir appliqué divers médicaments, de par le Bailli d'Auxerre, à Charles Bergier (5), prisonnier accusé d'hérésie, et amené de Vermenton dans les prisons royales d'Auxerre, lequel fut envoyé à la Conciergerie de Paris, en compagnie de Guillaume Desjour et Loup Griveau.

En 1558-59, dans le compte de Drouet-Simonnet, on signale pareillement un Nicolas Dupont (6), appelant d'une sentence de mort prononcée contre lui par le Bailli d'Auxerre pour crime d'hérésie, et mené à Paris devant la Cour du Parlement. En 1560-61, mention de l'arrestation et de l'exécution d'un bonnetier, accusé de lèse-majesté divine. Le 14 octobre 1561, le roi est averti de la sédition contre les protestants qui a eu lieu le 9, et par laquelle Théodore de Bèze a commencé ses récits sur l'église réformée d'Auxerre (7 et 8).

De 1573 à 1574, il est question de dépenses pour conduire d'Auxerre à la Conciergerie de Paris, Jean Launay (9), ministre de la nouvelle opinion, appelant de la mort.

(1) Le 28 septembre. — V. Challe, *Le Calvinisme et la Ligue*. T. Ier, p. 23. — V. aussi B. 2631.

(2) Voir Archives de la Côte-d'Or, B, 2632.

(3) Voir encore à ce sujet le registre de catholicité de la paroisse de Saint-Regnobert. Ann. cit.

(4) Voir ibid. — B. 2632. — Voir ibid.

(5) Voir Archives de la Côte-d'Or, B, 2635.

(6) Voir ibid., B, 2636.

(7) Voir Théodore de Bèze, *Histoire des Eglises réformées*, t. Ier, p. 480 et 484.

(8) Voir aussi, B, 2636.

(9) Voir ibid., B, 2642.



Mais comme tous ces condamnés faisaient appel au Parlement des sentences portées contre eux par le Bailli et le Prévôt d'Auxerre, il était naturel de soupçonner qu'on trouverait trace de leurs appels dans les registres de cette cour souveraine. C'est d'ailleurs ce qu'il nous a été possible de vérifier grâce au concours de M. de Chastellux, qui a fait lever et envoyer à notre Société des Sciences, de nombreux extraits desdits registres, très précieux, comme nous allons le voir, pour l'histoire du mouvement protestant dans les pays qui composent aujourd'hui le département de l'Yonne. Voici donc toute une série de procès nouveaux qui viennent s'ajouter à ceux analysés par MM. Challe et Quantin, et démontrer que si, au commencement tout au moins, la répression ne fut pas très cruelle, elle fut du moins plus importante que ces deux érudits ne l'ont pensé. Le premier procès cité dans les extraits que nous avons sous les yeux est celui d'Etienne Michau (1) condamné par le Bailli d'Auxerre à la fustigation et à l'amende honorable devant le porche de l'église de Parly. Le receveur des comptes de l'Auxerrois a inscrit les frais de cette double exécution et cette mention a été relevée par MM. Challe et Quantin. La sentence confirmative du Parlement est datée du 10 mars 1542. Viennent ensuite : au 25 octobre 1543 (2), l'élargissement de Louis Lemaire, marchand demeurant à Auxerre, auquel le bailli dudit lieu avait fait son procès comme hérétique. Il lui est défendu de prononcer désormais aucun propos injurieux contre la sainte foi catholique, et on lui enjoint de se mieux conduire à l'avenir.

Au 26 janvier 1543. — Sur procès criminel intenté par le Bailli d'Auxerre, il est fait injonction à Henri Baudant de ne plus prononcer des paroles injurieuses contre la sainte foi catholique. mais de bien vivre en cette sainte religion, sous peine de la hart.

Le 26 janvier 1545, ordre d'amener à la Conciergerie Pierre Borde, de Sancerre, auquel le Bailli d'Auxerre a fait son procès pour crime d'hérésie.

Le 20 février, même année, élargissement de Charlotte Pinon, veuve de Florimond Noizet, emprisonnée par le Bailli d'Auxerre, sous une fausse accusation d'hérésie, calomnie lancée contre elle par ses ennemis.

Le 23 février, même année, Jean Delestre, emprisonné à la Conciergerie, sur procès à lui intenté par le Bailli d'Auxerre, pour les propos scandaleux qu'il a proférés contre la religion catholique,

(1) Voir Archives de la Côte-d'Or, B, 2624.

(2) L'année alors commençait à Pâques.

est tenu d'assister, dans sa paroisse, à une grande messe de réparation, à genoux, un cierge à la main, en présence du Bailli ou de son lieutenant. Il retournera à Auxerre, et se présentera au bailliage dans les huit jours pour l'exécution de la sentence.

Le 13 mars, même année, il faut encore signaler la restitution de la jeune Jaquette des Réaux, convaincue d'hérésie par le Bailli d'Auxerre, à ses parents, afin qu'ils la corrigent et châtient et la gouvernent mieux à l'avenir (1).

Ici nous rencontrons dans nos extraits une lacune assez importante, et il faut remonter jusqu'au 18 mai 1548 pour retrouver des traces de la persécution contre les protestants à Auxerre et dans ses environs immédiats, tels que Chablis, par exemple, qui pourtant était du diocèse de Langres, mais ressortait du bailliage de Villeneuve-le-Roi.

En effet, le 8 mai de cette même année, nous apprenons par la requête de maître Pierre Brancion, avocat, demeurant audit lieu, qu'un nommé Jean Suplis, archer de Quentin Lesieur, lieutenant du prévôt des maréchaux au bailliage d'Auxerre, désirant éviter la punition d'un homicide qu'il avait perpétré avec plusieurs complices, imagina de l'accuser de luthéranisme auprès dudit Lesieur qui, sans désemparer, le fit arrêter à Chablis même, et emprisonner au château d'Auxerre, malgré l'exception d'incompétence soulevée tout d'abord par le suppliant, qui finit par donner treize écus d'or soleil à son persécuteur pour abréger sa captivité, et être renvoyé devant quelque juge ordinaire. Celui-ci le renvoie devant le Bailli d'Auxerre, qui n'avait pas juridiction sur lui, mais pourtant lui parfit son procès, et voyant que c'était une imposture, l'expédie au Parlement de Paris, dont il sollicite son élargissement, et l'autorisation de prouver les exactions et violences dont il a été l'objet de la part de Quentin Lesieur et de son archer Jean Suplis. La Cour fait droit à sa demande et l'ajourne à trois mois pour le jugement de l'accusation d'hérésie, lui enjoignant de ne proférer durant ce temps aucun propos scandaleux contre l'honneur de Dieu et de notre mère la sainte église. Quant au procès qu'il entend intenter à ses dénonciateurs, ladite Cour lui enjoint de communiquer sous trois jours la liste des témoins qu'il veut produire, et commet le Bailli d'Auxerre, ou son lieutenant, pour les interroger.

On voit que pour le protestantisme, il en était comme au temps de la primitive église, où l'accusation de christianisme servait très souvent à l'assouvissement de haines privées et de vengean-

(1) Registre des arrêts du Parlement, X[ra] 20.

ces particulières. L'affaire de Charlotte Pinon, citée plus haut, ne fait que corroborer cette opinion.

Le 26 mai 1548, un Auxerrois du nom de Pierre Guyon, était prisonnier à la Conciergerie pour fait d'hérésie. Ce malheureux mis à la torture, avait non seulement avoué les faits, mais dénoncé quelques-uns de ses coreligionnaires. Aussi la Cour écrivait confidentiellement au Bailli d'Auxerre de s'informer diligemment et secrètement, des vies, mœurs et religion de messire Jean Loze, dit Guillon, prieur de Perreuse, de maître Jean Rousseau, son neveu, d'un nommé Guyon, cousin de l'inculpé, et de Georges le Gouteux, serviteur du curé de Saint-Père, lui enjoignant de procéder contre eux extraordinairement, s'il lui apparait qu'ils soient chargés du *crime d'hérésie et secte luthérienne.*

Quant à Pierre Guyon, comme en dépit de ses aveux il avait persisté dans son erreur, « tout considéré il sera dict que pour « réparacion des blasphêmes séditieux, hérétiques et scandaleux, « dicts et proférez par le dict prisonnier, contre l'honneur de « Dieu, du sainct sacrement de l'autel (1), de notre mère saincte « église, constitutions et commandemens d'icelle à plain men- « tionnez au dict procez, la dicte Cour l'a condamné et con- « damne à avoir la langue couppée au sortir de la chapelle de la « dicte Conciergerie, et ce faict estre mené dedans un tombereau, « depuis les prisons de la dicte Conciergerie en la place des Halles, « et illec soubslevé à une potence, qui pour ce faire y sera dres- « sée, à l'entour de laquelle sera faict un grand feu et en icelluy « estre arst et bruslé tout vif en l'air (2), et son dict procez gecté « au dict feu, et en sa présence estre arrêt bruslé, et a déclairé « tous ses biens confisquez au Roy, et néantmoins a ordonné et « ordonne la dicte court que auparavant l'exécution de mort, le « dict prisonnier sera mis en la question moderée (3) pour scavoir « par sa bouche qui sont ses compaignons et complices en la « dicte blasphème héréticque, et oultre ordonne la dicte Court que « après l'exécution réelle faicte en ceste ville de Paris, pour « rendre la punition desdictz cas plus exemplaire, sera aussy le « présent arrest exécuté par figure en la ville d'Auxerre en la- « quelle au grant marché et lieu public d'icelle ville sera préparée « et affixé une potence à laquelle sera soubslevée une pourtraic- « ture et effigie, et au dict lieu sera le présent arrest leu et publié

(1) Ceci indique que Pierre Guyon était plutôt calviniste que luthérien.

(2) La corde était remplacée par une chaîne de fer. C'est ainsi que mourut Savonarole.

(3) Pour complément d'aveux, car l'accusé avait déjà subi la question.

« à haulte voix, et après sera la dicte effigie du dict prisonnier « gecté dedans un grant feu, qui sera faict à l'entour d'icelle « potence. » L'arrêt se termine par un *retentum in mente curie*, savoir que si le coupable se repent au dernier moment, on lui épargnera l'amputation de la langue, et qu'il sera étranglé avant d'être brûlé.

Il semble résulter de tout ceci que certaines condamnations adoucies dont on frappait les religionnaires, ne provenaient que de ce qu'il y avait doute, ou que l'inculpé abjurait de suite et déplorait son erreur. En revanche on était impitoyable pour les apôtres de la doctrine nouvelle, et pour les cathécumènes qui y persévéraient jusqu'à la fin.

Le 9 juillet, nouvelle procédure contre un nommé Jacques Michiel ou Michau, inculpé d'hérésie par le Bailli d'Auxerre. La Cour examinera les griefs et reproches qu'il impute aux témoins fournis contre lui par la justice locale, et ses propres témoins à décharge s'il en présente. Elle enjoint en outre au Bailli d'Auxerre de ne point molester ou confronter à nouveau les témoins qui auraient déchargé ledit Michau, et de procéder contre un nommé Etienne Brossard, demeurant à Saint-Amand, contre lequel des dénonciations d'hérésie s'étaient déjà produites dès 1545.

Le 19 septembre suivant, la Cour rend une sentence définitive dans l'affaire de Jacques Michau. Celui-ci s'en tire à bon marché. Il est acquitté purement et simplement. On lui enjoint pourtant de vivre comme « ung bon catholique en la saincte foi et religion « chrétienne », lui faisant défense sous peine du feu, de tenir aucun propos scandaleux contre les Constitutions et commandements de notre sainte mère l'Eglise.

Il n'en fut pas de même pour le malheureux Blanc Chuppier. Envoyé à la Conciergerie par le Bailli d'Auxerre, le 2 octobre 1548, il est condamné pour fait d'hérésie, à être conduit dans un tombereau, sur la place du Marché, pour être là pendu à une potence et brûlé vif en réparation de ses blasphêmes. L'exécution aura lieu à Auxerre, mais auparavant, le coupable subira la question extraordinaire pour lui faire « nommer et indicquer ses compaignons « et complices. » Et si après la prononciation de l'arrêt, il persiste dans ses erreurs, on lui coupera la langue, sinon cette aggravation de peine lui sera épargnée, et il sera étranglé après *avoir senti un peu de feu*.

Aussitôt après, le 10 octobre, c'est le tour de Guillaume Pecart, véhémentement soupçonné d'hérésie par le Bailli d'Auxerre; mais on le traita d'une façon bien différente. Il est condamné seulement « à assister à une grande messe parochialle qui sera dicte et célé-

« brée à jour de dimanche ou aultre feste solennelle en la grande « esglise dudict Aucerre, durant laquelle ledict prisonnier sera à « genoulx et teste nue, tenant en ses mains un cierge ardant du « poix d'une livre de cire, lequel il sera tenu de porter à l'offrande « d'icelle messe, et ce faict estre mené devant le grant portail de « la dicte esglise, où illec à deulx genoux, teste et pieds nuds, et « en chemise, fera amende honorable, tenant en ses mains une tor- « che ardant du poix de deux livres de cire, disant et declairant à « haulte voix que follement, téméfairement et indiscrettement, il a « dict et proféré les propos scandaleux et erronez à plain mention- « nez au dict procès contre l'honneur de Dieu et de nostre mère « saincte esglise, constitucions et commandement d'icelle, dont « il se repent et en requerra pardon et mercy à Dieu, au Roy et à « sa justice. » Après lui avoir fait les défenses et inhibicions d'usage, la Cour ordonne au Bailli d'Auxerre « de faire rendre et « délivrer au dict prisonnier l'argent osté lors de sa coaxtion et « emprisonnement, qu'il dict estre au greffe du dict Auxerre, « selon le contenu et inventaire qui en a esté faict et récollé. » Il est probable que Guillaume Secart n'enviait en rien les palmes du martyre, cueillies par son coreligionnaire Blanc Chuppier, aura fait à temps toutes les soumissions et abjurations désirables (1).

Il reste encore à signaler au 19 janvier 1548, l'acquittement de Jean Morisset, renvoyé à Paris par le Bailli d'Auxerre sous l'inculpation d'hérésie, et aussi au 26 novembre 1549, la procédure contre Antoine Boutet, qui n'ayant rien avoué à la torture, fut condamné simplement à faire amende honorable devant le grand portail de la cathédrale d'Auxerre (2).

Tel est le détail aussi exact que possible, moins les lacunes que nous avons signalées, de la persécution dirigée contre ceux de la nouvelle opinion dans Auxerre et son diocèse (3). Loin d'éteindre l'incendie, elle ne fit que l'attiser et le propager. Dix-sept ans plus tard, les protestants étaient devenus assez forts dans le pays, pour s'emparer d'Auxerre même, et s'y maintenir durant plusieurs mois. Les causes de ce succès momentané sont diverses et l'on peut bien en énumérer quelques unes : d'abord la moralité plus que médiocre du clergé local, généralement parlant, bien entendu. Si les registres capitulaires de l'époque existaient encore, nous y trouverions certainement des révélations édifiantes (4). Toutefois,

(1) Xra 105.
(2) Xra 105 et 106.
(3) De 1538 à 1550.
(4) Voir *Glanures d'Histoire Auxerroise. Bulletin de la Société des Sciences*, 1er sem. 1894, p. 47 et suivantes du tirage à part.

à leur défaut, nous possédons quelques recueils de décisions choisies qui jettent un jour très indiscret sur la question. Voici en effet ce que nous lisons dans un volume coté G. 1799, à la date du 13 décembre 1555. « In hâc scunda sessione capitulorum genera- « lium, consuetum est scrutari de moribus ecclesiasticorum tam « in capite quam in membris, in melius reformandis, *qui nunc « sunt admodum depravati, quia plerique sunt valde scandalosi, « blasphemi, detractores, publici concubinarii, inobedientes, in ves- « timentis deformes*, etc. » C'est là un aveu public du chapitre d'Auxerre qu'il est impossible de discuter ou d'affaiblir.

D'autre part, depuis la mort du vénérable Jean Baillet, l'Evêché lui-même fut en proie à des prélats dont il y a plus de mal que de bien à dire, et qui, après tout, se soucièrent médiocrement de leur diocèse. Celui dont il est spécialement question en l'occurrence, est François II de Dinteville, qui tint le siège d'Auxerre de 1530 à 1554. Malgré les éloges officiels dont le comble Lebeuf, ce fut un très peu digne successeur de saint Germain (1). Impliqué dans le prétendu empoisonnement du Dauphin, il fut d'abord obligé de se réfugier en Italie, où il passa plus de trois ans, et ce fut à cette époque que le Protestantisme commença à prendre pied dans l'Auxerrois. Cependant, il est juste de dire qu'il fut plus assidu à ses devoirs et plus résident que ses successeurs les Lenoncourt et Hippolyte Babou de la Bourdaisière, qu'Auxerre connut à peine. Dans sa *Prise d'Auxerre* (2), Lebeuf énumère avec complaisance toutes les mesures qu'il prit contre l'hérésie naissante: Visites pastorales, envoi de prédicateurs, et notamment dans les villes de la Loire, tels que Gien, Cosne, La Charité. Plusieurs de ceux-ci tournèrent à la Réforme, et furent expulsés du diocèse, ainsi que des prêtres et des maîtres d'école suspects (3). Le prêtre Marie Berthin fut exécuté sous son pontificat. Dès 1547, des ordres furent donnés aux curés de Gien, Briare, Cosne, La Charité-sur-Loire, Neuvi et Pouilli, des prières publiques furent faites dans tout le diocèse pour l'extirpation de l'hérésie, des déclarations publiques furent faites par le Chapitre en faveur de l'usage des sacrements, et notamment du sacrement de pénitence.

(1) V. *Mémoires ecclésiastiques* de Lebeuf; éd. Challe et Quantin, t. II, p. 127 et suiv.

(2) V. *Prise d'Auxerre*, p. 82 et suiv. et Pièces justificatives p. 1 et s.

(3) Les prêtres quêteurs d'aumônes, si nombreux à cette époque, furent surtout éloignés de la chaire où souvent ils avaient développé les propositions les plus hérétiques.

Malheureusement toutes ces mesures, si bien fussent-elles conçues, n'aboutirent qu'à un médiocre résultat. Le Protestantisme croissait toujours, et l'évêque, suspecté de mollesse, reçut les reproches de l'autorité judiciaire représentée par le Parlement de Paris. En effet, les 11 et 12 avril 1548, la Cour prend deux décisions très sévères et qui furent, à coup sûr, peu agréables à François II de Dinteville. Le 11 avril, « la Cour duement adver-« tie que en l'evesché et bailliage dAucerre y a plusieurs per-« sonnes commectans par chascun jour blasphemes heretiques « et propox scandaleux et erronez contre l'honneur de Dieu, de « notre mere Saincte Eglise et doctrine d'icelle, etc. », enjoint à un huissier du nom de Robert Aubier de se transporter à Auxerre, et d'y faire secrètement et diligemment enquête à l'encontre desdicts délinquants aux *dépens de l'évêque d'Aucerre.* Pour favoriser la mission dudit Aubier, le 12 avril suivant, la Cour ordonne que les articles dressés par l'Université de Paris, et « *contenans la vraye doctrine chrestienne* », soient publiés tous les jours de dimanches et fêtes solennelles aux prônes par les curés des paroisses d'Auxerre, de Gien et des autres villages du Bailliage, avec explications en langue vulgaire, le tout sous la responsabilité des marguilliers, ou autres administrateurs des fabriques. Il est enjoint également à l'évêque d'Auxerre, à ses vicaires, officiaux et curés de tenir la main à ce que cette publication soit faite dans tout le diocèse. Il est défendu aux diocésains de soutenir aucune chose contraire à la sainte foi catholique, sous peine du feu. Ils devront également dénoncer à la justice non seulement les hérétiques, mais encore les personnes suspectes, sous peine d'être tenus eux-mêmes pour des fauteurs d'hérésie. Les officiers et juges royaux devront informer contre les susdits hérétiques toutes affaires cessantes, et rendre compte des résultats au Parlement tous les deux mois, à peine de *privation de leurs estats.* Si quelque habitant du Bailliage a entre les mains des livres nouveaux censurés par la Faculté de Théologie parisienne, il devra, sous les trois jours de la publication de la présente ordonnance, les apporter au greffe du plus prochain siège royal de leur résidence, et dénoncer ceux qui en recéleront. Les avocats et procureurs desdits sièges royaux seront tenus de faire publier des lettres monitoires pour la révélation de ceux qui sont infectés d'hérésie. Et ces révélations devront être faites et signées par devant les marguilliers de la paroisse. Puis, par les soins de ceux-ci, un registre sera dressé de tous ceux qui sont en âge de communier, et enquête sera faite contre tous ceux qui n'auront pas fait leurs Pâques. Enfin, l'évêque et ses vicaires sont sérieu-

sement invités « à commectre bons et notables personnages pour « prescher en son diocèse et admonester le peuple de vivre tou- « siours en la saincte foy catholique, selon la doctrine de nostre « saincte mère Esglise ».

Nous ignorons quels furent les résultats de ces mesures de rigueur. Il est probable qu'elles amenèrent l'exécution de l'infortuné Berthin, le 28 septembre 1551, car il avait jeté le froc aux orties et s'était marié des 1545. Jusques-là les autorités ecclésiastiques et civiles avaient probablement fermé les yeux sur son triste cas ; nous le saurons peut-être prochainement, si M. le comte de Chastellux veut bien nous continuer ses envois. Toutefois, il est à présumer qu'elles n'empêchèrent rien. Dix ou douze ans plus tard, la guerre civile éclatait dans l'Auxerrois. Les pouvoirs civils et religieux se sentaient désarmés devant le courant presque irrésistible qui les submergeait. Miné par une désorganisation morale sourde et progressive, le clergé perdait pied. Mais les excès des réformés, qui furent non moindres que ceux de leurs adversaires, amenèrent fatalement une réaction. Le Catholicisme se ressaisit, et par le Concile de Trente et l'institution des Jésuites, organisa cette contre-révolution religieuse qui fit échouer toute tentative de conversion générale de la France au Protestantisme, et conserva ce pays tout entier à l'autorité du Saint-Siège.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous donnons ici *in extenso* le texte des ordonnances des 11 et 12 avril 1548 :

I.

11 avril. — La Court, duement advertie que en levesché et bailliage d'Auxerre y a plusieurs personnes commectans par chacun jour blasphèmes hereticques et propos scandaleux et erronez contre l'honneur de Dieu, de notre mère saincte Eglise et doctrine d'icelle au grant scandalle et dommage de la république, a ordonné et enjoinct à Robert Aubier, huissier en ladicte Court, soy transporter audict bailliage d'Auxerre, et illec soy informer secrectement et diligemment à la requeste du procureur général du roy à l'encontre desdicts delinquans, aux despens de l'evesque d'Auxerre, pour lesdictes informations veues par ladicte Court estre procédé à l'encontre des delinquans qui seront chargez par information, ainsi que de raison.

II.

12 avril. — La Court, advertie que au bailliage d'Auxerre, mesmement en la ville de Gyen et autres lieux circumvoysins estans dudict bailliage, latemment et occultement plusieurs infestez de la blasphémie secte héré-

tique luthérienne, perturbative du repos et tranquilité de la république tres chrestienne, se sont efforsez et efforsent icelle secte semer et introduire audict pays, tenans plusieurs propox scandaleux et erronez contre la saincte foy catholicque et doctrine de notre mère saincte Esglise, et ayans, retenans et lisans aucuns livres d'icelle doctrine pestiféré et hérétique, et pourroit le mal plus avant pulluler et croistre, s'il ny estoit promptement pourveu par justice, a ordonné et ordonne pour la répression de ladicte secte blasphémie héréticque audict pays d'Auxerre et autres lieux circunvoysins que les articles dressez par la Faculté de Théologie de l'Université de ceste ville de Paris, contenans la vraye doctrine chrestienne, et contraire à toutes les proposicions et assertions pestiférées de la blasphémie secte hereticque luthérienne et autres adhérantes, lesquelz ont esté aprouvez et auctorisez par edict special du roy en tant à luy appartenoit comme conservateur de la foy catholique en son royaulme tres chrestien, et d'iceulx ladicte Court envoye presentement la coppie duement collationnée à l'original et signé du greffier criminel d'icelle, seront publiez tous les jours de dimanches et autres festes solennelles, ès prosnes de la parroisse de ladicte ville d'Auxerre, de Gyen et autres parroisses estans dans ledict bailliage d'Auxerre par les curez ou vicaires, ou autres bons et notables personnages, et par eulx déclairez et expliquez en langue vulgaire, sans toutefois exceder le contenu esditz articles, en maniere que tout le peuple les puisse entendre, en les admonestant d'iceulx articles croire, garder et observer, réprouver, chasser et repousser toutes doctrines contraires, et enjoinct ladicte Court aux marguilliers, ou autres administrateurs auxdictes paroisses de faire diligence que ceste presente ordonnance soyt exécutée ès eglises esquelles ils ont administration de la fabrique, sur peine où ils ne le feroient, d'estre réputez faulteurs des blasphèmes héréticques, et comme telz estre puniz de telle peine que le droict admoneste. Aussi et exhorte ladicte Court l'evesque d'Auxerre, ses vicaires et officiaulx et les curés et vicaires des parroisses dudict diocèse entendre et faire entendre diligemment à la publicquation desdictz articles, et a défendu et défend sur peine du feu à tous les manans et habitans de ladicte ville d'Auxerre, de Gyen et autres villes et ressort dudict bailliage d'Auxerre de dire et soustenir aulcune chose contraire ou dérogante à notre saincte foy catholicque contenue esdictz articles, et enjoinct à ceulx qui scauront ou congnoistront aulcuns y avoir contredict et este infectez de ladicte secte blasphème hereticque luthérienne et autres adhérantz, de les venir révéler à la justice du plus prochain siège royal ou autre, qui par ladicte Court seroit à ce commis et deputé, dans trois jours après quilz l'auront entendu, sur peine d'estre reputez faulteurs desdictz héréticques, et comme telz estre puniz de la peine de droict, enjoinct aux advocats et aux procureurs du roy ès sièges général et particulier dudict bailliage, d'eulz enquérir diligemment sur peine de privation de leurs offices et estaz, et autre plus grande peine à la discrétion de ladicte Court, tous affaires prestposez, de ceulx qui sont infestez desdictz blasphèmes et héréticques doctrines, et d'en faire informer diligemment par les juges royaulx des

lieux auxquelz ladicte Court enjoinct d'ainsi le faire sur la peine que dessus, et de faire et parfaire le procez jusques à jugement diffinitif, ou de torture exclusivement, et ce faict envoyer les prisonniers avec leur dictz procès en ladicte Court, selon la forme de l'édict du roy. Enjoinct aussi ladicte Court tant ausdictz juges royaulx que pareillement ausdictz advocatz et procureurs esdictz sieges royaulx dudict bailliage d'Auxerre de certifier ladicte Court de la diligence qu'ils auront faicte en ce que dessus, de deux en deux mois, sur peine de privation de leurs estatz. Aussi a ladicte Court enjoinct à tous les habitans de ladicte ville d'Auxerre, de Gyen et autres demourans audict bailliage d'Auxerre, que s'ils ont aulcuns livres nouveaulx de la doctrine chrestienne en francoys ou en latin du nombre de ceulx qui ont este censurez ou reprouvez par ladicte Faculte de Theologie, desquelz ladicte Court envoye ung double des catalogues collationné à l'original, et signé par le greffier de ladicte Court pour congnoistre lesdictz livres reprouvez et damnez, de les apporter dans troys jours après la publication de ceste presente ordonnance au greffe de chacun siège royal du ressort duquel sont ceulx qui qui ont lesdictz livres, et ce, sur peine de tenir et de reputer ceux qui recelleraient et garderaient lesdictz livres devers eulx, et ne les apporteraient dedans ledict temps, vrays blasphèmes héréticques, et comme telz les punir, et enjoinct pareillement à tous les habitans demourans audict bailliage qui scauroient aulcuns avoir recellés lesdictz livres, les venir denoncer à justice, promptement ès prochains sièges royaulx, sur peine d'estre reputez faulteurs des héréticques, et comme telz puniz de telle peine que de droit. Et ordonne aussi et enjoinct aux officiers royaulx desdictz lieux en enquérir diligemment et procéder contre les délinquans et couppables, comme dessus pareillement a ordonné et enjoinct ausdictz avocatz et procureurs esdictz sièges royaulx de faire publier, tant en ladicte ville d'Auxerre, de Gyen, que ès autres villes du bailliage d'Auxerre, lectres monitoires en termes généraux pour la révélation de ceulx qui sont infectez de ladicte secte, et d'en certifier la Court, comme dict est, sur ladicte peine de privation de leurs offices, et admoneste et exhorte ladicte Court les vicaires et curez des eglises paroischialles où lesdictes lectres monitoires seront publiées, et que s'il y a aulcun qui suivant ladicte monition generale vueille faire aulcune révélation qu'ilz la resoyvent presens les marguilliers de la parroisse à tout le moings de l'un d'iceulx, et qu'ilz facent rediger par escript ladicte révélacion, la signent et facent signer par ung desdictz marguilliers, et enjoinct ausdicts marguilliers, sur peine de quatre cens livres parisis d'amende, de faire diligence effectuelle que ce que dessus soyt accomply et exécuté, quant ausdictes révélations, et d'envoyer lesdictes révélations aux officiers du roy au plus prochain siège royal auquel ladicte Court enjoinct d'informer plus amplement et examiner par information les tesmoings qui auront faict lesdictes révélations, et autres que l'on pourra trouver, et procéder à l'encontre des délinquants et coulpables, et leur faire leur procès extraordinaire jusques au jugement déffinitif ou de torture exclusivement, comme dict est, aussi enjoinct ausdictz marguilliers, sur peine

de quatre cens livres parisis d'amende qui sera levée sur eulx sans déport, où ils n'obeyront de faire poursuicte et diligence effectuelle tous les jours de Pasques envers leurs curez et vicaires, lesquelz ladicte Court admonneste et exhorte d'y entendre de faire ung registre et roolle de tous les parroissiens qui sont en aage de disposicion pour recevoir le Sainct Sacrement de l'autel, noter et marquer en marge ceulx qui n'y seront venuz audict jour le recepvoir, et que leur roolle soit envoyé par lesdictz marguilliers aux officiers du plus prochain siège royal pour enquérir contre les défaillans à faire leur debvoir audict jour, et enjoinct auxdictz marguilliers de faire mectre audict roolle ceulx que l'on trouvera avoir esté absens ou légitimement empeschez, afin que l'on puisse congnoistre la vérité, s'il y a faulte notable digne de correction et punicion, et ordonne ladicte Court que ceste présente ordonnance sera publiée ès siège dudict bailliage d'Auxerre, à jour de plectz, et aussi sera publiée en la ville de Gyen, à son de trompe et cry publics, et enregistré en tous lesdictz sièges, et enjoinct aux officiers royaulx desdictz lieux de ainsi le faire, sur ladicte peine de privation de leurs estaz, et néanmoins pour obvier plus amplement à ceste pestiférée secte ne pullule plus avant, admonneste et exhorte levesque d'Auxerre et ses vicaires de commectre bons et notables personnages pour prescher en son diocèse et admonnester le peuple de vivre tousiours en la saincte foy catholicque, selon la doctrine de notre mere saincte Eglise, et de n'entendre aulcunement ne oyr aulcuns propox en parolles contraires à icelles, leur dénonceant que où ilz contempneraient la présente admonition d'user envers eulx de ce qui est permis au Roy, notre souverain seigneur et à sa Court de Parlement contre les prélatz qui ne veullent obeyr aux sainctz canons et décrectz ecclesiastiques (1).

(1) X[a] 106.

RAPPORT

sur

LES NOUVEAUX ENVOIS DE M. DE CHASTELLUX

Par M. F. Molard.

Les nouveaux envois de M. le comte de Chastellux, dont je rends compte tout à la fois, se composent, comme à l'ordinaire, de quelques centaines d'arrêts et d'extraits d'arrêts sur appel, tirés des registres du Parlement de Paris, d'une collection d'actes de foi et d'hommage au roi pour des fiefs situés dans les Bailliages d'Auxerre, de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne, de montres et de quelques autres pièces diverses. Les appels sont faits des mêmes juridictions et de quelques justices seigneuriales. Comme auparavant, les arrêts se bornent pour la plupart à déclarer qu'il a été bien ou mal appelé, sans autres détails. Cependant, quelques-uns donnent un récit abrégé de l'affaire dont s'agit, et offrent un véritable intérêt. En voici plusieurs que l'on trouvera sans doute intéressants, parmi ces jugements, qui s'étendent sur un espace de temps assez considérable, puisqu'ils vont du 23 novembre 1490 au 25 février 1545, l'année commençant à Pâques. Je signalerai tout d'abord, au 7 décembre 1490, l'apparition dans un procès de Pierre Grassin, avocat du roi ; la famille Grassin était, comme nul ne l'ignore, une des plus anciennes et des plus importantes de la bourgeoisie de Sens, et le collège des Grassins est bien connu.

Le 20 janvier 1490, nous apprenons par une procédure en appel de sœur Jeanne de More contre le prêtre Guillaume de Villechartre, que le prieuré de Saint-Antoine-lès-Sens, *fondé il y a trois cents ans passés*, était un hôpital destiné à soigner les malades. Sœur Jeanne étant très aimée de ceux-ci, fut demandée par les bourgeois de Sens à son abbesse, qui l'envoya audit

prieuré. Malheureusement l'archevêque ayant voulu séculariser cet établissement, en a fait don à son commensal Villechartre. Il s'en est suivi une protestation générale des habitants, qui ont obtenu du pape des bulles ordonnant à l'archevêque de rétablir l'appelante, ce à quoi il a consenti. Mais Guillaume de Villechartre s'est adressé au Bailliage de Sens qui, jugeant que ces bulles sont contraires à la Pragmatique Sanction, l'a remis en possession, ne permettant pas même à sœur Jeanne d'avoir son lit, et sa provision de vivres dans le prieuré.

A la même date, je rencontre une autre cause aussi fort curieuse. Il s'agit d'une nommée Marguerite Moynat, veuve en premières noces de Loyset de Maupertuis, et qui, après son deuil, s'était remariée à Guillaume Gentelle. Le père de cette femme, propriétaire d'une maison à Sens, avait, suivant les usages du temps, caché ses économies dans cette maison. Mais, surpris par la mort, il n'avait pu indiquer le lieu de la cachette. Or, quelque temps après sa mort, des maçons réparant une clôture, mirent la main sur le magot, composé de deux cents écus contenus dans une salière, et se le partagèrent. Mais pris de remords, et s'étant confessés, ils restituèrent à Marguerite Moynat soixante-dix pièces d'or, disant qu'ils n'avaient pas trouvé davantage. C'était un mensonge, car désireux de ménager à la fois Dieu et le diable, les voleurs s'adressèrent à l'archevêque pour obtenir don du reste. Malheureusement toutes ces démarches firent du bruit, et le lieutenant du Bailli ayant eu vent de la chose, et considérant qu'il s'agissait d'un trésor dévolu au roi, fourra tout le monde en prison. Mais Marguerite Moynat ne se laissa pas faire facilement. Comme dit le document, « *elle regiba du devant et du derrière*, tant et si bien que, dans sa lutte avec les sergents, elle fut grièvement blessée au sein, et dut garder le lit quatre mois. Après, elle dut tenir la *chandelle à la main*, et donner caution de restituer au fisc la somme reçue. En conséquence, Marguerite Moynat actionne le lieutenant du Bailliage, le procureur du Roi et les sergents en gros dommages et intérêts. »

Le 14 juin 1491, je trouve aussi un appel de Berthier, receveur du fait commun de la ville d'Auxerre, contre le procureur du Roi et les habitants au sujet de ses comptes.

Le 23 avril 1515, Jacques de Bourbon, commandeur d'Auxerre et du Saulse, se trouve en procès avec l'abbaye des Escharlis pour une question de limites.

Le 9 juin, même année, les receveurs comptables et redevables à la succession de Jean Baillet, en son vivant évêque d'Auxerre, sont informés qu'ils rendront leurs comptes par devant le Bailli

ou Prévôt de cette ville, malgré l'opposition de Pierre de Vaudétar, conseiller en la Cour de céans et ès requêtes du palais.

21 juin, même année. — Les habitants des Sièges sont condamnés à faire répartir entre eux, le fort portant le faible, une somme de 175 l. 4 s. 8 d. parisis, à laquelle ils ont été condamnés pour dépens dans l'instance qu'ils soutiennent contre l'abbaye de Vauluisant, et Jean et Edmond Thuillier, et leurs consorts.

1er juillet, même année. — Règlement de limites par voie de justice entre frère Arnoul le Musnier, prieur de Sainte-Vertu, membre dépendant de l'abbaye de Moûtier-la-Celle, et l'abbaye de Pontigny. Il s'agit d'un bois de cinq ou six mille arpens avec la juridiction, appelé le bois Du Four, et dont les principales limites sont un vieux chemin rompu allant d'Auxerre à Noyers, et un autre chemin menant d'Auxerre à Lichères.

Suivent d'intéressantes procédures, par exemple : 1512, 2 décembre, l'appel entre Marguerite de Mardelin et Jean Puisoie, son gendre, d'une part, et Michel Berault, Perron Pagotat et Colas charpentier. Ceux-ci, par sentence du lieutenant du Bailli d'Orléans, siégeant à Montargis, avaient été condamnés à déguerpir et à rendre le blé et le bois pris par eux dans une pièce de terre de 80 arpens dépendant du fief de Mardelin. Or, Puisoie s'étant rendu sur les lieux pour les expulser, reçut un trait d'arbalète dans ses vêtemens, et fut poursuivi à coups de pierre jusqu'à la maison de Mardelin, où lesdits Berault et Consors vinrent l'assiéger, lui et sa belle mère. Comme tout mauvais cas est niable, les inculpés prétendent, au contraire, avoir été violentés par ledit Puisoie, et mis en fuite par ses adhérens, tandis qu'ils déjeunaient paisiblement.

1er décembre 1525. — Curieuse procédure en appel entre Pierre de Marbury, prisonnier en la Conciergerie, et les Jacobins d'Auxerre, d'une part, et Marco Grosso, Milanais, fondé de pouvoirs du sire de Jaucourt, enseigne de la compagnie La Trémouille, et le concierge de la prison d'Auxerre, d'autre part. Marbury prétend que le sire de Jaucourt l'ayant chargé de porter quelque vaisselle plate et une somme de deniers à sa femme qui résidait à Auxerre, il a remis une partie du tout à la destinataire, promettant de lui donner le reste à la première réquisition, qu'en suite de quoi, il avait été accusé faussement de vol et emprisonné, malgré son appel au Parlement, car il avait récusé les magistrats d'Auxerre, parmi lesquels il compte de nombreux ennemis personnels ; qu'ayant trouvé la porte de la prison ouverte, il en était sorti paisiblement pour se réfugier aux Jacobins, d'où on l'a tiré de force. Il plaide non coupable. Marco Grasso chante un autre air. Il



déclare, au contraire, que l'inculpé, ayant volé son officier en Italie d'une valeur de 1,500 écus, tant en argent comptant qu'en vaisselle, celui-ci ayant obtenu contre son voleur décret de prise de corps, l'avait fait enfermer. Mais les prisons d'Auxerre n'étant pas sûres, on se disposait à l'enchaîner, lorsqu'un avocat de la ville nommé Obelin s'y était opposé en se portant caution pour lui, puis l'avait fait évader de la prison et réfugier aux Jacobins, qui prétendent au droit d'asile. Ensuite, ledit Obelin, qui semble jouer dans toute cette affaire un rôle très louche, aurait offert à la dame de Jaucourt de lui faire restituer l'objet du vol, moyennant une petite commission; Puis, ne trouvant pas la somme offerte assez forte, il aurait rompu toute négociation. La Cour met à néant l'appel de Marbury sur la question de franchise, retient l'inculpé pour l'interroger plus amplement, et défend au sieur Obelin de quitter Paris, sous peine de prison.

27 avril 1526. — Procédure en appel très singulière entre Catherine Demeurs, se disant veuve du baron de Thorigny, et un nommé Chevallier, au sujet de la possession de la terre de Marchais. Ledit Chevallier prétend que Catherine n'est pas la veuve dudit baron, mais bien une chambrière qui a été sa maîtresse; que, d'ailleurs, le prétendu baron de Thorigny n'est autre qu'un nommé Pierre Jarlot, fils d'un prêtre d'Avallon, chef d'une bande de brigands qui a longtemps désolé le pays, et l'a chassé d'un bois qu'il possédait légitimement, et qu'il a été exécuté pour ses crimes. Catherine Demeurs, naturellement, soutient le contraire et attribue l'exécution de son mari à une trahison qu'elle raconte tout au long.

30 octobre 1535. — Procédure en appel contre une bande de brigands composée de soixante-dix personnes, parmi lesquelles beaucoup de gentilshommes de petite noblesse, de bâtards, de soldats cassés, déserteurs ou débandés, et provenant des armées d'Italie. Cette bande exploita durant de longues années la forêt de Bièvre-lès-Melun, Sens et ses environs, l'Auxerrois et partie de la Champagne. On remarque parmi eux un ancien archer de la garde du Roy, un médecin de Meaux, nommé Laurent, un certain Grandjean, originaire de Savoie, etc. Cinq d'entre eux sont nommément poursuivis pour meurtre commis en la personne de Claude de Foudriat, d'Auxerre. Ils sont condamnés par défaut à la roue.

Le 2 septembre 1535, je relève que Claude de Saint-Maure était seigneur de Montréal, et qu'il avait pour femme Claude de Prie.

Le 7 février 1535, confirmation de la sentence du Bailli d'Auxerre condamnant le nommé Louis Cavette à être pendu pour avoir mis en circulation de la fausse monnaie à Auxerre.

24 février 1541. — Appel au Parlement par Perrette Figuette, veuve de feu Floquet Puiset, d'une sentence du Bailli de Vézelay qui la condamne à être pendue et étranglée pour l'homicide par elle commis sur la personne de Philippe, femme de Hugues Aublanc. La peine est commuée en celle du fouet avec bannissement.

21 mars, même année.— Ordre de mettre à la question Michelle de Railly, femme de Jean de Buffévant, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, tous deux prévenus d'homicide. On la lui donnera tant qu'elle la pourra supporter.

5 juin 1541. — Jean de Buffévant, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, et sa femme Michelle de Railly, s'excusent de n'avoir pu consigner Louis et Nicolas, leurs fils, entre les mains de la justice, car ils sont à la solde du roi en Italie, sous la charge du capitaine Aguerres, ainsi que le prouve un certificat de Martin du Bellay, seigneur de la Herbaudiere, gouverneur de Turin. Cette affaire du sieur de Buffévant, dont il a été déjà question dans de précédents rapports, n'est pas sans quelque analogie avec le fameux procès du comte de Montmayeur, en Savoie. A ce moment, il existait à Chaumont-sur-Yonne une famille de marchands du nom de Nérondel, que ledit Buffévant prétendait être sa vassalle. Pour des raisons que j'ignore, le seigneur de Chaumont soutenant que ces Nérondel avaient manqué à leurs devoirs féodaux envers lui, les attira dans un guet-à-pens et, de complicité avec ses fils et sa femme, mit à mort un certain nombre d'entre eux. La femme, après avoir été torturée, fut mise hors cours ; les deux fils, qui étaient aux armées d'Italie, s'échappèrent ; mais Buffévant père fut décapité et ses biens confisqués.

10 juin, même année. — Arrêt du Parlement prononcé en suite d'appel d'une sentence du Bailli de Sens rendue en faveur du Chapitre d'Auxerre. Par cet arrêt, il est dorénavant défendu aux gens de Cravant de faire des assemblées illicites, monopoles ou commotions. Les nommés Nicolas de Bussy, Pierre Chasteau, le maire Pierre Picoche, Charles Ratelot, Etienne Monot, Pierre de Montigny, le sergent Louis Pyon et Philippe Boisard, sont condamnés à ouïr cette sentence tête nue dans l'auditoire du Bailliage, et à payer une forte amende, applicable partie au Roi et partie au Chapitre. Il s'agit évidemment d'un commencement de sédition contre le Chapitre d'Auxerre. La sentence primitive portait qu'ils feraient amende honorable un cierge à la main devant le porche de l'église de Cravant, et qu'ils paieraient une somme beaucoup plus considérable.

1er août 1541. — Confirmation de la sentence du Prévôt de



Vermenton condamnant Catherine Charreton à être pendue pour crime d'infanticide.

9 février 1542. — Confirmation d'une sentence rendue par le Prévôt de Sens contre Ciron, veuve de Jacques Montacher, accusée d'avoir prostitué sa fille Jehanne, déjà mariée, ainsi que diverses filles de joie tirées des *maisons communes* de Sens. Elle sera fouettée un chapeau de paille sur la tête, et attachée au cul d'une charrette, durant trois jours, par les quatre carrefours de la ville, puis bannie du ressort du Bailliage. Sa fille Jeanne assistera en partie à l'exécution, puis sera rendue à son mari, avec injonction de se mieux conduire à l'avenir.

10 septembre 1543. — Il ressort d'une déclaration de Jacques Delatour, garde des prisons d'Auxerre, que celles-ci n'étaient pas sûres, et qu'on s'en pouvait échapper facilement.

26 janvier 1543. — Commutation d'une sentence du Bailli d'Auxerre condamnant Guyot Normand à être pendu pour vol de reliquaires dans l'église de Nitry et ses biens confisqués, en la peine du fouet avec essorillement, puis à être banni du royaume.

30 janvier 1544. — Commutation de la sentence de pendaison portée contre Jean Tholinet, pour vol à Sépeaux, en galères perpétuelles. Ces commutations deviennent fréquentes à mesure que la France augmente sa marine nationale. Cela est tout naturel, il y avait faute de rameurs. On en viendra, sous Louis XIV, à demander à chaque Cour de justice son contingent de forçats.

7 février, même année. — Confirmation d'une sentence de mise à la torture portée contre Marguerite Payen, par le Prévôt de Venouse pour l'abbaye de Pontigny.

13 mars, même année. — Mention du *Matrologe* de la paroisse de Quennes où sont inscrits les actes de l'état-civil.

Les transcriptions d'arrêts que nous devons à M. de Chastellux offrent un véritable intérêt, surtout en ce qui concerne les commencements de la Réforme dans ce département. Je vous avais déjà fait cette observation dans mon rapport de l'an passé; je dois la renouveler aujourd'hui, et je puis vous citer de nombreux arrêts touchant des gens persécutés pour faits de religion, principalement dans le Bailliage d'Auxerre. Les origines de la Réforme y sont peu connues. On ne possède sur l'histoire de l'église protestante de cette ville que le témoignage de Théodore de Bèze, daté de 1563, commençant par la boutade bien connue : « Auxerre, ville épiscopale, renommée par la bonté de ses vins et la mauvaise tête de ses femmes. » Voici qui va démontrer qu'il y avait des protestants dans le pays bien avant l'époque mentionnée par le célèbre réformateur.

10 mars 1542. — Condamnation par le Parlement de Paris, sur

procès criminel intenté par le Bailli d'Auxerre, d'Etienne Michau, pour les propos scandaleux et erronés tenus par lui contre la sainte foi catholique, à faire amende honorable, pieds nus en chemise et un cierge à la main, devant la principale porte de l'église de Parly, à se dédire des paroles par lui dites, puis à être battu de verges un jour de marché à Parly, et enfin à être banni pour trois ans du Bailliage d'Auxerre.

25 octobre 1543. — Elargissement de Louis Lemaire, marchand, demeurant à Auxerre, auquel le Bailli dudit lieu avait fait son procès, comme hérétique ; il lui est défendu de prononcer, désormais, aucun propos injurieux contre la sainte foi catholique et on lui enjoint de se mieux conduire à l'avenir.

26 janvier 1543. — Sur procès criminel intenté par le Bailli d'Auxerre, il est fait injonction à Henri Baudant de ne plus prononcer de paroles injurieuses contre la sainte foi catholique, mais de bien vivre en cette sainte religion, sous peine de la hart.

13 mars 1544. — Sur réquisitoire du Procureur général du Roi portant que, dans la ville de Sens ou aux environs, il y a de nombreux hérétiques, la Cour enjoint au Bailli et au Prévôt de leur parfaire leur procès.

3 avril 1544. — Condamnation à faire amende honorable une torche de cire à la main, devant le porche de l'église de Villeneuve-l'Archevêque, du protestant André Jabelot, qui avait proféré des paroles injurieuses contre l'honneur de Dieu, de la sainte Eglise et contre le culte des Saints.

26 janvier 1545. — Ordre d'amener à la Conciergerie Pierre Borde, de Sancerre, auquel le Bailli d'Auxerre a fait son procès pour crime d'hérésie.

20 février 1545. — Elargissement de Charlotte Pinon, veuve de Florimond Noizet, emprisonnée par le Bailliage d'Auxerre sous la fausse accusation d'hérésie, calomnie lancée par ses ennemis.

23 février, même année. — Jean Delestre, emprisonné à la Conciergerie sur procès à lui intenté par le Bailli d'Auxerre pour propos scandaleux proférés contre la religion, est tenu d'assister dans sa paroisse à une grand'messe de réparation, à genoux, un cierge à la main, en présence du Bailli ou de son lieutenant. Il retournera à Auxerre et se présentera dans les huit jours pour l'exécution de la sentence.

13 mars, même année. — Restitution de la jeune Jacquette des Réaux, convaincue d'hérésie par le Bailli d'Auxerre, à ses parents, afin qu'ils la corrigent et châtient et la gouvernent mieux à l'avenir.

De ces documents et de ceux dont je vous ai donné connaissance dans un rapport antérieur, il résulte que c'est bien entre

1540 et 1545 qu'il faut placer l'origine et le développement des premières communautés protestantes dans le Sénonais et l'Auxerrois.

En terminant cette revue des nombreuses copies d'arrêts envoyées par M. le comte de Chastellux, je prendrai la liberté de lui adresser une humble prière : c'est de restreindre son choix de documents de manière à ne faire transcrire que les pièces vraiment importantes ou curieuses pour l'histoire du pays et des mœurs de l'époque où les faits indiqués se passent. Il faut aussi que les faits qui ont donné lieu aux procès, tant civils que criminels, soient indiqués, autant que possible, d'une façon précise. Et, à ce propos, je me permets de lui signaler les lettres de rémission comme un fonds où il pourra faire des découvertes aussi imprévues qu'instructives.

J'en viens maintenant à la collection d'actes de foi et d'hommage qui compose la seconde partie des envois de M. de Chastellux. Elle va, comme dates extrêmes, de 1484 (hommage du fief de Chastellux) à 1646 (main-levée pour l'archevêque de Sens). Sont à signaler brièvement le certificat de foi et hommage pour le fief de Seignelay en 1510, par Claude, le dernier des Savoisy, dont la fille Madeleine était en 1518, époque de la mort de celui-ci, femme de François de la Rivière ; en 1528, celui de la terre et seigneurie de Noyers, par Louis, duc de Longueville, grand chambellan de France ; en 1529, celui du chanoine Germain de Charmoy, pour sa part de la seigneurie d'Egriselles ; en 1550, celui du fameux Jacques Spifame, évêque de Nevers, pour la seigneurie de Passy ; en 1559, celui de François le Prince, marchand bourgeois en la ville d'Auxerre, pour la terre de Villeneuve-Saint-Salve ; en 1566, celui d'Anne d'Este, veuve du duc de Guise, pour ses enfants mineurs, par suite de l'acquisition des terres de Courtenay et des baronnies de Toucy et de Champignelles ; du président Cristophe de Harlay, en 1509, pour les seigneuries de Dollot, Vaurobert et des Moulins, etc. Tous les fiefs ainsi mentionnés dépendent des grosses tours de Sens, d'Auxerre et de Villeneuve-le-Roi. Ces certificats me paraissent très intéressants pour l'histoire généalogique et seigneuriale du pays. Plusieurs actes de foi et d'hommage concernent des fiefs dépendant de la temporalité de l'archevêché de Sens et sont reçus par le commissaire royal, tandis que l'archevêché est en régale. Quant aux montres et revues des garnisons de Saint-Florentin et de Ravières, en 1555 et en 1559, il est à croire que M. de Bourdillon, qui commandait la compagnie passée en revue, est un proche parent du maréchal de Bourdillon, gouverneur en 1561 de ce qui restait aux Français en Italie.

SOUVENIRS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

A POILLY-SUR-SEREIN (Yonne)

Par M. l'abbé H. Villetard.

Dans la plupart de nos pays, on a découvert et on découvre encore, de temps en temps, des vestiges de l'époque dite : Gallo-romaine.

Il est bien rare, en effet, qu'on fasse des travaux de terrassement tant soit peu considérables, surtout dans une vallée, sans recueillir différents objets remontant à cette date. Quelquefois même, on est assez heureux pour rencontrer les fondations de quelque établissement romain.

C'est ainsi que, lors de la construction du chemin de fer départemental dans la vallée du Serein, les travaux de la voie ont mis à découvert, entre Poilly et Sainte-Vertu, les substructions d'une villa Gallo-romaine.

Presqu'aussitôt nous avons eu l'occasion de signaler ce fait à M. Quantin, qui nous a vivement encouragé à surveiller les recherches qu'on y pourrait faire et à lui adresser quelques détails à ce sujet.

Jusqu'ici, aucune fouille importante n'a eu lieu à l'endroit signalé, et nous attendons toujours. Mais, comme rien ne fait prévoir que l'on s'en occupera, nous ne voulons pas tarder davantage à communiquer à la Société des sciences les renseignements que nous avons relativement à cette intéressante découverte.

Du reste, cette villa n'est pas le seul souvenir gallo-romain existant à Poilly. On y a trouvé d'autres vestiges qui n'ont pas encore été mentionnés et dont il convient de dire un mot, puisque l'occasion s'en présente, avant de parler de la villa.

Au sud et tout à coté de Poilly, on a depuis fort longtemps remarqué des traces de constructions. Elles sont si fréquentes que

cette partie du territoire est connue sous le nom de « *Masures* ». Les habitants voient là une preuve de l'étendue et de l'ancienneté de Poilly. Aussi faut-il les entendre répéter avec un vrai sentiment de fierté cette invariable formule : « Dans les temps, Poilly était ville. »

Y aurait-il eu à cet endroit, des habitations romaines? — Nous n'osons l'affirmer. Nous n'avons pu encore examiner avec assez de soin ces vestiges et l'emplacement qu'ils occupent pour en parler avec assurance.

Cependant, nous avons des indices qui rendent la supposition assez vraisemblable. Tout d'abord sur le petit nombre de médailles romaines provenant du finage de Poilly (huit à notre connaissance), *trois* ont été recueillies aux environs du climat des *Masures*.

Evidemment ce n'est pas là une très grande garantie : mais voici un fait qui paraît beaucoup plus probant : c'est la découverte qu'on a faite tout près de là, dans le cimetière actuel et aux alentours.

On a exhumé là, en effet, à différentes époques, un certain nombre de cercueils de pierre, dont un renfermait un petit pot gallo-romain contenant cinq ou six médailles. Malheureusement, les médailles ont été égarées, mais le petit vase intact et parfaitement authentique est, en ce moment, en la possession d'un amateur, M. Victor Farcy.

Ces anciens tombeaux, comme l'indiquent la nature de la pierre et surtout les beaux fossiles (*Pinnigena Saussurei*) qui y sont incrustés, proviennent de la puissante couche de corallien blanc qui s'étend d'un bout à l'autre du territoire.

Une de nos huit médailles vient du climat appelé *Derrière-la-Garenne*, non loin de l'endroit où, à Chemilly, on a découvert environ soixante médailles, trois clefs et une cuillère, comme le rapporte M. Quantin, dans son répertoire archéologique. Cette coïncidence ne serait-elle pas une preuve que le chemin ferré signalé à Chichée et allant du sud-est au nord-ouest,passait sur les hauteurs de *Galbicque*, au nord de Poilly, pour aller rejoindre, vers Tonnerre, la grande voie de Sens à Alise ?

Si, à ce sujet, on en est réduit à une conjecture plus ou moins fondée, du moins y a-t-il quelque chose d'absolument certain à dire d'un autre chemin passant aussi sur le territoire de Poilly. Il s'agit de la voie d'Auxerre à Montbard.

Cette voie, de peu d'importance, n'a pas laissé de traces bien caractérisées. Cependant M. Lemaistre, l'historien du Tonnerrois, croit avoir retrouvé à Sanvigne l'empierrement ancien. Après

avoir quitté Courgis et Préhy, elle descendait directement sur la petite vallée de Vaucharme, qu'elle franchissait pour gagner le faîte des plateaux et se diriger ensuite sur la ville de Noyers, en traversant le territoire d'Aigremont. Cette voie aboutissait, près de Rougemont, à la chaussée romaine de Sens à Alise.

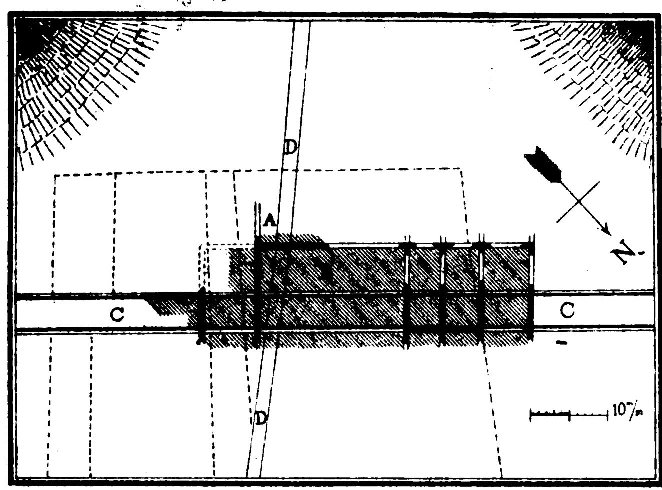
Elle passait donc sur le finage actuel de Poilly, où son tracé est parfaitement reconnaissable. La contrée qu'elle traverse est encore appelée aujourd'hui : *Les Grands chemins.*

Ainsi s'expliquent naturellement les vestiges gallo-romains rencontrés, il y a peu d'années, à Aigremont, à côté du bois des *Epinottes*, et que nous tenons à noter en passant. Il y aurait là aussi des fouilles à faire. On peut voir à cet endroit de nombreuses tuiles à rebords et des débris de poterie.

Ainsi s'explique encore plus facilement la présence de notre villa, à une petite distance du chemin dont il vient d'être question.

Cette habitation, située dans la vallée du Serein, entre Poilly et Sainte-Vertu, à l'entrée d'une gorge dite : Artuisot, et non loin de la fontaine et de l'Ermitage de Saint-Potentien, paraît avoir été une demeure d'une certaine importance. Ses fondations se développent sur une longeur d'au moins *soixante mètres.*

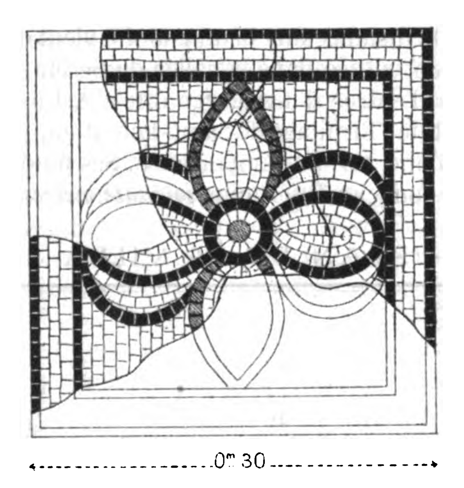
PLAN DE LA VILLA



A — *Salle où furent trouvées la mosaïque & les deux grosses pierres*
B — *Grande salle où on trouva la meule — Débris calcinés*
C.C — *Voie du Chemin de Fer*
D — *Chemin allant dans la gorge d'Artuisot.*

Les traditions du pays n'ont gardé aucun souvenir d'une construction à cet endroit, probablement parce que depuis fort longtemps ses vestiges ont disparu. Comme l'atteste le pêle-mêle des débris confondus avec une terre charbonneuse, cette villa fut pillée, saccagée et livrée à l'incendie, et ses ruines, ainsi que toutes les ruines romaines en général, furent exploitées plus tard comme carrière à matériaux pour d'autres constructions.

Lorsque les ouvriers rencontrèrent ces murs, il est regrettable que personne ne se soit trouvé là pour surveiller de près les travaux et prendre note de tout ce qui y fut découvert. Médailles, mosaïques, tuiles, poteries, tout, ou à peu près, fut rejeté et enfoui dans le terrassement et les remblais.



Toutefois, la trace des murs est restée assez visible, sur la voie, pour nous permettre d'en faire le relevé exact. Le plan complet de la distribution des pièces et dépendances ne sera possible que lorsqu'on aura enlevé toute la terre dans une fouille en règle.

Voici maintenant les principales remarques que nous avons à faire sur la villa :

Les murs n'offrent rien de particulier. Ils ont 0 m. 60 d'épaisseur comme nos murs actuels, dont ils ne se distinguent pas non plus par l'appareil de construction. Ils sont bâtis en pierre du pays.

L'enduit des murs est composé de chaux. Une première couche grossière est revêtue d'un enduit plus fin, sur lequel on a appliqué des couleurs brillantes où dominent le rouge et le vert. Les

quelques fragments que nous avons pu détacher, présentent des dessins en ronds assez mal définis, mais dont les teintes ont conservé tout leur éclat.

Les pavés sont en pierre blanche provenant, comme nous l'avons dit, de la couche du corallien blanc. Les Pinnigena Saussurei y sont fréquentes et faciles à reconnaître à leurs coquilles épaisses et fibreuses. Ces pavés reposent sur un lit de solide mortier fait de chaux et de briques broyées.

Mosaiques. — Une salle au moins dans la demeure était pavée en mosaïque. On a trouvé une multitude de petits cubes en pierre blanche, et, au même endroit, un carreau presqu'entier d'une mosaïque blanche, noire et rouge, d'un dessin fort régulier, que nous reproduisons ci-dessus.

Nous possédons même le fragment d'une pierre d'où on détachait des cubes et qui présente encore les traces de la scie.

Tuiles. — Il est presque inutile de dire que sur toute l'étendue de la construction et dans les champs voisins, on rencontre une quantité de fragments de tuiles si connues sous le nom de *tuiles à rebords*. D'autres, plates et moins épaisses, sont striées par des cannelures ordinairement contournées et parfois très profondes.

Poteries. — Les nombreux débris de poterie qui furent recueillis (on ne trouve malheureusement que des débris) accusent une très grande variété de pâte et de couleur. Tous les genres, depuis la grossière amphore jusqu'à la coupe en terre rouge, s'y trouvent mêlés. Parmi ces fragments, les uns sont finement moulés et vernis ; d'autres sont décorés d'ornements mythologiques. Un entre autres, porte une charmante décoration représentant deux oiseaux qui becquètent ensemble un même fruit.

Sur le fond cassé d'un autre vase on lit ce mot :



Ce nom, dont nous ignorons la signification, est sans doute celui du potier ?

Médailles. — Des nombreux objets trouvés par les ouvriers et qui la plupart ont été égarés, *un* seulement nous a été remis ; c'est une médaille d'Antonin le pieux (161).

A force de recherches sur l'étendue des ruines, nous avons pu en recueillir trois autres.

La première est un Tétricus (268-273).

M. Victor Farcy à qui nous l'avons offerte, la conserve avec soin.

La deuxième est un Victorin (268).

La dernière est un Gallien (268).

Objets divers, — 1° Deux bouts de stylet en os.

2° Un sifflet également en os. Quant à ce dernier objet, qui pourrait inspirer des doutes, nous certifions l'avoir trouvé nous-même, environ à 0 m. 50 en terre, au milieu de débris d'os et de poterie.



Sifflet (*Grandeur naturelle*)

3° Une meule à peu près entière, mesurant 0 m. 38 de diamètre. Cette pierre est convexe. Elle formait par conséquent la partie inférieure du petit moulin à bras si commun chez les Romains.

4° Deux énormes morceaux de pierre blanche tirés du banc indiqué plus haut et dont il serait difficile de préciser au juste l'usage. Comme tous les deux portent un sillon rond et assez profond en forme de canal, peut-être servaient-ils de chéneau pour la conduite des eaux ? On les aura sans doute abandonnés à cause de leurs dimensions et de leur poids, et les alluvions de la vallée avec celles de la gorge voisine les ont peu à peu recouverts de terre. Le plus gros qui a 1 m. 75 de long, 0 m. 65 de large et 0 m. 50 environ d'épaisseur, conserve encore les traces de rainures qui paraissent avoir servi au scellement.

5° N'oublions pas non plus de signaler un fragment de base de colonne.

Quant à l'époque à assigner à cette villa, c'est une question si difficile à résoudre et les objets trouvés offrent des détails si peu précis, que nous hésitons à émettre une opinion à ce sujet. Toutefois, étant donné que la plupart des médailles recueillies à la villa et sur le reste du territoire sont du IIIe siècle, nous inclinerions à la faire remonter à cette date.

Tels sont les renseignements que nous avons cru utile de communiquer à la Société. Notre intention, en signalant la découverte

de cette villa, a été de consigner les principales choses qui y furent trouvées et de faire partager le vif désir que nous avons de voir entreprendre des fouilles à cet endroit.

A en juger par les intéressants objets déjà recueillis, on peut promettre d'agréables et de précieuses surprises à l'archéologue qui voudrait se mettre à l'œuvre pour des fouilles plus considérables.



AVROLLES

Par M. Charles MOISET.

Le voyageur qui traverse aujourd'hui le riant et calme village d'Avrolles ne se doute guère généralement qu'il a le pied sur un pays dont l'antiquité n'a d'égale que la diversité des faits qui constituent son histoire. Dès les anciens âges, selon toutes probabilités, Avrolles et la région qui l'avoisine ont été des centres d'habitation d'une réelle importance. A commencer par la zône qui se développe autour de la ferme actuelle de Duchy, toutes les apparences sont que, à l'âge de pierre, une station y fut établie. Sur toute l'étendue, et à différentes profondeurs, on trouve d'innombrables pierres de silex qui portent manifestement la marque du travail de l'homme. Rien d'ailleurs ne parait plus vraisemblable que l'existence d'une station en cet endroit quand on se rend compte de la physionomie du site et de la composition du terrain. D'une part, le sol, formé de sable ou d'argile légère, contient une quantité considérable de bancs de grès qui s'élèvent presque jusqu'à sa surface. D'autre part, la configuration des lieux représente le plateau d'un monticule assez vaste et assez élevé dont tout le pied était autrefois (1) baigné par l'Armance En avant même de cette rivière se trouvait un autre cours d'eau plus important, l'Armançon, qui, suivant également la direction du monticule, lui servait de première ligne de défense naturelle. Or, on sait aujourd'hui, par les observations de la science, que les premiers hommes, après qu'ils eurent quitté les cavernes,

(1) On dit *autrefois* parce que l'Armance ne passe plus en cet endroit par suite de la dérivation qui en a été faite lors de l'établissement du canal de Bourgogne.

recherchèrent les emplacements, tels que iles, montagnes, voisinage des rivières, qui leur offraient le plus de sécurité contre les attaques des bandes ennemies et des bêtes carnassières.

L'établissement que firent en ces lieux de premiers groupes humains dut se prolonger assez longtemps ; il est même permis de supposer que l'occupation de ces contrées se continua pendant une durée presque indéfinie. Indépendamment des silex grossièrement taillés qu'on y trouve, on en rencontre d'autres qui dénotent un art plus avancé. A plusieurs reprises aussi on a exhumé dans ces mêmes parages un grand nombre d'ossements humains. Ces ossements gisaient à même le sol. Mais, il y a environ vingt-cinq ans, on a découvert, dans le même endroit, à trois ou quatre pieds de profondeur, deux cercueils en pierre, tous les deux vides : preuve que l'habitation du pays se perpétua jusqu'à des temps qui ne sont pas très éloignés de nous.

Quoiqu'il en soit des conséquences que l'on doive tirer de ces différentes découvertes, ce qui est hors de doute c'est l'importance qu'eut le territoire actuel d'Avrolles pendant l'occupation romaine. Après maints tâtonnements des savants (1) touchant la position de cette fameuse *Eburobriga* marquée sur la Table théodosienne avec le signe des grandes cités, on en est venu à reconnaître que cette ville devait être Avrolles. C'est à l'Abbé Pierre, curé de Champlost dans les temps qui ont précédé la Révolution, que revient l'honneur d'avoir élucidé la question. Prenant pour points de repère les quatre villes, *Augustobona*, *Autissiodurum*, *Baudritum* et *Agerincum* qui figurent sur la Table théodosienne, il a établi, compas en main, qu'*Eburobriga* ne pouvait être ni Brienon, qui est trop éloigné de Troyes, ni Saint-Florentin, qui en est trop rapproché, ni le Bac à Poulet (comme l'a reconnu depuis Pasumot lui-même), et que l'antique cité était Avrolles.

A cette argumentation toute géométrique viennent d'ailleurs se joindre d'autres considérations qui contribuent à la renforcer. Il ne faut pas perdre de vue que l'emplacement actuel d'Avrolles était, au temps de l'occupation romaine, tout indiqué pour l'établissement d'une ville importante. En cet endroit aboutissaient quatre voies qui assuraient aux régions voisines des communications d'autant plus précieuses qu'elles étaient plus rares. L'une,

(1) Les uns (Cluvier, Adrien Valois, Dom Bouquet) plaçaient *Eburobriga* à Brienon ; les autres (l'Abbé Lebeuf, d'Anville), à Saint-Florentin. Pasumot, ingénieur géographe du Roi, la mettait au Bac à Poulet, point situé à quelque distance de l'ancienne Maladrerie de Saint-Florentin.



venant d'Auxerre, était une section de la grande voie, dite d'Agrippa (1), qui reliait Lyon à Boulogne ; l'autre se dirigeait vers Alise, en traversant les contrées qui forment aujourd'hui le Tonnerrois ; une troisième allait à Troyes ; une quatrième enfin (de date postérieure, puisque, comme l'a fait ressortir Pasumot, elle n'est marquée ni sur l'*Itinéraire d'Antonin*, ni sur la *Table théodosienne*) allait à Sens. Comment s'étonner, après cela, qu'au point de jonction de ces quatre routes ait été établie une ville qu'appelait en quelque sorte la topographie même? Sans doute on n'aperçoit pas aujourd'hui à Avrolles, quoique plusieurs historiens, même contemporains, aient semblé indiquer le contraire, de vestiges de constructions anciennes, mais on rencontre, à peu de distance de ce pays, dans des endroits dont devait se rapprocher Eburobriga, des traces non équivoques de l'habitation et de l'industrie humaines. Dans les carrières de Frécambault, distantes au plus d'un kilomètre et demi d'Avrolles, on a découvert, vers 1840, des squelettes humains, des armes et des débris d'équipement militaire. Plus récemment, dans la même contrée, en exploitant une carrière de sable et de grès située à proximité de la voie romaine, on a constaté la présence de plusieurs fours contenant des débris de poterie qu'on y avait fait cuire. Ces fours renfermaient notamment de nombreux fragments de tuiles du modèle dit *tuiles à rebord*, suivant la locution employée sans cesse dans les descriptions de monuments romains.

Dans ces mêmes lieux enfin on a trouvé sur deux points, il y a une cinquantaine d'années, des carrelages entiers qui dénotaient qu'autrefois il y avait eu là des habitations. On voit aussi un puits maçonné d'une profondeur de dix mètres et d'un diamètre de 70 centimètres.

A tous ces vestiges du passé se rattache un ouvrage militaire considérable qui achève de mettre en lumière l'ancienne importance de ces contrées. On veut parler d'un camp situé près d'Eburobriga (nord-est), dans un climat aujourd'hui appelé *Mont-Avrollot* (2).

Rien de plus explicable au surplus que l'établissement d'un camp sur ce monticule de soixante mètres environ de hauteur,

(1) Du nom de son constructeur, Agrippa, gendre d'Auguste.

(2) Ce camp, d'après une tradition locale, portait le nom de camp de *Barcenna*, qui lui a été conservé. D'où vient ce nom? Malgré des recherches multipliées nous ne l'avons rencontré nulle part, non plus qu'aucun nom approchant. Peut-être fut-ce le nom d'un chef chargé de la garde et du commandement du camp.

s'avançant en forme de cap dans la plaine, le pied protégé au nord et à l'ouest par un ruisseau, et dont trois des flancs sont presque taillés à pic. Son principal objet dut être de tenir en respect ces belliqueux Sénonais qui occupaient à 4 lieues de là, à Arces, une puissante forteresse.

Ce camp subsista sans doute jusqu'à la fin de l'occupation romaine ; car ce qui en est resté indique qu'il avait le caractère durable de ces retranchements que les Romains appelaient *castrum stativum*. Sur le plateau où il était assis, et notamment sur les flancs, existent des puits et des raies couvertes en pierre sèche qui durent être contruits pour le besoin des troupes. Aujourd'hui encore c'est une de ces conduites qui amène l'eau au bassin de prise, bâti, il y a une vingtaine d'années, pour la fontaine publique d'Avrolles.

Peut-être aussi cette position n'a-t-elle pas servi qu'aux Romains. Il a bien pu se faire qu'après eux les Barbares en aient tiré parti. Quoique l'histoire ne mentionne rien à cet égard, il convient de tenir compte, au moins en une certaine mesure, de faits que la tradition a transmis. Ainsi, vers 879, prétend-on, Avrolles fut brûlé par les Normands, et, depuis cette époque même, dévasté à plusieurs reprises. Ce qui est sûr au moins, c'est qu'à la fin du XVIe siècle ce pays fut soumis aux plus dures épreuves. La preuve nous en est fournie par des témoignages irrécusables qui sont, par leur caractère, comme on le verra, une constatation officielle, pourrait-on dire, des faits.

A cette époque Avrolles, comme par un reflet de son ancienne grandeur, avait la qualité de ville *clôse*, c'est-à-dire entourée de murs. C'était là un honneur qui n'était pas que profit et entraînait parfois des charges aussi lourdes qu'inattendues.

En 1595, le Roi avait frappé une forte contribution sur les villes clôses du bailliage de Chaumont en Bassigny, dont Avrolles faisait partie. Imposer était chose facile, mais percevoir, en ce qui concernait Avrolles, l'était moins. C'est ce que finirent par reconnaitre après enquête et chevauchée, le Procureur et le Conseiller chargés de suivre l'affaire.

Quelles étaient les causes de cette détresse ? Elles étaient de diverses sortes. Les procès-verbaux et rapports (1) des gens du fisc vont nous les faire connaître. On peut certes s'en fier à leurs déclarations.

(1) Procès-verbal d'enquête du lieutenant de la communauté de Saint-Florentin (18 novembre 1595). — Procès-verbal du Conseiller du Roi, résidant en l'élection de Joigny, dans sa *chevauchée* à Avrolles (13 novembre 1599).

En 1586, par des circonstances qu'on n'indique pas, mais qui sont probablement une épidémie, il était mort à Avrolles 340 habitants.

De 1589 à 1595 toute une série de désastres avait consommé la ruine de ce malheureux pays.

Le prélude avait été l'occupation d'Avrolles par les sieurs de Graunal et Baulgray qui arrivèrent accompagnés d'un grand nombre de gens de guerre. Ces soudards se livrèrent à de tels pillages que les habitants furent réduits à un dénuement complet. Pour comble de vandalisme ils allumèrent un incendie dans lequel 140 maisons furent brûlées.

Après leur départ survint un capitaine du nom de la Tour dont les gens étaient de même marque que ceux qui avaient précédé. La Tour s'était emparé de l'église et, voulant s'y faire un lieu de retranchement, avait contraint les habitants à la fortifier. Il resta environ huit mois à Avrolles avec 30 ou 40 hommes à cheval qui volèrent et maltraitèrent tant les habitants qu'un grand nombre de ceux-ci quittèrent leurs demeures et allèrent se refugier dans d'autres localités.

Ce ne fut pas tout. Le fort de l'église achevé, plusieurs pays voisins, tels que Saint-Florentin, Brienon, Ligny, etc., en prirent ombrage (1) et portèrent plainte au seigneur d'Avrolles. Quelque temps après, ledit seigneur fit procéder à la démolition du fort moyennant une somme qui lui serait payée par les habitants d'Avrolles.

Dans leurs dévastations les gens de guerre ne se contentèrent pas de piller les maisons : ils volèrent les ornements de l'église, les châsses, et brisèrent même celle où était un bras de Saint-André.

Autre sorte de calamités. En 1593, toutes les récoltes du territoire avaient été détruites par des contretemps. Les cultivateurs n'avaient pas pu payer leurs moissons, ni ceux qui habitaient des maisons à rente payer leurs rentes.

A la suite de tous ces désastres les Avrollais émigrèrent de plus en plus ; de telle sorte que les terres et les vignes demeurèrent incultes. En 1595 il n'y avait dans le pays que deux habitants qui possédaient une charrue. Quant aux quinze ou vingt autres, ils allaient en journée au dehors pour gagner leur vie. Depuis plu-

(1) L'opposition de ces pays à l'existence du fort semble indiquer que les troupes qui occupaient Avrolles étaient royalistes, car Saint-Florentin, Brienon et Ligny tenaient pour la Ligue.

sieurs années d'ailleurs il n'y avait plus de chevaux pour la culture ; tous avaient été emmenés par les gens de guerre qui passaient à chaque instant.

Lorsque le Conseiller du Roi vint faire sa chevauchée il constata que les maisons du pays étaient ou démolies ou en ruine, et qu'on ne cherchait pas plus à relever les premières qu'à réparer les secondes. Il trouva aussi toutes les murailles et portes de ville tombées, et les fossés tellement remplis qu'en maints endroits il n'en restait plus de traces.

Aussi à l'aspect de cette désolation le Conseiller donna-t-il luimême aux Avrollais le conseil de renoncer à leur clôture de ville pour échapper dans l'avenir à des charges qu'ils ne pouvaient supporter. L'avis fut accueilli avec empressement, et depuis lors Avrolles descendit au rang de simple village.

Si l'amour propre local eut à en souffrir, en retour la tranquillité et le bien être des Avrollais en vinrent à la longue à y trouver leur compte. Avec la vaillance qui caractérise nos populations agricoles, ils reprirent courage, rentrèrent peu à peu au pays et semèrent les germes de cette prospérité qu'en dépit de deux incendies terribles, l'un en 1758, l'autre en 1804, on rencontre depuis plus de 60 ans chez leurs descendants (1).

Une génération de ces derniers eut cependant à ressentir comme un arrière-goût, très fugitif et très atténué, il est vrai, des amertumes qui avaient abreuvé ses ancêtres. Lors de l'invasion allemande de 1870, Avrolles ne laissa pas d'être éprouvé. Le 17 novembre, un officier d'avant-garde se présenta à l'entrée du village avec une escorte pour préparer des logements aux troupes qui devaient bientôt arriver. Il fit venir le Maire et, après s'être enquis s'il y avait des francs-tireurs, s'il y avait une garde nationale armée, malgré les assurances négatives qui lui furent données il ajouta : « M. le Maire, si ma troupe est molestée dans votre Commune, je ferai tout brûler et massacrer les habitants ». Puis, l'officier pénétra avec ses hommes dans le pays où tous se logèrent selon leur bon plaisir, sans vouloir tenir compte des billets de logement qu'on leur proposa.

Dans la soirée, deux habitants, détenteurs de fusils de chasse, s'étant rendus dans un jardin pour y enfouir leurs armes, furent surpris dans leur opération par un prussien. Aussitôt on les gar-

(1) L'incendie de 1758, dit une note de l'époque, dévasta la plus grande partie du pays. — Dans l'incendie de 1804, 131 maisons furent brûlées.

rotta, on les emmena au poste où ils passèrent la nuit dans leurs liens. Le lendemain seulement, au départ de l'escouade, on les relâcha.

Quelques heures plus tard arriva un corps de troupes. A peine était-il installé qu'un capitaine accourut à la Mairie, prétendant qu'il y avait des francs-tireurs dans le village et qu'on tirait sur ses soldats. En réalité il n'y avait pas l'ombre de francs-tireurs et aucun coup de feu n'avait été entendu à Avrolles. Il était arrivé seulement qu'à Chaton, hameau situé à deux kilomètres, un jeune homme voulant cacher son fusil qui était chargé, eut la maladresse de le faire partir. Pris d'épouvante, les Prussiens qui étaient établis dans le hameau vinrent en toute hâte à Avrolles jeter l'alarme parmi les leurs. Pendant ce temps-là le malheureux jeune homme était fusillé.

Au milieu de la nuit, un lieutenant tout affolé alla annoncer à la Mairie qu'on empoisonnait ses soldats. Vives protestations du Maire qui affirma que personne dans sa Commune n'était capable de commettre un pareil acte. Malgré cela, les habitants de la maison où le prétendu empoisonnement avait eu lieu, furent garrottés, maltraités et trainés au corps de garde où ils demeurèrent jusqu'au jour. On ne les remit en liberté que lorsqu'il fut impossible de nier qu'aucun empoisonnement n'avait été tenté. Ce crime imaginaire, en effet, se réduisait à un cas de typhus. Le soldat atteint fut envoyé à l'ambulance de Saint-Florentin d'où peu de temps après il sortit guéri.

Toutes ces alertes, toutes ces peurs chimériques avaient eu pour effet d'exciter la fureur des ennemis et, dans un grand nombre de logements, ils se livrèrent à des actes de violence et de dévastation. Un capitaine, en présence du Maire, donna même l'ordre de piller. Aussitôt les portes des appartements furent enfoncées, les meubles fouillés et tout ce qui était à la convenance de cette soldatesque ensauvagée fut enlevé.

Les 18 et 19 novembre des passages de troupes se succédèrent sans relâche. Dans les trois jours Avrolles eut à loger et à nourrir 4,458 soldats, 67 officiers et 1,888 chevaux.

De son côté, la ferme de Crécy, qui dépend de la Commune d'Avrolles, eut plus tard à subir de dures épreuves. A la suite de la destruction du pont du chemin de fer (25 janvier 1871) elle fut occupée militairement jusqu'au 19 mars (1).

(1) Tiré d'un rapport du maire d'Avrolles à la Préfecture de l'Yonne, du 21 avril 1871.

Ces diverses tribulations de la population avrollaise sont les dernières qui soient venues jusqu'à ce jour jeter le trouble dans son sein. Souhaitons-lui de n'avoir plus désormais de nouveaux orages. Aussi bien, quand on a dans son passé les fastes d'Eburobriga on n'a plus à conquérir la renommée, et l'on a le droit de n'ambitionner pour l'avenir que l'existence sereine de ces pays heureux dont la caractéristique est, dit-on, de n'avoir point d'histoire.

LE CINQUANTENAIRE

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS

Par M. Adolphe Guillon

La Société archéologique de Sens, fondée en 1844, a célébré, au mois de juin dernier, son cinquantième anniversaire, en conviant à une réunion amicale ses membres et ceux des Sociétés savantes françaises et étrangères, avec lesquelles elle entretient des relations de correspondance et d'échange.

Les fêtes ont duré quatre jours, du mardi 19 au vendredi 22 juin et ont été favorisées par un temps splendide.

De nombreux délégués des Sociétés invitées avaient répondu à l'appel adressé par M. Benoni Roblot, architecte diocésain, Président actuel de la Société archéologique de Sens; parmi ces Sociétés, celle des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne était représentée par un grand nombre de ses membres, son bureau en tête : MM. G. Cotteau, F. Rabé, H. Monceaux et F. Molard, puis MM. Casis, Berthelot, Docteur Grenet, Féneux, Andry, Leblanc-Duvernoy, Edmond Cotteau, Gilbert Esmelin, Ad. Guillon, les abbés Bouvier, Parat et Horson, MM. Chandenier, Loriferne et Prou, qui font partie des deux Sociétés de Sens et d'Auxerre.

Le mardi 19, à deux heures, a eu lieu, dans la grande salle synodale, la séance générale d'ouverture, sous la présidence d'honneur de l'Archevêque de Sens.

On remarquait parmi les personnes présentes : M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et deux autres membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres M. Le Blant et M. l'abbé Duchesne; M. le Comte de Marsy, directeur de la Société

Française d'archéologie, M. le baron de Bonnault d'Houët, inspecteur divisionnaire de cette Société, et MM. Raymond-Chevallier et Charles Leman, de la Société historique de Compiègne; M. Jordan, Président de la Société d'Etudes d'Avallon ; M. Quesvers, Président de la Société du Gâtinais; le Docteur Arqué, de la Société d'Agriculture d'Orléans ; M. Bélisaire Ledain, de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; le Baron d'Avout, délégué de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or; M. Charles Lucas, de la Société centrale des architectes, et M. Edgard Mareuse, de la Société des Amis des Monuments Parisiens ; M. J. Depoin, de la Société historique du Vexin ; M. Léon Dumuys, d'Orléans, MM. Lacave-Laplagne et Camille Enlart ; plus les délégués de la Société des Sciences de l'Yonne que nous avons nommés plus haut.

La Société archéologique de Sens était représentée par M. B. Roblot, son Président, M. G. Julliot, vice-président ; l'abbé Chartraire secrétaire ; MM. Duchemin, Sepot, Louvrier, Perrin, Tonnelier, Prou, Clays, Loriferne, Maurice Prou et Duflot, conservateur du Musée municipal ; M. Paul Muleur, etc., etc.

Dans l'assistance se trouvaient également le docteur René Moreau, le docteur Quenouille, de nombreuses dames, des officiers et une grande quantité d'ecclésiastiques.

Après une courte allocution du Président, M. Héron de Villefosse a pris la parole et affirmé la protection donnée par le gouvernement de la République aux études scientifiques.

M. G. Julliot a retracé l'histoire de la Société de Sens, depuis sa fondation le 17 avril 1844.

M. le Comte de Marsy a rappelé le congrès tenu en 1847, à Sens, par la Société Française d'archéologie, fondée par M. Arcisse de Caumont, puis notre cher président M. G. Cotteau, dans une charmante et spirituelle improvisation, a rappelé que le terrain Sénonien sillonne tout notre globe et se retrouve même à Madagascar.

Enfin M. Ch. Lucas, l'érudit architecte parisien, a engagé les Sénonais à ériger, à défaut d'une statue, une plaque de mabre à Guillaume de Sens, qu'il considère comme l'architecte de la cathédrale de Cantorbery.

Après cette séance d'ouverture, toute l'assistance s'est rendue dans la cathédrale, dont la nef et les bas-côtés étaient bondés de monde, pour entendre l'office Sénonais de Pierre de Corbeil, connu sous le nom de *Messe des fous* ou *Messe de l'Ane*, dont le manuscrit du XIII[e] siècle se trouve à la bibliothèque de Sens.

Cette audition était dirigée par l'abbé Chartraire, le zélé secrétaire de la Société archéologique de Sens, qui avait publié une petite brochure qu'on distribuait aux invités, laquelle servait

de notice et de programme et contenait le texte de la partie chantée.

La brochure prévient le lecteur que pour exécuter le chant *dans l'Eglise* on a substitué à la prose de l'âne, une série de prières à la Sainte-Vierge.

Il est probable que cela a dû singulièrement modifier le texte primitif. Pour aujourd'hui, il nous suffit de savoir que les morceaux de musique du Moyen-Age qui accompagnaient les chants de Pierre de Corbeil ont été très goûtés de l'assistance, et que leur exécution a eu un légitime succès.

La journée s'est terminée par un banquet d'une centaine de couverts donné dans la grande salle synodale ; au dessert, de nombreux toasts ont été portés, notamment un fort spirituel : *aux gaulois Sénonais*, par l'abbé Duchesne.

M. G. Cotteau a annoncé que la Société des Sciences de l'Yonne célébrerait à son tour ses noces d'or dans trois années, et a convié la Société archéologique de Sens et toute l'assistance, à venir à Auxerre assister à cette cérémonie. De nombreux applaudissements ont accueilli cette proposition et ont démontré que des rapports d'une grande cordialité tendent à s'établir entre les deux Sociétés voisines.

Le lendemain, les délégués se sont partagés en groupes pour visiter en détail, sous la conduite de M. Roblot, la cathédrale et son trésor, le Musée lapidaire installé sous la salle synodale, les débris du tombeau de Tristan de Salazar et les cachots qui contiennent de curieuses inscriptions gravées dans le mur par des prisonniers. D'autres ont été voir le Musée municipal fort bien organisé par le conservateur M. Duflot, le docteur René Moreau et M. Féneux et qui a été inauguré, il y a deux ans, par M. Larroumet alors directeur des Beaux-Arts.

Enfin M. G. Julliot a montré en détail le Musée Gallo-romain extrêmement intéressant, dont il est l'organisateur. Ce Musée est composé de pierres sculptées fort curieuses et de fragments d'architecture souvent d'une dimension colossale, provenant des monuments antiques de la ville de Sens et anciens cimetières Gallo-romains, pierres qui ont été extraites des murs de l'enceinte fortifiée de la ville.

Dans l'après-midi, séance de lectures : M. Ed. Le Blant a lu un mémoire sur *l'Inscription d'un camée de Chartres*.

M. l'abbé Duchesne a déterminé le sens du *titre d'archevêque des Gaules* donné à l'archevêque de Sens *Villicarius* (VIIIe siècle).

M. Molard a tiré des *Lettres de rémission accordées à des Sénonais au* XVe *siècle* une série d'anecdotes caractéristiques des mœurs du moyen-âge et relatives au pays Sénonais.

M. Ducoudray a lu : le *Journal historique de Jacques Chaumoret, chanoine de Sens* (XVII[e] *siècle*).

M. Maurice Prou a donné connaissance d'une *Note sur le diplôme de Clovis et la charte de Théodechilde pour l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.*

M. Maurice Lecomte a communiqué des *Etudes d'histoire et de philologie* concernant les départements de l'Yonne et de Seine-et-Marne.

M. Quesvers a retracé *l'Histoire de deux chanoines de Sens du* XVI[e] *siècle, Dumont et Fauvelet.*

M. le Comte de Marsy a lu le tableau tracé par un voyageur et intitulé : *Un voyage à Sens au* XVII[e] *siècle.*

Enfin M. Camille Enlart a fait part d'une étude très intéressante *sur les Origines bourguignonnes de l'architecture gothique en Italie.*

La fin de la journée a été consacrée à visiter les anciens remparts, la chapelle de l'Hôtel-Dieu et l'Eglise Saint-Savinien.

Le lendemain jeudi, les congressistes partagés en plusieurs groupes ont visité : Villeneuve-sur-Yonne (ville du XIII[e] siècle avec portes fortifiées, donjon et Eglise). — Le château de Fleurigny XVI[e] siècle (sculptures du XVI[e] siècle et Vitrail de Jean Cousin). — Vallery (château du XVIII[e] siècle, tombeau des Condé).

Le vendredi plus de cent visiteurs se sont rendus à Saint-Florentin et de là ont été voir la célèbre abbaye de Pontigny.

Enfin le samedi les plus intrépides membres de la Société française d'archéologie, conduits par M. de Marsy, sont venus visiter Vézelay qu'ils ont grandement admiré.

Mais ils ont constaté avec nous, comme le font tous les visiteurs, l'état pitoyable dans lequel se trouvent les précieux monuments historiques de Vézelay : la Porte-Neuve, ce curieux spécimen de l'architecture militaire du XVI[e] siècle, menace ruine et s'écroulera un de ces jours, si on n'y met bon ordre, et l'Eglise abbatiale elle-même « la Madeleine » dont la restauration a coûté si cher, a besoin de réparations urgentes; une quantité de pierres sont à remplacer et non pas des pierres anciennes, mais celles de la dernière restauration.

C'est ainsi que nos vieux monuments sont entretenus.

Vézelay, Juillet 1894.

LA JURIDICTION CONSULAIRE D'AUXERRE

(1564-1790)

Par M. Charles Demay

Ce serait aller à l'encontre des statuts de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne que de se livrer à l'étude de monuments élevés par l'art moderne. Une étude de ce genre quelqu'intérêt qu'elle puisse présenter ne saurait trouver place parmi les travaux qu'elle publie.

Le passé est son domaine, et ce domaine est assez vaste pour que de longtemps l'exploration en soit complète. Que mes collègues soient donc sans inquiétude, si je les invite à pénétrer avec moi dans le nouveau palais de justice d'Auxerre, édifice assez banal comme beaucoup de constructions modernes. Entrons dans la salle affectée aux audiences du tribunal de commerce. Rien dans cette salle d'une correction sévère, de proportions convenables, pourvue d'un mobilier sans caractère artistique, ne provoquerait en nous la moindre émotion, si notre œil ne découvrait appendus aux murs couverts d'un papier bleu semé d'abeilles impériales, en réminiscence sans doute de cette vieille maxime du droit français que toute justice émane du roi (1), six grands tableaux contenant la série non interrompue des membres de la justice consulaire d'Auxerre depuis l'année 1564, et continuée à partir de 1790 jusqu'à nos jours sous le nom de tribunal de commerce ; monuments vénérables, précieuse généalogie, où l'on voit se dérouler, pendant une durée de trois siècles, les noms de ceux que leur probité commerciale et leur intelligence des affaires désignèrent aux choix de leurs concitoyens pour régler les conflits d'intérêts auxquels donne naissance le commerce.

(1) Le palais de justice a été inauguré en 1865.

Sur ces listes se coudoient les noms de ces anciennes familles Auxerroises en partie disparues, que l'histoire nous montre continuellement mêlées à la vie civile et religieuse de la cité : Les Leprince, les Leroy, les Soufflot, les Lauverjat, les de Charmoy, les Potin, les Boucher, les Marie, les Baudesson, les Deschamps, les Villetard, les Arnauld, les Robinet, les Boyard, les Chardon, et plus près de nous les Augé, les Faurax, les Mérat, les Lesseré, les Coutura, les Maure, les Prudot.

Cependant, bien que couverts de poussière et noircis par la fumée, ce qui semblerait leur valoir un brevet d'antiquité, ces tableaux, je ne parle pas des derniers, mais de ceux qui contiennent la série des juges et consuls depuis la création de la Juridiction consulaire jusqu'à l'année 1790 sont relativement modernes. Ils sont la reproduction de quatre tableaux que la Compagnie fit faire en 1715 et en 1743, et qui ont été perdus pendant la Révolution. Leurs cadres étaient en bois sculpté et doré, et les noms des juges et consuls y étaient portés en couleur. En 1715 il avait été dépensé 45 livres pour les deux premiers tableaux, et en 1743, 40 livres pour les deux autres. Mais ces dépenses, et bien d'autres dont nous parlerons plus loin, lui paraissaient légères, tant était grand l'esprit de Corps qui animait la Juridiction et que partageaient à un degré non moins vif toutes les institutions civiles, administratives et religieuses de l'époque, sentiment fort louable quand il est contenu dans de justes limites, mais qui devient la source de conflits regrettables, quand il est poussé à l'extrême.

Moins favorisée que la justice consulaire d'Auxerre, celle de Sens, dont la création datait de la même époque, ne put, lorsquelle voulut, en 1748, faire faire de semblables tableaux remonter plus haut que l'année 1650, et encore avec de nombreuses omissions, ses greffiers ayant négligé de conserver les noms des juges et consuls élus aux époques reculées.

La liste complète que nous possédons est donc excessivement précieuse, digne de l'attention des archéologues, et mérite toute la sollicitude de ceux qui ont l'honneur de continuer les traditions de dévouement de leurs devanciers. C'est aussi la raison qui m'a décidé à en perpétuer le souvenir par son insertion dans le bulletin de la Société.

La Juridiction consulaire

La juridiction consulaire d'Auxerre fut établie, ainsi que celles de Troyes, de Sens, d'Orléans et d'Angers, par une Déclaration du roi Charles IX, du mois de mars 1564, par laquelle il enjoignait

en outre à ces nouveaux corps judiciaires de se conformer à toutes les dispositions renfermées dans un édit qu'il avait rendu en novembre de l'année précédente, sous l'inspiration du chancelier Michel de Lhospital, par lequel il instituait à Paris la première juridiction consulaire qu'il y ait eu dans le royaume.

Aussi cet édit de 1563, base de la nouvelle organisation judiciaire, était-il regardé par les juges et consuls comme la date de leur véritable création. Cette interprétation, qui leur semblait naturelle, flattait aussi leur vanité en leur permettant de vieillir leur institution d'une année et de la mettre de pair avec celle de la capitale. Telle est la cause, à n'en pas douter, qui les a portés à inscrire cette date sur leurs tableaux chronologiques et même à la consigner dans leurs archives. Il est à remarquer que les historiens d'Auxerre : l'abbé Lebœuf, MM. Chardon et Challe se sont rangés à la même opinion et que M. Quentin seul a adopté dans son histoire des rues d'Auxerre l'année 1564.

Le but de la création des tribunaux consulaires, tout le monde le connait ; le préambule de l'édit de novembre 1563 le résume en ce peu de mots : « dans l'intérêt du bien public, et abréviation de tous procès et différends entre marchands, qui doivent négocier ensemble sans être astreints aux subtilités des lois et ordonnances, pour le fait de marchandise seulement ».

Les parties devaient comparaître, plaider elles mêmes leur cause ou se faire représenter par un mandataire et sans ministère de procureur (1). Comme toutes matières criminelles même incidentes en étaient exclues, le ministère public n'y était pas représenté. Quant à leur compétence, l'édit de 1563 la fixait à 500 livres en dernier ressort ; au-delà de cette somme l'appel pouvait être porté au Parlement. Si leur compétence était déclinée injustement les juges pouvaient infliger aux parties une amende de 10 livres, dont moitié applicable aux pauvres (2), l'autre à l'entretien de leur hôtel primitivement appelé la place commune des marchands (3). Cette matière si délicate de la compétence des anciennes justices consulaires est trop complexe, repose sur trop d'édits, de lettres patentes et d'arrêts en forme de réglement pour qu'il me soit possible en une si courte notice de m'y arrêter. Enfin l'édit de 1563 introduisit une heureuse innovation, qui était singulièrement du goût des plaideurs : c'était de

(1) Ordonnance du commerce de 1673.

(2) A partir de la fin du XVIIe siècle, l'Hôtel-Dieu de la Madeleine toucha cette partie de l'amende.

(3) Lettres patentes du 28 Avril 1685.

défendre aux consuls d'exiger ou de recevoir des parties des épices directement ou indirectement (1).

Ressort de la Juridiction

Le ressort de la Juridiction était très étendu. Il embrassait non seulement celui du bailliage, c'est-à-dire le comté d'Auxerre et les baronnies de Donzy, de Saint-Verain, de Toucy et de Saint-Fargeau, mais encore les territoires de Joigny, Tonnerre et Avallon. Autant les justices royales et seigneuriales étaient multipliées, autant les justices consulaires étaient peu nombreuses. Il n'y avait autour d'Auxerre que Troyes, Sens, Orléans, Nevers et Saulieu qui en fussent pourvues. Cette heureuse prérogative n'était pas sans exciter la jalousie des villes voisines. En 1620 les habitants d'Avallon se pourvurent au Conseil pour en obtenir une Juridiction dans leur ville ; déjà un arrêt les avait autorisés à l'établir. Ils eussent probablement triomphé sans l'opposition que firent les consuls, appuyés par le Corps municipal. Depuis cette tentative infructueuse jusqu'en 1790 aucune ville du ressort ne chercha à s'en détacher (2).

Composition du Tribunal

Le personnel de la Juridiction se composait d'un juge faisant fonction de président, sans en porter le titre, et de deux consuls, d'un syndic ou agent de la communauté, et du greffier (3). Le juge devait, au moment de son élection, être âgé de 40 ans au moins, et

(1) Le greffier de la Juridiction ayant une fois voulu prendre un droit de 10 livres pour chaque présentation, la Corporation s'y opposa vivement « les fonctions de la Juridiction consulaire étant gratis, et l'honneur du service du roy » et du public étant sa seule récompense. (*Archives de l'Yonne*, B. 37, registre des conclusions).

(2) Chardon, *Histoire d'Auxerre*.

(3) *Greffe*. — La charge de greffier n'était pas dans les mains de la Juridiction. Elle avait été constituée en office à une certaine époque, et soit que le propriétaire exploitât lui-même, soit qu'il le donnât à ferme à un particulier, la Compagnie était obligée d'accepter le sujet qui se présentait, sous la condition par lui de fournir un certificat de bonnes vie et mœurs. C'est ainsi qu'elle fut contrainte en 1763, malgré ses protestations et son recours au procureur général, « de recevoir un nommé Yon, qui avait été destitué judiciairement du greffe criminel qu'il occupait au bailliage, mais qui avait un traité régulier avec le sieur Dallery, chevalier de Saint-Louis, conseiller honoraire au Parlement, un des propriétaires du greffe. »

Voici la liste des greffiers dont j'ai relevé les noms sur les comptes des syndics.

Amy Regnault, 1568. — Loyset. — Ancelot, 1619. — Romain Rous-

les consuls de 27 (1). Les charges de juge et de consuls étaient annuelles. La Juridiction consulaire d'Auxerre procédait au renouvellement de ses membres le lundi après la Vierge de septembre (8 août). Celle de Sens, chose assez bizarre, avait choisi le jeudi de la Mi-Carême. Pour être nommé juge, il fallait préalablement avoir été consul, et pour être élu consul avoir passé par la charge de syndic. On ne pouvait occuper deux fois la même charge (2). La première élection se fit le 25 juin 1564, conformément à la Déclaration du mois de mars précédent, par 50 marchands réunis à l'hôtel de ville, choisis par tous les marchands. Ce mode de procéder ne fut employé que pour la première élection ; les suivantes, jusqu'à la suppression de la Juridiction en 1790, eurent lieu directement par tous les marchands de la ville assemblés à l'hôtel des consuls et à la pluralité des voix. Cependant les artisans et gens de métiers ne furent jamais admis au vote, non plus qu'à remplir les fonctions de juge ou de consul, bien qu'ils fussent justiciables de ce tribunal. Mais ce ne fut qu'après leur consentement à cette incapacité que les lettres patentes d'érection de la Juridiction furent enregistrées au bailliage.

Les juge et consuls nouvellement élus prêtèrent d'abord serment devant le Parlement, mais ces déplacements étant très dispendieux, un arrêt du 27 août 1577 les en dispensa et ordonna qu'ils le prêteraient entre les mains des anciens juges.

Quant au syndic, il avait dans ses attributions tout ce qui concernait les rapports de la Corporation avec l'extérieur. A lui appartenait le soin de convoquer chacun de ses membres à l'hôtel des consuls, soit pour y délibérer des affaires communes, soit pour y procéder aux choix des députés à envoyer à l'Hôtel-de-Ville, lors des assemblées générales des habitants. Il faisait de plus fonction d'économe, recevant et payant pour la communauté à laquelle il rendait compte à la Saint-Martin de l'année qui avait suivi son élection, car la fonction de syndic était annuelle.

La fonction de postulant était d'origine relativement récente, puisque ce fut par délibération de la Compagnie du 26 Juin 1732 qu'elle fut créée, sur le refus des procureurs au bailliage de continuer à postuler et à plaider pour les parties. Ils étaient au nombre de quatre. Les premiers titulaires nommés aux termes de

selet, 1637. — Gamard, 1652-1655. — Hay, 1694. — Préaudeau, 1701-1706. — Coulard, 1706-1736. — Buisson, 1737-1742. — Garnier, 1743. — Jacques François, 1743-1763. — Yon, 1763-1769. — Liègeard, 1770-1790.

(1) Arrêt du Conseil du 9 Septembre 1673.

(2) Registre des conclusions B. 37.

cette délibération furent les sieurs Jacques Billetou, Edme Mérat, Pierre-Jules-Jacques Bézanger et Guillaume Baron. Les liens qui les unissait à la Juridiction étaient étroits et les mettaient dans la dépendance complète de ce Corps. Ils devaient, condition indispensable à cette époque pour remplir toute fonction publique, faire profession de la religion catholique « et dans le serment qu'ils prêtaient devant les consuls, jurer de se conformer aux édits, déclarations, arrêts et réglements du siège ; de porter honneur et respect aux juges ; de leur obéir en tout ce qui concernerait leur fonction ; de n'exiger de leurs clients des honoraires plus élevés que ceux qui étaient perçus par les autres postulants ; de ne s'absenter sans cause légitime, sans en avoir obtenu la permission de messieurs les juge et consuls, en prévenant le syndic en exercice, à peine d'être exclus de leurs fonctions ». Ces honoraires, la Compagnie les fixait elle-même, et ils étaient loin d'être excessifs, si l'on en juge par la taxation à 10 sols par affaire accordés au postulant se présentant soit pour demander, soit pour défendre (1). Ce qu'elle redoutait par dessus tout, et l'exemple de ce qui se passait devant les autres tribunaux le lui faisait assez appréhender, était de voir écrasés par les frais ceux qui venaient mettre sous sa sauvegarde leur honneur et leurs intérêts. La gratuité était l'essence même de l'institution et la Corporation devait veiller à ce que les frais indispensables fussent aussi réduits que possible. Quant au nom de postulant, on le voit peu avant la Révolution, tendre à disparaître pour être remplacé par celui d'agréé, qu'adopta le législateur de 1790 en créant les tribunaux de commerce.

Costume d'audience et de cérémonie

Comme il a été dit plus haut, les grandes audiences se tenaient chaque semaine le lundi et le jeudi. Le port de la robe et de la toque y était obligatoire pour le juge et les consuls. Les postulants devaient revêtir l'habit noir avec manteau et rabat. Après l'audience, à quatre heures, les consuls se réunissaient en habit noir dans la chambre du conseil. Le corps consulaire attachait la plus grande importance aux réglements concernant le costume officiel, et s'en fut-il écarté que le procureur général le lui eût rappelé. Mais dans toute Société, il se trouve de ces esprits ennemis de toute contrainte et incapables de supporter la moindre entrave apportée à leurs habitudes de mollesse. C'était le cas

(1) Archives de l'Yonne, B. 37, registre des conclusions, délibération du 17 Juillet 1740.

d'un membre de la Juridiction, nommé Claude Leprince, homme important, car il avait été deux fois consul. C'était bien le personnage le plus sans-gêne, le plus ennemi de l'étiquette et de la cérémonie qu'il fut possible de rencontrer. On peut en juger par les griefs qui lui étaient reprochés à la délibération du 16 août 1740 : « Le sieur Claude Leprince n'assiste point aux assemblées qui se font pendant l'année, aux cérémonies des processions qui se font à la cathédrale de Saint-Etienne, où tout les Corps assistent en habits décents, avec tout le respect et la dévotion possibles, ce qui s'est pratiqué de tout temps, quoique ledit sieur Leprince ait toujours été invité par billet, et n'a point voulu assister, par mépris affecté pour la Compagnie, à aucune cérémonie avec nous. Ce qui est encore à remarquer c'est que ledit sieur Leprince, quand il a été en place de premier et second consul, n'a jamais voulu monter les audiences en robe et en toque, et y montait toujours en canne à la main, habit de toile, veste rouge, culotte rouge, bas blancs, perruque brigadière, ce qui est justifié par acte passé devant Gramain, notaire à Auxerre, le 8 juillet 1738, en la chambre du conseil ». En conséquence les consuls décidèrent que ledit Leprince ne serait plus mandé aux cérémonies et assemblées. Cette sentence était humiliante, elle eut pu ramener tout autre que Leprince à une conduite plus correcte, mais c'était un incorrigible. La Compagnie en fit l'expérience à son détriment trois ans plus tard, quand elle le choisit pour aller à Régennes complimenter Monseigneur de Caylus sur la mort de la duchesse de Caylus sa belle sœur ; mon Leprince refusa obstinément de s'y rendre, et la députation n'eut pas lieu.

L'hotel des Consuls. — Les salles d'audience

L'édit de 1563, en même temps qu'il organisait la Justice consulaire disposait dans son article 14 que les marchands étaient autorisés à faire l'achat d'une maison, qui serait appelée la place commune des marchands, où siègerait le tribunal et à se cotiser entre eux pour en payer le prix.

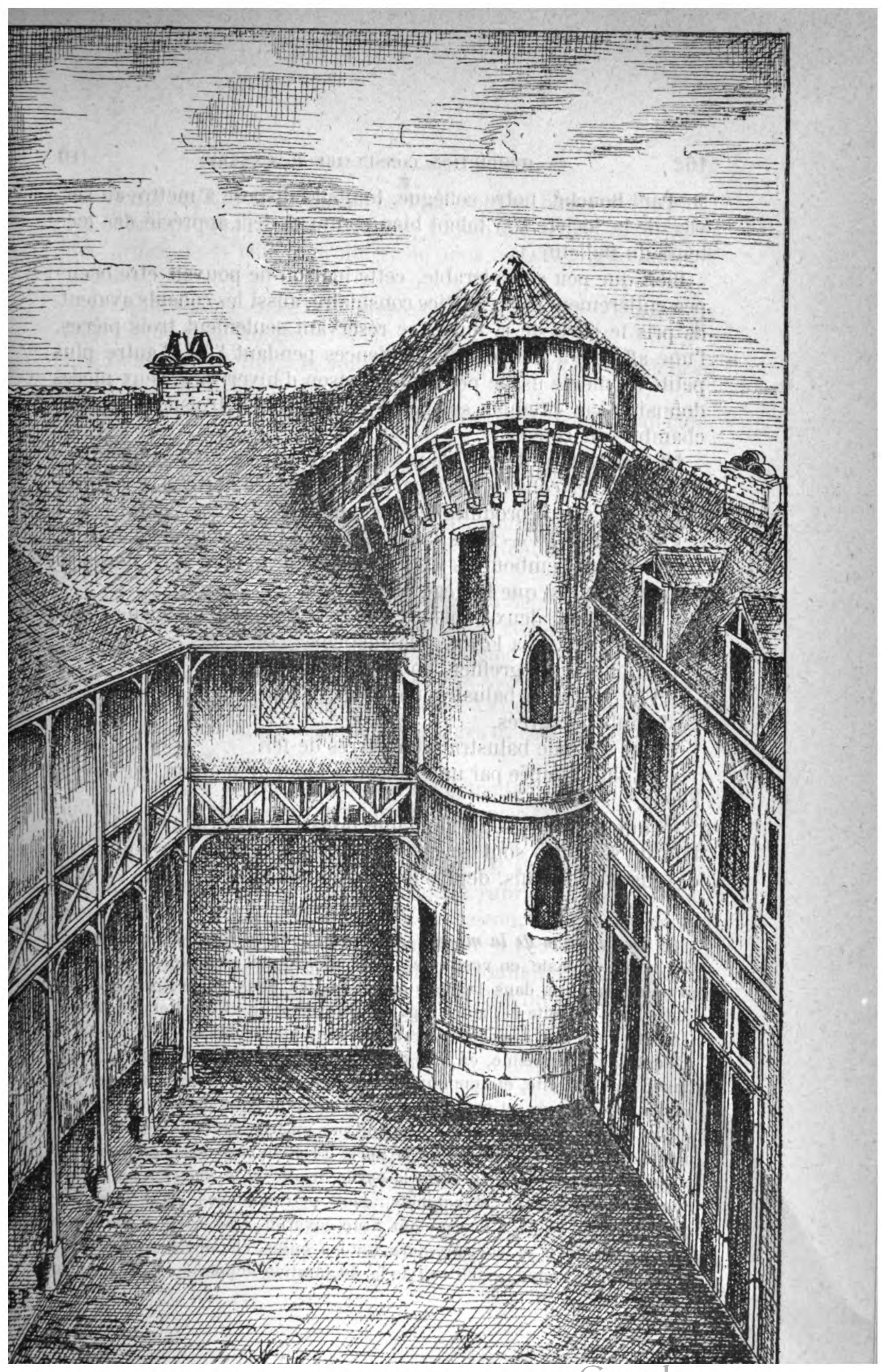
C'était l'application de ce principe que toute institution devait se suffire à elle même, sans avoir à attendre d'aide de l'État ou des communautés, condition dans laquelle se trouvaient tous les établissements consacrés à l'instruction de la jeunesse ainsi que les corporations civiles et militaires, les hôpitaux et toutes les œuvres de bienfaisance. La Révolution, s'inspirant de vues opposées, vendit les biens que ces établissements avaient amassés depuis des siècles, les mit à la charge de l'Etat, autrement dit des contribuables, et détruisit ainsi leur indépendance. C'était de la

centralisation poussée à l'extrême. En conséquence les consuls nouvellement élus convoquèrent à l'Hôtel-de-Ville tous les marchands de la ville. Cette réunion eut lieu en présence des échevins le 15 février 1565, et il y fut décidé que l'on achéterait une maison dont le prix ne dépasserait pas 3000 livres. L'occasion se présenta l'année même. Le Corps des marchands se rendit acquéreur, par acte passé devant Roger et Rousse, notaires à Auxerre, le 26 septembre, de noble Denis de la Porte, seigneur de Chouilly, et de Claude Guyard, procureur en l'officialité, d'un grand Corps de logis, consistant en chambres basses et hautes avec jardin attenant, dit la Grange brulée, tenant d'un long à messire Louis d'Estampes, écuyer, seigneur de Mont-Saint-Sulpice, et des trois autres côtés aux rues, moyennant la somme de 1800 livres, dont 900 furent payées comptant, et en outre à la charge de payer au Prieur de Saint-Eusèbe 15 deniers tournois de cens annuel. A une époque postérieure ces 15 deniers de cens furent convertis en une rente de 6 livres au profit dudit Prieur, pour lui tenir lieu d'homme vivant et mourant (1). Les dépenses d'appropriation s'élevèrent à 1200 livres, soit au total 3000 livres, qui furent acquittées au moyen d'une cotisation que s'imposèrent tous les marchands de la ville.

Cette construction existe encore. Elle appartient à l'honorable M. Ythier, naguère maire d'Auxerre; mais elle a subi tant de modifications à l'intérieur et son aspect a tellement changé qu'il serait difficile d'y reconnaître l'ancien hôtel des consuls, si les titres ne nous l'indiquaient. C'est la dernière de la rue des Consuls, n° 8, formant angle sur la rue de l'Egalité, ci-devant rue des Nobles, se prolongeant sur cette même rue, pour former un autre angle avec la rue d'Egleny. Elle avait autrefois deux entrées, l'une sur la rue d'Egleny, l'autre, la plus importante, sur la rue des Consuls, était construite dans le style ogival. On voyait sur son tympon les attributs symboliques du commerce. Cette porte subsista jusqu'en 1838 (2). Il ne reste plus aujourd'hui, comme souvenir de l'époque de l'acquisition, d'autre vestige qu'une tourelle, servant de cage d'escalier, paraissant dater du XVIe siècle. La galerie que l'on voit à gauche de cette tourelle est plus récente. Nous la reproduisons d'après le dessin qu'a bien voulu en faire

(1) Le sieur de Chouilly avait acheté cette maison le 16 novembre 1563 de Jean Guyard, procureur en l'officialité, lequel l'avait acquise, par acte du 25 février 1556, de noble François de Beaujeu, seigneur de Jaulges et de Charny (Archives de l'Yonne, B. 39).

(2) Quentin, Histoire des rues d'Auxerre.



M. Paul Bouché, notre collègue, toujours disposé à mettre au service de la Société son talent bien connu et déjà apprécié des lecteurs du Bulletin (1).

Bien que peu considérable, cette maison ne pouvait être occupée entièrement par la justice consulaire, aussi les consuls avaient-ils pris le parti de la louer, se réservant seulement trois pièces, l'une affectée à la tenue des audiences pendant l'été, l'autre plus petite au même usage pendant la saison d'hiver. Ces deux pièces donnaient au premier sur la rue d'Egleny. La troisième était la chambre du conseil.

La description de ces deux salles, tirée d'un document officiel fourni par les consuls au département en 1790, est assez intéressante pour être reproduite textuellement.

« *Grande salle.* — Dans la grande salle, trois sièges et banquettes à la suite rembourrés et couverts de drap bleu avec fleurs de lys jaunes, ainsi que le siège du syndic.

« Au-dessus, deux tableaux sur bois représentant Jésus-Christ crucifié et l'autre la Force et la Justice.

« Le bureau du greffier, en bois de chêne.

« Une première balustrade en bois de chêne, où se placent les postulants ou agréés.

« Une seconde balustrade en barres de fer.

« La salle coupée par une cloison à hauteur d'appui, en bois de chêne.

« Toute la salle est garnie d'une tapisserie avec fleurs de lys. Sur l'un de ses côtés sont suspendus deux tableaux chronologiques des juges et consuls, depuis leur création à Auxerre jusqu'en 1685.

(1) *Désignation de la maison des marchands ou Hôtel des Consuls.* — Cet hôtel consiste en vestibule, à gauche duquel sont une cuisine, une grande chambre, dans laquelle ont été faites deux séparations en planches, l'une à droite et l'autre à gauche, formant un cabinet et une alcôve. Un petit entre-sol sans jour, pratiqué pour placer un lit de domestique. A l'entrée de la cuisine, en face du vestibule, un perron, une galerie continuée sur la droite, et communiquant à une petite salle servant à tenir les audiences en hiver, et une grande salle attenant pour les audiences d'été.

Une cour dans laquelle on descend par un très mauvais escalier. Une porte charretière sur la rue de la porte d'Egleny, au-dessous de laquelle porte est la petite salle. Sous la partie droite de la galerie, un bûcher. Sous la grande salle et cabinets, deux petites vinées, dans l'une desquelles est un avalaga descendant à un caveron. Une cave et sous-pente sous la chambre, et trois greniers sur les salles, chambres et cuisines.

(Arch. de l'Yonne. — Extrait de la déclaration déposée au département le 1er janvier 1791.)

« *Petite salle.* — Trois sièges en bois peint en bleu avec fleurs de lys et bâtons royaux, surmontés au milieu des armes de France, des armes de la ville à droite et de deux colonnes entrelacées à gauche.

« Un tableau à cadre doré représentant Jésus-Christ crucifié, la Magdeleine et la Vierge.

« Deux banquettes à la suite des trois sièges couvertes de drap bleu, semé de fleurs de lys jaunes.

« Le bureau du greffier, en bois de chêne, couvert de drap bleu.

« Celui des huissiers, en bois de chêne.

« Une balustrade en bois de chêne avec balustres tournés.

« Un grand poële en faïence.

« Un grand coffre fermant à deux clefs, contenant les papiers.

« Une armoire fermant à clef, où se mettent les habits de cérémonie.

« Cette salle est garnie d'une tapisserie à fleurs de lys jaunes, d'une glace de 20 pouces sur 16, à cadre et chapiteau dorés. Elle est ornée de sept grands tableaux, de même hauteur et mêmes cadres de bois doré, représentant Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et en outre de deux autres tableaux chronologiques des juges et consuls depuis 1685 jusqu'en 1790 ».

Ces portraits ont été dispersés ou détruits pendant la Révolution, à l'exception d'un seul, celui de Charles IX, que M. Challe, dans son Histoire de l'Auxerrois (page 447), signale comme faisant partie du Musée de peinture de la ville. Il s'y trouve, en effet, catalogué sous le n° 39, avec cette fausse rubrique : portrait d'un gentilhomme, provenance inconnue. En raison, sans doute, de son peu de valeur artistique, il a été relégué à l'entrée de la salle, dans un endroit peu éclairé. Il serait à souhaiter, qu'à titre de souvenir historique, une place plus honorable lui soit donnée (1).

(1) Les consuls sénonais ne restaient pas non plus en arrière, quand il s'agissait d'embellir le lieu où ils rendaient la justice. Depuis longtemps, ils désiraient posséder un tableau qui représenterait Louis XV tenant un lit de justice, pour le placer au-dessus de la cheminée de leur chambre du conseil. En 1750, l'occasion leur fut offerte de réaliser ce projet. Il y avait alors à Sens un peintre de passage du nom de Antoine Devinsse. Ils résolurent de lui confier ce travail (délibération du 21 septembre 1750.) Mais ce dernier s'acquitta bien mal de sa tâche, car certaines parties de son tableau étaient si mauvaises qu'il fallut le faire retoucher par un de ses confrères nommé Charles Lambinet, qui le rendit acceptable. (Archives de l'Yonne, B. 40.)

Recettes et dépenses de la Compagnie

Les revenus dont la Compagnie disposait étaient peu considérables. Ils se composaient de 100 livres de rente dus sur les Etats de Bourgogne, en vertu de l'édit de 1694; de la redevance de 50 livres payée annuellement par le greffier, de la location de la partie inoccupée de l'hôtel des consuls, enfin des cotisations que le Corps des marchands était autorisé à s'imposer. Les dépenses étaient au contraire aussi nombreuses que variées. Celles concernant l'entretien de l'hôtel, minimes à l'origine, devinrent en peu de temps très importantes. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, aux vitres de papier huilé, dont ils s'étaient contentés primitivement, on voit substituer, en 1572, de riches verrières commandées à Guillaume Cornouaille, l'habile peintre verrier, alors occupé à la restauration des vitraux de la cathédrale, mutilés par les huguenots. Il recevait 4 livres tournois « pour avoir fait, porte le compte du syndic, un panneau de verrière en la chambre du conseil avec deux colonnes royales accompagnées de la devise : *pietate* et *justitià* » (1). En 1609 les consuls payaient pareille somme à Etienne Cornouaille, son fils, « pour avoir fait les deux armoiries à la salle d'audience et accommodé les vitres de la grande salle » (2).

Mais il était des dépenses d'un autre genre qui, par leur fréquence, imposaient de lourdes charges aux finances consulaires, dépenses qu'il leur était impossible d'éviter, parce qu'elles reposaient sur des usages invétérés, auxquels il fallait obéir, à peine de passer pour des gens sans savoir vivre, or, nos consuls tenaient trop à la considération pour encourir un pareil reproche. Elles avaient trait, les unes aux cadeaux faits à l'occasion de mariage de leurs confrères ou de magistrats qu'ils voulaient particulièrement honorer, les autres étaient causées par les honneurs rendus aux membres de la Corporation à leur décès, ou par des rémunérations accordées à l'occasion de cérémonies religieuses. En 1637 on dépense 9 livres en hypocras et confitures achetées chez M. Marie, apothicaire, pour être offerts à M. de Bellegrade, gouverneur de la province; en 1694, 10 livres pour torches portées au service de Madame Colbert, mère de l'évêque d'Auxerre; en 1704, 12 livres pour la même cause au convoi de Monseigneur

(1) Afin d'honorer la mémoire du Prince à qui la ville d'Auxerre était redevable de sa justice consulaire, la Juridiction mit dans ses armes les deux colonnes torses surmontées d'une couronne royale, emblème qu'avait adopté Charles IX, avec la devise *pietate* et *justitia*.

(2) Archives de l'Yonne, B. 39, comptes des syndics.

Colbert, évêque ; en 1709, 12 livres pour douze pièces de gibier que M. Robinet, député de la Compagnie, devait présenter à M. Baudesson, maire, à l'occasion du mariage de son fils, et 18 livres pour 12 boîtes de confitures que Madame Robinet, devait offrir à Madame Baudesson. En 1701 il est dépensé 8 livres pour confitures envoyées à M. Grasset, avocat, à l'occasion du mariage de sa fille, 8 livres pour confitures également offertes à M. Durand, qui avait été juge l'année précédente, à l'occasion de son mariage. Il n'était pas jusqu'au correspondant à Dijon, chargé de recevoir la rente de 100 livres payée par les États de Bourgogne, qui ne reçut son petit cadeau. On lui envoyait chaque année, avec la procuration nécessaire, un panier de gibier qui coûtait de 5 à 6 livres.

Au décès d'un consul en exercice ou d'un ancien consul, il était d'usage de faire porter 6 flambeaux aux armes de la Compagnie ; dépense qui, au XVIIe siècle, ne dépassait pas 20 livres, et qui, à la fin du XVIIIe, montait à 42 livres environ (1). Les dépenses pour les cérémonies religieuses, qui consistaient en rétributions accordées aux gardes de l'Hôtel-de-Ville, qui plaçaient à la cathédrale les sièges et bancs destinés à la Compagnie aux offices solennels et aux *Te Deum*, ou représentaient sa part contributive dans les frais des basses appelées à jouer les jours de grandes fêtes étaient de celles qui se renouvelaient souvent. Le compte présenté par le syndic pour l'année 1759 résume cette dépense dans un seul article : « Payé aux gardes de l'Hôtel-de-Ville 6 livres pour avoir placé et arrangé les bancs et sièges à Saint-Etienne, le jour de la Quasimodo ; à la procession générale pour avoir du beau temps ; le jour de l'ouverture du jubilé, de la procession générale pour chasser les vers et insectes ; de la fête Dieu ; pour l'Assomption, pour le *Te Deum* et la messe d'actions de grâces après les récoltes. » Ces citations, prises çà et là, seraient incomplètes si j'omettais la dépense du pain bénit offert à Saint-Eusèbe à époques indéterminées, dont le quantième, très variable, s'éleva jusqu'à 37 livres en 1759 et celles des repas de corps se renouvelant fréquemment.

LE CORPS DES MARCHANDS ADMIS A L'ÉCHEVINAGE

Le clergé, l'ordre judiciaire, les commerçants augmentés des gens de métiers, les vignerons et journaliers composaient les prin-

(1) Par conclusions du 20 octobre 1673 il fut arrêté que l'on ne députerait plus aux convois des femmes, sinon à ceux des femmes de gouverneurs et lieutenants généraux de la province, où l'on y porterait six flambeaux.



cipaux éléments de la population auxerroise. Les commerçants étaient divisés en autant de communautés qu'il y avait de genres de commerce, ayant chacune sa bannière, ses armoiries particulières, ses assemblées où elle débattait librement ses intérêts. Dans ces communautés on ne connaissait ni jurandes, ni maîtrises, contrairement à ce qui existait dans la plupart des villes du royaume. Cette franchise du commerce, les habitants y tenaient infiniment et ne cessèrent de lutter pour la maintenir. Toutes ces communautés réunies formaient la corporation des marchands, dont l'influence était très grande, et le Corps consulaire la représentation naturelle. Aussi lorsque par arrêt du Conseil du 27 août 1666, qui modifia profondément l'organisation du Corps municipal par la réduction du nombre des échevins de huit à quatre, et de celui des officiers municipaux à huit, une de ces huit charges leur fut-elle attribuée. Quelques années plus tard, à force de persévérance et de tenacité, les marchands obtinrent un arrêt du Conseil, en date du 17 septembre 1668, portant qu'à l'avenir le gouverneur du fait commun et deux des échevins seraient pris parmi eux.

Prérogatives de la juridiction. — Ses procès au sujet de la préséance.

Ces succès étaient une preuve manifeste de la haute situation qu'occupait parmi les autres corps, celui de marchands, et légitimaient les prérogatives et droits honorifiques que la juridiction consulaire proclamait bien haut, en les défendant avec la plus grande énergie lorsqu'ils étaient attaqués. « Il ne s'est jamais fait dans la ville, porte un mémoire daté de 1742, d'assemblées ou de cérémonies publiques que la juridiction consulaire n'y ait été appelée ; et lorsque dans certains cas, comme processions générales, publications de paix, arrivée du gouverneur de la province ou du gouverneur particulier de la ville, le président du bailliage et le corps de ville s'assemblent, les officiers de la juridiction consulaire y sont aussi invités, suivant dans la marche immédiatement le corps de ville (1).

Elle était rude la tâche de la corporation. En but à la jalousie des autres corps, qui, à toute occasion, tentaient de lui disputer ses privilèges plus ou moins fondés, mais qu'elle regardait comme

(1) Archives de l'Yonne. B. 35.

Lors de l'enterrement de M. Baudesson, maire, le 8 juillet 1731, la milice bourgeoise, à l'instigation du procureur du Roi en l'hôtel-de-ville étant parvenue en employant la violence à passer immédiatement après le

inattaquables, de la blesser dans son amour-propre, en affectant de méconnaitre l'importance des fonctions que remplissaient ses membres, il lui fallait, en l'absence d'une réglementation sur les questions d'honneurs et de préséances, invoquer l'appui du Parlement et du Conseil d'État, dont les arrêts, quelquefois contradictoires, étaient souvent le prix de la faveur.

Au XVIIe siècle des conflits incessants s'élèvent entre la corporation et les sergents royaux, les procureurs au bailliage et siège présidial et même le présidial. Par conclusion du 10 février 1604, il est arrêté que procès serait fait aux officiers royaux, au sujet des atteintes par eux portées à la juridiction. Par une autre conclusion du 11 juillet 1612, il est décidé que procès-verbal serait dressé des insultes et paroles de mépris proférées contre la communauté par quelques sergents royaux ; que ce procès-verbal serait envoyé au Parlement pour qu'il soit instruit contre eux. En 1619 ils soutiennent un procès au Parlement contre le présidial, et obtiennent le 20 août 1620 un arrêt leur donnant gain de cause. Une année de calme s'écoule, mais en 1621 reprise des hostilités contre les procureurs au bailliage, qui les ont troublés à la procession de la Fête-Dieu de cette année. Un procès-verbal est dressé, on conclut de poursuivre et l'on vote 600 livres pour les premiers frais. Le 28 novembre de la même année, vote d'un nouvel emprunt de 2400 livres, le procès se termina enfin par deux arrêts du Conseil en faveur de la compagnie, l'un du 20 février 1654, l'autre du 29 avril 1656 ; ces arrêts donnèrent aux consuls droit de préséance sur les procureurs dans toutes les cérémonies publiques. Ces deux arrêts eurent un effet salutaire, celui de faire succéder une longue période de calme aux luttes continuelles, qui depuis la création de

corps de ville, les consuls s'en plaignirent vivement à l'intendant de la province, qui leur adressa la lettre suivante mettant fin au conflit :

20 septembre 1731.

Messieurs,

Je dois vous informer que Monseigneur le Duc de Bourgogne, ayant examiné la lettre que vous lui avez écrite touchant le rang que vous prétendiez au convoi de feu M. Baudesson, maire, avant la milice bourgeoise, il a décidé qu'à l'avenir, on se conformerait à l'usage de Dijon, qui est qu'au convoi des maires la milice bourgeoise précède le corps, qui est suivi par les magistrats qui composent la Chambre de ville, et après eux les juges et consuls. Je ne doute pas messieurs que dans la suite vous ne vous conformiez à cette décision, puisqu'elle est conforme à ce qui s'observe dans la ville capitale.

Je suis très parfaitement messieurs votre très humble
et obéissant serviteur.
Signé : CHARTRAIRE DE MONTIGNY.

la juridiction consulaire, avaient, pour ainsi dire, été la condition normale de son existence.

Mais si, pour de simples questions de préséance, pour quelques paroles proférées au dehors, et plus ou moins exactement répétées, la susceptibilité des consuls était si prompte à s'enflammer, que ne devait-il pas en résulter pour celui qui les insulterait publiquement dans l'exercice de leurs fonctions. Ce fait que nous voyons malheureusement se reproduire assez souvent, mais inoui autrefois, se produisit à l'audience du 22 octobre 1723. Un sieur Charles Lemoyne, marchand à Auxerre, sous le coup d'une irritation momentanée, causée sans doute par la perte de son procès, se permit « d'insulter scandaleusement et d'injurier d'injures atroces, avec jurements et blasphêmes du saint nom de Dieu, Olivier Evrat, juge, Pierre Billetou, ancien juge, échevin d'Auxerre, et Germain Navarre, syndic des marchands tenant audience. » Le même jour le Corps des marchands s'assembla; une plainte fut portée au procureur général, et une information s'en suivit, au cours de laquelle Lemoyne, décrété de prise de corps le 27 décembre, prit la fuite et obtint un arrêt du Parlement par lequel il retenait l'affaire ; mais un second arrêt contraire renvoya l'instruction au bailliage, qui, par sentence du 30 juin 1724, condamna Lemoyne « à être conduit à la première audience consulaire, et les consuls y étant, pour, nue-tête et à genoux, y être blâmé en présence des dits juges, et y déclarer à haute et intelligible voix qu'il demande pardon à Dieu des jurements à lui proférés, comme mal avisé, et encore y déclarer qu'il demande pardon de l'insulte par lui faite et des injures atroces par lui proférées mal à propos contre les juges ; dont il se repent ». Cette sentence reçut son exécution le lendemain 1er juillet.

Vers le milieu du XVIIIe siècle deux procès très importants, l'un contre la compagnie de l'Arquebuse, l'autre contre la Chambre des notaires, furent pour les consuls la source de graves soucis, je dirai même de vives inquiétudes. Ils gagnèrent le premier, mais l'issue du second leur fut fatale. Il en résulta d'énormes frais, qui jetèrent dans leurs finances un trouble profond, par la nécessité où ils furent d'emprunter, et dont l'effet se fit sentir jusqu'à la Révolution.

Le 14 novembre 1740 mourait à Auxerre, sur la paroisse de Saint-Pierre-en-Vallée, un riche commissionnaire en vins du nom de Pierre-Edme Boyard (1). Il jouissait de la considération pu-

(1) La maison qu'il habitait était située rue Saint-Pélerin. Elle est aujourd'hui la propriété des Dames Augustines.

blique, avait passé par les charges de consul et de juge, et faisait en outre partie de la compagnie de l'Arquebuse. A ce double titre, les deux compagnies devaient concourir à lui rendre les honneurs funèbres, et l'on sait toute l'importance que les compagnies attachaient à cet usage. Un conflit était inévitable, il se produisit en effet. Le cérémonial de la corporation des juges-consuls, usité en pareil cas, que j'ai trouvé relaté en entier dans une des pièces du procès, est utile à connaitre pour bien saisir la cause du litige. Il est de plus curieux à étudier pour faire ressortir la distance qui sépare cette époque de la nôtre, où les liens qui unissent les membres d'une même corporation sont si relâchés que l'enterrement d'un confrère passe souvent inaperçu.

« C'est un droit d'usage, dont la possession est immémoriale, que lorsque l'un de leurs confrères, qui a passé par les charges de juge ou de consul est décédé, le Corps des juges et consuls en exercice convoque une assemblée générale, dans laquelle ils nomment quatre d'entre eux pour porter le poële, et qu'ils envoient dans la maison où est décédé leur confrère six flambeaux, auxquels sont attachées les armes de la juridiction consulaire, pour accompagner le corps du défunt.

« Il est également constant que ceux qui sont nommés pour porter le poële accompagnent le corps du défunt et qu'ils sont suivis immédiatement par les autres juges.

« Il est pareillement certain que les porteurs de poële jettent les premiers l'eau bénite sur le corps du défunt, à chaque fois que le cas le requiert, et ensuite le dernier porteur du poële présente le goupillon au juge en place et en exercice et qui est assisté du reste du Corps, qui jette pareillement de l'eau bénite, et de suite présente le goupillon à celui qui le suit ; après quoi vient la famille, à qui le goupillon est présenté. L'inhumation faite, les quatre porteurs du poële qui mènent le deuil, vont, suivis de la famille du défunt, se placer à l'endroit ordinaire, où ils se mettent en rang pour recevoir les conviés, et après le salut ordinaire remercient ceux qui se présentent devant eux, et ensuite se retirent. »

Conformément à ce cérémonial, la compagnie élut pour porter le poële Laurent Zacharie et Germain Arnauld, Lazare Godard et Germain Collot, les deux premiers anciens juges et les deux autres juges-consuls en place « et s'étant mis en disposition de sortir, porte le procès-verbal pour accompagner le corps du sieur Boyard et prendre les quatre coins du poële, ont été justement surpris de se voir obligés de lutter contre les sieurs Grillet, Robinel de Grattery, Germain Duvoy et François Blonde, chevaliers du jeu de

l'Arquebuse, qui se jetèrent sur eux avec impétuosité, pour les leur arracher. Cette première insulte continuée pendant la marche du convoi, s'est renouvelée avec scandale à l'église lorsqu'il s'est agi de jeter de l'eau bénite sur le corps du défunt. Le sieur Grillet et ses adhérents se sont jetés sur l'aspersoir qu'ils ont voulu arracher des mains du sieur Leprince, juge-consul, qui était à la tête de sa compagnie. Mais pour éviter les suites d'un pareil scandale, le curé s'est fait remettre l'aspersoir et l'a emporté » (1).

Les consuls ne pouvaient rester sous le coup d'une telle insulte. Ils adressèrent aussitôt requête à la Cour pour obtenir commission de citer devant elle la compagnie de l'Arquebuse. Ils l'obtinrent, les procédures s'ouvrirent, les mémoires semés d'épithètes les plus virulentes apparurent. Dans l'un d'eux les consuls, par l'organe de leur procureur, mettant les deux compagnies en parallèle, font de leurs adversaires ce tableau peu flatteur :

« La différence essentielle entre les fonctions de juge-consul et l'objet de l'institution du jeu de l'Arquebuse est un nouveau motif d'exclusion de ces derniers. Les juges-consuls sont par état consacrés au public. C'est une juridiction royale composée de l'élite des marchands, qui ne reconnait de juge supérieur que la Cour, qui a dans tous les temps donné aux juridictions consulaires des marques de sa protection.

« La compagnie du jeu de l'Arquebuse ne doit son établissement nouveau (2) qu'au concours de quelques particuliers, qui se sont réunis pour se procurer dans leur oisiveté quelque divertissement. Mais presqu'avilie dans son origine, elle ne peut, pour ainsi dire, compter parmi elle que la lie du peuple, et tout ce qu'il y a de plus bas état dans la ville. On pourrait, en effet, parmi les quatorze ou quinze personnes qui composent actuellement cette compagnie, en compter plus des deux tiers qui sont cabaretiers, mariniers et gens du plus bas état. »

C'était joindre la calomnie à l'outrage, car, d'après les lettres patentes d'établissement de la compagnie de l'Arquebuse, ses membres ne devaient se composer que d'officiers de guerre, de justice, de bourgeois et de marchands. Enfin le 17 février 1742 le Parlement rendit un arrêt, par lequel il déclarait que la juridiction consulaire aurait la préséance sur la compagnie de l'Arquebuse, non seulement aux enterrements de juges et consuls, mais encore dans toutes les cérémonies publiques et condamnait cette dernière aux dépens.

(1) Archives de l'Yonne. B. 37.

(2) Les lettres patentes d'établissement sont de décembre 1729.

Un motif en apparence bien futile, qui de nos jours donnerait lieu à une simple protestation, fut l'origine du procès que la compagnie des juges-consuls engagea en 1757 contre les notaires d'Auxerre constitués en corporation. Au cours de cette année, le 11 juillet, une assemblée générale des habitants se tint à l'Hôtel-de-Ville pour l'audition des comptes du receveur des deniers patrimoniaux. La délibération était terminée, et on allait passer au vote, lorsque les notaires élevèrent la prétention de voter avant les députés consulaires. Ces derniers protestèrent énergiquement et se retirèrent. Mais la querelle ne pouvait en rester là. La corporation entière assemblée, décida que procès-verbal serait dressé des faits et que l'on se pourvoirait en Parlement. L'instance se poursuivit pendant cinq années, pour aboutir à un arrêt rendu le 1er février 1762, lequel, sans admettre l'égalité de droit des anciens consuls avec ceux en exercice décida que la préséance des consuls sur les notaires n'était due qu'aux consuls en exercice et non aux consuls sortis de charges, condamna la juridiction aux dépens et à une amende de 177 livres.

Jusqu'au dernier jour ils avaient eu confiance dans la réussite de leur procès, et ce qui n'avait pas peu contribué à les entretenir dans cette espérance était l'exemple des juridictions consulaires du Mans (1), d'Angers (2), d'Abbeville (3), de Langres (4), de Sens (5), de Montauban (6), et d'Amiens (7) qui avaient eu à lutter contre les mêmes adversaires et en avaient triomphé devant le le Conseil d'État. Quelle mortification pour nos magistrats ! C'était bien la peine d'avoir dépensé tant d'argent pour la poursuite de leur procès en démarches de toutes sortes, nombreux voyages à Paris de membres de la corporation, sollicitations, envois de cadeaux à leur procureur et à toutes les personnes qui s'entremettaient pour eux, pour en arriver à voir consacrer par un arrêt l'humiliation de marcher après les notaires et de voter après eux dans les assemblées des habitants.

Y a-t-il lieu de croire que le Parlement, cour souveraine, puisque ses arrêts ne pouvaient être cassés par le Conseil d'Etat que lorsqu'ils étaient contraires aux ordonnances, ou qu'ils blessaient essentiellement les droits du Roi, c'est à-dire ceux de la couronne,

(1) Arrêt du 27 juin 1748.
(2) Arrêt du 14 septembre 1736.
(3) Arrêts du 16 octobre 1743 et 27 juin 1745.
(4) Arrêt du 29 janvier 1738.
(5) Arrêt du 20 décembre 1757.
(6) Arrêt du 31 janvier 1758.
(7) Arrêt du 20 juillet 1759.



ait obéi, dans l'arrêt rendu en faveur des notaires à des influences étrangères, ou subi le contre-coup de viles intrigues. Le doute est permis, car les lignes suivantes donnent singulièrement à penser : « J'ai vu M. Rapprat, votre procureur, écrivait de Paris à la date du 29 juin 1759, Pochet-Adam (1), membre de la juridiction. Il forge toutes sortes de bons moyens contre les notaires ; en sorte qu'il se flatte de la réussite. D'ailleurs le valet de chambre de votre rapporteur est fort lié avec lui et lui a promis hier, en ma présence, de faire ce que tout Paris ne ferait peut-être pas auprès de son maitre ». Si les consuls ne répudiaient pas l'emploi de tels moyens, peut-on assurer que leurs adversaires n'avaient pas recours à des manœuvres semblables, plus habiles et plus efficaces.

Les frais de ce procès furent très considérables. Le 20 octobre 1758, ils avaient été contraints d'emprunter à rente 1,500 livres à M. de Pontagny; le 29 juin 1759, 2,000 livres à Mme Chopin; le 1er mars 1762, 2,800 livres à M. Desœuvre. Ces sommes étaient destinées à acquitter tant leurs propres frais que les dépens et l'amende auxquels ils avaient été condamnés, et que le syndic des notaires leur réclama dès le 17 mars 1762. De ce chef, ils lui payèrent 853 livres pour le coût de l'arrêt, 1,798 livres pour les dépens, et 177 livres pour l'amende. Tous ces emprunts avaient été conclus en donnant en hypothèque les biens meubles et immeubles de la communauté.

Grand fut leur embarras quand il s'agit de trouver les moyens de payer les arrérages de ces rentes auxquelles pouvaient venir se joindre des frais bien plus considérables s'ils venaient à perdre le procès en cassation qu'ils comptaient intenter devant le conseil d'Etat « pour l'honneur du corps ». Ils eurent alors l'idée d'adresser à tous leurs confrères du royaume une lettre circulaire. Par cette lettre datée du 18 mai 1762, après leur avoir fait part de l'échec qu'ils venaient d'essuyer, ils les priaient de leur faire connaitre l'état de leurs relations avec les notaires et les arrêts qu'ils avaient pu obtenir contre eux. Ils leurs demandaient, en outre, s'ils jouissaient de quelques droits de greffe, de présentation ou autres; leur intention étant d'en obtenir de semblables du Parlement pous éteindre leurs dettes. Les réponses, toutes au dossier, furent unanimes pour les dissuader de solliciter les droits qu'ils désiraient et qu'ils n'obtiendraient pas du Parlement, la justice consulaire étant essentiellement gratuite.

Cependant ils ne perdaient pas de vue la poursuite de leur procès devant le conseil d'Etat. Le premier acte de la procédure,

(1) Pierre-Nicolas-Pochet Adam, 2e consul en 1759, 1er en 1761.

la requête confiée au talent d'un habile jurisconsulte faisait valoir tous les moyens militant en leur faveur et n'épargnait pas leurs adversaires, dont ils se moquaient agréablement, tout en s'adressant les louanges les plus outrées à raison de leurs fonctions. « Doivent-ils oublier que les consuls remplissent des fonctions importantes à la décharge de Sa Majesté, en rendant la justice gratuitement; qu'ils sont nécessairement supérieurs à des officiers, dont les opérations sont journellement portées sous leurs yeux pour juger de leur validité. On veut bien perdre de vue la circonstance que plusieurs de ces notaires si délicats sur le rang postulent au bureau consulaire; que le sieur Masse (1), l'un d'eux, est distributeur de billets de loterie; que le sieur Paintandre l'est d'eaux minérales (2); que le sieur Chardon est commis à la marque des fers (3); le sieur Duplessis employé aux fermes (4); le sieur Boucher, ouvrier et débitant des toiles peintes (5); et que le sieur Leprince a été maître d'école (6). »

Avant de s'engager à fond dans la voie dangereuse où ils allaient entrer, les consuls crurent devoir, par prudence, consulter d'autres avocats. Bien leur en prit, car, sur les observations de ces critiques éclairés, ils renoncèrent à leur projet. Dès le 6 mars 1762, la corporation avait pris une délibération, homologuée par le Parlement le 17 juin 1763, par laquelle ils s'engageaient et astreignaient tout nouveau membre à l'avenir à verser chacun, entre les mains du syndic, 30 sols par mois, soit 18 livres par an, pour payer les intérêts des dettes contractées. En 1769, cette cotisation s'élevait au total à 348 livres, mais le chiffre variait selon le nombre de ses membres, flottant habituellement entre 25 et 30. La corporation se composait, en effet, des juge et consuls en exercice, et de ceux qui avaient antérieurement rempli une de ces charges. Ces anciens consuls jouissaient des mêmes droits que ceux en exercice. Ainsi ils pouvaient être appelés à siéger sans prêter un nouveau serment, lorsqu'il se présentait une question difficile à résoudre (7), ou en cas d'absence d'un consul.

(1) Il y a ici erreur de copiste. Il faut lire Massot, qui fut notaire de 1749 à 1767.

(2) Paintandre (Jean-Nicolas), 1755.

(3) Chardon (Joseph-Claude), de 1738 à 1783.

(4) Duplessis (Henri), de 1745 à 1779.

(5) Boucher de Monticourt (Nicolas), 1750.

(6) Leprince (Germain), de 1722 à 1763.

(7) Édit. de 1563, art. 3 — Compulsant au hasard un des nombreux dossiers de l'ancienne juridiction qui se trouvent aux archives du tribunal de commerce, j'ai relevé pour le mois de janvier 1773, sur huit audiences, quatre à trois juges, deux à quatre juges, et deux à six juges.

Ils prenaient part aux assemblées de la corporation auxquelles ils étaient convoqués par billets, et dans les processions générales, qui avaient lieu cinq fois l'année, marchaient avec les consuls en exercice. C'était cette égalité de droits entre tous les membres de la corporation que les procureurs et notaires contestaient et que le Parlement refusait d'admettre.

Dans l'année 1773, de nouvelles difficultés surgirent entre les consuls et les procureurs leurs ennemis de vieille date. Ce fut à l'occasion d'une assemblée de notables tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle, par suite du remplacement pour cause d'absence du deuxième échevin, tiré de la communauté des procureurs, et du troisième, représentant le corps des marchands, par des personnes d'ordres semblables, la juridiction consulaire crut ses droits de préséance lésés, et atteinte portée aux arrêts du conseil des 17 septembre 1668 et 17 octobre 1673, lui assurant la prééminence sur les procureurs. Assemblé aussitôt, le 6 du mois d'août, le corps consulaire arrêta que notification serait faite de ses privilèges au secrétariat de l'Hôtel-de-Ville et que l'on se pourvoirait au besoin au conseil. L'exécution suivit de près la menace. A la requête les procureurs répondirent par un mémoire, qui motiva un autre mémoire en réplique des consuls. La procédure allait son train ordinaire, et l'animosité entre les deux parties, loin de s'apaiser, allait toujours croissant, lorsqu'intervint heureusement une ordonnance du roi, datée du 2 juin 1774, qui mit fin au procès en réglant les droits respectifs des plaideurs.

Suppression de la juridiction. — Création du tribunal de commerce

Peu d'années nous séparent de la Révolution. La juridiction consulaire les voit s'écouler dans le calme le plus absolu. Il semble qu'une détente générale se soit produite, écartant des préoccupations ces questions irritantes de préséances, ces froissements, ces conflits nés de vanités blessées, ou d'un prétendu honneur compromis, qui mettaient aux prises corporations et communautés, à la grande satisfaction des gens de justice et de leurs suppôts, les procureurs et les avocats. Un nouveau courant d'idées se faisait déjà sentir, entraînant les esprits à la recherche des moyens propres à corriger les abus existants et à la poursuite d'un idéal gouvernemental ayant pour base la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple.

Dès la fin de l'année 1788, le commerce tend à jouir d'une représentation spéciale aux États généraux. Par conclusion prise le 6 décembre, le corps consulaire, entré en plein dans le mouve-

ment, arrête qu'on se ralliera à la proposition de la juridiction de Troyes d'adresser requête au roi, après avoir reçu l'adhésion de toutes les justices consulaires du royaume, pour que le commerce ait sa représentation aux États.

Le 9 mars 1789, la compagnie assemblée députe, pour prendre part à la rédaction du cahier du Tiers-État de la ville d'Auxerre, deux de ses membres les plus éminents : Nicolas Maure, premier consul, qui devint plus tard membre du conseil municipal, administrateur du département et député à la Convention, et Borda, deuxième consul.

Le 30 juin de l'année suivante, la compagnie, afin d'attester à l'Assemblée nationale qu'elle est entièrement dévouée aux principes de la Révolution, lui envoie, par l'intermédiaire de M. de la Forge, député de l'Yonne, une adresse rédigée par Maure, où, dans le langage emphatique de l'époque, elle expose les nouveaux bienfaits dans l'ordre judiciaire qu'elle attend d'elle. Citons ce passage : « C'est à vous, messieurs, que la France doit son salut et son bonheur futur. Vous vous occupez actuellement de l'ordre judiciaire; vous allez rendre à Thémis son éclat, vous allez dissiper les nuages qui obscurcissaient depuis longtemps son trône. La chicane, ce monstre odieux dont l'haleine empoisonnée infectait son temple, va être précipitée dans l'abîme. Le puissant et le pauvre se présenteront d'un pas égal devant elle. Elle verra, dans le récit simple et naïf de l'indigent, que son adversaire s'efforcera d'obscurcir par un pompeux langage rempli de sophisme (*sic*).

« Vous avez reconnu que les juridictions de commerce se conduisant selon vos principes méritaient d'être conservées, et vous allez vous occuper de les restituer dans la pureté et la simplicité de leur origine, les dépouiller des abus qui se sont glissés par les exemples et le voisinage contagieux des agents subalternes des autres tribunaux. Là le citoyen est jugé par ses pairs sur le simple récit des faits. La bonne foi et la vérité président à ses jugements, et celui qui a dû être condamné ne se trouve pas ruiné par des frais énormes, qu'il aurait été obligé de supporter dans d'autres tribunaux.

« La juridiction consulaire de la ville d'Auxerre, pénétrée de respect pour la sagesse de vos décrets et de la reconnaissance que vous accordez au commerce, vous supplie d'agréer son entière adhésion et de recevoir le serment qu'elle prend d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi; de maintenir la constitution du royaume de tout son pouvoir et de regarder comme ennemis de la patrie ceux qui porteraient contre vos décrets le moindre empêchement. »

La loi en préparation sur l'organisation de l'ordre judiciaire fut décrétée le 16 août 1790 et sanctionnée par le roi le 24. Elle maintenait les justices consulaires, sous le nom de tribunaux de commerce, et disposait dans son article 1er qu'il serait établi un tribunal de commerce dans les villes où l'administration du département, jugeant ces établissements nécessaires, en ferait la demande.

Sans perdre de temps, les consuls rédigèrent un mémoire dans lequel ils exposaient la nécessité d'en établir un à Auxerre. Ce mémoire, présenté au département le 30 septembre, en reçut un accueil favorable, et le 24 novembre paraissait un décret instituant dans le département de l'Yonne deux tribunaux de commerce, l'un à Auxerre, l'autre à Sens.

Le 11 janvier 1791, les consuls déposèrent au département, pour la transmettre au comité de judicature de l'Assemblée nationale, en exécution du décret du 9 septembre 1790, la déclaration des dettes actives et passives, meubles et immeubles appartenant à la compagnie.

La situation n'était pas brillante. Tout l'actif se bornait à l'hôtel consulaire (1) et à la rente de 110 livres, en réalité de 100 livres, au principal de 11,000 livres, due sur les États de Bourgogne, créé en vertu de l'édit de 1694. Le passif comprenait trois rentes : la première de 120 livres au principal de 2,400 livres, au profit de M. Desœuvres, créé par acte passé devant Garnier, notaire à Auxerre, le 8 mars 1762; la seconde de 100 livres au principal de 2,000 livres, due à M. Robinet de Pontagny, constituée par acte passé devant Lefebvre, notaire à Auxerre, le 27 mars 1762; la troisième de 50 livres au principal de 1,000 livres, au profit de M. Imbert, créée en 1789 (2).

Le dernier acte des consuls fut la convocation pour le 24 février 1791 des marchands afin d'élire les cinq juges devant composer le tribunal de commerce.

Il n'y eut cependant aucune interruption dans le cours de la justice. La dernière audience de la juridiction consulaire fut tenue le 21 février 1791 par Chardon-Roulleau, juge, Borda et Micouin, consuls; la première du tribunal de commerce dans laquelle furent installés par le conseil général de la commune les juges

(1) L'hôtel des consuls fut vendu camme bien national le 13 fructidor an IV (30 août 1796). Il avait été estimé d'un revenu de 325 livres. MM. Jacques-François-Xavier Chardon et Pierre Bourgoin, tous deux marchands, s'en rendirent acquéreurs au prix de 5,850 livres. (Archives de l'Yonne.)

(2) Arch. de l'Yonne, B. 33.

(3) Archives du tribunal de commerce.

nouvellement élus, savoir : Edme-Pierre-Alexandre Villetard, François Bourgoin, Germain-Philippe Lelièvre, et Jacques-Charles Augé, le 28 du même mois.

La juridiction consulaire n'existait plus. Deux cent vingt-six ans s'étaient écoulés entre la date de son érection et celle de sa suppression, et pendant cette longue succession d'années, traversée souvent par de terribles fléaux : guerres religieuses, pestes, famines, l'on n'avait jamais vu aucun de ses membres faillir à son devoir, mettre en balance son intérêt personnel avec celui du public. Aussi la charge de consul fut-elle de tout temps tenue en haute estime et très recherchée des marchands d'Auxerre, tant à cause de son honorabilité que du prestige que donnait à son titulaire la qualité de représentant de l'autorité royale, considération qui n'était pas à dédaigner à une époque où la poursuite effrénée des honneurs et des dignités était entrée si profondément dans les mœurs. « Les négociants qui ont été consuls, porte un mémoire, ont retenu sur eux (les procureurs) une espèce de supériorité indélébile, que le caractère de juge confère, et qui est ineffaçable, parce que ce caractère est une émanation de l'autorité souveraine » (1).

Le tribunal de commerce, qui n'était en réalité que l'ancienne juridiction consulaire constituée sur de nouvelles bases en concordance avec l'ordre nouveau, débutait sous d'heureux auspices. Point d'incertitude sur la voie à suivre; c'était celle dans laquelle avaient marché leurs devanciers. Ils n'avaient qu'à les imiter dans leur amour du travail, leur désintéressement, leur dévouement au bien public; tâche d'autant plus facile aux nouveaux juges qu'ils n'avaient qu'à se laisser guider par leurs conseils, qu'à profiter de leurs exemples. L'histoire nous apprend qu'ils se montrèrent dignes de leurs aînés, et que leurs successeurs en furent aussi les fidèles imitateurs. Un siècle entier a passé depuis l'établissement du tribunal de commerce, des régimes politiques différents se sont succédé, des lois nombreuses ont modifié ses attributions, restreint ou augmenté tour à tour le nombre des électeurs appelés à nommer ses membres, sans altérer en rien le caractère essentiel de cette juridiction, sans que l'esprit de parti soit parvenu à se glisser dans ce sanctuaire inaccessible aux passions du dehors.

N'est-ce pas là le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une institution trois fois séculaire, et la meilleure preuve de l'excellence des principes sur lesquels elle repose?

(1) Arch. de l'Yonne, B. 34. Procès contre les procureurs en 1773.

LISTE DES JUGES ET CONSULS

DE LA VILLE D'AUXERRE

qui ont occupé le siège de la Juridiction depuis son établissement en Mars MDLXIII (1).

1564

Jacques Chrétien.
François Le Prince.
Germain Grail.

1565

Etienne Grébaut.
Germain Boizot.
Germain de la Faye.

1566

Jean Seurat.
Louis Guillon.
Jean Guillaume.

1567

Germain Boizot.
Pierre Delyé.
Jean Clopet.

1568

Louis Guillon.
Pierre Girard.
Nicolas Hollot.

1569

Jacques Chrétien.
Michel Sauvajot.
Jean de Charmoy.

1570

Les mêmes qu'en 1568.

1571

Jean Guillaume.
Joachim de la Faye.
Pasquet Contant.

1572

Germain Boizot.
Laurent Thiériat.
Claude Friquant.

1573

Jacques de la Faye.
Guillaume Berault.
Jean Lauverjat.

1574

Pierre Delyé.
Claude Le Roy.
François Le Muet.

1575

Germain Boizot.
Mathias Berault.
Claude Boysé.

1576

Guillaume Berault.
Germain Saintonée.
Germain de la Faye (le jeune).

1577

Pierre Girard.
Laurent Le Prince.
Jean Boizot.

1578

Louis Guillon.
Pierre Arnolin.
Claude Simonet.

1579

Mathias Berault.
Joseph Le Muet.
Georges Bezanger.

(1) La date véritable est mars 1564.

1580

François Le Muet.
Nicolas Petit.
Claude de la Faye (l'aîné).

1581

Germain Grail.
Jean Dechaulnes.
Germain Bourgoin.

1582

Jean Guillaume.
Florentin Prévost.
Nicolas Le Prince.

1583

Guillaume Berault.
Antoine Arnolin.
Jean Aubery.

1584

Germain de la Faye.
Claude Bureteau.
Jean Le Prince.

1585

Jean Seurat.
Germain Berault.
Etienne de la Court.

1586

Laurent Le Prince.
Germain Dabanton.
Pierre Girard.

1587

Joseph Le Muet.
Jean Rousselet.
Louis Guillon (le jeune).

1588

Nicolas Petit.
Pierre Boursault.
Pierre Crethé.

1589

Claude de la Faye.
Pierre Chacheré.
Nicolas Contant.

1590

Florentin Prévost.
Jean de Montempuis.
Etienne Disson.

1591

Germain Bourgoin.
Christophe Soufflot.
Nicolas Paris.

1592

Jean Boizot.
François Tourtrie.
Claude Garnier.

1593

Claude Bureteau.
Laurent Thiériat.
Edme Maillard.

1594

Nicolas Le Prince.
Henri Brichelet.
Huguet Disson.

1595

Jean Le Prince.
Etienne Rathier.
Claude Bourgeois.

1596

Claude Guenin.
Pantaléon Robinet.
François Baudesson.

1597

Joseph Le Muet.
Laurent Gaillant.
François Delye.

1598

Guillaume Berault.
Prix Soufflot.
Guillaume Teveneau.

1599

Claude Berault.
Edme Maillard.
Chrétien Fernier.

1600

Laurent Le Prince.
Joseph Félix.
Charles Evrat.

1601

Pierre Boursault.
Lazare Chaumeron.
Claude Borotte.

1602

Jean Aubry.
François Baudesson.
Guillaume Berault (le jeune).

1603

Henri Brichelet.
Guillaume Teveneau.
Claude Petifou.

1604

Guillaume Berault.
Charles Evrat.
Claude Detourneau.

1605

Claude de la Faye (l'aîné).
Guillaume Berault (le jeune).
Laurent Thiériat (le jeune).

1606

Joseph Le Muet.
Chrétien Fernier.
Thomas Marie.

1607

François Baudesson.
Claude Borotte.
Jean Lauverjat.

1608

Edme Maillard.
Claude Billard.
François Le Prince.

1609

Lazare Chaumeron.
Thomas Marie.
Louis Puisoye.

1610

Charles Evrat.
Claude Petifou.
Olivier Berault.

1611

Henri Brichelet.
François Le Prince.
Félix Chrétien.

1612

Guillaume Theveneau.
Louis Puisoye.
Germain Hynnot.

1613

Guillaume Berault (le jeune).
Laurent Thiériat (le jeune).
Edme Prévost.

1614

Thomas Marie.
Olivier Berault.
François Bourler.

1615

Chrétien Fernier.
Félix Chrétien.
Jean de la Court.

1616

Claude Borotte.
Germain Hynnot.
Laurent Gaillant.

1617

Charles Evrat.
Pierre Drinot.
Pierre Chrétien.

1618

Edme Maillard.
Edme Prévost.
Jean Hay.

1619

Jean Le Prince (l'aîné).
François Petit.
Edme Potin.

1620

Guillaume Berault.
Jean de la Court.
Louis Moreau.

1621

Thomas Marie.
Prix Deschamps (l'aîné).
Claude Hay.

1622

Félix Chrétien.
Joseph Le Muet.
Claude Marie.

1623

Claude Petifou.
Pierre Crethé.
Pierre Morot.

1624

Louis Puisoye.
Claude Hay.
Nicolas Marie.

1625

Germain Hynnot.
Louis Moreau.
Claude Berault.

1626

Claude Billard.
Adrien Magdelénat.
Pierre Thiériat.

1627

Edme Prévost.
Jean Hay.
Toussaint Germain,

1628

François Petit.
Edme Potin.
Joseph Moreau.

1629

Joseph Le Muet.
Claude Berault.
Jacques Perreau.

1630

Jean Hay.
Nicolas Marie.
Hector Disson.

1631

Edme Potin.
Toussaint Germain.
Prix Deschamps (le jeune).

1632

Louis Moreau.
Pierre Thiériat.
Germain Gaillant.

1633

Adrien Magdelénat.
Prix Deschamps (le jeune).
Zacharie Arnauld (le jeune).

1634

Nicolas Marie.
Claude Baudesson.
Sébastien Marie.

1635

Prix Deschamps.
Zacharie Arnauld.
Claude Le Roi.

1636

Claude Petifou.
Denis Debierne.
Claude Trebuchet.

1637

Olivier Berault.
Germain Gaillant.
Jean Maunoir.

1638

Loup Puisoye.
Claude Le Roi.
François Boucher.

1639

Claude Baudesson.
Jean Maunoir.
Etienne Disson.

1640

Germain Paillard.
François Boucher.
Jean de la Goutte.

1641

François Thiénot.
Claude Trébuchet.
Jacques Sourdeau.

1642

Pierre Chrétien (l'aîné).
Etienne Disson.
Jean Robinet.

1643

Jean Maunoir.
Pierre Thiériat.
Edme Billetou.

1644

Claude Le Roi.
Jean Robinet.
Gilles Thiériat.

1645

Pierre Thiériat.
Jean de la Goutte.
Nicolas Deschamps.

1646

François Petit.
Edme Billetou.
Jean Le Prince.

1647

Nicolas Marie.
Nicolas Deschamps.
Pierre Chrétien.

1648

Adrien Magdalénat.
Jean Le Prince.
Joseph Le Muet.

1649

Claude Trébuchet.
Gilles Thiériat.
Zacharie Arnauld.

1650

Etienne Disson.
Joseph Le Muet.
Pierre Baudesson.

1651

François Boucher.
Zacharie Arnauld.
Prix Deschamps.

1652

Edme Billetou.
Pierre Baudesson.
Gaspard Moreau.

1653

Jean Robinet.
Prix Deschamps.
Jacques Boulard.

1654

Nicolas Deschamps.
Gaspard Moreau.
Edme Potin.

1655

Pierre Baudesson.
Jacques Boulard.
François Liger.

1656

Jean Le Prince.
Jean Deschamps.
Guillaume Delorme.

1657

Joseph Le Muet.
Edme Potin.
Marin Dubiez.

1658

Prix Deschamps.
Guillaume Delorme.
François Barault.

1659

Gaspard Moreau.
Marin Dubiez.
Germain Disson.

1660

Edme Potin.
François Barault.
Etienne Hay.

1661

François Boucher.
Germain Disson.
Edme Daubenton.

1662

Jean Robinet.
Claude Fajot.
Philbert Disson.

1663

Etienne Disson.
Germain Ducrot.
Pierre Pressurot.

1664

Claude Fajot.
Edme Daubenton.
François Petit.

1665

Germain Ducrot.
François Liger.
Pierre Goureau.

1666

François Barault.
Pierre Pressurot.
François Deschamps.

1667

Joseph Le Muet.
Jacques Evrard.
Etienne Disson.

1668

Germain Disson.
François Petit.
Louis Sallé.

1669

Pierre Baudesson.
François Deschamps.
Germain Robinet.

1670

Jacques Boulard.
Pierre Goureau.
Pierre Trébuchet.

1671

Pierre Pressurot.
Jacques Nigot.
Jean Drinot.

1672

Edme Daubenton.
Pierre Trébuchet.
Germain Blaisot.

1673

François Petit.
Germain Robinet.
Nicolas Girard.

1674

François Deschamps.
Philbert Disson.
Etienne Moreau.

1675

Jacques Evrat.
Nicolas Deschamps.
Prix Deschamps (le jeune).

1676

Jacques Nigot.
Jean Drinot.
Etienne Boucher.

1677

Germain Robinet.
Etienne Moreau.
Nicolas Disson.

1678

Nicolas Girard.
Prix Deschamps (le jeune).
Etienne Billetou.

1679

Jean Drinot.
Etienne Boucher.
Edme Liger.

1680

Prix Deschamps (le jeune).
Nicolas Créthé.
François Ragot.

1681

Etienne Moreau.
Etienne Billetou.
Claude Petifou (le jeune).

1682

Etienne Boucher.
Jean Chineau.
N

1683

Nicolas Créthé.
Edme Liger.
Jean Robinet.

1684

Etienne Billetou.
Gabriel Salomon.
Roch-Liger.

1685

Jean Chineau.
Pierre Disson.
Didier Dubiez.

1686

Edme Liger.
Jean Robinet.
Thomas Angelesme.

1687

Gabriel Salomon.
Roch-Liger.
Edme Dormoy.

1688

Jean Robinet.
N
Pierre Créthé.

1689

Germain Robinet.
Thomas Angelesme.
Laurent Borne.

1690

François Deschamps.
Didier Dubiez.
Etienne Thibault.

1691

Jean Drinot.
Edme Dormoy.
Thomas Arnauld.

1692

Didier Dubiez.
Pierre Créthé.
Claude Gaillant.

1693

Thomas Angelesme.
Etienne Thibault.
Pierre Robinet.

1694, 1695 et 1696

Nicolas Créthé.
Laurent Borne.
Jean Thiériat.

1697

Edme Liger.
Etienne Navarre.
Claude Le Prince.

1698

Etienne Thibault.
Nicolas Barault.
Louis Blonde.

1699

Laurent Borne.
Thomas Arnauld.
Etienne Girard.

1700

Etienne Navarre.
Jean Gentil.
Edme Petit.

1701

Henri-Thomas Arnauld.
Pierre Robinet.
Etienne Le Roi.

1702

Jean Gentil.
Louis Blonde.
Laurent Deschamps.

1703

Pierre Robinet.
Etienne Le Roi.
Nicolas Duvoy.

1704

N
Edme Petit.
Pierre Frémy.

1705

Etienne Le Roi.
Laurent Deschamps.
Germain Dabanton.

1706

Louis Blonde.
Claude Gaillant.
André Potel.

1707

Edme Petit.
Nicolas Duvoy.
Etienne Dubiez.

1708

Laurent Deschamps.
André Potel.
Pierre Billetou.

1709

Claude Gaillant.
François Ragot.
Jean Deschamps.

1710

Pierre Frémy.
François Garnier.
Germain Boucher.

1711

André Potel.
Pierre Billetou.
Pierre Durand.

1712

François Ragot.
Jean Deschamps.
Prix Deschamps.

1713

Pierre Billetou.
Germain Boucher.
Camille Badin.

1714

Jean Deschamps.
Pierre Durand.
François Millot.

1715

Germain Boucher.
Germain Dabanton.
Olivier Evrat.

1716

Pierre Durand.
Prix Deschamps.
Roch Liger (le jeune).

1717

Germain Dabanton.
Camille Badin.
Laurent Sallé.

1718

Prix Deschamps.
François Millot.
Pierre Robinet.

1719

Camille Badin.
Olivier Evrat.
Jean Chardon.

1720

François Millot.
Roch Liger (le jeune).
Germain Collot.

1721

Olivier Evrat.
Laurent Sallé.
François Boyard.

1722

Roch Liger (le jeune).
Pierre Robinet (le jeune).
Germain Navarre.

1723

Laurent Sallé.
Jean Chardon.
Pierre Boyard.

1724

Pierre Robinet (le jeune).
Germain Collot.
Henri Duché.

1725

Pierre Robinet (l'aîné).
Germain Navarre.
Nicolas Rapillat.

1726

Germain Collot.
Pierre Boyard.
Nicolas Imbert.

1727

Germain Navarre.
Henri Duché.
Laurent-Zacharie Arnauld.

1728

Pierre Boyard.
François-Edme Liger.
Pierre-Laurent Bard.

1729

Henri Duché.
Nicolas Imbert.
Pierre Badin.

1730

N
Laurent-Zacharie Arnauld.
Christophe Debierne.

1731

Nicolas Imbert.
Laurent Mérat.
Etienne Paintandre.

1732

Pierre Billetou.
Jean-Laurent Bard.
Jean Robinet.

1733

Laurent Mérat.
Pierre Badin.
Germain Arnauld.

1734

Laurent-Zacharie Arnauld.
N
Claude Le Prince.

1735

Roch Liger (l'aîné).
Etienne Paintandre.
Henri Daulmoi.

1736

Pierre Badin.
Claude Le Prince.
Lazare Goudard.

1737

Pierre-Laurent Bard.
Christophe Debierne.
Pierre Pochet.

1738

Etienne Paintandre.
Germain Arnauld.
Michel Dabanton.

1739

Christophe Debierne.
Lazare Goudard.
Antoine Blonde.

1740

Claude Le Prince.
Henri Pochet.
Germain Martin.

1741

N
Michel Dabanton.
Jean Monnot.

1742

Germain Arnauld.
Antoine Blonde.
Sébastien-Louis Dupille.

1743

Pierre Pochet.
Jean Monnot.
Olivier Evrat.

1744

Michel Dabanton.
Antoine Paradis.
Pierre-Edme Parent.

1745

Jean Monnot.
Edme Boyard.
Pierre-Edme Jeannet.

1746

Antoine Blonde.
Pierre-Edme Parent.
Louis Sautereau.

1747

Lazare Goudard.
Pierre-Edme Jeannet.
Louis-Germain Mérat.

1748

Antoine Paradis.
Olivier Evrat.
Nicolas Micouin.

1749

Pierre-Edme Jeannet.
Louis Sautereau.
François Gascoing.

1750

Nicolas Imbert.
Germain Martin.
Louis Carouge.

1751

Pierre-Edme Parent.
Louis-Germain Mérat.
Louis Carouge.

1752

Olivier Evrat.
Nicolas Micouin.
Germain Duché.

1753

Germain Martin.
Jacques Carouge.
Camille Badin.

1754

Louis Sautereau.
François Gascoing.
Jean-Baptiste Prévost.

1755

Edme Boyard.
Camille Badin.
Edme-Denis Chardon.

1756

Louis-Germain Mérat.
Jean-Baptiste Prévost.
Etienne Moreau.

1757

Nicolas Micouin.
Edme-Denis Chardon.
Pierre-Jean-Baptiste Collot.

1758

Jacques Carouge.
Jean-François Lallement.
Nicolas Chapotin.

1759

Camille Badin.
Pierre-Jean-Edme Collot.
Pierre-Nicolas Pochet.

1760

Jean-Baptiste Prévost.
Jean-François Lallement.
Nicolas Viot.

1761

N
Pierre-Nicolas Pochet.
Louis Prudot.

1762

Antoine Paradis.
Nicolas Viot.
Laurent Sallé.

1763

Edme-Denis Chardon.
Etienne Moreau.
François Fournier.

1764

Jean-François Lallement.
Laurent Sallé.
Edme Durand.

1765

Pierre-Jean-Edme Collot.
François Fournier.
Thomas-Nicolas Arnauld.

1766

Louis-Germain Mérat.
Louis Prudot.
Claude Monnot.

1767

Nicolas Viot.
Thomas-Nicolas Arnauld.
Jean Salomon.

1768

Etienne Moreau.
Edme Durand.
René Rezard.

1769

François Fournier.
Claude Monnot.
Louis-Laurent Sautereau.

1770

Louis Prudot.
Pierre-Louis Boyard-Forterre.
Germain Imbert.

1771

Thomas-Nicolas Arnauld.
René Rezard.
Pierre-André Soufflot.

1772

Pierre-Louis Boyard-Forterre.
Germain Imbert.
Pierre-Antoine Blonde.

1773

Laurent-Gabriel Sallé.
Edme-Germain Villetard.
Jean-Claude Leprince.

1774

Germain Imbert.
Louis-Laurent Sautereau.
Joseph Chardon.

1775

Claude Monnot.
Pierre-André Soufflot.
Pierre-Nicolas Micouin.

1776

Edme-Germain Villetard.
Jean-Claude Leprince.
Antoine Bonnet.

1777

André Soufflot.
Pierre-Nicolas Micouin.
Henri Lesseré.

1778

Edme Durand.
Antoine Bonnet.
Pierre-Louis Boyard-Forterre.

1779

Jean-Claude Leprince.
Jean-Baptiste Boyard-St-Martin.
Nicolas-François Parent.

1780

Laurent Sautereau.
Henri Lesseré.
Louis Boyard-Moreau.

1781

Pierre-Nicolas Micouin.
Pierre-Louis Boyard d'Egriselles.
Edme Durand.

1782

Nicolas Viot.
Nicolas Ferrand.
Antoine Paradis.

1783

Henri Lesseré.
Pierre-Louis Boyard-Moreau.
Etienne Toupry.

1784

Antoine Bonnet.
Antoine Paradis.
Etienne Borda.

1785

Nicolas Ferrand.
Edme Durand fils.
Pierre-Prix Lesseré.

1786

Pierre-Louis Boyard d'Egriselles.
Etienne Toupry.
François Robin.

1787

Pierre-Louis Boyard-Moreau.
Joseph Chardon.
Pierre Finot.

1788

Edme Durand.
Etienne Borda.
Nicolas Maure.

1789 et 1790

Joseph Chardon.
Pierre Finot.
Edme Merle.

LISTE DES JUGES DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

qui ont occupé le siège de la Juridiction depuis son établissement en Août 1790.

Pour faire suite à celle des Juges et Consuls de la ville d'Auxerre.

1791

Alexandre Villetard.
Louis Prudot père.
Germain-Philippe Lelièvre.
Bourgoin jeune.

1792 et 1793

Edme Faurax.
Germain-Philippe Lelièvre.
Jacques-Charles Augé aîné.
Claude-Antoine Monnot fils.
Pierre Prudot fils.

JUGES-SUPPLÉANTS EN 1792.

Chardon-Laloge.
Jacques Chenal, de Toucy.
Chapotin, de Chablis.
Boissard, de Vermenton.

JUGES-SUPPLÉANTS EN 1793.

Jacques-Xavier Chardon.
Pierre-Félix Lesseré.
Laurent-Claude Mérat.
Pierre Coutura.

1794

JUGES.

Claude-Antoine Monnot.
Jacques-Charles Augé.
Pierre Prudot.
Bourgoin aîné.

SUPPLÉANTS.

Pierre Coutura.
Henri Lesseré.
Guilbert-Latour.

1794

PRÉSIDENT.

Edme Faurax.

JUGES.

Germain-Philippe Lelièvre.
Jacques-Charles Augé aîné.
Claude-Antoine Monnot-Villetard.
Pierre Prudot.

SUPPLÉANTS.

Jacques-Xavier Chardon.
Jacques Chenal, de Toucy.
Chapotin, de Chablis.
Boissard, de Vermenton.

1795

Président et Juges les mêmes qu'en 1794.

SUPPLÉANTS.

Jacques-Xavier Chardon.
Pierre-Prix Lesseré.
Charles-Laurent Mérat.
Pierre Coutura.

1796

PRÉSIDENT.

Claude-Antoine Monnot-Villetard.

JUGES.

Jacques-Nicolas Augé aîné.
Pierre-Prudot.
Bourgoin aîné.

Suppléants.

Pierre Coutura.
Henri Lesseré.
Jacques-François Guilbert-Latour.

1797

Président.

Claude-Antoine-Monnot-Villetard.

Juges.

Edme Faurax.
Maurice-Joseph Uzanne.
Bourgoin aîné.
Jacques-Xavier Chardon.

1798

Président.

Claude-Antoine Monnot-Villetard.

Juges.

Edme Faurax.
Bourgoin aîné.
Henri Cochois.
Jean Joseph-François Fournier.

Suppléants.

François-Evrard Augé.
Louis-Médard Baudoin.
Salle, md de fers.
Jacques-Augustin Legueux.

1799

Président.

Etienne Borda.

Juges.

Henri Cochois.
Jean-Joseph-François Fournier.
Pierre-Nicolas Micouin.
Edme Milon.

Suppléants.

Louis-Médard Baudoin.
Jacques-Augustin Legueux.
Pierre-Prix Lesseré.
Jacques-Germain Routier.

1800 à 1805

Président.

Jean-Joseph-François Fournier.

Juges.

Pierre-Nicolas Micouin.
Germain-Philippe Lelièvre.
Joseph Escallier.
N

Suppléants.

Pierre-Prix Lesseré.
Jacques-Germain Routier.
François Robin.
Jacques-Augustin Legueux.

1805

Président.

Jean-Joseph-François Fournier.

Juges.

Germain-Philippe Lelièvre.
Joseph Escallier.
N
N

Suppléants.

Jacques-Germain Routier.
François Robin.
Jacques-Augustin Legueux.
N

1806 à 1809

Président.

Pierre Prudot.

Juges.

Germain-Philippe Lelièvre.
Louis-Médard Baudoin.
Jacques-Augustin Legueux.
N

Suppléants.

Louis Louise-Lamotte.
Edme-Guillaume Commeau.
François-Evrard Augé.
N

1809

PRÉSIDENT.

Pierre Prudot.

JUGES.

Louis-Médard Baudoin.
Jacques-Augustin Legueux.
N
N

SUPPLÉANTS.

Les mêmes que de 1806 à 1809.

1810 à 1815

PRÉSIDENT.

Claude-Antoine Monnot-Villetard.

JUGES.

Joseph Escallier.
Edme-Guillaume Commeau.
Claude-Henri Lesseré-Maure.
Edme Merle père.

SUPPLÉANTS.

Just-Jean Faurax.
Claude-Urbain-François Berauld.
Prix-Anne Deschamps.
André-Edme Rameau.

1815 à 1817

PRÉSIDENT.

Claude-Antoine Monnot-Villetard.

JUGES.

Joseph Escallier.
Claude-Henri Lesseré-Maure.
Just-Jean Faurax.
Prix-Anne Deschamps-Arnauld.

SUPPLÉANTS.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.
Edme Cottin.
Maurice Dunand-Yver.
Ant.-Louis-Jean-Baptiste Peplin.

1817 à 1819

PRÉSIDENT.

Pierre Prudot.

JUGES.

Edme-Guillaume Commeau.
Edme Cottin.
Laurent-Michel Mérat-Guillot.
Laurent Fournier.

SUPPLÉANTS.

Michel Fleutelot.
François Legueux.
Jean-Jacques-Philippe Escallier.
Pierre-François Guilbert-Latour.

1819

PRÉSIDENT.

Pierre-Just-Jean Faurax.

JUGES.

Jacques Maure aîné.
Jacques-Germain Routier.
Michel Fleutelot.
Jean-Jacques-Philippe Escallier.

SUPPLÉANTS.

Pierre Challe.
François Tambour.
Edme-Just Gallois.
Jean-Marie Dondenne.

1820 et 1821

PRÉSIDENT.

Just-Jean Faurax.

JUGES.

Jacques Maure aîné.
Jacques-Germain Routier.
Jean-Marie Dondenne.
Pierre-Just Gallois.

SUPPLÉANTS.

Pierre Challe.
François Tambour.
Jean-Louis Denouh-Marion.
Jacques Breton.

1822

PRÉSIDENT.

Claude-Henri Lesseré-Maure.

JUGES.

Jean-Marie Dondenne.
Pierre-Just Gallois.
Pierre Challe.
François Tambour.

SUPPLÉANTS.

Jacques Breton.
Jean-Louis Denouh-Marion.
Pierre-Antoine Vaudey-Uzanne.
Maurice Faurax.

1823

PRÉSIDENT.

Claude-Henri Lesseré-Maure.

JUGES.

Pierre Challe.
François Tambour.
Laurent-Michel Mérat-Guillot.
Michel Fleutelot.

SUPPLÉANTS.

Pierre-Antoine Vaudey-Uzanne.
Maurice Faurax.
Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Edme-Pierre-Paul Milon.

1824 à 1825

PRÉSIDENT.

Pierre Prudot.

JUGES.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.
Michel Fleutelot.
Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Pierre-Antoine Vaudey-Uzanne.

SUPPLÉANTS.

Edme-Pierre-Paul Milon.
Maurice Maure.
N
N

1826

PRÉSIDENT.

Pierre Prudot.

JUGES.

Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Pierre-Antoine Vaudey-Uzanne.
Maurice Maure.
Edme-Pierre-Prix Milon.

SUPPLÉANTS.

Edme-Victor Escallier.
Guillaume-Joseph Chapuy.
Hector Violette.
Lenoir-Mauger, de Seignelay.

1827

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Maurice Maure.
Edme-Pierre-Paul Milon.
Edme-Guillaume Commeau.
Pierre-Just Gallois.

SUPPLÉANTS.

Edme-Victor Escallier.
Guillaume-Joseph Chapuy.
Claude-J.-B. Marmottant.
Jacques Augé.

1828

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Maurice Maure.
Edme-Pierre-Paul Milon.
Edme-Guillaume Commeau.
Pierre-Just Gallois.

SUPPLÉANTS.

Edme-Victor Escallier.
Guillaume-Joseph Chapuy.
Claude-J.-B. Marmottant.
Jacques Augé.

1829

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Edme-Victor Escallier.
Edme-Guillaume Commeau.
Pierre-Just Gallois.

SUPPLÉANTS.

Henri Massy.
Germain Desleau, de Lain.
Claude-J.-B. Marmottant.
Jacques Augé.

1830

PRÉSIDENT.

Claude-Henri Lesseré-Maure.

JUGES.

Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Edme-Victor Escallier.
Jean-Marie Dondenne.
Claude-J.-B. Marmottant.

SUPPLÉANTS.

Henri Massy.
Germain Desleau, de Lain.
Pierre Challe fils aîné.
Martin Bardout fils.

1831

PRÉSIDENT.

Claude-Henri Lesseré-Maure.

JUGES.

Jean-Marie Dondenne.
Claude-J.-B. Marmottant.
Edme-Pierre-Paul Milon.
Jacques Augé.

SUPPLÉANTS.

Pierre Challe fils aîné.
Marie-Lazare Cottin.
Charles-François Joly-Fleutelot.

N

1832

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Edme-Pierre-Paul Milon.
Jacques Augé.
Pierre-Just Gallois.
Jacques-Philippe Escallier.

SUPPLÉANTS.

Charles-François Joly-Fleutelot.
Marie-Lazare Cottain, de Seignelay
Jean-Nicolas Sirot-Cottin.
Bernard-Victor Laurent-Lesseré.

1833

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Edme-Pierre-Paul Milon.
Jacques Augé.
Pierre-Just Gallois.
Jacques-Philippe Escallier.

SUPPLÉANTS.

Charles-François Joly-Fleutelot.
Marie-Lazare Cottain, de Seignelay
Jean-Nicolas Sirot-Cottin.
Bernard-Victor Laurent-Lesseré.

1834

PRÉSIDENT.

Claude-Antoine Monnot-Villetard.

JUGES.

Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Marie-Lazare Cottain.
Charles-François Joly-Fleutelot.
Pierre Challe fils aîné.

SUPPLÉANTS.

Hugues Monteix fils aîné.
Pierre-François Tambour aîné.

N

1835

PRÉSIDENT.

Claude-Antoine Monnot-Villetard.

JUGES.

Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Marie-Lazare Cottain.
Charles-François Joly-Fleutelot.
Pierre Challe fils aîné.

SUPPLÉANTS.

Hugues Monteix fils aîné.
Pierre-François Tambour aîné.
N
N

1836

PRÉSIDENT.

Claude-Antoine Monnot-Villetard.

JUGES.

Etienne-Claude-Amatre Frémy.
Marie-Lazare Cottain.
Bernard-Victor Laurent-Lesseré.
Jacques Augé.

SUPPLÉANTS.

Hugues Monteix fils aîné.
Pierre-François Tambour aîné.
Louis-Julien Robin.
Jules-Antoine Uzanne.

1837

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Bernard-Victor Laurent-Lesseré.
Jacques Augé.
Pierre-François Tambour aîné.
Jean-Nicolas Sirot-Cottin.

1838

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Pierre-François Tambour aîné.
Jean-Nicolas Sirot-Cottin.
Pierre Challe fils aîné.
Jules-Antoine Uzanne.

SUPPLÉANTS.

Théophile-Isidore Commeau jeune.
Edme-Charles-Germain Legueux.
Edmond Perriquet.
N

1839

PRÉSIDENT.

Laurent-Michel Mérat-Guillot.

JUGES.

Pierre-François Tambour aîné.
Jean-Nicolas Sirot-Cottin.
Pierre Challe fils aîné.
Jules-Antoine Uzanne.

SUPPLÉANTS.

Théophile-Isidore Commeau jeune.
Edme-Charles-Germain Legueux.
Edmond Perriquet.
N

1840

PRÉSIDENT.

Edme-Pierre-Paul Milon.

JUGES.

Pierre Challe fils aîné.
Jules-Antoine Uzanne.
Théophile-Isidore Commeau.
Jean-Pierre Boudin Forest.

SUPPLÉANTS.

Edmond Perriquet.
Marie-Jacques-Jules Sallé.
Jean-Nicolas Dalbanne.
Pierre-Jean-Baptiste Mérat.

1840

PRÉSIDENT.

Bernard-Victor Laurent-Lesseré, en remplacement de M. Milon, démissionnaire.

JUGES.

Pierre Challe fils aîné.
Jules-Antoine Uzanne.
Théophile-Isidore Commeau jeune.
Jean-Pierre Boudin-Forest.

SUPPLÉANTS.

Edmond Perriquet.
Marie-Jacques-Jules Sallé fils.
Jean-Nicolas Dalbanne.
Pierre-J.-B. Mérat-Hochet.
(Elections en vertu de la loi du 3 mars 1840.)

1841

PRÉSIDENT.

Bernard-Victor Laurent-Lesseré.

JUGES.

Pierre Challe fils aîné.
Jules-Antoine Uzanne.
Théophile-Isidore Commeau jeune.
Jean-Baptiste Boudin-Forest.

SUPPLÉANTS.

Edmond Perriquet.
Pierre-J.-B. Mérat-Hochet.
Marie-Jacques-Jules Sallé fils.
Jean-Nicolas Dalbanne.

1842

PRÉSIDENT.

Bernard-Victor Laurent-Lesseré.

JUGES.

Pierre Challe fils aîné.
Jules-Antoine Uzanne aîné.
Jacques Augé.
Jean-Pierre Boudin-Forest.

SUPPLÉANTS.

Edmond Perriquet.
Pierre-J.-B. Mérat-Hochet.
Marie-Jacques-Jules Sallé.
Etienne Gouffier.

1843

PRÉSIDENT.

Bernard-Victor Laurent-Lesseré.

JUGES.

Jacques Augé.
Jean-Pierre Boudin-Forest.
Edme-Charles-Germain Legueux.
Edmond Perriquet.

SUPPLÉANTS.

Marie-Jacques-Jules Sallé aîné.
Etienne Gouffier.
Antoine-Guillaume Morin-Manigot.
Joseph-Hyacinthe Frémy.

1844

PRÉSIDENT.

Augé Jacques.

JUGES.

Legueux Edme-Charles-Germain.
Perriquet Edmond.
Uzanne aîné Jules-Antoine.
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.

SUPPLÉANTS.

Gouffier Etienne.
Gounot Louis-Joseph, de Chablis.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Mérat-Hochet Pierre-Jean-Baptiste

1845

PRÉSIDENT.

Augé Jacques.

JUGES.

Uzanne aîné Jules-Antoine.
Sallé aîné Marie Jacques-Jules.
Legueux Edme-Charles-Germain.
Perriquet Edmond.

SUPPLÉANTS.

Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Gounot Louis-Joseph.
Gouffier Etienne.
Hadery Denis, de Saint-Bris.

1846

PRÉSIDENT.

Laurent-Lesseré Bernard-Victor.

JUGES.

Uzanne aîné Jules-Antoine.
Legueux Edme-Charles-Germain.
Perriquet Edmond.

SUPPLÉANTS.

Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Hadery Denis.
Gounot Louis-Joseph.
Fleutelot fils aîné André.

1847

PRÉSIDENT.

Laurent-Lesseré Bernard-Victor.

JUGES.

Uzanne aîné Jules-Antoine.
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.
Tambour aîné Pierre-François.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.

SUPPLÉANTS.

Gounot Louis-Joseph.
Fleutelot fils aîné Jean-André.
Gouffier Etienne.
Pinard-Miraut Louis-Jean.

1847 *(bis)*

PRÉSIDENT.

Uzanne aîné Jules-Antoine.

JUGES.

Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.
Mérat-Hochet Jean-Baptiste.
Joly-Fleutelot Charles-François.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.

SUPPLÉANTS.

Gounot Louis-Joseph.
Fleutelot fils aîné Jean-André.
Gouffier Etienne.
Pinard-Miraut Louis-Jean.

1848

PRÉSIDENT.

Challe fils aîné Pierre.

JUGES.

Joly-Fleutelot Charles-François.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Mérat-Hochet Jean-Baptiste.
Gounot Louis-Joseph.

SUPPLÉANTS.

Gouffier Etienne.
Pinard-Miraut Louis-Jean.
Belime-Poivret Jean-Baptiste.
N.

1849

PRÉSIDENT.

Challe fils aîné Pierre.

JUGES.

Joly-Fleutelot Charles-François.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Mérat-Beugnon Pierre-Jean-Bapt.
Gounot Louis-Joseph.

SUPPLÉANTS.

Gouffier Etienne.
Pinard-Miraut Louis-Jean.
Belime-Poivret Jean-Baptiste.
N.

1850

PRÉSIDENT.

Uzanne aîné Jules-Antoine.

JUGES.

Dalbanne Jean-Nicolas.
Métral Emile.
Monoury Edme-Louis.
Chambon Achille.

SUPPLÉANTS.

N.
N.
N.
N.

1851

PRÉSIDENT.

Uzanne aîné Jules-Antoine.

JUGES.

Dalbanne Jean-Nicolas.
Métral Emile.
Monoury Edme-Louis.
Chambon Achille.

SUPPLÉANTS.
Manifacier Adolphe.
Milon Alphonse.
N.
N.

1852

PRÉSIDENT.
Challe fils aîné Pierre.

JUGES.
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.
Joly-Fleutelot Charles-François.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Gounot Louis-Joseph.

SUPPLÉANTS.
Gouffier Edme.
Belime-Poivret Jean-Baptfste.
Zagorowski Joseph.
Breton Paul.

1853

Les mêmes.

1854

PRÉSIDENT.
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.

JUGES.
Joly-Fleutelot Charles-François.
Gounot Louis-Joseph.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Zagorowski Joseph.

SUPPLÉANTS.
Gouffier Etienne.
Morin Victor.
Vié Alexandre.
Augé Théophile.

1855

PRÉSIDENT.
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.

JUGES.
Joly-Fleutelot Charles-François.
Mérat-Beugnon Pierre J.-B.
Morin-Manigot Antoine-Guillaume.
Zagorowski Joseph.

SUPPLÉANTS.
Gouffier Etienne.
Mercier Victor.
Vié Alexandre.
Augé Théophile.

1856

PRÉSIDENT
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.

JUGES.
Mérat-Beugnon Pierre J.-B.
Gounot Louis-Joseph.
Zagorowski Joseph.
N.

SUPPLÉANTS.
Mercier Victor.
Vié Alexandre.
Augé Théophile.
Chailley Alphonse, de St-Florentin.

1857

PRÉSIDENT.
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.

JUGES.
Mérat-Beugnon Pierre-J.-B.
Gounot Louis-Joseph.
Pinard-Miraut Louis-Jean.
Vié Alexandre.

SUPPLÉANTS.
Mercier Victor.
Dejust Théodore-Théophile.
Legueux Henri-Pierre-Alexandre.
Truffot Jean-Pierre.

1858

PRÉSIDENT.
Sallé aîné Marie-Jacques-Jules.

JUGES.
Mérat-Beugnon Pierre-J.-B.
Gounot Louis-Joseph.
Pinard-Miraut Louis-Jean.
Vié Alexandre.

SUPPLÉANTS.
Mercier Victor.
Dejust Théodore-Théophile.
Legueux Henri-Pierre-Alexandre.
Truffot Jean-Pierre.

1859

PRÉSIDENT.
Laurent-Lesseré.

JUGES.
Mérat-Beugnon.
Gounot.
Pinard-Miraut.
Vié.

SUPPLÉANTS.
Dejust.
Legueux.
Truffot.
Bardout-Gaillard.

1860

PRÉSIDENT.
Laurent-Lesseré.

JUGES.
Morin-Manigot.
Pinard.
Gounot.
Vié.

SUPPLÉANTS.
Legueux.
Truffot.
Bardout-Gaillard.
Rouillé.

1861

PRÉSIDENT.
Laurent-Lesseré.

JUGES.
Mérat-Beugnon.
Pinard.
Legueux.
Truffot.

SUPPLÉANTS.
Bardout-Gaillard.
Rouillé.
Challe.
Chailley.

1862

PRÉSIDENT.
Laurent-Lesseré.

JUGES.
Mérat-Beugnon.
Vié.
Legueux.
Truffot.

SUPPLÉANTS.
Bardout-Gaillard.
Rouillé.
Challe.
Chailley.

1863

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Pinard.
Vié.
Legueux.
Bardout-Gaillard.

SUPPLÉANTS.
Rouillé.
Challe Jules.
Rousselet.
Laproste.

1864

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Pinard-Miraut.
Legueux Henri.
Bardout-Gaillard.
Rouillé.

SUPPLÉANTS.
Challe fils.
Milon Alphonse.
Rousselet.
Laproste.

1865

PRÉSIDENT.
Pinard-Miraut.

JUGES.
Bardout-Gaillard.
Rouillé.
Challe fils.
Métral.

SUPPLÉANTS.
Milon Alphonse.
Laproste.
Uzanne-Chaumet.
Félix.

1866

PRÉSIDENT.
Pinard-Miraut.

JUGES.
Rouillé.
Challe Jules.
Métral Emile.
Rousselet.

SUPPLÉANTS.
Milon Alphonse.
Laproste.
Uzanne-Chaumet.
Félix.

1867

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Rouillé.
Challe.
Métral.
Rousselet.

SUPPLÉANTS.
Milon.
Félix.
Pescheux.
Rabé.

1868

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Legueux.
Challe.
Métral.
Milon.

SUPPLÉANTS.
Félix.
Pescheux.
Rabé.
Trutey.

1869

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Legueux.
Rouillé.
Milon.
Pescheux.

SUPPLÉANTS.
Dejust.
Trutey.
Petit-Augé.
Fernel.

1870

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Rouillé.
Métral.
Milon.
Pescheux.

SUPPLÉANTS.
Dejust.
Trutey.
Petit-Augé.
Lavollée.

1871

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Rouillé.
Métral.
Milon.
Pescheux.

SUPPLÉANTS.
Dejust.
Trutey.
Petit-Augé.
Lavollée.

1872

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Rouillé Adolphe.
Métral Emile.
Trutey.
Pescheux.

SUPPLÉANTS.
Chavance.
Perille.
Petit-Augé.
Barreau.

1873

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Rouillé Adolphe.
Métral Emile.
Pescheux.
Trutey-Marange.

SUPPLÉANTS.
Petit-Augé.
Chavance.
Chavard-Perille.
Barreau.

1874

PRÉSIDENT.
Mérat-Beugnon.

JUGES.
Métral Emile.
Trutey-Marange.
Petit-Augé.
Chavance.

SUPPLÉANTS.
Chavard-Perille.
Barreau.
Perriquet Gustave.
Sagourin.

1875

PRÉSIDENT.
Petit-Augé.

JUGES.
Chavance.
Perriquet Gustave.
Chavard-Perille.
Barreau.

SUPPLÉANTS.
Sagourin.
Leroy Octave.
Coutura.
N.

1876

PRÉSIDENT.
Petit-Augé.

JUGES.
Chavance.
Perriquet Gustave.
Chavard-Perille.
Barreau.

SUPPLÉANTS.
Sagourin.
Leroy.
Coutura.
Dupré aîné.

1877

PRÉSIDENT.
Gustave Perriquet.

JUGES.
Chavance.
Chavard-Perille.
Sagourin.
Barreau.

SUPPLÉANTS.
Coutura.
Dupré aîné.
Piat.
Massot-Sonnet.

1878

PRÉSIDENT.
Perriquet Gustave.

JUGES.
Chavard.
Sagourin.
Coutura.
Dupré aîné.

SUPPLÉANTS.
Piat.
Massot-Sonnet.
Prin-Brin.
Plait jeune.

1879

PRÉSIDENT.
Petit-Augé.

JUGES.
Chavance.
Chavard.
Sagourin.
Coutura.

SUPPLÉANTS.
Massot-Sonnet.
Piat.
Plait jeune.
Prin-Brin.

1880

PRÉSIDENT.
Petit-Augé.

JUGES.
Chavance.
Sagourin.
Coutura.
Leroy Octave.

SUPPLÉANTS.
Massot-Sonnet.
Piat.
Plait jeune.
Prin.

1881

PRÉSIDENT.
Chavance.

JUGES.
Barreau.
Coutura.
Leroy Octave.
Piat.

SUPPLÉANTS.
Plait jeune.
Prin.
Trutey fils.
N.

1882

PRÉSIDENT.
Chavance Emile.

JUGES.
Chavard-Perille.
Barreau.
Piat.
Prin Alexandre.

SUPPLÉANTS.

Trutey fils.
Lanier.
Félix-Guérin.
Dupré Casimir.

1883

PRÉSIDENT.

Perriquet Gustave.

JUGES.

Chavard-Perille.
Barreau Jean.
Piat.
Prin Alexandre.

SUPPLÉANTS.

Lanier.
Félix-Guérin.
Dupré Casimir.
Bunel.

1884

PRÉSIDENT.

Perriquet Gustave.

JUGES.

Chavard Alexandre.
Barreau Jean.
Piat Jules.
Prin-Bayard.

SUPPLÉANTS.

Lanier Clément.
Félix-Guérin.
Dupré Casimir.
Bunel Armand.

1885

PRÉSIDENT.

Chavance Emile.

JUGES.

Barreau Jean.
Piat Jules.
Trutey Armand.
Lanier Clément.

SUPPLÉANTS.

Bernage Alexandre.
Pézé Gustave.
Coudron Louis.
Roque Alfred.

1886

PRÉSIDENT.

Chavance Emile.

JUGES.

Barreau Jean.
Coutura Jean-Baptiste.
Trutey Armand.
Lanier Clément.

SUPPLÉANTS.

Bernage Alexandre.
Pézé Gustave.
Roque Alfred.
Leclair Maurice.

1887

PRÉSIDENT.

Trutey.

JUGES.

Coutura.
Lanier.
Plait jeune.
Bernage.

SUPPLÉANTS.

Roque.
Leclair.
Rouillé.
Mativet.

1888

PRÉSIDENT.

Trutey.

JUGES.

Piat.
Plait.
Dupré.
Bernage.

SUPPLÉANTS.

Leclair.
Rouillé.
Mativet.
Sappin.

1889

PRÉSIDENT.

Trutey.

JUGES.

Piat.
Lanier.
Plait.
Dupré.

SUPPLÉANTS.

Leclair.
Rouillé.
Mativet.
Sappin.

1890

PRÉSIDENT.

Trutey.

JUGES.

Piat.
Lanier.
Plait jeune.
Dupré jeune.

SUPPLÉANTS.

Rouillé.
Mativet.
Albanel.
Ythier.

1891

PRÉSIDENT.

Lanier.

JUGES.

Piat.
Dupré.
Rouillé.
Sappin.

SUPPLÉANTS.

Albanel.
Ythier.
Perreau.
Garnier.

1892

PRÉSIDENT.

Lanier.

JUGES.

Rouillé.
Leclair.
Sappin.
Albanel.

SUPPLÉANTS.

Perreau.
Garnier.
Pescheux.
Paul Petit.

1893

PRÉSIDENT.

Lanier.

JUGES.

Rouillé.
Leclair.
Sappin.
Albanel.

SUPPLÉANTS.

Garnier.
Pescheux.
Paul Petit.
Chambard.

1894

PRÉSIDENT.

Lanier.

JUGES.

Rouillé.
Leclair.
Sappin.
Albanel.

SUPPLÉANTS.

Garnier.
Pescheux.
Paul Petit.
Chambard.

1895

PRÉSIDENT.

Georges Rouillé.

JUGES.

Casimir Dupré.
Maurice Leclair.
Julien Albanel.
Léon Garnier.

SUPPLÉANTS.

Paul Pescheux.
Paul Petit.
Arthur Chambard.
Louis Soisson.

GREFFIERS

du tribunal de commerce depuis son érection.

Liégeard, ancien greffier de la Juridiction consulaire, 1790-1805.
Baudelot, 1805-1817.
Pierre Michel Lethorre, 1817-1823.
Pierre Edme Lethorre, 1823-1859.
Félix Lethorre, 1859-1887.
Clément-Arsène Tissier, 1887, actuellement en exercice.

LISTE DES MARCHANDS

assemblés à l'Hôtel-de-Ville en Juin 1564, à l'effet de délibérer sur la prompte exécution de la Déclaration du Roi, de Mars précédent, établissant une Juridiction consulaire à Auxerre.

Louis Guillon.
Germain Boirot.
Pierre Girard.
Jean Fremyn.
Claude Boyze.
Vincent Lefoul.
Laurent Armand.
Pierre Fouchon.
Jacques Fremyn.
Germain Rousselet.
Jean Potin.
Nicolas Houllat.
Germain Decoiffy.
Claude Belnotte.
Nicolas Deguy.
Jean May.
Claude Guyard.
Claude Detournay.
Claude Prévote.
Christophe Collinet.
François Lebaigue.
Pierre Giraudeau.
Claude Leroy.
Pierre Finot.
Georges Boyson.
Jean Chauchefoin.
Claude Davau.
Germain Armant.
Claude Boirot.
Dominique Divolé.
Claude Billard.
Jacques Joffron.
Germain Bouché.
François Leprince.
Jean de Charmoy.
Germain de Charmoy.
Etienne Duru.
Pierre Jeunet.
Thomas Lesseré.
Claude Bureteau.
Jehan Lauverjat.
Joseph Ancelot.
Nicolas Fortier.
Claude Quatrenvaut.
Jean Lemuet.
Joachim de la Faye le jeune.
Robert Cruiset.
Louis Ceiffay.
Chrestien Lesseré.
Claude Verdot.
Jean Clopet.
Didier Collet.
Claude Maillat.
François Remondi.
Claude Dappoigny.

PROCÈS-VERBAL

dressé contre Claude Leprince au sujet de son costume.

Ce jourd'hui huit juillet mil sept cent trente-huit, à l'heure de dix et un quart du matin, à la réquisition du sieur Christophe Debierne, ancien marchand et premier consul en exercice en la Juridiction consulaire d'Auxerre. Nous, notaires royaux à Auxerre, soussignés, estant entrés dans la chambre du Conseil de ladite Juridiction, ledit sieur Debierne nous a requis de lui donner acte de ce que le sieur Claude Leprince, marchand, demeurant à Auxerre, et ancien premier consul, mandé par le sieur Pierre Bard, marchand et grand-juge, par représentation du sieur Pierre Pochet, second consul, pour rendre la justice aux sujets du Roy, à l'heure présente, se trouvant en habit indécent, comme il fait depuis près de trois mois, ayant toujours affecté, malgré les différentes plaintes, prières et remontrances qu'ils ont faites tant audit sieur Bard, juge, qu'audit sieur Leprince, ce qu'il a méprisé. Et en effet ledit sieur Debierne à lui donner acte de ce que ledit sieur Leprince, étant dans ladite chambre, et prest à monter l'audiance, auquel sieur Leprince et audit sieur Bard nous avons fait entendre le sujet de notre transport, nous y avons trouvé ledit sieur Leprince en habit de toille grise, veste rouge, garnie d'un petit galon d'or, cullotte rouge, bas blancs, perruque brigadière, garnie derrière d'une cornette de ruban noir ; auquel ledit sieur Debierne a fait remontrance sur l'indécence de ses habits ; lequel sieur Leprince s'est à l'instant retiré avec ledit sieur Bard sans aucune réponse. Lequel sieur Bard, étant rentré sur l'heure de onze et un quart, aurait dit au sieur Debierne et à nous, notaires, que ledit sieur Leprince était en usage de monter l'audiance en pareils habits. Et ne se trouvant en nombre suffisant pour tenir ladite audiance, il continuait ladite audiance à ce jourd'hui, une heure de relevée, et s'est retiré sans prendre l'avis dudit sieur Debierne, qui nous a dit être prêt de tenir ladite audiance.

Dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal, ainsi que nous l'avons déclaré audit sieur Bard, en se retirant, pour servir et valoir ce qu'il appartiendra. Et a ledit sieur Debierne signé avec nous.

Signé : DEBIERNE,
GRAMAIN et E. BOUNON.

Contrôlé à Auxerre, le 12 juillet 1738. R. douze sols.

Signé : GUINAULT.

(Extrait des minutes de Gramain, notaire, en la possession de Me Duchemin, notaire à Auxerre.)

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS

A L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Par M. Adolphe Guillon

La dix-huitième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements a été ouverte dans la salle de l'hémicycle de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, le mardi 27 mars 1894, à deux heures, sous la présidence de M. Edouard Millaud, sénateur, membre du Comité.

Dans une allocution fort applaudie, M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués et exprime le regret de constater que les réunions des Sociétés sont vraiment trop rares « car lorsque le congrès de Pâques fini, a-t-il dit, après la séance solennelle de la Sorbonne, vous regagnez votre cabinet de travail, nous sommes séparés de vous pour une année entière.

« Je trouve la séparation trop complète. Aussi formulerai-je le vœu que les rapports avec nos collaborateurs soient plus suivis et nos rencontres plus fréquentes.

« Pour atteindre ce but on a, à plusieurs reprises, émis l'idée de réunions trimestrielles du Comité central. Dût le progrès sembler trop peu rapide, je me tiendrais pour satisfait de deux convocations par an, l'une au printemps et l'autre à l'époque des vacances universitaires. La seconde devrait être précédée, dans ma pensée, d'assemblées générales des Sociétés des Beaux-Arts, présidées tantôt par un membre du Comité, tantôt par un délégué non résidant ».

Et si déjà, sous l'impulsion actuelle, de nombreux mémoires ont été publiés sur les branches diverses de l'art, des réunions plus

fréquentes stimuleraient à nouveau la recherche des documents intéressants.

Néanmoins il faut le constater, il y a dans cet ordre d'idées un zèle d'autant plus louable que, selon M. Ed. Millaud, « l'histoire de notre art national, sujet maintenant de tant de brillants travaux, ne préoccupait point, aux siècles derniers, les écrivains français au même degré que ceux des nations voisines.

« Vous découvrez pour nos historiens, des sources auxquelles personne n'avait puisé avant vous ; le prix que le monde des lettres attachera à vos découvertes est votre première récompense.

« Le moment est-il venu de vous demander plus encore ?

« Je suis de ceux qui le croient. Sans crainte de trop exiger, ne peut-on obtenir de votre savoir et de votre expérience des notes documentées ayant pour objet l'établissement, la conservation et le catalogue des Musées communaux, qui seraient transmis par les inspecteurs à la direction des Beaux-Arts ?

« N'est-il pas permis de compter sur vos sages avis pour aider au succès, tant des expositions rétrospectives que de celles consacrées aux artistes vivants ?

« Sans empiéter sur des attributions définies, ne sauriez-vous devenir les défenseurs d'office de notre gloire artistique contre l'inconscience barbare qui abolit et déshonore un passé illustre ?

« Dans le présent, refuseriez-vous, en cas de péril, d'être les guides discrets des municipalités et de leurs agents, pour conjurer de méchantes conceptions d'embellissements ou effacer certaines trainées de laideur, menaçantes même aux capitales, que laissent quelquefois après elles les plus utiles et les plus splendides fêtes de l'industrie.

« De ces divers côtés, je me plais à prévoir pour vous une mission d'ordre supérieur... »

Puis, réfutant un reproche fait quelques fois aux Sociétés savantes de n'être point assez modernes, M. Ed. Millaud dit : « Que serait la Société moderne si une curiosité sacrée n'avait versé, au plus fort de la barbarie, les trésors de la Grèce sur le sol de Toscane, et si le génie antique n'avait plus tard, au flambeau de la cour de France, aidé à l'art renaissant.

« Le plus prestigieux des artistes a écrit quelque part : « En « quoi les anciennes pierres gênent-elles les idées modernes ? » Je livre cette admirable formule de Théophile Gauthier à ceux qui redoutent une contradiction entre vos travaux et les libres envolées des artistes modernes.

« Les talents les plus jeunes émergent des couches d'oubli et rappellent des voix éteintes. C'est vous qui, les premiers, avez



entendu ces voix, c'est vous qui avez soulevé la poussière des âges et, du lointain des siècles morts, parlé au siècle qui commence.

« Traditions illustres, expérience maitresse, délicatesse de race, courant incessant de l'idée même de la patrie, voilà ce que la Société moderne doit aux ouvriers infatigables qui, sur la cendre du passé, tracent les chemins de l'avenir.

« Ce modernisme vaut celui des cerveaux troubles et maladifs que leur impuissance condamne au découragement et au pessimisme.»

La session du congrès des Beaux-Arts ayant été déclarée ouverte, la parole a été donnée aux délégués qui avaient des communications à faire :

M. Th. Lhuillier, correspondant du Comité à Melun, donne lecture d'un travail complet sur Antoine Garnier, de Fontainebleau, peintre graveur ordinaire du Roi (1611-1694).

L'abbé Bouillet, membre de la Société archéologique de Caen, lit un mémoire sur la Folie-de-Saint-James, fastueuse demeure construite à Neuilly, en 1775, par le financier Baudard, lequel mémoire jette quelque clarté sur le goût des hommes de finance avant la Révolution.

M. Albert Jaquot, de Nancy, dans une très intéressante notice sur Claude Deruet, peintre et graveur lorrain (1588-1660) et dont les documents sont puisés dans l'inventaire fait après la mort de cet artiste, fournit des renseignements biographiques nouveaux qui aident à mieux connaître Claude Deruet.

M. L. Guibert, de Limoges, a la parole sur un mémoire d'enlumineur au xve siècle.

M. Van Hende, de Lille, a retrouvé des renseignements précieux sur Lorthior, graveur du xviiie siècle.

M. Et. Parrocel, de Marseille, rectifie tous les travaux antérieurs publiés sur sa famille, à l'aide des archives dont il dispose.

M. l'abbé Porée, à Bournainville (Eure), a fait la biographie de Jean Nicolle, peintre fertile et adroit, mort à 39 ans à Louviers.

M. J. Gauthier, de Besançon, fait connaître l'œuvre des de Loisy, orfèvres graveurs bisontins, du xviie siècle.

M. Robert Guerlin, d'Amiens, reconstitue la vie du sculpteur Amiénois Jacques Firmin Vimeux (1740-1828) et lit une notice sur deux bréviaires manuscrits.

M. Mangeant, de Versailles, retrace la vie du grand artiste Antoine Etex, peintre sculpteur et architecte.

Mme Despierres, d'Alençon, communique un curieux mémoire sur un tableau représentant une descente de croix commandée en

1681 à Pierre Baucher et Joseph Regnault, peintres d'Argentan (Orne).

M. de Mély, du Calvados, termine la séance en rappelant les ressources que trouvent les chercheurs dans les nombreux inventaires imprimés.

Deuxième Séance

La deuxième séance du mercredi 28 Mars est présidée par M. Edouard Garnier, conservateur du Musée de la manufacture de Sèvres, assisté de MM. Crost et Henry Jouin.

Le discours de M. Ed. Garnier est tellement intéressant et instructif que nous vous demandons la permission de le citer tout entier : c'est certainement un des documents les plus utiles et les plus profitables qui aient été communiqués pendant le congrès.

« Messieurs, a dit le Président, si j'ai accepté avec empressement le grand honneur de présider une de vos séances, c'est que j'ai pensé qu'il y avait là pour moi l'occasion de vous entretenir pendant quelques instants du Musée de Sèvres, pour lequel j'avais depuis longtemps déjà l'intention de vous demander votre savant et précieux concours.

« Mais avant de vous dire ce que j'espère obtenir de vous, permettez-moi, messieurs, de retracer brièvement ici les origines modestes et peu connues de ce Musée qui prit rapidement un développement considérable grâce à la volonté et à la persévérance de son illustre fondateur Alexandre Brongniart, grâce aussi au zèle et au dévouement infatigable de son premier conservateur, Désiré Riocreux.

« Lorsque, en l'an VIII, Brongniart fut appelé à diriger la manufacture de Sèvres, il ne s'occupa pas seulement de remettre de l'ordre dans l'administration d'un établissement abandonné à lui-même pendant les longues années de troubles qui avaient précédé son entrée en fonctions, et de chercher à perfectionner la fabrication ; il visa plus haut et, dès le début, il voulut en faire une sorte de conservatoire des arts du feu, destiné à venir en aide à l'industrie française, et dont le rôle ne devait pas se borner seulement à produire de la porcelaine.

« Le traité de commerce signé à Versailles le 20 Septembre 1786, en inondant la France de faïences anglaises, avait eu pour conséquence de ruiner et de faire disparaître en partie une industrie à laquelle Rouen, Nevers, Moustiers, Strasbourg et tant d'autres villes du territoire avaient dû la richesse et la réputation. Pendant plusieurs années nous étions devenus tributaires de l'Angleterre ;

mais nos fabricants avaient bientôt compris que, sur ce terrain, comme sur beaucoup d'autres, nous devions être de force à lutter, et de nouvelles manufactures, remplaçant celles qui avaient disparu, mais dans lesquelles on ne fabriquait plus que des faïences fines — en « terre de pipe » comme on le dit communément, — s'étaient élevées à Creil, à Montereau, à Chantilly, à Sarreguemines, etc., etc. Malgré le succès commercial rapidement acquis de ces manufactures, qui répondaient à de réels besoins, M. Brongniart, se rendait bien compte du degré d'infériorité relative dans lequel cette fabrication était restée, et dès l'an XII, il avait cherché à la perfectionner en proposant de créer un atelier spécial pour lequel il demandait la modeste somme de 20,000 fr., qui devait être remboursée et au-delà par la vente des produits. Sa proposition fut rejetée. On allègua, d'une part, l'état de pénurie dans lequel se trouvait le Trésor et, d'autre part, les bénéfices considérables réalisés par les entrepreneurs des manufactures particulières, bénéfices qui prouvaient, lui disait-on, que cette fabrication n'avait nullement besoin d'être encouragée.

« On ajoutait, enfin, que cette transformation de la manufacture de porcelaine en fabrique de faïence serait trouvée ridicule et que cela achèverait de perdre cet établissement de réputation.

« M. Brongniart, qui vit bien que son idée n'avait pas été comprise, n'insista pas; mais dès ce moment, il conçut le projet de réunir à Sèvres des spécimens des fabrications françaises et étrangères, afin de pouvoir facilement établir des comparaisons entre elles et maintenir constamment les produits de notre industrie nationale au-dessus de ceux des nations rivales; il voulut y joindre des échantillons de matières premières pouvant offrir quelque intérêt, des modèles de fours ou d'instruments dont l'usage ou la forme seraient inconnus en France, et créer ainsi une collection — il n'avait pas encore l'ambition de faire un Musée — où tout ce qui était relatif à l'art de la poterie serait représenté.

« Encouragé, cette fois, dans son entreprise et admirablement servi par les événements, il réussit au-delà de ses espérances.

« Daru, notamment, qui avait pour son caractère et ses hautes capacités une profonde estime et qui lui portait une affection dont il lui donna souvent des preuves, lui fut des plus utiles en cette circonstance. Nommé, à la suite de la glorieuse campagne de 1805, administrateur de l'Autriche et des provinces conquises par nos armées victorieuses, il provoqua de la part des directeurs de fabriques de porcelaine et de poteries l'envoi de matières, de produits manufacturés et de « mémoires » relatifs aux procédés de fabrication.



« C'est ainsi qu'il obtint des spécimens assez importants et des plus intéressants pour l'histoire de la Céramique des manufactures de Vienne, de Berlin, de Meissen, de Furstemberg, etc., etc. Je me hâte d'ajouter qu'en échange de ces cadeaux, un peu forcés peut-être, Sèvres envoyait de son côté des pièces sorties de ses fours et que, suivant les ordres de l'empereur, les présents faits par Brongniart étaient plus considérables que ceux qu'il recevait.

« Tout en usant ainsi de la bienveillance que lui témoignait Daru, pour s'enrichir des produits des plus célèbres manufactures Allemandes et faire tourner leur étude et celles de leurs procédés de fabrication ou de décoration au profit de l'établissement qu'il dirigeait, Brongniart ne négligeait rien de ce qui pouvait servir aux progrès de l'industrie française.

« Déjà, à la suite de l'Exposition de 1806, il avait prié le ministre de l'intérieur d'adresser aux fabricants de province une lettre dans laquelle on les invitait à laisser, pour former une collection nationale, un certain nombre de spécimens des poteries et porcelaines qu'ils avaient envoyés à Paris, et cet appel avait été entendu.

« Enhardi par ce premier succès, il fit écrire à tous les préfets pour les engager à recueillir non seulement des produits de leur département, mais encore des échantillons des matières premières employées, et le ministre entra d'autant mieux dans ses vues, qu'il désirait que l'on fit à Sèvres des « recherches sur la composition et la fabrication des faïences et des poteries usuelles et de leurs vernis, et sur les perfectionnements qui pouvaient résulter de leur étude.» C'est en réalité, sous une autre forme, la reprise du projet qui avait été si dédaigneusement rejeté quelques années auparavant.

« Deux voyages que Brongniart fit, l'un en France en 1811, l'autre en Allemagne en 1812, voyages pendant lesquels il chercha à récolter lui-même tout ce qu'il crut devoir être propre à jeter du jour sur l'histoire de la poterie, vinrent encore augmenter la collection qu'il avait commencé à former avec tant de persévérance et de succès, et qui devint alors assez considérable pour qu'il songeât à installer les divers objets qui la composaient d'une façon convenable, surtout dans un ordre qui en facilitât l'étude. Ce désir le conduisit à rechercher un système de classification raisonnée qu'il devait développer plus tard et pour ainsi dire consacrer par la publication de son savant Traité des arts céramiques et poser les bases d'un Musée réunissant tous les éléments de cette classification et résumant, par conséquent, l'histoire de la terre considérée sous tous ses rapports : celui de la fabrication, depuis les briques les plus grossières jusqu'aux

porcelaines les plus riches et les plus délicates; sous le rapport de la chronologie, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours ; et enfin, sous celui de la géographie, c'est-à-dire de tous les lieux où l'on avait fabriqué de la poterie.

« A dater de ce moment, la collection s'accrut rapidement. Brongniart obtint facilement l'autorisation de faire, non pas positivement des échanges, mais de donner, à titre de remerciement, des porcelaines de Sèvres aux amateurs qui lui faisaient présent de pièces offrant quelque intérêt, et, de leur côté, les voyageurs s'empressaient de lui envoyer les poteries qu'ils pouvaient recueillir, charmés de voir, par la classification rationnelle des objets, que leurs dons, quelque faibles qu'ils fussent, étiquetés et annotés du lieu et de l'époque de la fabrication ainsi que de la mention de provenance et du nom du donateur, devenaient ainsi utiles à ceux qui voulaient pratiquer l'art de la Céramique ou en écrire l'histoire.

« Les officiers de marine, surtout, furent mis à contribution par l'infatigable directeur et bien peu partirent sans recevoir de lui des demandes ou des instructions destinées à combler les vides du Musée naissant. Tous répondirent avec empressement à son appel, et c'est ainsi que sur les tables de marbre posées à l'entrée du Musée et destinées à conserver le souvenir des généreux donateurs qui l'enrichirent, on peut lire les noms glorieux des Cosmao-Dumanoir, des Laplace, des de Blosseville, Dupetit-Thouars, Bérard, Despointes, etc., etc. A leur tour, les fabricants multiplièrent leurs dons, fiers de voir que leurs produits figuraient ainsi au milieu de ces poteries venues de tous les coins du globe.

« En mars 1816, Brongniart profita d'un voyage de son beau-frère en Angleterre pour faire acheter des spécimens de porcelaines et de faïences anglaises et lui même, en 1820, partit plein d'enthousiasme pour l'Italie, d'où il revint avec une ample moisson de porcelaines et de poteries.

« La petite collection commencée en 1804 devenait donc ainsi peu à peu un Musée important auquel il fallait un conservateur.

« Brongniart qui savait reconnaître le mérite partout où il se trouvait, nomma à cet emploi un homme qui n'avait reçu qu'une instruction très élémentaire, il est vrai, mais dont il avait apprécié la grande intelligence, l'esprit d'ordre et sur le zèle et le dévouement duquel il savait pouvoir compter, Denis-Désiré Riocreux.

« Fils d'un modeste petit tailleur d'habits, originaire de Saint-Etienne, Riocreux, né le 1er Janvier 1791, était entré en 1804 comme élève à la manufacture; inscrit en 1811 sur les états du

personnel en qualité de peintre de fleurs, il voyait s'ouvrir devant lui un avenir assuré, lorsque vers 1819 il fut obligé de renoncer à son art qu'il avait jusque là pratiqué avec succès : une blessure reçue quand il était encore enfant et qui avait entraîné la perte d'un œil, avait assez affecté le second pour que, sous la tension constante qu'exige le travail minutieux du peintre sur porcelaine, la cécité totale fût à caindre.

« Heureusement, Brongniart dont l'affectueuse sollicitude n'abandonna jamais les personnes qui, à un titre quelconque, appartenaient à l'établissement qu'il dirigeait, adoucit le coup qui le frappait en l'employant à classer et étiqueter, d'après ses indications, une nouvelle collection de pierres et de minéraux qu'il venait d'installer au Muséum. Ce travail terminé, il le chargea d'abord de l'échantillonnage et de la distribution des couleurs, de la garde des modèles, et enfin de celle des collections auxquelles il l'attacha définitivement en 1826 avec le titre de conservateur.

« Riocreux continua dès lors l'œuvre commencée, ne cessant, pendant plus de quarante ans, d'étendre et d'enrichir le Musée qui lui était confié et d'en faire, ce qu'il est encore aujourd'hui, le Musée Céramique le plus complet qui soit au monde.

« En 1845, il publia, sous la direction de Brongniart, la Description méthodique et ce lui fut une grande joie et un grand honneur, à lui, le petit peintre obscur d'autrefois, de voir figurer son nom à côté de celui de l'illustre savant, du célèbre membre de l'institut dont il était devenu le collaborateur et l'ami.

« C'est vers cette époque à peu près, de 1845 à 1850, que commença à se manifester, timidement d'abord, ce goût de la collection des vieilles faïences qui devait s'étendre bientôt et devenir, ce que nous le voyons actuellement, une véritable passion.

« Les premiers collectionneurs, — je vous répète ici ce qui m'a été dit par M. Riocreux lui même, — furent les artistes sculpteurs chargés des travaux de restauration de nos vieilles cathédrales et parmi eux, en premières lignes, Le Véel, qui devait céder plus tard sa riche collection au Musée de Cluny, Michel Pascal, Mathieu-Meusnier et tant d'autres. Quand, l'hiver venu, ils retournaient à Paris, leur premier soin était d'accrocher aux murs de leurs ateliers ces épaves d'une industrie disparue ; les artistes, leurs confrères, séduits à leur tour par la note gaie que jetaient au milieu des plâtres et des études peintes ces faïences à l'émail brillant, aux colorations franches et harmonieuses, s'empressèrent de les suivre et leur exemple créa bientôt une légion d'imi-

tateurs qui devinrent à leur tour des collectionneurs passionnés.

« On tira alors des greniers, on chercha dans les vieilles armoires de famille la « vaisselle de faïence » si dédaigneusement mise autrefois de côté pour faire place à la porcelaine ; on dévalisa les dressoirs des fermes, on inventoria le mobilier des plus modestes chaumières.

« Suivant l'expression de Saint-Simon « le feu se mit à la marchandise » et s'y mit si bien que les marchands ne pouvant plus récolter de quoi répondre aux nombreuses demandes qui leur arrivaient de tous côtés, furent obligés de s'adresser à des industriels peu scrupuleux qui leur fabriquèrent du Vieux neuf avec une perfection souvent troublante.

« Au début la question de provenance ne préoccupait guère les amateurs et il leur importait peu de mettre un nom de fabrique sur les pièces qui leur venaient ainsi de tous les points de la France.

« Pendant assez longtemps tout ce qui était décoré en bleu était attribué à Rouen, les faïences un peu communes d'aspect étaient toutes attribuées à Nevers; on connaissait vaguement Delft, mais Moustiers, qui occupe cependant et à juste titre une place si importante dans l'histoire de la fabrication française, était absolument ignoré. Il en était de même pour ces belles faïences de Nevers, à fond bleu, décorées en blanc fixe, aujourd'hui si recherchées; l'origine en était tellement inconnue que les premières pièces de ce genre qui entrèrent au Musée de Sèvres y furent inscrites au registre d'inventaire sous le nom de faïences persanes.

« Cette ignorance ne devait pas durer longtemps. Les amateurs de province s'émurent à leur tour. Leur premier soin fut de retenir des faïences que les Parisiens venaient leur enlever et, plus avisés parce que la question les intéressait plus directement, de chercher à reconstituer l'histoire de ces industries locales disparues.

« Les noms de ces érudits de la première heure, André Pottier, du Broc de Ségange, Benjamin Fillon, Tainturier et tant d'autres, vous sont assez connus, messieurs, pour que je n'aie pas besoin de rappeler ici leurs travaux.

« Mais ce que l'on ne sait pas assez généralement, c'est la collaboration constante de Riocreux à tous les travaux publiés sur la céramique de 1850 à 1870; c'est lui qui, avec une sûreté d'information et une bienveillance auxquelles tous se sont plu à rendre un éclatant hommage, aidait et encourageait les efforts de ceux qui s'adressaient à lui.



« Sa facilité à se laisser dépouiller était si bien connue qu'un amateur lui écrivait un jour : « Je viens, comme les autres, vous demander le fruit de vos recherches » Son modeste petit cabinet, situé à l'étage supérieur de la vieille manufacture de Louis XV, était devenu le rendez-vous de tous les collectionneurs, de tous les amoureux de ce bel art de la terre dont il était lui même le plus fervent admirateur ; c'est là que se sont rencontrés tous ceux qui, en province et à Paris, ont occupé une place dans ce genre de mouvement de rénovation artistique qui s'est manifesté depuis un demi-siècle, artistes, écrivains, amateurs et fabricants.

« C'est Riocreux qui accueillit à leurs débuts et patronna avec l'autorité qu'il avait si légitimement acquise les Avisseau, les Pull, les Devers, les Jean, les Barbizet, c'est-à-dire les précurseurs et les maîtres de nos maîtres actuels.

« Ce qu'était alors le Musée de Sèvres, messieurs, je voudrais qu'il le redevint aujourd'hui. Je voudrais que, comme au temps de Riocreux, ceux d'entre vous — et ils sont nombreux — qui s'occupent des choses de la céramique, se missent en relations constantes avec le conservateur de Sèvres. Nous aurions tous à y gagner. Vous, messieurs, parce que vous pourriez trouver dans nos vitrines ou dans nos archives bien des pièces qui vous serviraient d'éléments de comparaison, bien des documents qui viendraient compléter ce que vous possédez. A l'appui de ce que j'avance, permettez-moi de vous citer deux exemples relativement récents. Dans une monographie dont je ne vous donnerai pas le titre, mais que beaucoup d'entre vous connaissent certainement, l'auteur, poussé par un amour de clocher peut-être un peu exagéré, mais manquant à coup sûr des éléments de comparaison dont je parlais tout à l'heure, a cru pouvoir attribuer à une fabrique des plus modestes et des plus inconnues toutes les faïences qu'il avait trouvées dans la région, y compris les pièces les plus belles et les mieux caractérisées de Rouen, de Strasbourg ou de Delft, même celles qui portent les monogrammes des plus célèbres céramistes.

« Un autre amateur, que votre collègue M. Emile Biais cite dans un des mémoires qu'il lira tout à l'heure devant vous, jugeant l'œuvre entier d'un décorateur d'après le seul échantillon qu'il en avait vu, l'accuse gravement de n'avoir peint que des sujets licencieux. Ce sont là des erreurs qu'une simple visite aux vitrines du Musée de Sèvres aurait certainement pu faire éviter.

« Pour nous, messieurs, cet échange de notes et de documents, cette communauté d'idées et de travaux qu'il serait si désirable de voir s'établir d'une façon suivie produiraient, j'en



suis persuadé, des résultats féconds à plus d'un titre. Je sais par expérience qu'un nom gravé sur une poterie, une simple marque, la reproduction ou la description exacte d'un motif décoratif si peu important qu'il paraisse, servent dans bien des cas à déterminer les caractères d'une fabrication peu connue, à préciser l'origine d'une pièce restée douteuse.

« Dans le domaine de l'art tout se tient et s'enchaine d'une façon rigoureuse et telle faïence d'apparence modeste, insignifiante même au premier abord, peut conduire quelquefois à éclairer d'un jour nouveau des œuvres d'un ordre plus élevé.

« Il est encore un point sur lequel je désire appeler votre attention et vous demander votre bienveillant concours, et c'est par là que je terminerai.

« Il y a eu, et il y a encore en France bien des centres ignorés ou peu connus où l'on fabrique des poteries communes qui répondent à des besoins ou à des usages locaux et dont la vente ne franchit pas un cercle déterminé et assez restreint de marchés. Ces modestes poteries, ces ustensiles de ménage si fragiles, dont j'ai reçu dernièrement quelques spécimens apportés du midi par un ami du Musée de Sèvres, ont des formes particulières, pour ainsi dire traditionnelles et portent des noms que l'on ne trouve dans aucun dictionnaire. Elles sont de mince valeur marchande, mais je les crois d'une très grande importance pour l'histoire de nos mœurs et de notre langue, aujourd'hui surtout où les progrès de l'industrie arrivent à modifier complètement les conditions de la vie usuelle. Elles tendent à disparaître de jour en jour et je crois le moment venu d'en réunir les échantillons dans nos Musées, si l'on n'en veut pas perdre complètement le souvenir.

« Je vous disais tout à l'heure que Brongniart, pour enrichir ses collections, avait fait appel aux préfets; moi, messieurs, c'est à vous qne je m'adresse, certain que vous êtes mieux placés que les préfets pour connaître les habitudes de ceux qui vous entourent, certain aussi que mon appel sera entendu et que, grâce à vous, je pourrai prochainement ouvrir au Musée de Sèvres une nouvelle vitrine qui, j'en ai l'assurance, n'en sera pas une des moins intéressantes.»

Après ce discours chaudement applaudi, M. le Président a donné la parole à M. Ch. Lemire, correspondant du Ministère à Paris, qui lit une curieuse communication sur l'art ancien et moderne en Annam.

M. L. Charvet, de Lyon, lit une monographie développée des huit Sevin, peintres, dessinateurs et décorateurs Lyonnais.

M. P. Foucart, de Valenciennes, résume le mémoire étendu qu'il a consacré au sculpteur Adam Lottman (1583-1658).

M. J. Roman, d'Embrun, parle d'un triptyque de l'ancienne cathédrale d'Embrun, intéressant au point de vue de l'iconographie de deux saints : Saint Yves et Saint Elzéar.

M. Numa Coste, d'Aix, met à jour de nouveaux documents relatifs aux architectes et aux sculpteurs de l'Eglise Saint-Sauveur à Aix.

M. L. Jarry, d'Orléans, lit la fin d'un mémoire commencé l'année dernière sur l'école gratuite de dessin de la ville d'Orléans.

De M. Bracquehaye, de Bordeaux, — notes sur les peintres Guillaume Cureau (1622-1648), Pierre Mignard, Dufresnoy et les monuments funéraires érigés à Henri III.

M. Bouillon-Landais, de Marseille, à propos d'Alexandre Renaud, sculpteur Bourguignon (1781-1806), présente un curieux chapitre de l'art sous la Révolution, à Marseille.

M. Leymarie, de Limoges, remet en lumière des faïenciers disparus et jadis renommés de Limoges.

M. Jadart, de Reims, lit une étude : Portraits rémois du Musée de Reims, peintures, dessins, sculptures. Ce mémoire renferme un exemple à suivre par toutes les villes de France qui comptent dans leur passé des citoyens utiles, des notabilités, des personnages illustres.

Troisième Séance

La troisième séance du 29 mars 1894 est présidée par M. Charles Nuitter, archiviste du théâtre national de l'Opéra ; outre les délégués, assistent à la séance : M. Kœmpfen, conservateur du Musée du Louvre, l'architecte, Charles Garnier, membre de l'Institut et M. Marcou, inspecteur général des monuments historiques.

M. le Président, s'inspirant des instructions données par le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements pour engager à rechercher tout ce qui touche au théâtre et à la musique, rappelle que plusieurs grandes villes ont eu le mérite et l'honneur de devancer Paris et de prendre avant lui l'initiative de certaines représentations dramatiques et lyriques.

Il a pensé qu'il n'était pas sans intérêt de rechercher quelle avait été la part faite à la musique et au théâtre et de passer en revue les travaux que renferment, sur ce sujet, les dix-sept volumes de compte-rendus des séances.

Commençant par le théâtre : « Les mystères, dit M. Nuitter, sont le début de l'art dramatique en France. Il est peu d'études aussi curieuses à faire, peu de recherches aussi fécondes que celles qui



ont rapport à ces représentations sacrées. C'est un art complet où l'on est surpris de rencontrer, presque dès l'origine, le luxe des décors et des costumes, l'emploi de moyens d'illusion scénique qui n'ont pas sensiblement changé, soit qu'il s'agisse de faire envoler un ange ou de trancher la tête à un martyr, soit que l'on fasse étinceler les splendeurs du paradis ou les flammes de l'enfer.

« M. Albert Jacquot (que nous avons nommé plus haut), dans son étude sur le théâtre en Lorraine nous a parlé tout d'abord des mystères ; il nous montre dès 1289, les gens de théâtre expulsés par Ferry III, duc de Lorraine, ce qui fait remonter assez loin les commencements de l'art dramatique dans cette région. Le drame liturgique y est en vogue pendant longtemps et, même au XVII[e] siècle, on donne encore des représentations sacrées.

« M. A. Durieux, dans une page de l'histoire du théâtre, a étudié, d'après les archives Cambrésiennes, l'histoire des Sociétés dramatiques et du théâtre populaire au XV[e] et au XVI[e] siècles. On construisait un hourd que l'on nommait l'Abbaye ; des rhétoriciens attitrés composaient les jeux de personnages et les représentations sous la direction de quelque notable habitant de la ville qui prenait le titre d'abbé des cache-profit ou cherche-profit, qui avait son couvent et ses suppôts, « faisant esbattements et jouant farces et jeux pour récréer le peuple. » Dans ces troupes il n'y avait pas de femmes ; les rôles féminins étaient remplis par des jeunes gens.

« De 1400 à 1600, M. A. Durieux nous fait connaître de nombreuses sociétés de joueurs sur cars, c'est-à-dire sur des chars, qui parcouraient la ville. Les troupes comprenaient aussi des mimes jouant les mystères ou jeux sans parler.

« Dans le même ordre d'études, M. l'abbé Guillaume a donné lecture, en 1882, de notes sur les mystères provençaux récemment découverts dans le département des Hautes-Alpes.

« M. Edouard Fleury nous a dit ce que c'était que la royauté des Braies, véritablement concours annuel et régional de spectacles, organisé à Laon pendant les XV[e] et XVI[e] siècles ; le Roi des braies, ce qui en patois local signifie Roi des culottes, est choisi parmi les notables de la ville ; il bat monnaie et fait son entrée solennelle aux sons de la musique. En même temps, il nous renseignait sur ces concours. M. Ed. Fleury a parlé des confrèries diverses de comédiens bourgeois jouant des pieusetés, des moralités, des farces, des jeux de personnages.

« Madame Gérasime Despierres a envoyé un très intéressant mémoire sur le théâtre et les comédiens d'Alençon au XVI[e] et au

xviie siècle. Rien jusqu'à présent n'avait relevé l'existence de mystères représentés à Alençon. Un marché passé au tabellionage en 1520, en même temps qu'il en fournit la preuve donne des détails les plus précis sur la construction des chaffaulx ou échafauds destinés à la représentation, qui furent installés au boulevard de la porte de Sées.

« Le paradis placé à gauche est à trois étages ; à droite, l'enfer et les limbes ont un seul étage ; entre les deux se trouve un parloir formé de chaffaulx à trois étages. Cette disposition, moins l'arrangement très curieux des étages, est à peu près la même que celle qui est indiquée par une miniature placée en tête du mystère de la Passion de notre seigneur Jésus-Christ, représenté à Valenciennes en 1547 et dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque nationale. Le paradis y est aussi à gauche et l'enfer à droite. On a souvent écrit que le théâtre sur lequel on jouait les mystères était composé dans le fond de plusieurs échafauds dont le plus élevé représentait le paradis, ceux de dessous la terre, puis l'enfer. De la serait venue la dénomination de paradis donnée aux places du dernier étage de nos théâtres. »

Passant ensuite à ce qui concerne la musique, M. Nuitter rappelle une communication faite par M. Emile Travers sur les instruments de musique au xive siècle et une autre de M. de Florival sur les instruments de musique figurés dans plusieurs églises du diocèse de Soissons : de M. l'abbé Guillaume, l'histoire des orgues d'Embrun et des mémoires sur les Orphéons, Fanfares et Sociétés musicales.

La parole est ensuite donnée à M. Couard, de Versailles, qui lit un curieux mémoire sur Thomas Francini, intendant général des eaux et fontaines de France (1571-1651).

M. L. Lex, de Mâcon, donne une courte notice sur le Mausolée de Louis de Valois, duc d'Angoulême, dans l'église de la Guiche (Saône-et-Loire).

M. le chanoine Dehaisne, de Lille, fait la lecture d'une étude sur l'enluminure au xvie siècle dans le Nord de la France et le miniaturiste Hubert Cailleau.

M. de Longuemare, de Caen, parle des représentations dramatiques du théâtre scolaire à Caen aux xviie et xviiie siècles.

M. Quarré-Reboulon, de Lille, communique un travail intitulé: Fêtes célébrées à Lille en 1729, d'après un manuscrit orné de 66 aquarelles, pour la naissance du Dauphin, fils de Louis XV.

M. de Grandmaison, de Tours, donne lecture de lettres de l'architecte Etienne Chevillard, concernant l'église de Brou (25 juin 1512).

M. Perathon, d'Aubusson, fait une communication sur la liste des marchands et maîtres tapissiers de l'ancienne manufacture d'Aubusson, ensemble de faits puisés aux sources les moins contestées.

M. Ch. Ginoux, de Toulon, étudie les annales de la vie de Pierre Puget.

M. L. Giron, du Puy, signale un curieux panneau mozarabe découvert dans sa région, après une communication sur des peintures murales de la Haute-Loire.

M. Scribe, de Romorantin, fait connaître une peinture du xvie siècle de l'école Italienne à Lanthenay (Loir-et-Cher), attribuée à Timoteo Viti.

M. Veuclin, de Bernay, fait trois lectures : 1° Ecole gratuite de Bernay.

2° Artistes attachés à la marine de l'Etat, à la fin du xviie siècle.

3° L'Art français en Russie, sous Pierre le Grand et Catherine 1re.

Quatrième Séance

La quatrième séance du vendredi 30 mars est présidée par M. Louis de Fourcaud, professeur à l'école nationale des Beaux-Arts.

M. le Président commence par rappeler qu'à la première séance M. Ed. Millaud a émis le vœu qu'un congrès provincial complémentaire réunisse chaque année les délégués dans une ville différente et qu'on puisse créer en même temps un bulletin pour relier entre elles les Sociétés d'art des départements et faciliter leurs travaux en leur faisant connaître périodiquement ce qui se fait ailleurs ; il a, dit-il, l'intention de revenir plus tard sur ce projet, dont — pouvons nous ajouter — il a été déjà plusieurs fois question.

Puis M. de Fourcaud annonce que c'est de la musique qu'il a le dessein de parler : « Le regret qu'on doit avoir, dit-il, de la rareté des communications sur l'histoire musicale vient surtout de ceci, que nous sommes privés de précieux éclaircissements, d'informations caractéristiques pour arriver à la claire et complète définition des périodes esthétiques. On a le tort d'envisager trop souvent la musique comme un art superficiel et de pur agrément. Elle fait partie de l'expression d'une époque ; elle va de pair avec les autres arts dans l'interprétation de la vie. Les musiciens subissent à leur façon, mais non moins vivement que les peintres, les statuaires et les architectes, les maîtresses influences, les grandes directions d'idées. Leur œuvre répond à des besoins particuliers de l'âme publique. A la négliger on

néglige une série de rapports subtils, on laisse de côté des indications de tendances aptes à faire comprendre jusqu'à certaines recherches des arts du dessin. Je ne crois pas qu'on puisse avancer une meilleure preuve de la naturelle unité du génie social.

« C'est un art d'enchantement que la musique, — un art de magie, d'évocation, d'étonnant prestige.

« Ce n'est pas un des traits les moins curieux de notre humanité que notre éternel besoin d'émotion lyrique. Nous pouvons être déprimés, contractés par les brutalités de la mécanique et des chiffres ; une heure vient où, bon gré, malgré, nous nous détendons dans une vision intérieure, dans un retour sur nous mêmes, dans le rire ou dans les pleurs.

« Aux époques du mysticisme, l'intime sensibilité, le sens imaginatif désireux des élévations, cherchant à se fondre dans l'absolu, s'exalte aux choses religieuses, se nourrit des idéalités de la poésie et des arts.

« Il n'en est pas de même dans les temps pareils au nôtre, où l'observation positive domine légitimement la production. Notre positivisme a t-il pourtant détruit en nous toute tendresse, toute chaleur d'âme ? Evidemment non. Le désir, le besoin d'un idéal persiste en nous. Et où trouve-t-il sa satisfaction, sinon dans la musique ?

« Mais ces choses, messieurs, sont dites pour le présent et je n'oublie pas que vos études portent, avant tout, sur le passé.

« Je vous ai affirmé, à ce propos, que la musique est soumise à tous les grands courants d'influences esthétiques. Or quels ont été ces courants en ce qui touche notre pays ?

« D'abord à l'égard des plus lointaines origines, la tradition de l'antique ; puis, après les invasions, une combinaison d'éléments gallo-romains, celtes, barbares et gréco-bysantins, suggérant un style nouveau.

Au XIVe siècle, c'est du pays flamand que le vent souffle. Cent ans plus tard, tout converge vers l'Italie. Sous Louis XV, la mode italienne s'est transfigurée en France sous une action nationale et une préoccupation parfois très accusée, de qualités flamandes. On se prend peu à peu de quelque curiosité pour le Nord ; mais le Nord suit nos leçons et celles des italiens. Voilà le mouvement général des idées Vous allez voir à quel point les tendances musicales en dérivent. »

M. le Président s'efforce de démontrer que s'il fut un temps où l'on rapportait invariablement au souvenir de l'art romain nos essais primitifs, l'érudition a reconnu depuis qu'il fallait faire

une large part au transmissions hélléniques; et à larges traits, il trace l'histoire musicale dans les Gaules, au moyen âge, en suivant le long progrès de la science harmonique en voyant s'unir le goût de ces Celtes qui s'écriaient: « Nous ne demandons rien pour vivre heureux « qu'une bonne harpe et une bonne épée » et le goût de ces Franks, chanteurs passionnés de légendes héroïques.

Enfin il termine en engageant les membres du congrès à demander aux vieux papiers des cours de Béarn, de Bourgogne, de Guyane, de Languedoc, s'ils n'ont point de secrets à leur révéler sur la musique.

L'église et la scène, les entrées souveraines, les divertissements populaires, les cérémonies, les œuvres, les hommes, tout s'offre aux chercheurs pour mener à bien, cette enquête.

La parole est ensuite donnée à M. Biais, d'Angoulême, qui relève certaines erreurs commises sur les faïences Angoumoisines.

M. Grandin, de Laon, lit un mémoire sur Nicolas Bellot et Michel Ducastel, un peintre et un sculpteur compatriotes de Lenain.

M. le comte de Beaumont, de Tours, a la parole sur Pierre Vigué de Vigny, architecte du Roi (1690-1772).

M. A. Roserot, de Chaumont, sur Jean-Baptiste Bouchardon, sculpteur et architecte, à Chaumont (1667-1742).

M. Stein, de la Société de Fontainebleau, fait un historique du Musée d'Ajaccio.

M. l'abbé Requin, d'Avignon, lit une biographie du sculpteur Jean-Ange Maucord et décrit un monument intéressant de cet artiste.

M. Momméja, de Montauban, nous parle du père de M. Ingres.

M. Denais, d'Angers, lit un mémoire sur les anciennes planches gravées du Musée d'Angers.

M. Paul Lafond, de Pau, avait envoyé deux excellents mémoires :

1° Les Jacob : le mobilier sous l'empire.

2° Tapisseries de l'Eglise Saint-Vincent, de Rouen (XVIIe siècle).

Ces lectures terminées, M. Henry Jouin, le zélé secrétaire de l'école nationale des Beaux-Arts et rapporteur général de la session, prend la parole pour lire son rapport.

C'est, comme toujours, une étude complète sur les travaux qui ont été soumis au Comité et lus avec son assentiment au cours de la session. M. Jouin examine chaque mémoire avec bienveillance et rattache par des liaisons heureuses et spirituelles, les différentes études dont il rend compte.

Puis la séance est levée.

Enfin le samedi 31 mars a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. E. Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, l'assemblée générale qui clôt chaque année le congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

M. Spuller, dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements de l'auditoire, a insisté sur le devoir des savants envers la démocratie dont ils doivent faire l'éducation intellectuelle et morale.

Peut-être trouvera-t-on que nous donnons, dans ce compte-rendu une trop large part aux discours d'inauguration des séances ; mais comme l'intérêt qui s'attache aux réunions des Sociétés des Beaux-Arts se concentre non seulement sur les communications qui y sont faites mais aussi sur les discours des Présidents, il nous a semblé — une analyse quelque complète fût-elle de ces discours ne pouvant qu'en affaiblir l'esprit et la portée — que nous devions en reproduire textuellement les parties saillantes, persuadé que nos collègues tireraient de ces documents un véritable profit et des renseignements utiles.

Vézelay, 1894.

LES LE ROUGE DE CHABLIS

(1470-1531)

Par M. Henri Monceaux.



Depuis de longues années nous réunissons les matériaux d'une bibliographie historique de la contrée qui a formé le département de l'Yonne, et plus nous avançons dans notre travail, plus nous sommes convaincu de l'utilité de semblables labeurs. Il est indispensable, en effet, pour l'étude de l'histoire générale, et encore

plus pour celle des petits faits de l'histoire locale, d'avoir à sa disposition un répertoire chronologique de toutes les pièces et documents à consulter; nos archivistes travaillent chaque jour au classement des pièces originales et des manuscrits dont ils ont la garde; tous les ans nous voyons apparaître des volumes rédigés avec le plus grand soin, répertoires précieux qui apportent aux écrivains des matériaux de toute nature.

Il n'en est pas de même lorsqu'on veut connaître les pièces imprimées, les dissertations, les recueils de documents, comme les simples notices sorties de tant de plumes diverses, depuis l'invention de l'imprimerie.

Cette lacune nous a toujours frappé et nous avons cherché à la combler, en ce qui concerne la Basse-Bourgogne, en dressant le catalogue de tous les documents venus à notre connaissance et intéressant soit l'histoire de nos communes, soit la biographie des hommes de la contrée.

Une faible partie de notre travail a été publiée. Aujourd'hui nous voulons continuer par une étude que nous avons hésité jusqu'ici à mettre au jour. Elle eût dû, en effet, paraître avant la première si l'on tient compte de l'ordre chronologique. Ceux qui s'occupent de recherches semblables comprendront facilement notre hésitation. Il ne s'agit plus ici de décrire ou d'analyser des documents presque contemporains, il nous faut aborder l'histoire des débuts de l'imprimerie et de la gravure sur bois à Paris aussi bien que dans la région bourguignonne et champenoise, et ces débuts, il faut le dire, sont bien obscurs encore. On connaît à peine les noms de quelques artistes continuateurs des traditions de la vieille école des miniaturistes français qui entreprirent hardiment l'illustration du livre, lorsqu'ils eurent compris le parti qu'on pouvait en tirer. C'est donc une bonne fortune pour nous de pouvoir revendiquer comme nôtres les membres d'une famille qui contribua pour une part considérable à la diffusion des procédés de l'imprimerie et de la gravure.

D'abord calligraphes et miniaturistes, les aînés de cette famille se hâtèrent d'étudier les procédés de la typographie et de la gravure, aussitôt qu'ils eurent compris que la prodigieuse invention de Gutenberg, tout en détruisant d'un seul coup l'antique industrie des écrivains et des calligraphes, pouvait devenir une source de fortune, féconde surtout pour les praticiens déjà initiés aux arts graphiques.

Les Le Rouge, originaires de Chablis, ont donné à cette petite ville, dans le monde des lettres, une réputation dont elle n'a pas conscience encore, aujourd'hui; ses habitants sont trop absorbés

par la gloire de leur vignoble et la réputation de leurs vins délicieux recherchés dans le monde entier.

Dès le début de nos recherches nous avons été frappé de cette indifférence ou de cet oubli des compatriotes des Le Rouge. Leur silence fait contraste avec les discussions patriotiques, les polémiques bruyantes de nombre de villes.

Comme on l'a dit excellemment : « Après l'invention de l'écri-« ture, la découverte de la typographie est assurément, de toutes « les conquêtes du génie, celle qui a été la plus profitable et la « plus féconde. En rendant impérissables les monuments écrits « de la pensée, elle a donné une base indestructible à la civilisa-« tion. Le patrimoine de l'humanité se trouve par elle à l'abri des « dangers qu'il courait avant que les ouvrages qui le constituent « pussent être reproduits à un nombre d'exemplaires en quelque « sorte indéfini. Aussi ne faut-il pas s'étonner des controverses « passionnées et des ardentes revendications auxquelles ont « donné lieu les recherches relatives aux origines de l'art typo-« graphique dans chaque pays et dans chaque ville (1). »

Des arts qui devaient servir d'auxiliaires à l'imprimerie, la gravure était le plus important. Au moment de la découverte de Gutenberg, vers 1436, elle atteignait déjà un grand point de perfection et l'on peut dire que la gravure fut pour l'imprimerie ce que furent pour l'invention des chemins de fer les progrès de la mécanique et de l'électricité.

Née au XIVe siècle elle avait rapidement progressé. Nous ne voulons point faire ici une histoire des débuts de l'imprimerie pas plus que de ceux de la gravure, et nous renvoyons pour cette dernière aux ouvrages spéciaux, tels que ceux de MM. Firmin-Didot (2) et Georges Duplessis (3). Il nous faut simplement rappeler dans leurs grandes lignes et comme entrée en matière les principaux faits qui amenèrent la découverte et les perfectionnements de l'art sublime pressenti depuis longtemps déjà et que Gutenberg eut l'honneur de rendre pratique.

Nous n'avons point non plus, pour les questions d'origine, à

(1) Thierry-Poux, *Premiers Monuments de l'Imprimerie en France au XVe siècle*. Paris, Hachette, 1890.

(2) Didot, *Essai typographique et bibliographique sur l'Histoire de la Gravure sur bois*. Paris, MDCCCLXIII.

(3) G. Duplessis, *Histoire de la Gravure en Italie, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France*. 2e édition, Paris, MDCCCLXXX.

nous occuper de la gravure en taille douce, ou gravure en creux sur planches de cuivre, qui ne prêta que très peu dans les commencements son concours à l'illustration des livres, mais nous devons dire quelques mots de la xylographie, c'est-à-dire de l'art de découper dans une planche de bois le dessin tracé à la surface, afin de laisser chaque trait en relief et de permettre sa reproduction sur le papier, après que la planche a été enduite d'une encre spéciale.

On peut dire que du jour seulement où l'invention du papier fut connue, l'art xylographique put progresser. L'empreinte de l'image figurée sur le bois ne pouvait, en effet, apparaître nettement comme chose d'art exploitable que lorsqu'on aurait à sa disposition une substance pouvant donner une surface élastique et suffisamment résistante pour supporter la pression énergique de la presse, enfin d'un prix assez modique pour qu'on pût la répandre partout et l'écouler facilement.

Les Grecs de l'antiquité faisaient usage de timbres à caractères mobiles sculptés dans le bois, et les marques des potiers étaient de véritables caractères xylographiques.

Au moyen-âge, on gravait depuis longtemps sur le bois les dessins de ces merveilleux pavages historiés dont on trouve encore aujourd'hui de nombreux spécimens. En 1447, Jehannin Fouqueret, tailleur d'images à Dijon, gravait, sur les ordres du chancelier Rollin, les estampilles qui servirent à fabriquer les beaux carreaux de l'hospice de Beaune et de l'hôtel du chancelier à Dijon.

Dans les premières années du xve siècle, et peut-être même avant, les cartes à jouer s'obtiennent avec des planches de bois, et les premières impressions sur étoffe, aussi bien en Orient qu'en Europe, furent de simples combinaisons, de grossiers ornements obtenus avec des chevilles de bois disposées de façons diverses.

Un savant italien a démontré (1) que bien antérieurement à l'avénement de l'imprimerie, on a orné les manuscrits de majuscules et initiales en se servant de *lettres à tiges* qu'on enduisait d'encres de couleur et qu'on appliquait aux endroits réservés.

Dès 1418, on sculptait dans le bois des images à sujets religieux et populaires au bas desquelles on grava bientôt en plein bois des

(1) *Osservazioni sulla Chirotipographia ossia antica arte di stampare a mano opera di D. Vinc. Requeno. Roma, 1810. In-8.* L'imprimerie à la main est désignée ici sous un nom bizarre dérivé du mot grec χειρας, main.



L'AUTEUR OFFRANT SON LIVRE AU ROI

Gravure extraite de l'ART DE BIEN VIVRE. — Paris, Pierre Le Rouge, 1492.

titres explicatifs. La Bible *dite des Pauvres*, établie dans ces conditions, date de 1420.

Ces explications en une ou deux lignes servirent de transition entre la gravure des pages pleines, sur une planche de bois, et celle des mots, puis des lettres isolées.

Il restait à renverser l'empreinte pour obtenir au tirage l'image dans le sens voulu et à remplacer les lettres de bois sujettes à retrait et gonflement, par un métal suffisamment dur pour supporter la pression. C'est le premier résultat que dut poursuivre Gutenberg, et c'est sa réussite qui lui a permis d'aborder l'art définitif.

Comme on le voit, le terrain était bien préparé. On avait le papier, on possédait la gravure sur bois. On a donc là, comme pour toutes les grandes découvertes, la preuve que les inventions ne sont jamais isolées et ne se forment pas de toutes pièces. Elles résultent toujours d'un concours de circonstances dont les combinaisons répondent à un besoin nouveau de l'humanité.

Gutenberg avait découvert la théorie de la typographie, mais après avoir obtenu de la gravure sur bois le secret de l'impression, il lui fallut s'adresser à la gravure sur cuivre pour obtenir des moules. On ne pouvait, en effet, graver les lettres une à une; il fallait, pour les obtenir en nombre, trouver le moyen de créer, avec le premier type gravé, des épreuves en creux pouvant former une matrice et enfin couler l'alliage combiné dans cette matrice.

Quand on réfléchit à la complication de ce nouveau travail qui nous paraît si simple aujourd'hui, et au peu de ressources industrielles du xve siècle, on ne peut trop admirer le génie persévérant de Gutenberg et de ses associés. Pour obtenir ce qu'on appelle une fonte (réunion de lettres suffisantes pour l'impression d'un ouvrage), il fallait d'abord graver un *contrepoinçon*, c'est-à-dire la lettre, l'œil à droite, sur une tige d'acier, tremper alors ce contrepoinçon et l'enfoncer dans une seconde tige d'acier, pour obtenir ainsi à gauche ce que l'on appelle l'œil de la lettre. Ce nouveau *poinçon*, trempé à son tour, était alors enfoncé dans une matrice de cuivre qui s'adaptait au moule dans lequel on coulait l'alliage.

On conçoit que toutes ces opérations ne se firent pas d'emblée et qu'avant d'arriver à la découverte des procédés il y eut bien des tâtonnements, bien des recherches qu'il fallait faire dans le silence et le secret le plus absolus si l'on voulait profiter de l'invention dont on n'avait encore entrevu que la théorie. Nous ne

parlons que pour mémoire de la presse et de l'encrage pour l'impression définitive qui apportèrent leur contingent de difficultés et de problèmes à résoudre.

Nous nous sommes un peu étendu sur les obstacles qui assaillirent l'inventeur au moment même où il conçut la pensée de l'œuvre à accomplir, afin de montrer la grandeur des difficultés vaincues. Ces difficultés subsistèrent longtemps, même lorsque le grand secret eut été divulgué. Il ne faut pas l'oublier, les imprimeurs qui, les premiers, à Paris et dans les autres villes, exploitèrent l'art nouveau venu de Strasbourg, furent obligés de créer leur matériel de toutes pièces et d'être à la fois graveurs, fondeurs et imprimeurs en même temps qu'ils devaient être familiarisés de longue date avec les arts graphiques. C'est ce qui explique la lenteur avec laquelle la typographie se répandit, aussi bien en France que dans les autres contrées européennes.

C'est vers l'année 1436 que Gutenberg paraît avoir été en possession des divers procédés permettant d'affirmer que l'art typographique était fondé. Mais, par suite de ses démêlés avec ses associés, ce n'est qu'en 1454 qu'on peut constater l'apparition d'une pièce imprimée et portant une date certaine, avec le titre de : « *Lettres d'indulgence faites à Mayence sur la demande du « délégué du pape Nicolas V et du roi de Chypre.* » Ce délégué, Paulinius Chappe, vient en effet à Mayence faire reconnaitre ses pouvoirs et nommer des sous-délégués chargés de la distribution en Allemagne de ces cédules, désormais imprimées, au moyen desquelles on sollicitait des secours d'argent en faveur du roi de Chypre menacé par les Turcs, en échange de nombreuses indulgences.

Ce n'est que seize ans plus tard que les presses d'imprimerie apparaissent en France et pour la première fois à Paris en 1470. Elles pénètrent à Lyon en 1473, à Angers et à Toulouse en 1476. Enfin, en 1478, Chablis est la cinquième ville de France où l'art typographique se fait connaître et prend droit de cité par une production bien authentique. Après 1480 et jusqu'en 1500, nous trouvons trente-six villes seulement qui aient vu fonctionner chez elles des ateliers d'imprimerie.

Il paraît donc extraordinaire, au premier abord, qu'une petite bourgade comme l'était Chablis, ait eu un tel honneur d'être la cinquième ville de France où les productions typographiques firent leur apparition.

Pour notre part, ce problème nous a toujours intéressé. Bien

avant que nous eussions entrepris des recherches spéciales, nous avions constaté combien était obscure l'histoire de l'introduction de l'imprimerie en France, combien étaient inconnues les pérégrinations des imprimeurs initiés au nouvel art à Strasbourg ou à Mayence, nouveaux apôtres se dispersant dans toute l'Europe pour répandre la grande nouvelle, pour divulguer les procédés et les bienfaits de l'art découvert par Gutenberg.

Il est difficile d'admettre, en effet, que la typographie ait attendu un temps aussi long pour pénétrer en France et qu'elle ait mis 16 ans pour venir de Strasbourg à Paris, 19 ans pour arriver de Strasbourg à Lyon. Des faits certains sont venus confirmer ces doutes.

Nous savons aujourd'hui, par la publication de documents précieux, que la pratique de l'*Ars scribendi artificialiter* a été tentée à Avignon de 1444 à 1446, presqu'en même temps qu'elle était connue à Strasbourg de quelques praticiens seulement. A cette époque une association fut formée entre Procope Waldfoghel, orfèvre venu de Prague, le juif Davin, de Caderousse, deux étudiants en décret d'Avignon, Massaud Vitalis, du diocèse de Dax, et Arnaud de Coselhac, du diocèse d'Aix. Les associés devaient employer : *Duo abecedaria calibis et duas formas ferreas, unum instrumentum calibis vocatum vitis, quadraginta octo formas stangni nec non diversas alias formas ad artem scribendi pertinentes*... Nous renvoyons à la publication spéciale qui en a été faite (1) la connaissance des documents concernant Procope Waldfoghel, établi à Avignon dès 1444 et en possession des secrets de Gutenberg, nous contentant de répéter avec M. Léopold Delisle : « Les contrats que M. l'abbé Requin a fait connaître sont « peut-être les plus anciens témoignages qui existent encore « aujourd'hui en original sur la découverte de l'imprimerie. »

Si des faits aussi importants ont pu échapper jusqu'à ces temps derniers aux investigations des savants, combien d'autres doivent nous être inconnus qui viendront plus tard, espérons-le, éclairer l'histoire des débuts du grand art en France et ailleurs. Qui nous donnera, par exemple, des renseignements sur l'existence de Nicolas Janson et de ses compagnons avant son installation définitive à Venise? On a écrit et répété que Nicolas Janson, maître de la monnaie à Tours et à Paris, à la fin du règne de Charles VII, avait été désigné par son souverain pour se rendre à Mayence afin d'y pénétrer les secrets de la nouvelle invention. Qui nous dira ce

(1) *L'Imprimerie à Avignon en 1444*, par l'abbé Requin, Paris, 1890.



qu'il est devenu après avoir reçu la mission royale (1)? Où a-t-il habité? Qu'a-t il fait depuis 1458, époque de son départ pour l'Allemagne, jusqu'en 1470, époque de son arrivée à Venise, la grande ville libérale où il exerce à la fois les professions de l'imprimeur, celles du graveur et du fondeur de caractères, en même temps qu'il donne la preuve de son habileté professionnelle et de ses grandes connaissances littéraires en publiant ces belles éditions qu'on admire encore aujourd'hui? Sans doute, avant de venir à Venise il avait exercé son art en France comme le dit le texte transcrit plus bas. Et cependant on ne sait absolument rien ni sur la situation de son atelier, ni sur les motifs qui le firent émigrer lui et ses compatriotes, Jacques Le Rouge entre autres qu'on retrouve à Venise avec lui. Il serait à souhaiter que nos érudits se missent à creuser de nouveau ces problèmes mystérieux des débuts de l'art typographique en France. Nos fonds d'archives ont été bien peu explorés jusqu'ici et nul doute qu'on ne retrouve quelque jour des documents, sinon aussi précieux que ceux d'Avignon, du moins aussi intéressants pour l'histoire de nos vieux typographes.

(1) Voici la copie du document du xvi[e] siècle qui se trouve à la Bibliothèque nationale et sur lequel tous les auteurs se sont appuyés pour dire que Janson fut envoyé à Mayence par Charles VII : « Le III[e] jour « d'octobre mille IIII[c] LVIII, ledit s[r] Roy ayant entendu que Messire « Jehan Gutenberg, chevalier, demeurant à Mayence, pays d'Allemaigne, « homme adextre en tailles de caractères de poinçons, avait mis en « lumière l'invention d'imprimer par poinçons et caractères, curieux de « tel trésor ledit s[r] Roy aurait mandé aux généraux de ses monnaies « luy nommer personnes bien entendues à ladite taille et pour envoyer « audit lieu, secrettement soy informer de ladite forme et manière de « ladite invention, entendre, concevoir et apprendre l'art d'icelle. A quoi « fut satisfaict audit s[r] et par Nicolas Janson fust entreprins tant ledit « voyage que semblablement de parvenir à l'intelligence dudit art et « exécution d'icellui audit Royaulme dont premier a faict debvoir dudit « art d'impression audit Royaulme de France. »

Bibl. nationale, Ms Fr. (Hautin) 5524, fol. 152 v° et 153 r°.

Nicolas Janson avait un parent, très probablement son frère, qui remplissait à la même époque auprès de Charles VII les fonctions d'orfèvre et valet de chambre du Roi. En octobre 1458, le marquis de Baude, margrave de Bade, venu d'Allemagne en ambassade vers le roi de France, alors à Vendôme, prit congé du Roi. A cette occasion Charles VII lui fit présent de nombreuses pièces d'argenterie fournies par Guillaume Janson. (Cpr *Comptes de l'argenterie de Charles VII* (K K, registre 51, p. 61 et s. aux Archives nationales.) Ces faits, restés longtemps inconnus, donnent une certitude complète de la mission qui fut donnée à Nicolas Janson.

Dans ces dernières années, des études consciencieuses sur les antiquités typographiques de la France ont vu le jour et ont apporté leur contingent de travaux importants. On peut citer comme modèle du genre le livre de M. A. Claudin sur les *Origines de l'imprimerie à Albi, en Languedoc (1480-1484); les pérégrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutenberg en Allemagne, en Italie et en France (1463-1484) et son établissement définitif à Lyon (1485-1507)*. Ce travail, édité à Paris en 1880, a été couronné par l'Académie des Inscriptions et il est bien à désirer que son auteur, continuant à rédiger, comme il l'a promis, ses notes nombreuses amassées depuis longtemps sur les origines des ateliers typographiques de la France, nous apporte bientôt une série de documents inédits, comme il sait les découvrir.

Quant à nous, nous voulons donner aujourd'hui le résultat de nos investigations sur les débuts de l'art typographique apporté en Basse-Bourgogne et en Champagne par une famille d'imprimeurs qui se distingua en même temps à Paris et à Venise. Nous résumerons ce qu'on sait actuellement sur cette famille des Le Rouge, originaire de Chablis et dont on retrouve les membres à Venise, à Pignerol, à Milan, à Embrun, puis à Chablis, à Paris, à Troyes.

Nous publions aujourd'hui ce travail dans l'espoir d'attirer l'attention sur nos imprimeurs de Chablis et de provoquer de nouvelles recherches que nous serions peut-être impuissant à mener à bien. Puisse notre appel être entendu! Puisse cette étude provoquer la publication de travaux qui viendront éclaircir l'histoire si obscure encore des typographes français du xve siècle.

OUVRAGES A CONSULTER

Alès (Anatole). Description des livres de liturgie imprimés aux xve et xvie siècles faisant partie de la bibliothèque de son A. R. Mgr Charles Louis de Bourbon (comte de Villafranca), par Anatole Alès. Paris, 1878. Gr. in-8 et supplément.

Amati. Manuale di bibliographia del secolo xv, ossia notizia di tutti i libri rari e preziosi impressi d'all' originie dell stampa finio al 1500, di Am. Milano, 1854. In-8.

Antonelli (Giusepp.). Ricerche bibliografiche sulle edizioni ferraresi del secolo xv da Gui Antonelli. Ferrare 1830. In-4°.

Assier. Entrée et séjour du roi Charles VII dans la capitale de la Champagne, avec notes et pièces curieuses relatives à cette entrée et à l'établissement de la première imprimerie troyenne. 1873. In-8.

Bernard (Auguste). De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe, par A. Bernard. Paris, Renouard, 1853-1854. 2 vol. in-8.

— Anthoine Vérard et ses livres à miniatures au xve siècle. In-8, 1860.

— Geoffroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier, par Aug. Bernard. 2e édition, Paris, Tross, 1865. In-8.



CALENDRIER DES BERGERS
Paris et Troyes

Boni (Mauro). Lettere sui primi libri a stampa di alcune cita eterre dell, Italia superiore, parte sinora sconoscinte, parte nuovamente illustrati da Mauro Boni. Venezia, Paleze 1794. In-4°.

Bouchot (Henri). Le Livre. L'Illustration. La Reliure. Etude historique sommaire, par Henri Bouchot, ancien élève de l'École des chartes, attaché au département des Estampes de la Bibliothèque nationale. Paris, Quantin, 1892. In-8.

Bradley (John W.). A dictionnary of miniaturists, illuminators, calligraphers

and copyists, with reference to their works and notices of their patrons, from the establishment of Christianity to the XVII et XVIII th cent. London, B. Quaritch 1887-89. 3 vol. in-8.

Branche. Sur les Danses des morts et les Danses macabres. (Bulletin monumental, (1842), VIII° vol., p. 326-339.

Brunet (Jacques-Charles). Manuel du libraire et de l'amateur de livres, 5° édition. Paris, Firmin-Didot, 1865, 5 vol. gr. in-8 à 2 c. — Deschamps, supplément au Manuel du libraire, 1875, 2 vol. in-8.

Caronti (Andr.). Gli Incunaboli della Biblioteca universitaria di Bologna. Catalogo di Andrea Caronti, etc. Bologna, 1889. In-8.

Castan (Auguste). Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Besançon, publication posthume. Besançon, 1893. In-8.

Castellani. La stampa in Vinegia. Venise, 1888. In-8.

Chevillier. L'Origine de l'Imprimerie à Paris, dissertation historiqne et critique divisée en cinq parties, par André Chevillier, docteur et bibliothécaire de la maison de Sorbonne. 1674. In-4°.

Champollion-Figeac. Notice d'une édition de la Danse macabre antérieure à celle de 1486, inconnue aux bibliographes, Paris, 1811. In-8.

Claudin (A.). Origines de l'Imprimerie à Albi en Languedoc (1480-1484). Les pérégrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutenberg en Allemagne, en Italie et en France (1463-1484), et de son établissement définitif à Lyon (1485-1507). Paris, 1880. In-8 avec pl.

Corrard de Bréban. Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes. 3° édition, revue et augmentée d'après les notes de l'auteur, par Olgar Thierry-Poux. Paris, 1873. In-8 avec pl.

Dibdin. The bibliographical Decameron; or Ten Days pleasent Discourse upon illuminated manuscripts and subjetes connected with early engraving, typography, and bibliography, by the Rev. T. F. Dibdin. London, 1817, 3 vol. in-4°.

— Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France, traduit de l'anglais avec des notes, par Th. Licquet. Paris, Crapelet, 1825. In-8, 4 vol.

Douce (Francis). The Danse of Death exhibited in elegant engravings on wood with a dissertation on the several representations ot that subject but more particularly on those ascribed to Macaber and Hans Holbein. London Pickering, 1833. In-8.

Duplessis (Georges). Histoire de la gravure en Italie, en Europe, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France, par G. Duplessis, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. Paris, Hachette et Cie, 1880. Gr. in-8 avec nombr. reproduct. de gravures anciennes. Cpr aussi 1re édit. en 1862.

Firmin-Didot (Ambroise). Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois, par Ambroise Firmin-Didot. Paris, 1863. In-8.

— Catalogue raisonné des livres de la bibliothèque de M. A. Firmin-Didot. T. I. Livres à gravures sur bois. Paris, 1867.

Fortoul. Essai sur les poëmes et les images de la Danse des morts (inséré dans le volume intitulé : *La Danse des Morts*, dessinée par *Hans Holbein, gravée sur pierre* par J. Schlotthauer). Paris, J. Labitte, 1842. Petit in-8.

Fournier le jeune. Manuel typographique à l'usage des gens de lettres, Paris, 1766. In-8, 2 vol.

— Dissertations sur l'origine et les progrès de l'art de graver sur bois, pour éclaircir quelques traits de l'Histoire de l'Imprimerie et prouver que Gutenberg n'en est pas l'inventeur, par M. Fournier le jeune, graveur et fondeur de caractères d'imprimerie. Paris, 1758. In-8.

Hain (Louis). Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum M.D. Typis expressi ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur vel adcuratius recensantur : Opera Ludovici Hain sumptibus J. G. Cottæ, Stuttgartiæ et J. Renouard, Lutetiæ Parisiorum, 1826 à 1838. In-8. 4 volumes.

Haym (Nic.-François). Bibliotheca italiana, o sia notizia de libri rari italiani coretta ed ampliata (de Ferdinando Giandinati). Milano 1771-73. In-4°. 2 volumes.

Holtrop (J.-G.). Catalogus librorum sæculo xv° impressorum, quotquot in Bibliotheca Regia Hagana asservantur, edid. J. G. Holtrop. Hagæ Comitum, 1856. Gr. in-8.

Jansen. Essai sur l'origine de la gravure sur bois, en taille douce et sur la connaissance des estampes des xv° et xvi° siècles. Paris, Schœll., 1808. 2 vol. in-8 avec 20 planches en taille douce.

Kastner (Georges). Les Danses des Morts, dissertation et recherches historiques, philosophiques, littéraires et musicales sur les divers monuments de ce genre qui existent ou qui ont existé tant en France qu'à l'étranger, accompagnées de planches représentant des sujets tirés d'anciennes Danses des Morts, etc. Paris, Brandus, 1852. In-4° avec pl.

Laborde (Comte de). La renaissance des Arts à la Cour de France. Paris, 1850. In-8. 2 vol.

La Caille (J.-F.). Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et ses progrès jusqu'en 1689. Paris, 1689. In 4°.

Lacroix, Fournier et Séré. Histoire de l'Imprimerie et des arts qui se rattachent à la typographie. Paris, 1852. Gr. in-8 avec pl.

Laire (F.-X.). Specimen historicum typographiæ romanæ xv seculi. Romæ, 1768. In-8.

Laire (F.-X.). Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500; chronologice dispositus cum notis historiam typographico-litterariam illustrantibus. Senonis, 1791. 2 vol. in-8.

Langlois. Essai historique, philosophique et pittoresque sur les Danses des Morts, par E.-H. Langlois, etc., accompagné de 54 pl. et de nombreuses

vignettes, etc., complété par A. Pothier et Alfred Baudry. Rouen, 1852. 2 vol. in-8, avec 54 pl.

La Serna Santander. Dictionnaire bibliographique du xve siècle, ou description par ordre alphabétique des éditions les plus rares et les plus recherchées du xve siècle, préc. d'un essai sur l'origine de l'imprimerie, ainsi que sur l'histoire de son établissement dans les villes, bourgs, monastères et autres endroits de l'Europe, avec la notice des imprimeurs qui y ont exercé cet art jusqu'à l'an 1500, par La Serna Santander. Bruxelles, 1805. 3 vol. in-8 avec tableaux pliés.

— Mémoire sur l'origine et le premier usage des signatures et des chiffres dans l'art typographique. Bruxelles, an IV. In-8.

Lichtenberger (Jo. Frid.). Indulgentiarum literas Nicolaï V, P. M., pro regno Cypri impressas a MCCCCLIV, matricumque epocham. Argentatori, 1816. In-4°.

Longperier (Adrien de). Notice sur le dit des Trois Morts et des Trois Vifs. (Revue archéologique. T. II, p. 243. Paris, 1845.)

Lottin aîné. Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis 1470 jusqu'au 31 décembre 1788. Paris, 1789. In-8. 3 parties : 1re partie. Catalogue chronologique. — 2e partie. Catalogue alphabétique. — 3e partie. Catalogue de leurs noms de baptême.

Maittaire (Mich.). Annales typographici ab artis inventae origine ad annum 1500. *Hagae Comitum*. 1719. — Ann. typogr. ab a. 1500 ad a. 1536 contin. 2 vol. *Hag.-Com*. 1722. — Ann. typogr. ab a. 1536 ad a. 1557 contin. 2 vol. *Hag.-Com*. 1725. — Ann. typogr. ab artis inventae orig. ad a. 1664. Ed. nova. 2 vol. *Amst*, 1733. — Annal. typogr. (tomus quintus et ultimus Indicem in tomos quatuor praeeuntes complectens.) 2 vol. *Londini* 1741.— Annalium typogr. Mich. Maittaire Supplementum adorn. *Mich. Denis*. 2 vol. *Viennæ* 1789. Ensemble 11 vol. In-4.

Manzoni (G.). Annali typographici piemontesi del secolo xv da G. Manzoni, Torino, 1856. Gr. in-8 avec planches.

Marchand (Prosper). Histoire de l'Imprimerie. La Haye, 1740. In-4°. Supplément d° (par Mercier de Saint-Léger). Paris, 1775. In-4°.

Maury (Alfred). Sur le personnage de la Mort. (Revue archéologique. T. IV, 5e livraison, 1847, et T. V, 10e, 11e et 12e livraisons). Paris, 1848.

Meerman. Origines typographicæ. Hagæ Comitum. 1765. 2 vol. in-4°.

Midoux et Matton. Etude sur les filigranes des papiers employés en France aux xive et xve siècles, accompagnée de 600 dessins lithographiés. Paris, 1868.

Muntz. La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII. Paris, 1885. Gr. in-8 illustré.

Montaiglon (Anatole de). L'Alphabet de la Mort de Hans Holbein, entouré de bordures du xve siècle et suivi d'anciens poëmes français sur le sujet des trois morts et des trois vifs, publiés d'après le manuscrit. Paris, Tross. 1856. In-8 avec grav.

Papillon. Traité historique et pratique de la gravure en bois, par J.-M. Papillon, graveur en bois. Paris, Simon, 1766. 2 vol. in-8, avec gravures.

Passavent. Le peintre-graveur, par Passavent. Leipzig, 1860. In-8.

Panzer. Annales typographici ab artis inventæ origine ad annum M.D. post Mattairii, Denisii aliorumque doctissimorum virorum curas in ordinem redacti, emendati et aucti. Opera Georgii Wolfgangi Panzer, Capituli eccles. cathedralis ad : d. Sebald. Norinsberg præpositi, etc. Norumbergæ impensis Joannis Eberhardi Zeh, bibliopolœ. 1795-1803. In-4°, 11 vol.

Peignot. Recherches historiques et littéraires sur la Danse des morts et sur l'origine des cartes à jouer, par Gabriel Peignot. Dijon et Paris, 1826. In-8 avec pl.

Pericaud aîné (Ant.). Bibliographie lyonnaise du xv° siècle, nouvelle édition. Lyon et Paris, 3 parties, 1851-52; 4° partie, additions, 1859. In-8.

Picot (Emile). Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild. Paris, Morgand, 1893. In-8. T. I à III.

Praët (Jos. Van). Catalogue des livres imprimés sur vélin avec date, depuis 1457 jusqu'à 1472. Paris, 1813. 2 parties en un volume in-fol.

— Catalogue des livres imprimés sur vélin de la bibliothèque du Roi. Paris, 1822-1823. 6 tomes en 5 vol. in-8.

— Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans les bibliothèques tant publiques que particulières. Paris, 1824-1828. 4 vol. in-8.

— Inventaire alphabétique des livres imprimés sur vélin de la Biblioth. nationale. Complément du catalogue publié par Van Praët. Paris, 1877. In-8.

Renouvier (J.). Des gravures en bois dans les livres d'Anthoine Vérard, maître libraire, imprimeur, enlumineur et tailleur en bois, de Paris. Paris, Aubry, 1859. In-8 avec 2 pl.

— Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du xv° siècle, par Jules Renouvier. Bruxelles, Hayez, 1860. Avec une planche de monogrammes.

— Les origines de la gravure en France. (Gazette des Beaux-Arts. 1er avril 1889.)

— Des types et des manières des maîtres graveurs. Mém. de la Soc. de Montpellier, 1853-1856.

Requin (l'abbé). L'imprimerie à Avignon en 1444. Paris, Picard, 1890. In-8.

Ribière. Essai sur l'histoire de l'Imprimerie à Auxerre (1580-1857.) Auxerre, 1858. In-8.

Rivoli (Duc de). Bibliographie des livres à figures vénitiens de la fin du xv° siècle et des commencements du xvi° (1469-1525). Paris, 1892. In-8.

Sardini (Giacomo). Esame sui principi della Francese ed Italiana Tipografia ovvero Storia critica di Nicolo Janson, da Giacomo Sardini. Lucca, Bonsignori, 1796-1798. In-fol. en 3 parties avec fac-simile des caractères et des filigranes de papier employés par Janson. (Cpr. analyse de cet ouvrage. Bull. Soc. hist. et archéol. de Langres, p. 179 et s.)

Sommer (H. Oskar). The Kalender of shepherdes, the edition of Paris 1503 in photographic facsimile. A faithful reprint of R. Pynsons edition of London 1506. Edited with a critical introduction and glossary by H. Oskar Sommer, Ph. D. London, Kegan Paul, Trench, Trübner et Ce, 1892. 3 parties en 1 vol. gr. in-8.

Sylvestre. (L.-C.). Marques typographiques des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France depuis l'introduction de l'imprimerie jusqu'à la fin du XVIe siècle, recueillies par L.-C. Sylvestre. Paris, Pottier, 1853-1864. Gr. in-8.

Taillandier. Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris. (Mém. Soc. des Antiquaires de France, t. XIII.)

Thierry-Poux (Olg.). Premiers monuments de l'imprimerie en France au XVe siècle, publiés par Olg. Thierry-Poux, conservateur du département des imprimés à la Bibl. nationale. Paris, Hachette et Cie, 1890. Gr. in-fol. de III et 24 p. avec 41 pl. de fac-simile et 4 ff. pour les tables.

— De l'emploi de la gravure sur bois dans quelques livres imprimés à Venise, de 1469 à 1472. Paris, 1892. In-8.

Vernazza. Observazioni typographici sopra i libri impressi in Piemonte del secolo XV, del barone Vernazza. Bassano, 1807. In-8.

Weale (H. James). Catalogus Missalium ritus latini. London, 1886. In-8.

Werder (Edmond). Histoire du Livre en France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Paris, Dentu, 1861-1862. 6 volumes in-18. — Le 6e volume contient la liste des libraires et imprimeurs de Paris.



Lettre historiée de la MER DES HYSTOIRES
Paris, Pierre Le Rouge, 1488.



I

LES LE ROUGE DE CHABLIS

CALLIGRAPHES. — ENLUMINEURS. — MINIATURISTES. — GRAVEURS ET IMPRIMEURS

Les débuts de la gravure sur bois et de l'illustration des livres en France sont encore bien peu connus et il semble que l'obscurité qui entoure l'histoire de nos vieux imagiers n'est point près de disparaître.

C'est que, en effet, les écrivains sont bien plutôt séduits par les grands noms des artistes étrangers qui précédèrent, a-t-on dit, l'art français et lui fournirent des exemples et des modèles. Il est pourtant bien avéré que notre art existait déjà. Excité,

vivifié par le souffle de la Renaissance d'au-delà les monts, il n'a point tardé à dépasser ses rivaux de l'Allemagne et de l'Italie.

On met aujourd'hui une ardeur singulière à nous apporter le dernier mot de l'érudition sur tel artiste qui prit part de près ou de loin au grand mouvement de rénovation du xve et du xvie siècle, et il y a, nous en convenons, beaucoup plus de gloire et de profit à s'occuper d'un Raphaël, d'un Donatello ou d'un Albert Dürer qu'à faire sortir de la poussière des archives quelque nom obscur jusqu'ici, de l'un de nos humbles graveurs.

Interprètes des traditions, des coutumes anciennes de nos provinces, les dessinateurs et les miniaturistes de la vieille Ecole française étaient cependant bien préparés pour devenir des précurseurs à leur tour aux premières effluves de l'art affiné qui florissait en Italie, à ce moment où la découverte de l'imprimerie vint transformer **tout** à la fois les idées et les procédés de reproduction des œuvres de l'esprit humain.

Après la découverte de l'imprimerie, l'art de découper le bois et d'obtenir la reproduction indéfinie des dessins tracés est certainement l'un des plus grands faits qui marquèrent le xve siècle. Il mit à la disposition des masses des moyens peu dispendieux d'utiliser et de propager les arts graphiques, de donner un corps aux idées et aux sentiments par l'image répétée sans limites. Ces moyens avaient complètement manqué jusqu'alors et l'art fut définitivement popularisé.

Pour la France, c'est de Paris que sont sortis les premiers essais en ce genre. Les calligraphes, les dessinateurs et les peintres apportèrent d'abord aux imprimeurs le secours de leur art pour l'imitation des manuscrits, l'idéal des libraires de cette époque de transition. Mais la lenteur des anciens procédés d'illustration, et surtout leur cherté, n'étaient plus en rapport avec la rapidité de la production des livres que l'impression sur papier rendait accessibles à toutes les bourses. C'est alors qu'on reprit l'idée, exploitée depuis longtemps déjà pour les cartes à jouer et pour quelques grossières images religieuses obtenues au moyen du froton, que leur bon marché permettait de répandre parmi les classes populaires. On créa, au moyen de planches de bois, des matrices pouvant passer sous la presse et donner les empreintes comme les caractères d'imprimerie.

Nous pensons en avoir dit assez sur ce sujet et nous renvoyons aux auteurs spéciaux pour l'étude et l'histoire des procédés et des progrès successifs de la gravure.

Les principaux libraires de Paris, initiés la plupart et depuis

longtemps aux arts graphiques, s'empressèrent d'utiliser la nouvelle invention qui leur permettait un grand développement d'affaires et des profits illimités. Quant à ceux qui étaient trop occupés ou qui ne se reconnaissaient point un talent suffisant, ils s'adressèrent à des artistes et à des praticiens qui se chargèrent, avec plus ou moins de bonheur et d'adresse, de dessiner et de découper pour leur compte le poirier et le buis.

A plusieurs reprises on a essayé de faire l'histoire de ces premiers temps de l'illustration du livre et de rechercher la part du libraire et celle de l'artiste ou de l'imprimeur. Dans cet ordre d'idées, les travaux de Jules Renouvier, ceux d'Auguste Bernard et de plusieurs érudits ont jeté du jour sur ces questions d'origine. Plus récemment, M. A.-Firmin Didot, de regrettable mémoire, en publiant son essai sur la gravure sur bois, et M. Georges Duplessis en nous donnant une seconde édition de son beau livre sur l'histoire de la gravure, orné de nombreux fac-simile documentaires, ont fourni des guides sûrs à ceux qui voudront pénétrer plus avant dans la matière.

Les études sur Antoine Vérard et Simon Vostre sont des essais remarquables et qui ont jeté un certain jour sur la question. Mais, comme leur auteur, M. Renouvier, l'a fait remarquer le premier, les libraires, suivant les circonstances et les besoins du moment, employaient des artistes différents, car il leur était bien difficile de se consacrer personnellement au labeur à entreprendre.

De là une incertitude, une confusion qui ne permettent pas, à l'heure actuelle, de s'engager bien loin, lorsqu'on cherche à établir l'histoire de nos premiers graveurs et illustrateurs de livres. Ce n'est que par des comparaisons toujours difficiles, par l'étude de la manière de chaque artiste, du tour de main de chaque praticien dans des ouvrages dont l'attribution sera bien établie, qu'on pourra arriver à donner à chacun ce qui lui appartient. Et aussi longtemps qu'un catalogue général des Incunables n'aura pas été fait, il sera impossible de recourir d'une manière sérieuse à ces moyens de comparaison.

Il est vrai qu'un certain nombre de bibliothèques publiques commencent à mettre à la disposition des travailleurs, des catalogues exacts et pleins d'érudition. Mais tant qu'un inventaire général résumant les catalogues particuliers de nos bibliothèques de France n'aura pas été dressé, on ne pourra se renseigner complètement, comparer les gravures et les caractères et aborder des études définitives.

Ce travail ne nous paraît pourtant pas offrir plus de difficultés

que le catalogue des manuscrits des bibliothèques entrepris sous les auspices du ministère de l'instruction publique et qui a dépassé son 30e volume. Espérons que l'idée fera son chemin.

Nous avons voulu placer ces réflexions en tête de l'étude que nous avons entreprise sur les Le Rouge, grande famille d'imprimeurs dont plusieurs membres furent des plus illustres parmi les précurseurs de l'art typographique.

Après avoir été des maîtres dans l'art du calligraphe et du miniaturiste, — on ne peut en douter en voyant leur œuvre, — ils apportèrent à l'art nouveau les fruits de leur expérience et de leur savoir et pratiquèrent résolument la gravure sur bois à Paris, à Chablis et à Troyes, dès qu'ils eurent apprécié par la comparaison des livres illustrés de gravures à Mayence et à Strasbourg tout le parti qu'on pouvait en tirer.

Originaires de la Basse-Bourgogne et de la petite ville de Chablis près Auxerre, où ils apparaissent en 1478, nous trouvons les Le Rouge à Venise dès 1472, à Pignerol en 1479, à Embrun en 1489, à Troyes dès 1483 et à Paris en 1486, et bien avant, puisque Pierre Le Rouge, si l'on en croit André Chevillier (1), fit son apprentissage chez Ulrich Gering et ses associés Martin Crantz et Michel Friburger, les premiers imprimeurs installés à la Sorbonne en 1470, sur l'invitation de Claude Fichet.

Nous allons relever pour chacun des membres de cette famille ce qui a été dit et ce que nous avons pu nous-même découvrir jusqu'à ce jour, nous réservant d'apporter de nouveaux documents si nous avons le bonheur d'en faire sortir des casiers des archives ou des cartons des bibliophiles par la publication de cette première étude.

Ce n'est pas d'aujourd'hui du reste que l'attention a été attirée sur les Le Rouge. Dès 1839, M. Corrard de Bréban publiait ses recherches sur l'établissement de l'imprimerie à Troyes. Dans cette première édition le savant champenois signale Pierre, Guillaume et Nicolas Le Rouge comme ayant travaillé à Chablis, à Paris et à Troyes. Mais il donne bien peu de détails sur l'existence de ces imprimeurs.

En 1873, M. Thierry-Poux, le regretté sous-directeur de la Bibliothèque nationale (2), fit paraître une troisième édition de

(1) *L'Origine de l'Imprimerie à Paris, Dissertation historique et critique*, par le sieur André Chevillier, docteur et bibliothécaire de la Maison et Société de Sorbonne. Paris, Jean de Laulne, 1694. in-4°.

(2) M. Thierry-Poux, dont la science et l'affabilité étaient bien connues

l'ouvrage de Corrard de Breban. L'éminent bibliographe ajoutait des renseignements nouveaux et redressait quelques erreurs commises dans les précédentes éditions (1). Il faisait apparaître en même temps, parmi les premiers imprimeurs de Troyes, un nouveau membre de la famille des Le Rouge, Jean Le Rouge, qui fut sans doute un frère ou un neveu de Pierre, et dont M. Assier avait signalé précédemment l'existence (2) à Troyes, dès l'année 1486. M. Thierry donnait en même temps quelques indications sur la parenté des Le Rouge, indications qui nous paraissent avoir un grand fond de vérité, quoiqu'il n'y soit pas question des Le Rouge établis à Venise.

M. Ribière, le premier, dans son *Histoire de l'Imprimerie à Auxerre*, a pressenti les liens qui unissaient les imprimeurs Jacques et Nicolas Le Rouge, établis antérieurement à Venise, avec les Le Rouge de Chablis, mais il ne s'est livré à aucune recherche pour approfondir la question (3). Nous verrons dans la suite de cette étude, notamment par le testament de Nicolas Jenson, que Jacques Le Rouge et sa femme avaient bien une origine champenoise et que lorsqu'un Nicolas Le Rouge s'établit à Troyes à la fin du xv[e] siècle et prend pour devise professionnelle : *A l'Enseigne de Venise*, il le fait pour rappeler le souvenir de la grande ville des imprimeurs où il avait vu le jour, soit qu'il fut fils de Nicolas, soit qu'il fut fils de Jacques.

Pour être complet et rappeler le nom de tous ceux qui ont parlé de nos vieux typographes, il faut encore citer une notice sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie dans la Haute-

des travailleurs de notre grande Bibliothèque, est mort prématurément en 1894.

(1) *Recherches sur l'Etablissement et l'Exercice de l'Imprimerie à Troyes, contenant la nomenclature des imprimeurs de cette ville depuis la fin du XV[e] siècle jusqu'en 1789, et des notices sur leurs productions les plus remarquables avec fac-simile et marques typographiques*, par M. Corrard de Breban. 3[e] édition, revue et considérablement augmentée, d'après les notes manuscrites de l'auteur, par Olgar Thierry-Poux, de la Bibliothèque nationale. In-8. Paris, 1873.

(2) *Entrée et Séjour du Roi dans la Capitale de Champagne avec notes et pièces curieuses relatives à cette entrée et à l'établissement de la première imprimerie troyenne.* (Extrait du Bibliophile du département de l'Aube, 1873. 12[e] livraison.)

(3) *Essai sur l'Histoire de l'Imprimerie à Auxerre, suivi du catalogue des livres, brochures et pièces imprimés dans cette ville de 1580 à 1857*, par M. Ribière, avocat (depuis sénateur). Auxerre, 1858. In-8.



Marne, qui a paru en 1883 dans le Bulletin de la Société archéologique de Langres. Mais cette notice, toute superficielle, ne nous a rien appris de nouveau. Elle contient, au contraire, des lacunes et des erreurs que M. Emile Picot, avec sa grande compétence, a relevées avec autorité (1). Il a profité de la circonstance pour donner une liste sommaire des Le Rouge de France et des Le Rouge de Venise (De Rubeis, De Rosso), de Valence, de Ferrare et de Verceil.

Nous allons aborder cette étude à notre tour. Nos recherches porteront sur les imprimeurs suivants :

1° *Jacques Le Rouge*, successivement imprimeur à Venise, Pignerol, Milan et Embrun, de 1471 à 1490.

2° Les Le Rouge de Venise : *Nicolas Le Rouge*, imprimeur à Venise en 1479, qui pourrait être le père de Nicolas Le Rouge, de Troyes; *Aloïs et François Le Rouge*, imprimeurs associés à Venise en 1499 et sur lesquels nous aurons peu de choses à dire, ainsi que sur les autres Le Rouge qui ne nous paraissent pas originaires de France.

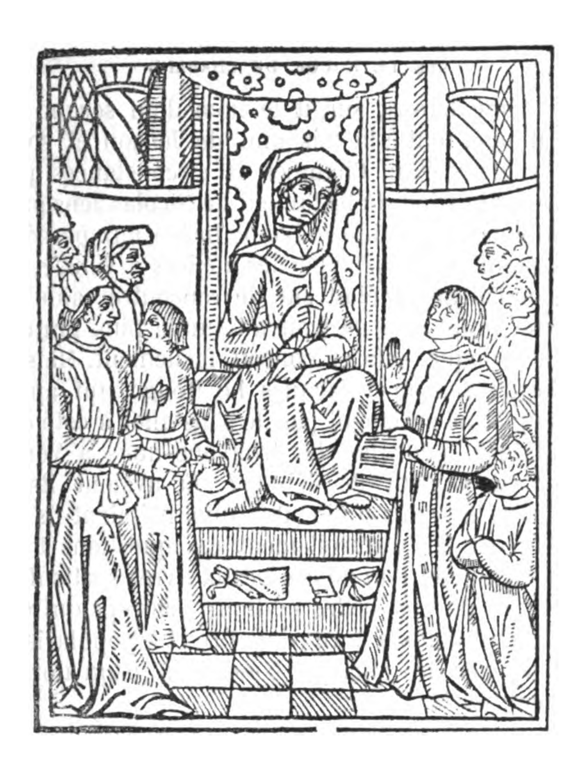
3° *Pierre Le Rouge*, calligraphe et miniaturiste, imprimeur et graveur à Paris, avant 1478; à Chablis en 1478; à Paris de 1479 à 1493.

4° *Jehan Le Rouge*, imprimeur et miniaturiste à Chablis en 1483; à Troyes de 1483 à 1486; à Paris après 1486, dans l'atelier de Pierre Le Rouge.

5° *Guillaume Le Rouge*, imprimeur et graveur à *Paris* chez son père et chez Guy Marchand avant 1489; à Chablis en 1489; à Troyes de 1491 à 1493; à Paris de 1493 à 1517.

6° *Nicolas Le Rouge*, imprimeur et graveur à Paris vers 1490, puis à Troyes après le départ de G. Le Rouge, de 1494 à 1531.

(1) *Revue critique d'Histoire et de Littérature*. — Novembre 1883; p. 405 et s.



II

JACQUES LE ROUGE

1471-1490

Si l'on examine la liste des imprimeurs qui les premiers introduisirent dans la ville des Doges l'art de Gutenberg, on constate l'arrivée, en 1469, de Jean de Spire qui publia le premier livre sorti des presses vénitiennes, les *Epistolæ familiares*, de Cicéron, pour lequel il obtint le privilège le 18 septembre de cette année. Jean de Spire mourut l'année suivante et son frère Vindelin se mit à la tête de son imprimerie.

Cette année 1470 vit s'ouvrir également à Venise deux autres ateliers, celui de Nicolas Jenson, un Français originaire de la Champagne, et celui de Waldefer, un Allemand de Ratisbonne. En 1471, nous voyons arriver Jean de Cologne, lequel s'associa plus tard avec Nicolas Jenson.

En 1472, nous trouvons encore le nom de deux Allemands et celui de trois ou quatre Italiens, initiés sans doute au nouvel art par la fréquentation des ateliers déjà existants à Venise et à Rome.

Puis, en même temps, surgit le nom d'un second Français, Jacques Le Rouge, tout à la fois ami de Jenson et son compatriote, tous les deux étant Champenois, circonstances qu'on ignorait avant la publication du testament de Nicolas Jenson.

Que des Allemands, initiés de bonne heure aux procédés typographiques, aient songé à fonder des ateliers à Venise, la grande République où l'étranger était sûr de rencontrer aide et protection, en même temps qu'il se trouvait sur le plus grand marché du monde de l'époque, cela se conçoit facilement. Mais ces deux Français, Nicolas Jenson et Jacques Le Rouge, qui apparaissent tout d'un coup et ne craignent pas de s'installer à côté de concurrents redoutables, pourquoi les trouvons-nous à Venise? D'où venaient-ils? Où avaient-ils débuté? Où avaient-ils fait leur apprentissage de la typographie? Pourquoi n'étaient-ils pas restés en France? On se fait naturellement ces questions lorsqu'on a l'occasion de feuilleter l'un de ces beaux livres sortis des presses de Venise, l'une de ces belles éditions princeps qui contribuèrent d'un si grand poids à faire connaître et à populariser la littérature et la science des anciens, condensés jusqu'alors dans de trop rares manuscrits.

Plusieurs études ont été faites sur Nicolas Jenson, le graveur habile des hôtels des Monnaies de Tours et de Paris, délégué dix ans plus tôt par le roi de France, ainsi que nous l'avons dit plus haut, pour surprendre les secrets des typographes de Mayence. Mais jusqu'à l'heure actuelle aucune de ces études n'a dissipé la nuit qui enveloppe l'existence du célèbre imprimeur, depuis son départ de France pour Mayence en 1458, sur les ordres du roi, jusqu'à son arrivée à Venise.

La même obscurité règne sur l'existence de Jacques Le Rouge, jusqu'à l'apparition de son premier labeur, en 1472. A cette époque on sait simplement qu'il est Français, *Natione Gallicus*, comme il le signe fièrement sur ses livres, imitant en cela son compatriote Jenson, qui fut certainement son maître et dans tous les cas l'un de ses amis les plus chers, l'un de ses collaborateurs de la première heure.

M. Lacroix, dans son *Histoire de l'Imprimerie* (1), affirme, sans doute d'après Fournier (2), que Nicolas Jenson était établi à

(1) *Histoire de l'Imprimerie et des Arts qui se rattachent à la Typographie, etc.*, par Paul Lacroix, Édouard Fournier et Ferdinand Seré. Paris. Gr. in-8.

(2) *Manuel typographique à l'usage des gens de lettres*. Paris, 1766. 2 vol. in-8.

Venise dès l'année 1460 comme graveur et fondeur de caractères. Fournier avait écrit, en effet, que les savants qui de son temps niaient l'existence de Jenson à Venise avant 1570, étaient dans l'erreur. « Ils ignoraient, dit il, que Jenson était le premier gra-
« veur de caractères après Schœffer; par conséquent ayant gravé
« et fondu le premier caractère romain, suivant son goût, il a dû
« nécessairement imprimer le premier livre à Venise où il s'est
« retiré vers 1460. Il n'y avait personne pour lors à qui il pût
« confier cette opération. Mais ayant trouvé plus de bénéfice à
« fournir des caractères pour l'établissement des imprimeries de
« Venise, de Rome, de France et autres, il a cessé pour un temps
« d'imprimer et n'a recommencé qu'en 1470. »

Fournier fondait son opinion de la présence de Jenson à Venise dès 1460 sur l'existence d'un livre intitulé : *Decor puellarum*, soi-disant imprimé en *caractères romains* dès 1461, et qui offrirait le premier spécimen des caractères inventés par Jenson et connus sous ce nom. Mais depuis, il a été reconnu, notamment par le P. Laire, le savant bibliographe, devenu pendant la Révolution le bibliothécaire de l'Ecole centrale de l'Yonne, à Auxerre, que l'impression de ce livre ne remontait pas au-delà de 1471, c'est-à-dire à l'époque où Nicolas Jenson était réellement installé à Venise.

Aujourd'hui, comme du temps du P. Laire, on ne fait pas remonter plus haut qu'à l'année 1469 l'introduction de l'imprimerie à Venise et l'honneur de cette introduction paraît bien appartenir à Jean de Spire. Peut-être Jenson était-il arrivé en même temps que lui, mais trop occupé sans doute de la réforme des caractères allemands, de l'invention de ses nouveaux types, de leur gravure et de leur fonte, il ne commença certainement à imprimer pour son compte qu'en 1471. Il paraît donc peu probable qu'il ait fourni de caractères avant cette époque les imprimeurs de Rome et des autres villes de la péninsule italienne.

Quant à Jacques Le Rouge, s'il était venu à Venise, comme nous le pensons, en même temps que son compatriote et ami, il l'aida dans ses premiers travaux (2); mais en 1472, tout en restant intimement lié avec Jenson, il s'installa pour son compte, n'ayant

(1) *Specimen historicum Typographiæ romanæ XV saeculi, opera et studio P. Xaveri Laire Sequano-Burgundi in familia Minimorum S. T. lectoris et seren. principis De Salm bibliothecarii.* Romæ MDCCLXVIII. In-8, p. 36 et suiv.

(2) Lacaille, *Histoire de l'Imprimerie*, Paris, 1689, p. 42, en signalant Jacques Le Rouge à Pignerol en 1479, dit positivement qu'il « avait esté associé avec Jenson à Venise. »

point sans doute de ressources assez grandes pour pouvoir s'associer définitivement avec Jenson, lequel avait dès lors à sa disposition des capitaux assez considérables et des entreprises en conséquence.

Les deux amis travaillèrent donc simultanément dans leurs ateliers respectifs tout en se rendant de mutuels services. A cette époque les labeurs sérieux ne manquaient pas. Nous n'avons pas à faire l'histoire des importantes éditions de Nicolas Jenson qui, pendant onze ans virent le jour au nombre de plus de cent cinquante. Cette histoire a été faite et elle ne rentre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé. Disons seulement que le mérite de Nicolas Jenson fut universellement reconnu par ses contemporains, et que le pape Sixte IV n'hésita pas, en 1475, à lui conférer le titre de comte palatin, en reconnaissance de ses beaux travaux.

En ce qui concerne Jacques Le Rouge, nous avons relevé le titre de plus de trente ouvrages imprimés par lui soit à Venise, soit à Pignerol, soit à Milan, soit encore à Embrun, de 1472 à 1489. Nous donnons plus loin la liste et la description de ces ouvrages. Sans aucun doute notre moisson est maigre et les ouvrages imprimés par Le Rouge doivent avoir été bien plus nombreux, mais plus de 400 ans nous séparent de l'époque où ils furent édités. Il n'y a donc rien d'étonnant que ceux qu'on trouve ou dont on possède la mention soient si rares.

Pas plus que sur l'existence des deux imprimeurs avant 1472, on ne trouve de documents sur leurs relations à Venise jusqu'en 1480. Mais à cette époque Nicolas Jenson, déjà vieux et se sentant malade, se décide à faire son testament. Et ce testament va nous donner la certitude des relations anciennes des deux imprimeurs, de leur amitié réciproque et de leur commune origine (1). Nous

(1) Nous donnons plus loin le texte de ce précieux testament avec la traduction en regard. Il a été publié en partie et pour la première fois en 1886, par M. le commandant Cecchetti, conservateur des archives de l'État de Venise (Cpr *Archivio Veneto*. T. XXXIII, p. II, 547), d'après l'original appartenant aux archives de l'Etat de Venise (Minutes du notaire Bonicardi). Nous l'avons retrouvé complet dans l'ouvrage du savant directeur de la bibliothèque de Saint-Marc. (*La Stampa in Venezia dalla sua origine alla morte di Aldo Manuzio seniore. Pagionamento storico di Carlo Castellani, prefeto della bibliotheca di san Marco. Venezi Ferd. Ongania 1889.*) En 1887, M. H. Stein, dans la bibliothèque de l'École des Chartes (5e livraison, p. 566 et s.), a publié également le texte du testament et a rappelé l'origine champenoise de Nicolas Jenson, énumérée tout au long dans ledit testament.

allons en donner un courte analyse et relever dans ce document que nous publions plus loin avec la traduction française tout ce qui peut éclairer l'histoire de Jacques Le Rouge.

Nicolas Jenson avait amassé une fortune assez considérable et ses multiples occupations de graveur, de fondeur de caractères, d'imprimeur et d'éditeur, lui avaient été très profitables, si l'on en juge par ses nombreuses largesses et par l'ampleur de ses dispositions testamentaires.

Après avoir réglé le cérémonial de ses funérailles et ordonné qu'il serait célébré pour le repos de son âme 1,300 messes, dont 300 à Venise et 1,000 à Sommevoire en Champagne où son père a été inhumé, Nicolas Jenson aborde les différents legs qu'il veut faire à ses amis et collaborateurs.

Le premier auquel il pense, c'est maître Jacques Le Rouge (Jacotinus) (1), imprimeur de livres, auquel il lègue *cent ducats d'or pour l'exonération de sa conscience dans le cas où il lui serait dû quelque chose*. Et il n'oublie pas *Pierrette* (*Petrexina*), *épouse de maître Jacques son ami*, à laquelle il lègue deux cents ducats d'or en reconnaissance des *services gracieux* qu'il *a reçus* et *obtenus* du même *Jacques son ami et de son épouse*. Afin de garantir ses amis contre les *alea* de leur existence à l'étranger, il décide que Jacques Le Rouge sera tenu de constituer en dot à sa femme la somme qu'il lui lègue. Marine, la servante des Le Rouge, n'est point non plus laissée dans l'oubli, car il lui est donné pour le repos *de l'âme du testateur*, douze ducats d'or.

Ces legs font voir l'intimité qui régnait entre les deux familles. Le Rouge n'était pas seulement un ancien collaborateur, c'était un ami et un compatriote qui, en maintes circonstances, l'avait obligé; peut-être même Nicolas Jenson avait-il vécu plus intimement encore avec les Le Rouge de la vie de famille et habité quelque temps avec eux. Il nous apparaît par les termes mêmes du testament qu'il n'était pas marié.

Il charge, en effet, son frère Albert de veiller sur ses trois filles naturelles (*naturales*) et sur son fils également naturel, et de leur distribuer les dots qu'il leur attribue dans certaines conditions.

(1) Dans le testament, Nicolas Jenson désigne Jacques Le Rouge par le nom de *Jacotinus*, diminutif de *Jacobus*, terme d'amitié qu'il employait sans doute par habitude, comme nous dirions Jacquot pour Jacques. *Petrexina*, Pierrette, nom par lequel il désigne également la femme de Le Rouge, est sans doute aussi un diminutif et un terme d'amitié. Jacques Le Rouge lui-même traduit son nom tantôt par *Jacobus*, tantôt par *Jacotinus*.

Nulle part il ne parle de sa femme, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, soit qu'elle fût morte, soit qu'elle fût vivante. Dans la première supposition il eût certainement fait dire des messes pour le repos de l'âme de son épouse, comme il en ordonne pour le repos de l'âme de son père et de la sienne propre.

Nous ne voulons pas nous étendre sur le texte du précieux testament pour ce qui est étranger à notre étude sur les Le Rouge. Jenson fait différents dons aux églises de Sommevoire et de Bar-sur-Aube en Champagne. Il lègue 50 ducats d'or à Raynault de La Chapelle et à Jeanne sa femme, cousine germaine du testateur, pour les bons services qu'ils ont rendus à sa mère encore vivante et demeurant toujours à Sommevoire.

Enfin, après avoir désigné les exécuteurs testamentaires qui doivent assister son frère Albert pour la liquidation de son établissement de Venise, il indique pour s'occuper de ses affaires en France deux Champenois, à savoir, maître Jean d'Arzer, bourgeois et marchand de la ville de Troyes, et Jean Bonvalot, marchand habitant le bourg de Sommevoire, au diocèse de Troyes. Il avait donc conservé des relations avec les habitants de son pays natal comme avec ceux de Troyes.

Ce Jean d'Arzer ou Arzer, bourgeois et marchand à Troyes, était sans doute celui qui le représentait pour la vente des livres aux grandes foires de la Champagne.

L'ensemble de ces faits nous permet d'affirmer les relations non interrompues de Nicolas Jenson et par suite de Jacques Le Rouge avec la Champagne, leur pays natal.

Nous n'avons pas encore la preuve que Jacques Le Rouge soit lui-même originaire de Chablis comme Pierre, Jean et Guillaume Le Rouge, mais nous allons la trouver et, du reste, cette intimité de Nicolas Jenson avec lui ne nous permet pas de douter du fait un instant. Sur plusieurs des livres sortis de ses presses, notre imprimeur signe *Jacobus* ou *Jacotinus Rubeus ex familia Rubeorum*, et sur le bréviaire d'Embrun de 1489 il met tout au long : *Jacotinus de Rubeis*, *Gallicus*, *Lingonensis diocesis*. Cette désignation précise nous tire d'embarras complètement. On aurait pu dire, en effet, qu'il pouvait, étant Champenois, être du même pays que Jenson, ou bien encore avoir une origine troyenne. Mais ici on précise, Jacques Le Rouge est bien champenois, mais il est du diocèse de Langres. Or Chablis, patrie des autres Le Rouge, faisait partie de l'ancienne province de Champagne et du diocèse de Langres, dont Tonnerre faisait également partie, tandis que le village de Sommevoire, pays natal de Jenson, appartenait au diocèse de Troyes.



Nous pensons en avoir assez dit pour justifier notre affirmation de l'origine champenoise de Jacques Le Rouge. Il appartient bien à la petite ville de Chablis et nul doute qu'on ne retrouve un jour quelque document qui établira ses relations suivies avec sa ville natale et ses compatriotes.

Nous allons maintenant donner l'énumération des travaux de Jacques Le Rouge et montrer que l'ami de Nicolas Jenson ne fut point inférieur au maître de la typographie vénitienne, tout en restant à une grande distance de son compatriote sous le rapport du nombre des ouvrages édités. Comme nous l'avons dit, il n'avait pas à sa disposition les mêmes ressources ni les relations nombreuses que Jenson s'était créées par l'invention de ses poinçons, par la vente de ses fontes. Mais quoique son atelier fut plus modeste, Jacques Le Rouge était en relations suivies avec les plus savants Vénitiens, et il a mis au jour des ouvrages irréprochables. On admire encore aujourd'hui ses éditions, à l'égal de celles de Jenson, avec lesquelles on trouve du reste de grands points de similitude. Cette ressemblance s'explique facilement par les continuelles relations du personnel des deux ateliers. Et Le Rouge nous paraît avoir adopté presque toujours les caractères gravés par son ami et compatriote chez lequel il achetait ses fontes. Ils sont bien tous deux les dignes précurseurs de la grande famille des Alde.

Un autre point de ressemblance dans l'œuvre des deux typographes français, c'est l'absence de gravures dans les nombreux ouvrages sortis de leurs presses. C'est à peine si l'on peut signaler dans leurs compositions quelques grandes lettres, quelques ornements qui se répètent et peuvent avoir été gravés sur bois, ainsi que l'a fait remarquer M. Thierry-Poux (1), notamment pour l'édition des *Lettres de Cicéron* imprimées à Venise en 1471 par Jenson.

Nos imprimeurs se sont appliqués à donner des éditions d'une correction admirable, d'une beauté de types incomparables, mais ils n'ont pas paru attacher d'importance à l'ornementation du livre par la gravure, trouvant sans doute suffisantes les ressources de la miniature ou de la gouache pour les exemplaires offerts spécialement à de grands personnages.

(1) *De l'Emploi de la Gravure sur Bois dans quelques livres imprimés à Venise de 1469 à 1472*, note lue au congrès de l'asociation des bibliothèques du Royaume-Uni, le 12 septembre 1892, au palais des Beaux-Arts à Paris, par M. Thierry-Poux, conservateur du département des imprimés de la Bibl. nationale. (Cpr *Bulletin du Bibliophile*, p. 476. Oct. 1892.)



Le duc de Rivoli, dans sa belle monographie (1), ne relève pas de livres à figures sortis des presses de Jenson ou de Le Rouge. Cependant, comme on l'a fait justement observer, ils n'ignoraient certainement pas le parti qu'avaient su tirer de la gravure pour concourir à l'exécution des livres les presses mayençaises et strasbourgeoises. Pierre Schœffer, dès 1457, dans l'admirable *Psautier de Mayence*; Pfister, dans les livres sortis des presses de Bamberg en 1461 et 1462; Ulrich Hahn, dans les *Méditations du Cardinal de Turrecremata*, imprimées à Rome en 1467, avaient déjà montré tout le parti qu'on pouvait tirer de la gravure pour l'illustration du livre. Il ne faudrait pas en conclure que nos imprimeurs n'étaient pas familiers avec les arts du dessin. Nicolas Jenson, ancien graveur de la Monnaie à Paris et à Tours, en possédait tous les éléments. Quant à Jacques Le Rouge, nous soupçonnons qu'avant d'être imprimeur il avait été calligraphe et miniaturiste. Plusieurs des ouvrages sortis de son atelier sont couverts d'initiales peintes à la main, accompagnées d'ornements calligraphiques au trait et d'encadrements polychromes, avec fleurs, oiseaux et ornements imités des manuscrits, qui dénotent chez leur auteur un sentiment bien français en même temps qu'une grande habitude du dessin. On peut citer dans ce genre le bréviaire romain de 1474 et le Justinien de 1476, dont un bel exemplaire a paru en 1882, à la vente Firmin-Didot, sous le n° 184. Nous donnons plus loin la description de la magnifique miniature qui figure en tête de ce dernier ouvrage et nous avons cru devoir l'accompagner d'un bon fac-simile photographique. D'après le catalogue, on a cru reconnaître dans l'un des personnages l'imprimeur lui-même, Jacques Le Rouge, offrant son livre à l'empereur d'Allemagne.

Cette absence de figures sur bois, dans les livres édités par l'imprimeur de Venise, est pour nous un commencement de preuves que Jacques et Pierre Le Rouge, son frère présumé, n'ont pas fait leur apprentissage dans les mêmes ateliers. Dans tous les cas, les imprimeurs de Venise n'ont commencé que fort tard des essais véritables d'ornementation du livre par la gravure sur bois, qui resta longtemps rudimentaire dans la ville des doges. Dédaignée dans les commencements par les artistes italiens, les dessinateurs et dominotiers spéciaux ne s'y appliquèrent que fort tard, tandis qu'à Paris elle fit des progrès rapides et devint un.

(1) *Bibliographie des Livres à Figures vénitiens de la fin du XV*



des éléments de succès du livre, grâce aux artistes que surent découvrir et s'associer Jehan Dupré, Anthoine Vérard, Guy Marchant, Simon Vostre et les autres éditeurs parisiens.

Mais revenons à Jacques Le Rouge et à ses éditions. Son premier labeur à Venise date de 1472. Il imprime en ce moment le *Premier Livre des Métamorphoses d'Ovide.*

En 1473, il imprime les *Huit parties du Discours d'Omnibonus Leonicenus* (1). En 1474, il fait paraître une édition du *Bréviaire romain*, dont un magnifique exemplaire existe à la Bibliothèque nationale. (Voyez plus loin sa description.)

La même année il publie en deux volumes in-folio : *Les Quinze Livres des Métamorphoses d'Ovide*, et il a soin de rappeler que sa ville natale a déjà une certaine importance, car on lit à la fin du tome II : « *Jacobus Rubeus natione gallicus, honnestissimo loco natus, ad utilitatem viventium nec non et posterorum impressit, Nic. Marcello Duce inclyto Venetiarum*, MCCCCLXXIII. »

Les *Commentaires de Calderin* (2) *sur Martial* et l'*Ibis d'Ovide* sont encore imprimés cette année chez J. Le Rouge.

C'est aussi en 1474 que Jacques Le Rouge imprime, sous la direction d'un savant de Venise, Ben. Brognolus, la traduction faite par Laurent Valla des *Histoires d'Hérodote.* C'est la première édition de cette version qui fut réimprimée plusieurs fois, notamment à Cologne et à Francfort (3).

En 1475, nous trouvons trois ouvrages importants sortis des presses de Le Rouge. Ce sont d'abord les *Œuvres de Virgile*, édition in-folio très soignée qui renferme pour la première fois le commentaire célèbre, compilé lui-même d'après un très grand

(1) Le grammairien Ognibuono de Lonigo avait latinisé son nom qui était devenu *Omnibonus Leonicenus.* Il était né dans le Vicentin et fut un ami commun de Jacques Le Rouge et de Jenson dont il dirigea l'imprimerie pendant quelque temps. (Cpr Laire, *Specimen historicum typographiæ romanæ XV seculi*, p. 225.)

(2) Caldernio Domizio, en latin Domitius Calderinus, savant littérateur et professeur, né à Tori près Calderio vers 1447, mort à Rome en 1478.

(3) Lorrenzo Valla, célèbre érudit né en 1406 à Rome, mort en 1457 à Naples. Il fut le collègue de Bartole à l'Université de Pavie, où il occupa pendant quelque temps la chaire d'éloquence latine et grecque. Il enseigna ensuite à Milan, à Gênes, à Florence et à Naples. Ses démêlés avec les savants de son temps le rendirent célèbre et ses ouvrages et traductions étaient fort recherchés au xve siècle. Aussi, à l'avènement de l'imprimerie en Italie, ses ouvrages furent-ils édités des premiers, quoiqu'il fut mort depuis une quinzaine d'années.



nombre d'annotateurs précédents, et que Servius Honoratus, l'érudit grammairien latin, avait rédigé dès le IVe siècle de notre ère.

On était si avide de posséder des exemplaires des belles éditions des littérateurs anciens imprimées à Venise, que J. Le Rouge fut obligé de faire, en 1480 (1481 nouv. style), comme nous le verrons ci-après, une nouvelle édition de son *Virgile.*

En cette même année nous voyons sortir des mêmes presses les *Commentaires de Jean d'Imola sur les Clémentines* (1). Puis il faut noter presqu'en même temps la belle édition des *Satires de Juvénal* avec les commentaires de Domitius Calderinus, cet illustre savant italien (2) qui partagea avec Laurent Valla, que nous citions tout à l'heure, avec Politien et quelques autres, l'honneur d'avoir, par la publication de bonnes éditions d'auteurs classiques, contribué à l'immense progrès des lettres qui caractérisa cette fin du XVe siècle. Grâce à leurs efforts et, il faut le dire aussi, grâce à l'intelligence et à l'érudition d'imprimeurs tels que Janson, Le Rouge, et bientôt les membres successifs de l'illustre famille des Alde, qui les secondèrent avec un si grand talent, la Renaissance fit de grands pas en avant, et l'on ne saurait trop insister sur les services que rendirent alors les savants et les imprimeurs de Venise.

Jacques Le Rouge imprima encore, en 1475, un ouvrage moins important que les précédents et qui eut cependant une certaine célébrité. C'est la *Vie de Laurent, patriarche de Venise,* par Bernard Justinien, historien Vénitien, qui entra chez les Chartreux en 1471 et fut plus tard honoré d'une mission et député par ses compatriotes vers le pape Sixte IV.

En 1476, nous ne comptons pas moins de sept ouvrages sortis des presses de Jacques Le Rouge et parvenus à notre connaissance. Nous allons les énumérer rapidement.

Il faut d'abord noter la *Storia Fiorentina tradotta* (du latin de Léonard Arétin (3) *in volgare,* par *Donato Acciajuoli* (4). Et, chose

(1) Clément V, le premier pape d'Avignon, avait publié, en 1314, les constitutions qu'il avait puisées dans les délibérations du concile de Vienne et qui portent le nom de *Clémentines.* Ces constitutions ont été publiées bien des fois avec ou sans commentaires.

(2) Voyez note plus haut.

(3) Leonard Bruni, surnommé l'Aretin, était né à Arezzo, comme l'indique son surnom, en 1369. Il mourut en 1444.

(4) Donato Acciajuoli, né à Florence en 1428, mort en 1478 à Venise. La république de Venise, en reconnaissance des services rendus par ce savant, dota ses filles.

singulière, la même année, presqu'au même moment (février et mars), Jacques Le Rouge imprimait une seconde histoire de Florence, rédigée depuis longtemps, mais qui n'avait point encore été imprimée ; c'est l'*Historia fiorentina di messer Poggio tradotta di latino in nostra lingua da Jacopo suo figliuolo* (1).

Au mois de juillet de la même année, Jacques Le Rouge met au jour une édition avec gloses des *Institutes de Justinien*, gr. in-fol. (2). Les beaux exemplaires sur vélin qu'on rencontre de cette édition permettent de juger de la perfection du livre et des caractères employés. Un exemplaire de cet ouvrage est passé à la vente Firmin-Didot en 1882, et voici comment s'exprime le savant rédacteur du catalogue à propos de l'exemplaire décrit : « L'une des plus belles impressions de Jacques Le Rouge, originaire de Chablis, qui a acquis comme typographe une célébrité justement méritée, Précieux exemplaire sur vélin. Au-dessus du texte de la première page est une belle miniature (L. 0,147; H. 0,064) représentant un empereur assis sur un trône, tenant le globe symbolique dans une mani et l'épée de justice de l'autre. L'aigle du saint Empire romain est peint sur sa dalmatique. Deux rangées de personnages sont à genoux aux côtés du trône; l'un d'eux revêtu d'une robe écarlate, au col bordé d'hermine, tient un livre ouvert et tous les assistants ont l'air de prêter serment. Derrière les personnages agenouillés il y en a d'autres qui sont debout, tous en costumes vénitiens (3).

« Au bas de la page il y a trois miniatures en médaillon représentant *Saint Jérôme dans le Désert*, la *Tentation de saint Antoine* et *Saint François recevant les stigmates*. Le premier médaillon est tenu par des anges, le second par deux sauvages, le troisième par deux guerriers. Belles initiales peintes à la main.

« Ce volume, ainsi embelli, devait être un exemplaire de présentation à un haut personnage. Il provient de la bibliothèque du marquis d'Astorga. »

(1) Jacques Poggio Bracciolini était le fils de Jean-François Poggio Bracciolini, connu en France sous le nom de *Le Pogge*, célèbre littérateur italien, né en 1380, mort à Florencc en 1459. Il avait composé depuis longtemps cette histoire de Florence et son fils se décida sans doute à la faire imprimer lorsqu'il connut celle éditée sous les auspices de Donato Acciajuoli.

(2) La première édition des *Institutes de Justinien*, ce célèbre ouvrage de droit élémentaire qui remonte à l'année 530, avait paru à Mayence en 1468, chez Pierre Schœffer.

(3) Ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans les personnages on a cru reconnaître Jacques Le Rouge offrant son livre à l'empereur Frédéric.



Ce beau livre a été présenté comme ayant été dédié à Frédéric III, empereur d'Allemagne et d'Autriche, mort en 1493, qui, comme on le sait, était un protecteur des sciences et des lettres. Jacques Le Rouge, en homme habile, avait mis son édition sous le patronage de ce prince.

On indique encore, en 1476, comme sortis des presses de Le Rouge de Venise : *Le Commentaire sur le sixième livre des Décrétales de Dominique de sancto Germiniano.* In-fol.

Puis la réfutation de Galeotti (1) à propos d'un livre de Georges Merula (2) : *Galeotti Martii Marnensis refutatio objectorum in librum de homine a Georgio Alexandrino quem Merulam appellant.* In-4°.

Il faut encore citer comme édité cette année par notre infatigable imprimeur, un nouvel ouvrage de Laurent Valle, savant avec lequel il était décidément dans les meilleurs termes. C'est une édition du célèbre livre *De elegantia linguæ latinæ*, lib. VI, imprimé presqu'en même temps à Rome, à Venise, à Milan et à Paris.

Enfin, pour terminer le labeur de cette année, Le Rouge trouve encore le moyen de donner une édition in-folio de *Térence* avec des Commentaires placés autour du texte rédigés par Donatus (3) et Calphurnius (4). Cette belle édition est la cinquième à notre connaissance parmi celles qui sont datées.

Nous continuons à passer rapidement en revue les éditions sorties des presses de Jacques Le Rouge, afin de montrer ses grandes relations avec les savants du temps, nous réservant d'en donner la description complète sous forme de pièces justificatives.

(1) Marzio Galeotti, littérateur, né à Narni, dans l'Ombrie, professeur de belles-lettres, d'abord à Bologne, puis à Bude, en Hongrie, où il fut quelque temps chargé de la bibliothèque de cette ville. A la mort de son bienfaiteur, Mathias Corvin, il revint en Italie et passa à Lyon où il s'installa jusqu'à sa mort arrivée en 1494.

(2) Georges Merula, né en 1424, mort en 1494, savant estimé qui contribua beaucoup à la restauration des études. Il professa pendant 40 ans les lettres anciennes à Milan et à Venise. Il a donné et publié des commentaires sur beaucoup d'auteurs anciens.

(3) Donat (Ælius), célèbre grammairien et littérateur romain du IVe siècle, a écrit des scolies sur cinq des six pièces connues de Térence. Ces scolies, parvenues jusqu'à nous, ont été imprimées dès les premiers temps où l'on s'occupa de faire revivre les auteurs anciens.

(4) Jean Calphurnius était professeur de belles-lettres à Venise en même temps que Le Rouge y exerçait la profession d'imprimeur. Il a

En 1477, il faut noter comme imprimé par notre compatriote l'ouvrage d'Alexandre d'Imola : ***Alexandri Tartagui de Imota consiliorum volumen.***

Au mois de mars 1478, on voit sortir des presses de Jacques Le Rouge un volume in-folio, les ***Rudimenta grammatica*** de Nicolas Perotti, le savant archevêque de Siponto (1).

En cette année 1478, Jacques Le Rouge paraît avoir consacré ses presses plus spécialement à la continuation de l'impression des différentes parties du célèbre Code de l'empereur Justinien. On voit, en effet, apparaître successivement :

Le *Digestum novum cum glossis;*

Le *Digestum infortiatum;*

Le *Digestum vetus cum commentariis;*

Les *Novellæ Codicis libri tres posteriores et Libri Feudorum cum glossis.*

Si l'on joint à ces ouvrages le *Codex* et les *Institutes* imprimés en 1476 et réimprimés en 1478 par le même, on voit que Jacques Le Rouge parvint à imprimer la collection complète des différents codes de la législation romaine rédigés par les ordres de Justinien ; l'ensemble de ces codes est toujours recherché et forme un tout précieux lorsqu'on rencontre les volumes réunis de cette belle édition de Venise.

Mais ici nous devons nous arrêter pour faire remarquer que, à partir de juillet 1478 jusqu'en octobre 1479, nous ne relevons aucun ouvrage imprimé par Jacques Le Rouge à Venise ou même ailleurs. Cette constatation nous amène à penser qu'il survint à cette époque un événement qui influa beaucoup sur l'existence de notre imprimeur. En effet, il abandonne tout d'un coup ses travaux et renonce momentanément à la publication d'éditions nouvelles que ses précédents succès lui assuraient certainement.

complêté les scolies de Donat par un commentaire sur la sixième pièce de Térence, Ηαυτοντιμορουμενος (celui qui se punit lui-même). On a également de lui une édition annotée d'Ovide (voy. en 1474) et une édition de Catulle, Tibulle, Properce, publiée à Vicence en 1481.

(1) Nicolas Perotti, savant professeur italien né à Sassoferrato en 1430, mort le 13 décembre 1480. Il fut un des érudits qui contribuèrent au mouvement de la Renaissance. D'abord professeur à l'Université de Bologne, il fut promu à l'archevêché de Siponto et, plus tard, il fut nommé gouverneur de Pérouse. Il a publié de nombreux ouvrages et plusieurs traductions, entre autres celle de l'Histoire naturelle de Pline.



Nous n'avons aucun document qui serve à nous renseigner sur ce que Jacques Le Rouge devint depuis le mois de juillet 1478 jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante. Mais nous remarquons qu'en ce moment même Pierre Le Rouge est à Chablis. N'en faudrait-il pas inférer que Jacques Le Rouge quitte à cette époque la ville de Venise pour venir en France retrouver son frère à Chablis leur pays natal, où quelque affaire de succession les attirait, la mort de leur père, de leur mère ou de quelque proche parent par exemple.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une maison échoit à Pierre Le Rouge et qu'il imprime à la même époque *Le Livre des bonnes Mœurs*, qui se termine ainsi : *Explicit le Livre des bonnes Mœurs fait et impresse à Chablies par moy Pierre Le Rouge, le 1er jour d'avril l'an de grace mil ccccLxxviii.*

Nous verrons également que le *Breviaire d'Auxerre* fut imprimé en 1483 à Chablis, *in domo Petri Le Rouge*. Nous pensons donc que notre supposition est bien près de la réalité et que Jacques Le Rouge fit à cette époque un voyage en Champagne. Un fait important vient encore corroborer ce que nous avançons. Jacques Le Rouge quitte Venise au mois de juillet 1478 et nous ne le retrouvons qu'au mois de juillet 1479, non pas à Venise, mais à Pignerol, c'est-à-dire sur la route de France. Sans doute notre imprimeur, à son retour de Chablis, s'arrête à Pignerol pour se reposer, puis les notables de cette ville lui ayant fait des propositions avantageuses pour le retenir dans leurs murs, Jacques Le Rouge se décide à y séjourner et nous le voyons en effet, à partir d'octobre 1479, imprimer plusieurs ouvrages qu'il date de la petite ville de Pignerol (1).

Ce sont d'abord *Les Règles grammaticales de Guarini de Vérone* (2), l'illustre professeur de l'université de Ferrare, qui compte

(1) Comme particularité à noter, il faut rappeler que l'un des principaux fabricants de papier de l'Etat de Venise était originaire de Pignerol. Thomas de Canapicio de Pignerol avait obtenu, en 1467, le privilège de marquer son papier d'une couronne et on retrouve son filigrane aussi bien en Italie qu'en France, à Pignerol, à Suze en Provence, à Lyon, à Châlon-sur-Saône, etc., jusqu'en 1493.

Jacques Le Rouge était-il l'ami ou l'allié de Thomas de Canapicio, qu'il avait dans tous les cas dû connaître à Venise ? (Cpr dans le *Bull. de la Soc. d'Histoire de Genève* pour 1892, le travail intéressant de M. Briquet sur la valeur des filigranes du papier comme moyen de déterminer l'âge et la provenance de documents non datés.)

(2) Jean-Baptiste Guarini, célèbre professeur, né à Vérone en 1425, mort à Venise en 1513. Il avait succédé à son père en 1460 dans la chaire de grec et de latin à l'Université de Ferrare.

parmi ses disciples Alde Manuce et Josse Bade, devenus plus tard de célèbres imprimeurs à leur tour. Puis une édition du beau livres de Boëce (1), *De Consolatione philosophiæ* est imprimée à Pignerol dans l'atelier de Jacques Le Rouge. Enfin, au même moment, notre imprimeur réédite les *Satires de Juvénal* qu'il avait imprimées précédemment à Venise.

Nous avons ensuite une nouvelle lacune à constater, un nouveau temps d'arrêt dans la production de Jacques Le Rouge à Pignerol, Mais ici nous ne sommes pas embarrassé pour l'expliquer. Nicolas Jenson, tombé malade à Venise, avait fait son testament au mois de septembre 1480. Se voyant près de sa fin, il avait sans doute appelé près de lui son ami et compatriote Jacques Le Rouge. Il meurt cette même année (2) et Le Rouge reste à Venise jusqu'à ce que les affaires de succession soient liquidées. Au mois de juin 1480 il est encore à Pignerol. Bien décidé cette fois à finir ses jours dans cette ville, il s'adresse à la municipalité pour obtenir les avantages qu'on lui avait fait espérer.

M. Francis Molard, archiviste de l'Yonne, dans le cours d'une mission qu'il a remplie pendant l'année 1891 en Savoie et en Piémont, a bien voulu, sur nos indications, rechercher si Jacques Le Rouge avait laissé des traces de son séjour à Pignerol. Il a eu l'heureuse fortune de retrouver aux archives de la municipalité plusieurs mentions qui indiquent que notre imprimeur s'était bien fixé complètement dans cette ville. Et nous pouvons, grâce au zèle et à la complaisance de notre ami et érudit confrère, apporter des faits positifs sur l'existence de Jacques Le Rouge à cette époque.

Le 8 avril 1480, il s'adresse au corps de ville et demande qu'il lui soit concédé gratuitement une maison assez spacieuse pour loger sa famille et exercer son art.

(1) Boëce ou Boethius, célèbre philosophe et homme d'État mort en prison vers l'année 526 de notre ère, après avoir été président du sénat romain et ministre du roi des Ostrogoths, Théodoric, maître de Rome et de l'Italie.

(2) M. C. Castellani, directeur de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, le fait mourir en septembre 1480, s'appuyant sur un témoignage contemporain : « Il giureconsulto Felino Sandei, contemporaneo del Jenson, in una nota posta di sua mano in un esemplar dell'opera di Leonardino Aretino *de bello gallico*, ediz d'esso Jenson 1471, lascio scritto Venetiis obiit Nicolaus Jenson anno 1480 Mense septembris cum totum pene orbem libros suâ arte impressos seminasset. » (Cpr *Castellani, La stampa in Venezia*, p. 25, note 3.)

Il demande en même temps que le Conseil lui fasse la faveur d'écrire au duc de Savoie afin que celui-ci veuille bien le recommander au *Conservateur de Lyon*, c'est-à-dire au Directeur chargé de l'admission des marchands et de la réception des droits aux grandes foires de Lyon où Jacques Le Rouge, comme ses confrères du temps, comptait sans doute écouler ses produits typographiques.

Le sénéchal de Lyon était, en effet, le conservateur et le gardien des franchises et privilèges des foires de la ville de Lyon (1). Il était assisté de notables qui, sous la même dénomination de conservateurs, formaient un véritable tribunal de commerce qui connaissait de toutes les affaires et contestations entre les négociants français ou étrangers fréquentant les foires. Et, chose remarquable, les trafiquants venant de l'étranger pouvaient faire et faisaient souvent partie des conservateurs élus chaque année (2). On va voir, par le texte de la délibération, que satisfaction entière fut donnée au pétitionnaire.

Délibération du Corps de ville de Pignerol du 8 avril 1480 (3).

« ....Item de providendo requisitionis facte parte magistri Jacotini de rubeis, magistri librorum qui requisivit sibi provideri de una domo pro suo usu et pro laborando et exercendo artem suam in loco Pinerolii

« Item requisivit parte communitatis scribi et se commendari Illustrissimo domino nostro duci Sabaudie qui inde habeat ipsum commendare Magnifico Conservarori Lugduni.

« Super qua proposita attento quod idem magister Jacotinus cum tota eius familia bene se habuit et se habet in loco Pinerolii in exercendo artem suam et bonum et optimum fructum profertque Pinerolis, iidem ordinaverunt quod predicto magistro Jacotino presenti et acceptanti, traddantur et solvantur ducati octo aurei pro quolibet anno, pro fictu solvendo sue domus, adeo ut se ferventius habeat in Pinerolio, et ordinniaverunt quod scribatur juxta per eum mandata Illustrissimo Domino nostro Duci. »

En 1480, Jacques Le Rouge est donc installé définitivement à Pignerol, *avec toute sa famille*, ainsi que le dit le texte de la délibération du corps de ville. C'est encore là un fait intéressant à relever et qui pourra être rappelé lorsque nous nous occuperons des autres Le Rouge.

(1) *Privilèges des Foires de Lyon, octroyez par les roys très-chrétiens aux marchands françois et étrangers y négocians sous lesdits privilèges ou residans en ladite ville*, par Guillaume Barbier. Lyon, 1649. In-4°.

(2) *La Juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime*, par T. Vaesen, archiviste municipal. Lyon. In-8.

(3) *Arch. communale di Pinerolo. Ordinati.* Vol. IX.

Au mois de janvier 1480 (1) (1481 n. st.), Jacques Le Rouge imprime de nouveau les *Œuvres de Virgile* avec les commentaires de Servius Honoratus, œuvre qu'il avait déjà éditée en 1475 à Venise. Cette édition avait donc été rapidement enlevée.

Nous voyons encore notre imprimeur faire sortir de ses presses une édition des *Métamorphoses d'Ovide*, laquelle est datée de Pignerol le 8 des Kalendes de Février. D'après le professeur Gazzera, il existerait aussi une édition des *Héroïdes*, également imprimée à Pignerol en 1480, mais n'ayant pas rencontré de traces certaines de cette édition, nous ne la mentionnons que pour mémoire.

En 1481, nous ne relevons point d'autres impressions exécutées à Pignerol. Cependant on constate la présence de Jacques Le Rouge dans cette ville pendant les mois de juin et d'août.

Dans le tome X de la précieuse collection des Actes (*Ordinati*) du Corps de ville de Pignerol, on lit à la date du 9 juin (9 *Guigno* 1481):

« ....De providendo requisicioni facte parte magistri Iacottini de Rubeys, magistri librorum, qui requirit sibj aliquod darj adiutorium adeo ut possit artem suam cum sua familia exercere in loco Pinerolij et specialiter de aliqua domo ydonea pro ussu suo et arte exercenda.

« Ordinatur quod super premissis habeatur consilium ut tamen fiat bona promiscio ipsi magistro Jacobino qui bene se habet in Pinerolio. »

Au mois d'août (8 *Agosto* 1481), la promesse qui avait été faite est confirmée et tenue comme l'année précédente dans les termes suivants :

« ....De providendo requisicioni facte parte magistri Jacobini de Rubeys, magistri librorum, qui requisivit sibi provideri de una domo pro suo ussu et pro laborando et exercendo artem suum in loco predicto.

« Attento quod idem magister Jacobinus cum tota ejus familia bene se habuit et habet Pinerolij in exercendo artem suam et bonum optimum fructum in predicto (*sic*) id circo ordinatur quod eidem magistro Jacobino presenti et acceptanti traddentur de ere (2) (*sic*) Communitatis ducati octo

(1) En France l'année commençait à Pâques et cet état de choses dura jusqu'en 1564, sous le règne de Charles IX.

A Venise il n'en était point ainsi, l'année commençait au 1er mars, et cet usage se conserva jusqu'en 1797, jusqu'à la chute de la République vénitienne. Aussi avait-on soin, au xve siècle, d'indiquer si l'on comptait suivant la mode française ou suivant la mode vénitienne, *more veneto*.

Toutes les indications des mois de janvier et février sont donc d'un an plus anciennes que celles partant du mois de mars.

(2) Pour *œre*



aurej per octo annos pro quolibet anno profictu solvendo sue domus adeo ut fertertius (1) se habeat in predicto ; et ordinatur quod scribantur iura per eum requisita Illustrissimo domino nostro duci ad dictamen magnifici domini advocati. «

Quoique Jacques Le Rouge fut, ainsi qu'on vient de le voir, complètement installé à Pignerol, on constate pendant cette année une absence de notre imprimeur qui fait paraître successivement deux ouvrages de saint Prosper d'Aquitaine (2), l'un à Venise sous le titre de *Prosperi Aquitanici Carmina* (3), in-4°, indiqué par Hain et Panzer, l'autre signalé par Brunet comme imprimé à Milan par Jacques Le Rouge en 1481, a pour titre : *Prosperi Aquitanici de vita contemplativa et humana* (*cum commentariis*).

Nous n'avons point rencontré ces deux pièces et nous le regrettons, car il aurait été important de bien s'assurer de leur lieu d'impression ; la similitude des titres peut faire penser que c'est le même ouvrage et qu'il y a confusion dans le lieu d'impression.

A partir de cette année 1481, nous ne trouvons plus d'ouvrages imprimés par Le Rouge à Pignerol. Et cependant il habite toujours la ville qu'il avait choisie comme dernière retraite.

Nous avons la preuve qu'il y exerçait toujours la typographie en 1485, car nous trouvons encore une mention qui l'intéresse dans les délibérations du Corps de ville, à la date du 19 avril 1485.

« ....Iaccotinus de Rubeis librerius espone al Consiglio come da principio gli fosse promessa la pigione della casa per quattri anni e non siagli stata pagata da per uno.

« Il Consiglio manda Pagasi. » (Archiv. communale di Pinerolo Ordinati. Vol. XI.)

Quoiqu'on n'ait point retrouvé jusqu'à présent de livres sortis des presses de Jacques Le Rouge, de 1482 à 1488, il est certain qu'il a dû continuer à travailler. Nous venons de le voir en 1485 à Pignerol. Il nous est encore signalé plus tard, mais cette fois à Embrun, au mois de mars 1489 (1490 n. st.), par l'impression d'un beau livre retrouvé seulement depuis quelques années. C'est le *Bréviaire du Diocèse d'Embrun*. Sans doute, Jacques Le Rouge,

(1) Pour *fructuosius*.

(2) Saint Prosper, né en 403, près Bordeaux, mort en 463 ; fameux docteur de l'Église, ami de saint Augustin. Il a laissé beaucoup d'écrits qui ont été imprimés dès les premiers temps.

(3) C'est sans doute l'ouvrage connu sous le nom de *Carmen de Ingratis*, poëme qui ne contient pas moins de mille vers hexamètres, sans y comprendre une préface en vers élégiaques et une seconde petite préface.

quoiqu'il fût âgé et ne travaillât plus beaucoup, avait été sollicité par l'archevêque d'Embrun, en relations avec l'évêque de Pignerol, pour venir au chef-lieu de ce diocèse, qui n'était pas bien éloigné de son domicile, procéder à l'impression du bréviaire, sous les yeux et sous la surveillance du prélat et de son chapitre.

Toujours est-il que nous retrouvons dans cette ville notre imprimeur terminant le bréviaire le 10 mars 1489 (1490 n. st.), ainsi que cela est mentionné à la fin du volume imprimé : « ...*Cum caracteribus industrii viri magistri Iacotini de Rubeis, Gallici, Lingonensis diocesis, ac ejus et in arte imprimendi peritorum et expertorum ab eo assu imptorum artificum opera, in civitate nostra Ebredunensi in magno numero eo modo seu stilo quo hoc impressione de mense marcii annis à Nativitate Domini millesimi quadragentesimi octuagesimi noni completam fieri iussimus et fecimus.*

« *Datum in palatio nostro, archiepiscopali Ebredunensi, die decima dicti mensis marcii, anno quo supra.* »

D'après le texte que nous venons de citer, on voit que Jacques Le Rouge avait amené avec lui des compagnons imprimeurs, experts dans l'art.

Etaient-ils de simples ouvriers ou ses propres enfants, initiés à l'art de l'imprimerie dans son atelier? Nous ne pouvons faire que des suppositions.

A partir de cette époque, nous perdons complètement de vue Jacques Le Rouge et nous ignorons s'il retourna finir ses jours à Pignerol, ou si, conservant ses habitudes nomades, il alla dans quelqu'autre ville imprimer de nouveaux labeurs. Peut-être serons-nous en mesure quelque jour de compléter cette enquête et de donner le lieu et la date de la mort de Jacques Le Rouge.

Des recherches ont été commencées dans les registres des trois paroisses de Pignerol, et nous y trouverons sans doute quelques-uns des renseignements que nous cherchons.

Il serait très important de connaître les noms de ses enfants. Nous allons, en effet, être très embarrassé pour fixer quels étaient les rapports et les liens de famille qui unissaient Jacques Le Rouge à ses parents et homonymes de Venise, de Chablis et de Troyes.

Retenons pour l'instant qu'il résulte de notre enquête que Jacques Le Rouge, après être venu de France avec Nicolas Jenson, exerça la profession d'imprimeur et de libraire à Venise de 1471 à 1478; à Pignerol, de 1478 à 1481; à Venise, en 1481; à Milan, en 1481; à Pignerol, de 1481 à 1488; à Embrun, en 1489 et 1490, et qu'il retourna sans doute à Pignerol au mois de mars 1489 (1490 n. st.).

Nous suivons donc bien Jacques Le Rouge pendant son existence professionnelle, de 1471 à 1490, c'est-à-dire pendant 18 ans, mais nous ne savons rien de lui avant cette époque, et nous avons à retrouver ce qu'il devient après 1490, s'il n'est pas mort à Pignerol.

Nous donnons, pour terminer ce chapitre de l'histoire de Jacques Le Rouge, et sous forme de pièces justificatives, le testament de Nicolas Jenson avec la traduction que nous en avons faite pour plus de commodité, et la description de tous les ouvrages imprimés par Jacques Le Rouge et parvenus à notre connaissance.

IV.

PIÈCES JUSTIFICATIVES CONCERNANT JACQUES LE ROUGE

I. — *Testament de Nicolas Jenson, ami de Jacques Le Rouge.*

(AVEC LA TRADUCTION EN REGARD)

7 Septembre 1480.



CALENDRIER DES BERGERS. — Paris et Troyes.

Die septimo mensis septembris 1480, indicione XIII.

— Egregius mercator, Magister Nicolaus Jenson, francigena, impressor librorum, habitator Venetiarum, in confinio sancti Canciani, per Dei gratiam mente sanus et boni intellectus, licet corpore lan-

Le sept septembre 1480 de l'Indicion XIII.

Maitre Nicolas Jenson, français d'origine, négociant notable, imprimeur de livres, habitant sur la paroisse Saint-Cancien, par la grâce de Dieu, sain d'esprit et de bonne intelligence, quoique malade de

guens, misit pro me Hieronymo Bonycardi, publico imperiali auctoritate notario, meque rogavit de hoc suo testamento, imperiali more annotato, de voluntate, consensu, et ordine ipsius testatoris in hac forma videlicet :

Imprimis namque si et quando ipsum testatorem contigerit de hoc seculo migrare, animam suam altissimo Deo creatori nostro, Ejusque gloriose matri virgini Marie, et toti sue celesti curie humiliter commendavit.

Item iussit, voluit, et ordinavit, corpus suum sepeliri debere ad locum et monasterium Sancte Marie de gratia, cum dopleriis tresdecim, quos deferant tresdecim pauperes, qui pauperes induantur de bonis ipsius testoris, videlicet quilibet ipsorum secundum eorum statum ; cui loco Sancte Marie de Gratia voluit et statuit fieri unum monumentum simplex et absque pompa, ubi sui commissarii poterunt remanere in concordio cum fratribus ipsius loci ; cui loco et monasterio Sancte Marie de Gratia, pro anima sua, et pro ipso suo monumento condendo, dimisit et legavit ducatos quinquagenta, solvendos hoc modo, videlicet, ducatos viginti quinque subito, et alios ducatos viginti quinque cum infrascripti sua heredes habuerint denarios ab ipsius testatoris societate nuncupata zan da Cologna et Nicolaus Jenson, aut a prima societate, Nicolaus Jenson et socii intitulata.

Item, instituit, voluit et ordinavit pro remedio anime ipsius testatoris celebrari debere missas mille trecentas, videlicet, trecentas in hac Civitate Venetiarum, et pro una-

corps, m'a envoyé chercher moi Jérôme Bonycardi, notaire public de par l'autorité impériale, et m'a invité à dresser son testament d'après la coutume impériale, de par la volonté, le consentement et l'ordre du testateur lui-même, dans la forme suivante, à savoir :

Et d'abord quoiqu'il soit incertain de savoir quand il lui plaira de faire sortir le testateur de ce siècle, il a recommandé humblement son âme au Dieu suprême, notre créateur et à sa mère, la glorieuse vierge Marie, ainsi qu'à toute la cour céleste.

Item il a réglé, voulu et ordonné que son corps serait enseveli au lieu et monastère de Sainte Marie des Grâces avec treize cierges portés par treize pauvres lesquels seront habillés au frais du testateur lui-même, selon l'état de chacun d'eux ; il a en même temps statué et décidé qu'en ce lieu de Sainte Marie des Grâces, serait erigé un monument simple et sans pompe où ses représentants pourront séjourner en paix avec les frères de ce monastère. En faveur de ce lieu et monastère, pour le repos de son âme et la construction du monument, il a donné et légué cinquante ducats qui devront être payés de cette manière, à savoir vingt-cinq ducats lorsque ses héritiers désignés ci-après auront touché les deniers de la Société connue sous la raison sociale Jean de Cologne et Nicolas Jenson ou de la première société connue sous le nom de Nicolas Jenson et ses associés.

Item, il a réglé, voulu et ordonné qu'il serait célébré pour le salut de l'âme du testateur, mille trois cents messes, savoir trois cents dans cette cité de Venise pour chacune

quaque detur de elemosina marcellus unus, et celebrentur in ipsa ecclesia Sancte Marie de Gratia; Alie vero misse mille celebrari debeant in partibus suis Galliae, ubi sepultus est quondam ser Jacobus, ipsius testatoris pater, et per ser Albertum, ipsius testatoris fratrem, detur id quod solitum est pro talibus missis celebrandis in locis et partibus Gallie, quando habuerit et receperit ipse eius frater portionem ipsi testatori spectantem ab ejus societate.

desquelles il sera donné en aumône un marc et elles devront être célébrées dans l'église même de Sainte Marie des Grâces. Les mille autres messes devront être célébrées dans le pays de France où a été enseveli autrefois maitre Jacques, père du testateur et il sera donné par maître Albert, frère du testateur ce qu'on a coutume de donner pour la célébration de ces messes dans les lieux et pays de France, lorsque son dit frère aura touché et reçu la part du testateur lui revenant de ladite société.

Item, dimisit et legavit magistro Jacotino de rubeis, impressori librorum, ducatos centum auri pro exoneratione conscientie sue, si in aliquo sibi teneretur.

Item, il donné et légué à maître Jacques Le Rouge, imprimeur de livres, cent ducats d'or, pour l'exonération de sa conscience, dans le cas où il lui resterait dû quelque chose.

Item, etiam legavit et ordinavit Petrexine, ipsius magistri Jacotini uxori, commatri sue, ducatos ducentos pro remuneratione gratuitorum serviciorum, quos ipse testator habuit et recepit ab ipsis magistro Jacotino compatre suo et ejus uxore, cum hac conditione quod ipse magister Jacotinus teneatur et debeat rogari et facere cartam dotis ipsi eius uxori de eis ducatis ducentis.

Item, il a donné et légué à Pierrette, épouse de maître Jacques, son amie, deux cents ducats en reconnaissance des services gracieux que le testateur a reçus et obtenus des mêmes Jacques, son ami, et de son épouse, avec cette condition que le dit maître Jacques soit tenu et obligé de constituer en dot à sa femme lesdits deux cents ducats.

Item, dimisit et ordinavit dari debere filie quondam magistri Raynaldi, sutoris, ducatos tres decim auri ex bonis ipsius testatoris, ducatos amore Dei.

Item, il a prescrit et ordonné qu'il serait donné à la fille de feu maistre Raynauld, bottier, treize ducats d'or sur les biens du testateur, et ce pour l'amour de Dieu.

Item, legavit Marine, serviciali ipsius magistri Jacotini, pro anima ipsius testatoris, ducatos duodecim auri.

Item, il a légué à Marine, servante de maistre Jacques, pour le repos de l'âme du testateur, douze ducats d'or.

Item, dimisit hospitali Christi, prope sanctum Antoninum, fabricari incepto,ducatos viginti quinque auri.

Item, il a donné à l'hôpital du Christ, qu'on commence à bâtir près Saint-Antoine, vingt-cinq ducats d'or.

Item, dimisit et legavit monaste-

Item, il a donné et légué au cou-

rio Sante Marie de colis madiis prope Aquilam, ubi requiescit corpus sancti Petri Celestini, ducatos viginti quinque auri.

Item, ordinavit et legavit ecclesie Sancti-Petri de Summavera (1), ubi requiescit corpus patris ipsius testatoris, ducatos quinquagenta auri pro emendo paramenta et alia necessaria ipsi ecclesie, sicut videbitur ipsi Alberto, dicti testatoris fratri, et regentibus talia paramenta et alia in ipsa ecclesia.

Item, ecclesie virginis Marie in dicto loco de Summavera ducatos decem.

Item, voluit, iussit et ordinavit quod de bonis ipsius testatoris in ipso loco de Summavera maritentur tres decim paupercule domicelle bone condictionis et fame, et pro qualibet dentur ducati viginti quinque.

Item, voluit, jussit et ordinavit dari debere de bonis ipsius testatoris Raynaldo de la Capella et Joanne ejus uxori, germane consanguinee ipsius testatoris ducatos quinquagenta auri, et hoc in remuneratione optimi servitii, quem ipsi iugales Raynaldus et Joanna fecerunt erga matrem ipsius testatoris.

Item, dimisit et legavit truncho sive capsule in ecclesia sancti Petro de Baro suprà albam, in par-

vent de Sainte-Marie de Collemaggio, près d'Aquila, où repose le corps du bienheureux Saint-Pierre, célestin, vingt-cinq ducats d'or.

Item, il a donné et légué à l'église de Saint Pierre de Sommevoire, où repose le père du testateur, cinquante ducats d'or pour acheter les ornements et autres choses nécessaires à cette église, ainsi qu'il apparaîtra à Albert, frère du testateur, et aux personnes chargées, dans cette église, de régler les choses de cette nature.

Item, il a légué à l'église de Nostre-Dame, dans ledit lieu de Sommevoire, dix ducats.

Item, il a voulu, prescrit et ordonné qu'aux frais du testateur, dans ledit lieu de Sommevoire, seraient mariées treize jeunes filles pauvres, de bonne condition et réputation, et, à cet effet, vingt-cinq ducats seront données à chacune.

Item, il a voulu, prescrit et ordonné qu'on devrait donner sur les biens du testateur à Raynauld de la Chapelle et à Jeanne, sa femme, cousine germaine du testateur, cinquante ducats d'or, et ce en faveur des bons services que ces époux Raynauld et Jeanne ont rendu à la mère du testateur.

Item, il a légué et donné au tronc ou coffre de l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube (2), dans la province

(1) Eglise de Saint-Pierre ès liens de Sommevoire (Haute-Marne). Sommevoire avait alors deux paroisses : l'une sous le vocable de la Nativité de N.-D., l'autre sous le patronage de saint Pierre ; elles appartenaient alors au diocèse de Troyes, mais les cures étaient à la collation de l'abbé de Moutier-en-der. Aujourd'hui, Sommevoire, canton et doyenné de Moutier-en-der, fait partie du diocèse de Langres.

Les abbés de Moutier-en-der avaient fait de leur château de Sommevoire une place forte, ce qui attira, à plusieurs reprises, les malheurs de la guerre sur ce bourg. Le château fut assiégé, notamment, en 1436 par le bâtard de Thil. Il fut pris et pillé ainsi que les habitants, et la pauvreté de l'église de Saint-Pierre et de celle de Notre-Dame avaient sans doute frappé Nicolas Jenson, lors de la mort de son père.

(2) Bar-sur-Aube est près de Sommevoire.

tibus Gallie, ducatos quatuor auri. Et omnia ipsa legata ipse testator dimisit et legavit in remedium anime sue.

Que quidem omnia legata, per ipsum testatorem ut supra ordinata, exceptis ducatis XXV, sancte Mariæ de Gratia, ut supra, voluit ipsum Albertum fratrem suum solvere et satisfacere debere quando habuerit et receperit denarios pro portione sibi spectante societatis ipsius testatoris, sive pro dictis societatibus, ita tamen quod semper ipse Albertus frater suus retinere debeat aliquam partem ipsorum denariorum penes se pro alendis et gubernandis filiabus ipsius testatoris, ac etiam matre eiusdem testatoris, sicuti inferius declarabitur.

Item, ordinavit in exequio fiendo corpori ipsius testatoris expendi debere, ultra dopleria predicta, solum ducatos decem auri, videlicet in presbiteris et aliis necessariis.

Item, legavit plebano ecclesie sancti Canciani ducatos decem auri.

Item, etiam legavit Zacheto Duval de Mexi ducatos vigintiquinque auri.

Item, dimisit et legavit Evangeliste, qui est in domo cum ipso testatore ducatos vigintiquinque auri ultra ejus salarium, quod habere debet, videlicet pro anno vel circa.

Item, dimisit Clare, que habitabat Padue, prope portam sancti Antonii de Padua, in domo cum ejus matre, ducatos triginta auri pro suo maritare, et si non se maritabit, nihil habeat.

Item, legavit Antonio de Arezia, servitori domus, ducatos duodecim auri.

de France, quatre écus d'or. Et tous ces legs ont été donnés et faits par le testateur pour le salut de son âme.

Tous ces legs prescrits par le testateur, à l'exception des vingt-cinq ducats de Sainte-Marie-des-Grâces, comme il est dit ci-dessus, devront être payés et couverts par son frère Albert, lorsqu'il aura palpé et reçu les deniers de la part lui appartenant dans la Société du testateur ou desdits associés, avec cette réserve, cependant, que ledit Albert, son frère, devra retenir une partie suffisante desdits deniers pour nourrir et gouverner les filles du testateur et aussi sa mère, ainsi qu'il sera déclaré plus bas.

Item, il a ordonné que pour les obsèques du corps dudit testateur, outre les cierges ci-dessus prévus, il serait dépensé seulement dix ducats d'or pour les prêtres et les autres nécessités.

Item, il a légué au curé de l'église de Saint-Cancien dix ducats d'or.

Item aussi, il a légué à Jacquet Duval de Mexi vingt-cinq ducats d'or.

Item, il a donné et légué à Evangelista, qui demeure avec le testateur, vingt-cinq ducats d'or, en outre du salaire qu'elle doit recevoir et qui comprend une année ou environ.

Item, il a donné à Claire, qui habite à Padoue, près la porte Saint-Antoine de Padoue, une maison avec sa mère, trente ducats d'or pour se marier, et si elle ne se marie pas, elle n'aura droit à rien.

Item, il a légué à Antoine d'Arezzo, serviteur de la maison, douze ducats d'or.

Item, legavit et dimisit monasterio Sancte Marie Annunciate ducatos decem auri pro anima sua et alios ducatos decem fratribus Jesuatis Sancte Agnetis, etiam pro anima sua.

Item, dimisit et legavit Petro Benzono, venditori librorum in apotheca societatis ipsius testatoris, ducatos quindecim auri ultra eius salaria, que habere debet ab ipso testatore que non sunt consolidata.

Que enim legata supra scripta persolvi debeant ex denariis contatis subito post decessum ipsius testatoris.

Item, etiam dimisit et legavit Achineto de la Porta, sutori in urbe Roma, ducatos viginti, solvendos per ipsum Albertum fratiens suum, quando habuerit denarios a dictis societatibus, prout de aliis legatis superius dictum est.

Item, etiam ipse testator declaravit et manifestavit, ac declarat et manifestat, quod si ejus societas Zan da Cologna et Nicolaus Jenson accipere volet omnes massaricias, vestes, arnesias, et suppellectilia domus, ac ordinea, ac torcularia et alia spectantia ad artem imprimendi libros ac scagna telaria, et omne aliud ipsi testatori spectante et pertinente (*sic*), prout apparet in instrumento prime societatis, et que ad decessum ipsius testatoris erunt et reperientur in domo sua, ipsa omnia predicta existimari debeant; et pro tali stima ipsa societas Zan da Cologna et Nicolaus Jenson ipsa omnia predicta accipere debeat, cum hoc quod de denariis pro talibus rebus et bonis predictis subito exbursare debeat, et teneatur hereditati ipsius testatoris du-

Item, il a donné et légué au monastère de Sainte-Marie-l'Annonciade dix ducats d'or pour le repos de son âme, et dix autres ducats d'or aux frères Jésuites de Sainte-Agnès, pour le repos de son âme.

Item, il a donné et légué à Pierre Benzon, commis à la vente des livres dans la boutique de la Société du testateur, quinze ducats d'or en dehors de son salaire qu'il doit recevoir du testateur et qui n'est pas réglé.

Les legs ci-dessus inscrits doivent être acquittés avec des deniers comptés aussitôt la mort du testateur.

Item, il a donné et légué à Achinet de la Porte, bottier dans la ville de Rome, vingt ducats, qui devront être payés par son frère Albert, lorsqu'il aura touché les deniers des susdites Sociétés, comme il a été dit plus haut pour les autres legs.

Item, le testateur a déclaré et manifesté, il déclare et manifeste que si la Société Jean de Cologne et Nicolas Jenson veut reprendre tous les meubles, vêtements, couvertures et garnitures de lit de la maison, comme aussi les outils, les presses et tout ce qui concerne l'art d'imprimer les livres, toutes les étoffes et tout ce qui appartient et demeure la propriété dudit testateur, comme il est indiqué dans le traité de la première Société, et toutes les choses qui, au moment du décès du testateur, existeront et seront trouvées dans sa maison, tous les objets désignés ci-dessus devront être estimés et la Société Jean de Cologne et Nicolas Jenson sera tenue de reprendre tous les objets désignés pour le prix de l'estimation qui en aura été faite;

catos quingentos, et reliquum ponatur ad computum debiti ipsius testatoris, quod habet cum societate Nicolai Jenson et sociorum.

Hoc declarato et declarans ipse testator quod in premissis omnibus et singulis ut supra non intelligantur nec comprehendantur ponzoni, cum quibus stampantur matres, cum quibus matribus fiunt littere et prohiciuntur, sed omnino ipse testator ipsos ponzonos exceptuavit et exceptuat, ac eos voluit et vult dominum dominum Petrum Ugelleymer, compatrem suum dilectissimum, habere debere, et ipsos eidem domino Petro legavit et dimisit (1). Et qui dominus Petrus non possit cogi ad dandum et solvendum aliquid pro ipsis ponzonis, nisi id quod sibi placuerit eius humanitate.

Si vero ipse societas acceptare nolet, ipsas res et bona pro stima suprascripta, ut profertur, quod tunc ipse Dominus Petrus ipsas res et bona accipere ac acceptare teneatur, et debeat pro ducatis centum minus quam erit stima predicta. Et denarios exbursare debeat ipse Dominus Petrus hoc modo, videlicet ducatos quadringentos auri subito hereditati ipsius testatoris, et reliquum vadat, et sit in diffalcatione sive parte diffalcationis ejus, quod ipse testator dare debet societati predicte Nicolai Jenson et sociorum, cum hoc quod si ipse Dominus Petrus acceptare nolet

elle devra payer immédiatement pour les objets et les biens désignés, entre les mains de l'héritier du testateur, une somme de cinq cents ducats et le reste de ce qui sera dû sera inscrit au compte du testateur avec la Société Nicolas Jenson et ses associés.

Ayant déclaré et déclarant ledit testateur que, dans les objets susdits pris en masse ou en particulier, ne sont entendus ni compris les poinçons avec lesquels sont gravées les matrices et avec lesquelles matrices se font et se fabriquent les lettres, mais que ledit testateur a excepté et excepte absolument lesdits poinçons, et qu'il a voulu et veut que la possession en soit à Pierre Ugelleymer, son ami le plus cher et il les a légués et donnés audit maître Pierre. Et que ledit maître Pierre ne puisse être contraint à donner et payer quelque chose pour lesdits poinçons que ce qu'il lui plaira et par complaisance.

Mais si la Société elle-même ne veut point accepter les biens et objets pour l'estimation ci-dessus indiquée comme il a été dit, qu'alors ledit maître Pierre lui-même soit tenu de recevoir et d'accepter lesdits biens et objets et qu'il doive cent ducats de moins que l'estimation ci-dessus dite. Et ledit maître Pierre devra débourser les deniers de la manière suivante, savoir: Quatre cents ducats d'or immédiatement versés à l'héritier du testateur, et que le reste aille et soit dans la part de déduction que ledit testateur doit donner à la Société ci-dessus désignée de Nicolas Jen-

(1) Pierre Ugelheimer ne fut point imprimeur, mais simplement libraire et sans doute fondeur de caractères. Son nom ne figure sur aucune édition de son temps, et les bibliographes n'en parlent pas.

ipsas res et bona, ut superius dictum est, quod habere non debeat ipsos ponzonos.

Item, cum ipse testator asserat habere debere a Joanne fabri, alias Clementis (1) in presenti habitatore Taurini, ducatos centum decem auri pro totidem sibi mutuatis, ipse testator ipsum Joannem fabri quietavit, liberavit et absolvit a medietate ipsius debiti.

Item, etiam quietavit, liberavit et absolvit magistrum Joannem Biretarium (2), compatrem suum, a toto eo quod sibi magistro Nicolao, testatori, teneretur et obligatus esset quomodocumque et qualiter cumque.

Et similiter quietavit, liberavit et absolvit Albertum de Lorena, cantatorem in ecclesia Sancti Marci, compatrem ipsius testatoris, a toto eo, quod sibi testatori quomodolibet dare deberet.

Item, etiam ipse testator voluit, iussit et ordinavit quod a computo crediti ipsius testatoris, quod habet cum ejus societate Nicolai Jenson et sociorum, ponantur ad computum crediti commissarie quondam Domini Joannis Rauchfas (3), socij societatis predicte, ducati octuaginta auri, et hoc pro exoneratione conscientie ipsius testatoris.

son et de ses associés, avec cette prescription que si maître Pierre lui-même ne voulait point accepter ces dispositions et ces biens, comme il est indiqué ci-dessus, il ne devrait point avoir les poinçons.

Item, comme le testateur certifie qu'il lui est dû par Jean Lefèvre, autrefois par Clément (son père), habitant actuellement Turin, cent-dix ducats d'or pour autant qu'il lui a prêté, ledit testateur a quitté, libéré et absous Jean Lefèvre de la moitié de cette dette.

Item, il a quitté, libéré et absous maître Jean de Biretre, son ami, de tout ce dont il était tenu et obligé, de quelque manière que ce soit, envers maître Nicolas, le testateur.

Et de la même manière il a quitté, libéré et absous Albert de Lorraine, chantre de l'église de Saint-Marc, ami du testateur, de tout ce qu'il devait rembourser audit testateur, de quelque manière que ce soit.

Item, aussi le testateur a voulu, ordonné et arrangé que du compte de crédit dudit testateur qu'il a avec la Société de Nicolas Jenson et associés, soient inscrits au compte de crédit de maître Jean Rauchfas, autrefois commis de la Société ci-dessus dite, la somme de quatre-vingts écus d'or et ce pour l'exonération de la conscience du testateur.

(1) Jean Lefèvre, fils de Clément Lefèvre, natif du diocèse de Langres, était sans doute venu à Venise avec Jenson, ainsi que Jacques Le Rouge. Il introduisit la typographie à Turin en 1474, et il y exerça sa profession jusqu'en 1491.

(2) Jean-Antoine de Bireta ou Biretre, de Pavie, imprimeur à Venise, mort à Pavie en 1492.

(3) Jean Rauchfas, Allemand né à Francfort, mort à Venise en 1488 et enseveli dans l'église Saint-Jean et Saint-Paul de cette ville. Cpr Simonsfeld, *Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig*, II, p. 288; Castellani, La Stampa in Venetia, etc. 1889, p. 89.

Et similiter ponantur alii ducati centum a computo crediti sui ad computum crediti ipsius Domini Petri Ugelleymer, socii et compatris sui, et hoc in exoneratione conscientie ipsius testatoris.

Item, dimisit et legavit ipsi domino Petro, compatri suo, quod omni et quolibet anno, usque quo gubernabit et reget negotia ipsius testatoris, ponere possit et valeat a computo crediti ipsius testatoris, quod habet cum dicta societate Nicolai Jenson et sociorum, ad computum crediti ipsius Domini Petri ducatos quinquaginta. Et hoc ut habeat recommissa negotia ipsius testatoris quia plurimum se confidit in ipsum Dominum Petrum. Quem dominum Petrum ipse testator rogat ut libros ipsi testatori spectantes qui adhuc positi non sunt ad computum ipsius testatoris, quia computa non potuerunt haberi, ponere debeat ad computum ipsius testatoris, cum ea solita diligentia sibi possibili.

Commissarios autem suos et hujus testamenti sui ultimi executores dictus testator instituit, ordinavit et esse voluit pro agendis et negotiis in Venetiis dictum Dominum Petrum Ugelleymer, compatrem suum peramandum, ac dominos Petrum et Alouisium Augustini, fratres de Fabriano, habitatores Venetiarum, ac ipsum Albertum dicti testatoris fratrem carnalem, ut predicta omnia in presenti testamento contenta ipsi seu eorum maior pars exequi et executioni mandare teneantur et debeant juxta ordinationem factam per ipsum testatorem.

Quos commissarios suos at quemlibet eorum plurimum exoravit, ut hanc commissariam suam acceptare

Et que de même cent autres ducats de son compte de crédit soient portés au compte de crédit de maître Pierre Ugeleymer, son associé et son ami, et ce pour l'exonération de la conscience du testateur.

Item, il a donné et légué au même Pierre, son ami, pour chaque année pendant laquelle il aura gouverné et régi les affaires dudit testateur une somme de cinquante ducats à prendre sur le compte de crédit du testateur avec ladite Société Nicolas Jenson et ses associés et à porter au compte de crédit de maître Pierre. Et ce afin qu'il s'occupe des affaires du testateur qui a la plus grande confiance en maître Pierre. Le testateur prie le même maître Pierre de faire mettre à son compte, avec toute sa diligence ordinaire et aussitôt que possible les livres qui restent au testateur et qui n'ont pu jusqu'ici être mis à son compte, parce qu'on n'avait pu en faire l'énumération.

Ledit testateur a institué, ordonné et choisi pour ses représentants et faire ses affaires dans la ville de Venise ledit maître Pierre Ugelleymer, son ami le plus cher, et maîtres Pierre et Louis Agostini frères, de Fabriano, habitants de Venise, et Albert, frère charnel dudit testateur, afin qu'ils soient tenus et obligés de veiller à l'exécution des clauses contenues dans le présent testament et suivant l'ordre indiqué.

Il supplie lesdits exécuteurs testamentaires d'accepter le mandat qu'il leur confie pour l'amour de

velint amore Dei, et pro benevolentia, quam semper habuerunt erga ipsum testatorem.

Pro agendis vero et negotiis ipsius testatoris in partibus Gallie, instituit et ordinavit Dominum Joannum Arzerium, civem et mercatorem Civitatis Trecensis, et Joannem Bonvalot, mercatorem, habitatorem in villa Summavera diocesis Trecensis, et ipsum Albertum fratrem suum carnalem, ut ipsi seu eorum major pars ordinata per ipsum testatorem in partibus Gallie exequi et executioni demandare teneantur et debeant.

Residuum vero omnium et singulorum suorum bonorum mobilium et immobilium, presentium et futurorum, caducorum, inordinatorum et prominscriptorum (*sic*) ac quid quid ad caducum, inordinatum et prominscriptum (*sic*) posset quomodolibet devenire ac spectare et pertinere, quocumque iure, titulo, modo et nomine, ac iuribus, rationibus et actionibus dimisit et legavit ipsi Alberto Jenson, fratri suo carnali peramando, quem instituit et ordinavit suum heredem universalem, cum hac tamen conditione quod alere, gubernare et nutrire teneatur et debeat ac obligatus sit Joannam, Catherinam ac Barbaram, filias naturales ipsius testatoris, quos ipse ejus frater et heres accipere debeat penes se ; et hoc usque ad etatem legiptimam maritandi ipsas filias suas et quam libet earum juxta consuetudinem Gallie ; et pro maritare cuilibet earum filiarum suarum dare et exbursare debeat et obligatus sit ipse frater suus et heres ducatos sexcentos auri Venetos, aut valutam ipsorum.

Dieu et l'amitié qu'ils ont toujours témoignée au testateur.

En ce qui concerne les affaires du testateur dans les différents lieux de France, il a institué et choisi pour les diriger maître Jean d'Arzer, bourgeois et marchand de la ville de Troyes, Jean Bonvalot, marchand, habitant le bourg de Sommevoire, au diocèse de Troyes, et son propre frère Albert, pour qu'ils soient tenus et aient le devoir, tout au moins pour la majorité désignée par le testateur, de voyager dans les diverses parties de la France et de procéder à l'exécution de leur mandat.

En ce qui concerne le reste de ses biens mobiliers et immobiliers, présents, futurs, caduques, non désignés et non inscrits et de tout ce qui pourrait être, rester ou devenir caduque, non désigné ni inscrit de quelque manière de droit, de titre ou de nom et par les droits, les raisons ou les actions, il les a donnés et légués à Albert Jenson, son frère charnel et affectionné, qu'il a institué et ordonné son héritier universel, avec cette condition, cependant, qu'il sera tenu et aura le devoir et l'obligation d'entretenir, gouverner et nourrir Jeanne, Catherine et Barbe, filles naturelles du testateur, que son frère et héritier devra recevoir chez lui jusqu'à l'âge convenable pour les marier, et ce suivant l'usage de France ; et pour les marier, son frère et héritier devra donner et sera obligé de donner à chacune d'elles six cents ducats d'or de Venise ou leur valeur.

Et si aliqua ipsarum filiarum suarum nolet maritare, sed monacare, nihilominus habeat ipsos ducatos sexcentos, cum hac etiam condictione, quod si aliqua ipsarum filiarum suarum una vel plures decederent ante earum maritari aut monacari, pars talis sive talium decedentium devenire debeat, videlicet medietas alteri sive alijs supraviventibus, et de altera medietate medietas devenire debeat in ipsum Albertum fratrem suum, et alia medietas dispensetur amore Dei, prout videbitur ipsis suis commissarijs pro anima dicti testatoris.

Sed si omnes ipse filie sue decederent, ut supra, ante earum maritare aut monacare, medietas dictorum legatorum ipsis filiabus suis ordinatorum deveniat in ipsum Albertum fratrem et heredem suum, et alia medietas dispensetur amore dei, pro anima dicti testatoris sicut videbitur ipsis suis commissariis.

Item, etiam voluit, iussit et ordinavit ipse testator quod ipse Albertus frater suus dare et consignare debeat Nicolao, filio naturali ipsius testatoris, in presenti habitatori lugduni, ducatos quadringentos auri, quando ipse filius suus se pervenerit ad etatem annorum vigintiquinque, si et in quantum ipse filius suus se bene regeret et gubernaret; et de hoc stetur et ipse testator stari voluit iudicio et arbitrio prefatorum suorum commissariorum de extra Venetias, sive maioris partis, ut supra. Si vero ipse filius suus non se bene regeret et gubernaret, ipse testator statuit et voluit quod de ipsis ducatis quadringentis emantur tot possessiones, quarum usufruc-

Et si quelqu'une de ses filles ne voulait point se marier, mais préférait se cloîtrer, elle n'aurait pas moins les six cents ducats ; avec cette autre condition que si l'une ou plusieurs venaient à mourir avant d'être mariées ou cloîtrées, sa part ou leur part aurait la destination suivante, à savoir que la moitié reviendrait à la survivante ou aux survivantes et que la moitié de l'autre moitié devrait revenir à son frère Albert, et que la moitié restante devrait être dépensée pour l'amour de Dieu, de la manière qu'il conviendra à ses mandataires pour le salut de l'âme du testateur.

Mais si toutes les filles venaient à mourir, comme il a été dit plus haut avant de s'être mariées ou cloîtrées, la moitié des legs ordonnés pour ses filles reviendrait à son frère et héritier Albert et l'autre moitié serait dépensée pour l'amour de Dieu et le salut de l'âme du testateur, ainsi qu'il apparaîtra à ses mandataires.

Item, le testateur a prescrit, voulu et ordonné que son frère Albert serait tenu de donner et verser à Nicolas, fils naturel du testateur, habitant présentement la ville de Lyon, quatre cents ducats d'or, lorsque ledit fils du testateur sera parvenu à l'âge de 25 ans, à condition qu'il se dirige et gouverne bien ; et il sera statué et le testateur a voulu qu'il fut statué sur cette affaire par le jugement et l'arbitrage de ses mandataires, commis hors de Venise, ou tout au moins de la majorité, comme il a été dit plus haut. Si, au contraire, ce même fils ne se dirigeait et gouvernait pas convenablement, le testateur a statué et ordonné qu'avec lesdits quatre cents ducats soient

tus et redditus ipse Nicolaus filius suus habere debeat pro suo vitu et aliis suis necessarijs. Et si ipse Nicolaus filius suus haberet filios aut filias ipse possessiones post ipsius Nicolai filij sui decessum sint ipsorum filiorum aut filiarum dicti Nicolai; sin autem, sint ipsius Alberti fratris sui aut heredum suorum; et cum hac condictione etiam, quod ipse Albertus frater suus tenere debeat penes se Dominam Zanetam, matrem eorum, et ipsam bene tractare et gubernare, ac facere expensas vitus et vestitus condecenter iuxta condictionem ipsius eorum matris toto tempore vite dicte eorum matris.

Ac etiam eidem quolibet anno in pecunia dare et consignare ducatos duodecim auri, et cum hoc, quod si ipsi Domine Zanete non videretur velle habitare nec stare cum ipso Alberto filio suo, quod possit omni et quolibet anno ab ipso Alberto petere et habere ducatos trigenta auri computatis ipsis ducatis duodecim. Et etiam stando aut non stando cum ipso filio Alberto, possit ad eius obitum ipsa Domina Zaneta ordinare et legare pro anima sua de bonis ipsius testatoris filij sui aut aliter, prout ipsi Domine Zanete videbitur et placuerit, usque ad summam et quantitatem ducatorum ducentorum auri; et quos ducatos ducentos ipse frater suus Albertus exbursare teneatur et debeat, postquam habuerit et receperit denarios a societatibus predictis, sicuti superius in aliis dictum est, hac tamen etiam lege et condictione, et sit statuit, iussit et ordinavit ipse testator, quod casu quo ipse Albertus, frater et heres suus, non bene regeret et gubernaret ipsam matrem suam, aut quod

achetés des biens dont son fils Nicolas devra seulement toucher l'usufruit et la rente pour sa nourriture et les autres choses nécessaires à la vie. Et si son fils Nicolas avait des fils ou des filles, la possession des quatre cents ducats reviendrait, après la mort dudit Nicolas, à ses fils ou à ses filles. Dans le cas contraire, ils appartiendraient à son frère Albert ou à ses héritiers.

Et avec cette autre condition que son frère Albert devra garder dans sa maison la dame Jeannette, leur mère, la bien traiter et gouverner, et faire les dépenses du vivre et du vêtement, suivant la condition de leur mère, pendant tout le temps de sa vie. Et il devra aussi lui donner en espèces et lui remettre chaque année douze ducats d'or. Et si la dame Jeannette ne paraissait pas vouloir habiter avec son fils Albert, elle pourrait lui demander et obtenir de lui trente ducats d'or, les douze ducats étant compris.

Et qu'elle reste avec son fils Albert ou non, la dame Jeannette pourra, en prévision de sa mort, ordonner et léguer pour le repos de son âme, comme il lui apparaîtra et plaira, jusqu'à la somme et quantité de deux cents ducats d'or, à prendre sur les biens du testateur ou autrement. Et son frère Albert sera tenu et aura le devoir de débourser ces deux cents ducats, après qu'il aura eu en mains et reçu les deniers de la Société précitée, comme il a été

eidem nòn consignaret quolibet anno denarios, ut supra per ipsum testatorem ordinatum est, quod tunc et in quolibet dictorum casuum sit in libertate et arbitrio ac judicio ipsi Domine Zanete privandi ipsum Albertum filium suum ex medietate residui et bonorum ipsi Alberto per ipsum testatorem eius fratrem dimissi et legati, absque aliquia ia aldeclaratione fienda sive obtinenda, sel solum virtute hujus sui ultimi testamenti aut alio quovismodo, quo melius et validius de jure fieri poterit, omni contradictione et obstaculo cuiuscumque cessantibus penitus et amotis.

Et de ipsa medietate residui dicta Domina Zaneta, ejus testatoris mater, facere possit omnem suam liberam voluntatem et facultatem, nemine sibi contradicere valente.

Item, dimisit et legavit mihi notario infrascripto pro mea mercede huius testamenti ducatos decem auri, quod etiam in formam publicam relevari debeat, et poni debeant omnes clausule necessarie iuxta solutum.

Ego Nicolas Jenson, quondam ser Jacobi de Sommavera trecensis diocesis, sanus mente licet infirmus corpore, manu propria subscripsi in fidem premissorum.

Actum Venetiis in confinio Sancti-Canciani, in domo habitationis ipsius testatoris, presente Domino presbitero Joanne quondam Laurentii, diacono Sancti Canciani, ser

dit plus haut à propos des autres affaires, avec cependant cette restriction et condition que dans le cas où Albert lui-même, son frère et héritier ne gouvernerait ou traiterait pas convenablement sa mère, ou qu'il ne lui verserait pas chaque année les deniers stipulés plus haut dans le présent testament, dans chacun desquels cas la dame Jeannette aurait la liberté, la faculté et le droit de priver son fils Albert de la moitié du reste et de la partie de ses biens disponibles légués à Albert par le testateur son frère, et ce sans qu'il soit besoin de faire ou d'obtenir quelque déclaration que ce soit, mais seulement par la force de ce dernier testament ou par toute autre voie de droit qui pourrait paraître meilleure et plus forte, tous empêchements et obstacles cessant à l'instant.

Et quant à la moitié elle-même du reste des biens, ladite dame Jeannette, mère du testateur, pourra, dans ce cas, en faire ce qu'elle voudra à sa libre volonté et faculté, rien ne pouvant y contrevenir.

Item, il a donné et légué à moi, notaire soussigné, pour mon salaire dudit testament, dix ducats d'or pour qu'il soit établi, en outre, en la forme publique, et que toutes les clauses nécessaires puissent être inscrites suivant l'usage.

Moi, Nicolas Jenson, fils de feu Jacques de Sommevoire, au diocèse de Troyes, sain d'esprit, quoique malade de corps, j'ai soussigné de ma main propre en foi des choses écrites plus haut.

Fait à Venise, sur la paroisse de Saint-Cancien, dans la maison d'habitation du testateur. Présents : Maître Jean, prêtre, fils de feu Laurent, diacre de Saint-

Marco Brunello, quondam ser Joannis sanctorum Apostolorum ; ser Antonio Joannis fabro de modœtia Sancte Marie nove ; ser Jacobo Bartholomei de Trevi cerdone Sancti Canciani ; magistro Joanne Florij de Catharo, fenestrario Sancte-Marie nove ; ser Bernardo Michael quondam ser Justi Sancte Marie nove ; ser Petro de Lubiana, quondam Georgij, cerdone Sancti-Canciani.

Cancien ; messire Marc Bruneau, fils de feu Jean des Saints-Apôtres ; messire Antoine Jean, de Sainte-Marie-la-Neuve ; messire Jacques Barthélemy de Trevi, bedeau de Saint-Cancien ; maître Jean Florus de Catharo, verrier de Sainte-Marie-la-Neuve ; messire Bernard Michel, fils de Justin, de Sainte-Marie-la-Neuve ; messire Pierre de Lubiana, fils de Georges, bedeau de Saint-Cancien.

(Archives de l'état de Venise, section notariale, actes du notaire Girolamo Bonicardi N. 263.)

La Stampa in Venezia dalla sua origine alla morte di Aldo Manuzio Seniore. Ragionamento storico di Carlo Castellani prefetto della biblioteca di san Marco con appendice di documenti in parte inediti. Venezia editore Ferdinando Ongania, 1889. — In-8°, 134 p. P. 85 et s.



Calendrier des Bergers. — Paris et Troyes.

II. — *Liste des Ouvrages imprimés par Jacques Le Rouge.*

1472-1490.

1. Ovidius. P. Ovidii Nasonis metamorphoseon liber primus. Venetiis, 1472. — In-f°.
2. Leonicenus. Grammatica latina, seu de octo partibus orationis liber. Venetiis, 1473. — In-4°.
3. Breviarium romanum. Venetiis, 1474. — In-8°.
4. Calderinus. Domitii Calderini veronensis Commentarii in M. Valerium Martialem. Venetiis, 1474.
5. Ovidius. P. Ovidii Nasonis opera. Venetiis, 1474. — 2 vol.in-f°.
6. Herodotus. Herodoti Historiarum libri IX, interprete Laurentio Valla. Venetiis, 1474. — In-f°.
7. Imola (Johannes de). J. de Imola Commentarii in Clementinas. Venetiis, 1475. — In-f°.
8. Juvenalis. Jun. Juvenalis satyræ, cum commentariis D. Calderini. 1475.
9. Justinianus (Bern.). Opusculum de vita C. Laurentii patriarchæ Venetiarum. Venetiis, 1475. — In-4°.
10. Virgilius. Virgilii opera cum commentariis M. Servii Honorati. Venetiis, 1475. — In-f°.
11. Justinianus. Justiniani Institutiones cum commentariis. Venetiis, 1476. — In-f°.
12. Geminiano (Dominique de Sancto). Prima lectura super sexto Decretalium. Venetiis, 1476. — In-f°.
13. Galeottus (Martius). Liber de Homine. Venetiis, 1476. — In-4°.
14. Valla (Laurentius). L. Vallensis patricii romani de linguæ latinæ elegantia. Venetiis, 1476. — In-f°.
15. Terentius (Publius). Comediæ, cum commentariis Donati et Calphurnii. Venetiis, 1476. — In-f°.
16. Aretinus (Leonardus). Storia di Firenze. Venetiis, 1476. — In-f°.
17. Poggius (Jo. Franciscus). Storia florentina. Venetiis, 1476. — In-f°.
18. Justinianus. Justiniani imperatoris Digestum novum cum commentariis. Venetiis, 1477. — In-f°.
19. Justinianus. Justiniani imperatoris Digestum infortiatum cum commentariis. Venetiis, 1477. — In-f°.
20. Justinianus. Justiniani imperatoris Digestum vetus, cum commentariis. Venetiis, 1477. — In-f°.
21. Tartagni (Alexander). Al. Tartagni de Imola consiliorum volumen. Venetiis, 1477. — In-f°.
22. Justinianus. Justiniani imperatoris Novellœ Codicis libri tres posteriores cum commentariis. Venetiis, 1477. — In-f°.

23. PERROTTUS (Nicolaus). Perotti Nicolaï Rudimenta grammatica. Venetiis, 1478. — In-f°.

24. JUSTINIANUS. Justiniani imperatoris Codex repetitæ prœlectionis glossatus, libri IX. Venetiis, 1478. — In-f°.

25. JUSTINIANUS. Justiniani imperatoris Institutiones cum commentariis. Venetiis, 1478. — In-f°.

26. JUVENALIS. Satyræ. Pineroli, 1478.

27. GUARINUS. Guarini veronensis grammatices regulœ. Pineroli, 1479. — In-4°.

28. BOETHIUS. De consolatione philosophiœ libri V. Pineroli, 1479. — In-f°.

29. VIRGILIUS. P. Virgilii Maronis opera cum commentariis Servii M. Honorati. Pineroli, 1480. — In-f°.

30. OVIDIUS. P. Ovidii Nasonis metamorphoseon libri XV. Pineroli, 1480. — In-f°.

31. PROSPER AQUITANICUS. Prosperi Aquitanici Carmina. Venetiis, 1481. — In-4°.

32. PROSPER AQUITANICUS. De vita contemplativa et humana, cum commentariis. Milano, 1481. — In-4°.

33. BREVIARIUM ad usum ecclesiæ Ebredunensis. Embrun, 1489.

III. — *Description des Ouvrages imprimés par Jacques Le Rouge.*

1. OVIDIVS. Publii Ovidii Nasonis metamorphoseon liber primus. *Venetiis, Jacobus Rubeus*, 1472. — In-f°.
HAIN, III, 12,156.

Au dernier f°, on lit la souscription : Venetiis per Jacobum Rubeum, natione Gallicum. MCCCCLXXII.

Nous n'avons pu voir aucun exemplaire de cette édition. Si l'on s'en rapporte au catalogue, la Biblioth. du British Museum en possèderait un sous la cote C. 19. g. 12. Mr Weale a bien voulu nous envoyer une description de cet exemplaire, de laquelle il résulte qu'il pourrait bien ne point appartenir à l'édition de 1472 signalée par Hain, mais à une autre édition ancienne.

C'est un in-4° de 0m 292 de hauteur sur 0m 195 de large, de 195 ff. à 31 l. par page, caractères romains avec espaces blancs pour des initiales de 4, 3 ou 2 lignes. Il n'a ni titre courant, ni signature, ni numérotage des feuilles.

(F° 1 r°.) (N) nova fert aïus mutatas dicẽ formas.
(F° 195 r°.) Sous la ligne 27 :

Pvblii Nasonis Ovidii Peligny
Poetae Clarissimi Liber vlti /
Mus Metamarphoseos Foelici /
Ter explicit.

(F° 195 v°.) Blanc.

Comme on le voit, rien n'indique que cet ouvrage soit sorti des presses vénitiennes de Jacques Le Rouge, mais il manque peut-être un feuillet? De plus, le livre est in-4°, tandis que Hain l'indique comme un in-f°.

2. LEONICENUS (Omnibonus) Vicentinus. Grammatica latina, seu de octo partibus orationis liber. *Venetiis, Jacobus Rubeus*, 1473. — In-4°.
HAIN, III, 10,022.

1 ex. vélin British Museum (C. 2. a. 3). — Autre exemplaire sur peau de vélin, rel., ais de bois couverts de v. brun ant. comp. à froid, fermoirs. (Rel. du XVe siècle.) (Cat. Bibl. de M. Eugène Piot. 1re partie, vente du 1er au 5 juin 1891. Paris, E. Paul et Cie.)

Première édition de ce traité et sans doute deuxième livre sorti des presses de Jacques Le Rouge. Elle est imprimée en beaux caractères sem-

blables à ceux des livres de Nicolas Jenson, et comprend 82 ff. in-4° sans chiffres, réclames ni signatures, à 24 lignes à la page. Le volume est divisé en 10 cahiers, dont le premier a 10 ff. et les 9 autres chacun 8 ff. Le premier f° du premier cahier est blanc et collé contre le plat intérieur de la reliure. Au recto du second f° commence la dédicace : *Ad illustrem magnanimumque principem Dominum Federicum de Gonzaga marchionem Omnibonus Leonicenus*. Cette page est dans un encadrement d'arabesques peint en or et en couleur avec une lettre ornée.

(F° 81 v°.) Omniboni Leoniceni Vicentini V. Clarissimi || de Octo Partibus Orõnis Liber. Per Jacobũ || Gallicũ Impressus anno Grãe M.CCCC.LXXIII, || Nicolao Marcello Duce Venetiar||

3. BREVIARIUM ROMANUM. *Venetiis Jacobus Rubeus*, 1474. — In-8°.

HAIN, 3,891.

1 exempl. Bibl. nationale, Vélins n° 1444. (A 69, n. 67.) Exempl. de Fr. Asulan. Rel. maroq. Tr. dor. fil. In-8° rub. r. et n. à 2 col. de 28 lignes à la page pleine, sans chiff. ni sign. Très bel exempl. imitant complètement les manuscrits.

Initiales peintes à la main, accompagnées d'ornements calligraphiques au trait. Grandes lettres peintes à la main en rouge et bleu. Nombreuses lettres dorées avec ornements polychrômes dans le corps du volume. Un f° prél. et 7 ff. pour le calendrier imp. en rouge et noir. Plusieurs noms de saints ajoutés à la main.

(F° 9.) Commencement du Bréviaire. Grande et belle lettre miniaturée avec des rehauts d'or. Au milieu, le roi David jouant de la harpe. Encadrement polychrôme avec dorures, oiseaux et ornements divers.

(F° 9 v°.) Grande lettre ornée avec figure de saint placée au milieu et miniaturée.

(F° 101 v°.) Blanc.

(F° 102.) In noĩe dñi iesu...— Grande lettre ornée avec un saint miniaturé au milieu.

(F° 318 v°.) Laus Deo. (Une colonne blanche.)

(F° 319.) Blanc.

(F° 320 r°.) Incipit cõmune sanctorũ.

Les f°s 370 à 390 sont imprimés tout en rouge.

(F° 401 r°.) Ordo brevarij sm consue || tudinem romane curie ex || plicit. Hoc brevarij opus impres || sum est Venetiis per Jaco || bum Rubeum natione gal || licum : Anno salutis M || cccc.lxxiiij. Nicolao Marcello duce Venetiarum. || Deo gratias || Amen. ||

(F° 401 v°.) Blanc.

(F° 402 r° et v°.) Blancs.

(F° 403 r°.) Incipit ꝑprium sanctorũ. — Grande lettre ornée et dorée.

(F° 403 v°.) Grande lettre ornée et miniaturée, avec fig. de saint au milieu.

(F° 584 v°.) Finis. — Les ff. suivants sont ms.

(F° 585 r°.) In festo sti danielis oratio.

(F° 592 v°.) Une colonne blanche.

(F°s 593 à 596 r° et v°.) Blancs.

4\. CALDERINVS. Domitii Calderini Veronensis Commentarii in M. Valerium Martialem. A la suite : Commentarioli in Ibim Ovidii. *Venetiis*, *J. Rubeus*, 1474.

HAIN, 4,237.

1 ex. Bibl. nationale. (Inv. Réserve g Y c II.) Rel. mar. fil. tr. d. — Autre exempl. cart. Bibl. Maglione, de Naples. Vente du 21 mai 1894, 2e partie, n° 89. — Autre ex. Bibl. Monceaux.

1re partie, 170 ff. sans chiff. ni sign., de 36 l. à la page ; 2e partie, 16 ff. pleins non chiff., dont le premier et le dernier blancs. In-f°, car. ronds. Hauteur totale, 0,288 ; l., 0,200. — Justification : h., 0,192 ; l., 0,112.

(F° 1 v°.) Titre : Domitii Calderini Veronensis Commentarii in M. || Valerium Martialem. Ad Clarissimum virum Lau || rentium Medicem Florentinum Petri Medicis F. ||

(F° 170.) Impressi enim sunt Venetiis arte et ingenio || diligẽtissimi impressoris Iacobi de Rubeis natione Gallici. Anno salutis || M.CCCC.LXXIIII. Idibus Septembris. Nicolas Marcello Duce Venetiarũ.

A la suite se trouve l'opuscule signalé plus haut avec le titre suivant : Domitii Calderini Veronensis Cõmẽtarioli ĩ Ibin Ovidii Ad Viꝝ Claris / || simũ Falconẽ Sinibaldũ Civem Romanũ Aerariiqꝫ. Pontificii Custodem. (S. l. n. d.) (*Venetiis*, *J. de Rubeis*, 1474.)

L'exempl. de la Bibl. nationale provient de la Bibl. Loménie de Brienne, dont le catalogue fut rédigé par le P. Laire. Il fut acheté à la vente 15 livres pour la Bibl. du Roi. Le savant bibliothécaire du cardinal de Loménie a ajouté sur le catalogue un renseignement qui n'est point confirmé par la description faite sur les exemplaires que nous avons eus entre les mains. Il indique 14 ff., tandis qu'il y en a réellement 16, si l'on compte le premier et le dernier qui sont blancs : « Commentariorum in Ibim Ovidii pars occupat 14 ff. Debure, n° 2,819, refert unam editionem Venetam, hujus anni, ab hac diversam. »

Il y a eu avant celle-ci deux premières éditions, *Romæ*, Jean Gens-

berg, et *Venetiis*, Jean de Cologne, 1474. Cette dernière est, sans doute, celle dont parle Debure.

Cet ouvrage, très bien imprimé, avec une fonte de Jenson, contient dans plusieurs parties des caractères grecs. Grandes lettres rouges et bleues, peintes à la main.

Filigranes : 1 paire de balances inscrites dans un cercle ; une ancre ; trois doigts.

5. OVIDIUS (P. Naso). Opera. *Venetiis Jacobus Rubeus*, 1474.
HAIN, 12,138.

1 ex. Bibl. Chantilly (provenant de M. Standish). — 1 ex. vente B. Fillon (1883, n° 20 du catalogue) ; 2 tomes en un gros vol. in-f°, reliure en bois du XV° s., recouvert de veau estampé. — 1 ex. Bibl. Mazarine. (Incunables, n° 97.) — 1 ex. (2° vol. seulement, incomplet), Bibl. de l'Université de Bologne. (Incunables, n° 601.)

2 vol. in-f° de 213 et 197 ff., car. ronds, sans chiffres, réclames ou signatures, de 43 lignes à la page entière.

Description d'après l'ex. B. Fillon :

Tome I. (f° 1.) Blanc. — (f° 2 r°.) Titre en capitales : Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseos liber primus (et XIV alii, item alia opera, Amores, Fasti, Tristia, etc.)

Ce f° est décoré d'une bordure de fleurs rehaussée d'or. La première lettre initiale, qui est d'un bel effet dans la décoration, occupe l'espace de douze lignes et est peinte sur fond d'or bruni.

(F° 142 r°.) Epistolae.

(F° 186 v°.) Ars Amandi.

(F° 213 v°.) P. Ovidii Nasonis de arte || Amandi Libri expliciunt. ||

T. II. (F° 1.) Elegiae (Amores), suivies du Remedium Amoris, du De Medicamine faciei et de Nux.

(F° 43.) Fasti (57 ff.).

(F° 100 r°.) Publii Ovidii Nasonis Poetae || Consolatio Ad Liviam Augu || stam De Morto Drusi Nero || nis Filii Ejus Qui in Germania || Morbo Periit.

(F° 106 r°.) Publii Ovidii Nasonis De Tri || stibus Liber primus.

(F° 148 r°.) P. Ovidii Nasonis De Ponto Liber primus. || Ad Brutum, || etc.

(F° 186 r°.) P. Ovidii Nasonis de pulice opusculum in || cipit, etc.

(F° 186 v°.) P. Ovidii Nasonis de philomena liber. Cette pièce finit au f° 187 r°, dont le v° est blanc.

(F° 187.) P. Ovidii Nasonis In Ibim Liber Unicus.

(F° 195 r°.) Publii Ovidii Nasonis vita.

(F° 196 v°.) Hujus opera omnia Medea excepta et triumpho Cae||saris et libello illo pontica lingua composito: quae||incuria tempoꝝ perierunt: Iacobus Rubeus natione||gallicus honestissimo loco natus ad utilitatem vivẽ||tium nec non et posteroꝝ impressit.||Nicolao Marcello Duce inclyto Venetiarum. M.CCCCLXXIIII.

(F° 197.) Table avec la pièce de vers suivante :

CALPHURNII CARMEN AD LECTOREM.

Perlege Nasonis divina poemata lector
  Musarum qui vis fontibus esse sacer.
Hic dedit ad reliquos compendia summa poetas.
  In via qui primus per loca fecit iter.
Corpora ter quino mutata volumine finxit.
  Unde fere est omnis fabula nota tibi.
Alterno teneros tibi carmine lusit amores.
  Sanavitque sua vulnera facta manu
Coesare dehinc laeso Geticum relegatus in orbem,
  Composuit fastos : exiliumque modum
Sed dignum. Haec Veneta qui gallicus urbe Jacobus
  Impressit, mira condidit artis opus.

Cette édition est précieuse et les exemplaires en sont très rares.
Deux autres éditions l'ont précédée (*Romœ*, 1471, et *Bononiœ*, 1471). Elles sont toutes trois d'une insigne rareté.

6. HERODOTUS. Historiarum libri IX, interprete Laurentio Valla. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*, 1474. In-f°.
HAIN, 8,469.

1 exempl. Mus. Brit., C. 1, C. 3, incomplet de 4 ff. à la fin. — Autre exempl. Bibl. Université de Bologne. (Incunables n° 396.)

261 ff., sans chiffres ni signatures, car. ronds de 35 l. par page), dont les trois premiers et le recto du quatrième sont occupés par l'épitre, en forme de préface, de Benedictus Brognolus, adressée à Nicol. Donato.

Quelquefois, dit Brunet, cette préface est placée à la fin. Dans l'exemp. du comte Boutourlin, ces 4 ff. sont imprimés sur velin.

Première édition de cette version. Hain n'indique que 259 ff.

Chevilier (*Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 65), dit, à propos de cette édition : M. Naudé, p. 302 de son *Addition à l'Histoire de Louis XI*, rapporte l'édition de *Denys* d'Halicarnasse qu'il (Jacques Le Rouge) fit à Venise en 1474. » On a imprimé *Denys ;* c'est Hérodote que Chevilier a voulu dire certainement.

(F° 1 r°.) Herodoti Halicarnasei Historiarum Liber primus ||

(H) erodoti Halicarnasei historiae expli || catio haec est : ut neq; ea quae gesta sũt, ex || etc.

(F° 257 v°.) Herodoti Halicarnasei patris historiae traductio e graeco in || latinũ habita p viꝝ eruditissimũ Lauretiũ Valẽse sĩgularem || nostris tẽporibus civẽ romanũ sub Nicolao. V. sũmo põtifice || Venetiis ĩpressũ ẽ hoc opus p Iacobũ Rubeũ natione Galli || cũ. Anno dnĩ. M.cccc.lxxiiij. Nicolao Marcello duce Ven. ||

(F° 258 r°.) Integerrimo Atq; Optimo Patricio Nicolao Donato Bene- || dictus Brognolus salutem Plurimam dicit.

(F° 261, l. 17.) Vale.

7. IMOLA (JOANNES de). — Joannis de Imola Commentarii in Clementinas. *Venetiæ*, *Jacobus Rubeus*, 1475. In f°

HAIN, III, 9,143.

1 exempl. Mus. Brit. 5,205 f. 1. — 1 exempl. Bibl. Université de Bologne. (Incunables n° 430.) Sur cet exemplaire, les lettres initiales sont coloriées alternativement en rouge et bleu. — 1 exempl. Bibl. roy. de La Haye. (Holtrop, catalogue, n° 425.)

Gr. in-f° à 2 col. de 63 lignes ; 239 ff. avec chiff. et sign.

(F° 1 r°.) Bhates || Glo. sũmatꝫ di || vidit. Clemͣtina || dividit in duas, || etc.

(F° 239 r°.) Clarissimi ac utriusq; iuris interpretis famosissi || mi Johannis de Imola opus preclaruꝫ ĩ Clemẽ || tinas. Venetiis impressũ summo artificio: ac in || dustria ingeniosissimi viri Iacobi de Rubeis na || tione Gallici. Inclyto Venetiarum Duce Petro mocenico. || Deo gracias. Amen. ||

1re édition, Romœ, 1474.

Cet ouvrage est imprimé avec les nouveaux caractères que Jenson venait de graver et de fondre pour son *Saint-Augustin* et qui formèrent ce beau type conservé jusqu'à nos jours sous ce nom dans le langage typographique.

8. JUVENALIS. Jun. Juvenalis satyrœ cum commentario Domitii Calderini. Ejusdem Calderini defensio Commentariorum suorum in Martialem, adversus Brothœum. *Venetius Jacobus Rubeus*, 1475.

HAIN, III, 9,688.

La Bibl. Nationale possède un exempl. de cet ouvrage provenant de la Bibl. Loménie de Brienne. Sur mon exempl. de l'*Index* du P. Laire, on lit p. 367 en regard : « Acheté par la Bibl. du Roy 20 livres. »

Autre exempl. Mus. Brit., c. 16, l. 7. — Autre ex. Bibl. Monceaux.

Gr. in-4° papier de 96 ff. le premier blanc, car. rom. à longues lignes, 50 à la page pleine, sans chiffres ni sign. Rubriques et grandes lettres rouges et bleues peintes à la main.

Hauteur totale, 0,288 ; l., 0,200. Justification des pages pleines avec notes : h., 0,206 ; l., 0,142 ; sans notes : h., 0,195 ; l., 0,102.

(F° 1.) Blanc.

(F° 2.) Domitii Calderini Veronensis Secre/ || tarii Apostolici in Commentarios Ju/ || venalis ad clarissimum Virum Julia/ || num Medicen Petri Cosmi Filium Flo/ || rentinum.

(F° 3 v°.) Juvenalis Vita ex Anti || quorum Monumentis.

(F° 4 v°.) Domitii Calderini Veronensis Secretarii Apostolici Commentarii In satyras Juve/ || nalis, etc. — Grand S orné peint en rouge et bleu sur fond d'or ; dans le bas et sur la bordure, ornement polychrôme dans un cercle.

(F° 4 v°.) Junii Juvenalis Aquinatis satyra prima || (S) emper ego auditor tan || tum, etc.

(F° 86 v°.) A la fin des satires : Junii Juvenalis Aquinatis satyrarum Libri || Impressi Venetiis Diligentissime arte et In/ || genio Jacobi De Rubeis Natione Gallici VIII || KL Maias Anno Christi M.CCCC.LXXV. In/ || victissimo Et Inclyto Duce Petro Mocenico.

Nous reproduisons ici cet explicit en photogravure, afin de donner un fac-simile des caractères employés par Jacques Le Rouge à cette époque.

Iunii Iuuenalis Aquinatis Satyrarum Libri
Impreſſi Venetiis Diligentiſſime Arte Et In/
genio Iacobi De Rubeis Natione Gallici VIII.
KL. Maias Anno Chriſti M. CCCCLXXV.In/
uictiſſimo Et Inclyto Duce Petro Mocenico.

(F° 86 v°.) Fin des commentaires : Domitii Calderini Veronensis Secretarii Apostolici In satyras Juvenalis ad Clarissimũ || Viꝝ Julianum Medicen Laurentii fratrem Petri Cosmi Filiũ Florentinum Editi Romae : || Quod Ibi Publice Profiteretur K. Septembris M.CCCC.LXXIII.

Au dernier f° : Domitii Calderini Veronẽsis cõmẽtarii in Juvenalẽ cũ de/ || fensiõ cõmẽtarioꝝ Martialis & Recrimĩatiõe adversus Bro/ || theũ Grãmaticũ. Ad Julianum Medicen Florentinum. Editi || Romœ. K. Septẽbris M.CCCC.LXXIIII.

La même souscription, ajoute Brunet, *editi Romae Kal. Septembris*, etc., se trouve encore deux fois dans une édition du *Commentaire de Calderin*, sans texte, petit in-f°, avec des signat. de a — h (pour k), laquelle est sans lieu d'impression ni date et a été mal à propos annoncée dans le premier catalogue de Crevenna, t. III, p. 246, comme étant de Rome, 1474 ; car selon le P. Audiffredi (catal Romanorum, edit. Sæculi XV, p. 157 et 158), elle est sortie des presses de Venise, postérieurement à 1474.

Filigr. : 1 paire de balances dans 1 ovale ; une arbalète dans 1 ovale, à 2 flèches croisées ; un gonfalon ? surmonté d'un croissant.

9. JVSTINIANVS (Bern.) Opusculum de vita b. Laurentii, patriarchœ Venetiarum. *Venetiis J. de Rubeis*, 1475.

HAIN, 9478.

1 ex. Bibl. nat. Vélins, n° 2,739. (E. 33, n. 40, f° 127.) Rel. mar. fil. tr. dor. Sur le premier plat, armes papales surmontées de la tiare et accostées de deux clefs. Sur le second plat, armoieries d'un dignitaire de l'Église, surmontées du chapeau cardinalice. — Autre ex. Mus. Brit. 4,864, ccc 13.

Petit in-4°, 25 lignes à la page pleine sans chiff. ni sign., 48 ff., dont le premier et le dernier blancs.

(F° 2.) Titre : Bernardi Iustiniani orato || ris in beati Laurentii patri || archae Venetiarum vitam ad monachos carthusien || ses prohœmium incipit.

Ce titre est imprimé en rouge. A la suite, grand E initial doré et entouré d'ornements polychrômes.

Au dernier f° on lit : Finis. || Clarissimi Oratoris Bernardi. Iustiniani || Opusculum De Vita Beati Laurētii Pa || triarchœ Venetiarum : Impressum Vene || tiis Labore Et Industria Iacobi De Ru || beis Gallici : Duce Inclyto Petro Moceni || co Sexto Idus Maias. || M.CCCCLXXV. ||

Nous avons pu voir à la Bibl, nationale l'exemplaire sur vélin qui s'y trouve. Les initiales sont peintes à la main en bleu et rouge. Tous les titres des chapitres sont imprimés en rouge.

On y remarque aussi des corrections manuscrites paraissant contemporaines de l'ouvrage.

10. VIRGILIVS (Publius Maro). Virgilii Opera, cum commentariis M. Servii Honorati. *Venetiis Jacobus Rubeus*, 1475.

1 ex. British Museum (11,352 h.). Article Virgile.

Gr. in-f°, car. rom., 284 ff. (le premier et le dernier entièrement blancs.), sans chiff., récl., ni sign. ; 47 lignes à la page pleine, sans capitales initiales.

(F° 283, r°.) Omnia Haec Volumina : Quae Virgilius Maro || Vates Emẽntissimus Composuit Una Cum || Servii Honorati Grammatici Commentariis Ac || Eiusdem Poetae Vita Mira Quadam Arte ac Di || ligentia Impressa sunt Venetiis Per Jacobum || Rubeum Natione Gallicum. Anno Domini || M.CCCCLXXV. Mense Ianuarii. Petro Mozanigo Inclyto Duce Venetiarum.

(F° 284 v°.) Tabula librorum.

Cette belle édition, la première qui renferme le célèbre Commentaire de Servius Honoratus, est d'une extrême rareté. Les quatre premiers feuillets renferment la *Vie de Virgile* et le commencement du Commentaire sur les *Bucoliques*. Le texte, qu'entoure ce même Commentaire, commence au 5° f° ; les *Géorgiques*, au v° du 82° f°, et l'*Enéide* au v° du 58° f° ; le XII° livre de ce poëme finit au r° du 233° f°.

Les 49 ff. suivants renferment le XIII° livre et les petites pièces attribuées à Virgile. Les *Priapeia* sont très développées et comprennent 15 pp.

Brunet (*Manuel*, t. V, col. 1,273), et Deschamps (Suppl. au *Manuel*, t. II, col. 910), auxquels nous avons emprunté ces renseignements, n'ayant pu voir d'exemplaire de cet ouvrage, ont fait leur description d'après le bel exemplaire appartenant à sir M. M. Sykes (relié en mar. vert., dent. intér. doublé en vélin par Smith). Cet exemplaire est incomplet de 2 ff. (46 et 47) dans les *Georgiques*, et il a été relié ainsi et vendu incomplet. Cet incunable est rempli de témoins. (H., 0,327 ; l., 0,228.) Il est sans défaut, sans taches, sans piqures, mais il est incomplet, et cependant a été payé 32 l. (800 fr.) Il est imprimé sur un fort papier vénitien. Les filigranes observés sont l'ancre dans un cercle et 2 flèches en croix.

Cpr en 1480, autre édition imprimée par Jacques Le Rouge.

11. IVSTINIANVS. Justiniani Institutiones cum glossa. *Venetiis, Jacobus Rubeus*, 1476. In-f°.

Hain, III, 9,501.

1 ex. Bibl. nat. (vélins, n° 795).

In-f° de 90 ff. (dont le premier blanc), caract. goth., lettres gr. et petites. Texte à 2 col. au milieu ; commentaires en marge de 75 lignes. Sans sign., rem. et pag. numérotées.

C'est le premier volume des œuvres de Justinien. Voy. plus loin la description des autres à leur ordre de publication.

(F° 1 v°.) Tabula rubricarum.

(F° 2 r°.) En rouge : In nomine domini nostri jesu || christi Imperator cesar flavi || us : iustinianus alemãicus : got || ticus : frãcus : germãicus : atti || cus : alanicus : vãdalicus ; affri || canus : pius : felix : ĩclytus vi || ctor ac triũphator : sẽper au || gustus : cupide legũ iuvẽtuti || incipit prohemium.



(F° 90 r°.) Col. 2 : Optimi ingenii vir Jacobus rubei natione gallicus huius operis ĩ || nstitutionum diligentissimus artifex extitit cui extremaꝫ impressionis || manum venetiis. iiij nõn, quintiles. Inclyto duce Andrea vendra || mino felicissime imposuit. M.cccc.lxxvi.

Cpr autre édition de Le Rouge, *Venise*, 1478.

Un exemplaire de cet ouvrage, velin, rel. ais de bois recouverts de maroq. rouge, riches compartiments à froid (reliure du temps), est passé à la vente Firmin Didot, en 1882, sous le n° 184. Il a été offert à l'État par la famille Didot et placé à la Bibliothèque Nationale.

La note suivante accompagnait la description du catalogue : « L'une des plus belles impressions de Jacques Le Rouge, originaire de Chablis, qui a acquis comme typographe une célébrité justement méritée. »

Au-dessus du texte de la première page est une belle miniature (l., 0,147 ; h., 0,064) représentant un *Empereur assis sur un trône*, tenant le globe symbolique dans une main et l'épée de justice dans l'autre. Nous avons donné plus haut la description de cette miniature ainsi qu'un *fac simile* de la page entière.

Ce volume, ainsi embelli, devait être un exemplaire de présentation à un haut personnage. Il provient de la bibliothèque du marquis d'Astorga ; dans le catalogue de cette vente (1re partie, n° 22), il a été présenté comme ayant été dédié à Ferdinand IV, empereur d'Autriche ! On aura voulu dire Frédéric III, empereur d'Allemagne, mort en 1493.

12. GEMINIANO (Dominique de Sancto). Prima lectura super sexto Decretalium, *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*, 4 des *Ides de Septembre*, 1476. In-f°.

Hain, 7,539.

1 ex. Bibl. de l'Université de Bologne (incunables n° 369). — 1 ex. Mus. Brit. 5,127, c. 1. — 1 ex. Bibl. de Besançon (Castan n° 471). Ex. sur grand papier, mais dérélié et piqué des vers.

In-f° de 323 ff., car. goth. à 2 col., sans chiff. ni récl. Sign. a par 6, b, e, c par 5 ; d N par 4 ; n par 3 ; o — z, ꝛ, ꝶ, aa — cc par 4 ; ff par 3 ; gg par 3 ; hh — mm, par 4.

(F° 1.) Blanc.

(F° 2 r°.) Col. 1 : Clarissimi ꝛ utriusꝙ iuris interpreti ex || cellentissimi domini Dominici d'Sancto Geminião. || Lectura prima super sexto || libro decretalium. || Uia glo. prima || sinẽ recitatione || est legẽda, etc.

(F° 322 r°.) Col. 2, ligne 49 : Deo gratias. || Finitur hic prima pars lecture Excellentissimi iu || ris utriusꝙ interpretis domini Dominici de sanc || to Geminiano sup sexto libro decetalium (*sic*) : Imps || sa Venetiis per magistrum Iacobum de Rubeis ||

gallicum : hujus artis peritissimum. Anno. M. || CCCC.LXXVI. quarto Idus Septembres. An || drea vendramino inclyto duce Venetiarum. ||

13. GALEOTTVS (Martius). Liber de homine. *Venetiis Jacobus Rubeus*, 1476.

HAIN, 7,437.

1 ex. Mus. Brit. (8,465, c. 48.) — 1 ex. Bibl. Troyes, (S. A. 754.) — 1 ex. Bibl. Besançon, (Incunables, 461).

Petit in-4°, car. rom. moy., 104 ff. n. ch., à 24 ll par page ; sign. a (12 ff.), b - k (8 ff.), l - m (10 ff.).

Voici la description donnée par M. Castan de l'ex. de Besançon

(F° 1.) Blanc. — (F° 2, sign. z-2 au lieu de a-2.) Galeotti Martii Narniẽsis Epistola Ad Illu || stri. Prĩcipẽ Fedéricũ Ducẽ Vrbini Incohat. || (I) Amdudum Illustriss ĩe princeps || Refuta || tio Objectoꝝ In Librum De Hoĩe A Geor || gio Merula inchoat. ||

(F° 5, sign. a-v, r°.) Titre de départ : Galeotti Martii Narniensis Refuta || tio, etc.

(F° 104 r°, l. 10.) Galeotti Marcii Narniẽsis Refutatio obie || ctorũ in librum de Homine a Georgio Alexã || drino quem Merulam appellat (*sic*) : ad Illustri || ssimum principem Federicum ducem Vr || bini finitur fœliciter. ||

Impressũ est opus Venetiis mirabili arte || ac diligentia Per Iacobum Rubeum Na || tio ne (*sic*) Gallicum huius artis ꝑitissimum. An || no incarnationis dominice millesimo CCCC || lxxvi. Andrea Vendremino inclyto Duce || Venetiarum. || Laus omnipotenti deo. || — (Id. v°.) Blanc.

Filig. : Balances suspendues à une étoile et enfermées dans un cercle. — Id., suspendues à un globe crucifère. — Ancre dans un cercle.

14. VALLA (Laurentii Vallensis Patricii Romani de linguae latinae elegantia et de hoc pronomine sui libri VI.) *Venetiis Jacobus Rubeus*, 1476.

HAIN, IV, 15,806.

Petit in-f° de 214 ff., car. rom. de 35 l. à la page, n. chiff. Rubr. r. et bl. Grandes lettres miniaturées et dorées qui dénotent un calligraphe expérimenté. Oiseaux de proie (semblables à ceux de Pierre Le Rouge), et autres, peints en vert. Le vol. commence par la table.

1 ex. Bibl. nat. Vélins 1,048 (D 14, n. 22). Rel. mar. r. tr. dor., reliure à la Duseuil. Magn. exemplaire. — 1 ex. Bibl. Besançon, (Incunables, n° 936). M. Castan dit, au sujet de cet exempl. : « Notre exempl., qui

est bien complet, quoique deux cahiers y soient mal placés (i avant h, o avant O), a exactement 214 ff., signées ainsi : A (8 ff.), a - m (8 ff.), n - O (6 ff.), o - z (8 ff.), & (8 ff.), ꝶ (10 ff.). Complément ms de la table et annotations marginales, en belle écriture italique de la fin du xvᵉ s. »

Rel. du xvᵉ s., en bois couv. de peau chamoisée verdâtre dont une partie seulement subsiste ; deux fermoirs dont les plaques en cuivre estampé sont ornées d'un agneau pascal ayant un a derrière lui.

(Fº 1 rº.) Laurẽtii Vallensis elegãtioꝝ || cõpediosae collectiõis ĩ ordinem || alphabeti directae principium.

(Fº 10 rº.) Laurentii Vallensis Viri Clarissimi : et De Lingua lati || na Benemerentis ad Joãnem Tortelliũ Arretinum : Cui || opus Elegantiarum Linguae Latinae Dedicat Epistola :

(Fº 11 vº.) Proemium.

(Fº 214 rº.) Laurentii Vallensis Patritii Romani De Linguae Lati || nae Elegãtia : Et De Hoc Pronoĩe Sui Ad Ioãnem Tortelli || um Opus Per Iacobum Rubeum Natione Gallicum Mira || Arte Ac Diligẽtia Impressum Est Anno Christi M.CCCC || LXXVI. Andrea Vendramine Inclyto Duce Venetiarum. — Vient ensuite une petite pièce de vers : Calphurñius || Antonio Pasqualino De Sancto Germano Campaniae S. || Restituit quondã patriae vexilla Camillus, etc....

15. TERENTIVS (Publius). Comediœ cum commentariis Donati et Calphurnii. *Venetiis Jacobus Rubeus*, 1476.
HAIN, IV, 15,047.

1 ex. Bibl. nat. (Inventaire, Rés. g. Yc 130.) Rel. mar. tr. dor. H., 0,262 ; l., 0,197. In-fᵒ de 175 ff. de 56 lignes à la page pleine, car. rom. Sign. a par 5 ; b, c, d, e, h, m, mm, n, o, p, q, s, u, x, & par 4 ; f, g, i, l, r, t, y, z par 3. Grandes lettres rubriquées à la main. Capitales peintes en rouge et bleu.

Les commentaires entourent le texte. Nous n'avons point rencontré de filigranes dans le papier.

(Fº 1.) Manque à l'ex. de la Nationale. Calphurnius Brix. Marco Aurelio viro praeclarissimo.

(Fº 2 rº). Terentii vita.

(Fº 7 rº.) ℂ Aelii Donati Grammatici clarissimi in sex. P. Terentii Afri || comœdias examinata interpretatio.

(Fº 39 vº.) ℂ Aelii Donati Grãmatici Cl. In Sexti P. || Terentii Afri Eunuchum Commentarium.

(Fº 91 rº.) Postq̃ Poeta sua sensit scripturã...

(Fº 175 rº.) P. Sexti Terentii Afri cũ Aelii Donati grãmatici examinata ĩterpretaõe finis. || Insuper addita ẽ Calphurnii in

Heautontimorumenon Terenti accurata expositio || Impressum quidem est opus hoc per Jacobum Gallicū mira arte ac diligentia. Anno domi || ni. M.CCCC.LXXVI. VIII Calendas Septēbris. Andrea Vendramino Duce Inclyto Venetiar. ||

16. ARETINVS (Leonardus). Storia di Firenze. *Venise*, *Jacques Le Rouge*, (12 février) 1476. (1477, n. st.)
HAIN, I, 1,562.

1 ex. Bibl. roy. de La Haye (C. Holtrop, n° 416). — 2 ex. Mus. Brit. (592 f. 11 (1) et 161, d. 21). — 1 ex. Cat. B. Maglione. Vente du 21 mai 1894 (2e partie, n° 2,484). — 1 ex. Bibl. Université de Bologne (Incunables n° 62.) Relié avec l'*Histoire de Florence* de Pogge. — Bibl. Monceaux, 1 exempl. relié, comme le précédent, avec l'*Histoire de Florence*, imprimée la même année par Jacques Le Rouge.

Notre exempl. porte une rel. peau de truie bl., au dos de laquelle on a peint un écusson fleurdelisé, deux bouquets de fleurs et un papillon.

Le ff. 2 r° est orné d'une bordure (sauf sur la marge) de fleurs polychrômes avec dorures. Grand M orné et doré.

F° 18, grand E orné d'arabesques polychrômes et doré.

L'ornementation du volume n'a pas été continuée et les majuscules sont restées en blanc.

In-f° car. ronds, sans chiffres ni réclames. Sign. a - p. par 5 ; q par 6 ; r - x par 5. 218 ff. non chiff. à 41 l. p. page pleine, dont le pr. blanc.

Hauteur totale, 0,312 ; l., 0,225. — Justification : h., 0,225 ; l., 0,122.

Filigranes : Une ancre dans un cercle. — Une fleur de grenadier entre deux feuilles.

(F° 1.) Manque à mon exempl. — (F° 2, sign. a 2.) Prohemio Di Donato Acciaioli Nella || Historia Fiorentina Tradocta Per || Liu In Vulgare Alli excellentissimi Signori Priori Di Liberta Et || Gonfaloniere Di Giustitia del Popolo Fiorentino. ||

(F° 2 v°, ligne 7.) Comincia El prohemio Della Historia Fioren/ || tina Composta da Lionardo Aretino Tradocta Invulgatre (*sic*) Da Donato Acciaioli. ||

(F° 3, sign. a 3.) In fine : Comincia Il primo Libro Della Historia Fio || rentina. ||

(F° 218 r°, ligne 6.) Fine del duodecimo & ultimo libro della historia del Popolo Fioren || tino composta da Messer Lionardo aretino (1) in latino : Et tradocta ĩ lin || gua tosca da Donato Acciaioli a di XXVII. Dagosto : Mccccլxxiii. Impres || so a Vinegia perlo diligente huomo Maestro Iacomo de Rossi di nati/ || one Gallo. Nellanno. del Mcccclxxvi a di xii di Febraio :

(1) Leonard d'Arezzo.

Regnante lo in || clyto Principe Messer Piero Mozenico. || Laus Immortali Deo. ||

Voici le fac-simile photographique de ce colophon :

FINE Delduodecimo & ultimo libro della historia del Popolo Fior
tino composta da Messer Lionardo aretino in latino: Et tradocta i l
gua tosca da Donato Acciaioli a di.xxvii.dagosto: M cccclxxiii. Imp
so a Vinegia perlo diligente huomo Maestro Iacomo de Rossi di na
one Gallo: Nellanno del Mcccclxxvi.a di xii.di Febraio: Regnante lo
clyto Principe Messer Piero Mozenico.

LAVS IMMORTALI DEO.

17. POGGIVS BRACCIOLINVS (Jo. Franciscus). Storia fiorentina. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*, (8 mars) 1476.
HAIN, IV, 13,172.

1 ex. cat. A. Perrodin, 1888, n° 346. — 1 ex. Bibl. roy. de La Haye (Holtrop, n° 427). — 1 ex. Mus. Brit. (592 f. 11 2). — 1 ex. Cat. B. Maglione. Vente du 21 mai 1894 (2e partie, n° 2,484). — 1 ex. Bibl. Université de Bologne (Incunables, n° 688). D'après une note du catal., le dernier feuillet de cet exempl. aurait été réimprimé à une époque ultérieure avec des caractères et une orthographe différents. Il est relié avec l'*Hist. de Venise* d'Aretino. — 1 ex. Bibl. Monceaux. Rel. peau de truie, tr. jasp. relié avec l'*Hist. de Venise* de Leonardo Aretino imprimée par Jacques Le Rouge la même année. Exempl. bien complet et en bon état. Le premier f° est orné, comme l'autre ouvrage, d'une guirlande de fleurs peinte en bordure. Grand N orné, peint et doré. Les autres grandes lettres, qui commencent les chapitres, ont été laissées en blanc et n'ont point été peintes à la main comme la première.

Filigranes : Une ancre dans un cercle.

In-f° car. ronds, sans chiffres ni réclames. 116 ff. non chiff., dont le dernier blanc. Sign. a - x, a - n par 5, à l'exception de b, c, x, n par 4, e k k, k, i par 3. 41 lignes à la page pleine.

Hauteur totale, 0,312 ; l., 0,225. — Justification : h., 0,225 ; l., 0,132.

Edition princeps ; l'ouvrage a été réimprimé à Florence en 1492 par Bartolomeo Pio.

(F° 1 r°, sign. ai.) Prohemio Di Iacobo Di Messer Poggio Allo Il || lustrissimo Signor. Federico Damontefel || tro Conte Durbino. Nella. Historia. Fio || rentina. Di Messer. Poggio. Suo Padre. Et Tra || docta. Dalui. Dilatino. In Lingua Fiorentina. ||

(F° 3 r°, sign. a — iii.) Historia Di Messer Poggio. Tradoc || ta Di Latino. In Nostra Lingua. Da || Iacopo suo Figliuolo. Libro Primo.

(F° 115, r°.) Finito loctavo & ultimo libro della historia fiorentina di Messer Pog || gio tradocta di lingua latina in lingua toscana da Iacopo suo figliuolo || Impresso Avinegia per lhuomo di optimo ingegnio Maestro Iacopo de || rossi di natione gallo neli anni di Cristo M.CCCC.LXXVI a octo di || marzo Regniante loinclito Principe Messer Andrea vendramino. || Laus Deo. ||

inito loctauo & ultimo libro' della hiſtoria fiorentina di Meſſer Pog
io tradocta di lingua latina in lingua toſcana da Iacopo ſuo figliuolo
mpreſſo Auinegia per lhuomo di optimo ingegnio Maeſtro Iacopo de
oſſi di natione gallo neli anni di Criſto M. CCCC L XXV I a octo di
narzo Regniante loinclito Principe Meſſer Andrea uendramino.

Lauſ Deo

18. IVSTINIANVS. Justiniani Imperatoris Digestum novum cum glossa. *Venetiis*, *Jacobus* (Rubeus) *Gallicus*. 1477.
HAIN, 9,564.

Gr. in-f° goth., texte à 2 col. avec commentaires.

En réunissant à ce volume les *Institutions* éditées en 1476 par Jacques Le Rouge (voy. plus haut), les *Novelles* de 1477, les deux ouvrages du même auteur qui suivent et le *Codex* de 1478 (voy. plus loin), on aura la collection du *Corpus juris* en 6 volumes in-f° imprimés uniformément.

Il est très difficile de la trouver complète, et nous n'avons point rencontré ce volume jusqu'ici. Il existe également une édition publiée à la même époque à Venise par Jenson.

19. IVSTINIANVS. Justiniani Imperatoris Digestum infortiatum cum glossa. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*, 1477.
HAIN, III, 9,564.

1 ex. Mus. brit. (5,307 q.)

Gr. in-f° goth., 337 ff., car. gr. et petits, texte à 2 colonnes entouré des commentaires.

(F° 1 r°, c. sign. a ij ; col. 2, imp. en rouge): Soluto matriõio quẽ admõ || dos petatur (en noir) : (P) Omporius || (D) otis cau || sae sẽper || & ubiq; p̃ || cipua est.) || etc.

(F° 336 r°.) Accipe queso lector hoc nō pāꝫ emolumti ex officina magri || Jacobi Gallici ex Rubeor. familia. quot magis atqꝫ magis intel || liges. Si recta intelligentia ac optima ratione omnia hujusce vo || luminis fueris scrutatus, etc. Actum Venetijs prias klendas Iunias. Mccccclxxvij. || Andrea Vendramino Inclyto Prícipe Venetiar. ||

(F° 337 r°.) Table.

20. IVSTINIANVS. Justiniani Imperatoris Digestum vetus cum glossa. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*, 1477.
HAIN, III, 9,546.

In-f° de 439 ff., car. gr. et petits ; texte à 2 colonnes entouré des commentaires.

(F° 1 r°.) Blanc. — (F° 1 v°.) ( ) Igenus hoíum & mortaliū vitam aíadvertimus : nihil est pro || fecto, etc.

(F° 2, a c. sign. a 2, imp. en rouge.) (I) N nomíe dñi Jesu Christi. || Impator Iustiniañ Ce || sar Flavius Alamanicus Goticus Franč Germanicū || Atticus Alafricus Vandalič || Pí Felix Inclytꝫ victor ac || triūphator sempꝫ augustus || Theophilo et Dorotheo viris || illustribus & antecessoribus || Salutem.

(F° 438 v°.) Explicit Liber secunde par || tis digesti veteris feliciter.

Hoc opus exactum tenta celeberrime lector si bene ; si recte : charta notata manet, etc.

Confectum hoc opus ex officina Magistri Jacobi Galici || Rubeorum familia in urbe Venetiarū inclyta. Olympia || dibus Serenissimi principis d. d. Andree Vendramini. || Anno M.ccccIxxvij undecimas Klendas decembres.

(F° 439 r°.) Rubriques.

(Fol. 439 v°.) Table.

21. TARTAGNI (ALEXANDER). Alexandri Tartagni de Imola consiliorum volumen. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*. 10 Kal. Jan. 1477.
HAIN, IV, 15,265.

1 ex. Mus. brit. (5,255. i.)
In-f° goth. à 2 col. de 59 ll. de 250 ff. Sign.

(F° 1 r°.) Blanc. — (F° 1 v°.) Praefatio auctoris (Hain), ex qua apparet infortiatum et veterem pandectarum codicem ex eadem officina prodiisse.

(F° 2 r°, rubro.) Consilia excellentissimi utriusquqꝫ iuris || doctoris domini Alexandri de Tartha || nis de Imola foeliciter incipiunt.

(F° 250.) In fine : Actuꝫ hoc opus famosissimi iuris utri || usque interpretis dñi Alexādri Imolensis || in íclyta Venetiarꝝ urbe ex officina Ma || gistri Jacobi Gallici e Rubeorū familia || Olympiadis serenissimi principis d. d. || Andree Vendramini, decias Kl̃ndas Ia || nuarias. Mcccclyyvij. || Christo et laus & gloria detur.

A la suite vient la table.

Nous ne connaissons cet ouvrage que par cette description empruntée à Hain.

22. JVSTINIANVS. Justiniani Imperatoris Novellœ Codicis, libri tres posteriores. Libri Feudorum cum glossis. *Venetiis, Jacobus Rubeus*, 1477.

HAIN, III, 9,624.

In-f° de 237 ff., car. goth. Sign. a - bb. Texte à 2 col. de 57 et 75 lignes, commentaires sur les côtés.

(F° 1 r°.) Imprimé en rouge : In nomíe domini nostri jhe || su xrí de heredibus et falci || dia constitutō prima, si heres || legata solvere voluerit. Cōsti || tutio Impꝫ iustiniani, Joan || ni prefecto secūdo. Rubrica.

(F° 135 v°, col. 2, In fine lib. IX.) Deo gratias.

(F° 136 r°, c. sign. q i rubro.) Codicis Dní Justiniani impe || ratoris repetite preelectionis || Explicit liber nonus etc.

(F° 209 v°, col. 2, in fine libr. XIII. Cod.) : Deo gratias.

(F° 210 r°, c. sign. ꝛ.) En rouge : Incipit liber primus feudo || rum. Qui feudum dare pos || sunt, etc.

(F° 237 r°.) Explicit apparatus feudorū libri voluminum. || Impssū est opus Venetiis, p. Jacobū rubeū Galli || cū anno ab ícarnatione millesimo quater centesi || mo septuagesimo septiō die sexta decima mensis || Januarii. Andrea Vendramino || Inclito principe regnante. ||

Première édition des *Novelles*. La seconde édition a été imprimée la même année à Mayence, le 12 des kalendes de septembre.

23. PEROTTVS (NICOLAUS). Rudimenta grammatices. *Venetiis, Jacobus Rubeus*, 1479.

Petit in-f° de 112 ff. impr. en r. et n. avec initiales peintes en rouge.

(F° 1.) Titre de départ : Nicolaï Perotti ad Pyrrhum Perottum nepotem ex fratre suavissimum Rudimenta grammatices.

A la fin : Per Jacobum Rubeum Natione Gallicum Impres-

sum M.CCCC.LXXVIII Tertio idus Martii Andra Vendramine Inclyto Duce Venetiarum.

1 ex. rel. mar. bl. fil. tr. dor. (aux armes de Morante), figure au catalogue de cette vente sous le n° 545, relié avec un ouvrage sorti des mêmes presses que nous avons décrit plus haut. (Vallensis (Laurentii) Opus elegantiorum linguœ latinœ, 1476). Le même volume a reparu dans le catalogue d'un libraire de Londres, qui l'a coté pour la vente au prix de 5 liv. 18 sch.

La première édition de cet ouvrage fut imprimée à Rome en 1473.

24. IVSTINIANVS. Justiniani Imperatoris Codex repetitae praelectionis glossatus. Libri IX. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*, 1478.

HAIN, III, 9,601.

1 ex. Mus. brit. (5,254. h.) — Autre ex. Bibl. royale de La Haye. (Holtrop, 428.)

In-f° car. goth. gr. et petits; texte à 2 col. Sign. 359 f°.

(F° 1 r°.) (c. sign. aij en rouge.) (I) N nomine dñi nostri ie || su christi. Codicis domi || ni Justiniani sacratissi || mi principis perpetui Augu || sti repetite prelectionis. Inci || pit ístitutio pría. De nono || codice faciendo. — Deinde : (I) mperator Iustinian Au || gustus ad senatum, etc.

(F° 357 r°,) Confectum hoc opus ex officina magistri Iacobi Gallici Ru || beorum familia in inclyta urbe veneciarum olimpiadibus sere || nissimi principis domini Do. Andree Vendramini || Anno Mcccclxxviij, die septima Madij. || Codicis domini iustiniani principis sacratissimi || repetite lectionis liber nonus Explicit feliciter.

(F° 357 v° à 359 r°.) Tables.

(F° 359 v°.) Registrum.

25. IVSTINIANVS. Justiniani imperatoris Institutiones cum glossa. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*, 1478.

HAIN, III, 9,505.

1 ex. Mus. brit, (5,254 h. i).

In-f° goth. car. gr. et petits, texte à 2 col. au milieu, commentaires de 75 lign. à la page sur les marges. 89 ff. Sign. foll.

(F° 1 r°.) Blanc. — (F° 1 v°.) Tabula rubricarum.

(F° 2 r°, c. sign. aij.) en rouge : In nomíe domini nostri jesu || christi Imperator Cesar flavi || us iustinianus alemaícus; got || ticus ; frãcus ; germãicus ; atti || cus ; alãicus ; vãdalicus : aphri || canus : pius : felix ; íclytus vi || ctor ac triũphator ;

sẽper au || gustus; cupide legũ iuvẽtuti || institutionũ incipit ( ) phemiũ.

(F° 89 r°, col. 2) Optimi ingenii vir Iacobus rubei natione gallicus hujus operis || institutionum diligentissimus artifex extitit cui extremam impres || sionis manu venetiis, die XX julij. inclito duce Jouane (*sic*) mocenigo || felissime imposuit. M.ccccIxxviij.

Brunet, en citant cette édition, ne décrit aucun exemplaire.

26. JVVENALIS. Satyrœ. *Pineroli, Jacobus Rubeus*, 1479.
HAIN, 9,668.

1 ex. Bibl. nat. (Rés. g. Yc. 500). Rel. v. (fortement piqué) Cachet de la Bibliothèque de la Sorbonne. H., 0,267; l., 0,209.

Petit in-f° de 54 ff. Sign. a-g par 4, le premier f° blanc. Caract. romains de Jenson. Grandes lettres réservées (non miniaturées). Capitales à chaque vers, séparées du texte.

(Pas de titre.) Le f° 1 commence ainsi : Materiam ac causas Satyrarum hac ĩspice prima...

(F° 54 r°.) Novembris Iuvenalis Aquinatis Satirarũ || Libri Impressi Pinerolii Diligentissime || Arte et Ingenio Iacobi De Rubeis || Natione Galici. VIII KL. novembris || Anno Cristi. M.CCCC.LXXVIII. ||

27. GUARINUS. Guarini Veronensis grammatices regulœ. *Impressœ Pineroli, per Jacotinum Rubei*. 1479. — In-4°.

(F° 1.) Guarini veronensis viri peritissimi grammaticales regulae incipiunt.

Edition peu connue, dit Brunet (II col. 1777).

1re édition Nicolas Jenson, 1470.

C'est, sans doute, le premier ouvrage imprimé à Pignerol par Jacques Le Rouge, qui vint se retirer dans ce pays, tout en faisant de fréquentes absences.

Nous n'avons pu rencontrer d'exemplaire de cet ouvrage.

28. BOETHIUS (Annius Manlius Torquatus Severinus). De consolatione Philosophiœ, Libri V. *Pineroli Jacobus Rubeus*, 1479.
HAIN, I, 3,358.

1 ex. Bibl. Académie des Sciences de Turin. — 1 ex. Bibl. nat., rel. mar. v. fil. bordures et tr. dorés. (Inventaire rés., R. 84.) Cachet de la Bibl. royale. H., 0,276; l., 0,200. Grandes lettres rubriquées à la main et non toutes exécutées. Capitales peintes.

Petit in-f° goth. de 42 ff., 37 l. à la page. Sign. a, b, c, d par 4; e par 5.

(F° 1.) (C) Armina qui quōdam stu || dio florente peregi || Flebilis heu mestos rogor inire modos. || ℂ Ecce michi lacere dictāt || scribenda camene || Et veris elegii fletibus || ora rigant. ||

(F° 42 r°.) Novembris boetii p̄fecto op̄e libri. impressi || pinerolii diligentissime arte et ingenio Jacobi de rubeis natione gallici octavo Kl. novem || bris. Anno christi M.ccccIxx nono. || Le v° du f° est blanc.

L'abbé Mercier, de Saint-Léger, possédait un exemplaire de cette édition. Voici la curieuse note relevée dans le *Merceriana* (1) :

« Boethius, *De consolatione philosophiæ*, édition de Pignerol, chez Jacques de Rubeis, 1479, in-f° petit format.

« Le 18 octobre 1798, j'ai remis chez moi à Leblond, bibliothécaire de Mazarin, mon exemplaire tout couvert d'huile anciennement tombée dessus, pour un homme de sa connaissance habile à nettoyer les taches des livres. (Il se nomme Vialard et il demeure au collège d'Harcourt.) A le bien nettoyer, il en coûterait pour ce livre, qui vaut tout au plus 72 fr., une somme de cinq louis d'or, et peut-être encore, par le laps de temps, l'huile reparaîtrait-elle ; deux feuillets, fort gâtés (le VI et le VII) avaient été fort bien nettoyés. Au surplus, Vialard emploie le safran pour cette lessive ; les feuillets nettoyés en ont l'odeur. »

29. VIRGILIVS (Publius Maro). P. Virgilii Maronis opera cum comment. Servii Mauri Honorati. Adest etiam Vita Poetae et L.XIII Maphei Vegii. *Pineroli*, *Jacobus Rubeus*, 1480.
PANZER III, 155 (non cité par HAIN).

In-f°, car. romain.

A la fin : Omnia haec Volumina Mira Quadam Arte Ac Diligentia Impressa Sunt Per Jacobum Rubeum Natione Gallicum Anno Domini M.CCCC.LXXX, Mense Januarii. Petro Mozanigo Inclyto Duce Venetiarum. — Tabula.

Cpr 1re édition de Le Rouge à l'année 1475. Nous n'avons point rencontré cette édition. Peut-être y a-t-il une erreur de Panzer, qui aura donné une date et une origine fausses à l'édition de Venise, 1475 ?

30. OVIDIVS. Publii Ovidii Nasonis Metamarphoseon libri XV. *Pineroli*, *février* 1480. (1481, n. st.)
HAIN, 12,161.

(1) *Merceriana* ou Notes inédites de Mercier, de Saint-Léger, par M. Tourneux. (Cpr Bull. du Bibliophile et du Bibliothécaire, décembre 1892.)

1 ex. Mus. britann. (c. 20, e. 12.) — 1 ex. Bibl. du Roi à Turin, rel. mod. Magnifique exempl. ayant appartenu au baron Vernazza. — 2 ex. Bibl. nat. (g. y. c. 413 — 414), le 2e ex. très grand de marges (n° 414). H., 0,285 ; l., 0,208. 1/2 rel. ordinaire. 1er ex. rel. mar. r. fil. et bord. dorés (n° 413) ; manque le f° blanc et le f° correspondant (commençant ainsi : Concipiunt et ab his oricuitur...), qui se trouvent bien dans le 2e ex.

In-f° de 170 ff., sans titre ni frontispice, car. rom. de Jenson ; 36 lignes à la page pleine. Sign. a — u par 4, b et x par 5. Grandes lettres réservées pour la miniature. Lettres majuscules séparées à chaque vers.

(F° 1.) Blanc. — (F° 2 r°.) In novo fertaminus mectatas dicere formas..... (en capitales.)

(F° 170 v°.) Anno Salutis M.CCCC. Octuagesimo Intra || Kalēdas fabruarias Publii Nasonis Ovidii Me || tamorphoseos. Liber Impressus est. Pinerolii. || Diligēter emēdatus arte Jacobi de Rubeis || Natione galici. ||

31. PROSPER. Prosperi Aquitanici Carmina. *Venetiis*, *Jacobus Rubeus*... 1481. In-4°.

HAIN. 13,425.

Nous n'avons pu jusqu'ici rencontrer cet ouvrage en France.

Le Musée brit. en conserve un exemplaire. (1,070, c. 2.)

32. PROSPER AQUITANVS. De vita contemplativa et humana (cum commentariis). *Milano, per Jacobum Rubeum Gallicum*, 1481. In-4°.

Brunet (IV, 910) cite cette édition, dont un exemplaire a passé à la vente Héber.

Il serait intéressant de retrouver un exempl. de cette édition. C'est la seule mention que nous connaissions et qui nous permette de constater la présence à Milan de Jacques Le Rouge. Notre imprimeur s'était probablement arrêté dans cette ville à son retour de Venise et en se dirigeant de nouveau sur Pignerol, où il était de retour en juin 1481.

33. BREVIARIVM ad usum ecclesiœ Ebredunensis. — In civitate *Ebredunensi*, *per Jacobum Rubeum*, 1489, le 10 mars (1490, n. st).

1 ex. (seul connu) Bibl. nat.

In-8, velin, car. goth., 436 ff., les 10 premiers non chiffrés, les 425 suivants chiffrés 1 — 168 et 1 — 257. En tête du v° des feuillets chiffrés on lit le mot *Folium* et sur le recto le chiffre correspondant. Le dernier, non chiffré, est blanc. Impr. à 2 col. de 33 l., excepté les 10 ff. liminaires et la souscription de l'avant-dernier feuillet qui sont à longues lignes. Signatures, feuillets non chiffrés : A I — V. Feuillets chiffrés : A II - IIII ; B - VI - IIII ; X III - IIII ; a II et IIII - VI, b - m I - IIII ; n I - III ; o - t I - IIII, v I - III ; x - z I - III ; ꝛ I - III ; ꝫ

I - IIII; aa - ee I - IIII; ff. 1 - III; Impression rouge et noire. Hauteur de la justification, 0,132; largeur, 0,096. Le 1[er] f. est blanc; les 6 ff. suivants sont occupés par le calendrier.

Au f° 8 r° commencent les pronostics des mois : *Sequuntur versus designantes qualitates cujuslibet mensis...* qui se terminent à la 6° ligne du f° 9 r°. A la ligne suivante commencent les tables du nombre d'or et des fêtes mobiles, qui s'étendent jusqu'au f° 10 r°, dont le v° est blanc.

Le premier des ff. chiffrés manque dans l'exempl. le seul connu, aujourd'hui appartenant à la Bibl. nationale.

Le f° chiffré 2, signat. Aij, porte en tête : « *In nomine Domini amen. Incipit breviarium secundum consuetudinem ecclesie Ebredunensis...* » La première partie, qui renferme le Propre du Temps, se termine au v° du f° 168.

Les 60 premiers feuillets de la seconde partie, qui se distingue de la première par un foliotage particulier, sont occupés par le psautier. Les ff. suivants, chiffrés 61 — 225, renferment le Propre des Saints; les ff. chiffrés 226 et s. sont occupés par le Commun.

Au f° 256 r° et v° on trouve une Instruction imprimée en rouge sur la manière dont il faut se servir du bréviaire : *Ne in perplexo vel suspenso maneant mentes curatorum diocesis.*

Sur le f° 257 v° se trouve la souscription suivante imprimée en noir, que nous reproduisons en *fac simile.*

Iohannes dei et apostolice sedis gratia Archiepiscopus et prin
ceps ebredunen. Ad perpetuam rei memoriam. Tenore presentiu
universis posteris notum facimus. q nos prout nostro pastorali incu
bit officio. summopere affectantes breviariorum penuriã et corruptio
nem quas in nostra invenimus diocesi. per multorum correctam im-
pressionẽ repellere/ac super officio dicendo/mentes prius titubantes/
nostris declarationibus et ordinatõnibus/claras reddere breviario
ipsorum/scdm usum ecclesie nostre ebredunen. cum faciliore ordine/
et officiorũ novorum suis in locis s tu. p̃ descriptum/ Spiritus roverij
civis ebredunen. curati ecclesie de ristolasio/ prefate nostre diocesis/
dilecti capellani nostri diligentia et labore emendatorum/ per rubri-
cas novas/quomodo/ et quando officia/ presertim beate marie/ tam so
lemne/ q̃ parvum/ ac beati marcellini/ et defunctorum/ per anni discursũ
dicenda sint/ et ad illa dicendum quis obligetur. declarando et ordi-
nando cum caracteribus industrij viri magistri Jacobini de rubeis
gallici/lingonen diocesis/ac cives et in arte imprimendi peritiorum et
expertorum ab eo assumptorum artificũ opa/in civitate nostra ebredunen-
i magno numero eo modo seu stilo/ quo hoc impressione de mense marcij
Anni a nativitate dñi millesimi quadringentesimi octuagesimi noni
cõpletam. fieri iussimus et fecimus. Datũ in palatio nr̃o Archiepiscopali
ebredunen die decima dicti mensis marcij Anno quo supra.

R. Paris

Le dernier f° est blanc.

Ce bréviaire est le seul livre connu imprimé à Embrun au xv° siècle. Il le fut par les ordres de Jean Baile, archevêque d'Embrun de 1457 à 1494. Aussi M. Thierry-Poux en a-t-il donné la description dans ses *Monuments de l'Imprimerie en France au XV° siècle.*

M. J. Roman, avocat à Embrun, avait signalé ce beau livre pour la première fois en 1882 dans le *Bulletin d'hist. ecclésiastique et d'archéol. des Diocèses de Valence, Gap*, etc., t. III, p. 94-99.

Nous lui empruntons les détails suivants :

« Quatre corps de caractères ont été employés dans l'impression de ce volume : des grandes capitales de 0,006 millimètres, des capitales moyennes, des petites capitales et des caractères ordinaires. L'impression est en rouge et noir ; toutefois, un certain nombre de lettres capitales et de signes initiaux sont peints en bleu à la main. »

Après les six feuillets du Calendrier commencent, comme nous l'avons dit plus haut, les Pronostics. Nous donnons ici ces vers, curieux spécimens des recommandations hygiéniques, qui vont être répétés dans tous les livres liturgiques des xv° et xvi° siècles, notamment dans ceux de Sens et d'Auxerre, avec des variantes plus ou moins grandes.

SEQUUNTUR VERSUS DESIGNANTES QUALITATES CUJUSLIBET MENSIS

ET PRIMO MENSIS JANUARII.

In jano daris calidisque cibis potaris.
Atque decens potus post fercula sit tibi notus.
Ledit enim medo tunc potatus ut bene credo.
Balnea tutius intres et venam findere cures.
Ungere crura cave cum luna videbit aquosum
Insere tunc plantas, excelsas erige turres,
Et si carpis iter tunc tardius ad loca transis.

VERSUS FEBRUARII.

Nascitur occulta febris februario multa.
Potibus et escis si caute vivere velis.
Tunc cave frigora, de pollice funde cruorem
Sugge mellis sanum pectoris qui morbos curabit.
Piscis habens lunam noli curare podagram.
Carpe viam tutus, sit potio modo salubris.

VERSUS MARCII.

Marcius humores gignit variosque dolores.
Sume cibum pure coctura, si placet ure.
Balnea sunt sana, sed que superflua vana.
Vena nec abdenda nec potio sit tribuenda.
Nil capiti noceas aries cum luna refulget
De vena minuas et balnea tutius intres.
Non tangas aures nec barbam radere debes.

VERSUS APRILIS.

Hic probat in vere vires aprilis habere.
Cuncta renascintur, pori tunc aperiuntur.
In quo sculpescit corpus, sanguis quoque crescit.

Ergo solvatur venter cruorque minuatur
Arbor plantetur cum luna taurus habetur,
Non minuas tunc edifices nec semina spargas,
Et medicus caveat cum ferro tangere collum.

VERSUS MEII.

Maio secure laxari sit tibi cure
Scindatur vena, sed balnea dantur amena.
Cum calidis rebus sunt fercula seu speciebus.
Potitus astricta sit salvia cum benedicta.
Brachia non minuas cum lustrat luna gemellos,
Unguibus et manibus cum ferro cura negatur.

VERSUS JUNII.

In junio gentes perturbat medo bibentes
Atque novellarum fuge potus cervisiarum.
Ne noceat colera valet hec refectio vera
Lactuœ trondes ede, icinnus bibe fontes.
Peces (?) pulmo, jecur in cancro non minuatur.
Potio sumator securius perge viator.

VERSUS JULII.

Qui vult solamen sano hoc probet medicamen
Venam non scindat nec ventrem potio ledat.
Sonum compescat et balnea cuncta pavescat.
Prodest recens nuda altius cum salvia munda.
Cor gravat et stomachum cum cernit luna leonem
Ex nil ore romas, nex tunc medicinam sumas.

VERSUS AUGUSTI.

Quisquis sub Augusto vivat, medicamine rusto,
Raro dormitet estum coïtumque vitet,
Balnea non curet nec multum comestio duret.
Nemo laxari debet vel flenbotoniari.
Lunam virgo tenens uxorem ducere noli.
Viscera cum costis caves tractare cruore.
Semen detur agro ; dubites intrare carinam.

VERSUS SEPTEMBRIS.

Fructus maturi Septembris sunt valituri,
Et pira cum rino panis cum lacte caprino,
Atque de urtica tibi potio fertur amica.
Tunc venam pandas, species cum semine mandas.
Libra lunam tenens nemo genitalia tangat,
Aut renes, nates nec iter carpere debes.
Epiremam partem libre cum luna tenebit.

VERSUS OCTOBRIS.

October vina prebet cum carne ferrina.
Hec cum auccina caro valet et volucrina.
Quamvis sint sana tamen cit *(sic)* repletio vana.
Quamtumvis comede sed non precordia lede.
Scorpius augmentat morbos in parte pudenda.
Vulnera non cures, caveas ascendere naves,
Et si carpis iter timeas de morte minam.

VERSUS NOVEMBRIS.

Hec scire tibi datur quod reuma Novembris curatur.
Queque nocius vita tua sint preciosa dicta
Balnea cum venere tunc nullum constat habere.
Potio sit sana atque minutio bona.
Tunc nocet femori per partes motu sigitte.
Ungues vel crines poteris prescendere tute.
De vena minuas et balnea citius intres.

VERSUS DECEMBRIS.

Sane sunt membris calide mensi decembris.
Frigus vitetur, capitalis vena scindetur.
Potio sit vana sed vasis potatio cara.
Sit tepidus potus frigore contrarie tutus.
Capra nocet genibus ipsam cum luna tenebit.
Intrat aqua naucra citius curabitur eger,
Fundamenta ruunt modicum tunc durat idipsum.

Comme renseignements supplémentaires, nous ajouterons que l'unique exemplaire connu de ce Bréviaire a été trouvé dans l'église paroissiale de l'Arche, arrondissement de Barcelonnette (Basses-Alpes). Il avait été donné à cette église, le 1er août 1497, par Esprit Clari, curé de cette paroisse ; il a été déposé par son dernier possesseur dans la bibliothèque du petit séminaire d'Embrun, d'où il a passé, en 1891, à la Bibliothèque nationale. Un certain nombre de feuillets, qui avaient souffert, ont été remargés et le volume a été recouvert d'une reliure moderne.

Au verso du dernier fo imprimé et au ro du suivant qui sert de garde, on lit ce qui suit, au-dessous d'une peinture représentant l'écusson de la famille Clari (d'azur à 3 étoiles d'or 2 et 1, à la fasce d'argent). Sur la fasce, le donateur a fait inscrire son nom *S.* (en rouge) *Clari* (en noir) dans des rinceaux dorés sur un fond de pourpre ; la mention suivante se trouve à la suite : « Ano M.L.LXXXXVIIo et die prima mensis Augusti, ego Spiritus Clareti, curatus loci de Archa, diocesis Ebredunensis, do presentem breviarium in pagamino *(sic)* impressum dicte cure, ad honorem omnipotentis Dei et Virginis Marie ac beati Petri appostoli et omnium sanctorum et pro servicio capellanorum in loco dicto existentium ac etiam pauperum transientium ; volo quod semper incathenetur in dicta ecclesia de Archa ad voluntatem dominorum consulum et universitatis dicti loci. Et qui oras *(sic)* dixerit in dicto breviario, dicat unum *Pater Noster* et *Ave Maria* pro anima dicti domini curati. Amen. Spiriti Clareti. »

Qui ce livre cy ouvrera
Disce ung Ave Maria.
Ne le lessés pas sans fermer
Car il se metroit en danger.

IV.

LES LE ROUGE DE VENISE

NICOLAS LE ROUGE. — ALOÏS ET FRANÇOIS LE ROUGE. — LAURENT LE ROUGE, DE VALENCE. — JEAN ET ALBERT ROUGE OU ROUX, DE VERCEIL. — LES LE ROUGE, DE ROME.

Il règne une telle incertitude sur les degrés de parenté des imprimeurs de la famille des Le Rouge, Français d'origine, qu'il nous faut dire quelques mots des imprimeurs contemporains de Jacques Le Rouge qui exercèrent la typographie à Venise et portèrent des noms se rapprochant du sien ou traduits de la même manière, soit en latin, soit en langage vénitien.



CALENDRIER DES BERGERS
Paris et Troyes.

Dès le mois d'avril 1479, moins d'un an après le départ de Jacques Le Rouge pour Pignerol et avant qu'il ait rien imprimé en cette ville, nous trouvons un imprimeur du nom de Nicolas Le Rouge, *Nicolaüs Rubeus*, qui imprime à son compte les *Novelles du Code de Justinien*. Nous avons relevé la description de cet ouvrage dans Hain (III, 198) et dans Panzer (III, 360), en parcourant avec soin ces livres précieux, mais jamais d'autres bibliographes n'ont signalé l'existence de cet imprimeur, et voici pourquoi il a été oublié. A la suite de son répertoire bibliographique, Hain a donne une table des imprimeurs de Venise, et précisément il a oublié de mettre à sa place ce Nicolas Le Rouge, dont il avait cependant décrit un ouvrage

dans le corps de son répertoire. Et comme trop souvent les auteurs qui suivent et traitent les mêmes matières vont droit aux tables pour puiser leurs renseignements, sans toujours se préoccuper de vérifications longues et minutieuses, il arrive que des erreurs se glissent et que les omissions se perpétuent.

Il faudra donc rétablir sur la liste des imprimeurs de Venise ce Nicolas Le Rouge dont la mémoire était perdue et que M. C. Castellani, le savant bibliothécaire de Saint-Marc, n'a pas cité non plus.

Afin de faciliter de nouvelles investigations sur cet imprimeur, nous donnons, telle que Hain l'a indiquée, la description du seul livre imprimé que l'on connaisse de lui :

IVSTINIANI Imperatoris Novellœ Codicis Libri tres posteriores. Libri Feudorum, cum glossis. *Venetiis*, *Nicolas Le Rouge*, 1479.
PANZER, III, 360 ; HAIN, III, 198.

In-f° goth. Car. gr. et petits. Texte à 2 col., avec les commentaires sur les marges. 64 et 75 lignes à la page. 226 ff.

(F° 225 b.) Explicit apparatus feudorum libri voluminũꝫ imꝑ souꝫ opus || Venetiis per Nicolaũ rubeũ venetũ Anno ab incarnatiõe || dñi M.ccccIxxviiij die xxvi aꝑlis Tẽpore sẽissimi í Xr̃o || prís & dñi Sixti divina ꝓvidẽtia || pape quarti et illustrissimi dñi Ioannis || mocenico Venetoꝝ ducis. Quo tẽpore || ꝓ cise pleno populo pax significatae || iter turcaꝝ et íperio Venetoꝫ. ||

De nouvelles recherches viendront, sans doute, appuyer cette première découverte et nous diront si Nicolas Le Rouge exerça l'imprimerie pendant plusieurs années ou s'il disparut définitivement sans avoir fourni une longue carrière.

En premier lieu, il faut remarquer que notre imprimeur se déclare citoyen de Venise : « *Venetiis, per Nicolaum Venetum* », dit l'explicit. Il était donc né à Venise ou tout au moins devenu citoyen de la grande République par son mariage ou autrement. Mais c'est tout ce que nous savons de lui pour l'instant, et nous le regrettons infiniment, car il apparait à Venise au moment précis où Jacques Le Rouge quitte son atelier, et peut-être celui-ci lui a-t-il cédé sa clientèle avant de partir. Ce qui pourrait le faire croire, c'est que justement Nicolas Le Rouge imprime des *Novelles* de Justinien ; Jacques Lerouge avait déjà donné, en janvier 1477, une première édition de cet ouvrage qui était sans doute déjà épuisée.



Une autre remarque à laquelle donne lieu ce nom de Nicolas Le Rouge, c'est qu'il est similaire de celui que nous retrouverons plus tard, à partir de 1496, en la personne de Nicolas Le Rouge, imprimeur à Troyes, à l'enseigne de Venise, *in intersignio Venetiarum.* Y a-t-il là une simple coïncidence, ou sommes-nous en présence d'un fils de Jacques Le Rouge qui aurait succédé à son père à Venise ? Nous ne pouvons trancher la question aujourd'hui. Nous attirons, toutefois, l'attention sur ce fait singulier que Nicolas Le Rouge affirme son existence par l'impression d'un ouvrage, aussitôt le départ de Jacques, et que Jacques lui-même reparaît un instant à Venise en 1481, lorsqu'on ne voit plus surgir aucun livre signé de Nicolas. Qu'était-il arrivé ? Nicolas Le Rouge était-il mort subitement et son père était-il revenu à Venise pour régler les affaires de son fils et recueillir sa femme et ses enfants en bas-âge ? Toutes les suppositions sont permises et, dans ce cas, Nicolas Le Rouge, qu'on retrouve à Troyes quinze ans plus tard, pourrait être le propre fils de ce Nicolas Le Rouge et avoir exercé l'imprimerie beaucoup plus tôt.

Mais n'insistons pas, laissant aux bibliographes qui viendront après nous le soin d'élucider la question si nous ne pouvons y parvenir nous-même.

Avant de quitter ce Nicolas Le Rouge, imprimeur à Venise, il nous faut dire quelques mots d'un autre Nicolas Le Rouge dont nous constatons la présence à Venise en 1492 et en 1496.

Celui-là n'est point imprimeur ; c'est un chanoine de Saint-Marc, un patricien, et il paraît avoir occupé un rang élevé dans la grande cité, car nous voyons un humaniste distingué, Mancinelli de Velletri, professeur de lettres anciennes à Venise, lui dédier le recueil de ses œuvres qui eurent trois éditions successives en 1492, 1496 (1), 1497, et qui portent la mention : *Ad reverendum aedis Geminiae antistitem divique Marci canonicum Nicolaum Rubeum, patritium Venetum, omnium bonarum artium et virtutis cultorem* (2).

L'édition de 1492 (20 novembre) fut imprimée par Jean Rosce Gallus *(per Joannem Roscium Gallum)* (3). Ce typographe est peut-

(1) Ant. *Mancinelli*, opera impresse, 1496, 21 Maï, per dominum Tacuinum. — Mus. britan., (11,404, gg. 10).

(2) Cpr Hain, III, 340, et Caronti, Incunaboli di Bologna, 454. Juvenalis satyrœ cum tribus commentariis videlicet Ant. Mancinelli, Domitii Calderini, Georgii Vallae, etc. (Impressum per Joannem de Cereto, 2 décembre 1492.) — 1 ex. Mus. britan. (11,386, m. 3 (1).

(3) Cpr 1 ex. Mus. britan., (11,406, cc. 8.)

être le parent de Denis Roce, libraire parisien de 1490 à 1518, pour lequel Guillaume Le Rouge imprima de nombreux ouvrages, ainsi que nous le verrons bientôt (1).

Après avoir constaté l'existence d'un second Nicolas Le Rouge, ami des lettres et contemporain de Jacques et des autres Le Rouge, mais que rien n'indique comme un parent, il nous faut noter d'autres imprimeurs dont la similitude de nom doit attirer notre attention.

Il nous faut parler d'abord d'Aloïs et de François Le Rouge, *Aloysius et Franciscus de Rubeis*, deux frères associés pour l'exercice de l'imprimerie et que Panzer indique comme imprimeurs à Venise en 1499 (2). Plusieurs bibliographes ont désigné ces deux frères comme les fils et les successeurs de Jacques Le Rouge; mais nous ne trouvons aucun document sur lequel on puisse s'appuyer pour soutenir cette assertion. On ignore complètement quand ils commencèrent à imprimer, et nous avons vu que Jacques Le Rouge avait quitté Venise depuis près de vingt ans quand on signale un labeur des deux frères. On ignore également quand et pourquoi fut rompue leur association.

On nous dit bien que François Le Rouge transporta ses presses à Ferrare, et nous trouvons, en effet, un imprimeur de ce nom dans cette ville, en 1532 et 1536 (Panzer, III, 6, nos 21, 23) ainsi qu'en 1537 (Brunet, II, 1606), mais il signe ses labeurs de son nom latinisé *Franciscus Rubeus de Valentia* ou italianisé *Francesco de Rossi da Valenza*. Il a pour successeurs, en 1538, trois ouvriers, *Joannes de Buglhat*, *Henricus de Campis* et *Anthonius Hucher*, qui imprimèrent « *in edibus Francisci Rubei de Valentia* », un recueil de musique : *Liber cantus vocum quatuor*, décrit par Eitner (3), et que relate M. E. Picot (4). Nous serions donc plus porté à croire que François Le Rouge, de Valence, établi à Ferrare, est le fils de

(1) Panzer (III. 360) indique encore une édition des *Satires* de Juvenal avec des commentaires de Mancinelli, imprimé à Venise en 1494 par Jean de Cereto de Tridino et dédiée par le commentateur au même Nicolas Le Rouge. — Cpr 1 ex. de cet ouvrage au Mus. brit., (11,386. m. 3 (1).

(2) Tractatus de jure prothomiseos cum commento domini Matthei de Afflictis Napoliti et Baldi de Perusio. Venetiis per Alovisium et Franciscum de Rubeys, 1499, die 27 Julii. — In-f° de 20 ff., caract. goth. (Cpr Panzer, III, 2,553.)

(3) Bibliographie der Murik-Sammel-Werke, 42.

(4) L'Imprimerie et la Librairie dans la Haute-Marne, compte-rendu dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 19 novembre 1883, p. 405.

Laurent Le Rouge, qui s'intitule aussi *Laurentius de Valentia*, *Laurentius de Rubeis de Valentia*, *Lorenzo di Rossi da Valenza*, *Laurentio de Rossi*.

Ce Laurent Le Rouge imprimait à Venise dès 1482 (1) et il était associé avec d'autres imprimeurs ; il signe, en effet, le livre d'Averroès : « *Anno gratia Domini, 1482, impressus Venetiis per solertes impressores magistrum Laurentium de Valentia et socios.* »

Dès 1485, il avait quitté Venise et s'établissait à Ferrare, où on le trouve imprimant de nombreux volumes, soit seul, soit avec des associés. En 1492, il signe : *Laurentius de Rubeis de Valentia* (Brunet, I, col. 1,241) ; au mois de novembre de la même année : *Laurentius de Rubeis de Venetiis* (Brunet, III, col. 942), et au mois de décembre : *Ferrariæ per Laurentium de Valentia et Andream de Castro novo, socios* (Brunet, II, col. 151).

En 1497, nous trouvons encore plusieurs ouvrages de cet imprimeur ; mais, à cette époque, il signe seul en latin : *Laurentius de Rubeis de Valentia*, ou en italien : *Lorenzo di Rossi de Valenza* (2).

Cette filiation des Le Rouge de Valence nous paraît donc suffisamment établie, et on retrouve au XVIe siècle jusqu'en 1570, à Ferrare, un autre François Le Rouge, qui serait ainsi un petit-fils de Laurent.

Nous avons voulu donner quelques détails sur cette famille parce qu'on a songé à y faire entrer tous les Le Rouge de France et à leur donner pour commune origine la ville de Valence en Dauphiné, tandis qu'au contraire l'antagonisme apparaît bien tranché. Jacques Le Rouge revendique toujours son titre de Francais, *Gallicus e diœcesi Lingonensi*, tandis que Laurent Le Rouge ne désigne jamais que le nom de sa ville natale : *da Valentia*, qu'il ajoute à son nom. Et cette ville de Valence, où il n'est point connu, ne nous paraît point être celle de France, ce qu'il n'eût pas manqué d'indiquer, mais la ville de Valenza dans

(1) Cpr Panzer, I, 398, 400 ; III, 184, n° 635 ; VII, 3, n° 1 ; 6, n° 18.

(2) Cpr *Vita E Epistole de sancto Hieronimo volgare*. In-f° (n° 43, Cat. Piot, 1re partie, 1891.) Ce livre est remarquable par ses 80 gravures sur bois et son titre très orné, dont le dessin tout au moins est attribué à Mantegna. A la vente Sellière, un exemplaire de cette belle édition a dépassé le prix de 5,000 fr. ; c'est un beau spécimen de la décoration du livre telle que l'entendaient les Italiens dans les commencements.

Cpr encore Incunaboli di Bologna, n° 115. Bergomensis Jacobus Philippus. De plurimis claris sceletis *(sic)* ac mulieribus opus prope divinum novissime congestum.

le Milanais, près d'Alexandrie, l'ancien forum Fulvii Valentinium des Romains. Cette petite ville fortifiée était autrefois le siège d'une seigneurie ; elle fut donnée en 1516 par François Ier à Artus Goufier, grand-maitre de France, avec les terres de Caravas et Cazal-Mayor (1).

Une autre famille d'imprimeurs, qui traduisait son nom par *Rubeus*, aurait aussi prêté à la confusion si elle n'avait pris soin d'indiquer toujours son pays d'origine ; c'est la famille des Rosso ou Roux de Verceil, *Rubeus Vercellensis*, dont nous trouvons plusieurs membres établis à Venise à la fin du xve siècle.

Jean Rouge ou Roux de Verceil, *Giovanni Rosso de Vercelli*, *Johannes Rubeus Vercellensis*, établi d'abord à Trévise (1480-85), apparait pour la première fois à Venise en 1485 (2), et on constate sa présence comme imprimeur dans cette ville jusqu'à l'année 1519.

Citons, en passant, la belle édition du *Josephus*, *de bello judaïco*, traduite par Ruffin d'Aquilée, imprimée par Jean de Verceil à Venise en 1486 (Car. romain à longues lignes rubriquées, initiales peintes en rouge et bleu) et qu'un libraire anglais annonçait dernièrement au prix de 35 l. st.

De nombreuses éditions sont indiquées par Panzer comme sorties de ses presses, et M. le duc de Rivoli, dans ses *Livres à figures vénitiens*, cite une édition de Pline imprimée par Jean de Verceil à cette date de 1519.

De 1493 (Panzer, III, 344, 1,706) à 1499 (Panzer, III, 451, 2,465) il s'associa son fils ou son parent Albertino Rosso, *Albertinus Rubeus Vercellensis*, ou *Albertinus Vercellensis*, qui, à partir de cette dernière date, se sépara de lui pour ouvrir un atelier particulier.

Plus tard, en 1506, nous trouvons une association entre les frères Rosso, *Johannes* (Rubeus) et *Bernardinus fratres Vercellenses*. (Panzer, VIII, 393, 365.)

Nous voyons encore sur une édition des œuvres de Salluste sans date (Panzer, no 2,834) la preuve d'une nouvelle association de Jean de Verceil..... *ex quo discimus Johannem Vercellensem et*

(1) Nous n'avions pas songé d'abord à cette petite ville et nous avions pensé que peut-être ces Rossi étaient nés accidentellement dans la ville de Valence en Espagne, puisqu'on ne trouvait rien à Valence en Dauphiné. Mais la Valenza du Milanais nous paraît bien la patrie de Laurent et de François Le Rouge.

(2) Cpr Incunaboli di Bologna, n° 227, 404, 425, 648, 670.

Franciscum Madium impressores fuisse, nous dit le savant bibliographe.

Enfin, notre imprimeur reprend sa liberté encore une fois et, de 1514 à 1519, il signe son nom seul : *Venetiis per Johannem Rubeum Vercellensem.*

Nous en avons fini avec ces explications, qui pourront paraître fastidieuses à bien des lecteurs ; elles étaient cependant indispensables pour montrer toutes les difficultés qu'il y a à se reconnaître dans ce dédale d'imprimeurs homonymes.

En ce qui concerne Jacques Le Rouge, notre compatriote avait pris ses mesures pour que son nom ne fut pas confondu lorsqu'il signait : *Magister Jacobus Gallicus, e Rubeorum familia.*

L'embarras ne commence donc que lorsqu'il s'agit de fixer la parenté de sa descendance, dont les membres n'ont pas pris les mêmes précautions.

Nous verrons plus tard qu'il y a beaucoup de probabilités pour que les enfants de Jacques Le Rouge soient rentrés en France ; on n'en relève pas de traces en Italie. Nous devons dire, cependant, qu'on trouve au xvie siècle, comme imprimeur à Rome, un *Johannes Jacobus de Rubeis*, en italien : *Giovanni Jacopo de Rossi* (Brunet, n° 29,575), et même au xviie siècle un graveur estimé du même nom (1). (Brunet, IV, col. 1,406.) Mais rien ne nous autorise à nous emparer de leurs noms.

Nous allons donc rentrer en France et nous occuper des autres Le Rouge de Chablis.

(1) Voici le titre de deux ouvrages illustrés par ce graveur. La similitude du nom peut faire penser que nous avons là un descendant de Jacques Le Rouge :

Bellorii (J.-P.). Veteres Arcus Augustorum triumphis insignes ex Reliquiis quæ Romæ adhuc supersunt, cum imaginibus triumphalibus restituti, antiquis nummis notisque J.-P. Bellorii illustrati : nunc primum per Jac. de Rubeis aeneis typis vulgati. *Romæ*, 1690, gr. in-folio. — Orné d'un front. et 46 belles planches grav. dont 30 doubles.

Bellorii. Admiranda romanarum antiquitatum ac veteris sculpturæ vestigia..... a P. Sante Bartolo del. et incisa. *Romæ*, 1693, in-folio oblong. — Cont. 84 planches gravées.



PETITE GRAVURE DE LA MER DES HYSTOIRES
(Paris, Pierre Le Rouge, 1478.)

V

PIERRE LE ROUGE
A CHABLIS
EN 1478

La famille des Le Rouge de Chablis doit compter parmi les siens, ainsi que nous venons de le voir, la branche des Le Rouge installée à Venise et, si l'on y ajoute les Le Rouge de Paris et de Troyes on se demande tout d'abord comment les nombreux membres de cette famille ont été amenés à embrasser la profession d'imprimeur étant tous originaires d'une bourgade éloignée des grands centres, bourgade sans industrie, sans moyens d'instruction, et dont les habitants, livrés simplement à la culture de leurs terres et de leurs vignes, n'avaient rien en apparence qui les incitât à s'occuper des nouveautés venues de Mayence ou de Strasbourg.

Il est certain que, au xvᵉ siècle, à cette époque troublée de notre France où les seigneurs eux-mêmes se glorifiaient de ne point savoir écrire, pour qu'une famille rurale pût sortir de son humble sphère, il fallait qu'elle eût été dotée au préalable d'une éducation première qui lui permit d'aborder les arts libéraux et industriels par les simples débuts de l'écriture et du dessin.

Quoique nous ne puissions procéder que par conjectures, nous allons essayer de rechercher, par l'examen des travaux de Pierre Le Rouge, ce qu'il fut à ses débuts, avant l'introduction en France de l'imprimerie et de la gravure sur bois.

Il faut noter d'abord, si l'on veut serrer la question, que la petite ville de Chablis était possédée presque entièrement par le célèbre chapitre de Saint-Martin de Tours. En 867, Charles-le-Chauve vint célébrer les fêtes de Noël à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre où son petit-fils Lothaire était mort deux ans auparavant. Il trouva au grand monastère d'Auxerre l'abbé de Saint-Martin de Tours, Hugues et ses clercs qui s'y étaient réfugiés, avec la châsse de Saint-Martin, pour échapper aux Normands qui infestaient les rives de la Loire, en remontaient le fleuve, et saccageaient les villes sur leur passage. Rempli de commisération pour les malheurs de l'abbé et de ses moines, le roi Charles voulut lui assurer un refuge où il pût mettre en sûreté les reliques de Saint-Martin en attendant des temps meilleurs, et il lui fit don du petit monastère de Chablis dédié jusque-là à Saint-Loup, et d'une partie du village qui en dépendait, le tout relevant immédiatement du fisc royal.

Le Chapitre de Saint-Martin, réfugié tout entier à Chablis, avec la châsse contenant les reliques de son saint patron, s'occupa, en attendant son retour à la maison mère, d'organiser cette nouvelle succursale qui devint la troisième fille de Saint-Martin de Tours. Il institua une collégiale de douze chanoines, à la tête desquels on plaça un prévôt chargé des intérêts matériels de l'abbaye et ayant tous les droits de haute et basse justice, qu'il partageait avec le pouvoir royal, et le nouveau chapitre ne tarda pas à absorber toute la puissance seigneuriale tant à Chablis que dans les villages environnants (1).

Les chanoines de la Collégiale, fidèles aux traditions de la maison mère, s'empressèrent d'introduire à Chablis la culture

(1) Plus tard les comtes de Champagne avaient succédé au roi de France qui leur avait cédé l'*advouerie de Saint-Martin*, c'est-à-dire la charge de protecteur et de défenseur de l'abbaye de Saint-Martin de Tours à Chablis. Ils devaient en toute occasion prendre fait et cause pour les religieux, ainsi que pour les habitants qui résidaient sur les terres du Monastère. A cette charge obligatoire étaient attachés plusieurs émoluments et prérogatives, telles que droit de gîte et serment de fidélité qui tout d'abord donnèrent lieu à des revenus fructueux payés par le Monastère et les habitants. Au XIII[e] siècle les comtes de Champagne cédaient aux sires de Montréal une partie des droits qu'ils tenaient du roi de France.

des Arts libéraux si en honneur et si florissante à Tours. Ils établirent des écoles dont ils gardèrent la direction par la nomination du recteur qui leur appartint toujours, malgré les procès que leur intentèrent à diverses reprises, d'une part le représentant du comte de Champagne, de l'autre le chantre de l'église de Langres dont dépendait la paroisse de Chablis. Quoiqu'il en soit le grand prévot de Chablis toujours nommé par Saint-Martin, était un haut et puissant personnage choisi parmi les chanoines de l'abbaye. Il rendait la justice pendant une année au nom de Saint-Martin et pendant une autre au nom des comtes de Champagne et ainsi alternativement.

Ne faut-il pas attribuer à la présence des moines de Saint-Martin et à l'influence du grand prévôt l'origine de l'éducation et de l'instruction supérieure que reçurent à la collégiale de Chablis les différents membres de la famille Le Rouge, notamment Pierre et Jacques. Et lorsqu'on trouve ensemble, en 1470, Nicolas Jenson et Jacques Le Rouge, tous deux imprimeurs à Venise, n'en peut-on pas conclure qu'ils s'étaient connus et qu'ils avaient reçu les mêmes leçons à Tours où sans doute Jacques et Pierre avaient été envoyés par les moines de Chablis pour parfaire leur instruction et y devenir des scribes habiles, des calligraphes et des miniaturistes.

On sait combien a été célèbre au Moyen-Age cette école de Tours qui a fourni de si beaux manuscrits sous le rapport de l'art calligraphique et de la miniature : le nom de Jean Fouquet, le peintre attitré de Louis XI et de Réné d'Anjou, peut être invoqué à cette occasion comme celui du maître de l'initiateur de cette grande école provinciale. Il n'est donc pas téméraire de penser que c'est là que les Le Rouge commencèrent leur éducation artistique et professionnelle, que c'est là qu'ils connurent Nicolas Jenson, devenu graveur et maître de la monnaie de Tours.

A l'époque de l'apparition de l'imprimerie à Chablis le grand prévot en exercice s'appelait Jacques Le Breton (Jacobus Britanis) (1).

M. Claudin, qui s'est préoccupé ainsi que nous de l'origine des Le Rouge, nous a obligeamment communiqué une note de laquelle il résulte que les Breton sont originaires de Touraine; parmi eux figure un Le Breton de la Doyneterie, roi d'armes de France. Les archives d'Indre-et-Loire possèdent une liasse de titres du xve siècle concernant Chablis, et M. Claudin a pu constater que dans ces pièces il s'en trouve plusieurs en français où le nom de notre

(1) Cpr. Archives de l'Yonne, Collégiale de Chablis.



prévôt est bien écrit *Jacques Le Breton*. Ce Jacques Le Breton a peut-être été le Mécène qui a fait sortir les Le Rouge de Chablis et fait continuer leur instruction à Tours.

On a voulu attribuer la fortune de Pierre Le Rouge à la-protection qui lui aurait été accordée par Guillaume et Pierre Budé qui possédaient des biens patrimoniaux à Milly, Chemilly, Poilly et autres villages situés près Chablis (1).

A la rigueur, on pourrait admettre que Pierre Le Rouge, lorsqu'il exerçait à Paris sa profession de calligraphe et de miniaturiste, a pu se réclamer de Pierre Budé qu'il avait peut-être vu à Chablis et à Joigny (2). Ce grand seigneur remplissait l'une des fonctions des quatre grands audienciers de France, premiers officiers de la Chancellerie. Quant à Guillaume Budé, fils du précédent, l'illustre savant, le fondateur de la bibliothèque de Fontainebleau et par suite de notre grande bibliothèque nationale, il était beaucoup trop jeune lorsque Pierre Le Rouge débuta à Paris pour avoir pu lui être de quelque utilité. Il n'avait que vingt ans en 1488, à l'époque où Pierre Le Rouge obtint du Roi le titre d'imprimeur royal, titre qui n'avait jusque-là été donné à aucun typographe et notre imprimeur l'obtint sans doute grâce aux nombreuses planches gravées répandues dans différentes éditions et qui l'avaient fait connaître, grâce surtout à son édition de la *Mer des Hystoires*, ouvrage qui réunit à la fois la beauté des caractères et la finesse du dessin des principales gravures sur bois, en même temps que l'exemplaire de dédicace du roi Charles VIII, conservé encore aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, nous montre le talent indiscutable du miniaturiste. Cet ouvrage est rempli, comme nous le verrons, de planches de qualités diverses sous le rapport de la gravure, mais dénotant toutes un dessinateur éminent, si l'on examine la savante composition des sujets et la hardiesse du trait.

Il suffit donc de renvoyer aux gravures de cet ouvrage, aux miniatures de l'exemplaire de la Nationale pour établir que Pierre

(1) Cpr. Vente en 1399 par Jean d'Athies, écuyer, seigneur de Jouancy en partie, et Pernotte de Chief de Vaux, sa femme, à Guillaume Budé, maître des garnisons des vins du Roi et de la Reine, de tout ce qu'ils possédaient à Poilly, et le quart des dîmes de Chemilly, pour 22 livres dix sous. (Arch. de l'Yonne, C. 2345).

(2) Il avait épousé une jeune fille appartenant à la famille Porcher de Joigny et il venait souvent de ce côté. De plus il avait un frère chanoine de l'église de Troyes. Comme son fils le fut plus tard, il était passionné pour les lettres et surtout pour les livres, *Vir librorum emacissinus*, comme le dit un historien du temps.

Le Rouge avait pratiqué la calligraphie, l'enluminure et la miniature avant d'aborder la gravure sur bois qu'il devait, l'un des premiers à Paris, appliquer à l'illustration du livre. Et il est presque certain qu'avant son apparition à Chablis en 1478, il ne s'était occupé ni de gravure, ni d'impression pour son compte.

Il nous faut maintenant rappeler un fait important que nous avons déjà noté, à savoir le départ de Venise de Jacques Le Rouge en 1478 et son absence jusqu'au mois de novembre 1479, époque où nous le retrouvons à Pignerol. Qu'est-il devenu dans l'intervalle ? La présence de Pierre Le Rouge à Chablis à la même époque nous fait supposer qu'il sera venu retrouver son frère afin de règler des affaires, affaires de succession sans doute. A cette époque, en effet, Pierre Le Rouge est devenu propriétaire à Chablis d'une maison dans laquelle il s'occupe de travaux d'impression, en attendant que son frère vienne d'Italie et réponde à son appel pour régler leurs affaires, et en 1483 on imprimera encore *in domo Petri Le Rouge* (1).

Le voyage de Jacques Le Rouge nous parait une coïncidence heureuse qui affermit Pierre dans la carrière de l'impression et de l'illustration du livre. Jacques Le Rouge avait sans doute apporté aux foires de Troyes de beaux spécimens de ses impressions vénitiennes et il aura prodigué à son frère les conseils et les exemples afin de l'initier définitivement à l'art de l'imprimerie qu'il avait déjà pratiqué dans les ateliers parisiens. *Le livre des bonnes mœurs* imprimé par Pierre Le Rouge en 1478 est le résultat de ces premiers labeurs.

Peut-être même a-t-il utilisé son talent de dessinateur et de graveur pour créer de toutes pièces les matrices des caractères employés, caractères gothiques tout à fait différents de ceux créés et employés à Venise par Nicolas Jenson et Jacques Le Rouge.

On a dit et répété que le premier livre composé à Chablis dénotait un imprimeur peu exercé. Sur la foi de Brunet, qui n'a dû examiner que très superficiellement le seul exemplaire alors connu de cet ouvrage, si même il l'a eu entre les mains, on a délivré à Pierre Le Rouge un brevet de maladresse pour ses débuts. Mais en feuilletant avec soin le *Livre des bonnes mœurs*, notamment le bel exemplaire possédé aujourd'hui par la bibliothèque Mazarine, rempli d'illustrations calligraphiques faites à la main, on s'aperçoit bien vite que l'imprimeur, miniaturiste et calligraphe de profes-

(1) Cpr plus loin le Bréviaire d'Auxerre, imprimé à Chablis en 1483.



sion, a voulu donner à l'ouvrage l'aspect d'un manuscrit tel qu'on les comprenait alors; il a réservé des places blanches pour y faire figurer des miniatures et lettres enluminées, de même qu'il devait compléter la justification des colonnes et des lignes qui paraissent incomplètes par des traits rouges ou bleus comme on le remarque fréquemment dans les livres imprimés à cette époque, aussi bien que dans les manuscrits, qu'on cherchait toujours à imiter.

C'est sans doute aussi pour cette raison qu'on ne trouve pas de titre au premier feuillet de l'exemplaire décrit primitivement ; ce titre devait être ornementé et miniaturé sur les exemplaires terminés. La meilleure preuve que nous puissions donner de cette assertion c'est que ce titre qui fait défaut dans l'exemplaire de la Nationale et qui est manuscrit en partie sur le feuillet de départ dans l'exemplaire de la Mazarine, nous pouvons le rétablir d'après l'édition anglaise donnée huit ans plus tard par William Caxton, à Westminster, en 1487, (In-f° goth.). Sur cette édition on trouve le titre complet de l'ouvrage : *Le livre des bonnes mœurs, dédié à très noble prince et très redouté seigneur Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, fait et composé par frère Jacques le Grant, religieux de l'ordre des Augustins.*

En l'absence d'autres documents qui viendraient éclairer l'obscurité de la première partie de l'existence de Pierre Le Rouge, l'édition du *Livre des bonnes mœurs* imprimée à Chablis confirme notre opinion qu'il fut calligraphe et enlumineur avant de devenir graveur et imprimeur. Nous verrons, par l'examen de ses autres labeurs exécutés à Paris, qu'il ne peut en être autrement.

Le dernier folio du livre de Chablis se termine ainsi : « *Explicit le livre des bonnes mœurs fait et impresse a Chablies par moy Pierre Le Rouge le premier jour d'avril l'an de grace mil ccccIxxviii.* » A partir de cette année nous perdons de vue Pierre Le Rouge qui quitte Chablis pour retourner à Paris où nous allons le suivre, car tout en conservant sa maison dans son pays natal, il n'y reviendra plus pour y travailler ou s'il y travaille quelquefois, ce sera pour continuer ses travaux de miniaturiste ou de calligraphe enlumineur, car on ne signale aucune autre impression signée de lui et datée de Chablis.

En 1483, on imprima bien à Chablis le Bréviaire d'Auxerre — *impressum in domo Petri Le Rouge* —mais nous verrons que le véritable éditeur du Bréviaire d'Auxerre fut Jean Le Rouge qui imprima quelques mois après, avec les mêmes caractères, le Bréviaire de Troyes. Nous allons reprendre avec Jehan Le Rouge cette question du Bréviaire d'Auxerre, le deuxième livre imprimé à Chablis, après avoir donné la description du *Livre des bonnes mœurs.*

Description du premier Livre imprimé à Chablis en 1478.

LE LIVRE DES BONNES MŒURS, *Chablis*, *Pierre Le Rouge*, *le 1er avril 1478.*

1 ex. Bibl. nat. (Inv. D, 192. 2.) 1/2 rel. ancienne. H., 0,261 ; l., 0,184. — 1 ex. Bibl. Mazarine (Incunables, n° 181.) 1/2 rel. moderne. H., 0,234 ; l., 178. (Exempl. rogné.)

On ne connaît actuellement que ces deux rarissimes exemplaires du livre de Chablis. Nous donnons la description de cette édition d'après l'exemplaire de la Bibl. nationale. C'est celui qui nous a paru le plus complet, quoiqu'il ne soit pas aussi beau que l'exemplaire de la Bibl. Mazarine, lequel est revêtu de nombreux ornements calligraphiés qui manquent au premier. L'exemplaire de la Bibl. nationale provient de la bibliothèque du cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens, à la vente duquel il a été payé cinq livres, ainsi que l'atteste une note manuscrite placée sur un exemplaire de l'*Index du P. Laire*, son bibliothécaire, exemplaire ayant appartenu à l'abbé Campion de Tersan et aujourd'hui en notre possession.

In-f° de 56 ff. non chiffrés, car. goth. à 2 col. de 39 lignes. Sign. a - g iiii. Lettres capitales rouges et noires. Titres des chapitres et grandes lettres calligraphiés et peints en rouge et bleu.

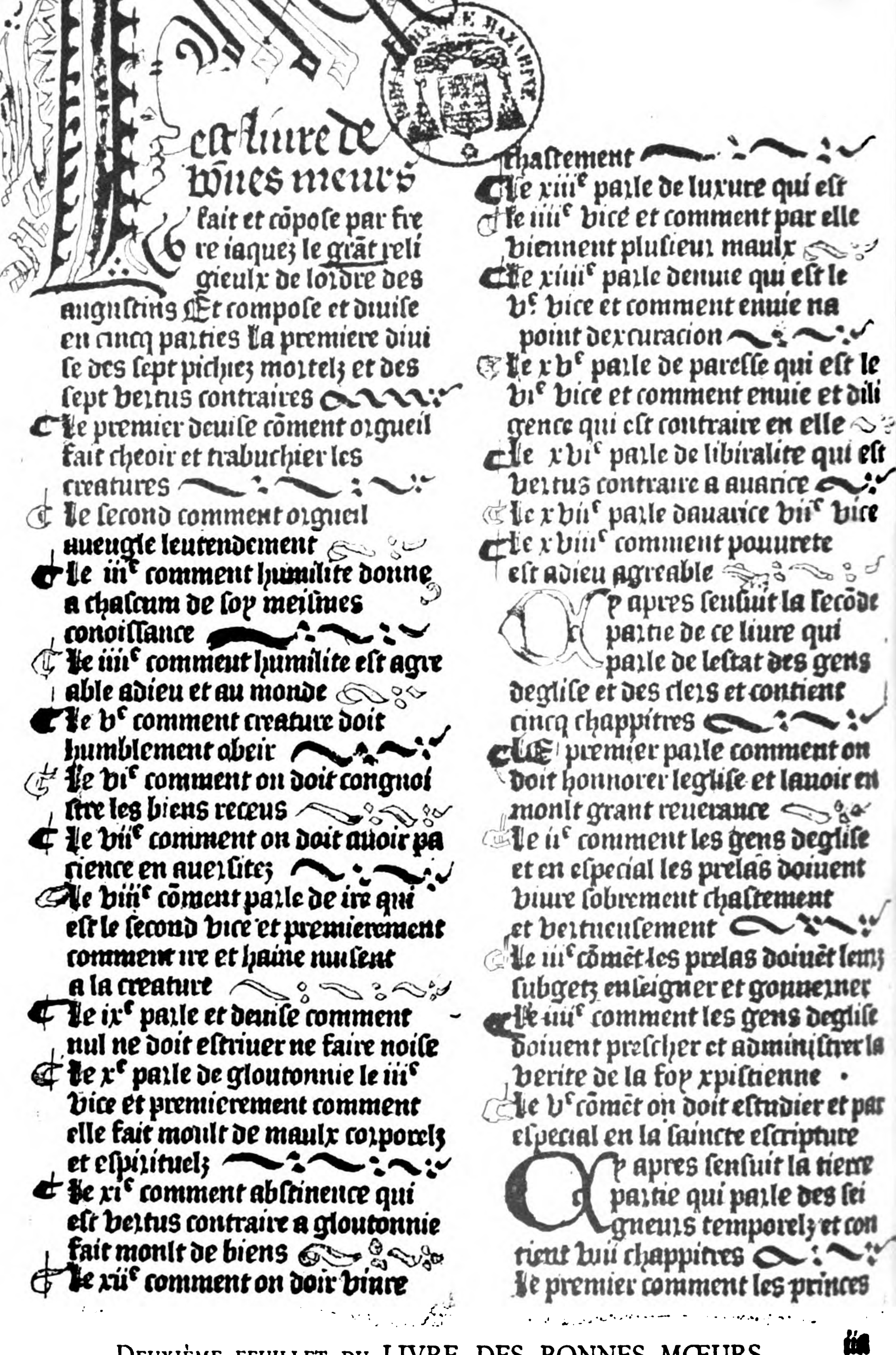
(F° 1.) Blanc au r°, doit contenir dans les exempl. complets le titre calligraphié, avec une miniature. Le v° devait également contenir un dessin fait à la main. Dans l'exempl. de la Bibl. Mazarine, ce feuillet manque entièrement. Dans celui que nous décrivons, le v° est occupé par une page imprimée, qui est la répétition de la dernière page du premier cahier. Sans aucun doute, ce feuillet n'était qu'une épreuve. Si le feuillet a été utilisé et inséré dans cet exemplaire, c'est que ce v° devait être recouvert d'une miniature qui devait cacher et faire disparaître les lignes imprimées.

(F° 2 r°.) Sign. iia. Table des chapitres. En tête de cette table, se trouve le titre de départ dont les premiers mots devaient être peints à la main. Ils manquent dans l'exempl. de la Bibl. nationale, mais ils sont très bien calligraphiés dans l'exempl. de la Bibl. Mazarine, et nous en donnons un *fac simile.* On y trouve deux lignes calligraphiées et accompagnées d'un grand C orné peint en rouge et bleu. Cest livre de || bōnes meurs. La suite imprimée continue ainsi :

fait et cōpose par fre ||
re iaquez le grāt reli ||
gieulx de lordre des Augustins. || ... (1)

(1) Jacques Legrant (Jacobus Magni), religieux de l'ordre des Augustins, a

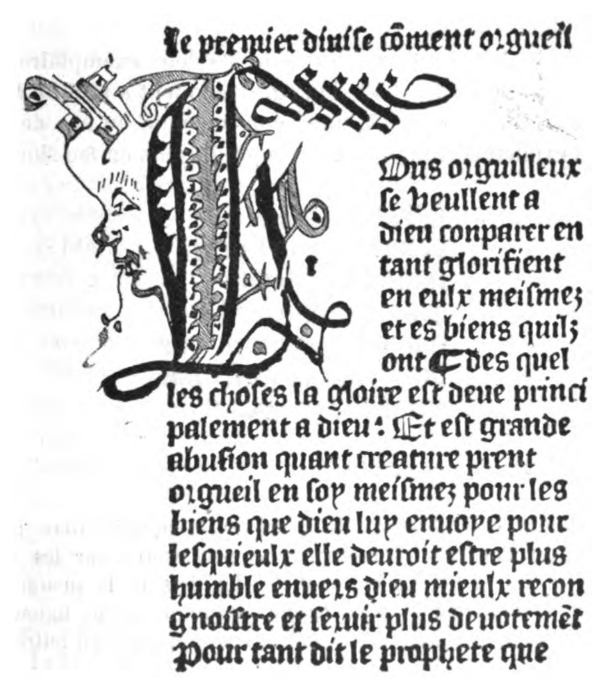




Cest liure de
bones meurs
fait et cōpose par fre
re iaquez le grāt reli
gieulx de lordre des
augustins Et compose et diuise
en cincq parties La premiere diui
se des sept pichiez mortelz et des
sept vertus contraires
Le premier deuise cōment orgueil
fait cheoir et trabuchier les
creatures
Le second comment orgueil
aueugle lentendement
Le iii^{e} comment humilite donne
a chascun de soy meismes
conoissance
Le iiii^{e} comment humilite est agre
able adieu et au monde
Le ve comment creature doit
humblement obeir
Le vi^{e} comment on doit congnoi
stre les biens receus
Le vii^{e} comment on doit auoir pa
cience en aduersitez
Le viii^{e} cōment parle de ire qui
est le second vice et premierement
comment ire et haine nuisent
a la creature
Le ix^{e} parle et deuise comment
nul ne doit estriuer ne faire noise
Le xe parle de gloutonnie le iii^{e}
vice et premierement comment
elle fait moult de maulx corporelz
et espirituelz
Le xi^{e} comment abstinence qui
est vertus contraire a gloutonnie
fait moult de biens
Le xii^{e} comment on doit viure
chastement
Le xiii^{e} parle de luxure qui est
le iiii^{e} vice et comment par elle
viennent plusieurs maulx
Le xiiii^{e} parle denuie qui est le
v^{e} vice et comment enuie na
point dexcuracion
Le xv^{e} parle de paresse qui est le
vi^{e} vice et comment enuie et dili
gence qui est contraire en elle
Le xvi^{e} parle de liberalite qui est
vertus contraire a auarice
Le xvii^{e} parle dauarice vii^{e} vice
Le xviii^{e} comment pourete
est a dieu agreable
Cy apres sensuit la secōde
partie de ce liure qui
parle de lestat des gens
deglise et des clers et contient
cincq chappitres
Le premier parle comment on
doit honnorer leglise et lauoir en
moult grant reuerance
Le ii^{e} comment les gens deglise
et en especial les prelas doiuent
viure sobrement chastement
et vertueusement
Le iii^{e} cōmēt les prelas doiuēt leurs
subgetz enseigner et gouuerner
Le iiiie comment les gens deglise
doiuent prescher et administrer la
verite de la foy xpistienne
Le ve cōmēt on doit estudier et par
especial en la saincte escripture
Cy apres sensuit la tierce
partie qui parle des sei
gneurs temporelz et con
tient viii chappitres
Le premier comment les princes

Deuxième feuillet du LIVRE DES BONNES MŒURS
IMPRIMÉ A CHABLIS LE 1er AVRIL 1478
(Les parties calligraphiées en rouge figurent en noir; celles peintes en bleu n'apparaissent que dans leurs contours au trait.)

(Fº 3 rº.) Sign. iiia. Le haut de la page est resté blanc pour y placer certainement une miniature qui n'a pas été faite. La page commence ainsi : Le premier (chapitre) divise cõmẽt orgueil. Grand T peint en rouge. Dans l'exemplaire de la Bibl. Mazarine, au contraire, cette lettre est très ornée de lignes capricieusement calligraphiées en rouge et bleu. Il en est de même pour les autres majuscules ornées, très simples à la Bibl. Nationale, très compliquées à la Bibl. Mazarine. Nous n'y reviendrons pas, et nous reproduisons ici une partie du feuillet de l'exemplaire de la Mazarine, avec la lettre calligraphiée :


Le premier diuise cõment orgueil
Tous orguilleux
se veullent a
dieu conparer en
tant glorifient
en eulx meismes
et es biens quilz
ont des quel
les choses la gloire est deue princi
palement a dieu. Et est grande
abusion quant creature prent
orgueil en soy meismes pour les
biens que dieu luy enuoye pour
lesquieulx elle deuroit estre plus
humble enuers dieu mieulx recon
gnoistre et seruir plus deuotemẽt
Pour tant dit le prophete que

(Fº 4.) Sign. iiiia. Au vº on lit : Le second (chapitre) cõmẽt orgueil aveugle entendemẽt (Grande lettre callig.)

(Fº 5.) Au vº : Le iiiº cõmẽt humilite dõne a chef || cun de soy meismes congnoissance. (Grande lettre callig.)

composé un autre ouvrage intitulé : *Zophilogium seu Sophologius ex antiquorum poetarum atque philosophorum gravibus sententiis collectum.* Il a été réimprimé plusieurs fois. (Coloniœ, circa 1470 ; Parisiis, Crantz, Gering et Friburger, 1475, in-fº ; 1477, in-4º.) Jacques Legrant, prédicateur très goûté des Parisiens et de la Cour au XIVᵉ siècle, a dédié son ouvrage à Michel de

(F° 6.) V° d° : Le iiii° cõment humilite est agre || able a dieu et au monde.

(F° 7.) Au v° : Page blanche ménagée sans doute pour une miniature au bas de la 2° colonne.

(F° 8 r°.) Le v° : Cõment creature doit humblement obeir. (Ce f° manque à l'exemplaire de la Bibl. Mazarine.) C'est précisément le v° de ce f° qui est répété au f° 1 v° de l'exemplaire de la Bibl. Nationale.

Les f°s 9 à 16 sont complets dans les 2 exemplaires. Des blancs sont ménagés pour les miniatures.

Le f° 17 manque à la Bibl. Nationale, ainsi que le f° 56 de la fin (blanc).

Les f°s 19 à 24 sont complets dans les deux exemplaires.

Les f°s 25 signé d., et 49 signé g., manquent à la Bibl. Mazarine.

(F° 55.) Au v° de ce f°, une seule colonne au bas de laquelle on lit l'explicit suivant que nous reproduisons en fac-simile :

Explicit le liure de
bonnes meurs fait et
impreſſe a/chablies
par moy/pierre le
rouge le/premier iour
dauril lan de grace mil
cccc lxxviii

(F° 56.) Blanc des deux côtés.

Brunet *(Manuel du Libraire)* dit, à propos du premier livre imprimé à Chablis : « C'est l'ouvrage d'un imprimeur peu exercé, car les signatures sont tantôt en bas et parfois en haut des feuillets et la justification des colonnes est si imparfaite, qu'au premier coup d'œil les lignes inégales paraissent des vers. Les titres des chapitres sont imprimés en lettres rouges ;

Creney, précepteur, puis confesseur et aumônier du roi Charles VI et enfin évêque d'Auxerre de 1390 à 1409. Cpr sur Jacques Legrant l'abbé Sellier : *Mémoire sur quelques écrits d'auteurs français qui ont fleuri au XIV° siècle* (dans le t. XV des Mém. de l'Acad. des Inscriptions) ; Sénebier, *Bibliotheca genevens*, p. 407 ; Mémoires de Trévoux, août 1746, etc. La dédicace de cet ouvrage à un évêque d'Auxerre, originaire lui-même de la Champagne (Creney, près Troyes), peut faire supposer que Le Rouge eut des relations avec quelque descendant de cette famille nombreuse. On connaît, en effet, un Guillaume de Creney, chanoine de Troyes, puis d'Auxerre ; un Michel de Creney, chanoine de Notre-Dame de la Cité d'Auxerre ; enfin, un Pierre de Creney, docteur en Sorbonne et chanoine d'Auxerre.

le livre devait être orné de gravures qui n'ont pas été faites et la place est restée en blanc. »

Le savant bibliographe ne paraît avoir vu aucun exemplaire du *Livre des bonnes mœurs*, il s'est contenté de traduire la note que lui a consacrée le P. Laire (loco citat.) : « *Adaptari debebant figuræ; vacua enim pro illis loca in paginis relicta sunt. Opus totaliter discrepat à Sophologio Jacobi Magni; ideoque non est ejus translatio. Extabat una ab hac diversa catalogo La Vallière, n° 1288.* »

Il est certain que Pierre Le Rouge, miniaturiste et calligraphe, avait l'intention d'orner de peintures et de rubriques tous les exemplaires de son premier labeur d'imprimeur à Chablis et la justification des colonnes dont on relève l'imperfection d'après l'exemplaire de la Nationale devait, sans aucun doute, voir ses lignes complétées et régularisées par des traits rouges ou bleus profilés au pinceau, comme on le remarque fréquemment dans les livres et manuscrits de cette époque et comme nous l'avons pu voir dans l'exemplaire de la Mazarine, si bien décoré de lettres initiales manuscrites et qui cependant ne contient pas les miniatures laissées en blanc.

C'est aussi pour cette raison qu'on ne trouve pas de titre au premier feuillet ; ce titre devait être composé et ornementé à la main et sans doute accompagné de miniatures au recto et au verso sur les exemplaires terminés.

L'ouvrage de Jacques Legrant fut du reste traduit en anglais et imprimé par William Caxton à Westminster, en 1487. (In-f° goth.) Sur cette édition on trouve le titre exact de l'ouvrage déjà donné plus haut.

En résumé l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale est incomplet du titre, du f° 17 et du dernier f° blanc. Il est moins beau que celui de la Mazarine à cause des ornements calligraphiés qui lui manquent, mais il est plus grand de marges.

Celui de la Mazarine manque du f° 1 (titre) et du f° 8 correspondant. Il est également incomplet des f°s 25 (signé *d*) 32 et 49 (signé *g*) et 56 (blanc). Il est du reste magnifique de conservation, quoique rogné dans le haut, et remarquable par la beauté des feuillets et la fraîcheur des illustrations à la main. De grandes lettres rouges et bleues accompagnées de grotesques et ornements calligraphiés à la main et de petites lettres gouachées en rouge, donnent à cet exemplaire l'aspect d'un manuscrit et en font un volume précieux à tous les titres.

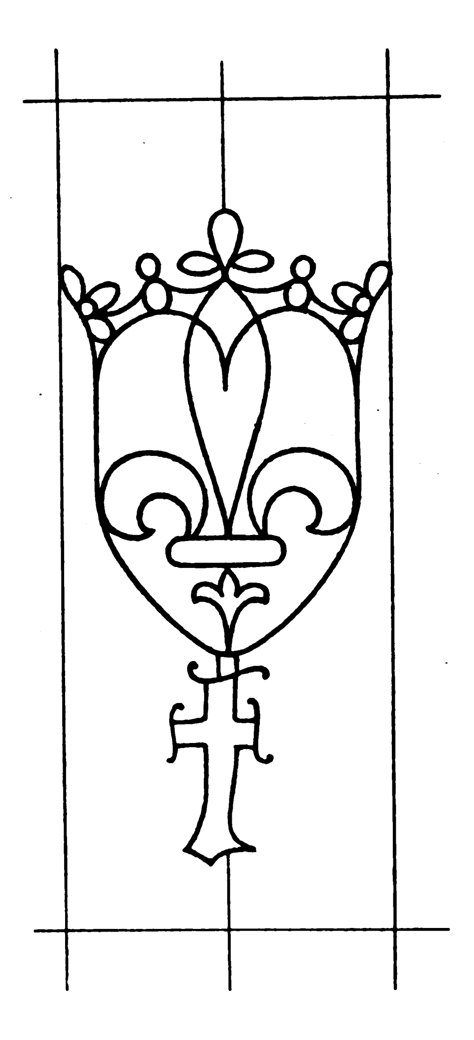
Nous en avons donné plus haut trois fac-simile qui apportent pour la forme des lettres des indications suffisantes ; mais la



photographie ne reproduisant pas les couleurs, les illustrations peintes en bleu et en rouge ne donnent sur nos spécimens qu'une idée très imparfaite des capricieuses calligraphies de Pierre Le Rouge.

Les deux exemplaires ont été imprimés sur un papier provenant des fabriques de Troyes portant le même filigrane que nous reproduisons ici.

L'écusson royal avec le T en appendice nous paraît l'une des marques de fabrique de Nicolas Ludot, le grand papetier troyen que nous verrons s'associer, en 1489, avec Guillaume Le Rouge pour une nouvelle édition des Postilles.





Extrait de la MER DES HYSTOIRES
Paris, Pierre Le Rouge, 1488.

VI

JEHAN LE ROUGE

A CHABLIS, A TROYES ET A PARIS

Les Chartes d'Auxerre. — Les Bréviaires d'Auxerre et de Troyes imprimés en 1483. — Jehan Le Rouge, enlumineur et miniaturiste, chez Pierre Le Rouge a Paris.

Avant de suivre Pierre Le Rouge à Paris il nous faut parler d'un autre membre de la famille qui doit également figurer parmi les premiers imprimeurs français. Jehan Le Rouge parait avoir travaillé à Chablis d'abord, à la suite du départ de Pierre, puis à Troyes où nous le trouvons en 1486 exerçant la double profession d'imprimeur et de libraire. Plus tard encore, en 1489, nous trou-



vons dans un ouvrage imprimé à Paris par Pierre Le Rouge (1) des miniatures signées du monogramme I. R. Ce monogramme est sans doute la signature de Jehan Le Rouge, *Johannes Rubeus*, car à cette époque notre imprimeur parait avoir quitté Troyes et être revenu à Paris travailler dans l'atelier de son frère ou de son oncle. Il aurait donc été miniaturiste et sans doute aussi calligraphe et enlumineur, comme ce dernier, avant d'exercer la nouvelle profession. Nous ignorons complètement la date exacte des débuts de Jehan Le Rouge comme imprimeur et nous ne savons pas davantage s'il fut initié à l'art typographique dans les ateliers de Paris ou dans ceux de Jacques Le Rouge à Venise.

Nous trouvons pour la première fois un imprimeur à Troyes au mois de septembre de l'année 1483 où il vient d'imprimer le Bréviaire de Troyes. Le Bréviaire d'Auxerre ayant été imprimé à Chablis le 24 avril de la même année avec des caractères exactement semblables, ainsi que cela a été établi (2), il faut en conclure que le même imprimeur exerçait à Chablis à cette époque. Ces deux bréviaires ont été attribués jusqu'ici à Pierre Le Rouge parce que l'*Explicit* du bréviaire d'Auxerre porte : « *Impressum Chableys in domo Petri Le Rouge*. Mais on a vu plus haut que Pierre Le Rouge mettait son nom en toutes lettres sur les impressions exécutées à son compte. Si on ne l'y trouve pas cette fois, c'est qu'il n'a point pris part à l'impression du Bréviaire d'Auxerre que Jehan a imprimé dans la maison de son frère, comme il a imprimé à Troyes, au mois de septembre suivant, le bréviaire de ce diocèse, avec les caractères de l'atelier de Chablis. Sans doute on peut objecter que le nom de Jehan Le Rouge ne figure pas sur ces deux bréviaires, mais comme nous trouvons notre imprimeur établi depuis un certain temps déjà à Troyes, en 1486, il n'est pas téméraire d'affirmer que nous avons affaire au même personnage.

Nous renvoyons à la fin du chapitre la description des deux bréviaires d'Auxerre et de Troyes.

Une autre pièce de la même époque parait encore avoir été imprimée par Jehan Le Rouge quoiqu'elle ne porte ni date ni lieu d'impression. Nous voulons parler des *Chartes d'Auxerre*, imprimées sans doute à Chablis de 1481 à 1483. Le seul exemplaire

(1) Bréviaire d'Autun. Paris, Pierre Le Rouge pour Guillaume Seigneret, libraire à Autun, 1489.

(2) Cpr. *Recherches sur l'Histoire de l'Imprimerie à Troyes*, 3e édition, p. 16 et suiv.

connu de cette plaquette appartient à M. Claudin, libraire à Paris ; il avait figuré précédemment dans un catalogue du libraire Tross qui l'avait vendu en Angleterre d'où M. Claudin a pu le rapporter. Cette pièce étant importante pour l'histoire des débuts de l'imprimerie dans notre contrée, nous en donnons la description afin d'attirer l'attention sur elle.

C'est un petit in-4° goth. caractères carrés, comprenant quinze folios pour le texte de 30 lignes à la page, et un folio pour la gravure de la Vierge, ensemble seize folios. Sign. a-b. Hauteur 0,161, largeur 0,116. Au f° 1 on lit le titre suivant :

« Au nom du père et du filz et du Saint esperit Amē.|| Cy sensuit la coppie des chartres || immunites / liber || tes / previleges / et frāchises donnees et ottroyees par || les cōtes daucerre et depuis cōfermees et approuvees || par plusieurs roys de france des previlege des frācs || bourgois manās ꝝ habitās en la ville cite fors bourgs || et banlieue daucerre. || »



Au nom du pere et du filz et du saint esperit Amē
Cy sensuit la coppie des chartres immunites/ liber
tes/ preuileges/et frāchises donnees et ottroyees par
les cōtes daucerre et depuis cōfermees et approuuees
par plusieurs roys de france des preuileges des frācs
bourgois manās et habitās en la ville/cite fors bourgs
et banlieue daucerre

Ce titre est orné de trois petites gravures sur bois accostées les unes aux autres dans le haut de la page ; elles représentent Dieu le Père tenant le globe et bénissant, Dieu le Fils au prétoire, avec les attributs de la Passion et le Saint Esprit apparaissant aux apôtres. Le v° de ce premier feuillet est blanc. Puis viennent 13 folios dont le v° du dernier est blanc. Enfin un dernier folio, blanc au verso, est occupé au recto par une gravure représentant l'An-

nonciation, au-dessous de laquelle on lit : « *O Mater Dei memento mei.* »



O mater dei memento mei.

Le texte finit au f° 14 r°, ligne 12, par les paroles suivantes : « .... *et aultres presens I. de Chaulmont, en latz de soye et cire vert.* »

Le libraire Tross avait annoncé cette rarissime pièce au prix de 350 francs ; il pensait qu'elle pourrait bien être la première production de l'imprimerie à Auxerre. C'est là une hypothèse purement gratuite et que rien ne justifie jusqu'à présent.

Nous savons que l'imprimerie ne fit son apparition à Auxerre qu'en 1580 avec Savine, typographe venu de Sens, sous les auspices de l'illustre Jacques Amyot. On s'accorde à assigner à cette

précieuse plaquette une date se rapprochant des premiers temps de l'introduction des planches xylographiques dans les livres parisiens, de 1481 à 1485. Et comme à cette époque les Le Rouge avaient un atelier à Chablis, à cinq lieues seulement de la ville d'Auxerre, on peut attribuer l'impression des chartes d'Auxerre à celui qui imprima le bréviaire du même diocèse.

Si l'on examine les caractères dont on s'est servi pour l'impression de cette plaquette et qu'on les compare avec ceux employés pour le *Livre des bonnes mœurs* imprimé à Chablis en 1478, on leur trouve un grand air de famille qui fait hésiter au premier abord. Mais, comme nous l'a fait observer M. Claudin, « les capitales qui étaient défectueuses dans le livre de Chablis ont été regravées. C'est une imitation du type de Chablis, mais rectifiée et améliorée. » Il est donc probable que ces caractères ont été refaits par ou pour Jehan Le Rouge le second imprimeur de Chablis.

Les gravures sur bois de cette plaquette peuvent du reste nous guider dans nos investigations. La planche de l'Annonciation, rude et grossière, dénote plutôt un débutant dans l'art de découper le bois qu'un praticien exercé ou un artiste comme Pierre Le Rouge dont on connaît les chefs d'œuvre. Les petits bois placés en tête de la pièce et représentant la Trinité sont d'une facture plus relevée, mais ils ne sortent point de l'ordinaire et ne représentent pas le travail d'un artiste hors de pair. Aussi, quoique nous n'ayons pas de preuve certaine à produire, plaçons-nous cette plaquette parmi les impressions de Chablis exécutées par Jehan Le Rouge, lequel a imprimé dans cette ville tout au moins en 1483 et a laissé des souvenirs durables dans la mémoire des habitants, car, encore aujourd'hui, il existe à Chablis une ruelle qui porte son vocable et s'appelle la *ruelle Jean le Rouge*. Nous avons reproduit ici les gravures sur bois qui ornent les chartes d'Auxerre. Elles pourront servir de termes de comparaison.

Nous allons maintenant continuer notre enquête sur Jehan Le Rouge et le suivre à Troyes où des documents certains constatent sa présence.

C'est à M. Assier que l'on doit la connaissance de l'existence de Jehan Le Rouge comme imprimeur troyen. A plusieurs reprises le savant champenois s'est occupé des origines de la typographie à Troyes. En 1874 (1) il indiquait le nom de l'imprimeur qui avait

(1) *Entrée et séjour de Charles VIII dans la capitale de la Champagne, en 1486*, avec notes et pièces curieuses relatives à cette entrée et à l'établissement de la première imprimerie troyenne; Paris, 1874.



imprimé en 1486 les *Lettres d'octroy des foires de la ville de Troyes*, nom que M. Corrard de Bréban n'avait pu donner dans son histoire de l'imprimerie troyenne, malgré les plus actives recherches. En compulsant aux archives de la ville de Troyes le registre (K¹) contenant les noms des habitants qui furent contraints de payer « l'*impôt touchant la nouvelle et joyeuse entrée du Roy en 1486* », M. Assier découvrit le nom tant cherché. Ce nom et la profession du titulaire avaient fort heureusement attiré l'attention des *collecteurs* qui écrivirent tout au long *Jehan Le Rouge, imprimeur*. « Ce Jehan Le Rouge, dit l'auteur de la trouvaille, ne paya pas moins de 25 sous, somme aussi importante que celle payée par Jacques Vacher, « maistre maçon et par Jacques de la Bouticle, fondeur de cloches (1). »

M. Assier ajoute : « Les comptes de l'évêché conservés aux archives de l'Aube, constatent également l'existence à Troyes d'une imprimerie la même année :

« Item le xvᵉ jour de décembre au susdit an, ay paie a Jehan Thierry *alias* de Brienne, régleur de livres, demourant au dit Troyes, pour la reiglure de cinq livres en grant volume *d'impression* pour icelluy Reverend : C'est assavoir Decretales, sixiesme Clementines, les Repertoires de Brixiense en deux volumes la somme de .... XLI s. VIII d.

« Item ay payé par plusieurs fois pour l'azur, vermeillon et saffran pour enluminer les livres que mon dit Seigneur a acheрté *des emprimeurs de ceste ville de Troyes*, divers jours : c'est assavoir Decretales, sixiesme Clementines, Perse, Térence, Juvénal, Catholicon, la Bible, Rationale divinorum officiorum, Ratio et modus, tous les Bartho, tous les Panor et tous les Saloy, les Répertoires de Brixiense et de Bartho, et l'exposition du psaltier (2). la somme de.. .... LIIII s. VII d.

« D'après ces documents, ajoute M. Assier, n'est-il pas permis de conclure que non seulement à cette époque la ville de Troyes possédait une imprimerie, mais que ses premiers typographes y jouissaient d'un certain crédit et y exerçaient même la profession de libraire ? » Cette conclusion semble confirmée par ce qu'on peut lire dans le registre des délibérations capitulaires du chapitre

(1) Parmi les habitants soumis à l'impôt, M. Assier cite encore, d'après le registre K¹, Lyenin, verrier, 62 s. 6. d.; Jehan Lefèvre, verrier, 8 s. 4 d. ; Mᵉ Pierre l'escrivain, 12 s. 6 d. ; Jehan de la Hupproie, papetier, 29 s. 10 d. ; Pierre Soudain, verrier, 37 s. 6 d. ; Pierre d'Arras, parchemineur, 10 s. et Jehenson Garnache, architecte de la cathédrale, 12 s. 6 d.

(2) Arch. de l'Aube. G. 317. Registre, folios 32 et 33. Année 1486-1487.

de la cathédrale de l'an 1483, l'année même de l'impression du bréviaire.

Le 3 décembre, le chapitre ordonne qu'on célébrera une messe solennelle pour l'évêque de Troyes qui a donné au chapitre plusieurs beaux livres, *plures pulchros libros*, *la postille de Nicolas de Lyra*, *Vita Christi*, *Saint Augustin*, *de civitate Dei*, *les lettres de Saint-Bernard*, *la légende dorée*, *la chronique des pontifes romains et des Rois de France*, *Valere Maxime*, *la rhétorique de Guillaume de Paris*, *Saint-Bernard*, *de meditationibus* et *la somme de Geoffroi*. (1)

En parcourant ces listes d'incunables précieux qui ornaient soit la bibliothèque de l'évêque, soit celle du chapitre, on se demande quelle était leur provenance. Puis en se reportant aux éditions parues avant l'année 1486, on ne tarde pas à reconnaître la main de Jehan Le Rouge, dans le choix qui en fut fait. En effet, Jacques Le Rouge, son frère ou tout au moins son parent, avait, ainsi que nous l'avons vu, édité en 1475 et 1476 plusieurs des ouvrages cités :

1° Johannis de Imola opus preclarum in Clementinas. Venetiis ex officina Jacobi de Rubeis, natione Gallici, 1475. Gr. in-f°.

2° Junii Juvenalis Satyrarum libri cum commentariis Domitii Calderini. Venetiis ex officina Jacobi de Rubeis, natione Gallici, 1475. Gr. in-4°.

3° Lectura Dominici Geminiani super sextum Decretalium. Venetiis per Jacobum de Rubeis, Gallicum. 1476. In-f°.

4° Autre édition du même ouvrage imprimée par Jacques Le Rouge à Pignerol, en 1479.

Les autres ouvrages, donnés par l'évêque de Troyes à son chapitre et dont nous avons relevé la liste, ont été également imprimés la plupart à Venise et principalement par Nicolas Jenson, champenois comme Jacques Le Rouge, dont il fut l'ami et le bienfaiteur ainsi que nous l'avons vu. Pour n'en citer qu'un seul, il faut parler des Postilles de Nicolas de Lyra, éditées pour la première fois en 1471, à Rome, et pour la seconde en 1480, à Venise par Jean de Cologne et Nicolas Jenson, alors associés. Or, cet ouvrage n'avait pas encore été édité en France en l'année 1486, et nous sommes bien forcé d'admettre qu'il existait entre Troyes et Venise des relations nombreuses.

Sans doute aussi Jehan Le Rouge avait travaillé précédemment à Venise dans l'atelier de Jacques Le Rouge ou celui de Jenson. Il

(1) Arch. de l'Aube. G. 1277. Registre, folio 328.

se chargeait de placer, principalement à l'époque des grandes foires champenoises de Provins et de Troyes, les ouvrages édités à Venise. Et, chose singulière, ces postilles devaient être réimprimées presqu'en même temps avec des illustrations qui manquaient aux précédentes éditions, à Chablis, par Guillaume Le Rouge, en 1489, à Paris par Pierre Le Rouge, en 1490 et 1491, et à Troyes par Guillaume Le Rouge, en 1492.

N'en faut-il pas conclure que Jehan Le Rouge, imprimeur à Troyes, avait de fréquentes relations avec Venise et qu'il servait de correspondant et d'intermédiaire aux imprimeurs de cette ville, à Nicolas Jenson en particulier, et à Jacques Le Rouge chez lequel il avait sans doute travaillé à une époque antérieure.

Du reste, les rapports entre la Champagne et l'Italie étaient fréquents. Un homme à cheval pouvait aller de Troyes à Venise en moins de vingt jours. A l'appui de cette observation, qui a son importance pour établir les relations des Le Rouge entre eux, on peut citer le passage suivant d'un Mémoire adressé au Roi en 1484 par les habitants de Troyes, pour obtenir le rétablissement dans leur ville des foires supprimées à Lyon (1).

« Item, Ytaliens, c'est assavoir Romains, Veniciens, Senois, Genevois, Lucquois, Milenois, Pymontois et Savoisiens peulent charger leurs marchandises à muletz jusques à Mascon, et d'ilec en la rivière de Sosne, jusques à Saint-Jehan-de-Laune, et du dit Saint-Jehan par charroy jusques au dit Troyes, au pris de VII s. VI d. t., ou environ, le cent dudit Saint-Jehan jusques au dit Troyes ; ou par mer peulent aller jusques en la rivière de Seine, se bon leur semble, à petiz fraiz ; et en viennent peleterie noire, espiceries, draps de soye, assiers, fustaines et plusieurs menuz ouvrages de Milan. Et se bon semble ausdits Veniciens, pourront venir par les Alemaines jusques à Saint-Nicolas (2) et du dit Saint-Nicolas au dit Troyes par charroy, le tout en XXIIII journées ou environ, au pris de IIII l. t. le cent et les marchans de cheval y pourront venir en XVI ou XVII jours. »

Dans le doute ou nous sommes sur ce qu'est devenu Jacques Le Rouge, dont on ne trouve plus la trace après 1490, on peut encore

(1) Cpr. Bulletin du Comité des travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique. Année 1890, n° 4, p. 374 et suiv. Communication de M. André.

(2) Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle), bourg situé sur la Moselle, à deux heures de Nancy et lieu de pèlerinage très fréquenté alors.

admettre une autre hypothèse, c'est qu'il partageait son temps entre Troyes et Pignerol et qu'il avait cédé une partie de son matériel à son frère ou son fils Jehan Le Rouge, tout en continuant à aider les membres de la famille dans leurs travaux, soit à Troyes, soit à Paris. Cependant il avait toujours un petit atelier à Pignerol où nous avons constaté sa présence en 1485.

En 1488, pendant l'un de ses voyages en Italie, où il allait sans doute pour terminer ses affaires, il s'arrêta à Embrun, sur la sollicitation de l'archevêque, pour y imprimer, avec l'aide de son ou de ses fils, le beau bréviaire que nous connaissons.

Jehan Le Rouge disparait en effet de Troyes à cette époque. Il cède la place à Guillaume Le Rouge, nouveau praticien, qui apparaît à Chablis en 1489 et va nous montrer un imprimeur et un graveur consommé, élève de Pierre Le Rouge sans aucun doute. En 1491 il est fixé à Troyes où nous le retrouverons bientôt.

Nous ne pouvons quitter Jehan Le Rouge sans parler d'une impression qui lui appartient. Nous voulons parler des *Lettres d'Octroy des foires de la ville de Troyes*, publiées à la fin de novembre 1486.

Pendant plusieurs années la ville de Troyes sollicita le rétablissement à son profit des foires qui avaient été supprimées à Lyon. M. Francisque André a raconté les péripéties de cette compétition et les causes qui l'avaient amenée, dans une notice qui accompagne le texte du Mémoire adressé au Roi, en 1484, par les habitants de Troyes et que nous avons cité plus haut. La requête des Troyens fut accueillie, malgré les sollicitations dans le même sens des villes de Tours et de Paris, et le 14 juin 1486, le Roi octroya « *aux manens et habitans de la ville de Troyes deux des foires qui étaient tenues précédemment dans la ville de Lyon.* » Toutefois ce n'est que le 24 novembre que les habitants eurent connaissance de cette faveur par un *vidimus* des lettres accordées rapporté par un délégué spécial envoyé à Paris pour presser cette affaire qui trainait depuis un certain temps. A cette date les habitants de Troyes, heureux de l'obtention de ce privilège, manifestèrent leur allégresse par des fêtes et des processions générales. Commerçants et gens pratiques, ils s'occupèrent immédiatement de faire publier les lettres qui instituaient leurs nouvelles foires. Ils les firent traduire en latin par un tabellion de l'officialité et imprimer à 500 exemplaires pour les répandre en Allemagne et dans tous les pays en relation avec la Ville de Troyes.

On ne connait aucun spécimen de ces Lettres d'Octroy publiées sans doute en placards qui furent affichés et bientôt détruits, mais



elles sont signalées par deux documents authentiques. C'est d'abord le compte financier, rendu par Jean Hennequin, cité par M. Assier (1) où l'on rencontre les mentions suivantes (2) :

« A Pierre de Thil, tabellion de la cour ecclesiastique de Troyes, pour son salaire d'avoir translate de françois en latin les dites lettres d'octroy des dites foires afin de les envoyer es Allemaines .... XII s. VI d.

A l'imprimeur pour ses peines d'avoir imprime cinq cens copies des dites lettres, comprins V sols pour le vin de la marchandise, par marche fait a luy.......................... VI l. II s. VIII d.

Aux notaires qui ont collationne et signe deux cens des dites copies.. IV l.

Aux clers qui en ont coppie sept a la main .... II s. VIII d.

Le second document qui établit la certitude de la publication des Lettres d'Octroy est le certificat de publication délivré à Mézières le 2 décembre 1486 et qui existe encore aux archives de la ville de Troyes. (AA, 41e carton, 3e liasse). L'impression eut donc lieu entre le 24 novembre et le 1er décembre. On ne pouvait y mettre plus de célérité.

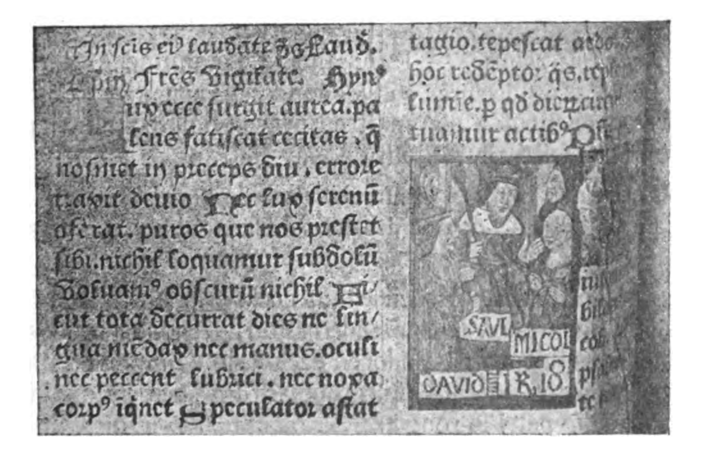
En 1486, Jehan Le Rouge demeurait à Troyes « en la Connestablie Oudinot. » (Archives de la ville de Troyes, Registre (K1) 23e feuillet, 6e ligne). Si nous admettons, comme cela est probable, qu'il aida Jacques Le Rouge dans l'impression du bréviaire d'Embrun, nous devons nous demander ce qu'il devint après avoir collaboré à l'exécution de ce labeur.

(1) Entrée et séjour de Charles VIII dans la capitale de la Champagne en 1486, Paris, Chossonery, 1874.

(2) Compte de Jehan Hennequin, marchant demourant a Troyes, des receptes et depenses par luy faictes pour et a cause de la nouvelle et joyeuse entree du Roy nostre sire en cette ville en laquelle ce dit sire fist sa nouvelle et premiere entree le jeudi unziesme jour du mois de may, accompaigne de plusieurs de nos seigneurs de son sang et lignaige, de Monsieur le Chancelier et de plusieurs autres seigneurs, gens de son grant conseil, chefz de guerre et aultres, et d'icelle ville partit le vendredi seizieme jour de juing, à laquelle entree furent faicz plusieurs jeux, misteres et esbatemens, et avec ce furent a icellui sire et aultres des ditz seigneurs de son sang et conseil faiz plusieurs dons et presents, tant d'argent que de vin, linge et aultres, comme pour avoir et obtenir dudit sire lettres de exemption des tailles pour le corps et communaute de la dicte ville, laquelle exemption le dit sire octroya de sa grace et liberalite aux dits habitants et avec ce leur octroya deux des foires qui soulaient estre de la ville de Lyon. » (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Troyes).

Jacques Le Rouge disparait à partir de cette époque, soit qu'il meure, soit qu'il revienne à Chablis et à Troyes aider Guillaume Le Rouge à reprendre et organiser l'atelier que Jehan Le Rouge avait fondé.

Quant à Jehan Le Rouge, nous soupçonnons qu'il vint à Paris travailler dans l'atelier de Pierre Le Rouge, apportant son concours tantôt comme typographe, tantôt comme enlumineur et miniaturiste. Ce qui nous le fait supposer c'est que nous avons relevé dans l'exemplaire du Bréviaire d'Autun, édité par Pierre Le Rouge en 1489 et qui appartient à la Bibliothèque Nationale (Vélins, 1593) la présence de miniatures dont les grandes offrent beaucoup d'analogie avec celles qui décorent l'exemplaire de la *Mer des Hystoires* offert à Charles VIII par l'imprimeur et qui se trouve également à la Nationale. Dans ce même bréviaire nous avons relevé de petites miniatures moins bonnes que les grandes et portant un monogramme avec un chiffre qui sans doute est un numéro d'ordre. Ce monogramme, composé des lettres I. R. nous parait être la signature de Jehan Le Rouge et nous aurions ainsi la preuve que notre imprimeur était de retour à Paris en 1489 et 1490 et qu'il travaillait dans l'atelier de Pierre Le Rouge. Nous attirons l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du livre et des débuts de la typographie sur ce fait qui n'a encore été signalé par personne. Peut-être, par une étude attentive des livres à miniatures de cette époque, relèverait-on d'autres signatures.



Description des Bréviaires d'Auxerre et de Troyes.

I. BRÉVIAIRE D'AUXERRE imprimé à *Chablis*, 1483, le 24 avril.

1 ex. Bibl. Nationale. (Vélins, n°ˢ 1,595-1,596.) (A 137, n° 185, Van Praët.)

In-8°, car. goth. à 2 col. de 33 lignes sans chiffres ni réclames. — 1ᵉʳ vol. 10 ff. non signés ; à partir du dixième, sign. A vi - Siiij ; ai-f vi ; 265 ff., plus un feuillet blanc, soit en tout 276 ff. — 2ᵉ vol., sign. aa - qq par 6 ; Gi, - Iiiij ; i par 5 ; aai par 4 ; en tout pour les 2 volumes 516 ff., dont le dernier est blanc au v°.

Ce premier exemplaire du *Bréviaire auxerrois* est divisé en deux volumes placés dans une reliure mar. rouge, fil. tr. dor. (XVIIIᵉ s.) Les lettres initiales sont peintes en rouge et bleu ; quelques-unes sont dorées et les rubriques sont soulignées en rouge.

Premier volume. — Les dix premiers ff. ne sont pas signés ; ils contiennent le Calendrier et la Passion selon saint Jean. Au f° 9 r° 1ʳᵉ col. commence le Bréviaire. Nous donnons ici le fac-simile des cinq premières lignes :

¶ Incipit breviariū secundum
usum ecclesie antissiodorensis.
Et primo ¶ Sabbato in vigi
lia adventus dñi. Ad vs. super
pēs feriales. an. Benedictus.

Deuxième volume. — F° 1 : Incipit Commune Apostolorum.

Le 73ᵉ f° est déchiré ; au 98ᵉ, on lit cette note ms : « Ce présent livre appartient à son maître Nisor ni doit poinct... Fait par moi François... le 22ᵉ jour de may 1607. »

Enfin, aux 134ᵉ et 135ᵉ ff., signature de *Claude Rambot.*

En tout 234 ff., dont le dernier est blanc au verso. Au recto on lit :

Explicit breviariū secū || dum eccle || sie antissiodo || rensis usum benevisum || necnō correctum p. hono || randos viros dños ejus || dem antissiodorēn eccle || sie. Completū xxiiii die || aprilis. Anno dñi. Mil || le ccccIxxxiii Im || pressūque Chableys in do || mo petri le rouge.

Comme pour le premier volume, les lettres ornées et les traits rouges des rubriques ont été dessinés après coup.

Aux f°ˢ 225 et 227, on remarque deux têtes profilées à la main,

au trait rouge, qui dénotent une extrême légèreté de main et une grande habileté de dessin.

Voici le *fac-simile* de l'explicit :

Explicit breuiariū secū-
dum ecclesie antissiodo-
rensis vsum benevisum
necno correctum p hono
randos viros dnos eius
dem antissiodoren. ecc.e
sie. Completū xxiiii. die
aprilis. Anno dni. Mil
le. CCCC. lxxxiii. Im-
pressuqz chableys in do
mo petri le rouge

L'exemplaire de la Bibl. Nationale provient des Jésuites de Clermont, qui le vendirent 55 livres en 1764.

La Bibliothèque d'Auxerre possède deux exemplaires incomplets de ce rarissime Bréviaire.

1° n° 81 (section départementale). Cet exemplaire sur vélin n'a que 582 pages. Il y manque toute la partie d'été et même plusieurs feuillets de la partie d'hiver. Les initiales y ont été peintes alternativement en rouge et en bleu, mais la place destinée aux intitulés ou rubriques est restée vide. L'ouvrage contenait, du temps de l'abbé Lebeuf, 1,047 pages, dont la dernière portait la souscription de l'imprimeur ; on n'en compte plus aujourd'hui que 582, comme nous l'avons déjà dit. En effet, sur la feuille de garde, le chanoine Frappier a écrit : « Ledit Bréviaire d'Auxerre, le premier imprimé à Chablis en 1483, comme il est dit à la fin de la page 1,047. » (Lebeuf, *Mém.*, t. I, p. 561) (1).

2° n° 82 (même section). Autre exemplaire sur vélin du même Bréviaire donné en 1857 par M. Th. Blin, ancien professeur au Collège d'Auxerre.

Sur la feuille de garde, le chanoine Frappier a écrit : « Impressum Chablyes an. 1483, ut videtur in finē proprū sanctorum et ante commune. » Malheureusement, le folio et même le cahier où se trouvait cette mention manquent. Sur la contre-feuille, note ms de Lebeuf, ad calcem, d'une autre main : « An. 1483, à Chablis, ut habetur supra, post proprium sanctorum, ante commune sanctorum. »

(1) L'exemplaire de la Bibl. Nationale ne contient réellement que 516 folios et Lebeuf a dû se tromper en annonçant 1,047 pages, soit 524 folios.

Cet exemplaire ne contient que 148 folios pour la 1re partie, 172 folios pour la seconde ; ensemble, 320 folios.

Manquent au commencement 2 folios ; les cahiers G, H, G, I, K, L. 12 folios chaque ; aa, cc, 8 folios seulement ; dd, ee, 12 folios.

Le dernier folio du cahier f est blanc. Comme sur l'exemplaire de la Bibl. Nationale, les initiales sont peintes en rouge et bleu ; plusieurs grandes lettres sont dorées et enluminées. Des figures burlesques profilées à la main ornent le bas de beaucoup de pages. Quelques-unes sont agrémentées de guirlandes de fleurs et fruits peintes à la gouache. Nous reproduisons l'une de ces pages.



Dnica in vesperis

bileu Phātasma noctis deci
dat mētis reat⁹ subruat qc
qd tenebris horridū nox at
tulit clpe cadat maneat
lud vltimū qd p̄stolamur cer
nui i lucē nobis effluat dum
hoc canore cōcrepat Deo pa
V. In matutinis do būd. an.
In viā pacis dirige nos dñe. ps.
Bndictus. Precedit supra.
Dnica ad vespas. a. Sede
a dextris. ps dauid.
Dixit dñs dño
meo: sede a
dextris meis.
Donec ponā i
imicos tuos
scabellū pe-
dū tuoꝝ. Virgā virtutis tue
emittet dñs ex syon dñare i
medio i mi coꝝ tuoꝝ. Tecū
pncipiū i die virtutis tue in
splēdoribꝫ sctōꝝ ex vtero añ
luciferū genui te. Iurauit
dñs ꝛ nō penitebit eum tu es
sacerdos ineternū: scdm ordi
nē melchisedech. Dñs a de-
xtris tuis: cōfregit in die ire
sue reges. Iudicabit in na
tionibꝫ implebit ruinas: cō
quassabit capita i terra mltoꝝ.
De torrente i via bibit
ppterea exaltauit caput. a.

Sede a dextris meis dixit dñs
dño meo. a. Fidelia. ps.
Confitebor tibi dñe in toto
corde meo: i cōsilio iu
stoꝝ ꝛ cōgregatiōe. Magna
opera dñi exquisita i oēs vo
lūtates ei⁹. Confessio ꝛ ma-
gnificētia opus eius ꝛ iusti-
cia eius manet i seculū secli.
Memoriā fecit mirabiliū
suoꝝ misericors ꝛ miserator
dñs: escā dedit timētibus se.
Memor erit in seculū testa-
mēti sui virtutē operū suoꝝ
ānūciabit pplo suo. Ut det
illis hereditatē gētiū: opera
manuū ei⁹ veritas ꝛ iudiciū.
Fidelia oia mādata ei⁹ cō
firmata i sclm sclī fctā i veri
tate ꝛ eqtate. Redēptiōē mi
sit dñs pplo suo: mādauit ie
ternū testamētū suū. Sctū ꝛ
terribile nomē ei⁹ initiū sapi
ētie timor dñi. Intellectus
bon⁹ oibꝫ faciētibꝫ eū: lauda
tio ei⁹ manet i sclm seculi. añ.
Fidelia oia mādata ei⁹ ɔfirma
ta i sclm sclī. a. In mādatis.
Beatus vir qui timet do
minum: in mandā
tis ei⁹ volet nimis. Potens
in terra erit semen eius gene
ratio rectoꝝ bndicetur. Gloria ꝛ
c iiii

II. **BRÉVIAIRE DU DIOCÈSE DE TROYES.** *Troyes* (*Jehan Le Rouge*), *1483, le 25 septembre.*

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage se trouve à la Bibl. Nationale (B, 661) ; il est relié en veau, avec fermoirs en cuivre qui ont disparu.

Petit in-4° à 2 col. de 35 lignes. 355 folios non chiffrés avec sign. Caract. goth. de 2 grandeurs.

H., 0,151 ; l., 0,115. Capitales rouges et bleues peintes à la main : versets distingués par des caractères de deux hauteurs légèrement différentes.

(F°s 1 à 6.) Calendrier.

(F° 7.) Incipit breviariũ secũdũ usũ || ecclesie trecen. Et primo...

(F° 355.) Explicit brevariũ secundũ || ecclesie trecen usũ. bene vi/ || sum necnon correctũ. Im/ || pressum ꝗ trecis atqꝫ com || pletũ vicesimaqñta mẽsis || septembris. Anno dñi mil || lesimo quadringentesimo/ || octuagesimo tercio.

On voit que l'imprimeur a gardé l'anonyme, absolument comme pour le Bréviaire d'Auxerre, imprimé au mois d'avril de la même année. Nous ignorons pour quelle raison. A Chablis, il met simplement : *In domo Petri Lerouge*; ce n'est donc pas Pierre qui l'a imprimé, car sauf les impressions entreprises pour le compte de Vérard, il signait son nom en toutes lettres. Guillaume qui, dans le système très rationel de M. Thierry-Poux, était le fils de Pierre Le Rouge, devait être encore trop jeune pour diriger lui-même un atelier et se mettre à la tête d'une entreprise commerciale. Reste donc Jehan qui, très vraisemblablement, était le frère de Pierre et avait déjà travaillé avec lui avant de venir à Chablis, puis à Troyes, où il fonda un établissement que nous trouvons florissant en 1486. Nous renvoyons à ce que nous avons dit sur Jehan Le Rouge au commencement de notre travail et nous donnons le *fac-simile* des dernières lignes du Bréviaire de Troyes.

(*A suivre*).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

DEUXIÈME PARTIE

—

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES



QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

TOME XVIII DE LA 3e SÉRIE

—

1894

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL
(Sciences physiques et naturelles)

Directeur:
M. G. COTTEAU.

Conservateurs :

Botanique : M. E. RAVIN.

Conchyologie et minéralogie : M. GUYARD fils.

Géologie : M. G. COTTEAU.

Zoologie (Vertébrés) : M. H. MONCEAUX.

Zoologie (Invertébrés) : M. GIRARDIN.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1894.

—

II

SCIENCES NATURELLES

ÉTUDE COMPARATIVE

SUR

LA RÉPARTITION DES ÉCHINIDES CRÉTACÉS

DANS L'YONNE ET DANS L'EST DU BASSIN DE PARIS.

Par M. J. Lambert.

Ce travail a pour point de départ essentiel des belles études de M. Cotteau sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne.

Il m'a semblé qu'après quinze années écoulées il pouvait y avoir un intérêt sérieux à dresser le tableau des additions que les recherches des Paléontologistes de la région permettent de faire aux listes publiées par M. Cotteau, et aussi de constater quelle transformation pouvait subir la faune échinitique de l'Yonne en la suivant dans son développement oriental.

Bien que les oursins ne soient ni très nombreux ni très variés dans l'est du bassin de Paris, cette étude me fournira en même temps l'occasion de dresser le catalogue de ceux découverts dans une région qu'une longue résidence m'a permis de mieux connaître. La comparaison de la faunule échinitique de l'Argonne et de la Champagne Orientale avec celle de l'Yonne pourra d'ailleurs fournir des arguments nouveaux à la solution de certains problèmes stratigraphiques toujours discutés.

Je diviserai ce travail en deux parties : la première sera consacrée aux espèces des étages Albien et Cénomanien ; dans la seconde j'examinerai celles des étages Turonien et Sénonien.

I. — ÉTAGES ALBIEN ET CÉNOMANIEN.

On sait que la mer crétacée n'a pas également revêtu de ses sédiments tout le bassin de Paris. Après la consolidation des dernières assises jurassiques, vers la fin du Valengien, des calcaires marneux blancs à bryozoaires, avec une intéressante faunule d'Echinides réguliers se sont les premiers déposés entre l'Yonne et la Seine dans une mer sans doute directement reliée à celle du Jura (1). A l'est un estuaire étendu a reçu des sables blancs dont les dépôts sporadiques se retrouvent sous le Néocomien depuis Vendeuvre jusqu'à Saint-Dizier. Les sédiments marins n'ont atteint que plus tard la Puysaie, au moment de la transgression Néocomienne, alors qu'ils débordaient en même temps à l'orient jusqu'au-delà de la Marne. La mer de l'*Echinospatagus cordiformis*, avec ses petits recifs de polypiers à la base, a formé le premier dépôt qui se soit régulièrement étendu de la Lorraine à la Loire. Pendant une longue période de calme, la sédimentation n'a pas franchi ces

(1) Bien que ce ne soit pas ici le lieu de discuter en détail la Stratigraphie des calcaires blancs, je ne puis m'empêcher de signaler un fait très important, négligé par les auteurs qui se sont occupés de la question. Je veux parler de la diminution de puissance des calcaires blancs, de l'appauvrissement de leur faune et de leur disparition totale en allant du sud au nord. Cette disposition amène nécessairement à supposer l'existence des rivages du golfe Valengien à une certaine distance au nord de la zône actuelle d'affleurement du Néocomien. Cette hypothèse n'a d'ailleurs rien de surprenant si l'on réfléchit que la surélévation de la région bourguignonne, entre les Vosges et le Morvan, est concomitante des mouvements orogéniques alpins et certainement postérieure au Turonien. Sans doute, depuis les temps primaires, il a existé sur ce point un seuil, immergé seulement depuis le Trias, mais ce seuil, qui a pu jouer un rôle important lors du développement des récifs coralliens ne paraît avoir été définitivement exondé qu'à la fin du Crétacé. La fosse que nous appelons le bassin de Paris ne s'est pas constituée en un jour. A l'époque du Crétacé inférieur, elle n'existait pas comme nous la comprenons aujourd'hui. La portion centrale participant à l'immobilité de l'Artois pouvait être encore émergée, puisque les premiers sédiments connus du Bray ne paraissent pas antérieurs aux argiles ostréennes. On peut donc admettre un retrait successif des rivages vers le nord depuis le Valengien jusqu'au Néocomien. J'explique par le mouvement qui a déterminé ce retrait la position relative des calcaires blancs par rapport au calcaire à Spatangues et la véritable discordance qui existe entre eux. (Voir : Peron. Sur le Néocomien inférieur dans l'Yonne et dans l'Aube. — *Bull. Soc. G. d. F.*, 3e ser. T. XVII, p. 553, 1889). Mes nombreuses observations sur les calcaires blancs concordent absolument avec celle de M. Peron.

limites ; mais plus tard le sol s'est lentement relevé, et au moment où l'*Heteraster oblongus* venait de remplacer l'*Echinospatagus Ricordeaui*, aux plaquettes de Sanguine à fucoïdes ont succédé les sables et argiles bigarrées généralement azoïques, avec *Unio* dans la Haute-Marne (1).

L'Urgonien du bassin de Paris est donc un dépôt d'estuaire compris entre deux assises marines : à la base, les Sanguines à fucoïdes de l'Aube et de l'Yonne, au-dessus les dépôts aptiens. L'aptien inférieur me paraît comprendre la célèbre couche rouge de Wassy, remplacée dans la région occidentale par les argiles et marnes sablonneuses de la zône à *Terebratella Astieri*.

Ainsi la mer aptienne s'étend dès le début sur tous les points occupés jadis par la mer néocomienne ; elle franchit même bientôt ces premières limites, et, au moment du dépôt de grès et argiles à Plicatules, elle s'avance à l'Est jusqu'aux extrémités de l'Argonne où ses dépôts irréguliers renferment à Grandpré un premier niveau de phosphates.

Désormais la région orientale du bassin de Paris va participer à la sédimentation. Les sables albiens et les argiles du Gault peuvent se suivre d'une façon continue du Berry à l'Ardenne. L'Albien n'atteint cependant tout son développement que dans l'Yonne et dans l'Aube (2) ; nulle part il n'offre un ensemble plus varié et plus complet qu'à Saint-Florentin, au point ou le facies argileux de l'Est passe au facies sa-

(1) Sur certains points, comme à Courtenot, il y a eu invasion des eaux marines au sein des sables d'estuaire. (Voir Berthelin : Note sur les subdivisions de l'étage Néocomien aux environs de Bar-sur-Seine, 1874).

(2) On a cru, a tort selon moi, que les argiles du Gault ne formaient pas un horizon constant au-dessous des sables ferrugineux de la Puysaie. (Voir Cotteau : Etudes sur les échin. foss. du dép. de l'Yonne, II, p. 178. — Potier : Légende de la carte géol. détaillée : feuille d'Auxerre, 1884 et feuille de Tonnerre, 1889). En réalité, sur certains points, les argiles de la base sont seulement masquées par des éboulis de sables ferrugineux, mais on les retrouve partout sous ces sables. Je les ai notamment observées au pied du Thureau Saint-Denis, à la butte de Saint-Georges au-dessous de la coupe donnée par M. Raulin (Stat. géol. de l'Yonne, p. 461), près de Charbuy, à Bruyères sur la route de Lindry à Villefargeau et à Pourrain. M. Raulin les a mentionnées à Parly, Diges, Toucy et Saint-Sauveur. M. Ebray les a aussi signalées aux environs de Cosne. Dans les puits et les sondages on a toujours trouvé les argiles au-dessous des sables ferrugineux. Ces argiles du Gault à *Am. interruptus*, ne peuvent d'ailleurs être confondues avec les argiles aptiennes à *Plicatula placunea*, car elles en sont séparées par un banc plus ou moins épais de sables verts.



blonneux de la région occidentale. Les sables verts et les argiles à *Ammomites mamillaris* de la base ne sont plus représentés dans l'Argonne que par une faible couche glauconieuse, remplie de riches nodules de phosphates de chaux partout exploités. L'ensemble si remarquable de couches constitué par les grès des Drillons, les argiles tégulines à *Ammonites interruptus*, les graviers à *Ostrea arduennensis* et les sables ferrugineux à *Inoceramus Salomoni* est remplacé dans l'Aube par une assise pour ainsi dire uniforme, celle des célèbres argiles de Dienville, et dans l'Argonne par les argiles tégulines à *Ammonites interruptus*. Ces argiles contiennent là des espèces ailleurs cantonnées à des niveaux distincts, puisqu'on y recueille en même temps *A. mamillaris* et *A. splendens*.

Le Gault supérieur comprenant les graviers bien connus à *Opis glareosa* de Cosne (Nièvre) est parfaitement représenté à l'Ouest d'Auxerre par les graviers phosphatifères à *Opis glareosa* de Saint-Maurice-le-Vieil et par les ocres de la Puysaie. La faune des graviers supérieurs de la Nièvre a été en partie décrite par M. de Loriol dans ses études sur la faune du Gault de Cosne (1). Dans la Puysaie, la faune de ces graviers est beaucoup moins connue. Cet horizon avait d'ailleurs, malgré son importance industrielle et agricole, longtemps échappé aux recherches des géologues ; il n'en est fait aucune mention dans la statistique géologique du département de l'Yonne. Les graviers à *Opis* de la Puysaie ont seulement été découverts, vers 1868, par mon collègue et ami M. Bazin de Gribeauval et des affleurements intéressants ont été reconnus par lui à Saint-Aubin-Château Neuf (Bignon), Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Egleny, Merry-la-Vallée et Poilly. Bien que M. Cotteau et moi ayons plusieurs fois exploré ces gisements sous la conduite de M. Bazin et que leurs phosphates aient donné lieu à des exploitations d'une certaine importance, ils n'ont fait jusqu'à ce jour l'objet d'aucune publication. On trouve pour la première fois les graviers à *Opis* de la Puysaie mentionnés dans la légende de la carte géologique détaillée (feuille d'Auxerre, 1884), par M. Potier qui y cite : *Ammonites Renauxi*, *Inoceramus sulcatus* et *Opis Hugardi*. D'après les notes que M. Bazin, avec son obligeance habituelle, a bien voulu me communiquer, voici la liste provisoire de la faune des graviers à *Opis* aux environs de Saint-Maurice-le-Vieil :

Ammonites splendens Sowerby.
— *Bouchardi* d'Orbigny.

(1) Mémoires Soc. Paléont. Suisse, t. IX, 1882.

Ammonites Roissyi d'Orbigny.
— *Renauxi* d'Orbigny.
— *inflatus* Sowerby. ?
Natica gaultina d'Orbigny.
Turritella Vibrayei d'Orbigny.
Scalaria Dupini d'Orbigny.
Solarium cirroides d'Orbigny.
(nombreux *Pleurotomaria*).
Panopæa acutisulcata d'Orbigny.
Cyprina Ervyensis d'Orbigny (1).
— *regularis* d'Orbigny.
Cardium proboscideum Sowerby.
Opis Hugardi d'Orbigny ?
— *glareosa* de Loriol.
Nucula pectinata Sowerby.
Arca glabra Parkinson.
— *Hugardi* d'Orbigny.
Trigonia aliformis d'Orbigny.
— *arcuata* Ebray ?
Inoceramus concentricus Parkinson.
— *Salomoni* d'Orbigny.
— *sulcatus* Parkinson.
Lima parallela d'Orbigny.
Pecten Raulini d'Orbigny ?
Janira albensis d'Orbigny.
Plicatula radiola Lamarck.
Ostrea arduennensis d'Orbigny.
— *carinata* Lamarck.
Rhynchonella sulcata Parkinson.
Terebratula Dutemplei d'Orbigny.
Holaster lævis Deluc.
(Serpules, dents de poissons, bois (2).

On pourra comparer avec intérêt cette faunule à celle des graviers de Pont-Galop (3); mais on remarquera combien elle diffère de celle des ocres de la Puysaie donnée par M. Barrois (4).

(1) Peut-être aussi le *Venilia pseudo-globosa*, de Loriol.

(2) Le petit lit de bois fossile avec tarets, moules de Trigonie et *Am. interruptus* que l'on voit près d'Auxerre, à Saint-Georges, signalé dès 1856 par M. Cotteau (Note sur des foss. du grès vert, Bull., t. X, p. 234), occupe un niveau très peu élevé (environ deux mètres) au-dessus des argiles de la zone à *Am. interruptus*. Il est à la base des sables Salviens et ne doit pas être confondu avec les graviers phosphatifères à *Opis*, qui sont supérieurs à ces sables.

(3) Raulin : Stat. géol. du dép. de l'Yonne, p. 457.

(4) Barrois : La zone à *Belemnites plenus*, p. 151, 1875.

A l'est d'Auxerre les graviers à *Opis* de Pont-Galop occupent la même position stratigraphique que ceux de Saint-Maurice-le-Vieil; ils sont évidemment de même âge.

Cet horizon se retrouve à Saint-Florentin avec les graviers à *Opis* de Frécambault, dont Ebray a le premier signalé la présence au-dessus des sables ferrugineux à *Inoceramus Salomoni*. A M. Hébert revient le mérite d'avoir reconnu, au-dessus de ces graviers, une assise argileuse pour la première fois mentionnée sous le nom, d'ailleurs impropre, d'argile bleue à *Epiaster Ricordeaui* (1). Les argiles glauconieuses des Pommerats à Venizy sont identiques aux argiles à *Epiaster* de M. Hébert. Dans l'Aube, les argiles de Brienne-le-Château, qui continuent les précédentes, passent par transition insensible aux marnes argileuses de la base du cénomanien. Ces argiles de Brienne, sans subir de modifications lithologiques profondes, se propagent jusque dans l'Argonne, et contiennent là, à leur partie supérieure, un lit de nodules phosphatés, (3e niveau des phosphates de l'Argonne) bien visible dans les tuileries des Islettes et, au-dessus de Varennes, au bas Jardinet. Les fossiles les moins rares de ces nodules sont : *Ammonites splendens*, *A. auritus*, *Dentalium decussatum*, *Natica gaultina*, *Solarium cirroïdes*, *Arca carinata*, *Inoceramus sulcatus*.

C'est immédiatement au-dessus de ce niveau que doit être placée, selon moi, la limite supérieure de l'étage albien, car avec lui s'éteint la faune contemporaine de l'*Ammomites mamillaris* et au-dessus se développe une faune nouvelle qui, notamment de la Loire à l'Argonne, caractérise la craie cénomanienne : *Ammonites inflatus*, *A. varians*, *A. falcatus*, *A. Mantelli* (2). Ainsi que l'avait

(1) L'*Epiaster* en question est l'un des fossiles les plus rares de ce niveau. M. Hébert seul a pu le rencontrer à Saint-Florentin, mais le type de l'espèce provient d'une assise bien inférieure, des grès glauconnieux de Seignelay (lit du Serein) séparés du Gault supérieur par tout le massif des sables ferrugineux.

Aussi, pour admettre avec M. Hébert une zone distincte à *E. Ricordeaui*, M. Barrois, qui a si bien étudié la région dont je m'occupe, a-t-il été obligé de supposer son existence en Outliers, où l'*Epiaster Ricordeaui* ne se trouve pas, et un remaniement général de ses éléments à la base de la zone à *Ammonites inflatus*. (*Mémoire sur le terrain crétacé des Ardennes*, p. 296, 1878. — Voir aussi Hébert : Observations géol. sur quelques points du dép. de l'Yonne. *Bull. Soc. d. sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. XVII, p. 50, 1863).

(2) *Am. inflatus* est par son abondance caractéristique de la Gaize, mais elle paraît de plus ancienne origine que ses compagnes, aussi ne dépasse-t-elle pas la zone à *Pecten asper*, tandis que plus jeune *A. varians* ne meurt qu'au jour d'apparition des ammonites turoniennes.

prévu M. Barrois (Bull. S. G. d. F., 3e, t. III, p. 712, 1875) la Gaize ne saurait être simplement confondue sous le nom de zone à *Am. inflatus* avec les argiles de Gault supérieur (1).

Le tableau suivant résume la composition de l'étage albien dans l'Yonne, à Saint-Florentin et dans l'Argonne, où il est encore bien incomplet :

ÉTAGE ALBIEN

A SAINT-FLORENTIN		A SAINTE-MENEHOULD	
VIII. Argile glauconieuse à *Bel minimus* des Pommerats	8	VIII. Argiles grises phosphatifères à *Inoceramus sulcatus*............	5
VII. Graviers à *Opis glareosa* de Duchy.............	7		
VI. Sable ferrugineux à *Inoceramus Salomoni* de Frécambault..............	30		
V. Grès à *Ostrea arduennensis*	2		
IV. Argiles tégulines à *Am. interruptus*..............	8	IV. Argiles tégulines à *Am. interruptus* et *A. Beudanti*..............	13
III. Grès et sable glauconnieux à *Am. Beudanti* des Drillons...............	10		
II. Argiles noires de l'Armance à *Am. mamillaris*	15	I. Sables glauconnieux à phosphates et *Am. Milleti*............	1.40
I. Sables et grès verts......	2	Lit de sable ferrugineux à *Terebratula*	0.04
Total............	82	Total.........	20
Argiles à *Plicatula placunea*.		Portlandien.	

L'étage cénomanien de l'Yonne est depuis trop longtemps connu pour qu'il soit nécessaire de revenir sur sa description. Sa composition, comparée à celle d'autres régions, est surtout remarquable par son uniformité. L'élément marneux prédominant à la base finit par laisser une place exclusive au calcaire, et la craie, plus ou moins pure, avec accidents siliceux plus au moins développés, atteint une puissance considérable. M. Cotteau l'a divisée en deux niveaux caractérisés par les *Holaster nodulosus* et *H. sub-*

(1) Voir : Raulin et Leymerie : Stat. géol. du département de l'Yonne, Cotteau *op. cit.* p. 171, et surtout les diverses notes si intéressantes publiées par M. Hébert et M. Barrois. — Les notices de M. Ebray sur la stratigraphie de l'étage albien dans l'Yonne, l'Aube et la Meuse renferment aussi quelques renseignements exacts à coté d'erreurs manifestes.



globosus (1). M. Hébert a attiré l'attention sur les marnes crayeuses de la base (2). M. Peron a le premier distingué (3) les bancs supérieurs à rares Ammonites et *Scaphites æqualis* : niveau de Saint-Parres. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de chercher pour l'étage d'autres subdivisions.

Dans la Puysaie (Sauilly-Lindry, etc.) les marnes crayeuses de la base offrent une épaisseur moyenne de 5 mètres (4) ; elles sont plus développées à Seignelay, où j'y ai recueilli *Ostrea vesiculosa* et *Kingena lima* ; puis elles atteignent environ 20 mètres d'épaisseur à Saint-Florentin et Neuvy-Sautour et passent insensiblement à la craie à Ammonites. Cette dernière, bien connue, offre une grande puissance et les seules couches affleurant au Mont-Avrolle n'ont pas moins de 30 mètres d'épaisseur. La craie en bancs bien réglés, avec silex surtout abondants à la partie supérieure, renferme notamment *Am. varians*, *Am. Mantelli*, *Turrilites tuberculatus*, *Ostrea carinata* et *Holaster nodulosus*.

La craie à *H. nodulosus* est partout recouverte dans l'Yonne par environ 10 mètres de craie à *H. subglobosus*. Cet horizon, signalé près de Saint-Fargeau, se retrouve à Dracy (sud du village), à Pourrain (côte de Nantou), près de Lindry, à Migennes, à Cuchot près Venizy et à Neuvy-Sautour. A sa base, la craie à *H. subglobosus* est un peu plus marneuse que celle de la partie supérieure de l'assise précédente ; mais en s'élevant elle devient plus blanche, plus sèche et passe à l'horizon supérieur de l'étage. Cet horizon, rarement entamé par les exploitations, est peu riche en fossiles ; le plus caractéristique est l'*Holaster trecensis*. J'ai reconnu cette quatrième assise, prolongement évident de la craie de Saint-Parres, à Dracy, à Chailley et à Neuvy-Sautour.

En résumé l'étage cénomanien de l'Yonne comprend les assises suivantes (5) :

IV.	Craie blanchâtre à *Holaster trecensis*	3
III.	Craie marneuse à *Holaster subglobosus*	10
II.	Craie grise à *Holaster nodulosus*	35
I.	Marnes à *Ostrea vesiculosa*	20
	Total	68^m

(1) Cotteau : Etudes sur les Echin. foss. du dép. de l'Yonne, t. II, p. 205 et suivantes, 1865.

(2) Hébert : *op. cit.* p. 48.

(3) Peron : Notes pour servir à l'histoire du terr. de Craie, p. 49 et suivantes, 1887.

(4) Couches e. d. de la coupe de M. Barrois : La zone à *Bel plenus*, p. 157.

(5) Cette succession n'est que le résumé de la coupe du Mont-Avrolles

Ces différents horizons se retrouvent dans l'Aube, où M. Peron a décrit (1) :

IV. Craie en plaquettes à Scaphites de Saint-Parres (2).
III. Craie massive à Spongiaires de Thennelières.
II. Craie marneuse à Ammonites de Laubressel.
I. Marnes crayeuses à Ostracées de Larrivour (3).

La craie cénomanienne de l'Aube se continue sans changements importants dans la Marne, jusqu'à Vitry-le-François et à la vallée de l'Ornain, c'est-à-dire jusqu'au point immergé par les anciennes mers néocomiennes. Au-delà, le cénomanien de l'Argonne est beaucoup plus complexe ; on y distingue aux environs de Sainte-Menehould :

III.	5.	Craie marneuse, blanchâtre, avec *Hol. subglobosus*	15
	4.	Argiles bleues et marnes grises à *Asteroseris coronula*	3
II.	3.	Sables glauconnieux, phosphatifères à *Pecten asper*	8
	2.	Gaize calcaire à *Hamites armatus*................	75
I.	1.	Gaize marneuse à *Ancyloceras arduennensis*.......	25
		Total........................	126m

Les numéros qui affectent les assises indiquent suffisamment leur concordance avec celles des départements de l'Aube et de l'Yonne.

La gaize, roche calcareo-siliceuse tendre et cependant susceptible de former des escarpements, comme ceux si pittoresques de Beaulieu, atteint dans l'Argonne un magnifique développement et une puissance d'environ cent mètres. Au double point de vue pétrographique et paléontologique, il est difficile d'établir dans ce vaste ensemble une coupure à limites précises. La structure de la roche est partout uniforme ; sa couleur grise ou jaunâtre près de

et des collines au N. du Créauton, coupe déjà donnée par M. Hébert (*in* Cotteau : Etudes sur les Echin. foss. de l'Yonne, t. II, p. 280) et que j'ai relevée moi-même avec grand soin.

(1) Peron : *op. cit.* p. 43 et suivants.

(2) Dans la coupe de Saint-Parres, le banc supérieur de craie noduleuse à *Belemnites plenus* appartient selon moi à l'étage turonien.

(3) Pour les marnes de Larrivour les listes de fossiles données sont très variables. Celle de M. Peron accuse une faunule cénomanienne. Leymerie n'y citait que des espèces du Gault. M. Barrois a fourni une liste mixte. Il est évident que, depuis un demi-siècle, plusieurs niveaux successifs ont été exploités à Larrivour. Cet horizon est aujourd'hui celui des marnes inférieures du cénomanien.

la surface est bleuâtre en profondeur. Les fossiles y sont peu abondants, les principaux sont des Céphalopodes souvent à coquilles déroulées, et on peut citer parmi les moins rares, ou les plus caractéristiques : *Nautilus radiatus ? Ammonites inflatus*, *A. Mantelli*, *A. varians*, *A. falcatus*, *A. auritus*, *Hamites armatus*, *H. virgulatus*, *Ancyloceras arduennensis*, *Baculites baculoïdes*, *Solarium ornatum*, *Pheladomya Sancti-Florentini*, *Arca carinata*, *A. glabra*, *Janira æquicostata*, *Pecten asper*, *P. orbicularis*, des Spongiaires variés, surtout une grande espèce méandriforme très commune ; les Echinides ne s'y remontrent qu'accidentellement.

Il est intéressant de remarquer que la faune des couches inférieures plus marneuses contient un plus grand nombre d'espèces du Gault que celle des couches moyennes et supérieures. Ainsi, au nord de la vallée de l'Ornain, entre les couches à *Am. splendens*, *Inoceramus sulcatus* et *Am. auritus* du Gault supérieur et la Gaize à *Am. inflatus* la transition paléontologique s'opère déjà sans difficulté. Mais au-dessus, dans le massif homogène de la Gaize, on voit petit à petit et progressivement la roche se charger d'espèces cénomaniennes. L'*Am. inflatus* type passe à des variétés, l'*Am. auritus* céde la place à l'*Am. varians* sans que l'on puisse fixer une ligne de démarcation correspondant à un ensemble de modifications paléontologiques. Les couches inférieures du Tunnel des Islettes plus bleues, plus faciles à désagréger (1) et plus marneuses paraissent contenir quelques espèces devenues plus rares dans l'assise supérieure. Ainsi les *Ancyloceras* dominent à ce niveau, tandis que les *Hamites* se rencontrent surtout dans les couches supérieures plus grises, plus résistantes, plus calcaires de Sainte-Menehould, de Chaudefontaine et de La-Neuville-au-Pont.

La Gaize inférieure correspond selon moi, surtout par sa position stratigraphique aux marnes inférieures à *Ostrea vesiculosa*. La partie supérieure de ce dépôt est synchronique à la craie marneuse à Céphalopodes de l'Aube et à la zone à *Holaster nodulosus* de l'Yonne. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, la séparation de la Gaize en deux assises successives est une division surtout théorique. Il est d'ailleurs évident que des assises d'importance simplement régionale ne peuvent avoir partout des limites également précises et tranchées.

(1) Les couches inférieures profondes sont d'une extrême dureté, mais mise au contact de l'air elles se délitent en très peu de temps. Ce résultat est principalement dû à la présence de pyrites abondamment disséminés dans la roche, et qui se décomposent en présence de l'air.



Prise dans son ensemble, la faune cénomanienne de la Gaize présente un caractère archaïque très prononcé ; elle rappelle ainsi celle du Vraconien de la Perte-du-Rhône et offre une remarquable analogie avec l'horizon connue sous le nom de Gaize du Hâvre, composé de couches marno-micacées avec *Epiaster distinctus Pseudo-holaster bicarinatus*, *Holaster latissimus* et dont M. Hébert avait fait avec raison une assise distincte sous le nom de zone à *Holaster suborbicularis*.

Si certains géologues ont pu proposer la réunion de la Gaize à l'étage albien, c'est à mon avis par suite d'une confusion entre les fossiles des phosphates de sa base (dits coquins de gaize), jadis exploités à Grandpré ou à Varennes, et les fossiles qui lui sont propres. Les phosphates appartiennent à l'horizon supérieur de l'étage albien ; ils sont synchroniques des marnes de Brienne ; mais la Gaize représente un niveau plus élevé ; sa faune, avec certaines espèces propres, contient une majorité de types cénomaniens dont la répartition s'étend progressivement de la base au sommet de la formation. Elle se place donc au niveau des marnes à *Ostrea vesiculosa* et sur celui de la craie à *Holaster nodulosus* (1).

La Gaize de l'Argonne est recouverte par des sables glauconnieux contenant à leur partie supérieure un riche banc de nodules phosphatés (4e niveau de phosphates), caractérisé par une flore très intéressante et surtout par l'abondance du *Pecten asper*. C'est un des horizons où les fossiles sont les moins rares, bien que les céphalopodes et les échinides y fassent complètement défaut. La zone à *Pecten asper* très développée au nord dans les Ardennes, disparait au contraire assez brusquement au sud, avant Vitry-le-François. Le *Pecten asper* existe bien dans l'Yonne, mais à l'état individuel au sein de la craie à *Hol. nodulosus*, comme il existe dans la Gaize elle-même (2) ; il ne caractérise plus par son abondance une zone particulière de la craie à *Hol. nodulosus*. Beaucoup de géologues se sont habitués à considérer le *Pecten asper* comme un fossile absolument caractéristique des couches inférieures de

(1) M. Barrois : Mém. sur le terr. crét. des Ardennes, 1878, a formulé une opinion peu différente de la mienne. *Contra*, de Lapparent : Traité de Géol. p. 921, 1883. Sur la carte géologique détaillée, la gaize et les marnes de Brienne sont confondues sous la même teinte verte et l'annotation C3.

(2) C'est par erreur, selon moi, que certains lits de sables glauconnieux en relation avec les ocres de la Puysaie ont été synchronisés avec la zone à *Pecten asper* de l'Argonne. Ces sables, où l'on n'a d'ailleurs jamais rencontré le *Pecten asper*, occupent un niveau bien inférieur et sont séparés des couches équivalentes à la glauconie phosphatifère de l'Argonne

l'étage cénomanien. Il y a là une erreur, le niveau de l'espèce varie avec sa répartition géographique. Dans la Marne et les Ardennes les phosphates à *Pecten asper* occupent, selon moi, le même niveau que les couches supérieures de la craie à *Hol. nodulosus* de l'Aube et de l'Yonne. Un des géologues qui a le mieux étudié la région, M. Barrois, l'avait parfaitement compris et il a placé ces phosphates non dans sa zone à *Pecten asper*, mais dans sa zone à *Am. laticlavius*. Pour la partie orientale du bassin de Paris, l'horizon en question, dépourvu d'Ammonites, renfermant en abondance le *Pecten asper*, je crois cependant préférable de lui laisser un nom sous lequel il est généralement connu et qui se trouve d'ailleurs parfaitement justifié.

Au-dessus des sables glauconnieux et des phosphates à *Pecten asper* se développe le niveau des argiles et des marnes à *Asteroseris coronula*, formé de deux à trois mètres d'argiles bleues au sud, et aunord de marnes argileuses grises que surmonte 1 mètre environ de marnes crayeuses blanchâtres. Au point de vue paléontologique, les marnes à *Asteroseris* constituent une des couches les plus intéressantes du cénomanien de l'est : les Echinides, les Brachiopodes, les Pectinacés y sont particulièrement variés ; les grands Rudistes y ont fait leur singulière et accidentelle apparition en présence d'un *Actinocamax* précurseur de *Belemnites plenus* (1). Cet horizon a donné lieu à de sérieuses divergences de vue entre les auteurs. Plusieurs observateurs ont en effet confondu les marnes à *Asteroseris coronula* avec celles à *Belemnites plenus*, qui se développent dans la Marne, seulement à la base du turonien et sont séparées des premières par un épais massif de craie marneuse (2). Je ne puis discuter ici cette question en détail ni reproduire une série de coupes qui pour moi tranchent absolument la discussion. Qu'il me suffise d'indiquer que les argiles bleues avec *Kingena lima* et *Terebratulina chrysalis* peuvent être facilement observées à Givry-en-

par les marnes grises à *Ostrea vesiculosa* et par une partie de la craie à *Hol. nodulosus*. — Voir sur cette question, Barrois *op. cit.* p. 332 et la zone à *Bel. plenus*, p. 151. — Pour M. Guéranger c'était la zone à *Hol. nodulosus* de l'Yonne qui correspondait à la zone à *Pecten asper* de la Sarthe : Considération stratig. sur le terrain cénomanien de Seignelay, 1858.

(1) Voir, Peron : Histoire du terrain de craie, p. 88. M. Peron a rapporté ces Rudistes à un *Sphærulites cf. Sharpei* ; mais, n'ayant pu suivre luimême à distance les affleurements de la couche qui les contenait, il a considéré à tort cette dernière comme représentant la zone à *Bel. plenus*.

(2) Voir, Barrois : La zone à *Bel. plenus*, p. 165, 1875. — *Contra* : ibid., p. 169 et suivantes et Mém. sur le terr. crét. des Ardennes, p. 367, 1878.

Argonne (route de Remicourt), comme les marnes à *Asteroseris coronula* peuvent l'être aux environs d'Argers et de Sainte-Menehould; elles sont surtout bien développées à La Neuville-au-Pont (Côte-à-Vignes), à Malmy, à Cernay-en-Dormois, etc. Partout elles occupent la même position stratigraphique, directement superposées aux phosphates à *Pecten asper*, elles servent de base à un massif crayeux de 15 à 18 mètres de puissance, au-dessus duquel seulement affleure la zone à *Belemnites plenus*. Aucune confusion n'est donc possible entre ces deux assises trop souvent arbitrairement réunies (1) mais que sépare un important massif crayeux.

La faune des marnes à *Asteroseris coronula* a été partiellement donnée par M. Barrois. (La zone à *Bel. plenus*, p. 169). D'après mes recherches, elle se compose d'au moins 50 espèces dont il me paraît intéressant de fournir la liste :

Pollicipes Bronni Rœmer, Sainte-Menehould.
Vermicularia umbonata Sowerby (partout).
Serpula planorbis Geinitz, La Neuville-au Pont, Argers.
— *subrugosa* Munster, —
— *sexangularis* Munster, —
— *amphisbœna* Goldfuss, — (rare).
Actinocamax cf. plenus — (très rare).
Natica spec. —
Solarium dentatum d'Orbigny, Sainte-Menehould.
Turbo Guerangeri d'Orbigny, La Neuville-au-Pont.
Dentalium deforme Dixon, —
Cardita Cotteaui d'Orbigny, Sainte-Menehould.
Lucina spec. —
Avicula spec. —
Sphærulites cf. Sharpei —
Lima semiornata d'Orbigny —
Pecten companiensis d'Orbigny, Sainte-Menehould, Argers.
— *laminosus* d'Orbigny, — La Neuville
— *menbranaceus* d'Orbigny, —
— *elongatus* Lamarck, La Neuville-au-Pont.

(1) Imbu de cette opinion préconçue que la craie à *Holaster subglobosus* n'existait pas dans l'arrondissement de Sainte-Menehould, l'auteur de la feuille de Verdun l'a supprimée. Une erreur de cette importance devait en entraîner d'autres, notamment la confusion des marnes à *Asteroseris* avec celles à *Bel. plenus*. Ces dernières notées C^5 au nord de Ville-sur-Tourbe portent la lettre C^6 au sud de ce village. Tout en signalant ce fait dans l'intérêt de ma discussion je ne veux pas prendre ici le rôle ingrat de critique, et je suis d'ailleurs le premier a rendre hommage aux travaux cartographiques de M. l'ingénieur Fuchs.



Janira Dutemplei d'Orbigny, (partout).
— *cometa* d'Orbigny, La Neuville-au-Pont.
Spondylus striatus Goldfuss, Sainte-Menehould.
Plicatula inflata Sowerby, — La Neuville.
— *Barroisi* Peron, Braux-Sainte-Cohière (très rare).
Ostrea Naumanni Reuss, La Neuville-au-Pont.
— *canaliculata* Sowerby, —
— *vesiculosa* Lamarck, —
— *Lesueurii* d'Orbigny, —
— *cf. curvirostris* —
— *carinata* Sowerby, Sainte-Menehould.
— *haliotidœa* d'Orbigny, Argers.
Trebratula semi-globosa Sowerby (partout).
— *disparilis* d'Orbigny, Sainte-Menehould.
Kingena lima Defrance (partout).
Trebratulina chrysalis Schlotheim (partout).
— *rigida* Sowerby, La Neuville-au-Pont.
Terebatella pectita d'Orbigny, Braux-Sainte-Cohière.
Rhynchonella Martini Mautell, La Neuville-au-Pont.
— *pisum* Sowerby, —
— *compressa* Lamarck, —
— *Lamarcki* d'Orbigny, Sainte-Menehould.
— *Cuvieri* d'Orbigny, Argers (très rare).
Hemiaster bufo Brongniart, La Neuville-au-Pont.
Epiaster distinctus Agassiz (*teste* Barrois) Sainte-Menehould.
Discoïdes subuculus Klein, Sainte-Menehould.
Peltastes chlatrathus Agassiz, La Neuville-au-Pont.
Salenia Colleti Lambert, Givry-en-Argonne.
Cidaris dissimilis Forbes (partout).
— *vesiculosa* Goldfuss, Argers.
— *essenensis* Schlüter, Sainte-Menehould.
Tiarella Schluteri de Loriol, —
Asteroseris coronula Goldfuss, (partout).
Porosphera globosa Hag, Argers.

Au-dessus des marnes à *Asteroseris coronula* on trouve, comme je l'ai dit, dans le Vallage, un massif de craie marneuse blanche d'une puissance de 15 à 18 mètres. C'est un des niveaux les plus ingrats pour le paléontologiste. Après plusieurs années de recherches, je puis seulement y citer :

Nautilus elegans Sowerby.
Ammonites varians Sowerby.
Scaphites æqualis Sowerby.
Inoceramus latus Mantell.
Pecten depressus Munster.
Plicatula inflata Sowerby.
Janira Dutemplei d'Orbigny.

Terebratula obesa Sowerby.
Holaster subglobosus Leske.
— *nodulosus* Goldfuss.
Cidaris dissimilis Forbes.

La présence de l'*Hol. subglobosus* est ici particulièrement instructive et prouve que la craie cénomanienne supérieure de la Marne correspond à la zone supérieure de l'étage dans l'Aube et dans l'Yonne, malgré un appauvrissement extraordinaire de la faune dans la région orientale (1). Quant à la craie de Saint-Parres, elle ne paraît pas exister dans la Marne et je n'y ai pas retrouvé, au-dessous des marnes à *Rhynchonella Cuvieri* et à *Belemnites plenus*, les espèces de la base des carrières de Dracy, de la côte Saint-Michel à Neuvy-Sautour et de Saint-Parres près Troyes.

DESCRIPTION DES ÉCHINIDES

I. — ÉTAGE ALBIEN.

1. — CIDARIS GAULTINA Forbes, 1854.

Pl. I, fig. 4, 5.

Je rappelle seulement ici que M. Cotteau, en 1865, dans son catalogue des échinides du département de l'Aube (p. 57) a rapporté au *Cidaris gaultina* de Forbes (in Morris, catal. 2e éd. p. 74) un radiole du Gault de Gérosdot, décrit d'abord par lui sans nom spécifique (Echn. foss. de l'Yonne, t. II, p. 180, pl. 64, fig. 13-14). Dix ans plus tard, M. Barrois a cité, avec doute, la même espèce dans les argiles noires qui recouvrent l'ocre en Puysaie. (La zone à *Bel. plenus*, p. 152).

Le véritable *Cidaris gaultina* du Gault de Folkstone a été pour la première fois figuré par Wright (Brit. foss. Echin. from the Cret. form. p. 36, pl. I, fig. 2-4, 1864). Les radioles me paraissent surtout remarquables par leur structure fistuleuse et je n'ai pas

(1) Cette observation avait déjà été faite par M. Peron : Aperçu général sur Reims et ses environs, p. 7, 1880. — M. Barrois, qui place dans la craie à *Holaster subglobosus* les couches de l'étang d'Oie à Remicourt, prétend que cette craie a déjà disparu à Braux-Saint-Remy (La z. à *Bel. plenus*, p. 166 et 167) et n'existe plus au nord (p. 171). C'est très certainement une erreur ; cette couche de craie marneuse se poursuit sans interruption jusqu'à Cernay-en-Dormois et au-delà dans les Ardennes.

hésité à rapporter à l'espèce anglaise une série de curieux radioles, trouvés par M. H. Parent avec l'*Ostrea aquila* à la base du terrain crétacé de Pernes-en-Artois. Je fais figurer ici un de ces radioles pour permettre de le comparer au fragment recueilli à Gerosdot et figuré par M. Cotteau.

Les radioles du *C. gaultina*, tel que je le comprends, sont voisins de ceux ordinairement attribués au *C. vesiculosa* Goldfuss ; ils en diffèrent par leur tige fistuleuse, ornée de côtes séparées par des intervalles plutôt substriés que chagrinés. — Le *C. Mac-Phersoni* Cotteau de l'Urgonien d'Oviedo à une tige bien plus allongée — Le *C. Delatourei* Cotteau du Gault supérieur de Brienne a aussi une tige plus longue, garnie de côtes plus serrées et plus finement granuleuses, une collerette bien plus haute et plus nettement limitée. Il est probable que le *C. perforata* Rœmer (Nordd. Kreideg. pl. VI, fig. 9) de la couche inférieure du Planer de Sarstedt, généralement rapporté au *C. vesiculosa*, appartient plutôt au *C. gaultina*.

2. — Cidaris uniformis, Sorignet, 1850.

Pl. I, fig. 6, 7.

Cette espèce a été signalée par M. Cotteau dans le gault supérieur de Brienne-le-Château (Aube) où elle a été recueillie avec le *C. Delatourei* par M. Delatour. (Echin. nouv. et peu connus, 1re série, p. 205). J'en ai trouvé moi-même plusieurs radioles au même niveau dans les argiles de la tuilerie des Pommerats à Venizy. L'un d'eux montre encore l'extrémité de sa tige épanouie en fleuron. Ces échantillons du gault de l'Yonne me paraissent bien semblables au type de la craie de Fourneau (Eure) figurée dans la Paléontologie française, pl. 1,504, fig. 13, et remarquable par la large corolle qui termine sa tige. Cependant l'abbé Sorignet indique (Oursins foss. p. 18) que la présence de cette corolle ne constitue pas le caractère essentiel de son espèce et M. Cotteau n'avait pas hésité à lui réunir des radioles avec tige plus ou moins effilée.

Je pense que cette opinion doit être suivie et j'identifie à cette espèce deux fragments de radioles que j'ai recueillis aux Vignettes (Sainte-Menehould) dans les argiles à nodules phosphatifères immédiatement inférieures à la Gaize. Le principal présente d'ailleurs à l'extrémité de sa tige une sorte de déformation qui n'est pas sans analogie avec le fleuron central de la tige des radioles du Hâvre.

3. — PSEUDODIADEMA ALBENSE, Cotteau, 1878.

Cette espèce, connue seulement par ses radioles, a été établie par M. Cotteau sur des échantillons recueillis par M. Delatour dans le Gault supérieur de Brienne-le-Château (Echin. nouv. ou peu connus, 1re série, p. 204, pl. XXIX, fig. 5-6). Elle n'avait pas encore été signalée dans le département de l'Yonne. Je l'ai rencontrée, avec le *Cidaris uniformis*, dans les argiles de la tuilerie des Pommerats à Venizy ; elle y paraît fort rare.

4. — DISCOÏDES CONICUS, Desor, 1842.

Je rappelle seulement ici que M. Cotteau, en 1867, a signalé, dans les sables glauconnieux des Drillons, cette espèce, si répandue dans le sud-est de la France et si rare dans le bassin de Paris. (Cotteau : Foss. albiens et cénomaniens des environs de Saint-Florentin, *Bull. Soc. d. sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. XXI, p. 427).

Aux environs de Sainte-Ménehould, dans les nodules phosphatés à *Am. Milleti* de Grandpré, j'ai recueilli un moule de cette espèce de 17 millimètres de diamètre sur 7 millimètres de hauteur, parfaitement reconnaissable à la largeur de ses cloisons internes qui échancrent fortement l'ambitus et remontent à la face supérieure. Ce moule est absolument identique à ceux de la forme déprimée de l'espèce, si commune dans le gault d'Escragnolles (Var). L'espèce a également été recueillie à Grandpré, au même niveau par M. Peron.

Le moule du *D. Peroni* Lambert est de plus petite taille ; ses cloisons sont relativement plus étroites, moins développées.

5. — HOLASTER LATISSIMUS, Agassiz, 1840.

J'ai rencontré, dans les sables verts de la zone à *Am. mamillaris* de Grandpré, deux moules mal conservés en raison de la friabilité de la roche, mais qui, après consolidation, présentent bien les caractères de l'espèce. M. Peron a recueilli au même point un moule en phosphate de chaux dont la détermination ne me laisse aucun doute.

L'*H. latissimus*, que j'ai signalé déjà dans les sables ferrugineux aptiens de Grandpré (Lambert : Echinides de l'aptien de Grandpré. *Bull. S. G. d. F.*, 3e série, t. XX, p. 89) a donc continué à vivre sur ce point dans les premiers dépôts de l'étage suivant, sans y atteindre d'ailleurs la taille des échantillons des couches à *Am.*

interruptus de l'Yonne, ni surtout celle des beaux spécimens de la gaize du Hâvre.

6. — HOLASTER LÆVIS, Deluc, *in* Brongniart, 1822.

(*sub Spatangus*).

Pl. I, fig. 1 à 3.

Au point de vue purement zoologique, je partage l'opinion de M. de Loriol et je pense que les *H. lævis*, *H. nodulosus* et même *H. trecensis* appartiennent à un même type spécifique. J'estime cependant que chacune de ces formes est suffisamment caractérisée pour qu'il y ait lieu de ne pas priver la Géologie des secours que fournissent ces trois mutations successives. Ce sont si l'on veut trois espèces géologiques (1), mais il est intéressant de les distinguer, et aucun fait nouveau n'est venu me permettre de modifier l'opinion que j'ai émise à ce sujet en 1882 (Note sur l'étage turonien, p. 8).

L'*H. lævis*, très rare dans l'Yonne, n'y avait pas encore été signalé. Le seul échantillon connu a été recueilli par M. Bazin de Gribeauval dans les graviers à nodules phosphatés du gault supérieur de Saint-Maurice-le-Vieil, avec *Nautilus radiatus* Sow. — Nombreux *Pleurotomaria* — *Panopæa plicata* d'Orb. — *Cardium proboscideum* Sow. — *Opis glareosa* de Loriol. — *Lucina arduennensis* d'Orb. — *Arca glabra* Parkinson. — *Inoceramus concentricus* Sow. — *Ostrea carinata* Lk.

L'échantillon que j'ai sous les yeux est de petite taille (longueur 16 millimètres, largeur 17 millimètres, hauteur 9 millimètres) remarquable par sa forme élargie en avant, sa face inférieure très plane, évidée autour du péristome, sa face supérieure renflée avec caréne postérieure très atténuée, ses bords amincis, tranchants et son apex subcentral. Le sillon antérieur, nul au sommet, échancre très faiblement l'ambitus. Malgré sa petite taille, en raison de sa largeur exagérée, cet oursin appartient à la variété de l'*H. lævis* décrite par Agassiz sous le nom de *H. transversus*. (Description des Echinides foss. de la Suisse, p. 18, pl. III, fig. 4-5, 1839).

Comparé à l'*H. nodulosus*, l'*H. lævis* est moins allongé, ses bords sont plus anguleux, tranchants ; sa face inférieure est plus plane avec un plastron plus déprimé ; ses tubercules sont proportionnellement moins saillants ; sa taille est ordinairement moins forte ; son test est surtout toujours plus mince.

(1) Voir, Gaudry : Les enchaînements du monde animal. Foss. second. Echinodermes. p. 71, 1890.

7. — Hemiaster Cossignyi Lambert, 1893.

Pl. I, fig. 20 à 22.

Longueur 50 mill., largeur 46 mill., hauteur 25 mill.

Longueur proportionnelle des pétales { antérieurs 35 0/0. postérieurs 26 0/0.

Distance du péristome au bord 10 0/0.

Testa subcordiformi, antice rotundata, vix sulco attenuato emarginata, postice oblique truncata; vertice subcentrali. Ambulacris cavatis inæqualibus, anticis elongatis et rectis, posticis minoribus. Fascioli peripetalo vix perspicuo.

Espèce de grande taille, subcordiforme, subéquipétale, plus longue que large ; face supérieure renflée, déclive en avant, un peu rétrécie, subcarénée et tronquée obliquement en arrière, ayant sa plus grande hauteur derrière l'apex qui est subcentral ; face inférieure faiblement accidentée ; face postérieure large, presque carrée. Sillon antérieur très atténué, échancrant faiblement l'ambitus.

Ambulacre impair formé de petits pores arrondis. Ambulacres paires escavés, droits, inégaux, avec les postérieurs sensiblement plus courts ; zones porifères larges, composées de pores allongés, dont les externes paraissent un peu plus développés que les internes.

Plastron peu saillant, amphisterne, à plaques sternales inégales : 2 allongée, subtriangulaire, n'atteint le labrum que par son angle antérieur.

Tubercules crénelés, perforés, épars en dessus, un peu plus développés et plus serrés à l'ambitus et en dessous. Périprocte ovale, au sommet de la face postérieure, dominant un area subelliptique, vaguement circonscrit par les protubérances noduleuses très atténuées des préanales. Péristome semilunaire, peu éloigné du bord. Détails de l'apex inconnu. Fasciole peripétal peu apparent et arrondi en avant, bien distinct et sinueux en arrière, où il s'éloigne moins des pétales.

Rapports et différences. — Nous connaissons un certain nombre de *Spatangidæ* prymnadétes signalés dans l'étage albien de l'Aube et de l'Yonne ; 1° Trois formes pétalodesmes (avec fasciole péripétale). L'une parfaitement et très anciennement connue : *Hemiaster minimus* Agassiz (*sub Micraster*) ; une autre dont la présence reste incertaine et qui pourrait bien en définitive appartenir seulement au bassin méditerranéen : *H. Ricordeanus* d'Orbigny ; enfin

notre *H. Cossignyi*, 2° Une forme adète : ***Epiaster Ricordeanus*** Cotteau.

La première de ces espèces est un ***Hemiaster*** de petite et moyenne taille, subglobuleux, très inéquipétale et par conséquent sans rapports avec notre *H. Cossignyi*.

La seconde espèce est purement et simplement identifiée par M. Cotteau à son ***Epiaster Ricordeanus***. En effet, notre savant maître et ami, ayant reconnu que le type de l'***Hemiaster Ricordeanus*** du gault d'Hauterive était dépourvu de fasciole a reporté l'espèce dans le genre ***Epiaster*** en conservant le terme spécifique. (Etudes, II, p. 196 et suiv.).

Sans doute d'Orbigny, en donnant à son espèce le nom de notre compatriote le docteur Ricordeau, avait eu la pensée première de prendre pour type les échantillons recueillis par cet infatigable chercheur dans le gault des environs de Seignelay. Seulement, il est de toute évidence que l'échantillon décrit et figuré par le savant paléontologiste n'est pas celui de Seignelay. D'orbigny était convaincu de l'identité des oursins de Seignelay avec un ***Hemiaster*** du gault de Clar près Escragnolles que lui avait communiqué M. Kœchlin. Or, il est certain que ce dernier seul a dû servir à la description de l'espèce et être figuré à la planche 871 de la Paléontologie française. Il suffit en effet de comparer les figures de d'Orbigny avec les figures 6, 9 de la pl. 66 de M. Cotteau, représentant le type même de Seignelay, donné à d'Orbigny par le docteur Ricordeau, pour être convaincu que MM. Levasseur et Humbert n'ont pu être chargés de reproduire chacun le même échantillon. L'oursin de Seignelay, dépourvu de fasciole, est plus petit que celui figuré dans la Paléontologie française ; son ambitus est bien moins anguleux ; ses pétales antérieurs pairs sont plus développés, plus superficiels, moins nettement fermés, encore plus flexueux ; enfin il est dépourvu de l'area anal si bien circonscrit par des protubérances noduleuses chez le type de d'Orbigny. Il ne me paraît pas possible de réunir purement et simplement les deux formes et j'estime que l'***Hemiaster Ricordeanus*** doit être maintenu dans la méthode tel qu'il a été décrit et figuré par d'Orbigny, avec le nom rectifié de ***H. Ricordeaui***.

Quant à la forme adète du gault de Seignelay, M. Cotteau a eu parfaitement raison de la reporter dans le genre ***Epiaster*** et rien ne s'oppose à la conservation du nom spécifique qui lui a été donné dans la belle description des Etudes sur les Echinides fossiles de l'Yonne.

Comparé à l'***Épiaster Ricordeaui*** Cotteau, notre ***H. Cossignyi*** s'en distingue facilement par son ambitus moins allongé, ses am-

bulacres pairs moins inégaux et moins flexueux, par son rostre sous-anal moins saillant, surtout par la présence d'un fasciole péripétale. Notre espèce est certainement plus voisine du *H. Ricordeaui* d'Orbigny ; elle ne saurait cependant lui être simplement réunie ; elle en diffère par sa forme générale moins accuminée en arrière, sa face postérieure plus large, son area anal moins nettement circonscrit, non évidé, ses ambulacres pairs moins inégaux, plus droits.

Il est difficile de comparer l'*H. Cossignyi* avec certaines formes du gault anglais, incomplètement connues et dont le classement est encore provisoire, comme *H. Baylyi* Forbes et *H. asterias* Forbes (1). L'*Epiaster Lorioli* Wright de l'Upper Greensand est plus voisin de l'*H. Cossignyi*, quoiqu'en différent par sa taille, sa forme élargie, son ambitus subcirculaire, sa face postérieure arrondie plutôt qu'obliquement tronquée, son sillon antérieur bien plus profond, ses ambulacres pairs plus courts et plus inégaux, enfin, d'après Wirght, par l'absence de véritable fasciole.

Localité — L'échantillon pyriteux que j'ai sous les yeux et dont la conservation laisse un peu à désirer a été recueilli dans l'albien inférieur de Courcelles-sur-Seine (Aube), par notre bien regretté collègue de Cossigny. — Coll. Lambert. Dans les argiles à *Am. interruptus* des Vignettes (commune de Sainte-Menehould) on trouve des échantillons très déformés d'un spatangue qui, par sat aille, ses ambulacres droits et le développement des ambulacres postérieurs, a certainement plus d'analogie avec l'*H. Cossignyi* qu'avec toute autre espèce du Gault.

CONSIDÉRATIONS PALÉONTOLOGIQUES

Il résulte des notes qui précèdent que les recherches faites depuis 1863 permettent d'élever le nombre des espèces d'Echinides recueillis dans l'étage albien de l'Yonne de 5 à 9.

Si, à l'exemple de M. Cotteau, nous examinons la faune de notre étage albien d'une façon plus large, en y comprenant les échinides rencontrés dans les régions limitrophes de la Nièvre et de l'Aube, le nombre des espèces se trouve porté de 7 à 14, par l'adjonction à la liste de 1863 des

Cidaris gaultina Forbes.
— *uniformis* Sorignet.
— *Delatourei* Cotteau.

(1) Il est probable que le petit *Hemiaster* de l'Aptien de Gurgy, décrit sous ce dernier nom à une époque où l'espèce de Forbes n'avait pas en-

Pseudadiadema albense Cotteau.
Discoïdes conicus Desor.
Holaster lævis Deluc (*sub Spatangus*).
Hemiaster Cossignyi Lambert.

Sur ce nombre de 14, neuf espèces ont été rencontrées dans l'albien inférieur, comprenant les zônes à *Ammonites mamillaris* et à *Am. interruptus* :

Polydiadema Rhodani Agassiz, (*s. Diadema*).
Discoïdes conicus Desor.
Nucleolites Ricordeaui d'Orbigny, (*s. Trematopygus*).
— *Ebrayi* Cotteau.
Pygurus Ricordeaui d'Orbigny.
Holaster latissimus Agassiz.
Epiaster Ricordeaui Cotteau.
Hemiaster minimus Agassiz (*s. Micraster*).
— *Cossignyi* Lambert.

Une seule avait été déjà rencontrée dans les couches de l'étage aptien et a été signalée à Grandpré :

Holaster latissimus Agassiz.

Deux remonteraient dans les couches de l'albien supérieur :

Epiaster Ricordeaui Cotteau.
Hemiaster minimus Agassiz.

Enfin cinq espèces paraissent spéciales dans la région à l'horizon supérieur de l'étage :

Cidaris gaultina Forbes.
— *uniformis* Sorignet.
— *Delatourei* Cotteau.
Pseudodiadema albense Cotteau.
Holaster lævis Deluc (*s. Spatangus*).

Au-delà de la vallée de l'Ornain, dans l'Argonne, l'étage albien beaucoup moins développé ne renferme plus que quatre espèces d'Echinides :

Cidaris uniformis Sorignet.
Discoïdes conicus Desor.
Holaster latissimus Agassiz.
Hemiaster Cossignyi Lambert.

core été figurée est différent et qu'il devra prendre un nom nouveau. Comparez, Wright : Brit. foss. Echin. crét. pl. LX, fig. 3, 1875 et Cotteau : Etudes sur les Echinides foss. de l'Yonne. II, pl. 64. fig. 12, 1860.

Ces trois derniers sont des couches inférieures de l'étage : deux proviennent des sables phosphatifères à *Am. mamillaris*. *Hemiaster Cossignyi* a seul été rencontré dans les argiles tégulines à *Am. interruptus*. La première espèce peut être considérée comme caractéristique du niveau supérieur de l'étage, puisqu'elle y a été recueillie à la fois dans l'Yonne à Venizy, dans l'Aube à Brienne-le-Château et dans la Marne à Sainte-Menehould.

Déux des espèces citées dans ces listes ne sont pas cantonnées dans l'étage albien et se retrouvent à la base du cénomanien, comme :

Cidaris uniformis Sorignet.
Holaster latissimus Agassiz.

Cette dernière espèce est un des Echinides dont la longévité a été la plus considérable, puisqu'elle passe de l'aptien supérieur au cénomanien inférieur.

II. — ÉTAGE CÉNOMANIEN.

1. — Cidaris dissimilis, Forbes, 1854.

Pl. I, fig. 8 à 13.

Cidaris sceptrifera Forbes, *in* Dixon, *Geol. of. Sussex*, p. 338, pl. 25, fig. 3. — 1850.
— dissimilis Forbes, *in* Morris, *Catal. of. brit. foss.*, p. 74. — 1854.
— — Wright, *Brit. foss. Echinid. Crétac.* p. 46, pl. 3, fig. 2. — IIIa et XII, fig. 3. — 1864.
— — Barrois, *La zone à Bel. plenus*, p. 161, 169, 176 et 193. — 1875.
— — Barrois, *Mém. sur le terr. crét. des Ardennes*, p. 371. — 1878.

Test connu seulement par des plaques isolées. Celles-ci sont remarquables à première vue par les fortes crénelures du tubercule. Scrobicule arrondi, étendu, assez profond, entouré d'un cercle de petits granules scrobiculaires mamelonnés ; zone miliaire très réduite. Ambulacres étroits, flexueux, portant seulement quatre rangées de granules dont les internes sont sensiblement plus petits que les externes. Cette disposition est exactement celle figurée par Wright, pl. III, fig. 2d.

Radioles cylindriques, très allongés, ornés de côtes nombreuses garnies de granules épineux, non confluents ; ces côtes, en nombre variable près de la collerette (18 sur un échantillon) se réunissent ça et là deux en une seule et on en compte beaucoup moins

(12) vers l'extrémité de la tige. Les intervalles qui séparent les côtes, plus larges qu'elles mêmes, sont garnis d'une granulation microscopique avec tendance à se disposer en stries longitudinales. Il arrive parfois que les granules sont arrondis au lieu d'être épineux, mais on trouve entre les extrêmes des passages insensibles. Collerette presque nulle ; anneau saillant, strié ; facette articulaire crénelée.

Ces radioles sont absolument conformes à ceux décrits et figurés par Wright et il ne peut exister aucun doute sur leur détermination. Ils offrent quelques rapports avec ceux des *C. uniformis*, *C. sceptrifera* et *C. subvesiculosa*, mais ces derniers s'en distinguent par leur grande longueur, leur tige plus régulièrement cylindrique, moins effilée à son extrémité, subprismatique, ornée de côtes proportionnellement moins serrées, portant des épines plus fortes et plus acérées. Les radioles du *C. spectrifera* Mantell sont plus nettement fusiformes, ornés de côtes plus épineuses, ordinairement séparées par des intervales chagrinés. Ceux du *C. uniformis* Sorignet sont plus cylindriques, plus courts, le plus souvent pourvus d'une corole terminale et présentent toujours une collerette bien plus développée, nettement limitée. Par ce caractère les radioles du *C. uniformis* sont intermédiaires entre ceux des *C. dissimilis* à collerette presque nulle et *C. Delatourei* à haute collerette, rappelant un peu celle du *C. farringdonensis*.

Localités. — M. Barrois a signalé l'espèce au mont Moret près Arzillières, au sud de Maffrecourt (Marne) et près d'Amagne (Ardennes). Je l'ai moi-même recueillie à Givry-en-Argonne, Sainte-Menehould et La Neuville-au-Pont, dans les marnes à *Asterosoris coronula*, et à Braux-Sainte-Cohière dans la craie marneuse à *Am. varians*.

Le *C. dissimilis*, assez abondant en Angleterre, y est caractéristique du Gray Chalk de Douvre ; il est beaucoup moins répandu en France et je ne l'ai encore recueilli ni dans l'Yonne, ni dans l'Aube.

GENRES { *Dorocidaris*, Al. Agassiz, 1869.
Typocidaris, Pomel, 1883.

Aujourd'hui qu'un grand nombre d'Echinologistes comme MM. Al. Agassiz, Pomel, Doderlein, Schlüter, contrairement à l'opinion de MM. Cotteau, de Loriol et Duncan, subdivisent d'une façon indéfinie le grand genre *Cidaris*, il devient indispensable de discuter certaines de ces coupures subgénériques d'une importance fort inégale.

Les oursins du type du *Cidaris vesiculosa* Goldfuss ont été rap-

portés par M. Schlüter au genre *Dorocidaris* Al. Agassiz (*Die Regul. Echin. der nordd. Kreide*, p. 129. — 1892). Cette attribution me paraît de nature à soulever quelques difficultés :

Le genre *Dorocidaris* fut créé en 1869 par Al. Agassiz pour son *D. abyssicola*, reconnu depuis comme n'étant que le jeune du *Cidaris papillata* Leske. L'auteur nous disait alors que ses *Dorocidaris* diffèrent des vrais *Cidaris* par leurs ambulacres rétrécis au milieu, par le plus petit nombre de leurs tubercules interambulacraires, leurs scrobicules profonds, entourés de granules serrés, laissant au milieu de l'aire un espace plus ou moins nu et escavé, surtout par le développement de ses radioles allongés. (*Révision*, p. 254. — 1872). Plus tard, il est vrai (*Voyage of Challenger*, p. 33. — 1881) M. Al. Agassiz ne donne plus au *Dorocidaris* qu'une valeur subgénérique et y range toutes les formes à ambulacres étroits, avec radioles longs, grêles et dentelés. Mais en 1883, M. Pomel, semblant adopter le genre *Dorocidaris*, ne tient plus aucun compte des caractères qui lui ont été donné spar son créateur. Transporté dans le groupe des Goniocidariens, le *Dorocidaris* du *Genera* n'est plus caractérisé que par « ses zones miliaires, portant des granules en séries transverses, séparées par des « impressions linéaires ; souvent des fossettes aux sutures hori- « zontales. » Comme pour mieux accentuer la différence existant entre son genre et celui créé par Al. Agassiz, M. Pomel prend le soin de citer en première ligne le *Cidaris muricata* Rœmer (1), connu seulement par ses radioles très courts. — M. Doderlein a encore compris le genre *Dorocidaris* autrement que M. Pomel, puisqu'il en exclut le *C. subvesiculosa*, mais il ne le comprend pas non plus comme Al. Algassiz puisqu'il y range toute une série d'espèces crétacées à courts radioles (2). M. le Professeur Schlüter a complètement suivi l'interprétation du genre proposée par M. Doderlein. Il me paraît cependant difficile de modifier d'une façon aussi absolue un genre établi et je crois préférable

(1) Voir, Rœmer : *Die Verstei. der nordd. Oolithen-Gebirge*, pl. I, fig. 22. — 1836 et Cotteau : *Pal. franç. crét.*, t. VII, pl. 1024, fig. 7. 1862. — Tout récemment M. Schlüter : *Die Regul. Echin. der nordd. Kreide*, II, p. 81, 1892, a cru pouvoir interpréter très différemment l'espèce de Rœmer. Il a rattaché le type figuré en 1836 au *C. hirsuta* Marcou, 1846, et pris pour type du *C. muricata* ; seulement le *C. variabilis*. fig. F. de Koch et Dunker, 1837, forme de radioles très allongés, fortement crénelés, absolument différents de celui figuré par Rœmer, *petiolis brevibus lævigatis*.

(2) Voir Gauthier : *Annuaire géol. univ.*, t. VI, p. 943. — 1891.

de conserver le genre *Dorocidaris* comme une section des *Cidaris* destinée à recevoir certaines formes dont le *Cidaris papillata* Leske est le type. Quant au *Cidaris vesiculosa* à radioles courts et dépassant à peine le diamètre du test, dont les interambulacres sont dépourvus de sillon médian *sunken and bare* et dont les ambulacres ne sont ni plus, ni moins étroits que ceux de tous les vrais *Cidaris*, il ne peut être simplement placé dans la même coupe générique ou subgénérique que le *Dorocidaris papillata*. Le *C. vesiculosa* ne rentre d'ailleurs pas davantage dans le genre *Dorocidaris* de M. Pomel puisqu'il est dépourvu de sillons apparents correspondants aux filets nerveux du système périphérique.

Si l'on veut diviser le grand genre *Cidaris* en sections, il faut selon moi laisser de côté tous les sous-genres sans physionomie propre, qui ne reposent que sur des caractères variables, ou appartiennent au groupe tout entier pour s'arrêter aux caractères qui présentent une certaine valeur anatomique ou une importance relative par leur précision et leur spécialisation à un groupe particulier. Dans cet ordre d'idées le chevauchement des pores, leur réunion par un sillon, la fusion de deux primaires au voisinage du péristome, l'imperforation des tubercules, la présence de fossettes suturales ont une toute autre valeur que la granulation plus ou moins dense des aires interradiales, l'empreinte plus ou moins nette des filets nerveux, l'atrophie d'un second ou troisième tubercule près de l'apex, les crénelures plus ou moins effacées des tubercules. Or, le trait saillant des oursins du type du *Cidaris vesiculosa* réside évidemment dans la présence de fossettes suturales plus ou moins profondes, mais toujours bien apparentes à la face supérieure des aires interradiales. Ces fossettes rapprochent évidemment ce type des *Goniocidaris*, elles sont cependant disposées d'une manière un peu différente et si l'on tient à subdiviser le genre *Goniocidaris* il y aurait simplement lieu d'adopter le sous-genre *Typocidaris* Pomel, lequel comprendrait alors non seulement le *Cidaris malum* Albin Gras, mais les *C. farring donensis* Wright, *Goniocidaris arduennensis* Lambert, *Cidaris vesiculosa* Goldfuss, *Dorocidaris essenensis* Schlüter, *Cidaris Carteri* Wright, *C. cretosa* Mantell *C. sceptrifera* Mantell, *C. serrata* Desor, *C. Merceyi* Cotteau, *Stereocidaris Hannoverana* Schlüter. Les amateurs de subdivisions jusqu'à l'émiettement auraient encore la ressource de mettre à part comme *Stereocidaris* les *C. Carteri*, *C. cretosa et C. Merceyi*.

Tous les motifs que j'invoquais récemment (Echin. de l'Aptien de Grandpré, p. 43, 1892) pour rejeter de la méthode le sous-genre

Typocidaris, subsistent; je considère toujours qu'il est dangereux « de fonder des genres nouveaux sur des détails anatomiques « dont l'importance physiologique nous échappe encore complè- « tement ». Cependant, en raison du nombre toujours croissant d'espèces crétacées qui viennent se ranger autour du type pourvu de fossettes suturales, je comprends que certaines personnes préfèrent distinguer ce type par un nom spécial. Je dis qu'alors celui de *Typocidaris* Pomel doit être préféré à celui de *Dorocidaris*, puisque ce dernier n'est réellement pas un Goniocidarien.

GROUPE DES { *Cidaris vesiculosa*, Goldfuss. — *cenomanensis*, Cotteau. — *hirudo*, Sorignet. }

Pendant longtemps on a réuni sous le nom de *Cidaris vesiculosa* Goldfuss une série de formes cénomaniennes, ayant des rapports assez étroits, caractérisées par le petit nombre de leurs tubercules interambulacraires et la présence de six rangées de granules dans les ambulacres. C'est ainsi notamment que M. Cotteau a compris l'espèce, y réunissant les diverses variétés d'Essen, de la Sarthe, du Hâvre et de Neuvy-Sautour, après en avoir séparé, à l'exemple de ses devanciers, les *C. Lardyi* néocomien, *C. malum* urgonien, *C. subvesiculosa* du Turonien et aussi le *C. cenomanensis* pourvu seulement de quatre rangs de granules ambulacraires. J'ai dû moi-même éloigner du type de Goldfuss mon *Goniocidaris arduennensis* de l'Aptien. Aujourd'hui M. Schlüter a été encore plus loin dans cette voie, et il vient, en créant son *Dorocidaris essenensis*, de scinder d'une façon absolue l'ancien *C. vesiculosa* tel que les auteurs l'avaient généralement compris.

Pour l'étude de ce groupe de *Cidaris* une première difficulté résulte de l'incohérence du type créé en 1826 par Goldfuss. Le célèbre auteur allemand a en effet établi son espèce sur trois plaquettes et une série hétérogène de radioles provenant en partie seulement de la craie d'Essen. Or il n'est pas prouvé que les trois plaquettes aient appartenu à la même espèce. Celles des figures 2 a et b (de la pl. XL du *Petref. Germaniæ*) présentent un cercle de granules scrobiculaires plus développés, mieux mamelonnés que le fragment de test de la figure 2 c; chez ce dernier les granules sont plus confus et non alignés par des stries comme sur les deux autres plaquettes. Pour augmenter notre embarras, M. Schlüter nous apprend que les figures 2 a, b, c, de Goldfuss pourraient bien n'être pas absolument fidèles. Quant aux radioles, il faut immédiatement en écarter ceux des figures 2 h, i et k. Je m'expliquerai

plus loin sur les autres, mais je puis remarquer de suite combien leur identité avec les plaquettes reste incertaine.

Après Bronn, qui a figuré un nouveau fragment de l'espèce en 1837 (*Leth. géog.* pl. XXIX, fig. 16), M. Cotteau a le premier fait connaître un *C. vesiculosa* (Echin. de la Sarthe, pl. XXV, fig. 15. — 1859) complet du cénomanien du Mans. Quelques années plus tard, dans la Paléontologie française, en raison de l'aspect particulier des radioles de ce *Cidaris*, il le considère comme une variété distincte du type : *C. spinulosa* Agassiz *non* Rœmer. Pour lui le type est représenté par les échantillons du Hâvre et de Villers-sur-Mer (pl. 1050) dont un radiole est figuré à la même planche (fig. 7). Il figure en outre une variété de grande taille de la craie de l'Eure (pl. 1051, fig. 1, 2). Plus tard, dans les Echinides de l'Yonne, M. Cotteau signale une nouvelle forme du *C. vesiculosa*, remarquable par son test de grande taille, déprimé, ses granules ambulacraires inégaux, surtout ses gros radioles subfusiformes tronqués. En résumé, on peut distinguer parmi les *C. vesiculosa* décrits par M. Cotteau quatre formes :

N° 1. — Celle de la Sarthe, caractérisée surtout par ses radioles épineux et à laquelle je donnerai le nom de *C. pseudospinulosa* (Echin. Sarthe, pl. XXV, fig. 1-5).

N° 2. — Celle du Hâvre à zones miliaires moins finement granuleuses et radioles costulés. (Pal. franç. pl. 1050, fig. 1 à 9 et 17 à 20). C'est le *Cid. essenensis* Schlüter.

N° 3. — La grande variété de la craie de l'Eure avec huit rangs de granules ambulacraires et granules de la zone miliaire sériés. (Ibid. pl. 1051, fig. 1-2). Ce serait le vrai *C. vesiculosa* de Goldfuss.

N° 4. — La grande variété de la craie de Neuvy-Sautour, à six rangs inégaux de granules ambulacraires et gros radioles subfusiformes, tronquées (Echin. de l'Yonne pl. 67, fig, 1-3) que je nommerai provisoirement : *C. præhirudo*.

En Angleterre, on retrouve certaines des formes signalées en France. Ainsi la fig. 1, pl. III de Wright représente un *C.* à huit rangs de granules ambulacraires (*at the equator there are eight rows*) évidemment identique à la grande variété de l'Eure, n° 3 ci-dessus. Il provient du Grey chalk de Douvres. Quant au *C. vesiculosa* du Red chalk (pl. III, fig. 3) il se distingue par le nombre de ses tubercules interambulacraires ; il rappelle le *C. subvesiculosa*, appartient donc à un autre type et devra être rapproché du *C. Rhotomagensis*. Enfin le *C. vesiculosa* (pl. II, fig, 5) de l'Upper Greensand n'ayant chez l'adulte que quatre rangées de granules ambulacraires devrait plutôt être réuni du *C. cenomanensis* qu'au *C. vesiculosa*.

M. le professeur Schlüter, dans une très remarquable étude sur ce groupe de *Cidaris*, vient de chercher à préciser les caractères du véritable *C. vesiculosa* ; il en sépare spécifiquement son *Dorocidaris essenensis* et nous fait connaître encore une forme nouvelle du Tourtia d'Essen, son *Dorocidaris cf. vesiculosa*, petite espèce remarquable par les crénelures de ses tubercules et la présence de deux rangées seulement de granules ambulacraires.

M. Schlüter ne rapporte plus au type du *C. vesiculosa* de Goldfuss que les échantillons à larges ambulacres, garnis de 6 à 8 rangées de granules, pourvus dans l'interambulacre de scrobicules peu développés, avec zone miliaire large, homogène, sutures des plaques confuses et fossettes suturales peu apparentes. (Voir : *Die Regul.* Echin. Taf. IX, fig. 9 et 15, fig. 9).

Le *Dorocidaris essenensis* Schlüter est caractérisé par ses ambulacres à six rangs de granules égaux ; dans l'interambulacre ses scrobicules sont plus larges, sa zone miliaire moins développée est composée de granules plus irréguliers; sutures des plaques assez nettes. (Voir : *loc. cit.* taf. IX, fig. 8 et 15, fig. 8). — M. Schlüter rapporte positivement les deux formes ci-dessus examinées, de la Sarthe (n° 1) et du Hâvre (n° 2) à son *Dorocidaris essenensis*, mais il pense à tort que son vrai *C. vesiculosa* n'a pas encore été recueilli en France.

J'ai examiné moi-même un certain nombre de *Cidaris* cénomaniens provenant de la Seine-Inférieure, de l'Yonne et de l'Aube. J'ai reconnu que ceux des couches inférieures se rapportaient assez exactement à la forme n° 2, c'est-à-dire au *Dorocidaris essenensis* de M. Schlüter. Un seul échantillon du Hâvre m'a paru se rapporter à la forme n° 3, soit au type du *C. vesiculosa* Goldfuss. Mais pour le classement des individus provenant du Cénomanien supérieur j'ai éprouvé un plus vif embarras, en raison des rapports intimes qui relient la forme n°4 au *Cidaris hirudo* Sorignet.

Le test du *C. hirudo* a été figuré pour la première fois dans l'ouvrage de Dixon, pl. XXV, fig. 32-33. Plus fréquent en Angleterre qu'en France, il offre normalement six rangées de granules ambulacraires à l'ambitus, mais les externes sont toujours plus gros que les internes (Voir : Wright, pl. IX, fig. 2b) et souvent l'un de ces derniers se transforme en granules microscopiques épars. Les scrobicules sont assez développés, les fossettes suturales bien visibles, les tubercules parfois crénelés. Un autre caractère qui permet de distinguer facilement le *C. hirudo* du *C. vesiculosa* forme n° 2 (*Dorocidaris essenensis*) réside dans le nombre des tu-

bercules interambulacraires, toujours plus nombreux chez le *C. hirudo*.

Dans l'Yonne, où les radioles du *C. hirudo* sont abondamment répandus à la base du Turonien de Dracy, j'ai recueilli quelques tests bien complets et parfaitement typiques. Les ambulacres présentent exactement la disposition figurée dans la Paléontologie française, pl. 1054 bis, fig. 8. Mais, dans l'Aube, le *C. vesiculosa*, forme nº 4 de Saint-Parres, offre une disposition intermédiaire de ses granules ambulacraires. Ceux-ci sont moins réguliers que chez le *C. essenensis* du Hâvre; l'une des rangées internes est alternativement atrophiée, en sorte qu'il n'y a plus que cinq rangs de granules égaux avec un rang interne de granules plus petits successivement fournis par chaque série d'assules. Si les plus grands échantillons montrent à l'ambitus quelques plaques à six rangées de granules, les internes sont alors toujours sensiblement plus petits que les externes. Ainsi les Cidaris de Saint-Parres commencent à s'éloigner du *C. Essenensis* du Hâvre pour se rapprocher du *C. hirudo*, caractérisé par l'irrégularité de ses granules internes; mais ils demeurent encore par l'ensemble de leurs caractères, le nombre de leurs tubercules interambulacraires, la forme plus élevée des plaques périapicales, plus proches du premier que du second. Il serait préférable de les distinguer par un nom particulier et je propose pour eux celui de *Cidaris præhirudo*.

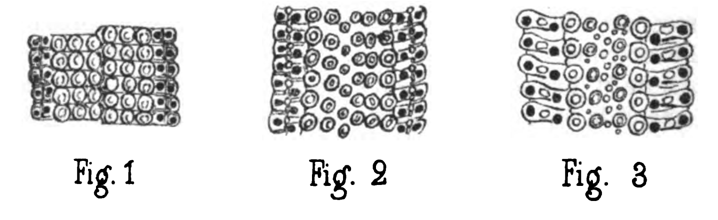


FIGURE 1. — Portion d'ambulacre grossi cinq fois d'un *C. essenensis* Schlüter du Cénomanien de Villiers-sur-Mer, de 27 mill. de diamètre, montrant ses zones porifères très étroites et ses six rangs de granules égaux. (Coll. Peron.)

FIGURE 2. — Portion d'ambulacre grossi six fois d'un *C. præhirudo* Lambert du Cénomanien supérieur de Saint-Parres, de 25 mill. de diamètre, montrant ses zones porifères étroites et ses six rangs de granules inégaux, les externes plus gros que les internes, dont un rang tend à s'atrophier. (Coll. Peron.)

FIGURES 3. Portion d'ambulacre grossi six fois, d'un *C. hirudo* Sorignet du Turonien de Dracy, de 31 mill. de diamètre, montrant ses zones porifères relativement larges, et ses rangs de granules inégaux, avec granulation miliaire intercalée. (Coll. Lambert.)

(Toutes ces figures, dessinées à la chambre claire, sont prises à l'ambitus.)

Dans ce groupe intéressant des *Typocidaris* crétacés on voit par quelles transitions insensibles on passe du *C. malum* urgonien au *C. spectrifera* sénonien par *T. arduennensis* aptien, *T. essenensis* du Cénomanien inf., *T. præhirudo* du Cénomanien supérieur, *T. hirudo* du Turonien.

Examinons maintenant les radioles :

1° Ceux très épineux du *C. pseudospinulosa* sont spéciaux au cénomanien de la Sarthe (Pal. franç., pl. 1050, fig. 13 à 16).

2° Ceux du *C. essenensis* me paraissent être les petits radioles ornés de côtes saillantes hétérogènes à intervalles chagrinés que l'on rencontre au Hâvre avec le test. (Pal. franç., pl. 1050, fig. 7).

3° Ceux du véritable *Cidaris vesiculosa* ne sont encore connus que d'une façon incertaine. On peut cependant y rapporter avec M. Schlüter les radioles des figures 2 d et g de la pl. XL de Goldfuss. — Le grand radiole fusiforme 2 f. ne provenant pas du Tourtia d'Essen est immédiatement à éloigner des autres et il devra selon moi être rapproché de ceux du *C. hirudo*. Quant aux trois autres, fig. 2 d, e, g, ils présentent d'assez notables différences et le radiole couronné 2 e, comparé par M. Schlüter à celui du *C. uniformis* me paraît encore beaucoup plus voisin de ceux du *C. hirudo*. Restent les deux radioles fig. 2 d, g cylindriques, ornés de stries granuleuses, que M. Schlüter considère comme typiques et qui, d'après lui, ne se retrouveraient pas en France. Ceux du Cénomanien de Saint-Michel (Charente) s'en rapprochent un peu, mais les détails de leur ornementation les rattachent encore à la forme n° 2 : *C. essenensis* du Hâvre.

4° Ceux épais, courts, subfusiformes, couronnés, du Cénomanien supérieur de Neuvy-Sautour (Echin. foss. de l'Yonne II, pl. 67, fig. 1-3) et aussi ceux de Saint-Parres qui, de l'avis de M. Cotteau, ne sauraient en être séparés (Pal. franç. pl. 1054 bis, fig. 9-13). Ces radioles de Saint-Parres, jadis attribués par notre savant maître et ami au *C. hirudo*, en ont été séparés ensuite en raison de leur différence de gisement, de leur taille plus forte et leurs stries moins effacées. La différence des gisements a peu d'importance, puisque les radioles de la forme n° 4 se rencontrent à la partie la plus élevée de la craie cénomanienne, tandis que le *C. hirudo* à deux ou trois mètres plus haut, caractérise par son abondance la base du Turonien. Les autres caractères sont loin d'être constants et j'ai sous les yeux des radioles turoniens aussi gros et à ornements plus accentués que beaucoup des radioles de Saint-Parres. Il faudrait donc renoncer à établir ici une séparation impossible, si le test des deux types ne présentait des différences suffisantes,

à la rigueur, pour permettre de ne pas confondre le *C. præhirudo* avec le *C. hirudo*. Il faut probablement rapporter au *C. præhirudo* les radioles des fig. 2 e, f, de la pl. XL de Goldfuss.

En résumé, si l'ont ient compte d'une part des caractères fournis par l'étude du test, principalement des ambulacres, et de l'autre de ceux, aussi très importants, tirés de la vestiture, il me paraît indispensable d'éloigner du *C. vesiculosa (auctorum)* toutes les espèces à quatre rangs seulement de granules ambulacraires chez les adultes. Ces espèces doivent être rapprochées du *C. cenomanensis* Cotteau. Cette première sélection opérée, on reste en présence de quatre formes, dont trois sont surtout caractérisées par leurs radioles :

1° Celle à radioles épineux de la Sarthe *C. pseudospinulosa.*

2° Celle à radioles ornées de côtes saillantes, irrégulières, *C. essenensis* Schlüter.

3° Celle à huit rangées de granules ambulacraires et radioles cylindriques, ornés de stries granuleuses, *C. vesiculosa* Goldfuss.

4° Celle enfin à radioles subfusiformes, souvent couronnés, *C. præhirudo.*

Il n'est pas pratiquement possible de distinguer les radioles de cette dernière forme de ceux du *C. hirudo* et l'on devra, selon moi, réunir les deux espèces malgré les quelques différences offertes par la disposition des granules ambulacraires. J'estime qu'il est également préférable de réunir, à l'exemple de MM. Cotteau et Schlüter, les formes n°s 1 et 2 sous le nom de *C. essenensis.* Mais, pour la clarté de cette discussion, il était indispensable de mentionner séparément chacune de ses formes.

Tous ces *Cidaris* sont remarquables par le petit nombre de leurs tubercules interambulacraires, leurs radioles courts, dépassant rarement le diamètre du test, l'absence de traces nettes des filets nerveux dans la zone miliaire, la présence de fossettes suturales plus ou moins développées ; ils rentrent donc tous assez bien dans le sous-genre *Typocidaris*, Pomel.

Il me paraît intéressant de consigner ici les résultats des observations que M. Fortin (1) et moi avons pu faire sur quarante *Cidaris* cénomaniens de Normandie :

(1) Que M. Fortin me permette de lui adresser ici mes bien sincères remerciements par l'aimable obligeance avec laquelle il a bien voulu, sans compter ses peines et ses déplacements, se livrer à un travail aussi considérable sur tous les *Cidaris vesiculosa* (*lato sensu*) de Normandie dont l'examen ne lui a pas été refusé.

Cidaris vesiculosa, Goldfuss (*lat. sens.*) de Normandie.

DIAMÈTRE DES ÉCHANTILLONS (1)	LOCALITÉS	COLLECTIONS (2)	NOMBRE DES RANGÉES de GRANULES AMBULACRAIRES			
			4	5	6	8
8 mill.	La Hève.	L	1			
13 —	Id.	L	1			
14 et 15 mill.	Villers-sur-Mer.	C	2	1		
9 à 16 —	Octeville, Cauville, St-Jouin.	M	6			
16 —	La Hève.	F	1			
16 —	Id.	F			1	
18 —	Id.	L			1	
19 et 20 —	Villers-sur-Mer.	C			2	
21 et 22 —	La Hève.	L			2	
27 —	Villers-sur-Mer.	P			1	
26 à 33 —	Id.	C			4	
26 à 34 —	La Hève, Saint-Jouin.	F			4	
20 à 45 —	— Bléville, Cauville	M			11	
33 —	—	F				1
46 —	—	L				1
			11	1	26	2
			40			

Vingt-six de ces *Cidaris* présentent très exactement six rangées de granules ambulacraires et deux seulement un nombre supérieur. Onze n'en montrent que quatre, mais il importe de remarquer que ces onze oursins sont de petite taille (8 à 16 millimètres de diamètre) tandis que les échantillons à six rangées de granules mesurent de 16 à 45 millimètres. Il est donc évident pour moi qu'une partie, ou plus exactement la presque totalité des échantillons à quatre rangées de granules ne sont que des jeunes, qui auraient porté adultes six rangées de granules ambulacraires réguliers. J'ai cependant sous les yeux un petit échantillon de 13 millimètres, à quatre rangs de granules, qui présente déjà bien les caractères

(1) Pour un certain nombre de segments isolés le diamètre a été calculé d'après une proportion établie sur l'observation de plusieurs tests intacts. Le diamètre d'un test égale en effet la largeur maxima de l'un des segments + 60/100 de cette largeur.

(2) Les lettres indiquent : C. Collection de la Faculté des Sciences de Caen. — F. Coll. Fortin. — L. Lambert. — M. Le Marchand. — P. Peron.

assignés par M. Cotteau à son *C. cenomanensis;* mettons le de côté avec ceux à plus de six rangées de granules. Nous restons encore en présence de 37 échantillons qui nous permettent d'observer le développement du type : chez le jeune quatre rangées seulement de granules ambulacraires ; vers le diamètre 14 les ambulacres prennent un plus grand développement, une cinquième rangée de granules apparaît, puis une sixième lui fait cortège et au diamètre 17 tous ces *Cidaris* ont leurs six rangs de granules ambulacraires égaux qu'ils conservent jusqu'au diamètre 45, le plus grand observé.

Si l'on admet les distinctions proposées par M. Schlüter, tous ces *Cidaris* normands seraient des *Typocidaris essenensis* ; le vrai *Cidaris vesiculosa* Goldfuss ne serait représenté ici que par les deux échantillons à plus de six rangs de granules ambulacraires.

2. — Typocidaris vesiculosa, Goldfuss (*sub Cidarites*), 1826.

Pl. I, fig. 19.

Cidarites vesiculosus Goldfuss, *Petref. Germ.*, p. 120, pl. XL, fig. 2, c, d, g. 1826.

Cidaris vesiculosa — Agassiz : *Prodrome d'une Monog. des Radiaires*, p. 188. — 1836.

— — — (*pars*) Agas. et Desor : *Catal. rais.*, p. 24. — 1846.

— — — (*Id.*) Sorignet : *Ours. foss. de l'Eure*, p. 13. — 1850.

— — — (*Id.*) d'Orbigny : *Prodrome*, p. 680, t. II, n° 675. — 1850.

— — — (*Id.*) Desor : *Synopsis*, p. 11. — 1855.

— — — (*Id.*) Cotteau, *Pal. franç.*, crét., t. VII, p. 222 (et seulement), pl. 1051, fig, 1, 2.

— — — (*Id.*) Wright : *Brit. foss. Echinid.*, *cret.*, p. 41 (et seulement), pl. III, fig. 1. — 1864.

— — — Quenstedt : *Die Echinid.*, p. 165, pl. 67, fig. 128 et 129. — 1873.

Dorocidaris vesiculosa Goldfuss (*spec.*), Schlüter : *Die regul. Echin.* p. 57, taf. IX, fig. 9 et XV, f. 9. — 1892.

Après les détails généraux qui précèdent, il est superflu de revenir sur la description détaillée de cette espèce.

J'ai seulement recueilli quelques débris de ce *Cidaris* dans les

marnes à *Asteroseris coronula* d'Argers (Marne). Un fragment d'ambulacre présente à l'ambitus quatre rangs de granules ambulacraires, ce qui donnerait huit rangées de granules pour l'ambulacre entier. On remarque, en outre, vers la partie centrale de l'ambulacre la présence de quelques verrues microscopiques intercalées. Malgré ce caractère, les plaquettes que j'ai sous les yeux, par le développement du scrobicule, l'étroitesse de leur zone miliaire et la netteté des fossettes suturales, rappellent beaucoup celles du *Dorocidaris essenensis* Schlüter. Elles prouvent combien la séparation des deux espèces repose sur des nuances délicates et présente un faible intérêt au point de vue géologique.

3. — TYPOCIDARIS ESSENENSIS Schlüter (*sub Dorocidaris*), 1892.

Pl. I, fig. 17-18.

CIDARIS VESICULOSA (*pars*) Agassiz et Desor : *Catal. raison.*, p. 24.— 1846.
— — (*Id.*) d'Orbigny : *Prodrome*, II, n° 675. — 1850.
— — (*Id.*) Desor : *Synopsis*, p. 11. — 1855.
— — (*Id.*) Cotteau : *Pal. franç.*, crét., t. VII, p. 222 (et seulement), pl. 1050, fig. 1 à 9 et 17 à 20.— 1862.
— — (*Id.*) Cotteau, Peron et Gauthier : *Echin. foss. de l'Algérie*, fasc. IV, p. 175. — 1878.
— — (*Id.*) Quenstedt : *Die Echin.*, p. 165 (et seulement), pl. 67, fig. 126. — 1873.
DOROCIDARIS ESSENENSIS Schlüter : *Die Regul. Echin. der nordd. Kreide*, II, p. 133, Taf. IX, f. 8 et XV, fig. 8. — 1892.

J'ai sous les yeux un radiole parfaitement typique, semblable à ceux du Havre et à celui fig. 7 de la pl. 1050 de la *Paléontologie Française;* il provient, avec une assule interambulacraire isolée, du Cénomanien inférieur à *Holaster nodulosus*, de Seignelay (Yonne).

J'ai retrouvé des plaquettes semblables, dont plusieurs montrent des fossettes suturales très nettes et l'une une portion de l'ambulacre, avec six rangs de granules égaux, dans les marnes *Asteroseris coronula* de Sainte-Menehould. Quelques radioles accompagnent ces plaques ; ils forment une variété intéressante par leur tige ornée de petites côtes granuleuses, peu saillantes, nombreuses, régulières, s'élevant presque toutes jusqu'à l'extrémité et séparées par des intervalles chagrinés plus larges qu'elles-mêmes. Ces radioles semblent former passage entre ceux fortement costulés du Havre et de Seignelay et ceux du véritable *Cidaris vesiculosa*, ou du moins ceux qui lui sont attribués (Goldfuss, pl. XL, fig. 2 d, g.)

4 — Typocidaris prœhirudo Lambert.

Pl. I, fig. 14 à 16.

Cidaris hirudo (*pars*)	Cotteau :	*Pal. franç.*, crét., VII, p. 244 (et seulement), pl. 1054 *bis*, fig. 9, 13. — 1862.
— vesiculosa	Cotteau :	*Etudes sur les Echin. foss. du dép. de l'Yonne*. II, p. 212, pl. 67, fig. 1-3. — 1865.
— uniformis	Cotteau :	*ibid.*, p. 217, pl. 67, f. 1-3.
— vesiculosa	Cotteau :	*Catal. rais. des Echin. foss. du dép. de l'Aube*, p. 58. — 1865.
— uniformis	Cotteau :	*ibid.*, p. 61.
— vesiculosa	Peron :	*Note pour servir à l'hist. du terr. de craie*, p. 51. — 1887.
— uniformis	Peron :	*ibid.*, p. 51.

Mon *Typocidaris prœhirudo* est une forme parfaitement connue. M. Cotteau en a figuré dans ses *Echinides de l'Yonne*, un magnifique échantillon avec radioles adhérents. Ce type se distingue non seulement par ses gros radioles, courts, subcylindriques, tronqués et couronnés, mais encore par ses ambulacres portant six rangées de granules inégaux, les internes plus petits que les externes.

J'ai sous les yeux quelques échantillons plus petits, un peu déformés, bien conservés cependant dans tous leurs détails et provenant de la craie de Saint-Parres.

Diamètre, 24 mill. — Hauteur, 16 mill.

Ambulacres onduleux. Zones porifères étroites. Pores séparés par un double bourrelet granuliforme. Zone interporifère garnie à l'ambitus de six rangs de granules inégaux, les externes plus développés et plus nettement mamelonnés que les autres ; une des rangées médiane tend alternativement à s'atrophier et est remplacée par une granulation microscopique dans chaque portion de l'aire qui avoisine successivement les tubercules interambulacraires. — Dans l'interambulacre, on compte quatre à cinq tubercules par rangée ; les scrobicules sont assez développés ; la zone miliaire est composée de granules peu déprimés, non sériés ; les sutures des plaques sont peu nettes, mais les fossettes suturales bien apparentes. Les plaques périapicales, alternativement hautes et basses, sont dépourvues de tubercules ; ceux-ci sont remplacés par un simple mamelon déprimé, sans scrobicule.

Il est impossible de ne pas rapporter à ce test les radioles que

l'on trouve avec lui dans la craie de Saint-Parres. Ces radioles ne sont d'ailleurs pas tous semblables à ceux de Neuvy-Sautour ou à ceux figurés par M. Cotteau dans la *Paléontologie française*, sous le nom de *Cidaris hirudo* (Pl. 1054 *bis*, fig. 9 et 10.) ; ils sont ordinairement plus allongés, plus fusiformes et rappellent souvent la forme figurée par Goldfuss (*Petref. Germ.*, pl. XL, fig. 2 f.). Tous ces gros radioles, plus ou moins effilés, sont évidemment ceux de l'ambitus, mais avec eux on en trouve d'autres plus allongés, en baguette ornée de côtes parfois granuleuses, qu'il me paraît impossible d'en séparer, bien qu'ils aient été rapportés par tous les auteurs au *Cidaris uniformis* Sorignet. Leur forme beaucoup plus grêle tiendrait uniquement, selon moi, à leur position différente sur le test. Les passages que l'on observe d'un extrême à l'autre se retrouvent d'ailleurs identiques chez les radioles du *C. hirudo* Turonien.

Les radioles du *C. uniformis* Sorignet ont leur tige ornée de côtes égales, garnies de granules effilés, épineux, et une haute collerette toujours bien limitée. Chez le *C. præhirudo*, les côtes commencent à une distance plus ou moins grande du bouton, mais les ornements de la tige se continuent sur la collerette sans limites précises entre ces deux portions du radiole. Les granules, qui ornent assez rarement les côtes, sont déprimés, non épineux. Enfin, aucun des radioles de Saint-Parres que j'ai sous les yeux ne présente de fleuron terminal largement épanoui, semblable à celui qui orne souvent l'extrémité de la tige du *C. uniformis*. Les côtes des radioles en baguette du *C. præhirudo* sont d'ailleurs toujours beaucoup plus fortes et moins régulières que celles du *C. uniformis*, et ce caractère suffit pour distinguer à première vue les deux espèces. Il n'est pas possible, selon moi, de réunir les radioles en baguette de Saint-Parres au type du *C. uniformis* de la *Paléontologie française*, ni aux radioles de cette espèce que l'on trouve dans le Gault supérieur de Brienne et de Venizy. Les deux formes sont certainement spécifiquement différentes. Si l'on ne voulait pas considérer ces radioles en baguette de Saint-Parres comme une simple variété des radioles fusiformes, il faudrait alors leur donner un nom nouveau ; mais cette solution, contraire aux données zoologiques sur les variations de formes des radioles, me semblerait regrettable.

Comme je l'ai dit, c'est pour me conformer à une sorte de tradition et ne pas trop innover que j'ai maintenu un *T. præhirudo* cénomanien à côté du *Typocidaris hirudo* turonien ; mais quelles que soient les très légères différences de leurs tests, les deux

formes sont difficilement séparables en raison des caractères de leur vestiture.

Localités. — Cénomanien supérieur de Neuvy-Sautour (Yonne) et de Saint-Parres (Aube). — Coll. Billaut, Peron.

5. — Cidaris velifera Bronn, 1835.

Synonymie sommaire :

Cidaris	veliferus	Bronn : *Jahrb. f. Mineralogie*, p. 154. 1835. — *Radioli.*
—	pisifera	Agassiz : *Cat. syst. Ectyp. foss.*, p. 10. 1840. — *Radioli.*
—	Michelini	Sorignet : *Oursins foss.*, p. 18. 1850. — *Radioli.*
—	globiceps	Quenstedt : *Hand. der Petrefactenk*, p. 577, pl. 49, fig. 17. 1852. — *Radioli.*
—	velifera	Desor : *Synopsis*, p. 34, pl. VI, fig. 12. 1855. — *Radioli.*
—	—	Cotteau : *Pal. franç.*, crét., t. VII, p. 241, pl. 1054, fig. 14-21. 1862. — *Radioli.*
—	—	Wright : *Brit. foss. Echin.*, *crét. form.*, p. 37, pl. II, f. 2-4. 1864. — *Testa cum radiolis.*
—	—	Cotteau : *Etudes s. les Echin. foss. de l'Yonne*, p. 221, pl. 67, f. 8-10. 1865. — *Radioli.*
—	—	Cotteau : *Catal. d. Echin. foss. de l'Aube*, p. 59, pl. II, f. 3-7. 1865. — *Testa.*
Tylocidaris	velifera	Schlüter : (*Radioli non testa*) *Die regul. Echin. d. nordd. Kreide*, p. 37. 1892. (*Excl.*, p. 31, taf. 9, f. 1-7.)

Cette espèce a été établie en 1835 par Bronn pour des radioles du Tourtia d'Essen, glandiformes, couverts d'aspérités épineuses. Ces radioles ont été pour la première fois figurés par Quenstedt sous le nom de *Cidaris globiceps* et sont depuis longtemps parfaitement connus. Wright est le premier qui ait donné, en 1864, une figure du test (pl. II, fig. 2-3), et comme l'auteur anglais en a représenté un fragment avec radioles encore adhérents, aucun doute ne peut subsister sur l'identité de ce test et des radioles. Un bel échantillon de Saint-Parres a été figuré l'année suivante par M. Cotteau.

M. Schlüter, dans une récente et très sérieuse étude sur cette espèce, la reporte dans le genre *Tylocidaris* Pomel. Je ne crois pas possible d'admettre cette attribution générique. Les *Cidaris velifera* et *C. Sorigneti*, à petits radioles glandiformes, mais à tubercules perforés, ne peuvent rentrer dans un genre dont la

caractéristique essentielle est d'avoir ses tubercules lisses. La perforation des tubercules des *Cidaris* indique la présence d'un ligament central du radiole, ligament qui fait défaut chez les espèces à tubercules lisses. M. Pomel a créé pour les *Cidaris* dépourvus de ligament central son genre *Tylocidaris*; on ne peut y introduire des espèces qui étaient certainement pourvues de ce ligament comme *C. velifera*.

'Il est vrai que chez un autre *Cidaris* cénomanien, à tubercules ordinairement lisses, quelques tubercules placés au-dessus de l'ambitus et qui portaient les plus lourds radioles sont pourvus d'une perforation destinée à recevoir un ligament central. Les figures 1 à 3 de la planche IX de M. le professeur Schlüter présentent bien ce caractère que je retrouve sur un échantillon du même type provenant du Cénomanien du Havre. Ces oursins sont donc *Tylocidaris* par la face inférieure et *Cidaris* par leur face apicale. Cette constatation est certainement de nature à amoindrir beaucoup la valeur du genre créé par M. Pomel. Elle prouve combien toutes les tentatives faites pour sectionner le grand genre *Cidaris* sont précaires. Cependant, chez l'oursin du Havre que j'ai sous les yeux, les tubercules perforés sont rares et on peut presque les considérer comme accidentels, car il ne faut pas prendre pour des perforations certaines altérations du tubercule dues à la fossilisation ou à une décortication postérieure. On peut donc, à la rigueur, rejeter dans la section *Tylocidaris* ces oursins à tubercules toujours lisses en dessous, parfois perforés en dessus. Mais ce n'est pas une raison pour y comprendre des *Cidaridæ*, dont tous les tubercules sont perforés comme le *C. velifera* de l'Upper Greensand de Warminster (1) et celui du Cénomanien supérieur de Saint-Parres. Ceux-ci offrent d'ailleurs avec l'échantillon d'Essen figuré par M. Schlüter d'autres différences : ils sont de petite taille, déprimés et leurs ambulacres ne portent que quatre rangs de granules inégaux. Le *Cidaris* d'Essen est, au contraire, de moyenne taille, faiblement déprimé; chez lui comme chez celui du Havre, les tubercules sont plus serrés, la zone miliaire interambulacraire plus large et plus finement granuleuse, les ambulacres portent six rangées de granules subégaux, les internes un peu plus petits et en rangs moins réguliers que les externes. Enfin les radioles connus du *C. velifera*, tous de très petite taille, se rapporteraient difficilement au test à tuber-

(1) The summites of all the tubercles are perforated, those on the upper part of the test are, however, best preserved : Wright. *op. cit.* p. 38.



cules largement mamelonné d'Essen et du Havre. Ce dernier me paraît donc avoir beaucoup plus de rapports avec le *C. Bowerbanki* Forbes qu'avec le véritable *C. velifera.*

Un *Tylocidaris Bowerbanki* Forbes (*sub Cidaris*) avec radioles adhérents du Grey chalk de Douvres a été parfaitement figuré par Dixon (pl. XXIX, fig. 4). Wright a fait reproduire ce curieux oursin (pl. II, fig. 1), puis il a montré (p. 78, fig. 4) les variations des radioles sur un autre exemplaire. (Voir aussi *ibid*, pl. XIII, fig. 8-14). Cette espèce est certainement différente du *C. velifera*; elle offre plutôt, par la forme de ses radioles, une certaine ressemblance avec le *C. Berthelini* Cotteau. Je ne crois cependant pas que l'on puisse aujourd'hui réunir simplement les *C. Berthelini* et *C. Bowerbanki.*

En résumé, d'une part, il ne me paraît pas établi que le *C. velifera* (*testa*) de M. Schlüter soit identique du *C. velifera* (*radioli*) de Bronn; il est certain, d'autre part, que le *C. velifera* Bronn, cité par M. Cotteau à Saint-Parres et pour les radioles à Neuvy-Sautour, ne peut être rejeté dans le genre *Tylocidaris* Pomel. Mais le *C. Bowerbanki* = *C. velifera* Schlüter (*testa non radioli*) justement placé par M. Pomel dans son genre *Tylocidaris*, devra être désormais compris dans la liste des espèces normandes.

Le test en question avait d'ailleurs été depuis longtemps recuelli à Rouen par feu Bucaille, qui, en 1873, l'a décrit dans ses *Echinides fossiles de la Seine-Inférieure*, sous le nom de *Cidaris gibberula* Agassiz. Le *C. gibberula* est en effet un *Tylocidaris* très voisin du *T. Bowerbanki;* mais l'espèce du Cénomanien des Bouches-du-Rhône a ses ambulacres plus étroits, garnis de granules bien plus inégaux et surtout des radioles d'un aspect absolument différent.

6. — Cidaris asperula Rœmer, 1841.

Synonymie :

Cidaris asperula	Rœmer : *Versteiner. d. nordd. Kreidegebirges*, p. 26, t. VI, f. 8. — 1841.
— spec.	Forbes, in Dixon : *Géol. of. Sussex*, p. 339, nº 7, pl. 24, f. 23 (err. typ. f. 8). — 1850.
— pleracantha	Woodward (*non* Agassiz) : *Mém. geol. surv. Dec. V*, pl. V, p. 3. — 1856.
— oliva	Desor : *Synopsis*, p. 447. — 1858.
— Berthelini	Cotteau : *Pal. franç.*, crét. VII, p. 242, pl. 1054 *bis*, fig. 1-5. — 1862.

CIDARIS BERTHELINI Cotteau : *Etud. sur les Echin. foss. de l'Yonne*. II, p. 219, pl. 67, f. 6-7. — 1865.
— — (*pars*) Cotteau : *Catal. d. Echin. foss. de l'Aube*, p. 60, pl. II, f. 12, 14 à 18 (Exclud. f. 13).— 1865.
— PLERACANTHA Wright (*non* Agassiz) : *Brit. foss. Echin. f., crét., form.*, p. 67, pl. XI, f. 5-XII, f. 5-XIII, f. 7. — 1868.
— BERTHELINI de Loriol : *Echinologie Helvet. II, crét.*, p. 55, pl. IV, fig. 8, 13. — 1873.
— — Kilian : *Descrip. géol. de la mont. de Lure*. — 1886.
TYLOCIDARIS ASPERULA Schlüter : *Die regul. Echin. d. nordd. Kreide*, p. 113, pl. X, f. 11. — 1892.

Le *C. Berthelini* de M. Cotteau, que je crois identique au *C. asperula* de Rœmer, n'est encore connu que par ses radioles. Ceux-ci, d'abord signalés dans le Cénomanien supérieur de la Westphalie, ont été retrouvés au même horizon, tant en France qu'en Angleterre et en Suisse. Dans l'Aube et dans l'Yonne, l'espèce n'a été recueillie que dans les couches les plus élevées de l'étage, presqu'au contact de la craie turonienne. Elle se rencontre dans la Marne à un niveau encore plus récent, à la base du Turonien (zone à *Bel. plenus*) de Ville-sur-Tourbe.

Tous ces radioles sont caractérisés par leur aspect général glandiforme, leur sommet plus ou moins tronqué, leur surface couverte de granules épineux, homogènes, assez serrés, tantôt disposés en séries linéaires, tantôt épars, toujours très fins et disséminés sans ordre au sommet.

Les radioles du *C. asperula* sont certainement très voisins de ceux du *Tylocidaris Bowerbanki*. La séparation des deux espèces ne peut s'appuyer que sur la taille ordinairement plus petite, la forme généralement plus acuminée des radioles du *T. Bowerbanki*, leur sommet moins obtus, non tronqué et leur ornementation composée de granules plus nettement sériés, surtout près du sommet. Cette séparation ayant été admise par tous les auteurs, je ne me crois pas autorisé à opérer encore la réunion des deux espèces.

Les radioles du *C. asperula* varient beaucoup dans leur forme et leur ornement. Le plus souvent, ils sont garnis de granules épineux fins et homogènes, qui se disposent en séries linéaires vers la base du radiole. Ce dernier caractère est particulièrement saillant chez les échantillons de la zone à *Bel. plenus* de la Marne, qui offrent ainsi une analogie plus étroite que ceux de l'Aube avec le type de Rœmer et avec certains échantillons du Vraconien de Sainte-Croix (*Echinid. Helv.*, fig. 8 et 11.). Mais on trouve à Saint-



Parres des échantillons dont toute la surface est couverte de fins granules épineux, homogènes, épars, sans aucune tendance à la disposition en séries linéaires.

On a, en outre, recueilli à Saint-Parres une forme différente de radioles glanduleux, dont le sommet moins obtus est garni de granules épineux plus rares, beaucoup plus développés, assez régulièrement sériés. Ces granules épineux s'atténuent sur le corps du radiole et y forment quelques rangées régulières, espacées au milieu d'une granulation microscopique. Cette forme de radiole se rapproche évidemment beaucoup de celle des *T. Bowerbanki* et *T. clavigera;* elle ne me paraît cependant pouvoir être réunie à aucune de ces espèces, et je propose de lui donner le nom de *Cidaris trecensis*.

M. Schlüter a cru devoir rejeter le *C. asperula* dans le genre *Tylocidaris* de M. Pomel, sans doute en raison de l'aspect glandiforme des radioles. Mais comme tous les radioles glandiformes, notamment ceux des *C. velifera* et *C. Sorigneti* n'appartiennent pas aux vrais *Tylocidaris*, j'estime qu'il est préférable de laisser encore ceux qui nous occupent dans le grand genre *Cidaris*.

7. — PELTASTES CLATHRATUS Agassiz (*sub Salenia*), 1843.

Cette espèce, très rare dans le département de l'Yonne, n'a pas encore, à ma connaissance, été rencontrée dans l'Aube. L'unique exemplaire recueilli dans la Marne est parfaitement typique et sa détermination ne peut laisser aucun doute. Il ne saurait en particulier être confondu avec le *P. umbrella* tel que l'a compris le docteur Wright.

Localité. — La Neuville-au-Pont (route de Vouziers). Etage cénomanien ; marnes à *Asteroseris coronula* ; très rare ; collection Lambert.

8. — SALENIA AUSTENI Forbes (*in* Woodward), 1856.

Pl. II, fig. 1 à 6.

Le groupe des *Salenia* cénomaniens à larges ambulacres est assez difficile à bien interpréter. Le type est l'oursin figuré par Parkinson dès 1811 et qui aurait jadis reçu le nom d'*Echinus Lencorhodii* ; mais Konig, qui cite ce nom sans indiquer où il aurait été publié, réunit par erreur l'échantillon anglais *ex arena viridi Willoniœ* à l'*Echinus areolatus* Wahlenberg de la craie de Bahlsberg (Scanie). La figure 100 de Konig, assez grossière, reproduit toutefois suffisamment la physionomie générale de l'espèce,

son abondante granulation et son apex faiblement accidenté. Desmarets, qui avait retrouvé cet oursin au cap la Hève, lui a donné, en 1825, le nom d'*Echinus petaliferus*, sous lequel il a été généralement désigné depuis. Passablement figuré dans la *Monographie des Saleinies* par L. Agassiz (Pl. I, fig. 17-24), il a été parfaitement représenté par Forbes en 1849 (Décade I., pl V.), sous le nom, d'ailleurs erroné, de *S. personata* (1). L'échantillon figuré de l'Upper-Greensand de Warminster me paraît devoir être considéré comme un bon type du *S. petalifera*.

M. Cotteau a décrit et figuré dans la *Paléontologie française* (Pl. 1034, f. 1-13) une forme un peu différente, à ambulacres encore plus larges, avec granules secondaires s'élevant jusqu'à l'apex et granulation des zones miliaires encore plus fine et plus serrée.

Les deux types ne sont donc pas absolument identiques : celui de la glauconie du Havre, qui se retrouve dans le Greensand de Warminster, offre un apex plus lisse, un périprocte plus nettement triangulaire, une granulation générale plus grossière, des ambulacres garnis de granules secondaires plus rapprochés avec granules miliaires plus rares que le type de la craie grise du Havre, de Rouen et de Saint-Jouin, si bien décrit et figuré par M. Cotteau.

En 1854, Morris avait mentionné, dans la deuxième édition de son Catalogue, un *S. Austeni* Forbes, décrit sommairement deux ans plus tard par Woodward (Dec. V, app. p. 4.). L'auteur nous dit que ce *S. Austeni* diffère du *S. petalifera* par son disque apical plus étroit, rugueux et couvert de petites côtes rayonnantes qui s'entrecroisent en forme de treillis. Cette espèce, différemment interprétée par les auteurs, n'a réellement été connue qu'en 1872, lors de la publication du cinquième fascicule des Echinides crétacés d'Angleterre de Wright. L'espèce de Wright ne correspond cependant pas absolument à celle de Forbes, car son apex est lisse, marqué seulement de profondes fossettes suturales, avec un périprocte subcirculaire à bords saillants et crénelés. Mais il ne faut pas attacher trop d'importance à ces différences, car on sait combien les ornements du disque des Salénies, si souvent caduques, ont pu être facilement oblitérés par la fossilisation. On ne doit pas oublier d'ailleurs, que Wright avait à sa disposition les types mêmes de Forbes, déposés au Muséum of Pratical Geology ;

(1) Le *S. personata* Agassiz, qui appartient au groupe à ambulacres étroits et se rapproche du *S. scutigera*, est une forme de Minorque très différente.



le savant docteur s'était certainement assuré de leur identité avec la forme commune du Grey chalk de Folkestone qu'il a figurée.

Ainsi compris, le *S. Austeni* est certes très voisin du *S. petalifera* et il en différerait seulement, d'après Wright, par sa forme un peu moins déprimée et par son apex ; sous tous les autres rapports, il y aurait identité : *is a close resemblance between these portions of the test in both species*. Il y a surtout une ressemblance étroite entre ce *S. Austeni* du Grey chalk de Folkestone et la variété du *S. petalifera* que l'on retrouve au même horizon dans la craie grise du Havre. On peut toutefois relever entre les deux types quelques différences dans les caractères de l'apex, plus étroit, avec plaques plus intimement soudées malgré la présence de fossettes suturales plus profondes chez le *S. Austeni*. Le périprocte de ce dernier est aussi plus circulaire, son bord est garni de crénelures plus pénétrantes.

Ces différences paraîtront sans doute bien insignifiantes, alors qu'il s'agit de deux formes recueillies au même niveau stratigraphique et surtout quand chacun s'accorde à rapporter à la même espèce le type de la glauconie du Havre et celui de la craie grise qui la recouvre. J'aurais donc simplement réuni les *S. Austeni* et *S. petalifera* si le Cénomanien de l'Yonne ne m'avait offert une Salénie présentant d'une façon très nette tous les caractères attribués au type du *S. Austeni* de Forbes et en même temps une physionomie générale qui l'éloigne sensiblement des Salénies du Havre (1).

Voici, d'ailleurs, la diagnose de cette Salénie que j'ai recueillie à Seignelay dans la craie à *Holaster nodulosus :*

S. testa circulari, inflata, superne convexa, inferne contracta. Tuberculis interambulacrariis sex aut septem in utraque serie prominentibus, granulis scrobiculariis interne circumdatis ; granulis minoribus, æqualibus, densis, cum arenulis minimis, ad mediam suturam sparsis. — Ambulacris latis, vix undulatis, poris simplicibus, et duplici serie granulorum mamillatorum, interne verrucis minoribus ordinatis et arenulis miliaribus sparsis separatorum, ornatis. — Disco apiciali parvo, subpentagonali, ad marginem circumciso, sulcis suturalibus profundis

(1) Forbes et Wright ont, selon moi, trop multiplié leurs espèces de Salénies. Ainsi, le *S. Clarki* Forbes du Grey chalk ne présente réellement aucun caractère qui permette de le séparer du *S. petalifera*. Wright l'a seulement comparé à son *S. gibba* (*non* Agassiz, *nec* Cotteau), qui me paraît n'être que le jeune du *S. petalifera*. Le vrai *S. gibba*, de l'Ile d'Aix, est une espèce très différente, un *Salenidia* Pomel. (Voir Gauthier : *Note sur quelques Echinides de l'Yonne*, p. 11, note. — 1891.)

usque ad genitalia foramina radiantibus et verrucis inæqualibus corrugato. Ano modico, subcirculari, margine prominenti, arcte crenulato. — Ore parvo, vix cavato, decies inciso.

Diamètre, 14 mill. — Hauteur, 10 = 70 0/0. — Largeur du disque, 65 0/0; du péristome, 40 0/0.

Ce *Salenia* diffère du *S. petalifera* surtout par son apex plus étroit, chagriné, orné de rides, de granules irréguliers et de profondes fossettes suturales, aussi par la granulation encore plus régulière de ses zones miliaires ambulacraires et interambulacraires, enfin par son périprocte subcirculaire plus nettement entaillé. Par sa forme générale et les caractères de son apex, il rappelle un peu le *S. rugosa* d'Archiac, dont les ambulacres étroits sont d'ailleurs très différents. En revanche, il correspond très exactement, comme on vient de le voir, à la diagnose du *S. Austeni* donnée par Woodward.

Localités. — Seignelay, Neuvy-Sautour (Yonne). Etage cénomanien. Très rare. Collections dom A. Valette, Lambert.

9. — Salenia Colleti Lambert, 1894.

Pl. II, fig. 7 à 12.

Diamètre, 10 mill. — Hauteur, 6 mill. — Largeur du disque apical, 60 0/0; du péristome, 40 0/0.

S. testa circulari, subdepressa, superne vix convexa, inferne contracta. Ore modico, cavato, decies inciso. — Tuberculis interambulacrariis in utraque serie quinque prominentibus, granulis scrobiculariis mamillatisque interne circumdatis et, ad mediam suturam, arenulis inæqualibus sparsis separatis. — Ambulacris fere rectis et strictis, poris simplicibus et duplici serie granulorum mamillatorum, inœqualium, adoraliter majorum, granulis secundariis in ambitu tantum ordinatis separatorum, ornatis. — Disco apiciali parvulo, pentagonali, sulcis profundis et crispatis verrucis corrugato. Ano modico, subtriquetro, margine prominenti et crispato cincto.

Ce petit *Salenia*, remarquable par sa forme subdéprimée, son péristome légèrement enfoncé, l'exiguité et la figure nettement pentagonale de son disque apical, offre en outre des tubercules interambulacraires assez nombreux, saillants, entourés, sauf du côté de l'ambulacre, de granules scrobiculaires mamelonnés. La zone miliaire étroite est garnie de granules inégaux peu serrés.— Les ambulacres sont ornés de deux rangées de granules principaux mamelonnés, bien développés vers le péristome, mais qui s'atté-

nuent vers l'ambitus, puis atteignent l'apex sans se modifier ; des granules intermédiaires se remarquent çà et là vers l'apex et forment à l'ambitus deux séries secondaires assez régulières, qui cessent à la face inférieure. L'apex de cette espèce est particulièrement intéressant ; il est garni de saillies fraisées, qui cachent en partie les pores ocellaires ou génitaux et entre lesquelles s'aperçoivent seulement les fossettes suturales. La déchirure du madréporide est assez distincte ; le périprocte subtriangulaire est entouré d'un bord saillant, irrégulièrement découpé.

Rapports et différences. — Le *S. Colleti* appartient encore au groupe de Salénies à larges ambulacres avec granules secondaires dont le *S. petalifera* est le type ; mais il diffère trop profondément de ce dernier pour qu'il y ait lieu de les comparer. Je ne connais, d'ailleurs, aucune espèce qui puisse, en dehors du *S. rugosa*, être rapprochée de l'espèce de l'Argonne. Mais le *S. rugosa* d'Archiac du Tourtia de Tournay, de plus grande taille et plus renflé, a sa face supérieure plus déprimée, son apex moins régulièrement pentagonal, autrement orné, simplement garni de granules, et une disposition fort différente de ses granules ambulacraires et interambulacraires. Les échantillons du Mans, si bien décrits par M. Cotteau, se distinguent par les mêmes caractères, et un examen, même superficiel, ne permet pas de confondre les deux types. — Le *S. Austeni*, décrit plus haut, est de plus grande taille, de forme plus élevée, son apex est plus développé, moins pentagonal, tout autrement orné ; ses ambulacres sont plus larges et garnis de granules principaux plus réguliers avec rangées secondaires bien plus apparentes.

On sait que les ornements de l'apex des Salénies sont en général assez variables et que chez les fossiles, en raison de la facile caducité des saillies fraisées, suivant l'état de l'individu, le disque est plus ou moins dégarni ; il est, d'ailleurs, souvent plus rugueux chez les jeunes que chez l'adulte. Mais il ne faut pas perdre de vue que le développement relatif de l'apex est aussi toujours en raison inverse de l'âge. Ainsi, l'apex proportionnellement très petit du *S. Colleti* indique un type parfaitement adulte et la permanence chez ce type des ornements du disque devient un caractère d'une certaine importance, suffisant pour établir une espèce, alors même que ceux tirés de l'ornementation du test ne s'opposeraient pas à toute réunion avec les congénères aujourd'hui connus.

Localité. — Givry-en-Argonne. Etage cénomanien. Marnes bleues à *Terebratulina chrysalis*. Très rare. Coll. Collet.

Je suis heureux de dédier ce joli *Salenia*, à l'excellent confrère

qui a si bien étudié la géologie de l'Argonne (1) et à l'obligeance duquel je dois les meilleurs matériaux de cette étude.

GENRE TIAROMMA Pomel, 1883.

Synonymie :

TIAROMMA Pomel : *Classif. meth. et. Genera des Echinides vivants et foss.* p. 105 — 1883.

TIARELLA Pomel (*pars, non Tiarella* Swainson), ibid. p. 104.

— Lambert : *Recherches sur les Echin. de l'Aptien* de Grandpré.— *Bull. S. G. d. F.*, 3e série, t. XX, p. 50 et 58 — 1892.

J'ai déjà discuté dans mes recherches sur les Echinides de l'Aptien de Grandpré la question de priorité de nom pour un groupe de Pseudodiadèmes à plaques majeures ambulacraires composées de primaires unigéminées et plurisociées. Ce groupe, confondu avec d'autres espèces par M. Pomel dans son genre *Tiarella* (1883), a été pour la première fois distingué par Duncan sous le nom de *Plesiodiadema* (1885). J'ai remplacé, en avril 1888, ce terme déjà employé dans la nomenclature par celui de *Polydiadema*. Désireux cependant de conserver dans la méthode le nom euphonique, dont M. Pomel avait présenté en septembre 1888 une défense très étudiée, j'ai proposé incidemment l'année dernière de conserver un genre *Tiarella* pour un petit groupe de Pseudodiadèmes à majeures ambulacraires hétérogènes, dont celles de la face inférieure et de l'ambitus sont unigéminées et trisociées, tandis qu'en dessus les plaques sont composées de primaires unigéminées, mais plurisociées. Cette disposition particulière, dérivée du plan de constitution des ambulacres de *Diplopodia* donne à ces oursins, en dessus, l'aspect d'un *Polydiadema*, en dessous, celui d'un vrai *Pseudodiadema*.

Je dois reconnaître aujourd'hui que ma longue discussion sur la question de priorité était surperflue et que ma tentative de conservation dans la méthode du terme générique *Tiarella* a été malheureuse. En effet, ce terme ne pouvait sous aucun prétexte être attribué à un groupe d'Echinides, puisqu'il forme double emploi, ayant été appliqué, dès 1840, par Swainson à une section du grand genre *Mitra* de Lamarck (2).

(1) Notamment dans « Géologie de l'arrondissement de Sainte-Menehould, in-8o, 329 p. — Rennes 1882 » et dans la « Carte géologique en relief du département de la Marne », œuvre considérable publiée sous les auspices du Conseil général de la Marne.

(2) Sans doute le *G. Tiarella* Swainson n'a pas été généralement admis.

Il n'en est pas moins nécessaire de donner un nom spécial aux Pseudodiadèmes dont les ambulacres présentent la structure hétérogène que je viens de signaler. J'ai cru devoir choisir celui de *Tiaromma*, antérieurement créé par M. Pomel pour une section de ses *Tiarella*. Le genre *Tiaromma* Pomel, d'ailleurs un peu vague, comprenait trois *Pseudodiadema* à pores simplement trisociés, cinq *Polydiadema* et enfin trois espèces à disposition hétérogène de leurs majeures ambulacraires : *T. Michelini* Agassiz (*sub Diadema*), *T. Schlüteri* de Loriol (*sub Pseudodiadema*), *T. Trigeri* Cotteau (*sub Pseudodiadema*), auxquelles il faut ajouter *T. rotulare* Agassiz (*sub Diadema*).

Ce genre ainsi compris est sensiblement différent de celui de M. Pomel, mais il m'est inconstestablement permis de définir plus étroitement un genre préétabli en reportant ailleurs les espèces qui ne cadrent plus avec une diagnose nouvelle et plus précise. L'essentiel est qu'une partie des *Tiaromma* primitifs reste dans le genre nouveau.

Aux personnes qui douteraient de la validité de ce genre, je ferai remarquer que la structure de ses ambulacres dénote une curieuse analogie avec celle des ambulacres de *Diplopodia*. Le genre *Tiaromma* établit donc une sorte de passage entre les Diplopodes et les vrais Pseudodiadèmes tout en restant plus voisin des premiers que des seconds. En effet, lorsqu'on examine un nombre suffisant de Diadémiens fossiles, l'étude de leur structure ambulacraire ne tarde pas à révéler qu'ils se divisent en deux groupes distincts : chez le premier le développement de l'ambulacre, concomitant et proportionnellement égal à celui des aires interambulacraires, a refoulé les assules porifères seulement contre le bord rigide du péristome et les majeures ne se sont constituées que progressivement, suivant le mode des *Hemicidaris*. Chez le second l'entassement des assules porifères s'est opéré surtout au voisinage de l'apex, tandis qu'à l'ambitus les primaires sont restées trisociées en plurisociées, mais avec pores unigéminés. C'est un mode de développement de l'ambulacre pour ainsi dire inverse du précédent, qui résulte d'un renouvellement des assules ambula-

MM. Adams notamment paraissent l'avoir considéré comme un simple synonyme du *G. Mitra*. Ce fait explique l'erreur de M. Pomel et la mienne. Mais l'opinion de M. Adams n'a pas été partagée par tous les Malacologistes. Il est d'ailleurs certain qu'en principe le terme générique *Tiarella* ne pouvait plus, depuis 1840, être employé dans la nomenclature avec une acception différente de celle que lui avait imposée Swainson, son créateur.



craires proportionnellement plus rapide que celui des plaques interradiales et d'une résistance plus considérable du système périsomatique. Au premier groupe appartiennent les genres à ambulacres homogènes : *Pseudodiadema* et *Polydiadema*, au second ceux à ambulacres hétérogènes : *Tiaromma* et *Diplopodia*.

10. — Tiaromma Schluteri de Loriol.
(*sub. Pseudodiadema*).

Synonymie :

Diadema ornatum (*pars.*) Agassiz et Desor *non* Goldfuss : *Catal. rais. des Echin.* p. 43 — 1847.

Pseudodiadema ornatum Cotteau (*non* Goldfuss) : *Pal. franç. crét.* VII, p. 480, pl. 1115 — 1864. Cotteau : *Echin. de l'Yonne*, II, p. 226, pl. 67, fig. 14-15 — 1865.

Tiaromma ornatum Pomel, *Genera*, p. 105 — 1883.

Pseudodiadema schluteri de Loriol, *Faune crét. du Portugal*, II, *Echinid.* p. 22, pl. IV, fig. 4 — 1887.

(Voir dans cet ouvrage la Synonymie complète du l'espèce).

L'échantillon de Saint-Fargeau, décrit en 1865 par M. Cotteau sous le nom de *Pseudodiadema ornatum* étant différent du *Cidarites ornatus* de Goldfuss doit prendre le nom spécifique de *Schlüteri* que M. de Loriol lui a donné en 1887.

Ce beau Diadémien à ambulacres composés de plaques majeures hétérogènes n'a pas, à ma connaissance, été retrouvé dans l'Yonne. Dans la Marne j'en ai recueilli deux fragments : une portion d'ambulacre et une plaque interambulacraire, mais ces débris, appartenant à la région de l'ambitus, sont suffisamment caractérisés pour qu'une comparaison directe avec des échantillons typiques ne permette de relever aucune différence.

Localités. — Sainte-Menehould : Marnes à *Asteroseris coronula* de la Gréverie — Saint-Fargeau (Yonne) — Étage cénomanien — Très rare — Collections Lambert, Peron.

11. — Polydiadema tenue, Agassiz.
(*sub Diadema*).

Synonymie :

Diadema tenue Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.* p. 8 — 1840.

Pseudodiadema tenue Cotteau : *Echin. foss. de l'Yonne*, II, p. 223, pl. 67, fig. 11-13 — 1865.

(Voir dans cet ouvrage la Synonymie de l'espèce en retranchant le *Diadema Bonei* et ajouter :)

PSEUDODIADEMA TENUE, de Loriol : *Echinol. helv. crét.* p. 122, pl. VII, fig. 7 — 1873.
TIAROMMA — Pomel : *Genera*, p. 105 — 1883.
PSEUDODIADEMA — Cotteau : *Echin. jurass. crét. et tert. du S.-O. de la France*, p. 37 — 1883.
POLYDIADEMA — Lambert : *Rech. sur les Echin. de l'Aptien* de Grandpré, p. 56 et suiv. — *Bull. S. G. d. F.*, 3e s., t. XX — 1892.

Cette espèce qui est un des meilleurs types de mon genre *Polydiadema* n'a pas été retrouvée à ma connaissance dans la région depuis 1865. J'ai expliqué l'année dernière qu'il n'était plus possible de confondre le *Polydiadema tenue* si remarquable par ses tubercules garnis à la base d'impressions radiées avec le *Polydiadema Bonei* Forbes (*sub Diadema*) toujours dépourvu de ces ornements.

12. — DIPLOPODIA VARIOLARIS Brongniart.

(*sub Cidarites*).

Synonymie :

CIDARITES VARIOLARIS Brongniart : *Descrip. géol. des env. de Paris*, p. 84 et 390, pl. V. fig. 9 — 1822.
DIADEMA VARIOLARE Agassiz : Prodrome — *Mém. S. d. Sc. nat. d. Neuchâtel*, t. 1, p. 188 — 1836.
TETRAGRAMMA — Agassiz : *Echin. suisses*, II, p. 25 — 1840.
CIDARITES — Rœmer : *Norddeuts. Kreigeb.* p. 29 — 1840.
DIADEMA SUBNUDUM Agassiz : *Catal. rais.* p. 46 — 1846. (*non D. variolare ibid*).
— ROISSYI Desor, *ibid.*
— VARIOLARE A. Gras : *Oursins foss. de l'Isère*, p. 33, pl. II, fig. 16-18. 1848 (Les pores sont figurés comme unigéminés).
— SUBNUDUM d'Orbigny : Prodrome, II, p. 179 — 1850 (*non D. variolare ibid.* p. 142).
— ROISSYI d'Orbigny : *ibid*, p. 201.
TETRAGRAMMA SUBNUDUM Sorignet : *Ours. foss.*, p. 26 — 1850.
DIPLOPODIA SUBNUDA Desor : *Synopsis*, p. 78 — 1855 (*non D. variolaris ibid*).
— ROISSYI Desor : *ibid.*
DIADEMA VARIOLARE Woodward : *Mém. of. t. Géol. Surv. of. Unit. Kingd.* Dec. V, pl. II, app. p. 9 — 1856.
— SUBNUDUM Woodward : *ibid.*
— — Pictet : *Traité de Paléont.*, t. IV, p. 245 — 1857.
PSEUDODIADEMA STRIATULUM Cotteau : *Echin. de la Sarthe*, p. 147, pl. 27, f. 13-14 — 1859.
— ROISSYI Cotteau : *ibid.* p. 144, pl. 34, f. 1-5 — 1859 et p. 363, pl, 61, f. 1-2 — 1862.

PSEUDODIADEMA VARIOLARE (*pars.*) Cotteau : *Pal. Franç. crét.* VII, p. 488, pl. 1117, f. 1-8. (Exclud. f. 9-11). — pl. 1118 à 1120, fig. 1-3 — 1864.
— — Wright : *Brit. foss Echin. crét.* p. 107, pl. 17 et 18, fig. 1-2 — 1868.
— BRONGNIARTI (*pars*, *non* Agassiz) Wright, *ibid.* p. 111, pl. 20. f. 2 — 21_a, f. 2 — 21_b, f. 3.
— VARIOLARE Bucaille : *Echin. foss. de la Seine-Inf.* p. 90 — 1873.
TETRAGRAMMA — Quenstedt : *Die Echin.* p. 321, pl. 72, f. 70 — 1873.
PSEUDODIADEMA — Cotteau : *Echin. crét. du Hainaut, Bull. S. G. d. F.* — 3e s. t. II, p. 643 — 1875.
— — Cotteau, Peron et Gauthier : *Echin. foss. de l'Algérie*, I, fasc. V, p. 191 — 1878.
— — Cotteau : *Echin. jurass. crét. et éoc. du S.-O.* p. 39 — 1883.
TETRAGRAMMA — Pomel : *Genera*, p. 104 — 1883.
PSEUDODIADEMA — Schlüter : *Die regul. Echin. d. nordd. Kreide*, p. 38 — 1883.
DIPLOPODIA VARIOLARIS de Loriol : *Faune crét. du Portugal*, II, Echin. p. 34, pl. VI, f. 7-8 — 1887.
— — Lambert : *Rech. sur les Echin. de l'Aptien de Grandpré — Bull. S. G. d. F.*, 3e sér., t. XX, p. 63 et suiv. — 1892.

Ne comprenant pas le *D. variolaris* comme tous les auteurs et séparant du type cénomanien du Hâvre les formes aptiennes (*D. Renevieri*) et albiennes (*D. Malbosi*), je mentionne seulement dans cette synonymie les ouvrages que j'ai pu moi-même consulter.

Après tous les détails que j'ai donnés, l'année dernière, sur les caractères et l'histoire de cette espèce en décrivant le *D. Renevieri* je crois superflu d'y revenir et de décrire encore une fois un oursin déjà si souvent mentionné et figuré.

Je n'ai recueilli jusqu'ici qu'un seul échantillon du *D. variolaris* dans la craie de l'Yonne. Il est rotulaire, porte quatre rangées de tubercules interambulacraires et est bien conforme au type de l'espèce, tel qu'il a été figuré par M. Cotteau dans la *Paléontologie française*, pl. 1117, fig. 1-6.

Localités. — Lindry (Yonne) — Cénomanien inférieur, zone à *Holaster nodulosus* — Très rare — Collection Lambert.

13. — GLYPHOCYPHUS RADIATUS, Hœninghaus.
(*sub Echinus*).

Très rare dans la région, le *Glyphocyphus radiatus* n'a encore été rencontré qu'à Saint-Fargeau (Yonne) et à Saint-Parres (Aube)

par M. Peron. L'espèce a bien été signalée depuis dans le Turonien (Marnes à *Terebratulina gracilis*) de Valmy (1). Mais, tous les échantillons de la Marne m'ayant été libéralement communiqués, j'ai pu m'assurer qu'ils appartenaient à des espèces et même à des genres différents.

La synonymie du *Glyphocyphus radiatus* est extrêmement compliquée et il n'est pas certain que la réunion proposée par M. Desor de l'*Echinus radiatus* Hœninghaus (*in* Goldfuss) à l'*Echinopsis latipora* Agassiz soit justifiée. M. Schlüter a élevé sur ce rapprochement des doutes d'autant plus sérieux que les seuls échantillons recueillis dans le Tourtia d'Essen seraient, d'après lui, pourvus de tubercules imperforés, donc des *Echinocyphus* (2). Ces observations du savant professeur de Bonn m'avaient même engagé à restituer à l'espèce de l'Yonne et du Hâvre ce nom de *Glyphocyphus latiporus* Agassiz (3), mais un examen minutieux d'un assez grand nombre d'échantillons de diverses variétés de la craie du Hâvre et de Villers-sur-Mer m'a déterminé à laisser les choses en l'état. Chez les plus gros exemplaires du *G. radiatus*, surtout ceux jaunâtres de la Hève, les perforations des tubercules sont très apparentes, mais la netteté de ce caractère dépend beaucoup de l'état de fossilisation des individus : sur certains la perforation du tubercule toujours assez superficielle est parfois microscopique et il faut alors avoir recours à des procédés de coloration pour la faire apparaître sous un fort grossissement. Chez quelques échantillons, il est même impossible de reconnaître cette perforation sur les tubercules de la face supérieure les plus voisins de l'apex, qui paraissent être réellement imperforés. On s'explique ainsi que M. Sorignet ait décrit son *Temnopleurus pulchellus* comme pourvu de tubercules imperforés, tandis qu'Agassiz plaçait l'espèce type dans un genre à tubercules perforés. On comprend aussi que,

(1) Peron : Histoire du terrain de craie, p. 51. — Collet : Géol. de l'arrond. de Sainte-Menehould, p. 67 et 183.

(2) Schlüter : Die regul. Echin. d. norddeut. Kreide, p. 45.

(3) Le type de l'espèce est certainement l'*Echinopsis latipora* dont seul le gisement est indiqué dans le *Catalogus system.* dès 1840. Les deux autres formes : *E. contexta* et *E. depressa* ne sont que des variétés plus renflées ou plus déprimées de l'*E. latipora* et leur gisement n'est pas précisé. L'*Echinopsis depressa* est bien mentionné comme provenant de la craie de Pouilly-en-Auxois, collection Michelin. Mais c'est une erreur, car il n'y a pas de craie à Pouilly. Sur l'exemplaire interfolié du Catal. rais. qui lui a appartenu, M. Michelin a effacé cette indication de gisement et inscrit en marge : *Craie du cap la Hève.*

sous ce rapport, Desor ait, contrairement à Haime, caractérisé le genre *Glyphocyphus*. (Voir Cotteau : Pal. franç. crét. VII, p. 532). Ce caractère de la perforation des tubercules, si important chez les *Diadematidæ*, semble perdre toute sa valeur chez le petit groupe des *Glyphocyphinæ* de Duncan. Il est même probable que chez ces derniers la perforation destinée à recevoir le ligament central du radiole n'apparaissait que progressivement et au cours du développement de l'individu.

Ces considérations m'ont empêché d'accorder aux observations de Schlüter une importance décisive. Le savant professeur rapporte d'ailleurs les petits *Glyphocyphinæ* recueillis dans le Tourtia d'Essen au *Echinocyphus difficilis* dont le type de la collection Michelin provient de la craie de Normandie, et il me paraît impossible d'identifier à cette espèce la forme certainement différente si bien représentée par Goldfuss à la fig. 13, pl. XL du *Petrefacta Germaniæ* (1).

Il est certain d'autre part que MM. Forbes, Desor et ceux qui les ont suivis se sont trompés en rejetant l'*Echinopsis pusilla* de Rœmer de la craie supérieure de Gehrden (Hanovre) dans la synonymie du *Glyphocyphus radiatus*; il doit en être retranché. Cet *Echinopsis pusilla*, connu seulement par la figure assez médiocre de Rœmer, diffère de l'espèce cénomanienne du Hâvre par la finesse de ses tubercules, l'absence d'irradiation costiforme les reliant dans l'interambulacre et la disposition de son apex. Ce serait une forme à rapprocher plutôt du *Glyphocyphus cannabis* de la craie sénonienne de l'Eure (2). Toutefois M. Schlüter, qui a retrouvé l'*E. pusilla* en Hanovre et en Westphalie le considère comme pourvu de tuberbercules imperforés et le rejette dans le genre *Echinocyphus* (3). Le changement du terme spécifique *pusilla* Rœmer en *pisum* Schlüter ne me paraît d'ailleurs pas justifié et n'a pas été admis par M. Grégory qui reporte l'espèce dans son genre *Zeuglopleurus* (4). Sans doute Munster (*in* Goldfuss) avait, dès 1826, créé un *Echinus pusillus*

(1) Il faut d'ailleurs reconnaître que le type de l'*Echinus radiatus* s'éloigne singulièrement de l'*Echinopsis latipora* par son apex caduc, a cadre régulièrement circulaire, ses tubercules paraissant imperforés, dépourvues d'irradiation costiforme verticale les reliant entre eux, ses granules miliaires plus rares et plus grossiers, etc.

(2) Tous les auteurs qui se sont occupés de cette espèce paraissent avoir ignoré qu'elle a été parfaitement décrite et figurée en 1866 par Caffin dans ses Echinides des environs d'Evreux.

(3) Schlüter : *Die regul. Echin.* p. 49.

(4) Gregory : *On Zeuglopleurus* — Ann. et Mag. N. hist. S. VI, vol. III, p. 496.

pour un petit oursin de l'Oligocène d'Osnabrück ; mais ce dernier, très différent (1) n'ayant jamais appartenu au même genre, il n'existait aucun motif de retirer à l'espèce de Rœmer son nom primitif de *pusilla*.

L'échantillon unique recueilli dans la craie de Saint-Parres est un peu différent de ceux trouvés à Saint-Fargeau. Ces derniers appartenaient à la variété renflée dite *contexta* ; celui de Saint-Parres appartient à la variété *depressa* et, bien que jeune (Diamètre 5 1/2 mill. hauteur 3 mill.), ne diffère pas d'une façon appréciable des échantillons de la même variété provenant de la craie du Hâvre. Chez tous ces oursins les tubercules sont plus finement perforés que chez le type (*Echinopsis latipora*) et lisses au voisinage de l'apex ; ce dernier est moins allongé, subcirculaire et se rapproche

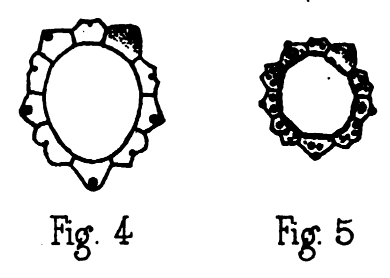


Figure 4. — Apex du *Glyphocyphus radiatus* de Saint-Fargeau, décrit par M. Cotteau. La forme générale allongée reproduit bien celle du type de la *Paléontologie française*. (Coll. Peron.)

Figure 5. — Apex du *Glyphocyphus* du Cénomanien supérieur de Saint-Parres, de forme sub circulaire. (Coll. Peron.)

(Ces figures, dessinées à la chambre claire, sont grossies de 8 diam.)

ainsi beaucoup plus de l'apex des *Hemidiadema* ; les pores génitaux s'ouvrent à l'extrémité des plaques, presque dans la suture externe ; enfin les tubercules ambulacraires forment chez le jeune de Saint-Parres des séries plus irrégulières. Cette irrégularité peut tenir à l'âge de l'individu, mais elle était intéressante à constater, car ce caractère peut servir à relier jusqu'à un certain point les *G. radiatus* et *G. intermedius*.

La structure ambulacraire du *G. radiatus* n'a pas toujours été très exactement reproduite, notamment aux fig. 6 pl. 1127 de la Paléont. française et 1c, 2c de la pl. XXIX de Wright. En réalité, d'après les 14 échantillons que j'ai sous les yeux, l'ambulacre est

(1) Voir, Ebert : *Die Echin. d. N. und Mitteldeuts. Oligocans.* Taf. I.

toujours composé de plaques majeures à trois éléments, jamais d'assules plurisociées. Au dessus de l'ambitus, les éléments des plaques tuberculifères sont cependant moins intimement soudés. Dans chaque triade, les primaires médianne et adorale se réunissent bien pour constituer une majeure tuberculifère, mais la primaire aborale reste libre, séparée de la médianne par une suture assez nette. Cette disposition a d'ailleurs été assez bien indiquée par M. Humbert aux figures 4 et 11 de la planche 1127. Les tubercules secondaires ne sont bien apparents que chez les échantillons de taille exceptionnelle comme ceux figurés dans la Paléontologie française.

Sur aucun des individus que j'ai examinés et dont la taille atteint cependant jusqu'à 12 mill. de diamètre, la zone miliaire n'est aussi étendue que sur les types de l'espèce. L'interambulacre se resserre davantage au voisinage du péristome et là les scrobicules assez profonds, portant des sillons divergents, ne sont entourés que d'un rang de granules inégaux. Au-dessus de l'ambitus les scrobicules tendent à disparaître; le cône est entouré de petits verrues oblongues qui rayonnent autour du tubercule et la granulation miliaire intermédiaire reste un peu inégale.

Le système des fossettes, jusqu'ici superficiellement étudié, m'a paru assez constant : Originairement (au diamètre de 5 mill.) il y a dans l'interambulacre seulement trois fossettes sur la suture adorale de chaque plaque : les deux principales sont situées de

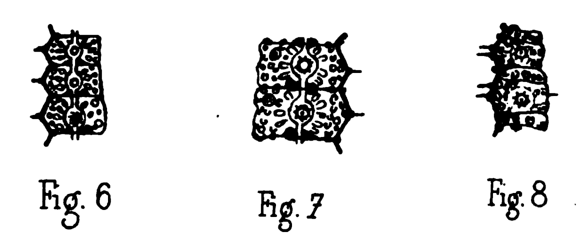


Figure 6. — Plaques interambulacraires grossies sept fois du *Glyphocyphus* de Saint-Parres au diamètre de 5 1/2 mill. pour montrer la disposition des tubercules, des verrues divergentes et des granules, ainsi que les trois fossettes primitives.

Figure 7. — Mêmes plaques chez un individu de 8 mill. de la var. *depressa* du Havre. On voit apparaître les granules secondaires mamelonnées et se multiplier les granules miliaires. De nouvelles fossettes se sont formées sur la suture adorale des plaques. — Même grossissement.

Figure 8. — Plaques ambulacraires du même individu, montrant la soudure incomplète des primaires aborales, séparées de la plaque composée, tuberculifère, par une suture portant comme les autres deux petites fossettes. — Même grossissement. — Echantillon de ma collection.

chaque côté de l'irradiation costiforme verticale qui relie les tubercules ; la troisième moins apparente est placée à l'angle de la suture médianne. Chez l'adulte, on voit en outre une petite fossette à l'angle externe de la plaque, près de l'ambulacre, et deux impressions intermédiaires entre les fossettes principales et les fossettes angulaires. Enfin, chez les individus de très grande taille, les bords des plaques étant fortement coupés en biseau, les fossettes tendent à devenir indistinctes près de l'apex. Dans l'ambulacre, les fossettes semblent un peu plus compliquées ; en réalité, il y en a seulement deux à la suture adorale de chaque plaque : une au milieu et l'autre angulaire vers la suture médianne. Mais comme la primaire aborale de chaque triade reste libre ou visiblement soudée à la médianne, on voit sur cette suture les mêmes fossettes que sur la suture adorale de la majeure tuberculifère. Il résulte de cette disposition une série de petites fossettes angulaires très rapprochées sur la suture médianne.

14. — DISCOIDES SUBUCULUS Klein, 1734.

Cette espèce si caractéristique du Cénomanien, ayant servi de type au genre *Discoïdes* de Klein, on doit rejeter à priori les tentatives faites pour l'en distraire par M. Duncan. J'ai indiqué l'année dernière (Rech. sur les Echin. de l'Aptien de Grandpré, p. 82) les caractères qui distinguent le *D. subuculus* du *D. Peroni* Lambert. — Le *D. conicus* Desor de l'Albien est de plus grande taille ; il a son péristome moins enfoncé et des carènes interambulacraires bien plus atténuées, moins marginales.

L'apex du *D. subuculus*, d'ailleurs parfaitement figuré par M. Cotteau dans les Echinides de l'Yonne (pl. 66, fig. 12) est très caractéristique ; chez lui le madréporide, tout en s'ouvrant sur la génitale 2, forme un bouton central, tandis que les hydrotrèmes traversent plusieurs plaques chez *D. conicus* et *D. Peroni* — La présence d'un pore traversant la génitale impaire sépare d'emblée de notre espèce les formes turoniennes comme *D. minimus* Agassiz et *D. inferus* Desor.

Localités. — L'espèce est assez rare dans l'Yonne et je ne puis ajouter que le Mont-Saint-Sulpice (zone à *Hol. nodulosus*) aux localités énumérées par M. Cotteau. — On l'a recueillie dans l'Aube seulement dans le Cénomanien supérieur de Saint-Parres (1). — L'unique échantillon que j'ai trouvé dans la Marne provient des marnes à *Asteroseris coronula* de Sainte-Menehould (La Gréverie).

(1) Cotteau : Catal. des Echin. foss. du dép. de l'Aube, p. 51 — 1865. Peron : Hist. du terr. de craie, p. 51 — 1887.

15. — Discoides cylindricus Lamarck.
(*sub Galerites*).

Cette espèce, assez rare dans l'Yonne, s'y rencontre seulement dans les couches supérieures de l'étage cénomanien. J'en ai recueilli à Dracy de très beaux échantillons à ce niveau, au-dessous des couches à *Belemnites* (*Actinocamax*) *plenus*. Elle a été signalée dans l'Aube au même horizon (1) et M. Peron l'a retrouvée dans la Marne à Vitry-le-François.

Mes échantillons de Dracy présentent leur appareil apical très bien conservé : les cinq plaques génitales sont envahies par les hydrotrèmes comme l'a indiqué M. Pomel (*Genera*, p. 75) qui a basé sur ce caractère et sur le dédoublement des pores à la face inférieure son genre *Pithodia*, rejeté par tous les auteurs (2). Je crois avoir démontré moi-même l'année dernière que ce genre *Pithodia* était absolument sans valeur et il me paraît superflu de revenir sur cette discussion (3).

Le *D. cylindricus* a été récemment de la part de M. Lovén l'objet d'études d'un haut intérêt. Je ne puis que renvoyer aux ouvrages du savant suédois qui nous fait si bien connaître les détails internes du péristome de notre oursin et tire de cet examen des conséquences si importantes pour la classification générale des Echinides (Lovén : On a recent form of the *Echinoconidæ*, p. 8, f. 1, 2, 3 — 1888 ; et aussi : *Echinologica*, p. 47 et suiv. — 1892).

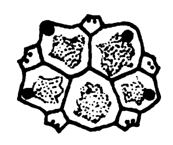


Fig. 9

Figure 9. — Apex grossi quatre fois d'un *Discoïdes cylindricus* Lamarck (*s. Galerites*) du Cénomanien supérieur de Dracy, de ma collection, pour montrer comment les cinq plaques génitales sont perforées par les hydrotrèmes et la disposition géminée des ouvertures des pores ocellaires.

(1) Cotteau : Catal. des Echin. foss. de l'Aube, p. 52, 1865.

(2) Voir, Cotteau : Echinides des Petites-Pyrénées et des Corbières, nº 12 — 1887. — Gauthier : Echin. foss. de Tunisie, p. 57 — 1889.— Duncan : Revision of the Echinoïdea, p. 138 — 1889. — Lovén : *Echinologica*, p. 47 — 1892.

(3) Lambert : Recherches sur les Echin. de l'Aptien de Grandpré, p. 78 et 84 — 1892.



16. — Holaster nodulosus Goldfuss.
(*sub Spatangus*).

Synonymie sommaire :

Spatangus nodulolus Goldfuss, *Petrefacta Germaniæ*, I, p. 139, pl. XLV, fig. 6 — 1826.
Holaster — Agassiz, *Prodrome d'une Monog. des Radiaires*, p. 16 — 1836.
Spatangus (*ind.*) Sauvage et Buvignier, *Statist. Minér. et Géol. du dép. des Ardennes*, p. 371 — 1842.
Holaster carinatus Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Echin.*, p. 134 — 1847.
Spatangus (*spec.*) Buvignier, *Statist. géol. minér. de la Meuse*, p. 542 — 1852.
Holaster carinatus Cotteau, *Études sur les Echin. foss. de l'Yonne*, II, p. 249, pl. 69, fig. 3-7 — 1865.
— — Cotteau, *Catal. des Échin. foss. de l'Aube*, p. 38 — 1865.
— lævis de Luc (*sub Spatangus*) de Loriol, *Echin. helvét.* p. 319, 1873. (Voir dans cet ouvrage la Synonymie complète du type et des diverses variétés qui y ont été rattachées).
— (*spec*) Collet, *Géol. de l'arrond. de Sainte-Menehould*, p. 42 — 1882.
— nodulosus Peron, *Histoire du terrain de Craie*, p. 48 et 114 — 1887.
— carinatus de Lapparent, *Foss. caract. des terr. second.*, pl. XVII, fig. 6-7 — 1888.

Les échantillons peu nombreux recueillis dans la Gaize de l'Argonne sont de petite taille et toujours à l'état de moules. Ils m'ont cependant paru présenter plutôt le facies de l'*Hol. nodulosus* que celui de l'*Hol. lævis*.

Dans les couches supérieures de la craie cénomanienne de la Marne, l'espèce reste rare aux environs de Sainte-Menehould ; elle l'est moins aux environs de Vitry le-François. Les échantillons, généralement en mauvais état, sont cependant parfaitement caractérisés et semblables aux meilleurs types de la craie de l'Yonne et du Hâvre ; ils atteignent une taille bien plus grande que dans la Gaize.

J'ai indiqué plus haut les différences, d'ailleurs peu importantes, qui permettent de ne pas confondre les *H. nodulosus* et *H. lævis* de Luc. J'indiquerai plus loin les caractères qui séparent ceux-ci du *H. trecensis* Leymerie.

Cette espèce a été très longtemps connue sous le nom d'*H. carinatus* par suite d'une erreur de d'Orbigny (1). Mais la savante dissertation de notre grand Paléontologiste pour faire de l'*Ananchytes carinata* de Lamarck un *Holaster* ne peut prévaloir contre les énonciations mêmes de l'ouvrage de Lamarck (2). L'*A. carinata* des animaux sans vertèbres a toujours été et reste un *Collyrites*. D'Orbigny avait déclaré, il est vrai, avoir retrouvé le type même de Lamarck dans les collections du Muséum. Mais c'est là une affirmation sans portée : rien n'indique que Lamarck ait voulu décrire le fossile en question plutôt que reprendre la description de l'Oursin figuré par Leske, pl. 51, fig. 2-3 (3). La place même de son espèce, encadrée entre deux *Collyrites*, vient à l'encontre de l'hypothèse de d'Orbigny. Enfin, chacun sait avec quelles réserves il faut se fier aux indications fournies par les étiquettes du Muséum. Les collections de Lamarck, avant de revenir à notre grand établissement scientifique, ont subi bien des vicissitudes (4). Celles-ci ont fatalement entraîné de nombreux déplacements des objets et enlevé aux étiquettes mobiles qui les pouvaient accompagner leur caractère d'absolue authenticité.

Localités. — Sainte-Menehould (tunnel des Islettes), Vienne-le-Château (Marne), Montblainville, La Chalade (Meuse), couches inférieures de la Gaize ; Sainte-Menehould, Chaudefontaine, couches moyennes de la Gaize. — Rare. — Collections Collet, Lambert.

Maffrecourt, Malmy ; craie marneuse de la zone à *Holaster subglobosus*. Argillières, Vitry-le-François ; craie à *Ammonites varians* (Marne). Laubressel, Saint-Parres (Aube), Laroche, Seignelay, Lindry (Yonne). On voit que cette espèce, surtout fréquente dans les couches moyennes du Cénomanien, dans la Marne comme dans l'Yonne, parcourt toute la série des assises de l'étage.

17. — Holaster subglobosus Leske (*sub Spatangus*).

Spatangus subglobosus — Leske : *Additamenta ad Kleinii.*, p. 240 (1re édit., p. 176), pl. 54, fig. 2-3. — 1778.

(1) D'Orbigny : *Pal. franç.*, crét., VI, p. 106.

(2) Lamarck : *Hist. nat. des anim. sans vertèbres*, III, p. 26.

(3) A mon avis, on ne doit jamais hésiter entre l'identification d'une espèce avec une forme préfigurée que chacun peut connaître ou vérifier et l'attribution de cette espèce à un prétendu type de collection, dont rien ne garantit l'authenticité. La première indication reflète seule d'une façon précise la pensée de l'auteur ; elle doit seule être suivie.

(4) Voir de Blainville : *Manuel d'Actinologie*, p. VI.

HOLASTER SUBGLOBOSUS Agassiz : *Prodrome d'une Monog. des Radiaires*, p. 185. — 1836.

— — Cotteau : *Etudes sur les Echin. foss. du départ. de l'Yonne*, II, p. 244, pl. 68, fig. 19-20 et pl. 69, fig. 1-2. — 1865.

— — Wright : *Brit. foss. Echin. crét.*, p. 319, pl. 73. — 1881.

(Voir dans cet ouvrage la synonymie de l'espèce et y ajouter :)

ECHINOSPATAGUS SUBGLOBOSUS Konig : *Icones foss. sect. Centuria*, II, pl. XIV, fig. 168. — 1825.

HOLASTER — Quenstedt : *Die Echiniden*, p. 608, pl. 85, fig. 29 à 33. — 1874.

— — Cotteau, Peron et Gauthier : *Echin. foss. de l'Algérie*, fasc. IV, p. 78. — 1878.

— — Collet : *Géol. de l'arrond. de Sainte-Menehould*, p. 156. — 1882.

— — Cotteau : *Echin. des P. Pyrénées et des Corbières*, nº 6. — 1887.

— — Peron : *Terr. de craie du bassin anglo-paris.*, p. 48 et 114. — 1887.

Cette espèce a été recueillie dans l'Yonne aux localités indiquées par M. Cotteau et, en outre, à Saint-Fargeau, Dracy, Migennes et Venizy, toujours à la partie supérieure de l'étage. On la connaissait dans l'Aube à Laubressel et Saint-Parres ; dans la Marne, aux environs de Vitry-le-François (Couvrot) ; mais on avait nié son existence plus au Nord-Est. MM. Collet et Delachapelle en ont cependant recueilli à Angers, dans les premiers bancs de craie qui surmontent les marnes à *Asteroseris coronula*, de bons échantillons en tous points semblables à la variété déprimée si commune dans le Cénomanien supérieur de l'Yonne. La présence de cet oursin aux environs de Sainte-Menehould est un fait très important qui ne permet plus de confondre, comme on l'a proposé, dans un horizon factice à *Belemnites plenus* trois assises successives appartenant à deux étages différents.

18. — HOLASTER TRECENSIS Leymerie.

Synonymie sommaire :

HOLASTER TRECENSIS Leymerie : *Mém. sur le terr. crét. du dép. de l'Aube*, 2e part., p. 2, pl. II, fig. 1. — 1842.

— — Leym. = d'Orbigny : *Pal. franç, terr. crét.*, t. VI, p. 101, pl. 817. — 1853.

— — Leym. = Cotteau : *Etudes sur les Echin. foss. du dép. de l'Yonne*, II, p. 253, pl. 69, fig. 8. — 1865. — (Voir dans cet ouvrage la synonymie complète de l'espèce et y ajouter :)

HOLASTER TRECENSIS Leym. = Cotteau : *Catal. des Echin. foss. du dép. de l'Aube*, p. 38. — 1865.
— LÆVIS de Luc (*pars*) = de Loriol : *Echin. helv.*, *Echin. crét.*, p. 319 et 324. — 1873.
— TRECENSIS Leym. = Hébert et Munier Chalmas : *Descript. géol. du bassin d'Uchaux*. Append. — *Ann. des Sc. géol.*, t. VI. — 1874.
— — Leym. = de Loriol : *Note sur l'Hol. lævis. Bull. S. G. d. F.*, 3e sér., t. III, p. 559. — 1875.
— — Leym. = Hébert et Munier Chalmas : *Réponse à M. de Loriol*, *ibid.*, p. 568.
— — Leym. = Barrois : *La zone à Bel. plenus*, p. 193. — 1875.
— NODULOSUS Goldfuss, var. *trecensis* Lambert : *Note sur l'étage Turonien*, p. 8. — 1882.
— — Peron : *Terr de craie du bassin anglo-parisien*, p. 51. — 1887.

Cette espèce, souvent décrite et figurée, est des plus discutée et on incline généralement aujourd'hui à la réunir à l'*Hol. nodulosus* Goldfuss. Cette solution s'explique d'autant plus facilement que l'*H. trecensis* est une espèce rare et que la majorité des échantillons qui lui ont été rapportés ne sont que de gros exemplaires de l'espèce de Goldfuss.

J'ai autrefois exposé les motifs qui me portaient à conserver dans la méthode l'*H. trecensis* au moins comme variété (*Note sur l'Etage turonien du département de l'Yonne*, p. 8. — 1882). Je crois devoir aller plus loin aujourd'hui et le maintenir comme espèce ; c'est tout au moins une espèce géologique caractéristique des couches les plus élevées du Cénomanien.

Le type décrit et figuré par Leymerie en 1842 montre bien les caractères de cette forme : face supérieure convexe, renflée en avant, faiblement carénée en arrière ; face inférieure plane, à bords anguleux ; périprocte s'ouvrant très bas ; ambulacres composés de branches à peine inégales. D'Orbigny, dans la *Paléontologie française*, a décrit l'espèce plus en détail, mais il a trop insisté sur la hauteur proportionnelle de son échantillon et sur l'inégalité des pores dans les branches des ambulacres pairs. M. Cotteau, en faisant connaître un grand échantillon très déprimé de l'*H. trecensis* de Neuvy-Sautour, a rappelé les différences qui séparent l'espèce de son congénère l'*H. nodulosus*.

J'ai sous les yeux un certain nombre d'échantillons de la craie de l'Yonne et de Saint-Parres. Le plus grand de Pourrain mesure 58 mill. de longueur sur 54 de largeur et 33 de hauteur ; il pré-

sente la même forme générale que celui figuré par M. Cotteau, mais il est encore plus renflé et dilaté en avant ; son sillon antérieur, nul à la face supérieure, est très atténué même à l'ambitus ; le périprocte s'ouvre très bas, au sommet d'une area très courte, déprimée et rentrante. Les ambulacres pairs sont très allongés, étroits, aigus au sommet et composés de branches subégales, formées de pores transverses. Tous ces caractères se retrouvent sur les échantillons de Saint-Parres et me paraissent s'opposer à toute confusion possible de l'espèce avec l'*H. nodulosus*.

Rapports et différences. — L'*Holaster trecensis* appartient au groupe de l'*H. lævis*, particulièrement caractérisé par les tubercules hétérogènes de sa face supérieure, les uns beaucoup plus développés que les autres, et par son plastron à plaques incomplètement alternantes. Pour mieux faire ressortir les différences qui séparent les *H. nodulosus* et *H. trecensis*, j'indiquerai dans le tableau suivant leurs caractères opposables :

H. NODULOSUS.	H. TRECENSIS.
Face supérieure renflée, déclive en avant, subcarénée en arrière. Dessous pulviné, à plastron saillant et bords subarrondis.	Face supérieure bombée, très renflée en avant. Dessous plat, à bords anguleux.
Sillon antérieur assez profond à l'ambitus, s'atténuant en dessus.	Sillon antérieur atténué à l'ambitus, nul en dessus.
Périprocte postérieur ; area sous-anal assez haute et faiblement déprimée.	Périprocte supramarginal ; area sous-anal très basse, excavée.
Ambulacres pairs flexueux, formés de zones porifères à branches très inégales.	Ambulacres pairs droits, très aigus au sommet, formés de zones porifères subégales.

L'*H. trecensis* Wright du Gray Chalk de Folkestone (*Brit. foss. Echin. crét.*, p. 323, pl. 74, fig. 2) me paraît appartenir à un type différent, caractérisé par l'homogénéité de ses tubercules. Ses ambulacres composés de zones porifères très étroites et sa forme générale le rapprochent bien plus du *H. planus* des auteurs français (1) que du véritable *H. trecensis*. Aussi ai-je exclu l'espèce de Wright de la synonymie qui précède. — L'*Holaster spec.* décrit par M. Gauthier dans ses *Notes sur quelques Echinides de l'Yonne* (p. 23, pl. II, fig. 10-11), est très voisin de l'*H. trecensis*

(1) En décrivant les Echinides turoniens, je reviendrai sur cette espèce, dont l'étude demande des matériaux étendus et qui me paraît avoir été généralement très mal comprise, même par les auteurs anglais.

que l'on rencontre également à Dracy. L'espèce Turonienne, imparfaitement connue, paraît cependant plus allongée et un peu moins dilatée en avant ; les bords de sa face inférieure seraient plutôt arrondis qu'anguleux (1).

Localités. — Saint-Parres (Aube), Neuvy-Sautour, Saint-Florentin, Lindry, Pourrain, Dracy (Yonne). — Etage cénomanien : zone supérieure à *Scaphites æqualis.* — Rare. — Collections Cotteau, Peron, Bazin de Gribeauval, Berthelin, Lambert. — Musée de Troyes.

Je m'abstiens intentionnellement de citer parmi les localités de l'*H. trecensis* Rouen et Sainte-Croix, parce que les échantillons recueillis en Normandie ne me sont pas connus et que ceux de Suisse, examinés par M. de Loriol, n'offrent, paraît-il, aucune différence avec l'*H. nodulosus.*

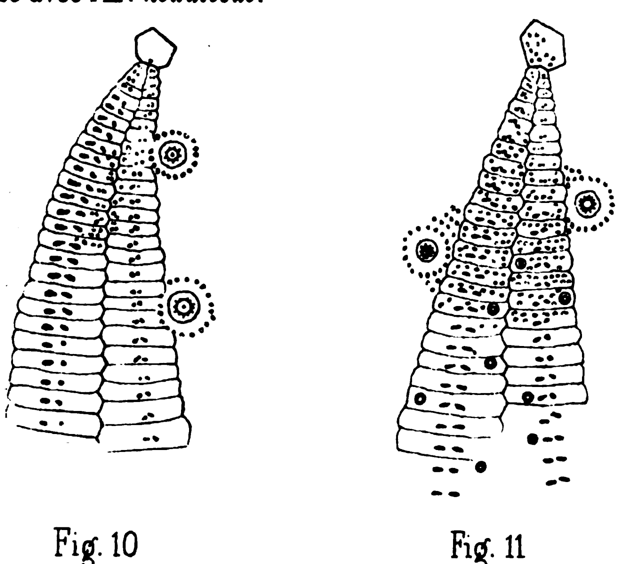


Fig. 10 Fig. 11

FIGURE 10. — Ambulacre II, grossi quatre fois, d'un *Holaster nodulosus* Goldfuss (*s. Spatangus*) du Cénomanien de Laroche (Yonne), à la taille de 33 mill., pour montrer la forme arquée de l'ambulacre et l'inégalité des zones porifères. — Echantillon de ma collection.

FIGURE 11. — Ambulacre II d'un *Holaster trecensis* Leymerie du Cénomanien supérieur de Saint-Parres (Aube), à la taille de 40 mill. pour montrer la forme aiguë de l'ambulacre et l'inégalité proportionnellement beaucoup moindre des zones porifères. — Echantillon de la collection de M. Peron.

(1) La hauteur des plaques de l'ambulacre impair n'est pas plus considérable chez l'*Hol. spec.* que chez l'*H. trecensis.*

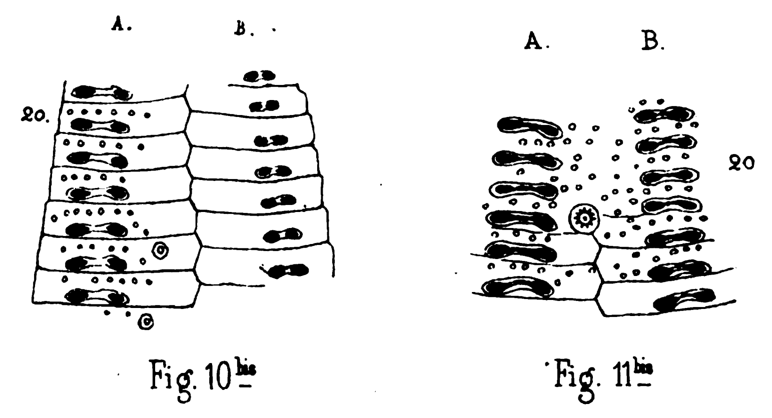


Figure 10 *bis*. — Portion, prise à la 20ᵉ assule depuis l'apex, de l'ambulacre II, grossi huit fois, d'un *Holaster nodulosus* Goldfuss *(s. Spatangus)* de 53 mill., du Cénomanien de Seignelay (Yonne), pour montrer l'inégalité persistante des deux zones porifères. Les pores de la zone antérieure B sont bien moins développés que ceux de la zone postérieure A, malgré la grande taille de cet échantillon de ma collection.

Figure 11 *bis*. — Portion, prise vers la 20ᵉ assule depuis l'apex, de l'ambulacre II, grossi sept fois, d'un *Holaster trecensis* Leymerie de 58 mill. du Cénomanien supérieur de Pourrain (Yonne), pour montrer l'égalité presque complète des zones porifères chez l'adulte. Les pores de la zone antérieure B sont presqu'aussi développés que ceux de la zone postérieure A. — Echantillon de ma collection.

(Toutes ces figures sont dessinées à la chambre claire.)

19. — Epiaster distinctus Agassiz (*sub Micraster*).

Micraster distinctus Agassiz : *Catal. sys. Ectyp. foss. Mus. Néoc.*, p. 2. — 1840.

Epiaster — d'Orbigny : *Pal. franç*,. terr. crét., t. VI, p. 196, pl. 861. — 1853.

— — d'Orb. Cotteau : *Etudes sur les Echin. foss. de l'Yonne*, II, p. 262, pl. 70, fig. 5-6. — 1865.

— — Agas. de Loriol : *Echin. helv. crét.*, p. 365, pl. 31, fig. 2-4. — 1873.

(Voir dans cet ouvrage la synonymie complète et y ajouter :)

Micraster gibbus Sauvage et Buvignier (*non* Agassiz) : *Stat. Minér. et Géol. du dép. des Ardennes*, p. 371. — 1842.

— — Buvignier (*non* Agassiz) : *Stat Géol. Minér. du dép. de la Meuse*, p. 542. – 1852.

Epiaster distinctus Agas. Barrois : *Mém. terr. crét. des Ardennes*, p. 318. — 1878.

— sulcatus Bucaille : *Echin. foss. du dép. de la Seine-Inférieure*, p. 10, pl. 4, fig. 7-11. — 1882.

On rencontre parfois dans les couches inférieures de la Gaize de l'Argonne des moules de Spatangues, le plus souvent déformés par la pression des couches, et d'une détermination assez difficile pour ne pas être à l'abri de toute critique. En choisissant les meilleurs échantillons recueillis, je pense toutefois que l'on peut parvenir à une exactitude suffisamment approchée.

Ces Spatangues sont remarquables par leur forme primitivement renflée, arrondie et faiblement échancrée en avant, largement et presque verticalement tronquée en arrière ; leur apex est un peu excentrique antérieurement ; leurs ambulacres faiblement excavés, sont assez larges, non flexueux et les postérieurs relativement allongés : ainsi, pour un échantillon de 40 mill., les ambulacres mesurent respectivement 28 et 20 0/0 ; sur un échantillon de 50 mill. de longueur, 34 et 22 0/0. Le plastron est composé de deux grandes sternales très inégales dont 2^a, écrasée antérieurement entre 2^b et l'ambulacre V, n'entre plus que par un angle en contact avec le labrum.

La détermination rigoureuse de ces Spatangues de la Gaize est d'autant plus délicate, que l'espèce dont ils se rapprochent le plus étroitement, l'*Epiaster distinctus*, est un oursin fort difficile à bien comprendre. Créé par Agassiz en 1840, sans description ni figure, pour un *Micraster* de la Craie des Pyrénées ?? P. 76, il est décrit pour la première fois, en moins de deux lignes, dans le *Catalogue raisonné* et en partie confondu avec le *Spatangus crassissimus* de Defrance. On ne le cite plus alors que de la Craie chloritée de Villers-sur-Mer. L'année suivante, Albin Gras décrit et figure un *Micraster distinctus* Agassiz de la Craie chloritée de La Fauge, peut-être identique à celui qu'avait en vue l'auteur de l'espèce, mais se distinguant du type normand par la largeur de ses ambulacres plus divergents et par son apex moins central. Le *Micraster coranguinum* Agassiz (non Klein) des Alpes de Savoie, bien difficile à séparer de l'espèce d'Albin Gras, présente cependant plus de rapport avec ce type normand que d'Orbigny nous a fait connaître dans la *Paléontologie française*. L'Oursin de la Craie du Havre et de Villers est particulièrement remarquable par ses ambulacres très allongés, étroits, à peine flexueux, à sommet central. L'*Epiaster distinctus* de la Sarthe en diffère seulement par ses ambulacres bien plus courts, surtout postérieurement et sa forme plus allongée. Celui des Echinides de l'Yonne se rapproche sensiblement de l'*E. distinctus* de la Sarthe ; mais son sommet est excentrique en arrière et il présente une troncature postérieure plus oblique. Enfin l'*E. sulcatus* Bucaille, de la Gaize du Havre, à ambulacres larges, courts et très inégaux, avec



sommet apical excentrique en arrière, semble intermédiaire entre la forme de l'Isère et celle de la Craie de Villers et du Havre. A côté de ces variétés, il faut en signaler une autre encore inédite, plus allongée, à ambulacres assez développés, nettement flexueux et sommet subcentral ; on la trouve dans la Gaize du Havre avec les *Holaster latissimus* et *H. suborbicularis*.

Si l'on envisage l'espèce d'une façon assez large pour y réunir toutes les variétés signalées, on voit qu'elle diffère du *E. crassissimus*, principalement par l'absence de rostre sous-anal, du *E. Greranyeri* Cotteau seulement par son péristome moins excentrique en avant et ses ambulacres moins inégaux, du *E. Trigonalis* par sa face postérieure plus large et ses ambulacres plus profonds, et de l'*E. Ricordeaui* par ses ambulacres moins flexueux, sa forme moins acuminée en arrière.

Les échantillons de la Gaize de l'Argonne se rapprochent particulièrement de la forme typique de l'espèce telle qu'on la recueille dans le Cénomanien de la Savoie.

La détermination que je propose pour les moules de Spatangues de la Gaize a déjà été admise par M. Barrois, qui signalait l'*E. distinctus* Agassiz dans sa Gaize de Marlemont. Il est certain qu'aucune autre espèce ne présente avec l'oursin de l'Argonne des rapports aussi étroits.

Localités. — Sainte-Menehould (tunnel des Islettes), La Chalade (Meuse), Vienne-le-Château ; couches inférieures de la Gaize. — Rare. — Collections Collet, Lambert, Faculté des Sciences de Nancy (M. Guillaumot), Varennes (Meuse), d'après M. Buvignier.

20. — EPIASTER TRIGONALIS Desor (*sub Micraster*).

Dans les couches moyennes de la Gaize de Chaudefontaine (Marne), j'ai recueilli un moule et une contre empreinte de Spatangue à peine déformé et remarquable par sa face inférieure presque plane, son apex excentrique en avant, sa face postérieure assez large et obliquement tronquée, ses ambulacres superficiels. Il ne me paraît pas possible de le confondre avec ceux des couches inférieures de cette assise.

Le type de l'espèce, du Gault d'Escragnolles, a cependant une forme plus retrécie en arrière, des ambulacres postérieurs plus développés et l'identité des deux formes n'est pas rigoureusement établie.

21. — EPIASTER MATRONENSIS Lambert.

Pl. II, fig. 13 à 15.

Il ne me paraît pas possible de confondre avec l'*Epiaster distinctus* du Cénomanien inférieur tel que l'ont compris Agassiz, A. Gras, d'Orbigny, MM. Cotteau et de Loriol un *Epiaster* recueilli par M. Collet dans le Cénomanien supérieur de Vitry-le-François avec l'*Holaster subglobosus*.

La forme élargie postérieurement et l'aspect général de cet oursin lui donnent un peu le facies d'un *Hemiaster*; il est cependant dépourvu de fasciole péripétale proprement dit. Sans doute la granulation miliaire du test subit, à l'endroit où se développerait le fasciole d'un *Hemiaster*, une transformation remarquable; on voit sur ce point une large bande à contours indécis de grenetis disposés en quinconce, mais qui n'arrêtent pas le développement des tubercules. Ce n'est pas là un véritable fasciole. L'oursin de la Marne se distingue de l'*Epiaster distinctus* par ses ambulacres bien plus courts, plus profondément enfoncés, dont les antérieurs pairs sont très nettement flexueux. L'ambulacre impair très étroit, est logé près de l'apex dans un sillon abrupte; les pores disposés par paires très épacées indiquent la grande hauteur proportionnelle des plaques; la zone interporifère est finement granuleuse, tandis qu'elle est presque lisse (avec rares granules d'apparence caduque) dans les ambulacres paires. Apex subcentral. Sommet postérieur. Sillon antérieur atténué à l'ambitus.

La disposition des granules de l'*E. matronensis* est particulièrement intéressante ; elle rappelle immédiatement celle depuis longtemps signalée chez certains oursins d'Angleterre et d'Algérie.

La première espèce de ce groupe a été citée en 1856 comme *Hemiaster* par Woodward et son large fasciole diffus a été parfaitement décrit et figuré par lui. (Geol. Surv. of the Unit. Kingd. Dec. V, pl. IX, p. 3) « Chez l'*Hemiaster Murchisoni*, nous dit l'auteur « anglais, le fasciole consiste en une large bande entourant les « pétales ambulacraires et sur laquelle les tubercules sont moins « abondamment dispersés (que sur le reste du test). *Fasciola* « *lata*, *evanescente* porte la diagnose — Il est vrai qu'en 1875, dans l'explication de sa planche 60, Wright, qui a fait représenter un échantillon plus renflé de l'*H. Murchisoni* sous le nom d'*Echinospatagus Murchisonianus*, nous dit que son dessinateur a indiqué par erreur un fasciole sur la fig. 1 f.

Cette méprise d'un dessinateur comme M. Bone, venant après



celle d'un paléontologiste comme Woodward a lieu de surprendre. Cependant Wright déclare positivement n'avoir observé sur aucun des échantillons soumis à son examen la disposition des granules indiquée par les figures et il ajoute que l'espèce est dépourvue de véritable fasciole : *no true fasciole exits in this species.* Au fond les divers auteurs anglais ne sont pas loin de s'entendre car un fasciole diffus n'est pas un véritable fasciole ; comme l'a dit M. Gauthier, c'est plutôt une simple tendance (1).

Ce que je veux retenir de cette discussion, c'est l'existence, admise par certains auteurs, d'un fasciole péripétale diffus chez quelques échinides d'Angleterre. Ces fascioles diffus existent également chez plusieurs *Micraster* et j'aurai plus loin l'occasion d'y revenir. Ils ont été signalés chez beaucoup d'*Epiaster* et il semble que leur présence puisse être considérée comme caractéristique de tout un groupe d'espèces de ce genre : Chez *E. pedicellatus* Gauthier de l'Albien de Berouaguiah les granules clavulifères sont encore plus diffus, plus disséminés et s'élèvent entre les ambulacres, tandis que chez l'espèce de la Marne le fasciole a déjà des limites nettes du côté apical, confuses seulement du côté adoral. Il y a donc progrès dans la constitution de l'organe de l'Albien du Cénomanien, et il semble que nous assistions ici à la genèse du fasciole qui résulterait de la concentration en bandelettes diversiformes de granules clavulifères primitivement épars à la surface du test (2). Les *E. Vatonnei* Coquand et *E. Henrici* Gauthier du Cénomanien d'Algérie ont, comme le nôtre, un fasciole péripétale diffus (3). Ces trois espèces algériennes ne sauraient d'ailleurs être rapprochées de l'*E. matronensis* en raison du développement de leurs pétales ambulacraires, dont l'impair diffère relativement moins des autres.

Si nous recherchons quelle est l'importance morphologique d'un fasciole diffus chez un *Epiaster*, au premier abord elle semblera considérable. On serait porté à voir chez les Echinides qui offrent cette disposition le stade d'évolution, toujours si difficile à saisir,

(1) Cotteau, Peron et Gauthier : Echinides fossiles de l'Algérie, II, n° 7, p. 56.

(2) L'aspect si singulier du réseau fasciolaire péripétale de *Macropneustes spatangoides* A. Agassiz viendrait confirmer cette opinion en montrant comment s'opère chez un type récent la dissociation de l'organe. (Voir, Al. Agassiz : Report on the Blake, Echini. — Pl. XXVII, 1883.

(3) Ibid. I, n° 3, p. 74 et n° 4, p. 92 et 96. *Epiaster Vatonnei* par les caractères de son ambulacre impair rentre dans le genre *Hypsaster*, Pomel.

qui permettra de relier *Hemiaster* à *Echinospatangus* par *Epiaster*, évident dérivé de ces derniers. Il est cependant difficile de s'arrêter à cette conclusion dès que l'on réfléchit qu'à l'époque du Cénomanien supérieur, le type *Hemiaster* était depuis longtemps fixé. Le fasciole diffus des *Epiaster* nous apparait plutôt comme une simple réapparition accidentelle, chez une forme prête à disparaître d'une tendance originaire vers une modification organique depuis longtemps réalisée dans le groupe *Hemiaster*, l'un des plus puissants rameaux des *Spatangidæ*, dont la vitalité s'affirme jusque dans nos mers actuelles. S'il en est réellement ainsi, il n'y a pas lieu d'attacher à la présence d'un fasciole diffus chez un *Epiaster* cénomanien une grande valeur phylogénique, et M. Gauthier a eu parfaitement raison de ne pas considérer cette particularité d'organisation comme d'importance générique ou subgénérique.

Rapports et différences. — L'*Epiaster matronensis* se distingue facilement de ses congénères. J'ai indiqué plus haut les caractères qui le séparent de l'*E. distinctus*. L'excentricité de l'apex et du péristome et les ambulacres droits de l'*E. Guerangeri* Cotteau ne permettent pas de le confondre avec notre espèce. Par sa forme générale, ses ambulacres paires courts et flexueux (shorter and doubly curved) l'*Epiaster Murchisoni* Mantell (*sub Spatangus*) (1) se rapproche davantage de l'*Epiaster matronensis* ; mais ce dernier diffère nettement de l'espèce anglaise par sa face postérieure plus large, son apex central, ses ambulacres pairs plus excavés, son sillon antérieur plus étroit et plus profond vers l'apex, les pores de son ambulacre impair autrement disposés, arrondis et très espacés. L'*Epiaster meridanensis* Cotteau du Sud-Ouest est aussi assez voisin de son congénère de la Marne ; mais ses ambulacres sont très différents, les paires composés de pores plus serrés et l'impair bien plus large.

En raison de son facies général et de la structure de son ambulacre impair l'*Epiaster matronensis* a certainement beaucoup de rapports avec certains *Hemiaster*. L'*H. Griepenkerti* Strombeck, que l'on trouve dans l'Yonne à peu près au même horizon, s'en distingue toutefois par sa forme plus renflée, plus tronquée en arrière, ses ambulacres paires moins excavés et moins flexueux. Plus large en arrière, l'*H. Toucasi* d'Orbigny a ses ambulacres

(1) Cette espèce n'est évidemment par un *Hemiaster* encore moins un *Echinospatangus* ; elle rentre au contraire parfaitement dans le genre *Epiaster* et vient se placer à côté de l'*Epiaster Henrici* d'Algérie.



moins profonds, fermés à leurs extrémités et dans l'impair des pores disposés par paires plus rapprochés. L'*H. Regulusi* d'Orbigny offre pour ce dernier caractère plus de rapports avec notre espèce, mais son apex est nettement excentrique en arrière et ses ambulacres fermés portent des impressions caractéristiques qui font défaut dans les zones porifères de l'*Epiaster* de la Marne. Toutes ces espèces sont d'ailleurs pourvues d'un fasciole péripétale nettement circonscrit que l'on ne retrouve plus chez l'*Epiaster matronensis*.

22. — Epiaster crassissimus, Defrance.
(*sub Spatangus.*)

Cette espèce, fort rare dans la région, n'a été signalée par M. Cotteau qu'à Saint-Florentin. M. Peron en a cité des moules siliceux bien caractérisés recueillis par lui aux environs de Saint-Fargeau (1). Il m'a donc paru intéressant de faire connaître deux nouvelles localités, voisines d'Auxerre, où j'ai recueilli cet échinide. Un échantillon dont le rostre sous-anal est presqu'aussi accentué que celui du *Spatangus acutus* de Deshayes a été trouvé dans les couches inférieures de la craie cénomanienne de Lindry. Les autres sont des moules siliceux provenant des bruyères de Perrigny.

Ces silex des bruyères de Perrigny, abandamment répandus à la surface des sables ferrugineux (Salviens) plus récents que le terrain sur lequel ils se trouvent aujourd'hui, sont les témoins d'une plus grande extension de la craie. Leur origine cénomanienne est rendue indiscutable par la présence au milieu d'eux de beaux Spongiaires siliceux, d'Inocérames et de moules de l'*Holaster nodulosus*. A l'époque ou les silex de Perrigny étaient activement recherchés pour l'entretien des routes, ils m'avaient fournis tous ces fossiles en assez grande abondance.

23. — Hemiaster bufo, Brongniart.
(*sub Spatangus*)

M. Collet a recueilli dans les couches moyennes de la Gaize, au pont des Bergers, entre Verrières et Chatrices, un moule d'oursin très écrasé, que caractérise cependant sa taille moyenne, sa forme originelle très acuminée en arrière, son apex postérieurement excentrique, ses ambulacres pairs peu développés, inégaux, les antérieurs doubles des autres. Ce moule présente bien la physio-

(1) Peron : Terrain de Craie du bassin anglo-parisien, p. 114.

nomie générale du *H. bufo* du Cénomanien du Hâvre et je crois devoir le rapporter à cette espèce.

On rencontre aussi dans les marnes à *Asteroseris coronula*, particulièrement à Sainte-Menehould et la Neuville-au-Pont, des fragments de test d'*Hemiaster* avec fasciole très net, mais ces fragments sont trop incomplets pour pouvoir être spécifiquement déterminés. On peut seulement conjecturer provisoirement que ces débris ont appartenu à l'*H. bufo*.

M. Barrois a signalé au même horizon, notamment à Arzillières, Vitry-le-François, Possesse, Sainte-Menehould, Mafrecourt, La Neuville-au-Pont et Cernay-en-Dornois des débris d'*Holaster* que j'ai souvent retrouvés aux points cités (La zone à *Bel. plenus*, p. 161, 163, 165, 168, 169 et 170). Ces débris absolument indéterminables m'ont d'ailleurs parus plus rares que ceux d'*Hemiaster*.

24. — Hemiaster Griepenkerti von Strombeck.

Synonymie :

Hemiaster Griepenkerti von Strombeck : *in* Desor *Synopsis des Echin.*, p. 377. — 1858.

— Perroni Etallon *in* Cotteau : *Etudes sur les Echin. foss. du dép. de l'Yonne*, II, p. 260, pl. 70, fig. 1-4. — 1865.

— Griepenkerti Strombeck, Cotteau : *Foss. albiens et cénom. des env. de Saint-Florentin. Bull. S. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, sér. I, t. XXI, p. 435. — 1867.

— — von Strombeck, Peron : *Terr. de craie du bass. anglo-paris.*, p. 114. — 1887.

La courte diagnose de cette espèce donnée dans le Synopis ne permet guère de la bien reconnaître et on ne peut l'admettre qu'en prenant pour type le premier échantillon figuré, soit l'*H. Peroni* Cotteau de Saint-Florentin, figuré dans les Echinides de l'Yonne. Depuis 1865, M. Peron a signalé l'espèce à Saint-Fargeau (Terr. de craie du bass. anglo-parisien, p. 114) et l'a recueillie beaucoup plus à l'ouest, dans le Cénomanien de Vailly (Cher). Je l'ai retrouvée moi-même en dehors de Saint-Florentin, à Laroche et à Lindry (Yonne).

25. — Hemiaster icaunensis, Lambert.
Pl. II, fig. 18.

Dimensions : longueur 38 mill , largeur 36, hauteur 20.

Hemiaster testa magna, subquadrata, antice rotundata et emarginata, postice obliquetruncata, in ambitu subangulosa, infernè

subplana, superne inflata. Vertice postico. Sulco haud profundo, ad ambitum attenuato. Apice postico, turberculis mamillatis circumdato — Areis ambulacrariis vix depressis, strictis, disparibus : ambulacro III poris minimis, granulo prominente jugatis, per altas assulas incisis, ambulacris II, IV subflexuosis, zonis poriferis inæqualibus, quorum antica minor, poris ad apicem perexignis prædita; ambulacris I, V dimidiatim brevioribus. — Tuberculis sparsis, inferne majoribus, superné plerisque minimis, cum aliquibus mamillatis ad apicem eminentibus. Ano ovali, postico, elato. Ore antico semilunari, labiato. Fascioli peripetali stricto.

La diagnose ci-dessus et les détails qui suivront me dispensent de décrire plus complètement cette espèce que distinguent suffisamment ses ambulacres paires antérieurs à zones porifères très inégales, dont les branches II B et IV A moins développées se réduisent près de l'apex à une série de petits pores, séparés par un granule comme ceux de l'ambulacre impair.

Rapports et différences. — Cette espèce, jusqu'ici confondue avec l'*H. Griepenkerti* s'en distingue facilement par sa forme moins élevée, moins cordiforme, sa face postérieure moins largement tronquée, son apex plus excentrique en arrière, son sillon antérieur plus atténué, ses ambulacres bien plus superficiels et moins larges. L'impair est composé de plaques hautes avec zygopores un peu plus espacés près de l'apex ; les paires sont plus flexueux et plus inégaux : les antérieurs, au moins doubles des postérieurs, présentent surtout une bien plus grande inégalité de leurs zones porifères. Ces différences ressortent d'ailleurs de l'examen du tableau suivant :

	Hemiaster Griepenkerti.	Hemiaster Icaunensis.
Longueur du test	43 mill.	38 mill.
Sa largeur proportionnelle	95 0/0	94 0/0
Sa hauteur —	56 —	53 —
Hauteur proportionnelle du périprocte	50 —	45 —
Longueur — des ambul. antérieurs	33 —	30 —
Largeur — —	12 —	8 —
Longueur — des amb. postérieurs	18 —	14 —

L'espèce la plus voisine de mon *H. icaunensis* serait l'*H. Morrisii* Forbes du Grey chalk, décrit (p. 262) et figuré (pl. LXI) par le docteur Wright (1). La taille, la forme générale, la position de

(1) Wright : Brit. foss. Echnid. crét. — La synonymie de l'*H. Morrisi* donnée par les auteurs anglais est très certainemnt défectueuse. Il n'y a

l'apex, même la disposition des pétales semblent identiques chez les deux espèces. Cependant, ne connaissant pas en nature l'espèce anglaise, en raison de ses zones porifères qui paraissent formées de pores allongés, égaux dans chaque branche des ambulacres antérieurs pairs : « *the poriferous zones are narrow, and the* « *pore form oblique transverse slits in them* » et aussi en raison de l'absence chez elle de gros tubercules entourant l'apex, je n'ai pas cru devoir, quant à présent, rapporter mes échantillons de l'Yônne à l'*H. Morrisii.*

Les quelques échantillons de l'*H. icaunensis* recueillis jusqu'ici permettent d'en étudier le développement, ce qui est toujours assez rare chez les fossiles et présente ici un intérêt considérable.

Je n'ai pas encore vu de très jeunes échantillons de l'espèce ; mais la série que j'ai sous les yeux permet de la suivre depuis la taille de 15 millimètres jusqu'à celle de 43. J'examinerai seulement ici quatre échantillons parfaitement conservés.

N° 1. Echantillon de Saint-Fargeau de 15 millimètres de longueur, Coll. Peron. — A cet âge la forme générale, la position du péristome et du périprocte sont déjà nettement fixées ; mais il n'en est pas de même du système porifère. Dans l'ambulacre III, on ne compte encore que neuf paires de pores de l'apex au fasciole, et les pétales des autres ambulacres sont formés, en avant, de onze paires de pores et de six en arrière. Dans les ambulacres antérieurs l'inégalité des deux zones porifères est surtout remarquable. Les zones II A et IV B sont composées de pores bien développés, allongés, largement séparés : (les deux plaques les plus récentes (1) sont seules perforées par de petits pores, encore arrondis). Au contraire, dans les branches antérieures II B et IV A, les pores extrêmement rapprochés, séparés par une simple cloison à affleurement saillant, granuliforme, sont peu développés, encore arrondis et les plus rapprochés de l'apex sont microscopiques. En présence d'une telle différence entre les deux zones porifères, si l'on ne connaissait que ce jeune échantillon, on n'hésiterait pas à le

aucun rapport entre le petit *Spatangus prunella* de Mantell (Géol. of. Sussex, pl. XVII, fig. 22, 23) et le bel *Hemiaster* figuré par Wright. Le *Spatangus prunella* Mantell (*non* Lamarck) me paraît, comme à M. Cotteau, appartenir plutôt à la synonymie de l'*Offaster pilula*, ainsi que M. Wright lui même l'admet un peu plus loin (p. 325).

(1) On sait que les plaques nouvelles naissent pendant le développement de l'oursin à l'abri des plaques ocellaires. Les plus récentes sont donc les plus rapprochées de l'apex, les plus anciennes seraient ici les plaques qui avoisinent le fasciole.



retirer du genre *Hemiaster* pour le rapprocher des *Leucaster* dont il exagère le caractère essentiel au point d'engager à créer pour lui encore un genre nouveau. Mais ne nous hâtons pas tant de conclure.

N° 2. Echantillon de Seignelay de 24 millimètres de longueur avec 27 hydrotrèmes, de ma collection. — Les caractères généraux de l'espèce restant identiques, on compte ici pour l'ambulacre III 13 paires de pores, pour II et IV, 20 paires et 11 paires pour I et V. Les deux zones porifères des ambulacres paires antérieures sont encore très inégales : II A et IV B sont formées de pores allongés très développés, mais II B et IV A sont composés adoralement de pores simplement elliptiques, séparées par un granule, et du côté de l'apex les huit derniers zygopores ont de simples petites ouvertures arrondies.

N° 3. Echantillon type de l'espèce, de Seignelay, à la longueur de 38 millimètres, de ma collection, présente 18 paires de pores dans l'ambulacre III, 26 paires dans les ambulacres II et IV et 15 pour I et V. — Les deux zones porifères des ambulacres II et IV sont toujours fort inégales ; cependant les quatorze premiers zygopores des zones II B et IV A, seulement un peu moins développés que ceux des zones postérieures, sont formés de pores nettement allongés, assez éloignés dans la même paire ; les trois zygopores suivants montrent des pores elliptiques plus rapprochés, séparés par un granule ; enfin les neuf dernières paires ne sont plus formées que de pores arrondis, semblables à ceux de l'ambulacre III, mais très différents de ceux des zones porifères II A et IV B.

N° 4. Grand échantillon de 43 millimètres de longueur, avec 18 paires de pores dans l'ambulacre III, 29 paires dans les ambulacres II et IV, 17 paires dans I et V ; il provient de Neuvy-sur-Loire (Nièvre), coll. Peron. — A cet âge l'inégalité des zones porifères des ambulacres paires antérieurs tend à disparaître : les dix-neuf premiers zygopores sont seulement un peu moins développés que ceux de la zone postérieure ; les pores assez éloignés dans la même paire, sont séparés par la double saillie interne des péripodes. Les trois zygopores suivants sont à pores simplement elliptiques et les sept derniers à pores très petits, arrondis, séparés par un granule saillant.

Chez cet échantillon de Neuvy-sur-Loire, l'inégalité des zones porifères des ambulacres paires antérieurs n'est pas beaucoup plus considérable que chez certaines espèces jusqu'ici maintenues dans le genre *Hemiaster*, comme *H. bufo*, *H. cenomanensis*, *H. similis*, *H. ligeriensis* et même *H. Griepenkerti*. Cette inégalité des deux zones est d'ailleurs le résultat d'une tendance générale des

Spatangides, et ce caractère, qui trouverait peut-être son explication dans des considérations phylogéniques (1), s'observe chez beaucoup de genres : *Spatangus*, *Maretia*, *Schizaster*. En s'exagérant chez d'autres, il peut conduire à l'atrophie partielle : *Echinocardium*, *Lovenia*, ou même totale de la branche antérieure : *Agassizia*, *Parabrissus*. J'ai montré ailleurs (2) que l'hétérogénéité

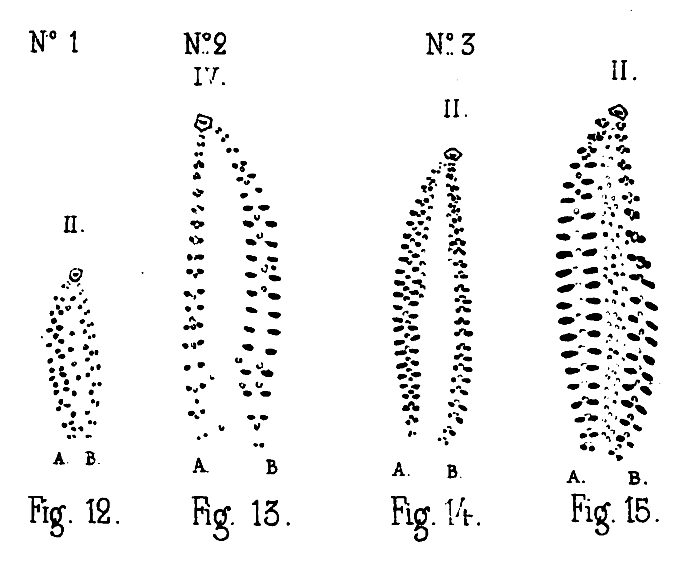


FIGURE 12. — Ambulacre II, grossi six fois, d'un jeune *Hemiaster icaunensis* à la taille de 15 mill. (Echantillon n° 1) pour montrer la disposition hétérogène des zones porifères : l'antérieure B uniquement composée de petits pores ronds.

FIGURE 13. — Ambulacre IV, grossi six fois, de l'échantillon n° 2, à la taille de 24 millim. pour montrer l'inégalité des zones porifères. Les pores commencent seulement à s'allonger un peu dans la portion adorale de la branche antérieure.

FIGURE 14. — Ambulacre II, grossi trois fois seulement, de l'échantillon n° 3, à la taille de 38 millim. et au stade *Leucaster*, pour montrer comment les pores, moins développés dans la zone antérieure que dans l'autre, mais adoralement nettement allongés, conservent vers l'apex leur forme primitive arrondie.

(Ces trois figures sont dessinées à la chambre claire.)

FIGURE 15. — Ambulacre II, grossi cinq fois, du *Leucaster remensis*, d'après la figure 11, pl. VII de M. Gauthier, pour montrer les rapports étroits de ce *Leucaster* avec l'*Hemiaster icaunensis*.

(1) Cette inégalité est en effet particulièrement sensible chez les *Echinospatagus* néocomiens, bien que très faible chez l'*E. granosus* du Valengien.

(2) Oursin de la Craie de l'Yonne, *in* Peron : Histoire du terr. de Craie, p. 265 et suiv. 1887. — Note sur les Echin. de l'Aptien de Grandpré : *Bull.*

des deux zones porifères se retrouvait encore chez plusieurs *Ananchitidæ*, comme *Pseudoholaster*, *Cardiaster*, *Heteropneustes*, *Hemipneustes*. Il est vrai que d'autres genres échappent à cette tendance et que l'on ne la retrouve même pas chez tous les *Hemiaster*. Ainsi les zones porifères sont homogènes chez la plupart des espèces si nombreuses et si variées de l'Algérie.

Nous savons comment se constitue, durant le développement du test, l'ambulacre d'un *Hemiaster* : les pores primitivement arrondis (1) s'étendent d'abord dans la zone postérieure et ne s'allongent que plus tard dans la zone antérieure.

Le premier stade de développement de l'*Hemiaster icaunensis* ne nous est pas encore connu ; au second, vers la taille de 15 millimètres l'inégalité des deux zones est déjà profonde, probablement à son maximum. Plus tard apparait ce que l'on peut appeler le stade *Leucaster* qui persiste jusque chez l'adulte. Les vieux échantillons reviennent enfin au type *Hemiaster*.

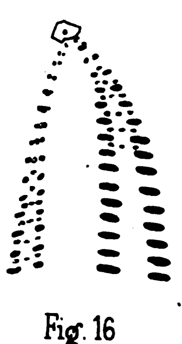


Fig. 16

FIGURE 16. — Partie supérieure, grossie sept fois, de l'ambulacre IV d'un *Hemiaster bufo* Brongniart *(s. Spatangus)* à la taille de 28 millim., d'après un échantillon de ma collection du Cénomanien de Villers-sur-Mer (2). L'inégalité des zones porifères rappelle celle de l'*Hemiaster icaunensis* et même celle du *Leucaster remensis*.

S. G. d. F. 3e série, t. XX, p. 38, 1892. — Etudes morphologiques sur le plastron des Spatangides, p. 96 et suiv. 1893.

(1) Alexandre Agassiz : *On viviparous, Echin.* 1876.

(2) La figure 7 de la planche 873 de la Paléontologie française (terrain crétacé, t. VI) me parait défectueuse ; elle attribue à l'ambulacre IV deux zones porifères égales, tandis que la postérieure est indiquée dans le texte (p. 228) comme plus large que l'antérieure. Chez les échantillons très adultes, comme celui de 30 millimètres figuré par d'Orbigny, l'inégalité des deux zones tend d'ailleurs à s'atténuer.

En constatant les rapports si étroits qui existent entre l'*Hemiaster icaunensis* et le *Leucaster remensis* (1) on me reprochera peut-être de n'avoir pas rejeté mon espèce dans le dernier de ces genres, dont la diagnose, pour sa partie essentielle, s'applique si exactement à l'oursin de Seignelay (2). Je ne pouvais cependant maintenir parmi les *Leucaster* une espèce qui en revêt les caractères seulement durant une certaine période de son développement et qui, en définitive, présente adulte des ambulacres à peu près semblables à ceux de l'*Hemiaster bufo* Brongniart (*s. Spatangus*), type du genre (3).

On peut d'ailleurs citer parmi les *Hemiaster* typiques, à ambulacres leucastériformes, les *H. Arnaudi* Cotteau du Cénomanien de Piédemont, espèce d'ailleurs bien moins inéquipétale que la nôtre et aussi *H. palpebratus* de Loriol du Cénomanien de Portugal. Mais ce dernier, avec une forme générale voisine de celle du *H. icaunensis*, s'en distingue nettement par son péristome en croissant, son ambulacre impair plus escavé, plus étroit, à pores plus serrés et par l'absence de gros tubercules autour de l'apex.



Figure 17. — Apex, grossi sept fois, d'un jeune *Hemiaster icaunensis*, à la taille de 24 millim., d'après un échantillon du Cénomanien de Seignelay de ma collection, pour montrer la disposition relative des plaques, la forme allongée des pores ocellaires et les gros tubercules qui entourent l'appareil.

(1) *Leucaster remensis* Gauthier se distingue d'ailleurs facilement de notre espèce par sa forme plus ovale, moins trapue, son plastron plus saillant, ses ambulacres plus courts et l'absence de gros tubercules au voisinage de l'apex.

(2) Voir Gauthier : Oursins de la Marne de l'Aube et de l'Yonne, *in* Peron : Histoire du terr. de Craie, p. 242, 1887.

(3) Le genre *Hemiaster* a été établi par Desor en 1847 et la première espèce inscrite par lui est son *H. bufo*, sans doute très anciennement connu (1822), mais plus récent que les espèces du Gault, citées ensuite. L'*H. bufo* est d'ailleurs le type générique figuré au catalogue raisonné, pl. XVI, fig. 7. — Il est très singulier que cette figure n'ait jamais été citée par les auteurs qui se sont occupé de la synonymie de l'espèce.



CONSIDÉRATIONS PALÉONTOLOGIQUES

M. Cotteau énumérait, en 1865, 17 espèces d'Echinides dans l'étage Cénomanien de l'Yonne. Les recherches poursuivies depuis près de trente années permettent seulement d'en ajouter quatre à ce nombre et démontrent combien était complet le travail de mon savant maître et ami.

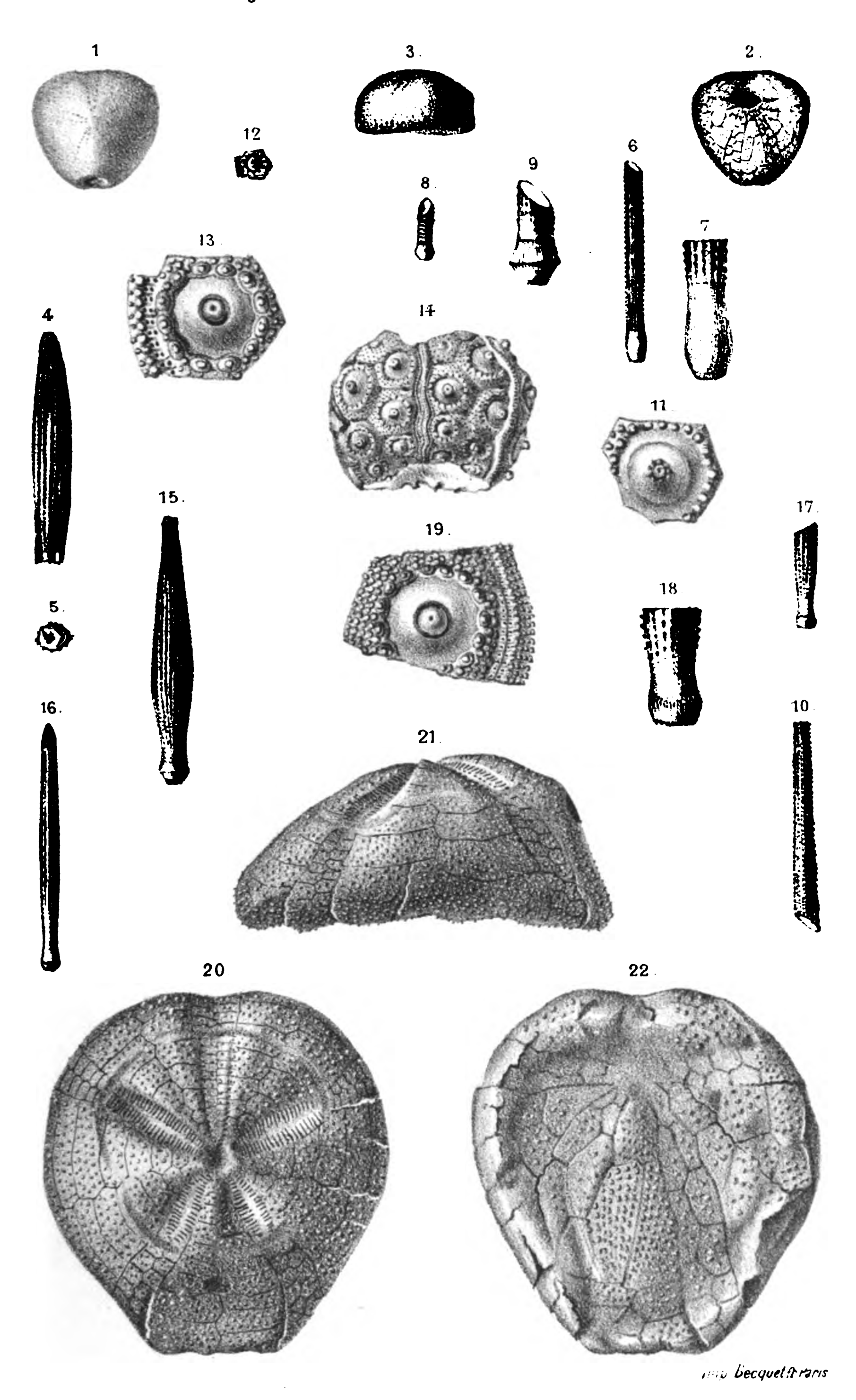
Mes observations nouvelles et les progrès généraux de la synonymie dus principalement aux efforts de MM. Cotteau et de Loriol m'ont amené à modifier seulement les noms des espèces suivantes :

Cidaris vesiculosa	Cotteau	= Typocidaris prœhirudo Lambert.
— uniformis	—	
— Berthelini	—	= Cidaris asperula Rœmer.
Pseudodiadema ornatum	—	= Tiaromma Schluteri de Loriol.
Hemiaster Perroni	—	= Hemiaster Griepenkerti Strombeck

Comme le montre le tableau ci-contre, sur les vingt espèces actuellement connues dans l'étage Cénomanien de l'Yonne 11 proviennent de la zone II, à *Holaster nodulosus*, 4 de la zone III à *Hol. subglobosus* et 6 de la zone IV, à *Hol. trecensis*. Une seule *Hol. trecensis* se rencontre à la fois dans les deux zones supérieures et une autre *Hol. nodulosus* est commune aux marnes inférieures et à la craie II, qui les recouvre. Les Echinides sont donc très remarquablement cantonnées dans les diverses assises de l'étage Cénomanien de l'Yonne. Il me paraît cependant probable que de nouvelles recherches rendraient plus nombreuses les espèces communes à plusieurs assises.

La faune de l'étage Cénomanien de l'Aube est beaucoup moins riche que celle de l'Yonne. A l'exeption des deux *Holaster nodulosus* et *Hol. subglobosus*, qui se rencontrent dans les couches inférieures, toutes les espèces se trouvent cantonnées, au nombre de 8, dans le niveau supérieur de Saint-Parres.

Plus à l'Est, au-delà de la vallée de l'Ornain, en raison des modifications pétrographiques, la faune échinitique présente des variations plus considérables. L'assise inférieure (La Gaize) ne contient plus que quatre espèces de Spatangides, en face des onze représentants des principales familles, signalés dans les couches synchroniques de l'Yonne. Dans la Marne, les Echinides réguliers reparaissent au-dessus des sables à *Pecten asper*, et la petite assise des Marnes *Asteroseris coronula* m'en a fourni huit, dont quatre



Imp. Becquet Fr. Paris

ECHINIDES CRÉTACÉS

de l'Yonne, de l'Aube, et de la Marne.

1 3 2

17 16

5

4 10

6 12

7 8 9

15 11

18

13

14

Imp. Becquet fr. Paris.

ECHINIDES CRÉTACÉS

de l'Yonne, de l'Aube, et de la Marne



TABLEAU DE LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE ET STRATIGRAPHIQUE DES ESPÈCES

NOMS DES ESPÈCES	YONNE I	YONNE II	YONNE III	YONNE IV	AUBE II III	AUBE IV	MARNE I 1	MARNE II 2	MARNE III 4	MARNE III 5
CIDARIS DISSIMILIS Forbes									+	+
— VELIFERA Bronn				+		+				
— ASPERULA Rœmer				+		+				
TYPOCIDARIS VESICULOSA Goldfuss *(sub Cidarites)*									+	
— ESSENENSIS Schlüter		+							+	
— PRŒHIRUDO Lambert				+		+				
PELTASTES CLATHRATUS Agassiz *(sub Salenia)*		+							+	
SALENIA AUSTENI Forbes		+								
— COLLETI Lambert									+	
TIAROMMA Schluteri de Loriol *(sub Pseudodiadema)*			+						+	
POLYDIADEMA TENUE Agassiz *(sub Diadema)*				+						
DIPLOPODIA VARIOLARIS Brongniart *(sub Cidarites)*		+								
GLYPHOCYPHUS RADIATUS Hœninghaus *(sub Echinus)*			+			+				
DISCOIDES SUBUCULUS Klein		+				+			+	
— CYLINDRICUS Lamarck *(sub Galerites)*				+		+				+
HOLASTER NODULOSUS Goldfuss *(sub Spatangus)*	+	+			+	+	+	+		+
— SUBGLOBOSUS Leske *(sub Spatangus)*			+		+					+
— TRECENSIS Leymerie			+	+		+				
EPIASTER DISTINCTUS Agassiz *(sub Micraster)*		+					+			
— TRIGONALIS Desor *(sub Micraster)*								+		
— CRASSISSIMUS Defrance *(sub Spatangus)*		+								
— MATRONENSIS Lambert										+
HEMIASTER BUFO Brongniart *(sub Spatangus)*		+						+	+	
— GRIEPENKERTI von Srombeck		+								
— ICAUNENSIS Lambert		+								
25	1	11	4	6	2	8	2	3	8	5
	20				9		14			

communes avec la craie à *Hol. nodulosus* de l'Yonne. L'assise à *Hol. subglobosus*, qui contient encore cinq espèces d'Echinides à Vitry-le-François, s'appauvrit à mesure qu'elle devient plus marneuse en remontant vers le nord et bientôt ne renferme plus que trois espèces :

Cidaris dissimilis.
Holaster nodulosus.
— subglobosus.

Malgré ces changements, sur les 14 espèces rencontrées dans le département de la Marne, dix font également partie de la faune de l'Yonne.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que sur 26 espèces signalées dans la région, les deux tiers (16) se retrouvent dans les couches beaucoup plus riches du Cénomanien de Normandie. Treize espèces ont été rencontrées à l'extrémité du bassin, dans le Cénomanien d'Angleterre ; mais, chose assez singulière, pour les *Spatangidæ* de notre région l'exclusion des couches anglaises est à peu près complète. Au contraire, sur sept espèces de *Spatangidæ*, dont deux spéciales à la région étudiée, trois vivaient dans le bassin du Sud-Est.

Les rapports avec le Tourtia sont très faibles et ne portent que sur les quatre ou cinq espèces les plus répandues.

Une seule des espèces cénomaniennes de la région remonte dans l'étage turonien inférieur de la Marne : *Cidaris asperula* Rœmer. Toutes les autres sont caractéristiques de l'étage.

Mon travail fait connaître seulement quatre espèces nouvelles :

Typocidaris prœhirudo Lambert.
Salenia Colleti —
Epiaster matronensis —
Hemiaster icaunensis —

Quatre autres sont ici signalées pour la première fois dans la région : *Typocidaris essenensis* Schlüter, *Salenia Austeni* Forbes, *Diplopodia variolaris* Brongniart, (*s. Cidarites*), *Epiaster trigonalis* Desor. Parmi ces espèces *Epiaster matronensis* présente un intérêt zoologique particulier, en raison de la présence de son pseudo-faciole péripétale, diffus.

EXPLICATION DES FIGURES DE LA PLANCHE I.

1. — *Holaster lævis* de Luc (*sub Spatangus*), du Gault supérieur de Saint-Maurice-le-Vieil (Yonne), vu en dessus. — Collection Bazin de Gribauval.
2. — Le même vu de côté.
3. — Le même vu en dessous.
4. — Radiole du *Cidaris gaultina* Forbes, de Pernes-en-Artois; de ma collection.
5. — Coupe du même, pour montrer sa structure fistuleuse.
6. — Fragment de radiole du *Cidaris uniformis* Sorignet, du Gault supérieur de Venizy (Yonne); de ma collection.
7. — Collerette du même, grossie.
8. — Fragment de radiole du *Cidaris dissimilis* Forbes, des marnes à *Asteroseris coronula* de Sainte-Menehould.
9. — Collerette grossie, pour montrer la différence avec celle du *C. uniformis*.
10. — Autre fragment de radiole du *Cidaris dissimilis* Forbes, de la craie de Braux-Sainte-Cohière; ma collection.
11. — Plaque grossie du *Cidaris dissimilis*, des marnes à *Asteroseris coronula* de La Neuville-au-Pont, montrant les crénelures très nettes du tubercule; de ma collection.
12. — Autre plaque interradiale avec portion de l'ambulacre attribuée à la même espèce et du même gisement.
13. — La même grossie.
14. — *Typocidaris prœhirudo* Lambert, du Cénomanien supérieur de Saint-Parres (Aube), vu de côté. — Collection Peron.
15. — Radiole fusiforme du même gisement et de la même espèce. — Coll. Peron.
16. — Autre radiole, allongé, du même gisement et de la même espèce. — Collection Peron.
17. — Radiole du *Typocidaris essenensis* Schluter, des marnes à *Asteroseris coronula* de Sainte-Menehould; ma collection.
18. — Le même grossi.
19. — Plaque du *Typocidaris vesiculosa* Goldfus (*s. Cidarites*), des marnes à *Asteroseris coronula* d'Argers (Marne), avec sa fossette suturale et ses quatre rangs de granules ambulacraires, de ma collection, grossie deux fois et demie.
20. — *Hemiaster Cossignyi* Lambert, des argiles inférieures du Gault de Courcelles-sur-Seine (Aube), vu en dessus; de ma collection.
21. — Le même vu de profil.
22. — Le même vu en dessous.

EXPLICATION DES FIGURES DE LA PLANCHE II.

1. — *Salenia Austeni* Forbes, du Cénomanien de Seignelay (Yonne), vu en dessus; de ma collection.
2. — Le même vu en dessous.
3. — Le même vu de profil.
4. — Apex du même grossi.
5. — Aire ambulacraire grossie.
6. — Aire interambulacraire grossie.

7. — *Salenia Colleti* Lambert, des marnes bleues de Givry-en-Argonne, vu en dessus; de la collection de M. Collet.
8. — Le même vu de profil.
9. — Le même vu en dessous.
10. — Apex du même grossi.
11. — Aire interambulacraire grossie.
12. — Aire ambulacraire grossie.
13. — *Epiaster matronensis* Lambert, du Cénomanien supérieur de Vitry-le-François, vu en dessus; de la collection Collet.
14. — Le même vu de profil.
15. — Portion du test de la face supérieure et grossie, pour montrer la granulation clavulifère du fasciole diffus.
16. — Radiole du *Cidaris trecensis* Lambert, du Cénomanien de l'Eure.
17. — Autre radiole de la même espèce.
18. — *Hemiaster icaunensis*, Lambert, du Cénomanien de Seignelay (Yonne), vu en dessus; de ma collection.

NOTE SUR UN GANOÏDE DE GENRE NOUVEAU

DU LIAS DE VASSY (YONNE)

par M. E. SAUVAGE.

Nous avons fait connaître en 1875, sous le nom de *Pachycormus? elongatus*, n. sp. (1), un poisson mal conservé d'ailleurs, recueilli dans la zône à ciment du Lias supérieur de Vassy, caractérisé par le grand nombre des rayons branchiostèges, les vertèbres courtes et nombreuses, les nageoires ventrales petites, le pédicule caudal grêle; la longueur de l'exemplaire figuré est de 0,400.

Ayant pu, postérieurement à la publication de notre première notice, examiner un poisson recueilli dans les mêmes couches, nous l'avions provisoirement rapporté au genre *Aspidorhynchus* et indiqué l'espèce sous le nom resté manuscrit d'*Aspidorhynchus Colombi* (2).

Les exemplaires, assez nombreux d'ailleurs, que nous avions pu examiner étaient tous dans un trop mauvais état de conservation pour qu'il nous fût possible de déterminer exactement la position systématique du *Pachycormus? elongatus*, lorsque MM. Millet et G. Le Mesle, ont bien voulu nous confier l'étude de deux poissons qui nous ont permis de reconnaître que le Ganoïde recueilli dans le Lias supérieur de Vassy, devait prendre place dans la famille des *Microlepidoti* de Wagner, entre les genres *Pachycormus* et *Sauropsis* et que l'*Aspidorhynchus Colombi* devait être rapporté à la même espèce.

(1) *Essai sur la faune ichthyologique de la période tertiaire*. (*Bibl. Ecole des Hautes Etudes*, t. XIV, pl. II, fig. I, 1875).

(2) *Recherches sur les Poissons du Lias supérieur de l'Yonne* (*Bull. Soc. hist. nat. d'Autun 1891*. — *Note sur quelques Poissons du Lias supérieur de l'Yonne* (*Bull. Soc. de l'Yonne*, *1891*).



D'après Zittel, la diagnose du genre *Sauropsis* est la suivante : « Corps allongé, dos presque droit. Ecailles excessivement petites, minces, rhombiques, disposées en séries irrégulières, allant obliquement d'avant en arrière. Nageoire dorsale ne commençant que très peu en avant de la *longue nageoire anale.* » L'espèce type *Sauropsis longimanus*, Ag., est des schistes lithographiques de la Bavière.

Bien que ressemblant par certains points au *Sauropsis*, le *Pachycormus ? elongatus* en diffère par plusieurs caractères, dont le plus saillant est la brièveté de la nageoire anale, de telle sorte que l'espèce recueillie dans la zône à ciment de Vassy doit constituer le type d'un genre nouveau dont la diagnose est la suivante :

GENRE PROSAUROPSIS, Sauvage, 1894.

Corps très allongé, tout d'une venue, écailles minces, petites, rhombiques. Vertèbres courtes, nombreuses. Nageoires pectorales assez grandes, les premiers rayons n'étant divisés que près de leur extrémité ; ventrales petites, sensiblement à égale distance de l'anale, qui est courte ; dorsale courte, opposée à l'anale ; pédicale caudal long, nageoire caudale profondément échancrée. Tête relativement courte, museau obtus ; rayons branchiostèges nombreux.

L'exemplaire de *Protosauropsis elongatus* qui doit être considéré comme le type. est un poisson d'environ 0,500 de long. Le corps est tout d'une venue, la ligne du dos étant droite ; la hauteur, prise un peu en arrière des pectorales, est contenue un peu plus de sept fois dans la longueur totale. Les écailles sont petites, fort minces, brillantes et forment environ 200 rangées longitudinales et près de 40 rangées verticales derrière la ceinture scapulaire. La colonne vertébrale est grêle, composée de très nombreuses vertèbres, qui sont courtes ; on compte environ 80 vertèbres dans la région caudale, qui fait la moitié de la longueur de la colonne vertébrale ; les côtes sont minces, ainsi que les apophyses correspondantes ; il en est de même pour les apophyses de la région caudale, qui sont très serrées.

La tête devait être relativement courte ; le museau est arrondi, les rayons branchiostèges sont nombreux ; l'orbite est petite, rapprochée de la ligne du front, l'opercule est grand.

Les nageoires pectorales sont grandes, falciformes, composée d'une trentaine de rayons, dont les premiers sont de beaucoup les plus longs ; ceux-ci ne sont divisés que près de leur extrémité.

Les ventrales s'insèrent un peu plus près de l'attache des pectorales que de la base de l'anale ; elles sont petites.

L'anale est courte, composée d'environ 18 rayons de forme triangulaire, et s'insère plus près de l'attache des ventrales que de la base de la caudale.

La dorsale, qui a même forme que l'anale, s'insère au-dessus de cette nageoire.

La caudale est assez forte, profondément échancrée, les deux lobes égaux ; les rayons sont nombreux.

OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LES PASSAGES D'OISEAUX

ET AUTRES FAITS D'HISTOIRE NATURELLE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

DU MOIS D'OCTOBRE 1891 AU MOIS D'OCTOBRE 1892

Par M. le Dr Rabé, de Maligny.

Suivant la méthode adoptée précédemment, nous présentons d'abord un journal des faits tels qu'ils ont été observés, au jour le jour, sans commentaires, et nous les faisons suivre des réflexions et des annotations qu'ils ont pu nous inspirer.

OCTOBRE 1891.

1er. — Orage vers 9 heures du soir, éclairs, tonnerre.

2. — De même.

4. — Beau temps. Vent N.-E. variant à S.-O. par une saute brusque qui est suivie de pluie le soir. — Dans la matinée et une partie de l'après-midi, abondant passage de Geais se dirigeant vers le S.-O.

Depuis quelques jours, nos rosiers sont envahis par des fausses chenilles, larves de l'*Hylotoma Rosæ*. — Mésanges Grosses-Charbonnières, Pinsons, Bruants nous arrivent en quantités. — Les Hirondelles se montrent en bandes serrées.

9. — On nous signale la capture d'un Pluvier-Doré à Seignelay. Temps bas, couvert, chaud, vent S. O. presque inappréciable.— Bruant-Zizi chante. — Passage de Bergeronnettes, de Pinsons au-dessus de La Mothe de Maligny, vers 7 heures du matin.— Bientôt les Fauvettes à tête noire, Fauvettes des jardins, se montrent nombreuses dans les sureaux, dont elles dévorent les baies à l'envi les unes des autres.

Les Vers luisants (Lampyre commun, *Lampyris splendidula*) brillent le soir sur les pelouses comme aux plus belles soirées d'été.

12. — Pluie, vent S.-O. le matin, temps couvert le soir. — Quelques rares Hirondelles ; les Fauvettes ont quitté les sureaux. Poiriers envahis depuis une quinzaine de jours par la larve de la *Selandria atra*.

13. — Arrivage de Freux. — Bruant Zizi chante toujours.

14. — Temps pluvieux, quelques Hirondelles retardataires. — Les Milans commencent à se montrer depuis deux jours.

15. — Vols nombreux de Freux. Bruant Zizi chante. Vent très fort par S.-O. Milans.

16. — Orage, tonnerre qui n'empêche pas Bruant Zizi de se faire entendre aussi bien que les jours précédents.

17. — Hirondelles nombreuses se dirigent vers le S.-O. par beau temps.

23, 24, 25. — Grues passent très haut.

24. — Encore quelques Fauvettes, mais plus d'Hirondelles. Soirée chaude, éclairs superbes qui n'arrêtent pas le chant de Bruant Zizi.

Les Bécasses commencent à se montrer.

Les Grives sont très abondantes.

30. — Busard Harpaye ♂ m'est apporté, estomac vide.

NOVEMBRE.

3, 4, 5, 6. — Nombreux passages d'oiseaux de proie : Buses, Bondrées, Autours, Eperviers. — Hirondelle de cheminée chassent.

7. — Préparé un Autour ♀, le jabot garni de la chair fraiche d'une Perdrix, alors que l'estomac est rempli d'une bouillie de chair à demi-digérée. — Le thermomètre descend à — 6°.

Le 8, à — 8°.

9. — Vent S.-O., pluie le soir. Et malgré ces froids, un Râle de genêt s'attarde dans nos pays.

Pendant la fin de novembre, rien de particulier en fait de passage d'oiseaux.

DÉCEMBRE.

Dans les premiers jours de ce mois, nous recevons de M. Gillet, instituteur à Villemer, une lettre dans laquelle il relate que : « depuis 18 mois, un Hibou Scops habite une fissure d'une carrière à ciel ouvert de Villemer, dans laquelle il a fait son nid cet été dernier et où il est encore en ce moment ; je ne pense pas qu'il

déserte sa retraite cet hiver pas plus que l'hiver dernier, pourtant si rigoureux. »

Puis la capture d'une Foulque Macroule prise vivante, blottie contre un tas de fumier, à cinq kilomètres de tout cours d'eau.

Les premiers jours de ce mois de décembre ne sont pas froids, mais pluvieux ; à un jour de beau temps succèdent deux jours de pluie. Aussi, nous ne voyons aucun oiseau étranger à notre vallée.

9, 8 heures du matin. — Nous rendant à Milly, nous pouvons assister de notre voiture à un combat homérique dans les airs entre un oiseau de proie d'une certaine taille et une Pie. Les témoins du duel sont plusieurs Pies et trois ou quatre Corbeaux-Corneilles.

10. — Tempête de vent effroyable par S.-O ; quelques gouttes de pluie le soir, et le vent s'apaise à la tombée de la nuit.

11. — Beau temps, vent S.-O., faible, sans que la pluie soit à craindre. A la nuit, un millier de Corbeaux environ, dont deux tiers Choucas, passe au-dessus de La Mothe, se dirigeant vers le Sud.

Depuis quelques jours, on peut voir d'assez nombreuses Fauvettes d'hiver (Accenteur Mouchet). Les Bécasses, qui ont toujours été très rares cet automne, ont complètement disparu.

Le soir, par vent S.-O. à 8 heures, passage d'un vol de Canards sauvages se dirigeant vers le Midi ; c'est le vent annoncé la veille par les Corbeaux.

12. — Assez beau temps ; grand Halo lunaire.

13. — Pluie et vent en tempête.

14. — De même par vent O.-N.-O. — Les Choucas qui s'étaient montrés en si grande quantité le 11, n'ont pas reparu ; ils n'étaient que de passage et leur déplacement était causé par la tempête.

15. — Vent abattu N.-E. ; pluie fine qui tombe serrée et droite toute la journée.

16. — Vent N.-E. ; menace de neige.

17. — Même vent ; quelques flocons de neige. Tué un Sanglier.

18. — 2° au-dessous de zéro.

19. — 8° au-dessous de zéro, 7 heures du matin ; pas d'oiseaux, temps beau, sec, vent N.-E.

22. — 10° au-dessous de zéro, même vent, même temps.

23. — 11° au-dessous de zéro.

24. — 8° au-dessous de zéro, vent S.-O. ; les Canards apparaissent.

25. — 2° au-dessous de zéro, vent S.-O. ; temps couvert, menace

de pluie, + 6° dans la journée, qui reste belle après un fort verglas dans la matinée.

26. — 1° au-dessous de zéro, vent S.-O., dégel sans pluie ; les Canards sauvages assez abondants ; plusieurs sont tués.

27. — Vent S.-O., mauvais temps, pluie.

28. — Même vent, froid, gelée le matin, pluie le soir, avec menace de neige.

29, 30, 31. — Vent N.-E. très froid ; le Serein déborde et les Canards ne sont plus abordables.

JANVIER 1892.

1er. — Beau temps, vent N.-E.

2, 3. — De même.

4. — Dans la matinée, chute de neige qui fond le soir.

5. — Nouvelle neige sur gelée du matin, mais pas d'oiseaux.

6. — Vent S.-O., pluie, neige.

7. — Même vent et pluie.

8. — Vent S.-O., beau temps suivi de neige pendant la nuit du 8 au 9.

9. — De nombreuses bandes de Chardonnerets se montrent, qui sont décimées par les Crécerelles et les Eperviers.

10. — Vent S.-O., neige pendant la nuit, et le lendemain le sol est couvert d'une couche de plus de 10 centimètres.

11. — Vent N.-E., beau temps, brouillard le soir, suivi de gelée.

12. — Vent N.-E. — 6° par un beau soleil du tantôt ; nous avons vu une Grive et huit Canards sauvages.

13. — Vent S.-O., temps couvert, menaces de neige, — 4°.

14. — Neige sur verglas tombée hier soir, vent S.-O. ; les Bouvreuils se montrent assez nombreux ; — 3°, temps doux ; passage de Mésanges.

15. — A 7 heures du matin, — 5°, givre par brouillard ; notre attention est attirée par la présence dans nos sapinières de Mésanges Grosses-Charbonnières, Mésanges Bleues, Roitelets Huppés, qui se livrent à un examen sérieux des écorces de ces résineux.

17. — Le temps est beau, commencement de dégel qui continue sans pluie.

18. — De nombreuses bandes de Pinsons d'Ardennes se font voir ; on nous signale aussi des vols de Canards sauvages qui remontent la vallée ; de même le 19.

19. — Beau temps, 4°, vent N.-E. ; Canards plus nombreux.

20. — A 7 heures du matin, — 6°, beau temps, vent S.-O. — Au milieu des nombreux Bouvreuils qui n'ont pas quitté nos régions, nous avons vu quelques sujets de la variété Ponceau. Les deux espèces voyagent par couples.

21, 22. — Beau temps, dégel dans l'après-midi; nous tuons une Buse dont nous trouvons l'estomac garni de vers de terre.

23, 24. — Le dégel continue par pluie dans la nuit du 24 au 25.

25. — Beau temps, vent N.-E., aussi le 26; mais les 27, 28, 29, pluies, brouillards.

30. — Le beau temps nous revient le soir avec le soleil; c'est alors que nous entendons le chant de la Draine pour la première fois.

31. — Le temps est bas, couvert, brouillard, vent S.-O.; dès 6 h. 1/2 du matin, la Grive se fait entendre, les Pinsons commencent à se rechercher, à s'apparier, et les Pies visitent les vieux nids. — Ce même jour, nous apprenons qu'un Cincle Plongeur ♂ a été tué à Avallon, en décembre 1891, par M. Mynard, bourrelier.

FÉVRIER.

Jusqu'au 15, rien de particulier.

16. — La Grive chante toujours, le baromètre baisse rapidement de 0,020 et la neige tombe pendant la nuit.

17. — Froid, gelée, vent N.-E., — 3° à 10 heures du soir.

18. — Pendant toute la journée, bourrasque de neige.

19. — Quelques flocons encore. La Grive se tait et enfin nous rencontrons un Rouge-Gorge dans notre jardin.

20. — Par beau temps ensoleillé et vent S.-O., la Grive chante et la pluie nous arrive le soir.

21. — Vent S.-O., pas de pluie, temps un peu couvert, puis beau soleil vers 10 heures. C'est alors que nous entendons le premier chant du Bruant Zizi; les Hérons apparaissent depuis quelques jours et passent matin et soir au-dessus de La Mothe; les Moineaux se querellent, les Pinsons se recherchent et nos Palmipèdes font aussi grand bruit. — Vers midi, le ciel se couvre avec grand vent et le soir la pluie nous inonde jusque très avant dans la nuit.

22. — Vent S.-O., temps bas, couvert; depuis le 15, nos Canards sauvages vieux ont commencé leur ponte.

23. — Malgré le vent S.-O. et une légère gelée blanche, une belle journée s'annonce. Le Pinson entonne ses trilles, la Draine et le Zizi l'accompagnent. Les Canards sauvages nous reviennent,

se dirigeant vers le Nord cette fois. — La hausse du baromètre, le beau temps n'a pas continué, la pluie nous accable et le Serein déborde le 23 pour la seconde fois depuis quinze jours.

25. — Gelée blanche, puis beau soleil ; les Bergeronnettes Boarules nous visitent par un temps calme ; Pinsons, Rouges-Gorges, grosse Grive, avec Mésange noire commencent leurs chansons à la pointe du jour et la pluie nous revient le soir, conséquence de la gelée du matin.

26. — Les Mésanges à longue queue se montrent abondantes et les Pies commencent leur nid.

27. — Canards sauvages et Hérons passent, se dirigeant vers le Midi. Au dire des anciens du pays, ce ne serait pas encore l'indice du retour définitif des beaux jours.

Comme confirmation, pendant toute la matinée les arbres sont couverts de givre qui, vers 10 heures, se détache en gros fragments du faîte des hauts peupliers. En bas, sur les buissons, les haies, il n'est qu'en neige ; bientôt le soleil fait tout disparaître et la Grive chante.

28. — Vent N.-E. Passage de 20 à 30 Vanneaux se dirigeant de ce côté ; les Freux commencent leurs évolutions de départ, l'Etourneau a chanté, mais le Zizi s'est tu et la journée se termine avec la chute d'une pluie fine.

29. — Ciel couvert, + 5°, brouillard et pluie fine toute la journée. — L'avant-garde des Grives Chanteuses se montre par vent N.-E. et neige fondue, avec les Traquets et les Etourneaux qui forment de fortes bandes. Pour la première fois entendu le Pouillot Siffleur.

MARS.

1er. — 7 heures du matin, temps bas, couvert, vent N.-O., + 5°, et dès 9 heures + 8°, et le soir chute de neige vers 8 heures. Depuis plusieurs jours, les Alouettes des Champs chantent en s'élevant dans les airs et les Alouettes Lulu les accompagnent ; les Hérons circulent toujours.

Les blés paraissent très compromis par la gelée, surtout ceux semés vers le milieu d'octobre et le commencement de novembre.

2. — Vent N.-E. faible, temps couvert à giboulées de neige qui ne cessent pas de la journée, le baromètre est toujours bas + 3°. Les Pouillots chantent, nos deux couples de Bernaches ont déjà six œufs dans chaque nid.

Les Zizis, les Grives, Pouillots, Pinsons et Mésanges se taisent : c'est un mauvais signe, et les canards, dans ces jours derniers, nous prédisent bien un temps absolument carnavalesque pour mars avec ses giboulées.

3. — 7 heures du matin, — 5°, bise de N.-E. violente et glaciale, et malgré un temps assez beau, les oiseaux se taisent.

4. — Même temps, — 5°, moins de vent.

5. — Beau temps, — 9° ; malgré ce froid, passage de Grives comme hier, de Litornes et de centaines de Corbeaux. Cette température anormale n'est pas sans donner de grandes inquiétudes pour les blés, les arbres à fruits ; la gelée a pris si subitement sur la terre mouillée, qu'il en résultera à coup sûr de grands inconvénients. Combien nos Hérons et nos Canards vus à la fin de février avaient raison de ne pas se presser de remonter vers le Nord et de faire séjour dans notre vallée.

6. — Même temps, même soleil, même vent, mais froid plus vif encore ce matin. Baisse du baromètre, — 13°.

7. — Moins froid, — 7°, même soleil, même bise ; les Grives, dans les prés mouillés, font une abondante moisson de vers de terre, se penchant en arrière, s'arcboutant sur leur queue pour les tirer hors de leur trou. Baisse du baromètre continue 75.

8. — Même temps, même bise glaciale de N.-E., — 5°. Les œufs de première ponte de nos Bernaches sont gelés ; Halo lunaire énorme, vent variable pendant toute la journée. Pics-Verts et Grives se font entendre de nouveau.

9. — Temps couvert, forte gelée blanche par — 6°, vent N.-E. faible. Les œufs de nos Canards sont gelés à leur tour. Vent S.-O. le soir ; le ciel se couvre brusquement et à 9 heures du soir bourrasque, tempête de neige fine qui a dû tomber toute la nuit, car le 10 au matin nous trouvons la terre couverte d'une couche de 10 centimètres ; le soleil brille, — 2°, baromètre 75 ; 9 heures du soir, bourrasque de neige.

11. — Neige le matin, thermomètre 0°, baromètre 75.

12. — Neige fondante, — 2°. Moineaux piettent, Rouge-Gorge gazouille, Grives chantent, mais les Poules continuent à se grouper les unes contre les autres ; abondant passage de Grives de vignes.

13. — Gelée blanche, — 0°, baromètre 0.745.

14. — Vent S.-O., fonte de neige complète, hausse du baromètre, + 1°.

15. — Beau temps, baromètre 0.76, vent S.-O., gelée blanche le matin, pluie avec tempête pendant la nuit. Les Canards nous reviennent ; quelques-uns sont tués sur le Serein.

16. — Vent S.-O. assez fort ; après la tempête de la nuit, le baromètre reste à 0.78, pluie probable. Canards sauvages se montrent plus abondants effectuant leur retour ; les Etourneaux commencent à visiter les vieux nids, à les mettre en état et même à s'accoupler.

17. — Temps bas, mais il n'a pas plu hier, hausse du baromètre, près de 77; brise du S.-O. si faible qu'on la sent à peine.

18. — Baisse du baromètre, beau temps.

19. — Fort arrivage de Pouillots par temps calme, de Rubiettes Tithys, de Bouvreuils ordinaires ou Ponceaux qui saccagent les bourgeons de nos pruniers; Pies, Etourneaux travaillent à leurs nids et font le nécessaire pour que la ponte soit féconde. Encore quelques Canards et beaucoup de Freux.

21. — Hausse du baromètre, ciel légèrement couvert; les Bouvreuils ont disparu, les Pies et les Corneilles se disputent la possession des vieux nids, ce qui n'empêche pas à ces dernières de nous annoncer la pluie avec un soleil superbe; chaleur orageuse qui, dans la soirée, s'accompagne de quelques coups de tonnerre.

22. — Les Corneilles ont eu raison; bien que le baromètre n'ait pas baissé, la pluie commence à tomber à 6 heures du matin et devient torrentielle à 7 heures, pluie d'orage sans tonnerre; nos nids artificiels sont le théâtre de combats entre Grimpereaux et Mésanges à longue queue qui s'en disputent la possession. Pluie pendant toute la journée et une partie de la nuit; arrivage important de Bécasses, encore quelques Canards.

23. — Temps bas, couvert, baromètre toujours haut, vent N.-E. frais, bruines légères, chants d'oiseaux.

24, 25. — Même temps, orageux.

26. — Au soir, tonnerre et quelques gouttes de pluie.

27. — Chaleur orageuse, vent S.-O. Etant à Auxerre, nous avons vu une Hirondelle de cheminée posée sur les fils d'éclairage électrique posés au-dessus de l'habitation de M. l'Ingénieur en chef; à partir de 4 à 5 heures du soir, pluie abondante qui persiste pendant toute la nuit.

28. — Vent S.-O., pluie fine qui devient plus serrée et froide vers 10 ou 11 heures du soir par vent N.-E. mêlée de flocons de neige qui, devenant plus abondante, tombe toute la nuit et couvre la terre le lendemain.

29. — Par vent N.-O. fort et froid + 1°, neige légère le matin; Merles à plastron ♂ nous arrivent; l'un d'eux, se promenant sur les pelouses derrière notre habitation, paraissait fatigué; à coup sûr, par ces temps de neige, la nourriture devait lui manquer. Pendant toute la journée, tempête de vent N.-E. glacial pénétrant dans tous les appartements.

30. — Même vent, même tempête; passage de Rouges-Gorge, les Merles à plastron se montrent aux mêmes lieux. Vu une Hirondelle de cheminée à Maligny; coquetteries gourmandes

d'une Pie ♀ avec trois ou quatre ♂ dans un champ récemment labouré, agitant ses ailes comme les jeunes qui demandent la becquée à leurs parents.

31. — Beau temps, chaud, vent N.-E.; passage de Grives autour des bois, les buissons, les prairies; les Merles à plastron n'ont pas quitté notre propriété; décidément installés devant les fenêtres de notre chambre à coucher, chaque fois qu'on les dérange, ils vont chercher asile dans un grand cèdre de Virginie planté sur la pelouse. Concert de Pouillots, Grives, Pinsons, Bruants Zizis, Mésanges, dans lequel domine le chant du Rouge-Gorge.

AVRIL.

1er. — Beau temps par vent N.-E. et gelée blanche; abondant passage de Grives; toujours Merles à plastron qui, avec les Grives, font large consommation de nos baies de lierre.

2, 3, 4. — Absence. Chaleur accablante. Au retour, nous n'entendons parler que de fièvres typhoïdes, de licenciement du régiment ? des élèves des maisons d'instruction.

5. — Beau temps, même température. Halo lunaire; cognassier du Japon en fleurs.

6, 7. — Même temps, vent S.-E., nuageux, baisse du baromètre depuis deux jours. Bruant Proyer continue à se faire entendre depuis le 1er. Le Coucou, pour la première fois, annonce son arrivée par son chant le 6.

8. — Vent N.-E. assez fort, même température, même temps. Vu couple de Traquets Motteux sur la route de Chablis, voltigeant de tas de pierres en tas de pierres.

Le Coucou continue son chant; entendu aussi la Fauvette à tête noire; les Hirondelles de cheminée n'ont pas reparu; les Merles à plastron ont quitté nos pelouses, s'étant montrés aussi farouches à ce passage de printemps qu'ils semblent confiants à celui d'automne, accompagnant les Grives et les autres Merles dans le grappillage des grappes que le vendangeur a pu oublier.

En procédant au martelage d'une coupe, nous avons trouvé deux nids de Mésange à longue queue; autour d'un nid artificiel qu'il a choisi pour y établir son nid, le Troglodyte chante en virtuose; l'an dernier, ce nid était occupé par un Grimpereau. La végétation reprend avec vigueur.

9. — Même beau temps, hausse du baromètre, vent N.-E.. Entendu le Torcol pour la première fois.

10. — Même temps estival, baromètre 75. Tous nos oiseaux chantent; mais toujours peu ou point d'Hirondelles. Peupliers

couverts de feuilles; les raisins sont visibles aux bourgeons de vignes; les Draines travaillent à leurs nids.

11. — Même vent d'Est, même température. Les Hirondelles se montrent plus abondantes.

12. — Même temps, baromètre toujours au-dessous du variable. Le Rossignol s'est fait entendre aujourd'hui pour la première fois, en avance sur l'année dernière; vers 1 heure du soir, le Scops se fait entendre; une Foulque Macroule est tuée à Maligny; les Merles à plastron reparaissent.

13. — Temps bas, couvert, vent N.-E. faible, froid. Toujours Merles à plastron.

14. — Menace de pluie par vent N.-E. assez froid pour faire craindre une chute de neige. Gros arrivage d'Hirondelles qui chassent particulièrement au-dessus de nos poiriers en fleurs, faisant à coup sûr ample moisson d'insectes nuisibles à nos arbres fruitiers; Merles à plastron ♂ et ♀ picorent dans la prairie.

15. — La neige tombe pendant la nuit, si bien que vers deux heures du matin la terre en était déjà couverte, + 4° à 7 heures, hausse du baromètre. Oiseaux chantent; toujours Merle à plastron. Vent N.-E. à midi, S.-O. à 5 heures du soir; temps chaud, + 12° à 6 heures du soir.

16. — Vignes gelées, poiriers, pommiers, arbres fruitiers en général fortement atteints; vent variable N.-O., S.-O., N.-E. dominant; giboulées froides. Vu et entendu la Huppe; la pousse des asperges, qui s'était annoncée comme devant être hâtive, est singulièrement retardée par cette froidure. Les oiseaux ont disparu ou se cachent, en tout cas on ne les voit pas; les Moucherons nous aveuglent.

17. — Pâques à la semaine néfaste; temps froid, ciel couvert toute la journée, vent S.-O., quelques gouttes de pluie dans la journée; la gelée du matin a *achevé la récolte des bourgeons de nos vignes*.

18. — 7 heures du matin, giboulées de neige, + 3°, vent S.-O.

19. — Gelée, — 1° à 6 heures du matin. — Le désastre des vignes et des arbres fruitiers se confirme; malgré cela, Rossignol, Scops et autres, dès 4 heures du matin, protestent contre ce retour agressif de l'hiver; peu ou point d'Hirondelles; ce temps glacial, par contre, retient nos Merles à plastron. Un couple de Ramiers installe son nid sur notre grand cèdre de Virginie. Vent N.-E.; l'incubation des Pies est commencée.

20. — 2° à 7 heures du matin; c'est le coup de râfle. — 4° à Sens, — 2° à Chablis. Vignerons consternés, asperges brûlées,

glycines, dyclytras, etc., perdus ; les seigles, ***qui commençaient à épier***, ***gelés aussi***, et l'an dernier nous n'aurions pas pu en trouver un épi dans la vallée, de même que les pommes de terre hâtives. — Tous ces désastres n'arrêtent pas le chant des oiseaux ; encore vu Merle à plastron ; ciel un peu couvert, vent N.-E. dans la soirée.

21. — De même pendant la nuit ; pluie légère le matin, bien que le baromètre soit très haut, 0.775 ; vent S.-O., + 6°. Chants de tous les oiseaux de jour et du Scops pendant la nuit ; pluie fine à partir de 4 heures du soir ; fort arrivage d'Hirondelles qui, presque toutes, chassent au-dessus de l'eau, autour des épicéas et des poiriers en fleurs.

22. — + 10°, vent N.-O., nuageux et même couvert le matin. Beaucoup d'Hirondelles, couvées de Chenalopex d'Egypte à œufs clairs, toujours Merles à plastron ; Ramiers continuent la construction de leur nid sur cèdre de Virginie ; beaucoup de Mésanges, de Fauvettes à tête noire. Fait à noter : ce sont les vignes hautes qui ont le plus souffert de la gelée du 19.

23. — Rien de particulier.

24. — On nous apporte un Merle à plastron ♂ tué dans les environs ; à son autopsie, le développement peu prononcé des testicules nous indique que la ponte n'est pas proche, son estomac est garni de baies de sureau ; première Tourterelle entendue.

25. — Rien de particulier.

26, 27. — Tourterelle chante, Merles à plastron disparus.

28. — Pluie par vent N.-E., baisse notable du baromètre, pluie abondante se fait désirer.

29, 30. — Vent variable, N.-E. puis N.-O. et S. par froid exceptionnel, c'est à peine s'il ne gèle pas tous les matins, temps couvert, giboulées ; Hirondelles rares, oiseaux chantent peu, toujours pas de Loriots, les Merles à plastron n'ont pas reparu ; nos poires (Doyenné d'hiver), grâce au traitement pulvérisation de sulfate cuivre, non atteintes de tavelure (***Fusisporium pirinum***), ont pu atteindre la fin du mois en magnifique état de conservation.

MAI.

1er. — Toujours même rigueur de température par vent N.-E. assez violent, baromètre au variable, ciel nuageux. Les Loriots n'ont pas encore paru et les Hirondelles se font de plus en plus rares ; il n'en faut pas douter, les passages, les arrivages ont été

retardés, et chacun se demande si nous n'aurons pas de la neige.

2. — Enfin la voilà venue, cette bonne pluie qui va probablement activer la pousse de nos blés, de toutes nos céréales, la levée de nos betteraves, carottes, etc., qui étaient si languissantes. Baisse du baromètre, + 5°. Dans nos canaux, nous trouvons morte une Carpe aveugle et dont les évolutions nous intriguaient fort depuis longtemps.

3. — Vent S.-O., ciel nuageux, + 5° à 7 heures du matin, de même qu'hier et hausse dans la journée. Vu la *première Hirondelle de fenêtre en chasse*; entendu premier Loriot, en retard de plus de dix jours sur certaines années; les Pies-Grièches manquent.

4. — Temps aussi bas que le baromètre; la journée se passe sans pluie après nous avoir amené le premier Martinet.

5. — Temps pluvieux, hausse du baromètre. Entendu et vu la première Fauvette Effarvatte; les Loriots se font entendre assez nombreux, et deux ou trois Scops égayent nos soirées.

6. — Même temps froid, vent N.-E., gelée blanche.

7. — Vent N.-E., gelée à glace. Vu Gobe-Mouches gris; — 2° à 7 heures du matin.

8. — Même temps, moins froid. Un épervier, sous les yeux de notre jardinier, détruit un nid de Mésanges à longue queue et enlève la mère; le soir, un coup de fusil lui empêche de renouveler son œuvre de brigandage. Les quelques vignes à demi épargnées par les premières gelées, sont éprouvées de nouveau.

9. — La température se relève, toujours sans pluie.

10. — Beau temps, bien réchauffé, baromètre au variable, toujours vent N.-E. Loriots, Tourterelles et tous les oiseaux chantent, passage de Gobes-Mouches à collier. Si la sécheresse continue, les prés seront sans herbe, les carottes et les betteraves lèvent mal; au soir, pluie menaçante.

11. — Les Pies-Grièches sont arrivées par temps couvert, chaud, la pluie reste menaçante; Hirondelles et Martinets se montrent nombreux avec tous nos autres oiseaux qui ont fini leurs arrivages. Nos arbres fruitiers souffrent tellement de la sécheresse, que nous sommes obligé de les arroser et de les pailler, les pêchers notamment. Dans ces jours, une femelle de Circaète Jean-le-Blanc est tuée sur son nid par le garde d'un propriétaire de la vallée d'Aillant: nécropsie: une couleuvre dans l'estomac et grappe de l'ovaire garnie de petits œufs.

13, 14, 15. — Pluie légère qui ne met pas fin à la sécheresse.

16, 17. — Même temps sec.

18. — Gelée blanche.

21. — Toujours sécheresse persistante, apparition de *Diospis* (cochenille) sur la vigne dans une notable portion du vignoble de Maligny, lieu dit les Crourons tout particulièrement.

Les Pies-Grièches d'Italie s'accouplent ; pour cet acte, la femelle couchée sur une branche bat des ailes en attendant son mâle qui, pendant ce temps, fait un simulacre de roue en étalant sa queue par côté ; l'acte, accompagné de cris des deux oiseaux qui, de même que la Pie, ne restent pas en place pour la répétition, comme chez le Moineau, a lieu pour ainsi dire en courant, ou mieux en volant, et pour son accomplissement complet un très court arrêt a lieu sur une branche d'arbre.

Entendu une seule Caille dans la campagne de Maligny.

22. — Vent N.-O., chaud, baisse du baromètre, pluie légère vers 8 heures du matin ; puis le temps se remet au beau, mais vent S.-O. dans la soirée, orage, pluie, tonnerre et grêle vers 7 heures du soir.

23. — Véritable invasion de Couleuvres vertes et jaunes ; c'est signe d'orage, dit-on. De ce jour au 28, le temps, parfois couvert, semble annoncer de la pluie ; le vent, variable, revient toujours au N.-E. Chaleur accablante dans les journées des 25, 26, 27, thermomètre à + 30° et 34°, sécheresse désespérante, pas de foins, pas de légumes potagers ni fourragers, pas d'espoir de bonne récolte, mais menace de disette.

28. — + 30° à 6 heures du matin, vent S.-O. en tempête, poussière et chaleur brûlantes, vigne commence à fleurir aux treilles exposées au Midi ; depuis huit jours et plus, certains plants américains montrent leur fleur ; dans la nuit, légère pluie qui se prolonge dans la matinée jusqu'à midi. C'est alors que nous surprenons une Pie pillant un nid de Moineaux et emportant dans son bec un jeune tout rouge.

Dans une basse-cour, une Corneille enlève les jeunes Canetons ; à 2 h. 1/2, temps orageux, + 27°.

31. — Orage le soir, léger, peu de pluie et de tonnerre ; treilles en pleine fleur, les blés épient à 40 centimètres du sol à peine ; temps toujours orageux, vent S.-O., baisse du baromètre.

JUIN.

1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — Dans ces premiers jours, une femelle de Circaète Jean-le-Blanc est capturée sur son nid dans la forêt d'Othe, Continuation de la sécheresse ; quelques ondées insignifiantes ne suffisent pas pour ranimer la végétation ; les Courtilières, chose

rare, sont vues tous les soirs au vol. Par suite de la mise à sec du bief du moulin de Maligny, nos Ecrevisses disparaissent, l'eau nous faisant complètement défaut.

8, 9, 10. — Toujours même soleil, même température, même beau temps implacable. Cependant, le 10, quelques nuages se forment, menaces d'orage qui se bornent à quelques coups de tonnerre sans nous amener d'eau, baisse du baromètre. Enfin, dans la nuit du 12 au 13, pluie abondante qui a fait grand bien, mais insuffisante encore ; la veille au soir, le ciel à l'horizon du couchant était traversé par de longues lignes rougeâtres avec ciel moutonné. Aussi, le 14, avons-nous pendant la nuit une pluie abondante qui tombe à pic, par vent S.-O. ; depuis 2 heures du matin, + 12°, vent N.-E. à midi ; le ciel reste couvert et nous fait espérer d'autres ondées ; mais le vent du N.-E. amène la cessation de la pluie avec refroidissement de la température. Le soir, vers 9 heures, léger orage avec pluie abondante mais sans durée.

15. — Temps couvert, frais, sans pluie.

16. — Beau temps.

17. — De même, pluie légère le soir, vent S.-O.

18. — Pluie le matin, hausse du baromètre. Apparition de Coprins sur les fumiers, indice de pluie, qui vient trop tard ; les blés sont épiés et presque tous les fourrages coupés.

19. — Abondance d'insectes et de pucerons particulièrement sur nos arbres fruitiers, ce qui nous oblige à une troisième injection de nicotine : Pêchers, Doyennés d'hiver, Beurré, Saint-Michel, Bon-Chrétien William sont surtout atteints, à toutes les expositions.

Par vent N.-E. le matin et S.-O. le soir, fortes giboulées, puis beau temps ; trois nids de Gobe-Mouches gris sont habités chacun par cinq petits qui, aux premiers jours, vont prendre leur vol.

21. — Vent S.-O. frais, + 20°, temps bas, couvert, tendance à giboulées. Nous surprenons dans notre charmille une famille de jeunes Fauvettes à tête noire ; le père, à notre approche, se précipite à terre du haut des charmes, voletant en rasant la terre pour attirer à lui le chien qui nous accompagnait.

22. — Vent S.-O., baisse du baromètre, temps lourd, chaud, ciel moutonné dans la journée avec fort rideau au couchant, pluie probable. Vu une compagnie de Perdreaux volant.

23. — Pluie pendant la nuit et la matinée par vent S.-O., fort orage pendant la nuit du 23 au 24, sans grêle et sans dommages pour nos pays ; nombreuses couvées d'oisillons ont pris leur vol, tels que Hirondelles, Gobe-Mouches, Pinsons, Grives, Chardonnerets, etc.

25. — Les Pies, par ces temps de sécheresse, manquant de mollusques, de vermisseaux, de vers de terre, sont devenues de plus en plus pillardes des nids; nous avons arrêté le saccage d'un nid de Mésanges par une famille entière de Pies. Fauvettes de toutes espèces nettoient nos asperges des Criocères.

28. — + 35° à l'ombre, orage pendant la nuit du 27 au 28. — Par suite d'une nouvelle mise bas du bief, nos bassins sont à sec, nos Ecrevisses ont complètement disparu, beaucoup de nos alevins sont morts ; les petites Perches particulièrement, s'enfonçant la tête dans la vase, y périssaient la queue en l'air. Les Pies jacassent jusqu'à 10 heures du soir, pour recommencer vers 2 heures du matin, continuant le pillage des petits nids ; nombreuses Fauvettes dans les pois ramés ; les Lampyres mâles voyagent beaucoup par ces temps chauds et, attirés par les couleurs rouges, commettent de nombreuses méprises.

JUILLET.

Rien de particulier ni de remarquable jusqu'au 12.

12. — Jour où, à 7 heures du matin, une Mouette à capuchon brun (Rieuse) est vue entre le Puits de Courson et Chemilly, se dirigeant de l'E. à l'O. ; toujours la sécheresse ; baisse du baromètre qui s'accompagne d'une tentative d'orage le matin ; mais bientôt le beau temps reprend le dessus. Les Engoulvents chassent tous les soirs autour de nos ailantes en fleurs ; une Chauve-Souris grand fer à cheval, ne pouvant supporter cette intrusion de l'oiseau insectivore dans son domaine de chasse, lui appuie de fortes poursuites.

La moisson des seigles est commencée depuis les premiers jours du mois ; celle des blés a suivi trois ou quatre jours après.

13. — Baisse du baromètre depuis deux jours, orages légers, ondées bienfaisantes qui se continuent le 14 sans orage.

La récolte de nos pêches Amsden et Sainte-Ascicle, commencée le 1er juillet, est terminée.

15. — Temps bas, couvert, + 15°, hausse du baromètre ; seconde couvée des Fauvettes, Gobe-Mouches, Pinsons, Chardonnerets, etc. ; les Loriots ne se font déjà plus entendre ; depuis le 24 juin (Saint-Jean), le Coucou a cessé son chant.

16, 17. — Baisse du baromètre qui, le 18, continue sans pluie ; mais dans la nuit du 18 au 19, nous sommes largement arrosés ; commencement de notre moisson.

20. — Beau temps suivi de pluie dans la matinée. Loriots complètement disparus ; c'est quinze jours plus tôt que l'année dernière.



21. — Vu Gobe-Mouche poursuivant un Minime à bande, papillon presque aussi gros que lui ; le morceau était trop fort, aussi sa capture a-t-elle été manquée. Cependant le Papillon, fort malmené dans cette lutte, est tombé à terre, où l'oiseau est venu l'achever et le dévorer. Moineaux dans la cour de l'école de Maligny font la guerre à des Gobe-Mouches.

Le chasselas est franchement *tourné*.

Les 26, 27, 28, 29, par vent S.-O., nous entendons de nouveau le Loriot.

28. — Chaleur torride, accablante, orage le soir par quelques coups de tonnerre non accompagnés de pluie ; éclairs pendant toute la nuit.

29. — Vent N.-E., même chaleur et pas de pluie. Il y a un mois environ, nous avions recueilli une jeune Draine tombée du nid ; sa chute n'avait pas eu lieu sans quelques avaries, mais elle se promène depuis plusieurs jours dans le jardin, au grand bénéfice de nos légumes.

30. — Après les chaleurs sans pareilles des 28 et 29, de terribles orages éclatent dans la nuit du 29 au 30 ; à 9 heures du soir, les éclairs et le tonnerre sans arrêts commencent la scène, qui se continue jusqu'à 1 heure du matin, heure à laquelle la pluie se joint à d'effrayantes déflagrations de la foudre ; le lendemain nous apprenons que le tonnerre est tombé dans plusieurs endroits aux environs de Maligny.

AOUT.

1er. — Forte giboulée, température refroidie, vent N.-O.

2. — Temps bas, couvert. Les Martinets commencent seulement à quitter nos pays ; le Loriot lance encore, dans les hauts arbres de la vallée, son cri de voyage, de départ.

5. — Encore entendu un Loriot ; notre Draine fait toujours dans notre potager une très forte consommation de vers, de courtilières, de chenilles.

10. — Petite pluie au matin, beau temps le soir. Bruant-Zizi ne cesse de chanter.

11. — Temps bas, couvert le matin, mais calme.

15. — Encore chants de Loriots ; toujours beau temps ; notre Draine se noie.

16, 17. — Même température tropicale. Bec-Fins passent en quantités et se délectent de nos baies de sureau. + 37° à l'ombre. Un malfaiteur lève les vannes des mares que nous avions louées sur le territoire de Lignorelles pour élever des Ecrevisses ; toutes ont disparu.

19. — Léger orage le soir sans le moindre accident, et le beau temps reparaît pour persister jusqu'au 23, où le ciel devient orageux avec éclairs le soir.

24. — 4 heures du matin, pluie légère jusqu'à 5 heures. Toujours les Fauvettes et les Phragmites passent ; prochainement nos baies de sureau auront disparu. Les ménagères remarquent que le lait est peu crêmeux ; beaucoup de porcs périssent dans leurs étables, par suite de coups de sang. L'année 1892 est la seule qui, au 17 août, ait donné une température s'approchant de celle-ci.

28. — Les Tourterelles, par couples ou en bandes, ont commencé leur mouvement de descente au Midi ; cependant, dans notre clos, on peut encore voir un couple couver.

SEPTEMBRE.

2. — Passage de Traquets-Motteux jeunes, de Torcols, de Fauvettes.

3. — Vu les premières Grives dans les vignes.

7. — Les Tourterelles passent toujours et le Pigeon-Ramier chante.

Malgré la nouvelle invasion de Pieridés, nos choux sont préservés de la destruction des chenilles par la Panorpe commune ; gelée blanche dans la vallée.

8. — Pluie d'orage, quelques coups de tonnerre ; nombreuses Hirondelles en passage, plusieurs Tourterelles également ; une jeune, tombée d'un nid dans nos canaux, est recueillie et sauvée.

11. — Dans la soirée, vers 9 heures, un Grand-Duc se fait entendre descendant la vallée pour remonter vers Lignorelles, après temps couvert toute la journée.

13. — Tué Grive ; vu Coucou ; plusieurs Ramiers commencent nid dans le parc ; temps très chaud.

14. — Même temps chaud, pluie par ondées.

15. — Fort passage de Tourterelles, de Rubiettes ; orage la nuit.

22. — Encore quelques Tourterelles, qui deviennent de plus en plus rares jusqu'à la fin du mois, où elles disparaissent complètement ; l'arrière-garde des Hirondelles et des Fauvettes à tête noire, composée de jeunes récemment écloses, passent encore accompagnées de leurs parents attardés par les soins à donner à leurs nichées tardives.

RÉFLEXIONS, ANNOTATIONS

SUR LES MŒURS DE QUELQUES OISEAUX.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, a-t-on souvent dit. C'est l'éternelle vérité qui s'impose aussi bien en ornithologie qu'en toutes choses.

Si les mois que nous venons de parcourir n'ont pas doté la Faune du département de l'Yonne d'oiseaux nouveaux, ils nous ont fourni l'occasion d'observer des faits qui, pour les curieux de la nature, ne manquent pas d'intérêt.

OCTOBRE 1891.

Dès les premiers jours de ce mois, nous voyons nos rosiers dévorés par de fausses chenilles, larves de l'*Hylotoma Rosæ*, d'un vert brunâtre avec des taches jaunes et noires.

La femelle de cette Tenthrède perce de sa tarière les jeunes tiges de rosiers, elle y pratique une entaille longitudinale ponctuée dans laquelle elle dépose quelques œufs, pour recommencer la même opération un peu plus loin.

Fort heureusement pour les amateurs de roses, les Mésanges, Bruants et Pinsons ont, dans une certaine mesure, arrêté les ravages en faisant de succulents repas de toutes ces larves.

Puis vient le tour de nos poiriers qui, pas plus que nos rosiers, n'ont été épargnés dans le cours de cet automne exceptionnellement chaud, automne pendant lequel nous voyons aux brûlantes ondées de soleil succéder, à peu près tous les huit jours, d'abondantes pluies qui activent la maturation de nos raisins, maturation sur laquelle nous n'osions pas compter.

C'est la larve de la *Selandria atra*, noire, visqueuse et luisante, à avant-corps plus gros que l'arrière-train, qui a dévoré le parenchyme de la face supérieure de la feuille de nos espaliers, et malheureusement les oiseaux semblent la respecter.

En revanche, les larves de *Lyda piri* (mouche à scie du poirier) ont été très rares. Ces larves, d'une teinte jaune, à tête noire, s'entourent d'une toile transparente dans laquelle elles englobent les feuilles qu'elles doivent dévorer, toile qu'elles quittent pour accomplir leurs métamorphoses en terre.

Ne quittons pas ce mois sans noter la persistance avec laquelle les vers luisants (*Lampyre commun*) ont brillé pendant presque toutes les nuits comme aux plus beaux soirs d'été, comme à d'autres espèces animales, aux vers luisants *dulces sub nocte susurri*, même en automne.

NOVEMBRE.

Dans le mois de novembre, nous avons pu constater encore une fois combien la nature s'est montrée prévoyante chez les oiseaux, chez les Rapaces notamment, oiseaux voraces, à l'appétit insatiable, qui ont besoin d'une grande somme de chaleur pour activer la digestion des chairs qu'ils engloutissent par quartiers énormes, à peine déchiquetés.

Une femelle d'Autour que nous avons préparée était remarquable par l'abondance des plumes qu'elle portait au devant du jabot, plumes qui, sans aucun doute, sont destinées par leur quantité à entretenir dans cette partie du tube digestif un surcroît de chaleur nécessaire à la digestion.

L'observation de M. Gillet, que nous avons notée au journal, observation portant sur la présence à Villemer, dans une excavation pratiquée dans la paroi d'une carrière, d'un Hibou Scops qui, depuis 18 mois, habite la même fissure, y passe un hiver rigoureux, y niche, puis s'y montre encore pendant le cours d'un second hiver, est assurément remarquable, disons plus, ce fait est exceptionnel.

Le Hibou Scops est l'un des plus petits rapaces nocturnes, et d'ordinaire il ne se montre dans nos pays que pendant la belle saison. Les coléoptères, gros ou petits, les macrolépidoptères crépusculaires forment le fond de sa nourriture ; aussi quitte-t-il nos régions aussitôt que ces insectes disparaissent.

Il a fallu que l'oiseau observé par M. Gillet change d'une façon absolue son régime ; car si M. Gillet ne s'est pas trompé et s'il n'a pas confondu la Chouette Chevêche, dont la taille est à peu près la même, avec notre Hibou Scops, nous le répétons, ce fait est tout à fait digne d'être noté.

La capture d'une Foulque Macroule, plus connue vulgairement sous le nom de *Judelle*, échassier fissipède, bon nageur, capture faite loin de tout cours d'eau, sans être fréquente, s'est produite plusieurs fois ; aussi, est-elle loin de présenter le même intérêt. Ses passages dans notre département ne sont pas réguliers ; cette année, notamment, ils ont été assez abondants, et chaque fois qu'ils se produisent, quelques oiseaux accablés de fatigue se laissent prendre sans défense dans les champs, dans les alentours des bois, même ceux éloignés des rivières ou des étangs.

DÉCEMBRE.

Décembre nous réservait un curieux spectacle, celui du combat livré par un Rapace de forte taille à une Pie, oiseau de rapine, sur laquelle il avait jeté son dévolu pour rompre son jeûne.



La distance qui nous séparait des combattants, une côte aride à gravir, les vêtements d'hiver qui nous couvraient (nous étions en voiture) ne nous permettaient pas d'intervenir, malgré la bonne envie que nous en avions; cependant, curieux de connaître l'issue de cette lutte, nous nous arrêtâmes, désirant aussi nous assurer de l'espèce à laquelle appartenait le Rapace. — Dans tout ce fouillis de plumages, nous ne pouvions que distinguer la queue et les ailes de la Pie tranchant sur la teinte sombre des mêmes parties de l'oiseau de proie.

D'autres personnages, cinq à six autres Pies et trois Corneilles, témoins de ce combat aérien, menaient grand bruit du bec, sautillant, voletant, faisaient force évolutions, s'élançant à la rencontre des duellistes.

Dans tout cela, rien de particulier; mais tout d'un coup, l'oiseau de proie étant parvenu à lier la Pie, nos deux belligérants roulent sur le sol et les choses changent d'aspect, car aussitôt Pies et Corbeaux, intervenant d'une façon plus sérieuse, prennent part à la lutte, tombant à l'envi sur le rapace et à grands coups de bec l'obligent bientôt à lâcher prise.

Que faire contre des ennemis si nombreux? prendre la fuite (nous gardant bien de parodier une phrase classique); c'est ce que fit notre oiseau de proie, qui, honteux et confus, fut poursuivi à tire-d'ailes par les Corneilles *seules*, remettant son déjeuner à une heure indéterminée de la journée. — Comme il se dirigeait de notre côté, nous avions eu un instant l'espérance de pouvoir, par un coup de fusil, lui enlever cette préoccupation; il nous fut permis seulement de constater que notre fuyard était un Faucon Pélerin mâle, destructeur à l'appétit féroce insatiable.

Pendant ce temps, dame Pie, un peu étourdie d'un pareil assaut, resta quelque temps gisante à terre, entourée de ses compagnes qui, sautillant autour d'elle, de la voix et des soubresauts de leur queue lui prodiguaient leurs meilleures consolations, l'encourageant à quitter au plus vite des lieux aussi funestes. C'est ce qu'elle fit à son tour, escortée de sa garde.

Nous ne chercherons pas à cacher l'étonnement, la surprise que nous avons éprouvés à la vue de l'intervention des Corneilles; non pas que nous ne pensions les voir engager une lutte avec un oiseau aussi redoutable que le Faucon Pélerin (les Corneilles sont fortes et braves), non pour prendre part au butin, mais pour sauver la vie d'un compagnon; et l'on ne pourra nier qu'elles n'aient obéi à un sentiment de solidarité, puisqu'au lieu de se précipiter à la curée de la Pie à demi-morte, elles ont, au contraire, appuyé une forte chasse à son ravisseur.

Si étonnant que soit cet acte de la part de pareils brigands, il n'en existe pas moins et mérite d'être relaté.

Les Pies, ce même jour, devaient nous ménager encore d'autres surprises. A notre aise, réfugié dans une maison de Milly, pendant une pluie battante, nous avons pu, d'une fenêtre de la maison dans laquelle nous étions à l'abri, observer deux de ces oiseaux qui *tenaient*, pour ainsi dire, l'un après l'autre tous les paisseaux, échalas d'une vigne, les frappant à grands coups de bec pour en arracher les insectes, les cocons de cochylis qui pouvaient être cachés dans leurs fissures, dans leurs anfractuosités ; les liens de glui étaient tout particulièrement l'objet d'un examen plus rigoureux.

De notre observatoire, il nous eût été facile d'abattre l'un de ces oiseaux d'un coup de fusil ; notre premier mouvement, nous devons l'avouer, a été de fusiller ces pillards de nids..Assez souvent nous avons fait leur procès, pour qu'une fois par hasard, quand l'occasion se présente de signaler une bonne action accomplie par eux, nous ne la laissions pas échapper ; du reste, nous prîmes bientôt plaisir à observer ces oiseaux et les laissâmes tranquillement continuer leur chasse.

Pendant les froids de ce dernier mois de l'année, nous avons pu noter la singulière habitude qu'ont nos Canards sauvages de ronger, à petits coups de bec répétés, les bords amincis de la glace qui couvre nos eaux.

A l'endroit où émerge l'eau provenant de l'une des conduites de prise, cette glace est toujours moins épaisse qu'en plein milieu. C'est, bien entendu, la conséquence de l'afflux d'une eau vive qui, aidée par les rides continuelles, incessantes que le moindre vent soulève à sa surface, use le bord de cette glace, au point de le réduire en une fine lamelle qui devient presque imperceptible.

C'est en rangs serrés que nos Canards s'installent devant cette délicate bordure, qu'ils réduisent en fragments si menus qu'ils peuvent fondre entre les minces lamelles qui garnissent les bords internes du bec de nos palmipèdes.

Des enfants croquant un sucre d'orge n'y mettent pas plus d'ardeur ; assurément pour que cette menue frange de glace soit aussi bien fouillée, il faut qu'elle soit abondamment fournie d'une innombrable quantité d'animalcules, de graines peut-être qui, emportés par le vent, surnageant à la surface de l'eau, sont, par le moindre souffle, le moindre courant, rangés le long de cette bordure glacée et, bien qu'invisibles pour nos yeux, n'échappent pas au bec de l'oiseau.



JANVIER 1892.

Jusqu'au 15 janvier, il ne se présente aucun fait digne de remarque concernant les passages d'oiseaux. Vers le milieu de ce mois, les Bouvreuils sont assez abondants; il est bon de noter, cependant, que jamais nous n'avions vu de bandes de Chardonnerets aussi nombreuses, aussi serrées que celles qui ont apparu dans ces premiers jours. Il faut surtout appeler l'attention sur l'invasion de nos sapinières par une foule de petits oiseaux; ce sont les Mésanges Grosses-Charbonnières, Roitelets huppés, Mésanges bleues, qui font une inspection sévère de toutes les branches, enlevant à grands renforts de coups de bec toutes les écailles d'écorce qui servent d'abri à une foule de petits insectes, de lieu de ponte à des papillons, des mouches qui, depuis quelques années, deviennent très abondantes dans nos plantations.

Nos jeunes épicéas ont tout spécialement souffert; la flèche dénudée sur quelques sujets qui atteignent une hauteur de 5 à 6 mètres et plus, ressemble à un bâton d'un jaune brun fixé au faîte de l'arbre.

C'est la chenille de la Grapholitha Tedella, petit papillon de la famille des Tortricides qui a commis ces dégâts.

On comprend qu'à une pareille hauteur il est difficile, sinon impossible, de détruire ces ravageurs: les entomologistes ont bien dit que la chenille de cette *Grapholitha Tedella* habitait particulièrement les parties basses des arbres; pour nous, cette affirmation n'est pas suffisante pour que la flèche soit à l'abri de ses atteintes.

Quoiqu'il en soit, et quelle que soit la chenille, mineuse ou autre, qui a commis ce ravage, c'est chez les oiseaux, les Mésanges tout particulièrement, les Roitelets encore, qu'il faut rechercher nos auxiliaires.

Et que devons-nous penser de la chasse à la Pipée qui, dans les forêts résineuses de nos départements de l'Est, se pratique sur une si grande échelle et amène chaque année la disparition de milliers de nos petits oiseaux insectivores.

MM. les Forestiers qui, sans aucun doute, ont constaté de semblables dégâts, devraient bien, du haut de leur Administration, se joindre à la Société protectrice des Oiseaux pour demander et obtenir ! ! *l'interdiction de toute chasse à tous les petits oiseaux.*

Ces chasses à la Pipée, à la Raquette et autres, chacun le sait, sont destructives au premier chef; elles ont pour premier ré-

sultat inévitable d'amener la destruction de nos récoltes et la ruine de nos plantations.

Dans ce mois, nous n'avons vu aucun oiseau migrateur rare, et, bien que la seule capture importante, celle d'un Cincle Plongeur ♂, faite à Avallon par un M. Minard, ait eu lieu en décembre, nous la mentionnons ici parce que nous la trouvons consignée dans nos notes de janvier.

L'Aguassière Cincle (Cincle Plongeur), dénommé encore Merle d'eau, bien qu'il ne ressemble en aucune façon à un Merle, est le ***rara avis*** de notre département. Bert n'en parle pas dans son Catalogue, et si nous avons été assez heureux pour pouvoir le signaler dans le nôtre, c'est grâce à des excursions spéciales dans la Haute-Cure et le Haut Cousin, explorations qui n'ont pas toujours été fructueuses.

Notre Cincle a des mœurs exceptionnelles, non pas parce qu'il niche aux bords des eaux, mais parce qu'il ne craint pas d'établir son nid sous les cascades, quand en arrière de la courbe décrite par la nappe d'eau en tombant, il peut trouver un endroit sec ; et pour y arriver, il ne craindra pas de traverser cette nappe souvent d'une grande épaisseur. On peut dire de lui qu'il est autant aquatique que terrestre.

FÉVRIER.

Comme chaque année, ce mois de février ne nous offre rien de saillant, si ce n'est, comme presque toujours, l'inconstance de l'état atmosphérique, une journée de beau temps suivie de une ou deux autres pluvieuses et froides.

Avec le débourrement des chatons des saules Marsault, des gevrines ou autres, les premiers Pouillots nous arrivent. Et c'est tout !

MARS.

Avec ce mois, nous nous trouvons dans une période de giboulées que l'on peut qualifier de carnavalesques et que nous verrons se prolonger pendant tout le mois suivant jusqu'aux premiers jours de mai.

Si, comme nous l'avons dit d'autre part, au point de vue de l'apparition d'oiseaux de passage extraordinaires pour nos pays, il ne nous présente rien de remarquable, il est bon de noter dans ses premiers jours, et même en février, ces passages de Hérons, de Canards qui, après s'être dirigés vers le N.-E. comme pour se rendre aux régions dans lesquelles ils s'établissent pour se reproduire, reviennent brusquement vers le S.-O., alors que les Alouettes et d'autres petits oiseaux nous faisaient par leurs chants espérer la rentrée triomphale du printemps.

Ce n'était qu'une fausse entrée que nous avons payée bien cher par une succession non interrompue de mauvais temps, de froids rigoureux alternant avec des neiges presque continuelles. Si bien que les Merles à plastron qui passent ordinairement chez nous à cette époque ont pu si bien se tromper, qu'ils s'y sont arrêtés pour y faire un tel séjour que nous avons pu espérer un instant qu'ils y installeraient leurs nids.

Ce Merle à plastron blanc est un oiseau qui hante habituellement tout le nord de l'Europe, la Suisse, les Vosges, les Hautes et les Basses-Alpes, l'Auvergne, les Pyrénées ; ses passages sont à peu près réguliers chez nous à l'automne et au printemps, mais ils n'y séjournent pas au-delà du mois de mars ordinairement. Et avec eux, tout autour de nous, des chants d'oiseaux, des fleurs qui n'ont besoin que de quelques rayons de soleil pour s'épanouir et réjouir la nature.

C'est le printemps, l'éternel cri de jeunesse ; c'est avril qui s'annonce chez les uns avec la joie dans les yeux et sur les lèvres de joyeux éclats de rire ; pour les autres, comme contraste, c'est la fièvre avec le cortège des maladies éruptives qui les cloue sur un lit de souffrance.

Eh oui ! c'est le printemps, nous en convenons ; mais que les manifestations qui accompagnent son retour sont donc différentes suivant les sujets et les âges.

Aux uns, « *deficiunt dentes, pes, coma, lingua, manus* » et alia permulta ; aux autres, les ardeurs juvéniles naissantes se traduisent en efflorescences boutonnantes et rubescentes.

AVRIL.

Aux allures bizarres, ce mois d'avril, pour notre vallée, mérite un instant d'observation, d'abord pour ce qui concerne toute sa première quinzaine, pendant laquelle nous avons constaté le recul des Hirondelles qui, confiantes dans les chaleurs orageuses des dernières journées de mars qui leur promettaient une abondante provende d'insectes, s'étaient avancées un peu à la légère dans notre département.

Bientôt, les temps changent, deviennent rudes ; les insectes plus que rares et les Hirondelles nous abandonnent. Par contre, les Merles à plastron nous restent, pressentant que, pour eux, le moment n'est pas encore venu de nous quitter, et cela malgré une vigueur anormale de la végétation ; car pruniers et poiriers sont en fleurs, les chênes eux-mêmes se co vrent de feuilles dans les bois les plus froids, et cela dès les premiers jours du mois. Il en est de même pour les peupliers ; aux sarments de vignes, les raisins sont visibles.

Aux treilles en espaliers, les pousses de 0m05 à 0m10 ne sont pas rares; les acacias, seuls, semblent vouloir bouder à cette température exceptionnelle; il est vrai que les nôtres ont les pieds dans l'eau.

Vers le 9, nous pensions que nos Merles à plastron nous avaient quitté; mais il n'en était rien et, le 12, nous les voyons de nouveau; à n'en pas douter, la gelée nous ménage de désagréables surprises : c'est l'opinion générale.

Le retour et la persistance de la présence de nos Turdidés ♂ et ♀, que nous rencontrons encore le 14 picorant dans la vallée, ne sont pas faits pour nous rassurer. Jamais nous n'en avons vu dans une saison aussi avancée, ce qui nous autorise de plus en plus à penser qu'ils vont nicher chez nous.

Mais bientôt, dans la nuit du 15, la scène change, la neige tombe si abondante vers 2 heures dans la nuit, qu'en peu de temps la terre en est couverte.

Au matin, malgré ce manteau glacial et blanc, le concert des oiseaux commence. Rien de curieux comme d'entendre chanter ces pauvres bestioles sans souci de la nourriture qui peut d'un instant à l'autre leur manquer; leur premier devoir est de saluer le lever du soleil et d'encourager leur compagne à attendre des temps moins rigoureux. Le Rossignol surtout s'égosille dans les bosquets couverts de neige.

Dans notre jardin, aux pieds d'un rideau de hauts peupliers, se mirant dans une large et profonde pièce d'eau aux reflets bleuâtres, s'étale une verte pelouse du milieu de laquelle surgit un gigantesque hêtre mêlant ses rameaux aux frondaisons pourprées à la haute pyramide d'un superbe cèdre de Virginie; à droite et à gauche, en avant, massifs de cognassiers du Japon aux fleurs cramoisies, mahonias aux grappes d'or et pommiers aux nuances carnées se disputent à l'envi la caresse du regard du promeneur.

A notre réveil, nous trouvons cèdre de Virginie, mahonias, hêtre pourpre et cognassiers poudrés à frimas, laissant pointer par places parmi ce feuillage sombre ou pourpre, au milieu duquel se jouent les rayons du soleil, les grappes dorées des mahonias et les fleurs de sang des cognassiers.

Tableau inoubliable que la main du jardinier, alourdie par le maniement du sécateur, se reconnaît impuissante à retracer! Il faudrait le pinceau de notre ami Guillon pour reproduire ces feuilles vernissées, ces grappes d'or mêlées aux teintes de feu qui surgissent au milieu d'une neige éblouissante, éclairée d'un pur soleil de printemps, dont la chaleur bienfaisante se fait déjà

sentir et qui nous invite à jouir au plus vite de ce spectacle qui bientôt va disparaître et dont l'œil ne peut se détacher.

Et pour l'oreille, quel charme, quel délicieux concert donné au milieu de ce splendide décor par le Rossignol, la Grive, le Rouge-Gorge et d'autres oiseaux chanteurs, au rythme des gouttelettes de neige fondue qui commencent à tomber ! Le Coucou lui-même, à intervalles irréguliers, y apporte son cri de basse retentissant sans en rompre la mélodie.

Il fait bon, parfois, de vivre au milieu des champs et des bois. Mais, brusquement, la scène change ; le thermomètre, dans la journée, remonte à + 12° et la neige disparait.

On n'en peut douter, tout ce petit monde ailé et chanteur s'était, par une entente commune, réuni pour protester sur tous les tons et dans toutes les gammes contre un pareil désordre de la nature.

Pour lui, cette affamante surprise ne pouvait être agréable ; mais loin de bouder aux mauvais temps et de se mettre en grève, il a, quand même, affirmé par ses chants sa confiance dans le retour du printemps. Tout cela serait fort beau, capable peut-être d'entraîner l'imagination d'un poète, ce serait même sublime, si la plupart de nos vignes et de nos arbres fruitiers n'étaient gelés.

Bientôt aussi le Rossignol se taît, les Hirondelles disparaissent, malgré l'abondance des moucherons. C'est qu'un vent du N.-E. qui règne depuis deux ou trois jours, va nous conduire au 17, à Pâques, à la semaine néfaste.

« Ve tibi Galerna », avait dit le poète. Il en va de même de nos jours ; ce vent de Galerne a fini de glaner ce qui pouvait rester de maîtres bourgeons à nos vignes.

Vers le 19, l'espoir nous revient, car le Scops et le Rossignol, dès 4 heures du matin, s'insurgent contre ce retour agressif de l'hiver qui, le 20 encore, se faisait sentir par — 3° et — 4°, suivant les pays. — On peut dire que c'est le coup de râfle définitif; cette fois, nous pouvons d'un œil attristé contempler nos asperges grillées aussi bien que nos pommes de terre hâtives ; les seigles, bien épiés, trop tôt partis, ont beaucoup souffert. (L'an dernier, au 1er mai, nous n'aurions pas pu en trouver un épi.) La consternation est générale chez nos vignerons.

Merle à plastron et Rossignol, étonnés de se rencontrer en promenades, en chasse sur les mêmes terrains, sur la même pelouse, se regardent comme des gens qui ne se sont jamais vus, qui ne se connaissent pas ; mais notre chanteur n'aimant pas la bataille, se réfugie au plus vite dans un buisson pour y reprendre ses

trilles, laissant le champ libre à l'habitant des froides montagnes, qui, se sentant talonné par l'arrivée du mois de mai, se décide enfin à nous quitter. Le 24, cependant, nous pouvions encore espérer jouir de sa présence pendant quelques jours, car à l'ouverture du corps de l'un de ces oiseaux qu'un chasseur avait tué dans les environs et dans son jardin, nous avions trouvé les testicules peu développés; c'était un indice presque certain que la reproduction n'aurait pas lieu chez nous, mais en tout cas que la ponte ne se ferait pas dans nos pays. Aussi, le 30, ne les revoyons-nous plus.

MAI.

Aux premiers jours de mai, nous devions avoir l'explication d'un fait que nous observions depuis longtemps déjà et que nous ne pouvions comprendre, l'époque du frai étant encore loin.

Au milieu d'une troupe de Carpes (15 sujets environ) qui venaient à la distribution de pain que nous avons l'habitude de leur faire presque quotidiennement, nous voyions toujours l'une des plus grosses faire avec succès force de nageoires pour prendre part au régal; à cela rien d'étonnant, mais constamment aussi elle était suivie d'une autre plus petite et paraissant très maigre.

La distribution terminée, notre couple s'en retournait et, malgré la persistance que nous mettions à jeter devant lui les morceaux de pain, la Carpe maigre n'en prenait jamais la moindre miette. — C'est un Cyprin encore plus galant qu'un coq, disions-nous aux personnes qui, nous accompagnant, étaient témoins de ce fait. La galanterie, hélas! n'avait rien à faire ici. En effet, aujourd'hui 1er mai, nous trouvons notre pauvre Cyprin agonisant à la surface de l'eau, n'ayant plus que la peau sur les arêtes: il était aveugle, et s'il ne quittait jamais l'autre, c'est que son odorat, ses barbillons le guidant, il espérait pouvoir récolter quelques bribes.

Jusqu'au milieu de ce mois, l'hiver a prolongé ses rigueurs, le froid, la pluie, la neige ont succédé à quelques jours de chaleur perfide qui n'ont hâté la végétation que pour amener une destruction complète; car dans toutes les plantes qui n'ont pas été détruites par la gelée, la végétation est arrêtée: c'est la convalescence! Dans le monde physique, les choses sont en complet désarroi.

Malgré tout ce désordre atmosphérique, un Circaète Jean-le-Blanc ♂ est tué sur son nid par le garde d'un propriétaire de la vallée d'Aillant. A l'ouverture du corps, on a trouvé une couleuvre dans son estomac.



Le Circaète, sans être absolument rare dans nos pays, n'est pas non plus très fréquent. C'est un Rapace diurne qui, en France, hante les Vosges, les Hautes-Alpes, les montagnes boisées du Var et des Hautes-Pyrénées. R. R. pour Bert, qui ne l'avait pas vu nicher dans l'Yonne, noùs avons pu, à notre tour, le mentionner comme R. seulement et nichant chez nous.

Il établit son nid aussi bien sur les grands arbres que dans les buissons et les broussailles. C'est un Rapace bon enfant, qui fuit comme la Buse devant les Pies et les Corbeaux. S'il est, en été, grand amateur de reptiles nus ou écailleux, en hiver il ne dédaigne pas les gros oiseaux et les petits mammifères, non plus que les oiseaux de basse-cour. Pour nous, les reptiles forment le fonds de son ordinaire pendant la belle saison, comme nous l'ont démontré plusieurs observations.

Vers le 24, par beau temps chaud, malgré le vent N.-E., nous nous heurtons à chaque pas, pour ainsi dire, dans des couleuvres vertes et jaunes. Jusque dans notre cour nous avons pu en tuer deux qui y avaient pénétré en grimpant sur des clématites.

La plus grosse a été abattue d'un coup de fusil, à 5 à 6 mètres au-dessus du sol ; était-ce pour échapper à notre poursuite qu'elle avait escaladé les premières branches d'un épicéa et sur lesquelles elle se tenait allongée ? ou bien espérait-elle surprendre l'un des moineaux qui avaient installé sur cet arbre une colonie de plus de vingt nids ? peut-être encore obéissait-elle à l'excitation que les temps orageux procurent à ces ophidiens ?

Quoiqu'il en soit, et sans chercher davantage, n'aimant pas beaucoup voir ces reptiles suspendus au-dessus de notre tête, nous lui avons, d'un coup de fusil, fait sommation de descendre au plus vite. Sa longueur dépassait 1 mètre.

Dans ce mois, nous avons pu observer que dans la construction de leur nid, chacun des époux Tourterelle joue son rôle. A l'un est attribué le transport des matériaux qu'il remet à pied-d'œuvre ; à l'autre, qui ne quitte pas la construction, ne s'occupant que du rangement et de l'entrelacement des brindilles de bois sec. Il nous eût été facile, en sacrifiant l'un de ces oiseaux, de nous assurer du sexe de l'un ou de l'autre ; nous avons préféré les laisser à leur ouvrage, et bientôt le camionneur s'étant mis à chanter, nous avons su qu'au mâle incombait la corvée du charroi.

C'est le matin seulement que le travail d'édification du nid a lieu ; trois matinées y ont été employées. Il nous a été, du reste, commode de le suivre, puisqu'il avait lieu sous nos fenêtres, et de constater que, pendant toute la durée de l'incubation, dont ♂ et ♀

se partagent les soins, l'entretien de ce nid si rudimentaire se continuait à l'aide de brindilles de bois.

JUIN.

Il importe de signaler encore la capture d'un Jean-le-Blanc ♀ tué sur son nid sur un arbre élevé de la forêt d'Othe. C'est le Musée de Saint-Florentin qui en est l'heureux possesseur.

La sécheresse s'accentue toujours de plus en plus et devient telle, que nos vieux vignerons n'ont pas souvenir d'en avoir vu de pareille.

Aussi, prairies artificielles, prairies naturelles sont-elles complètement grillées, à tel point que nos bestiaux n'y trouvent plus la moindre nourriture.

En l'année 1870, de sèche mémoire, les blés étaient beaux, le printemps avait permis la levée des carottes et des betteraves; cette fois, les dernières semées ont manqué d'une façon absolue dans nos terrains secs et calcaires.

La Perdrix, quand elle est surprise avec sa nichée, n'est pas seule à feindre une blessure pour détourner l'attention du chien ou de tout autre animal et l'entraîner loin de ses petits; un mâle de Fauvettes à tête noire, que nous avons trouvé dans une charmille avec toute sa petite famille, a fait à plusieurs reprises la même manœuvre, ne craignant pas de descendre des hauteurs des arbres où elle était perchée avec ses oisillons pour venir voleter devant notre compagnon.

A la fin de ce mois, par une chaude, très chaude soirée, alors que nous travaillions sur une petite table en sparterie, aux mailles multicolores, parmi lesquelles le rouge perçait d'une teinte très vive, un Lampyre mâle est venu se poser à côté de nous sur cette table et, trompé par cette couleur qui pouvait lui rappeler l'éclat de sa femelle, se livrer à des manœuvres qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions d'accouplement. Nous n'étions pas seul à observer ce fait, qui nous a paru remarquable, bien qu'il ne soit pas tout à fait isolé.

JUILLET.

A cette époque de l'année, tous les arrivages d'oiseaux sont depuis longtemps terminés; les premières couvées ont pris leur essor, et bientôt d'autres commencent, si elles ne sont d'ores et déjà très avancées. Aussi, rien à noter de ce côté.

Un fait, cependant, nous a frappé qui montre que la lutte pour la vie a lieu du haut en bas de l'échelle animale.

Nos ailantes étaient en pleine floraison et, depuis plusieurs

soirées, nous suivions avec intérêt les nombreuses évolutions aériennes d'un engoulvent au-dessus de ces arbres, qui sont très élevés. La chasse aux insectes devait être fructueuse, à voir l'acharnement de notre oiseau.

Dans l'ombre du feuillage des premières branches inférieures, un peu au-dessous, une Chauve-Souris (grand fer à cheval) se livrait à la même occupation; mais à mesure que le jour baissait, l'ombre devenant plus épaisse, les insectes remontaient et notre Chauve-Souris les suivant s'élevait de telle façon qu'à un moment donné elle se trouva dans la même zone de chasse que l'oiseau. C'est alors que toute entente cessa.

Notre chiroptère, n'admettant pas de partage, appuyait au caprimulgien une telle poursuite, que celui-ci, s'avouant bientôt vaincu, se dirigeait d'un autre côté.

Comme l'équité doit régner partout, nous devons narrer certains faits qui prouvent que messire Moineau n'est pas toujours digne de la protection que nous lui accordons.

Dans la cour de l'école publique des garçons de Maligny, un couple de Gobe-Mouches gris avait installé son nid dans une treille de vignes. Bientôt, les Moineaux du voisinage installés en famille sur deux grands arbres ombrageant cette cour, cherchèrent à nos Becs-Fins toutes les querelles imaginables, querelles d'Allemands, si vous voulez, bien que nos Gros-Becs fussent cisalpins.

Sans l'intervention de l'instituteur, ces querelles seraient devenues sanglantes, car un beau jour Gobe-Mouche ♂ étant descendu sur le sol de cette cour, fut assailli à grands coups de bec par cinq à six pierrots qui, avec accompagnement de cris s'excitant au carnage, auraient bien vite mis à mal notre insectivore.

Il lui fallut déguerpir, abandonner des espaliers dans lesquels il avait pensé un moment pouvoir installer son ménage, dire adieu à l'immeuble de la commune de Maligny, à l'encontre de ses habitants qui, pratiquant une hospitalité écossaise, ménagent toujours si bon accueil à tous les nouveaux-venus.

Pourquoi cette antipathie particulière contre un Bec-Fin, quand tout à côté, Pinsons et Chardonnerets avaient pu, sans être inquiétés, installer leurs nids ? Oh ! tout simplement parce que Bec-Fin n'est pas armé pour la lutte, tandis que les autres, pourvus d'un bec solide et aigu, pouvaient avantageusement, bien que n'étant pas d'humeur batailleuse, affronter le combat.

Pierrot, mon ami, tu t'es montré lâche et, comme tel, peu digne de protection.

Dans notre Journal, nous avons parlé d'une jeune Draine qui,

tombée du nid dans notre propriété, avait été recueillie, nourrie, soignée, choyée, et bientôt nous pouvions lui donner la liberté de parcourir notre potager. De sa chute, il lui était resté une infirmité qui l'empêchait de prendre son vol. Chaque jour, se promenant dans nos carrés de choux, elle y faisait une ample moisson de chenilles de Pieris de toutes espèces et, chaque soir, elle se réfugiait dans notre serre, qu'elle quittait au moindre appel.

C'était plaisir de la voir se repaître d'insectes de toutes espèces, et nos choux splendides témoignaient de l'efficacité de la présence de l'oiseau, alors que dans les jardins environnants leurs feuilles, réduites en dentelles, pouvaient à bon droit faire redouter une perte prochaine.

Malheureusement notre oiseau, toujours resté infirme, devait bientôt périr noyé en voulant traverser au vol l'un de nos canaux.

Ce mois de juillet se termine par deux journées de chaleur torride (28 et 29) qui nous présagent de violents orages; en effet, dans le cours de la nuit du 29 au 30, les éclairs et le tonnerre n'ont pas cessé jusqu'à 1 h. 1/2 du matin, orage sec, effrayant; vers 1 heure, la pluie commence à tomber et la foudre éclate sur deux ou trois endroits non éloignés de La Mothe, sans commettre d'autres dégâts que le bris d'arbres. Au milieu de tout ce bouleversement, nos vingt bernaches faisaient un vacarme étourdissant.

Dès le jour même, nous apprenions que des peupliers du pré Choppin, du pré Ythier et de la Gravière avaient été foudroyés; l'état électrique de l'atmosphère était si intense, que plusieurs personnes que nous avons interrogées nous ont accusé un état de gêne particulier, de malaise, d'agitation indescriptible, accompagné, chez quelques-unes, de picotements très vifs à la peau des régions dorsale, lombaire; tous ces malaises ont disparu avec l'orage.

La veille, dans la soirée, les chambres de notre habitation, dont les fenêtres étaient restées ouvertes, ont été envahies par un coléoptère, le *Pœsilius aureus* (Féronie cuivrée), que l'on a pu tuer par centaines.

AOUT

Pendant ce mois, nous subissons toujours la même température tropicale.

Le lundi 8, dans un restaurant d'Auxerre, nous avons pu nous convaincre que l'interdiction de la pêche des écrevisses dans les cours d'eau de notre département était peu ou pas observée. —

Renseignements pris, nous avons pu savoir que celles qui nous étaient servies provenaient de notre pays ; mais il a fallu renoncer à pouvoir connaître la localité, bien que quelques jours après nous nous soyons aperçu que l'un des bassins que nous avions sur le territoire de Lignorelles pour le repeuplement et l'entretien de ces crustacés, et le plus riche, avait été mis à sec par des malfaiteurs et nos écrevisses enlevées.

SEPTEMBRE

Les premiers jours de septembre, qui s'accompagnent encore de grandes chaleurs, sont marqués par une invasion de papillons qui se sont abattus sur presque tout le département; notre jardin et les environs n'ont pas échappé à cette invasion.

C'étaient les Pieris napi, Pieris rapœ, Pieris Brassicœ et Hadena Brassicœ, qui engendrèrent des myriades de chenilles qui mirent bien vite à mal nos crucifères. En ce qui nous concerne, nos choux n'ont que peu souffert, grâce à la présence de la Panorpe commune (*Panorpa communis*) que nous rencontrions en quantité sur les feuilles envahies, dévorées par les chenilles.

Cette Panorpe, encore connue sous le nom de Mouche Scorpion, à cause de la forme de son abdomen, bien que chez le mâle cette partie du corps de ce névroptère ne soit pas terminée par un dard, attaque un grand nombre d'autres insectes, même les libellules les plus grandes ; en captivité, on la nourrit avec de la viande.

Bien des traitements ont été conseillés, employés pour arrêter les ravages de ces chenilles ; le meilleur, le plus radical, nous l'avons tous dans nos doigts. S'il paraît répugnant au premier emploi, on s'y fait, et tout jardinier vraiment digne de ce nom ne doit pas hésiter à s'en servir, s'il veut sauvegarder sa récolte.

RAPPORT

SUR LA

COLLECTION ROBINEAU-BOURGNEUF

DE SAINT-SAUVEUR

Par M. le Docteur Rabé.

Dans votre première réunion du mois de janvier dernier, vous avez bien voulu nous charger, M. Monceaux et moi, de vous présenter un rapport succinct sur une collection d'oiseaux qui venait de vous être offerte par la famille de M. Robineau-Bourgneuf, décédé à Saint-Sauveur, dans le courant de l'année 1893.

Tout d'abord, et avant toutes choses, nous devons vous adresser nos remerciements les plus sincères, car vous nous avez procuré l'occasion de passer de bonnes heures au milieu de nos chers oiseaux et d'adresser un témoignage public de notre gratitude à la famille d'un curieux et d'un amoureux de l'ornithologie.

Sans pouvoir l'affirmer d'une manière absolue, nous pensons que la collection de M. Robineau remonte vers 1825 environ, et certes, Messieurs, à l'époque où son auteur l'a commencée, il fallait non seulement être pris d'un amour trop rare hélas, de cette science, mais encore posséder une connaissance profonde de la diagnose des différentes espèces d'oiseaux qui composent la faune de notre pays, et plus encore une patience qui ne s'est pas démentie pendant plus d'un demi-siècle.

Dans ces temps là, les oiseaux de passage étaient assurément plus nombreux qu'aujourd'hui, surtout dans la partie du département que M. Robineau habitait; échassiers et palmipèdes aux époques des migrations s'y donnaient rendez-vous.

Pour notre collectionneur, pour son activité, cela ne suffisait pas ; ce qui le prouve, ce sont les lettres que nous avons pu parcourir et qui indiquent que de côté et d'autre il entretenait une

active correspondance scientifique avec de nombreux amis. L'ornithologie seule n'a pas été l'objet pour son amour des recherches des curiosités de la nature. Ces lettres nous ont fait savoir qu'il ne dédaignait pas l'étude des insectes, et qu'il s'en est occupé pendant de longues années.

Cette réunion d'oiseaux que nous avons examinée pouvait à bon droit être considérée il y a quelques années, comme la plus belle du département de l'Yonne ; elle se composait de deux parties, la première ne comprenant que quelques sujets, nous occupera d'abord, parce qu'étant la moins importante, nous ne devrons nous y arrêter que pour mémoire pour ainsi dire, — nous voulons parler de deux petites boîtes contenant des peaux d'oiseaux, les unes provenant du midi de la France, les autres d'Amérique ou autres pays lointains, — mais toutes en si mauvais état de conservation, tellement ravagées par les mites qu'il a fallu les livrer au feu.

Un instant, nous avions espéré après un premier examen, pouvoir à la suite de traitements particuliers, arrêter les ravages de ces destructeurs de nos collections ; malgré nos tentatives et nos efforts, il a fallu nous rendre à l'évidence et pour éviter de plus grands désastres, sacrifier ces peaux dont les plumes tombaient au moindre contact.

La seconde, de beaucoup la plus importante, puisqu'elle se composait de plus de cinq cents sujets, était aussi en assez mauvais état chez beaucoup de sujets ; la poussière formait un manteau épais aux mites rongeuses, — mais ici, disons le de suite pour vous rassurer, — quelques uns seulement ont été détruits, qui, fort heureusement n'appartenaient pas aux espèces rares.

Nous avons pu examiner :

Oiseaux exotiques	55
Rapaces diurnes	33
Rapaces nocturnes	11
Passereaux	213
Grimpeurs	7
Pigeons et Gallinacés	6
Echassiers	96
Palmipèdes	78

C'est au milieu de toutes ces richesses, nous le répétons, que nous devions faire une sélection sévère, rendue nécessaire par suite du manque de leur entretien. En effet, la conservation des collections exige, pour être durable, une surveillance active et des soins continuels de la part de leur propriétaire. Cette maudite

poussière qui s'insinue dans les vitrines par la moindre fissure, se dépose sur le corps de l'oiseau, ternit l'éclat de son plumage et finit à la longue par former une couche tenace que les lavages les plus variés ne parviennent pas toujours à enlever.

Malgré cela votre Musée va voir ses vitrines s'enrichir d'un nombre considérable d'espèces qui n'y figuraient pas encore.

Notre embarras a été grand un instant; dans cette belle collection d'oiseaux, à la formation de laquelle nous n'avions ni présidé, ni concouru, nous devions faire le triage des seules espèces provenant du département de l'Yonne et devant entrer dans un Musée départemental; tout certificat d'origine nous manquant, nous n'aurions pu affirmer la capture dans notre pays, surtout sachant que dans tel département voisin, limitrophe même, telle espèce a été recueillie, — et l'on sait du reste que l'oiseau fait bon marché de nos limites administratives.

Ce qu'il faut à l'un, ce sont les montagnes, à l'autre les plaines, à celui-ci les torrents, à celui-là les marais, les étangs ou les rivières; il en est qui ne quittent la haute mer pour paraître sur les plages qu'aux époques de la reproduction seulement.

Si le département de l'Yonne manque de plages maritimes il possède plaines, montagnes et torrents; de plus les grands hivers, les tempêtes, lui amènent assez fréquemment des espèces que l'on ne rencontre d'habitude que sur les côtes et même en pleine mer.

La Puisaye qu'habitait M. Robineau-Bourgneuf, était et est encore couverte d'étangs, aussi les Palmipèdes et les Échassiers surtout qu'il a pu se procurer, sont-ils en nombre respectable:

96 Échassiers et 78 Palmipèdes.

Les Rapaces, qu'ils soient diurnes ou nocturnes, sont moins bien représentés, — 33 diurnes et 11 nocturnes, — peu de Gallinacés, encore moins de Pigeons ou de Grimpeurs; mais les Passereaux forment le gros de la collection.

En quelques mots, il nous reste à vous signaler les espèces que nous considérons comme les plus remarquables, et formant pour le Musée départemental une série de sujets absolument rares.

Chez les Rapaces diurnes, parmi une dizaine d'oiseaux se trouvant encore en assez bon état de conservation, nous devons mentionner :

Une Buse pattue ♂ d'une insigne rareté, ce Rapace vient à la suite des Echassiers et des Palmipèdes dans leurs passages et leur fait une chasse destructive; puis quelques beaux spécimens de Busard Harpaye, Busard ordinaire, Busard des marais ou Grenouillard, nom qu'il tire de son appétit tout particulier pour les Grenouilles.



Les Rapaces nocturnes ne nous donnent rien à noter particulièrement.

Nous en aurions dit autant des Grimpeurs, si nous n'y avions rencontré un Pic Mar, dont nous avons signalé le premier la présence dans notre département.

Au milieu des Passereaux, nous y faisons ample récolte, réservant pour nos vitrines : une Mésange à moustaches ♂; un Moineau Soulcie ♂ et nous nous arrêterons un instant pour accorder une mention spéciale à trois Linottes montagnardes, Linottes à bec jaune (Cannabina flavirostris), dont l'habitat ordinaire est le nord de l'Europe. De passage régulier dans celui de la France, elle se montre avec une rareté excessive dans le centre et le midi. Vous êtes assez heureux pour posséder un mâle adulte et deux femelles. — Deux Pinsons Niverolles ♂ et ♀, espèce Alpine (Montifringilla Nivalis), qui, comme son nom l'indique, ne fréquente que les régions froides; en Europe on le rencontre dans les Hautes et Basses-Alpes, les Pyrénées et les Apennins, et ce n'est qu'accidentellement qu'on peut le rencontrer dans nos régions. Sa présence a été signalée dans le département de la Somme.

Pour la rareté, nous en dirons autant d'un Bruant de neige ♂, Plectrophane Lapon pour d'autres Ornithologistes (Plectrophanes Laponicus), qui, habitant les régions boréales de l'Europe, se montre encore plus rarement dans le centre de la France. On le prend assez fréquemment aux filets, à ce qu'il paraît, dans les environs de Dunkerque.

Voici deux Rolliers, oiseaux d'Afrique, dont la présence dans notre département a été constatée aux environs de Sens.

Un Etourneau unicolore ♂ rarissime. Un Jaseur de Bohême, non moins rare. Un Agnassière Cincle, — Cincle plongeur, Merle d'eau, bien qu'il ne ressemble en aucune façon à un Merle, — et dont nous avons le premier signalé l'habitat aux bords de la Haute-Cure.

Deux Moineaux Cisalpins ♂ et ♀ qu'il est bien facile de confondre avec notre Moineau franc, dont il diffère cependant et sur lequel, le premier encore, nous avons appelé l'attention des observateurs ; à l'approche de l'hiver il quitte nos pays pour n'y revenir qu'à l'époque de la reproduction. Sa taille un peu plus forte et sa tête brune avec d'autres caractères qu'il serait trop long de vous rappeler ici, le distinguent de son congénère.

Deux Alouettes Calandre et des Alouettes Calandrelles, non signalées par Bert, mais qui figurent dans notre catalogue. — Un Merle de Roche ♂.

Des Merles bleus ♂ et ♀ très rares aussi. Deux Pipits Rousseline, signalés également pour la première fois dans notre catalogue. C'est l'Agrodrome champêtre qui, pas plus gros qu'une Alouette, court avec tant de célérité sur les friches, les terrains dénudés et les terrains en jachère.

Une Bergeronnette portant le qualificatif, l'appellation Deuil, si rare, si rare en Europe que nous n'osons affirmer son origine départementale. C'est la Motacilla Lugens sur laquelle nous appelons votre attention, vous priant de juger en dernier ressort sur son admission dans votre Musée.

Pour les Traquets Stapazins et pour les T. Oreillards, nous serons plus affirmatifs, parce que nous mêmes nous les avons tués.

Parmi les Gallinacés, rien, si ce n'est une Perdrix grise que l'on pourrait considérer comme une variété. Devant les Échassiers nous devons nous arrêter un instant, car nos regards sont vivement attirés par un Ibis Falcinelle, Falcinelle Eclatant ♂, en plumages de noces d'une rare beauté, — et plusieurs Chevaliers Combattants ♂ que l'on a désignés encore sous le nom de Variables, tellement la Collerette ou Fraise qui orne la tête et le cou du mâle à l'époque des amours prend de teintes et de formes différentes. — Dans cette espèce, jamais deux mâles ne se rencontrent sans se livrer bataille, prenant pour cette action les poses les plus bizarres. Chez ceux qui font partie de la collection Robineau, la fraise n'est pas complètement formée. — Leur pays d'habitation ordinaire est la Hollande.

Puis viennent un Guignard de Sibérie, dont l'espèce si abondante autrefois, fournissait aux habitants des bords de la Loire de délicieux pâtés aux époques des passages, et tend malheureusement à disparaître, — aussi bien que le Bécasseau violet, dont nous possédons maintenant un spécimen.

Deux Tournes-Pierres, — un très rare, Chevalier Sylvain, — une Echasse à manteau noir ♀, — un Héron Bihoreau, un Héron Crabier ♀, — une Cigogne noire, — des Barges Rousses, d'autres à queue noire, — un Labipède Hyperboré, — un Râle Poussin, viennent encore enrichir votre collection,

Les Palmipèdes ne sont pas moins riches, car nous y rencontrons : une Sterne Caugeck ♂, — un Thalassidrôme Tempête ♂ dont vous possédiez déjà un spécimen, — deux Canards Garrots ♂ et ♀, — deux Canards Tadornes ♂ et ♀, — deux Sarcelles ou Fuligules Nyroce ♂ et ♀, connues encore sous le nom de Sarcelles d'Egypte, — un Milouinan ♂, — un Pétrel Fulmar ♂, — un Goëland Pygmée ♂, bien adulte, — une Oie Rieuse, très rare, et une rarissime Bernache Nonnette ♂, — puis enfin un Guillemot à Capuchon.



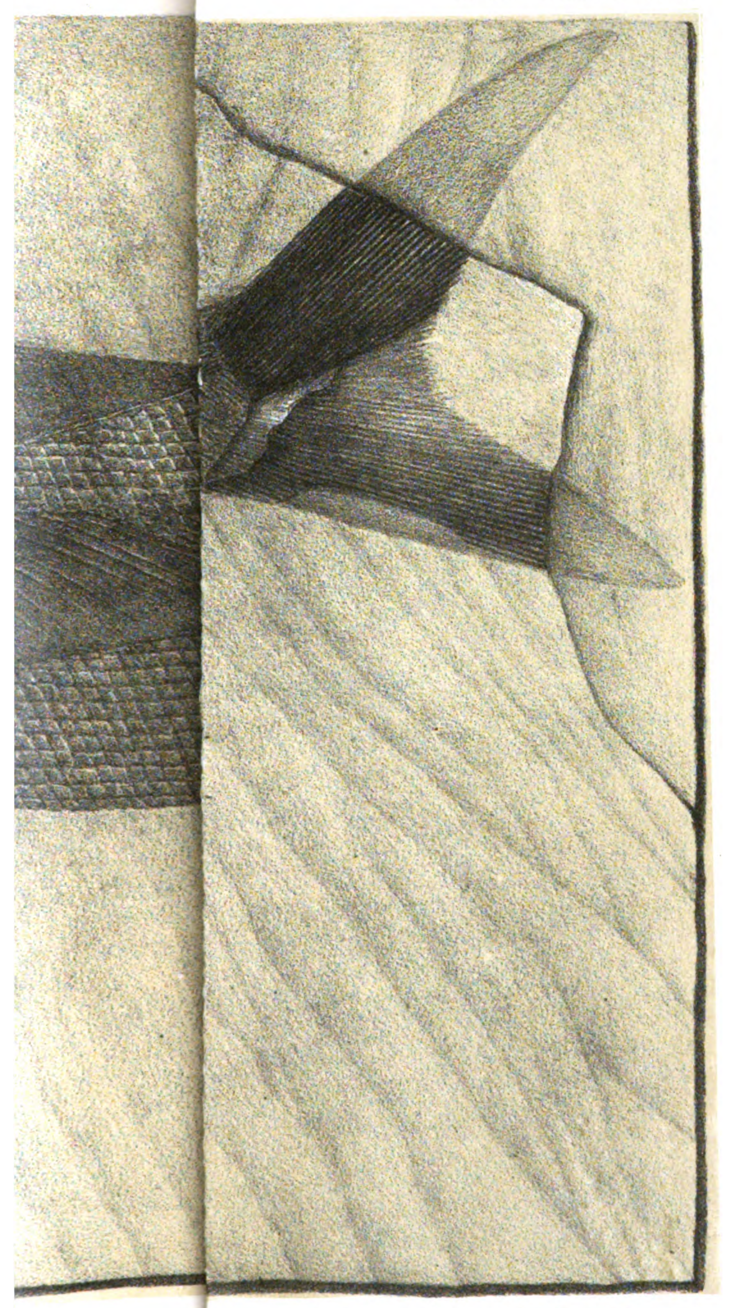
Vous voyez, Messieurs, combien était riche cette collection qui fut commencée à une époque où la difficulté, la lenteur des communications, des correspondances, ne permettaient pas de trouver comme maintenant sur les marchés, ou de faire venir à grands frais des pays d'habitat des oiseaux fort rares dans nos pays et que quelques privilégiés habitant Paris, par exemple, pouvaient seuls se procurer.

Les espèces, à quelques exceptions près, étaient bien désignées dans cette collection, — et si, depuis quelque temps, des modification ont été apportées dans la classification, le rangement des genres et des espèces, elles n'ont fait qu'apporter le trouble et la confusion. — Aussi, devons-nous reconnaître que l'exactitude presque complète que nous avons rencontrée dans la classification indique chez son auteur, comme nous l'avons déjà dit, une grande science et un profond amour de l'Ornithologie.

Notre tâche est terminée. Il reste maintenant à donner asile dans vos vitrines à ces oiseaux dont plusieurs, par leur rareté, peuvent avoir et ont à coup sûr une grande valeur vénale ; vous les conserverez précieusement en souvenir de M. Robineau-Bourgneuf.

En ce qui concerne les doubles, nous pensons que le meilleur emploi que vous puissiez en faire serait d'en former deux collections destinées aux principaux établissements d'instruction.

Et nous sommes assuré que de tout cœur vous vous joindrez à nous pour adresser à la famille de M. Robineau-Bourgneuf nos plus sincères remerciements.



Imp. Edouard Bry, Paris.

ppsis el

CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DE LA PESTE DES ÉCREVISSES

Par M. le Docteur RABÉ.

Dans la monographie intitulée : La Question de l'Écrevisse, que nous avons publiée en 1890, nous avons signalé parmi les nombreuses maladies qui sévissaient et avaient pu sévir sur notre précieux crustacé :

1° La *Rouille* que l'on ne rencontre en général que dans les réservoirs, les mares dans lesquels l'agglomération peut jouer son rôle néfaste sans causer de ravages dans les cours d'eau à courant rapide.

2° On avait accusé aussi comme cause de la mortalité des écrevisses, la *Krebsegel-Branchiodelle*, pour d'autres littéralement Sangsue d'écrevisse, qui se logeant dans ses branchies, finit par amener la mort — mais ce n'est guère qu'aux sujets malades que s'attaque cette hirudinée.

3° En Italie, où elle a été observée il y a longtemps déjà, la cause de la mortalité venait de ce que les branchies de notre crustacé étaient envahies par des infusoires que le comte A. P. Ninni, de Venise, a décrits sous le nom de *Vaginicola Panseri.* C'est à Trévise et dans les environs de Venise qu'a été signalée la présence de ces parasites.

Mais la mortalité si rapide, si considérable de nos écrevisses ayant présenté un caractère de généralité telle que l'on citait comme de rares exceptions les quelques ruisseaux qui pouvaient être habités par notre crustacé, fut attribuée surtout à l'invasion de nos cours d'eau par un Distôme particulier, le Distôme Cirrhigère (*Distoma Cirrhigerum*), proche parent de la Douve du foie, très commune chez le mouton.

C'était dans les muscles de l'abdomen et des membres que l'on pouvait l'observer plus particulièrement, avec un grossissement de 50 à 100 diamètres. Renfermé dans des kystes translucides, il a la forme d'un petit ver aplati, allongé, avec une bouche à l'extrémité antérieure.

Au tiers du corps se trouve une ventouse bordée de longues franges qui permettent de le caractériser à première vue.

Chez ce parasite on ne trouve pas trace d'organes génitaux, ce qui indique que la forme sous laquelle on l'a rencontré chez notre crustacé n'est qu'une forme de passage pendant laquelle il habite un hôte temporaire et que pour effectuer sa complète métamorphose, le Distôme de l'écrevisse a besoin de passer par le corps d'un autre animal où l'on doit le retrouver à l'état parfait.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce parasite qui, pour nous, a dû contribuer dans la plus large part à la disparition de nos écrevisses.

Nous ne voulons que signaler le processus particulier d'aval en amont de cette maladie, remontant nos cours d'eau de six à dix kilomètres en une année, s'arrêtant partout où se présentait une chute d'eau assez considérable.

Ce Distôme avait paru être particulièrement transporté par un poisson blanc, le *Mulet*, (*Chondrostôme Nase*) pour la majeure partie des observateurs. Cependant, beaucoup de faits restaient encore obscurs dans la production de la maladie des écrevisses. Aussi les microbes étant à la mode, l'idée d'y voir une action microbienne différente s'imposait tout naturellement.

Tout naturellement aussi la question restant à l'étude, il fallait trouver le microbe, l'isoler et démontrer sa nocuité. C'est ce que paraît avoir fait d'une façon fort heureuse, M. E. Bataillon, professeur à la Faculté des sciences de Dijon.

C'est à la société de biologie que M. Bataillon communiqua tout d'abord les résultats de recherches qu'il avait faites sur une maladie dela truite et des œufs de la truite (1).

M. Bataillon avait remarqué que l'infection de ces œufs commençait par l'apparition d'une tache blanche à leur surface et évoluait rapidement : au bout de quelques jours l'œuf devenait opaque et disparaissait comme quand il n'est pas fécondé.

Bientôt il reconnut que cette maladie était causée par un Diplobaccile, c'est-à-dire par une bactérie en forme de bâtonnet double, légèrement arqué au niveau de sa partie étranglée.

(1) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, séance du 23 avril 1894. CXVIII, 17, p. 942, 943.

Dans les cultures faites au laboratoire, cette bactérie évoluait très bien sur la pomme de terre et sur la gélatine dans laquelle elle creuse de profondes cupules en même temps qu'elle la liquéfie.

Inoculée à diverses espèces de poissons, le brochet, le gardon, l'épinoche, espèces très résistantes, à la grenouille, elle a constamment produit la mort avec des accidents toujours les mêmes, tels que M. Bataillon a cru pouvoir donner à cette maladie le nom de *Peste des eaux douces*.

Poursuivant ses études, le professeur inocule ce Diplobaccile à l'écrevisse. Et « ce microbe inoculé à l'écrevisse entraîne la mort en moins de vingt-quatre heures avec tous les symptômes signalés comme caractérisant la peste des écrevisses. — L'animal semble avoir de la difficulté à s'appuyer sur ses pattes, il ne fuit plus la lumière; l'anus après la mort reste tuméfié et béant, les muscles de la queue sont opaques et M. Bataillon a pu retirer des cadavres de ces crustacés un baccile identique à celui de la truite et de ses œufs, par sa forme et ses propriétés. »

De nouvelles expériences s'imposaient — et, dans celles qui furent suivies au laboratoire de Dijon, dans des réservoirs semblables dont l'eau était à 8° pour les uns, à 15° pour les autres, des écrevisses furent déposées, les unes intactes, les autres avec les pattes coupées, les unes dans une eau vigoureusement aérée, les autres dans de l'eau non aérée.

Des témoins soumis à un régime identique assuraient le contrôle.

Les résultats suivants ont été constatés :

« 1° L'infection peut se produire en dehors de toute lésion ; 2° les lésions la favorisent; 3° elle est plus rapide à une température relativement élevée qu'à une température basse ; 4° l'aération ralentit sa marche. »

M. Bataillon indiquait aussi la possibilité d'une forte contamination par les pontes de grenouilles infectées, et il a vu qu'il suffisait d'inoculer à des écrevisses une goutte d'eau contaminée par une de ces pontes pour voir tous les sujets mourir en vingt-quatre heures.

C'est donc avec raison qu'il a pu conclure que :

« 1° Le Diplobaccile en question constitue une véritable *Peste des eaux douces* ;

« 2° Il attaque les poissons, soit pendant le développement embryonnaire, soit à l'âge adulte. Il attaque l'écrevisse ;

« 3° Il trouve un milieu de culture particulièrement favorable sur les pontes des poissons et surtout d'amphibiens. »

Ces pontes d'amphibiens qui se montrant à une certaine époque

de l'année sous forme de masses gélatineuses parsemées de points noirs, soit sur le bord des eaux stagnantes et peu profondes soit attachées aux plantes du rivage de certains cours d'eau, et semblent guetter le rayon de soleil, seraient un milieu très favorable au baccile ; par leur désagrégation elles répandaient partout le germe morbide. M. Bataillon pense donc que le seul moyen d'élever des écrevisses sera de détruire les œufs de grenouilles ou de crapauds.

Il n'en faut pas douter, c'est un grand pas de fait dans la connaissance de l'étiologie de la peste des écrevisses. Est-ce suffisant ? Non, assurément.

Sans mettre en doute que ce Diplobaccile ait été dans certaines circonstances la cause de cette peste, il en est d'autres où il n'a point agi.

Nous avons vu le Distôme Cirrhigère faire d'aussi mauvaise besogne et la conclusion la plus rationnelle à notre avis, c'est que Diplobaccile et Distôme ont produit les mêmes accidents, les mêmes symptômes chez notre malheureuse écrevisse.

Et pour terminer disons qu'en 1890, nous avions signalé des mares situées sur le plateau de Lignorelles dans lesquelles les grenouilles étaient tellement abondantes que le propriétaire, fatigué de leurs croassements continuels, avait imaginé d'y déposer quelques écrevisses, qui prospérèrent tant et si bien que les batraciens finirent par disparaître laissant les crustacés maîtres de ces eaux.

Hâtons-nous d'ajouter que ces mares n'ayant aucune communication avec aucun cours d'eau, n'étant alimentées que par l'égout des terrains environnants, devaient par cela même se trouver indemnes des germes morbides qui auraient pu exister dans un cours d'eau continu et y être entraînés par le courant.

Dans d'aussi lamentables conditions, il ne nous reste plus qu'à déplorer la duplice alliance du Diplobaccile et du Distôme Cirrhigère contre notre précieux crustacé, faisant des vœux pour que bientôt vienne un autre Diplobaccile ennemi qui nous sauvera de cette funeste coalition.

Maligny, octobre 1894.

DES ACCIDENTS
CAUSÉS
PAR L'INGESTION D'ÉCREVISSES.

Par M. le Docteur Rabé.

Depuis quelques mois, les accidents causés par les crustacés dans l'alimentation, ont fait le tour de la presse ; aussi croyons-nous opportun d'entretenir notre compagnie de faits qui, s'ils sont connus de beaucoup d'entre nous, peuvent être ignorés par d'autres.

Nous avons été entraîné à le faire par cette raison qu'un grand nombre de personnes trouvent une relation directe entre la maladie des écrevisses et les différents accidents qui ont été relatés après leur ingestion.

Tous nous avons présents à la mémoire ces cas d'empoisonnements signalés tant à Paris qu'à Épinal, à la suite de repas dans lesquels les langoustes ou les écrevisses avaient honorablement figuré.

Notre département lui-même était appelé à fournir son contingent à cette malheureuse série d'indigestions.

C'est à Brienon que, suivant notre presse locale, toute une famille aurait été en proie à des malaises, des symptômes de toute nature, de toutes sortes, le tube digestif s'étant révolté contre l'ingestion d'un pareil aliment,

Il n'est pas jusqu'à l'un de nos honorables représentants qui dans le courant du mois d'août n'ait eu maille à partir avec de semblables inconvénients.

L'émoi était devenu tel que l'attaque d'un buisson d'écrevisses était réputée aussi dangereuse que l'assaut d'une redoute fortifiée. Nous ne devons plus nous étonner si, à leur tour, nos crustacés se trouvèrent un beau jour sur la sellette !

En bonne foi, c'était justice.

A Paris, les langoustes furent plus particulièrement malmenées, et comme pour elles nous n'avons pas d'expérience particulière nous nous bornerons à résumer un article de M. A. Remo, publié dans le *Courrier des Halles*, d'autant plus que ce qu'il dit des langoustes, peut parfaitement s'appliquer aux écrevisses.

« La campagne entreprise contre ces malheureuses langoustes menace de se prolonger outre mesure ; un cas d'empoisonnement vient encore d'être signalé.

« Il est vrai qu'il a été constaté que cet empoisonnement provenait d'une langouste achetée en bon état et que l'on avait fait attendre, si bien qu'elle avait été ingérée alors que la chair en était tournée. »

Tout naturellement le Laboratoire municipal intervient, et découvre que :

« 1° Les langoustes sont quelquefois vendues mortes ;

« 2° Expédiées des ports, elles peuvent contenir des ptomaïnes « provenant de la nourriture qui leur est donnée dans les bassins « où elles sont entreposées ;

« 3° Enfin, les langoustes cuites sont gardées dans la glace pro- « venant des étangs de Paris.

« Ces glaces sont impures ; elles renferment donc des germes de « putréfaction, lesquels se développent dans la langouste qui « devient ainsi un excellent champ de culture.

« Effectivement, la carapace de la langouste contient des phosphates et tous les éléments propres au développement des germes. »

D'accord avec le rédacteur de l'article, nous pensons qu'il y a beaucoup d'exagérations dans ces conclusions, et les réfutant, il ajoute :

« 1° Les langoustes vendues mortes ne sont pas toujours mauvaises. Elles sont emballées vivantes, elles meurent pendant le trajet qui n'excède pas douze heures, et par conséquent il est rare qu'elles arrivent corrompues.

« 2° Elles ne sont jamais, pour ainsi dire, expédiées cuites des ports. Au sujet de leur nourriture qui est absolument saine, nous avons produit un certificat à ce sujet dans un de nos derniers numéros ; les langoustes expédiées vivantes comme celles envoyées cuites, devraient contenir les mêmes germes morbides, ce qui n'existe pas.

« 3° La glace employée pour la langouste est la même que celle employée pour toutes les autres catégories de poissons. Or, les accusations portent tout entières sur les langoustes. Est-ce que par

hasard ce malheureux crustacé se serait fait depuis cette année une spécialité de recueillir les germes de putréfaction ?

« Ces raisons, nous en sommes persuadé, ne tiennent pas debont devant un examen sérieux. Nous ne voulons pas nier qu'il y ait eu des cas d'indisposition à la suite d'absorption de ces crustacés, mais ces accidents ne peuvent se produire et ne se sont pas produits avec des sujets achetés à l'état frais, mais par ceux achetés à des commerçants peu délicats, qui ne se font aucun scrupule de vendre une marchandise avariée sans se soucier de la santé de leurs semblables.

« Il en est des langoustes comme pour toutes les autres catégories de victuailles. Il s'agit de choisir ses fournisseurs, la question est tout simplement là. »

Pour ce qui nous concerne, nous nous associons pleinement à ces conclusions.

Voyons maintenant ce qui est arrivé pour les écrevisses.

C'est à Épinal qu'à été jeté le grand cri d'alarme, faisant savoir *urbi et orbi* que, depuis moins de 10 jours, trente-quatre cas d'empoisonnement par des écrevisses se sont produits dans cette ville. Aucun d'eux, fort heureusement n'a été mortel.

L'indisposition, qui a tenu alités un certain nombre de malades pendant plusieurs jours, ne se faisait guère sentir que de dix à douze heures après le repas.

Partout les écrevisses absorbées avaient été mises sur le feu vivantes, sainement préparées et mangées très fraîches. Elles provenaient toutes soit d'Allemagne, soit de Russie.

Si les renseignements qui nous ont été communiqués sont exacts, il en aurait été de même pour le cas d'empoisonnement, d'indisposition observé à Brienon.

Dans l'affollement qui a été la conséquence de tous ces accidents, l'imagination de chacun s'est donné libre carrière.

Pour le journal *le Temps* :

« On a dit-il, industrialisé le homard, la langouste, les écrevisses en vue de répondre à une consommation intensive, et les premiers essais tentés n'ont sans doute pas été faits avec toute la prudence et la sagacité nécessaires.

. . . .

« Les écrevissses en particulier, dont les éleveurs allemands se sont fait une spécialité, sont nourries en bassin d'une façon extraordinaire et elles s'en vengent comme elles peuvent. On leur donne à discrétion des débris de viandes inférieures corrompus où prêts à l'être, des têtards de grenouilles agonisants, des carottes coupées, des boulettes de sang cuit roulées dans la farine, de

la citrouille, des débris de choux, de salade et de légumes verts. »

La voracité de l'écrevisse est telle nous le savons, qu'elle ne regarde pas à la qualité des aliments qu'on lui fournit, et pour terminer il ajoute :

« Il convient de se méfier, pour la consommation, des écrevisses dites de la Meuse, lesquelles proviennent en réalité, à bon marché, des plus affreuses régions de l'Allemagne ; la Meuse n'est pour rien dans leur mauvaise qualité, et cela pour l'excellente raison qu'il n'y a pour ainsi dire plus d'écrevisses dans la Meuse. »

Dans ce fleuve, comme dans nos cours d'eau de l'Yonne on pourra tenter un repeuplement, et si les braconniers veulent bien y consentir nous n'aurons plus besoin de nous adresser aux fournisseurs de Cologne et autres lieux. — C'est de là et pas d'ailleurs que nous viennent les écrevisses qui font l'ornement de nos tables.

De plus, l'Allemagne rhénane n'est pas un pays de production, les crustacés venant de Pologne, n'y font qu'un séjour d'entrepôt très court, par la raison toute simple qu'au bout de trois ou quatre semaines de parquage dans les bassins où on les tient renfermés ils périraient tous. L'intérêt de l'entrepositaire est donc de ne s'approvisionner que de la quantité voulue pour pouvoir satisfaire à la demande, ce qui est facile à faire, attendu qu'il n'y a pas de concurrence, vu le petit nombre de ces entrepositaires.

D'après des renseignements certains, les écrevisses, ne restent pas plus de quarante-huit heures dans les bassins, attendant leur expédition, et pendant ce court espace de temps, on ne leur donne absolument aucune nourriture qui n'aurait du reste d'autre résultat que d'augmenter leur mortalité pendant le voyage.

Il est donc facile de se rendre compte des exagérations qui ont été lancées par des consommateurs effrayés et affolés. « Les bouillons de culture remplis de ptomaïnes et de microbes, dont les sauces bordelaises les plus savantes ne parviendront pas à conjurer l'infection, » sont pures inventions de l'imagination.

Nos lapins de clapier, nos porcs, et dans certains pays les canards ne sont-ils pas nourris, engraissés, qui avec des débris de légumes plus ou moins frais, plus ou moins détériorés souvent à moitié putréfiées, qui avec des déchets de boucheries plus ou moins avancés, et personne n'a jamais songé à s'en trouver indisposé.

Quant à nous, pêcheurs, dans les temps heureux où ce crustacé se montrait dans nos rivières, nous n'hésitions pas à manger, dès le soir même, les écrevisses que nous avions attirées à nos appâts

constitués, soit par des cuisses de grenouilles, soit par des viandes de boucherie qui étaient loin de fleurer la violette, le jasmin ou l'opoponax, et nous n'en devenions pas malades.

La cause des indispositions, des empoisonnements si l'on veut, doit être attribuée à l'influence de la saison, aux alternatives du chaud et du froid qui amènent rapidement la décomposition d'une chair aussi délicate que celle de l'écrevisse.

Tous les ans on est appelé à constater des indispositions causées par les écrevisses, les moules, les huîtres, le poisson avarié, et l'on ne s'en émeut pas.

Et d'abord, est-on bien certain que tous les empoisonnements dont on a parlé soient imputables aux écrevisses ? aux écrevisses fraîches et sainement préparées, entendons-nous.

Tel restaurant, telle cuisinière qui vient de recevoir un lot d'écrevisses, n'entend pas perdre sur sa marchandise ; il faut coûte que coûte que tout soit consommé (c'est un mets si rare maintenant).

Les sauces épicées, le poivre, l'oignon, l'ail, que savons-nous encore, doivent faire tout accepter, et comme un buisson d'écrevisses est un prétexte à joyeusetés, bon ou mauvais, frais ou avancé, tout y passe en riant, et la gourmandise aidant on se prépare une bonne indigestion. Voire même une gastro-entérite.

Il nous souvient de certain banquet agricole dans un chef-lieu d'arrondissement de notre département, où de superbes pyramides de notre délicieux crustacé répandaient un tel parfum que l'on fut obligé de demander leur expulsion de la salle du festin (1890).

Mais de semblables occasions ne se présentent pas journellement, quelques écrevisses avariées ne sont pas toujours suffisantes pour mettre notre odorat en éveil et lorsque nous sommes hors de notre maison nous ne pouvons savoir si le plat qui nous est offert est composé d'écrevisses qui n'ont été livrées que vivantes au court-bouillon, nous ignorons de même le temps qu'elles ont pu être tenues en captivité ou conservées cuites.

Rappelons-nous seulement quand nous sommes appelés à déguster notre crustacé que :

1° Bien que mis vivant sur le feu lorsqu'il a été pris depuis longtemps, ses pinces perdent de leur élasticité.

2° Cuit, sa queue doit rester raide lorsqu'on la soulève, sinon il n'est pas frais.

3° Enfin, et c'est un signe qui ne nous a jamais trompé, le premier anneau de la queue doit s'engager sous le corselet. Gardez-vous, à moins que vous n'ayez l'estomac et les intestins solides, de manger toute écrevisse chez laquelle vous trouverez un sillon entre ces deux pièces de la carapace.



Nous nous rappelons toujours qu'un gros amateur *de ces délicieuses petites bêtes* disait quand il apercevait ce bourrelet blanc ou blanchâtre. « En voilà une qui laisse passer sa chemise par dessus son pantalon, je n'en mange pas. »

Pour nous, nous ne nous sommes pas fait faute de nous délecter d'écrevisses, chaque fois que dans ces derniers temps l'occasion s'en est présentée, notre famille et nos amis ont fait de même et personne n'a été malade.

Quant aux hésitants ils peuvent s'abstenir ! Tous nous savons que l'écrevisse n'a jamais été seule à mettre notre intestin en révolte et que ses protestations se produisent presque toujours par des manifestations douloureuses et autres qu'engendre souvent la peur.

Maligny, octobre 1894.

JOURNAL D'OBSERVATIONS

SUR

1° LES PASSAGES DES OISEAUX

DU MOIS D'OCTOBRE 1892 A FIN DÉCEMBRE 1893

2° L'ÉPOQUE DE LEUR PREMIER CHANT, ETC.,

DANS LA VALLÉE DU SEREIN PLUS PARTICULIÈREMENT

Par M. le Dr RABÉ, de Maligny.

OCTOBRE 1892.

5, 6, 7. — Baisse considérable du baromètre, aussi tous ces jours sont-ils marqués par des orages, des pluies abondantes.

Dès le 8, hausse du baromètre et le soir, au climat dit de l'homme mort nous voyons un voilier de plus de 200 Corbeaux Freux, par vent S.-O. fort.

C'est un arrivage. Ce même jour les Bergeronnettes Grises se montrent en notable quantité.

Sur le climat de Milly, dans la vallée de Fontenille, les Grives sont nombreuses.

11. — Vers midi Vent S.-O.; par beau temps, fort passage de Buses et de Milans, se dirigeant à une grande hauteur du N.-E. au S. O. Une pluie assez forte commence à tomber dans la soirée, et se prolonge pendant toute la nuit. Les Hirondelles ont à peu près disparu avec les insectes qui se font de plus en plus rares, c'est à peine si l'on voit encore quelques mouches assez braves pour affronter le mauvais temps; les pluies sont presque journalières, et ces mouches attendent leur fin en se collant aux vitres des appartements; il s'en suit que de nombreux oiseaux, les minuscules Troglodytes, trompés par la transparence du verre, viennent jusque sur les appuis de nos fenêtres becqueter ces insectes qu'ils aperçoivent du dehors. Cependant, dans les rues d'Auxerre, les Hirondelles continuent à se montrer encore assez fréquentes.

17, 18. — Malgré la pluie qui dure depuis près de 48 heures, nous pouvons observer un fort passage de Fauvettes à tête noire, de Fauvettes Grisettes et de Rouges-Gorges. Quelques Hirondelles se font voir.

19. — Vent N.-E., gelée blanche. Au bois de Milly, une vipère est tuée pendant qu'au soleil elle sommeillait, digérant une souris.

Les Grues commencent à passer, mais peu nombreuses.

20. — Même temps : gelée blanche.

21. — A 7 heures du matin — 4°, la journée se termine par une pluie abondante qui se prolonge pendant la nuit. — Bécasses, Sarcelles et Canards se montrent ; mais les Grues sont toujours rares dans notre vallée. C'est à croire qu'elles ont changé leur itinéraire de passage. Ce qui nous porte à le croire, c'est que dans ces mêmes jours, notre jeune fils Robert nous signalait dans les environs d'Auxerre la présence de plusieurs vols composés de plus de 30 individus chacun.

23. — Vent S.-O. Temps toujours pluvieux.

24. — Même vent. Pluie qui continue à nous donner un vilain mois d'octobre, sa terminaison surtout est humide et semble nous présager une prompte apparition de l'hiver.

Malgré tous ces mauvais temps, Bruant-Zizi et Rouges-Gorges ne cessent de chanter sous nos fenêtres.

29. — Dans la pleine d'Héry, nous pouvons voir encore un Milan en pleine quête d'une proie. — Les Hirondelles ont complètement disparu, de même que les Fauvettes et les pluies continuent, après une forte tempête de vent du 28.

30. — Temps incertain, demi-beau.

31. — Vent S.-O., malgré une pluie torrentielle, une bande de Tarins, la première du reste que nous sommes appelé à voir depuis longtemps, s'abat sur nos aulnes dont ils dévorent les très rares graines.

Depuis quelques années, ce charmant petit oiseau, qui chaque hiver égayait notre vallée, s'est montré de plus en plus rare. La cause doit en être attribuée, pensons-nous, à la disette de sa nourriture (la graine d'aulne).

NOVEMBRE.

2. — Une forte bande de Grues composée de plus de 30 sujets passe au-dessus de notre maison vers midi. — Les Tarins n'ont pas quitté notre jardin, et le Rouge-Gorge par son chant les invite à ne pas nous quitter encore. — Pluie le matin — Beau temps le soir et pendant toute la nuit.

3. — Mais au matin de ce jour, brouillard par vent S.-O. — A Milly, nous voyons un Rouge-Queue Tithys.

4. — Malgré une pluie battante, un vert luisant étincelle dans les herbes vers dix heures du soir.

Mais, il faut s'y conformer, c'est l'hiver, nous ne voyons plus que de la pluie et des Corbeaux Freux ou Choucas, qui par milliers montent ou descendent notre vallée chaque matin et chaque soir. Puis jusqu'au

26, alternatives de pluies et d'ondées de soleil, la température restant douce. Dans la soirée de ce jour, une forte bande de Canards (30 oiseaux) remonte la vallée.

27. — Beau temps avec tendance au froid.

28. — Gelée blanche. De notre table nous pouvons juger avec quelle dextérité messire Troglodyte cueille les araignées ou autres insectes qui se sont réfugiés entre les lames des persiennes des fenêtres de notre cabinet de travail.

DÉCEMBRE.

Dans les premiers jours, sans gelée les mauvais temps persistent toujours.

4. — Pluie et neige, interrompues par quelques ondées de soleil, jusqu'au 8.

8. — Au matin, nous trouvons de nombreuses Bécasses.

9. — Sept heures du matin — 6°. Par vent S.-O., tempête, tourmente de neige pendant la journée ; le soir, malgré une fonte prononcée, la terre en reste couverte.

10. — Neige toujours fondante, mais le soir reprise telle du froid avec verglas, que nous trouvant à Montigny-la-Resle, nous craignons très fort de ne pouvoir rentrer à notre domicile.

11. — Dès 8 heures du matin, la neige commence à tomber et la pluie la suit le soir.

De Chablis, nous recevons une mouette rieuse. A l'ouverture du corps, nous trouvons les organes digestifs complètement vides. C'est du reste ce que l'on observe chez tous ces oiseaux de mer, emportés par les ouragans dans nos départements du centre.

12. — Continuation du dégel par vent S. O., pluie le soir, telle que nous sommes obligé de quitter notre terrain de chasse.

13. — Bruines, gelée — 3° à sept heures du matin — Givre.

14, 15, 16, 17. — Mauvais temps avec givre, crue du Serein, par suite de la fonte des neiges. — Passage de Canards par N.-E , le 17 au soir.

18. — Petite gelée — 2°. Vent N.-E. Le beau temps s'annonce par une hausse du baromètre.

19. — 5°.

20. — 5° Beau temps, vent N.-E., le soir.

21. — 0° Bruines. — Tué un Corbeau Freux au milieu d'une bande qui s'enfuit au bruit de la détonation du coup de fusil. — Retour de l'un de ces oiseaux à la recherche du camarade resté sur le terrain. Nous avons appris au dernier moment, mais trop tard pour qu'il nous ait été possible de la vérifier *de visu*, la présence d'une compagnie de *Grandes Outardes* (*Otis tarda*), Outardes Barbues, sur le plateau de la Marnière, plateau dénudé, situé entre Lignorelles et Bleigny-le-Carreau. Pendant une période de neige, ces oiseaux ont fait en cet endroit un séjour d'une semaine environ.

Il faut croire que la vigilance des sentinelles dont les Grandes Outardes ont l'habitude de s'entourer à été mise en défaut au cours d'une belle nuit, car on a pu voir sur le sol battu de nombreuses traces de lutte entre l'une d'elles et un renard.

D'abondantes plumes jonchaient le chant de bataille.

L'oiseau sans aucun doute à succombé — les reliefs du festin fait par le carnassier en étaient la preuve certaine.

24. — 5° par beau temps et vent N.-E.
25. — 7° id.
26. — 9° id.
27. — 7° id.
28. — 9° id.
29. — 12° id.
30. — 11° id.
31. — 10° id.

JANVIER 1893.

1er. — Le froid continue par — 12°, et dès le premier jour, quelques flocons de neige. Beau temps le soir, vent N.-E.

2. — Même vent — 14° — Encore quelques flocons de neige.

6. — Départ pour Troyes par — 10° et — 12°, pour nous efforcer de fonder dans le département de l'Aube une Société Protectrice des Oiseaux utiles à l'Agriculture.

7. — Commencement de dégel qui continue les 8 et 9.

10. — Pluie.

11. — Reprise du froid, la neige tombe très rare. — Si nos efforts ont été couronnés de succès à Troyes, cela ne nous a pas empêché d'en rapporter une forte grippe. — Le thermomètre descend toujours pour arriver le

15, à — 14°.
16, à — 16°.
17, à — 18°.

Depuis quelques jours, nous écrit-on de Joigny, à la date du 15, nous subissons une température des plus rigoureuses. Cette nuit le thermomètre est descendu à — 18° au-dessous de zéro. La rivière est entièrement gelée et on pense pouvoir bientôt patiner.

La neige est tombée hier en grande quantité. Il y en a plus de vingt centimètres d'épaisseur et la circulation est interrompue sur la plupart des routes. Les trains manœuvrent avec peine et ceux qui se dirigent sur Paris ont des retards de plus de deux heures. Les blés sont gelés en grande partie dans notre région et la vigne elle-même a beaucoup souffert. Depuis 1879, nous n'avions eu d'hiver aussi rigoureux.

A Sens, la neige couvrait la terre de dix à vingt centimètres.

Dès le 18, nous recevons à tout instant des oiseaux qui ont succombé au froid et à la faim, Merles, Chouettes, Effrayes, etc.

A la même époque un Plongeon Imbrim jeune est tué sur l'Yonne à Laroche, puis un autre sur la Cure à Sermizelles.

23, 24. — Dégel qui s'accentue les jours suivants et débâcle des rivières sans accidents.

FÉVRIER.

Pendant la première huitaine de ce mois, absent de Maligny, nous n'avons pu faire d'autre observation que la constatation du relèvement rapide et très grand de la température.

14. — Les Pipistrelles se montrent déjà abondantes dans leurs chasses du soir.

15. — Les brochets commencent à frayer, de nombreuses captures sont faites, et, suivant les vieux pêcheurs, cette fraye hâtive est un signe de précocité des récoltes.

19. — La température est assez élevée pour qu'au bois de Milly, dans la côte de Vauxragons une vipère soit tuée, sommeillant en pleine digestion d'une souris.

On peut maintenant constater les dégâts faits par la gelée, dans nos jardins et nos vignes.

Ramiers, Alouettes et Troglodytes chantent. — Des bandes immenses de Choucas et de Freux passent matin et soir au-dessus de la maison. — Le temps est incertain, à la pluie ou à la neige.

20. — Giboulées, bourrasques le soir.

21. — Tempête telle que les Corbeaux ne pouvant lutter contre le vent, se rabattent sur nos peupliers. — Baisse du baromètre à 0,73, pendant cette tempête qui du reste a été générale, nous amenant une grande quantité de Goëlands.

22. — Un peu de calme. — Baromètre 0,74.

23. — Temps couvert, pluvieux. — Depuis deux jours le Serein



est sorti de son lit. — Les rosiers Thés sont gelés, ainsi que beaucoup de blés. — L'eau fait apparition dans notre cave.

24. — Pluie le matin, vent S.-O. — Premier chant du Pinson. — Epidémie de rougeole importée d'Auxerre. — Hausse lente du baromètre.

25. — Giboulées continuelles pendant toute la journée.

Dans le courant de la semaine, les Bécasses ont commencé à se rechercher. Ce n'est pas encore la croûle bien franche, habituellement elle n'a lieu que fin Mars ou au commencement d'Avril.

Il est presque constant de voir dans notre rivière, la fraye des brochets coïncider avec cette pariade des Bécasses.

Vent S.-O., le matin N.-O., le soir.

26. — Beau temps le matin, avec légère hausse du baromètre. — Les Grives d'avant-garde se montrent assez nombreuses, nous recevons un Goëland Tridactyle trouvé mort dans les champs.

27. — Un Stercoraire Parasite a été tué ces jours derniers sur l'Yonne, à l'époque où nous avons vu un si grand nombre de Mouettes dans nos pays, plus de vingt ont été tuées dans le département.

28. — Mauvais temps.

MARS.

3. — Un vol nombreux de Vanneaux passe au-dessus de notre maison, vers 4 heures du soir, se dirigeant vers le Nord.

6, 7, 8. — Pinsons, Bruants chantent à qui mieux mieux. — Bruines le matin avec vent N.-E. frais, beau temps le soir. — Tiré sans résultat sur des Grues se dirigeant vers le N. C'est le premier passage de retour que nous constatons.

Depuis huit jours nous ne voyons plus ni C. Choucas, ni C. Freux, quelques sujets d'arrière-garde seuls se montrent encore isolément. Toujours peu de Pinsons.

10, 11, 12. — Gelée blanche. — Beau temps, abricotiers entrent en fleurs. — Végétation très avancée en général.

14. — Vent N.-E., passage de Grues. — Vers six heures, le ciel s'est couvert tout à coup, des éclairs ont sillonné les nuages, avec coups de tonnerre et bientôt accompagnés d'une pluie serrée mélangée de grêle. Il paraît que cette grêle printanière a été plus abondante sur Auxerre et au-delà que chez nous. Chemilly, Appoigny sont signalés comme ayant particulièrement souffert.

17. — Vent N.-O., froid.

18. — Même temps. — Giboulées de neige.

19. — Vent N.-E. Six heures du matin — 2°. — Beau soleil, Grives plus nombreuses.

24. — Toujours vent N.-E., avec hâle qui fait dépérir les blés. — Entendu Coucou à Milly. — Vu le matin, vol de 60 Grues se dirigeant vers le N.-E.

Les moineaux ont commencé leurs nids depuis plusieurs jours, ainsi que les Pies. — Nous n'oserions pas affirmer que l'incubation soit commencée, cependant, nous avons des raisons de le croire.

Nos prés sont couverts de Grives-Mauvis et autres. — Les Rouges-Gorges accompagnés de Fauvettes sont nombreux aussi.

25. — Au soir, le temps est beau, cependant des nuages légers encore s'accumulent dans la direction du S.-O. au N.-E., déchiquetés en arborisations. — C'est l'arbre des *Malchabrés*, de nos vignerons, pour eux présage assuré d'un changement de temps. Contentons nous de l'appeler l'arbre des *Machabées*, mais pourquoi cette appellation ?

27. — Malgré ce présage, le temps reste beau, c'est alors que nous voyons passer vers 4 heures du soir une Hirondelle qui ne paraît pas chasser, par vent S.-E. très faible.

29. — Beau temps. Pie ♀ se faisant nourrir par des ♂.

30. — Toujours beau temps, sec. Les Draines, les Moineaux Friquets, les Grimpereaux travaillent à leurs nids. Première apparition des Moineaux Cisalpins.

AVRIL.

1er, 2. — Encore le beau temps avec vent S.-E. le matin, tournant au N.-E., le soir.

3. — Nous faisons une absence de quelques jours par beau temps et nous rentrons le 9.

9, toujours beau temps, — vent N.-E. Arrivée des Rossignols dans la nuit du 9 au 10.

10. — L'oiseau chante presque toute la journée.

11. — A son tour, le Scops annonce sa présence à la nuit, par vent N.-E., et beau temps.

12. — Vent N.-E., froid.

13. — Glace à 5 heures du matin.

14. — Gelée le matin, temps couvert le soir puis se découvre vers 2 ou 3 heures du soir.

15. — Gelée — 1° — Sur Maligny, certaines vignes ont souffert, de même que les treilles aux murs. Dans la journée, nous apprenons que le mal est considérable. Nos asperges sont grillées. La gelée d'hiver avait fait déjà de grands dégâts, et nos herbages dépérissent, sèchent dans nos terres calcaires. — Les seuls blés qui ont été roulés se maintiennent ; les arbres fruitiers sont vivement atteints aussi.



Naissance de onze Oisons en deux couvées (Oies d'Egypte). Hirondelles toujours très rares.

16. — + 1°, à six heures du matin, sécheresse.

17. — Temps bas, couvert, vent S.-O., le matin et N.-E., le soir.

18. — De même.

19. — id., nuageux, chaud, vent N.-E. Arrivage sérieux d'hirondelles de fenêtre qui le

22, sont suivies de tourterelles.

23. — Temps orageux.

24. — Toujours beau temps, avec venue du premier Loriot.

25, 26. — Temps couvert, orageux. Arrivée des Martinets.

27. — Même temps qui devient de plus en plus inquiétant par la persistance de la sécheresse.

29. — + 5°. Nous recevons une femelle d'Autour tuée sur son nid, — estomac garni de débris de Perdrix.

30. — Quatre œufs pris dans le nid de cet oiseau nous sont apportés. Le chasseur qui a tué la ♀ et enlevé ces 4 œufs, nous affirme que le ♂ a continué à couver, nous en doutons fort. En tout cas un œuf laissé au nid a été abandonné.

Degland ne mentionne qu'une ponte de 4 œufs pour ce Rapace. O. des Murs parle de 4 à 6 tout blancs ou légèrement teintés de bleuâtre. C'est ce que nous avons pu observer. — L'autour ♂, tiré au sortir du nid a été manqué.

MAI.

Toujours le beau temps + 3°; gelées localisées à certaines régions. — Les Tourterelles continuent à affluer et à s'installer dans notre jardin.

9. — C'est le tour des Gobe-Mouches qui, de suite, entreprennent la construction de leurs nids, aux mêmes endroits que l'année précédente. On pourrait croire que ce sont les mêmes oiseaux qui reprennent possession du lieu de leur naissance. Il en est de même pour les Tourterelles.

Le reste du mois s'écoule dans les mêmes conditions de sécheresse.

JUIN.

1er. — Gelée noire, désastreuse, — nombre de vignes ont beaucoup souffert ainsi que les légumes.

3. — L'un de nos amis nous apprend que dans les jours de la Pentecôte, les eaux du rû de Beines ayant été employées à l'irrigation de la prairie, des milliers d'Ecrevisses ont péri. Leurs cadavres pouvaient être encore vus plusieurs jours après la mise à sec de ce ruisseau. Triste !!

Pleine fraye des Carpes.

16. — La température a été telle que la maturité des fruits précoces est arrivée, — nos pêchers Saint-Assicle nous donnent d'excellents fruits suivis de ceux de l'Amsden.

20. — Même température chaude, même sécheresse ; beaucoup de seigles sont déjà coupés et battus. Autour de nous, de fréquents orages ont lieu. Chez les *herbagers*, les nourrisseurs de bestiaux, la consternation règne ; seules, parmi les prairies naturelles, celles qui ont pu être irriguées donnent une apparence de récolte.

La première coupe des jeunes luzernes a fort heureusement atténué dans une petite mesure, la disette des fourrages qui se fait sentir vivement déjà.

Enfin, notre tour arrive et nous sommes assez copieusement arrosés sans avoir eu à souffrir de la grêle qui a fait des ravages dans quelques localités voisines. Pour ce qui concerne notre vallée, il est à craindre que cette pluie bienfaisante que nous avons accueillie avec tant de joie, soit venue trop tard.

Pour les Oiseaux, nous sommes au calme plat, mais nous voyons paraître une quantité anormale de Guêpes.

JUILLET.

Les observations de ce mois peuvent se résumer en quelques mots : Retour de l'Influenza, de fièvres éruptives et pullulation des Guêpes.

La récolte des blés est terminée ; elle a tenu ses promesses ; médiocrité en général, pour la paille surtout, qui commence à faire défaut ; aussi son prix atteint-il des proportions déjà fabuleuses, et n'avons nous pas hésité à nous munir de Tourbe de Hollande pour litière.

AOUT.

Dans les derniers jours du mois précédent, sur la ligne du chemin de fer de Laroche à Nevers, nous voyons les Faucons Hobereaux hantant les mêmes lieux que l'an dernier.

A notre retour, qui a lieu vers le 18 du mois d'Août, ces Rapaces sont toujours aux environs d'Arzambouy, et autres localités voisines.

Les Martinets ont complètement disparu et les Hirondelles ont déjà commencé leur mouvement de retour vers le Midi.

Pour ce qui concerne les Tourterelles que l'on rencontre par groupes dans la campagne (semaine du 20 au 27 et plus tard), ce mouvement est très accentué, même par vent N.-E., faible. — Le beau temps et la sécheresse continuant, les petits oiseaux font

complètement défaut. — Dans notre clos, nous voyons toujours quelques couples de Tourterelles et trois ou quatre Pigeons Ramiers.

Au 27, ouverture de la chasse, on peut constater la disparition complète des Cailles, — quelques-unes cependant ont été tuées par de rares chasseurs privilégiés dans la première semaine de cette ouverture; par ce temps de sécheresse incroyable, les Chiens n'ont pas de nez et les Perdrix sont inabordables. De nombreuses bandes d'Etourneaux parcourent le vignoble; nous en ouvrons deux tués au sortir d'une vigne, et nous trouvons leur estomac garni d'une bouillie formée de débris de Sauterelles, d'autres insectes, de grenailles noires que nous n'avons pu déterminer, et seulement de quelques rares pépins de raisins (3 ou 4).

C'est identiquement ce que nous avons rencontré chez un Perdreau rouge tué dans la même matinée.

SEPTEMBRE.

Du 1er au 10 Septembre, le vent S.-O. ne cesse de souffler par brises légères; toutes les matinées sont fraiches et nous bénéficions de quelques ondées qui vont donner de la qualité aux raisins.

Les passages d'Hirondelles sont fréquents et nombreux, presque chaque jour nous en voyons par milliers chasser au-dessus de notre propriété et cela surtout avant midi.

Dans la soirée, on n'aperçoit plus que quelques-uns de ces oiseaux dont les nichées sont en retard; car on peut rencontrer de très jeunes Hirondeaux au sortir du nid venir se percher sur des branches mortes qui s'avancent au-delà du bord de l'eau de nos canaux, attendant que leurs parents leur apportent la becquée.

Il se fait aussi des passages de Bruants, de Mésanges, de Fauvettes, de Rouges-Gorges que le Bruant Zizi accompagne de son chant.

11. — Vent violent du N.-E., — plus d'Hirondelles.

Sur plusieurs territoires la vendange est commencée depuis le 7, mais, pour ainsi dire d'une manière timorée.

De mémoire de vigneron une vendange aussi hâtive ne s'était pas encore vue.

Cueillette des fruits en pleine activité à partir du 12, de même que la vendange; c'est une avance considérable de près d'un mois pour les raisins.

C'est dans ce mois et même dès la fin d'Août que nous avons constaté avec peine les ravages produits sur nos poiriers par un petit insecte le *Tigre*, lequel s'établit à la face inférieure des

feuilles pour en sucer le jus et y déposer ses excréments. — Les arbres exposés en espalier au plein soleil paraissent grillés.

12. — En plein jour, nous rencontrons une Belette chassant. — Malgré le beau temps dont nous jouissions à l'heure où nous l'avons vue, cette dérogation du carnassier à ses habitudes est habituellement l'indice d'un changement de temps à brève échéance. Pluie le soir même, comme confirmation.

13, 14. — Beau temps chaud, lourd, — plus d'Hirondelles.

Les Fauvettes à tête noire qui se montrent en grande quantité, dévorent nos groseilles et les baies de nos sureaux.

15. — Nous voyons de nouveau les Hirondelles, mais les Tourterelles ont disparu. — Le B. Zizi chante toujours par un beau temps, sec et chaud.

Le vin nouveau confirme les espérances que l'on avait pu fonder sur sa qualité, le glucomètre accuse 12°, 15° et au-delà.

17. — Tempête avec peu de pluie, — nouvelles Hirondelles par vent S.-O., presque rien que des jeunes.

22, 23, 24. — Toujours le beau temps, et par vent S.-O., les passages d'Hirondelles se montrent abondants. — Dans la soirée du dernier de ces jours, la température baisse vivement.

25. — Gelée à glace au matin par vent N.-O., — 4° à sept heures.

26. — De même. Dans le cours de la journée la température se relève beaucoup, l'atmosphère est lourde, encore quelques Hirondelles, les Grives ne se montrent pas encore ; quand ces voyageuses arriveront, elles trouveront la vendange faite dans nos pays, et le grappillage leur aura enlevé les rares grains oubliés aux ceps.

27. — Vent S.-O., assez fort, menaces de pluie, qui se confirment du reste, nombreux vols d'Hirondelles, vers quatre heures du soir.

28. — Vent S.-O., fort, temps pluvieux.

29. — De même.

30. — Pluie abondante; à 8 heures et demie vols d'Hirondelles.

OCTOBRE.

2. — Passages de Rubiettes Tithys, Bergeronnettes Boarules, de Freux, de Pigeons Colombins; grand vent S.-O., pluie par ondées.

3. — Pendant la nuit, grande pluie qui s'est prolongée pendant une partie de la journée suivante.

4. — Beau temps le matin, pluie légère le soir, vu Gobe-Mouches noir, tué un râle de genêt; pluie pendant toute la nuit. Depuis plusieurs jours, du reste, baisse considérable du baromètre.

5. — Eclairs, tonnerre, orage le soir à 8 heures. Direction du N.-O., pluie abondante pendant la nuit, encore quelques Hirondelles dans le cours de la journée.

7. — Au matin, ciel couvert, menaces de pluie qui devient presque torrentielle vers 1 heure. — Malgré les coups de tonnerre le Ramier roucoule, le B. Zizi chante aussi : ce sont des braves. Nouvel orage le soir, lequel se prolonge pendant presque toute la nuit avec grêle.

Les Grives ont fait leur apparition.

8. — Orage, pluie mêlée de grêle dans la matinée, vent S.-O. Nombreux P. Colombins, puis temps lourd, chaud ; encore des Hirondelles de fenêtre passant à une grande hauteur.

10. — Crue du Serein ; fréquents passages d'Hirondelles, de Mésanges, de Bergeronnettes, Pinsons, avant huit heures du matin vent S.-O., assez fort, la température fraîchit.

11. — Beau temps, nombreux passages de Rubiettes, Colombins, par vent S.-O.

12. — Beau temps le matin, vent S.-O. — Arrivée des G. Litornes. — Sur les plateaux de Beines, immenses vols d'Alouettes des champs ; pluie copieuse le soir.

13. — Beau temps, vent S.-O., violent. Au-dessus de la petite forêt de Milly, passage de Buses, d'un Milan Royal et d'une bande de 15 Grues, mais depuis deux ou trois jours nous n'avons plus aperçu aucune Hirondelle.

16, 17. — Vent S.-O., chaud, les cousins pendant la nuit nous piquent comme en été (signe de pluie).

18. — Grande pluie le matin.

19. — Beau temps, passage de Grues pendant le jour et pendant la nuit.

20. — Gelée blanche.

21. — Vu première Bécasse à Milly, et nous avons tous les matins une gelée blanche jusqu'au 25.

25. — Mauvais temps.

26. — id. — Bécasses au bois de Fyé.

29. — Gelée blanche qui, cette fois, a raison de nos Bégonias. Les Tarins, qui depuis quelques années semblaient avoir abandonné notre vallée, ont de nouveau fait leur apparition.

NOVEMBRE.

1er, 2. — Passages de Grues pendant la nuit, le froid commence par — 2° et descend graduellement jusqu'au lundi 13.

13. — Pendant ce jour souffle une bise froide, le dégel se fait sentir dans la soirée, pour se continuer le 14, avec pluie qui se prolonge le jour suivant 15, par vent S.-O.

Pour notre vallée, nous n'avons à signaler que la présence de quelques Hérons Cendrés et de rares Sarcelles d'hiver.

En résumé, c'est la disette complète des oiseaux rares ou de passage dignes d'attention. Il faut noter cependant la présence d'un grand nombre de conirostres tels que Bruants, Chardonnerets, Pinsons des Ardennes, de quelques Rouges-Gorges; les Bécasses sont assez abondantes.

Nous connaissions déjà la couleur noire des testicules de la Fauvette à tête noire, de la teinte jaune des mêmes organes et des os du Loriot. — Nous venons de constater la coloration noire de la glande du croupion chez une jeune femelle d'Ibis Rose, nous avons lieu d'être étonné de cette particularité chez un oiseau qui ne possède que quelques rémiges noires.

16, 18, 20. — Passages de bandes de Canards sauvages, remontant la vallée du Serein ou la descendant.

Dans la matinée du dernier de ces jours, la pluie tombe mélangée de neige, et dans la dernière semaine du mois, sur le plateau de Chitry, un Corbeau Freux, aux ailes blanches, est poursuivi sans résultat favorable pour le chasseur.

DÉCEMBRE.

Manque complet des oiseaux de passage, on ne voit que quelques rares Canards-Sauvages sur la rivière.

La température reste exceptionnellement douce jusqu'aux environs du 25.

25. — Après Noël le froid se fait sentir; il est très vif dans les journées des 29 et 30.

29, 30. — Chacun se tient chez soi au coin de son feu, dégustant son Bourru, vantant sa qualité pour la faire mieux apprécier de ses invités.

RÉFLEXIONS. — OBSERVATIONS DIVERSES

ANNOTATIONS

1892

Dans le principe, nos observations sur les passages d'oiseaux étaient notées du 1er Janvier au 31 Décembre d'une même année.

Cette manière de procéder nous ayant paru présenter quelques inconvénients, nous l'avons modifiée, pour suivre l'oiseau migrateur de 1er Octobre d'une année au 1er Octobre de l'année suivante.

Les quelques avantages de cette méthode qui nous avaient

séduit dans le principe, apportèrent bientôt dans la relation que nous avons pris l'habitude de vous présenter chaque année, une telle confusion que nous n'avons pas hésité à l'abandonner et à revenir à nos anciens errements.

Errare humanum est a-t-on dit.

Il en est qui ajoutent : *Perseverare diabolicum.*

Comme nous pensons ne rien avoir de ce qui peut caractériser le diable, nous ne persévérerons pas davantage dans le second procédé.

Cependant, comme il importe de reprendre nos observations de 1892, au point où nous les avons laissées, pour cette fois encore nous les ferons partir de cette date, pour les poursuivre jusqu'au 31 Décembre 1893.

On a dit quelque part que l'on s'instruit en voyageant et, que le long des champs, des routes et des bois, il est possible d'apprendre bien des choses.

C'est une vérité qui dans le courant de l'année va recevoir encore une fois, une ample confirmation.

OCTOBRE 1892.

Rien de particulier pour ce mois d'Octobre, dont les premiers jours ont été marqués par une baisse considérable du baromètre, suivie d'orages et de pluies abondantes.

Les Corbeaux Freux arrivent dans notre vallée vers le 8, en même temps que les Bergeronnettes Grises et de nombreuses Grives.

Les Buses et les Milans se sont montrés vers le 11.

Et le 21, Canards, Sarcelles et Bécasses ont déjà fait leur apparition.

En raison de la brusquerie des changements atmosphériques, il nous a été impossible de savoir au juste quelle avait été la direction exacte du vent au moment de l'arrivée de ces oiseaux migrateurs.

A ce sujet, il ne serait peut-être pas hors de propos d'étudier rapidement les conditions dans lesquelles s'effectuent les voyages de cette notable portion de la gent ailée.

Nous savons depuis longtemps et d'une façon certaine que les passages de ces oiseaux migrateurs s'effectuent principalement en deux saisons bien définies pour la plupart d'entre eux. — Nous disons pour la plupart ; car beaucoup d'espèces n'attendent pas le retour de l'automne pour voyager.

Pour un grand nombre, la mise en route et la traversée s'effectuent non seulement avec le vent debout, mais encore avec le

vent arrière, quand il ne souffle qu'en brise légère, tenant compte bien entendu des conditions d'altitude et de milieu. — Il faut observer cependant que l'oiseau soutenu par le vent debout est moins fatigué qu'avec le vent arrière, qui met le désordre dans son plumage.

Nous savons encore qu'ils sont tous entraînés par un instinct qui leur fait quitter leurs pays de naissance, à l'automne pour se diriger vers le midi à la recherche de la nourriture qui leur ferait défaut dans les pays froids, pour y revenir au printemps, au retour de la belle saison.

Voilà le mouvement genéral qui s'exécute en quelques jours, dans la même direction et avec les mêmes stationnements, quand le temps est favorable, mais qui se trouve arrêté et modifié lorsque les oiseaux pendant leur migration sont surpris, surtout sur les hauts plateaux, par une saute de vent, ou bien un brusque changement de température. Alors, dans ce cas, la direction change et varie selon les espèces qui parfois manquent complètement une année, dans certains pays où les passages sont ordinairement abondants.

A chaque retour de l'automne on peut voir les Alouettes faire leur première apparition sur nos plateaux qu'elles abandonnent dès les premiers froids, pour descendre dans les vallées à température moins basse, et de là encore gagner des régions plus méridionales.

Et dans toutes ces migrations, si l'oiseau séjourne plus ou moins longtemps dans une station intermédiaire aux pays où il doit hiverner, c'est qu'il ne trouve pas un vent favorable pour continuer sa route ; mais aussitôt que ce vent attendu se fait sentir, devenant vent debout, nous voyons notre migrateur en profiter et reprendre son voyage au plus vite.

De là ces cruelles déceptions qui attendent et navrent tous les chasseurs. Tel jour de chasse au vent impétueux rendant le tir de la Bécasse par exemple particulièrement difficile, sinon impossible, vous avez rencontré en quantité cet oiseau si recherché, vous vous êtes bien promis de revenir le lendemain dans les mêmes lieux. — Beau temps le lendemain, brise légère, plein d'ardeur vous vous mettez en chasse et vous ne trouvez plus une seule Bécasse dans des taillis où elles s'étaient montrées si abondantes la veille.

NOVEMBRE.

C'est dans ce mois que l'arrière-garde de toutes les espèces d'oiseaux qui ont passé chez nous la belle saison, nous abandonne d'une façon définitive. — Les Grues continuent leurs passages,

nos plaines sont bientôt envahies par des nuées de C. Freux. Si le thermomètre baisse un peu, nous pouvons assister à l'arrivée des premiers Canards et des Sarcelles. — Pour cette année, le mois de Novembre ne nous a présenté rien de bon à noter.

DÉCEMBRE.

Remarquable par les mauvais temps qui ont sévi dans ses premiers jours, ce mois nous procure un abondant passage de Bécasses. — De Chablis, le 11, nous recevons une Mouette-Rieuse. Cet oiseau, dépaysé, avait dû souffrir de la faim, son état de maigreur et la vacuité de son estomac le démontraient surabondamment ; du reste, c'est ce que l'on observe toujours chez ces oiseaux de mer qu'un coup de vent jette dans nos départements du Centre,

La bourrasque du 9, qui nous avait amené la première neige, a sans aucun doute emporté cet oiseau loin de ses pénates.

Plusieurs fois déjà nous avions observé pour quelques espèces d'oiseaux, les Tarins notamment, ce fait qui démontre qu'au milieu de ces bandes innombrables qui effectuent leurs migrations, chaque sujet ne restait pas isolé. Chaque voyageur choisit un compagnon ou une compagne pour courir les chances heureuses ou malheureuses d'une longue traversée.

Le 21, ayant, au milieu d'un vol de C. Freux, d'un coup de fusil abattu l'un d'eux, toute la bande s'enfuit au bruit de la détonation de l'arme ; mais bientôt un autre oiseau non atteint par le plomb se détache de la bande des fuyards pour revenir en arrière à la recherche de son compagnon mort, et par ses cris l'engage à le suivre, fonçant pour ainsi dire sur la personne qui nous accompagnait et avait couru pour ramasser notre victime.

Nous avons vu au Journal que, pendant une période de neige, une compagnie de Grandes Outardes (Outarde Barbue), avait séjourné pendant plus d'une semaine sur le plateau de la Marnière, situé entre Lignorelles et Bleigny-le-Carreau ; l'une d'elles, nous a-t-on rapporté, a dû devenir la proie d'un Renard, et cela malgré la vigilance des Sentinelles.

Nous pouvons dire la proie d'un Renard, car il était facile de reconnaître l'empreinte des pas de ce carnassier.

L'Outarde Barbue, Grande Outarde (*Otis Tarda*), c'est-à-dire l'Outarde lente, paresseuse, connue dans nos pays sous le nom de Dinde Sauvage, est à n'en pas douter un des plus gros oiseaux d'Europe et certainement le plus gros de ceux qui peuvent visiter la France.

Elle habite le Midi de la Russie, de la Suède, la Moldavie, la

Valachie, la Hongrie, la Gallicie et la Dalmatie. — Mais, elle ne fait plus que se montrer de temps en temps en Allemagne, en Espagne, en Suisse, en Belgiqne et en France ; elle est abondante dans la Dobrodja, en été particulièrement.

Autrefois, cette espèce n'était pas rare aux environs de Châlons-sur-Marne. — Le Docteur Dorin, ne craint pas d'affirmer qu'on voyait les Outardes Barbues par milliers dans certains cantons ; souvent elles se reproduisaient dans la partie de la Champagne, dite Pouilleuse. Aujourd'hui, les choses ont bien changé, surtout depuis les plantations de Conifères ; non seulement, cet oiseau ne niche plus dans cette partie de cette vieille province de la France, mais encore, il ne s'y montre plus que dans les hivers rigoureux, lorsque la neige est assez abondante et persistante, et encore ne le voit-on qu'en petites troupes.

Degland ne signale sa présence dans nos pays que vers la fin de Février ; nous venons de voir que c'est en Décembre qu'une compagnie a été signalée dans le département de l'Yonne.

Au premier aspect, on est tenté de ranger les Otididés, dont deux espèces fréquentent nos plaines et nos plateaux, parmi les *Gallinacés* ; mais, un examen plus attentif permet de leur assigner une autre place dans la classification ornithologique.

Si par leur bec ils se rattachent aux Gallinacés, de même que par leur port, par leur corps massif et leurs habitudes, ils en diffèrent par la longueur de leurs jambes qui sont nues au-dessus de leur articulation avec le tarse : Pour ce dernier motif on les a rangés parmi les Echassiers.

En résumé, leur organisation mixte leur assigne une place à part qui établit un passage entre les Gallinacés et les Echassiers, donnant un nouvel exemple de cette loi de nature qui n'admet pas de saut, de transition brusque d'un ordre à un autre.

Nous ne dirons qu'un seul mot sur leur aspect extérieur. — Haut montées sur pattes, les Outardes ont un corps massif, au plumage varié, de cendré foncé et de brun-roux ; leur cou blanc est dénudé de chaque côté, portant un collier roux foncé, l'abdomen est d'un blanc plus ou moins grisâtre. De chaque côté de la mandibule inférieure l'oiseau porte une espèce de moustache dont la longeur varie beaucoup suivant l'âge du sujet ; plus il est vieux, plus sa moustache est longue. — Nous avons en collection un vieux mâle, chez lequel les plus longues plumes effilées formant cet ornement atteignent plus de 15 centimètres.

Les Grandes Outardes se tiennent toujours, chez nous, dans les plaines unies et découvertes, sur les plateaux, évitant les forêts. D'une extrême prudence, elles examinent soigneusement ce qui

leur paraît suspect ; aussi, toujours gardées par des sentinelles, se laissent elles rarement surprendre.

Vivant en assez bonne harmonie avec leurs semblables en temps ordinaire, les mâles se livrent des combats terribles à l'époque des amours, lorsque la jalousie est en jeu. C'est alors que piaffant et faisant la roue, ils s'escriment avec fureur se frappant à grands coups d'ailes pour arriver à la possession des femelles. Aussi, rencontre-t-on fort souvent au-dessous de ces ailes, non seulement des ecchymoses, mais encore des déchirures de la peau qui parfois est enlevée sur une étendue de plusieurs centimètres.

Et ces combats se renouvellent chaque fois que les vaincus tentent de franchir la distance qui leur a été imposée par les plus forts.

Le régime de cet oiseau est mixte : son intestin très large est six fois et demie plus long que le corps avec des cœcums très développés.

Dans le jeune âge, sa principale nourriture est composée d'insectes, il rend alors de grands services, car on a presque toujours trouvé son jabot garni de débris de *Grillus campestris*, *Locusta Grisea*, *fusca*, *dorsalis*, *d'Acridium migratorium*, *fuscum*, *etc.*, (Degland). En résumé, la Grande Outarde est un acridophage remarquable, méritant une protection qu'on est loin de lui accorder.

Plus tard, les végétaux forment la base de son alimentation, et plus spécialement les feuilles de colza, de navette, le blé, l'orge, l'avoine n'y entrant que pour une faible quantité : il est facile de comprendre, du reste, qu'en hiver les insectes doivent lui faire défaut.

Polygame suivant certains naturalistes, notre oiseau serait en réalité monogame ; pour Naumann qui, pendant plusieurs années a pu l'observer de très près, cela ne ferait aucune doute. — Nous sommes fondé à croire que si, en réalité, l'Outarde Barbue s'accouple, cela ne lui empêche pas de contracter parfois deux unions. « Ce qui est hors de doute, c'est que lorsque sa première compagne est en train de couver, le mâle cherche à convoler en de nouvelles noces avec une femelle célibataire », et cela, nous l'avons maintes fois observé pour le Canard-Sauvage.

De là à la Polygamie, il n'y a pas loin, surtout quand on sait avec quelle désinvolture ce mâle abandonne son épouse, non seulement au moment de l'incubation, mais aussi, plus tard, pendant l'éducation de la petite famille.

La ponte varie de un à quatre œufs, d'un gris olivâtre, avec des taches irrégulières d'un brun plus foncé. — (La moyenne habituelle est de deux à trois œufs).

La femelle les dépose dans un petit trou qu'elle pratique en grattant légèrement la terre qui reste nue et battue tout autour, dans une étendue de deux à trois mètres, espace nu qui lui est nécessaire pour lui permettre de prendre son vol.

Degland dit que c'est toujours dans un champ de seigle, dans l'endroit le plus solitaire qu'elle peut trouver, que la femelle établit ce nid. Si l'on touche à ses œufs, elle les abandonne quel que soit le degré d'incubation, — d'autres prétendent qu'elle y retourne si ce degré d'incubation est très avancé.

Mais cet abandon ne se fait pas si facilement lorsque les petits sont éclos ; pleine de courage, elle les défend contre toutes les attaques, et il nous souvient d'avoir lu quelque part qu'un faucheur poursuivant de jeunes Outardeaux dut pour se garantir des coups d'ailes de la mère qui se précipitait sur lui, se servir de sa faulx avec laquelle il lui trancha le cou.

La méfiance, la prudence de cet oiseau rendent sa capture fort difficile, il sait éviter tous les pièges. — Autrefois, on le chassait avec le char à carabines, espèce de machine infernale, formée de neuf canons de fusil reliés ensemble, et envoyant neuf balles à la fois, puis avec le char à Outardes, simple charrette garnie de paille qui dissimule le chasseur.

En Russie, on le fait poursuivre par des levriers, on l'a même chassé au Faucon. Mais la chasse la plus fructueuse a lieu lorsqu'une gelée blanche paralysant leurs ailes, ces oiseaux ne peuvent plus se mettre à l'essor dans les premières heures de la matinée. C'est à cheval alors qu'on les poursuit et qu'on les tue à coups de bâton.

Par expérience personnelle, nous savons que la chair en est noire, très bonne à manger. Certains gourmets prétendent que son goût change suivant les parties de l'oiseau. C'est, du reste, ce que nous pouvons constater chez notre Poulet ou notre Dindon. Au surplus, c'est un rôti de résistance dont le poids chez le mâle peut atteindre plus de 12 kilogrammes (15 et au-dessus suivant Degland) et plus de 5 kilogrammes chez la femelle.

Tout naturellement, des essais de domestication d'un aussi splendide ornement d'une table ont été tentés ; malgré le prix institué en 1861, par la Société d'Acclimatation de Paris, les résultats jusqu'à ce jour n'ont pas été brillants : ils ont démontré cependant que la Grande Outarde peut se reproduire en captivité.

La nourriture des jeunes doit être presque exclusivement animale, c'est-à-dire, qu'elle doit se composer d'insectes, de chairs fortement hachées, plus tard on peut leur donner des végétaux.

Pour les élever en captivité, si on ne les a pas obtenus par

suite d'incubation au domicile de l'éleveur, il faut les prendre très jeunes; les vieux oiseaux ne supportent pas la perte de leur liberté.

Au dire de Brehm, on peut aujourd'hui voir figurer plusieurs de ces oiseaux dans certains jardins zoologiques.

JANVIER 1893.

Le froid qui, en fin de décembre, s'était fait sentir si vif, continue en augmentant de plus en plus dans les premiers jours de janvier, à tel point que beaucoup de nos oiseaux sédentaires meurent de faim et de froid.

A notre journal, nous avons mentionné cette progression croissante qui va jusqu'à — 18°, couvrant de glace nos rivières, et les 23 et 24, le dégel survenant, la débâcle de l'Yonne a lieu sans amener d'accidents.

C'est dans ces premiers jours de l'année 1893, à la froidure si piquante, que nous étant rendu à Troyes pour, dans une réunion agricole, y semer la bonne parole pour la protection des oiseaux insectivores, nous avons reçu un accueil si cordial et si plein de bienveillance, que nous devons le qualifier d'inoubliable.

Le souvenir que nous avons gardé de notre trop court séjour dans cette ville, celui de cette journée si bonne à tous égards est tel que nous nous considérerions comme coupable, si, à tous nos excellents voisins du département de l'Aube, nous n'adressions nos plus sincères remerciements.

C'est pendant la rigueur de ces plus grands froids qu'un *Plongeon Imbrim jeune* est tué sur la rivière d'Yonne, à Laroche ; puis un autre de même âge à Sermizelles sur la Cure.

Le *Plongeon Imbrim* est assez rare dans notre département, et par suite assez peu connu d'un grand nombre de personnes, pour que nous jugions opportun de lui consacrer quelques lignes.

Habitant le nord de l'Europe et de l'Amérique, cet oiseau n'est que de passage en France, où nous le voyons arriver à la suite des ouragans qui non seulement le jettent sur nos côtes maritimes, mais encore le transportent dans l'intérieur des terres, et jamais il n'y a été rencontré en plumage d'adulte, plumage que les jeunes ne prennent qu'à l'âge de 3 ans.

C'est le *Plongeon Glacial des mers du Nord* de Buffon (Colymbus Glacialis) qui atteint une taille de $0^{m}76$ et plus.

En plumage de noces, il a les parties supérieures et les côtés du corps d'un noir foncé, parsemés de petites taches blanches, sur le milieu du cou un collier interrompu de noir et de blanc, le reste d'un blanc satiné.

En hiver, les taches blanches disparaissent, il ne reste plus qu'une teinte noire en dessus et sur les côtés du corps.

La livrée des jeunes est semblable à celle des adultes en hiver, moins les taches sur les côtés du jabot.

Tous les Plongeons justifiant leur nom sont d'habiles plongeurs, des nageurs infatigables et des pêcheurs redoutables.

FÉVRIER

Dans la première quinzaine de ce mois, nous n'aurions rien eu de particulier à noter, si dès le 15 nous n'avions observé de nombreuses captures de brochets remontant dans les petits ruisseaux, dans les plus minces affluents de la rivière le Serein pour frayer. Suivant les vieux pêcheurs de nos pays, cette fraye hâtive est un signe *assuré*, *infaillible* de la précocité des récoltes.

Et de fait, au point de vue de la météorologie et de la prédiction du temps à venir à longue échéance, cette remarque de nos vieux loups d'eau douce, qui bientôt va se trouver corroborée par une autre faite par des chasseurs, ne peut manquer de valeur, puisqu'elle trouve sa confirmation dans le courant de l'année, à savoir la croûle des Bécasses.

Or, on sait qu'en temps ordinaire, dans notre rivière, les brochets ne frayent que dans le courant de mars et même plus tard jusqu'au milieu d'avril.

Nous croyons inutile d'insister sur les mœurs de cet habitant de nos eaux douces, il est connu de tous, et mérite à tous égards le surnom de Requin de nos fleuves, de nos rivières et de nos étangs; disons seulement que, suivant le Docteur Emile Moreau, ce poisson à chair si estimée manque dans le département des Pyrénées-Orientales, dans la partie du département des Alpes-Maritimes qui est à l'est du Var, dans le Var et dans le lac d'Annecy. Il ne se trouve pas encore aux environs d'Agde, ni dans le canal du Midi, ni dans l'Hérault, et personne jusqu'à ce jour ne s'en est plaint, car sa présence dans nos cours d'eau est toujours préjudiciable à tous les pêcheurs. Il parait aussi qu'il semble supporter assez bien l'eau saumâtre. — Canestrini en aurait vu dans les lagumes de la Vénétie.

La suractivité de vie que nous venons de rencontrer chez les Brochets n'a pas été la seule à se manifester : les vipères elles-mêmes se mettent en mouvement et dès le 19 l'une d'elles est tuée à Milly, par l'un de nos compagnons de chasse.

Étalé au beau soleil qui chauffait la côte de Vaux-ragons (bois de Milly) qui a toujours été si vive en reptiles, cet ophidien, l'estomac garni d'une souris, dormait avec le calme que procure une

bonne digestion et la quiétude qui caractérise une conscience exempte de tout remords.

C'est alors aussi que nous pouvons constater combien la gelée du commencement de janvier a fait de dégâts dans nos jardins, nos champs et nos vignes.

Dans les premiers, la plupart des arbustes d'ornement à feuilles persistantes, tels qu'Aucubas, Lauriers, les Rosiers thés, etc. ; dans les seconds beaucoup de blés, sont gelés, et la *Champlure* a ravagé la plupart de nos vignes.

Le 21, nous essuyons une tempête si impétueuse que les Corbeaux ne pouvant lutter contre le vent, se rabattent en masses considérables sur les peupliers ; des Goëlands (Mouettes) en quantité telle qu'on en voit rarement dans nos départements sont jetés dans les terres. Beaucoup sont tués au fusil, d'autres sont trouvés morts dans les champs.

Les Mouettes sont des oiseaux criards et lâches, se tenant presque constamment sur le bord de la mer, et très volontiers elles se répandent dans l'intérieur des terres à l'approche des tempêtes.

Elles jouissent d'un appétit insatiable et possèdent la propriété de regorger leurs aliments avec la plus grande facilité, sans que cela paraisse les faire souffrir.

Le mâle et la femelle adultes se ressemblent, mais les jeunes ont un plumage qui diffère beaucoup jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans, où ils prennent la livrée des vieux.

A la fin de ce mois, dans la période qui s'écoule du 20 au 26, nous avons pu observer que chez les Bécasses les sexes commençaient à se rechercher. C'est la Croûle pour ces oiseaux, et comme pour les Brochets, cette fréquentation a lieu beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire. Il est presque constant, du reste, de voir la fraye des Exoxiens coïncider avec la pariade des Bécasses, et les chasseurs à leur tour d'en tirer les mêmes Horoscopes que les pêcheurs.

Février nous ménageait encore la surprise agréable de la capture d'un *Stercoraire Parasite*, qui est venu grossir notre collection, précisément dans les jours où les Goëlands étaient rabattus en si grand nombre dans nos départements du centre de la France.

Les Stercoraires, sont des oiseaux pélagiques de haute mer, à vol très étendu ; il faut donc de forts ouragans pour les pousser dans nos terres.

Si voisins des Goëlands que les classificateurs les ont rangés dans la même famille, ils habitent les mers des régions arctiques.

Leur nourriture n'est pas très recherchée, et bien que leur nom suffise à indiquer qu'ils ne sont pas difficiles dans le choix de leurs aliments, il ne faudrait pas cependant trop s'attacher à la signification rigoureuse du nom qui leur a été donné.

Vivant de poissons, de mollusques et de cétacés morts, ils ne dédaignent pas les jeunes oiseaux et les petits mammifères.

Voraces, courageux, on les voit faire une guerre continuelle aux Sternes, aux Goëlands, les contraignant à force de tracasseries à lâcher leur proie, dont immédiatement ils s'emparent avec une adresse remarquable.

Celui qui nous est échu, était un jeune. Degland désigne cette espèce sous l'appellation de *Stercoraire des Rochers*, pour se conformer, dit-il, à l'opinion des naturalistes.

Bien que ces deux espèces diffèrent notablement entre elles par le plumage, la taille et le bec, nous nous conformons à sa classification, car, comme il le fait remarquer tout le premier, il est bien difficile d'assigner une place distincte à des oiseaux qui habitant les mêmes régions éloignées de nous, ont un plumage variable suivant l'âge et la mue.

MARS

Le mouvement de la migration des Vanneaux vers le nord, le chant des Pinsons, des Bruants et d'autres oiseaux font pressentir le retour du printemps, qui s'affirme par la floraison des abricotiers, et la chute des grêles saisonnières ; les Choucas et les Freux nous ont abandonnés.

Les Grives arrivent, et le 24, par un hâle qui dessèche la campagne, le Coucou se fait entendre en même temps que les Grues regagnent leurs stations d'été.

Dès ce mois, malgré l'apparition des *cirrus*, s'étendant du S.-O au N.-E auxquels leur groupement a fait donner le nom d'arbre des Macchabées (*Malchabrées* pour la plupart des habitants de nos campagnes) le beau temps continue à se montrer un peu trop tenace.

Pourquoi cette appellation d'arbre des Macchabées, auquel nos vignerons accordent tant de confiance, assurés que son apparition précède toujours un changement de temps ? — Toutes nos recherches ne nous ont jamais donné de solution satisfaisante, ne trouvant aucune relation entre le nom des sept frères qui subirent le martyre avec leur mère sous Anthiocus Epiphane (168 ans avant Jésus-Christ), et l'accumulation particulière de nos nuages légers, blanchâtres et déliés, semblables à de la laine cardée.

Serait-ce tout simplement que sa conformation particulière



l'aurait fait comparer à un arbre généalogique d'où sortent les diverses branches d'une famille ? — Et l'on sait que Macchabée a été la tige des Asmonéens et chef de la résistance contre Antiochus Epiphane dont nous avons parlé plus haut. Pendant plusieurs jours la présence de ce fameux arbre persiste et, malgré cela, le beau temps continue.

L'année dernière, dans la même saison, à quelques jours près, nous avions, dans un champ fraîchement labouré, surpris les ébats d'une jolie dame, à la robe parée des plus splendides couleurs, à la traine longue et gracieuse que de temps en temps, d'un petit mouvement nerveux, plein de grâce, elle relevait d'un air provocateur, s'agitant, sautillant de ci de là ; cinq ou six adorateurs s'empressaient autour de notre belle dame, lui apportant menues friandises acceptées avec un plaisir manifesté par de fréquents battements d'ailes et de petits cris semblables à ceux d'un jeune oiseau attendant la becquée.

C'est une coquette gourmande avions-nous pensé, et, sans nous attarder à considérer pareil spectacle, nous avions tourné les yeux d'un autre côté.

A douze mois de différence, c'est-à-dire à la même époque, presque dans les mêmes lieux et des conditions identiques, nous apercevons la même dame — La même dame ! oh : ne soyons pas aussi affirmatif et ne faisons pas de jugement téméraire entraîné par les ressemblances.

La robe était la même, semblable aussi la traine relevée et abaissée par les mêmes mouvements. Rien n'était changé à la mise en scène, ni les allées et venues de la dame, ni les attentions les prévenances, les soins de courtisans empressés à lui plaire.

Elle aussi pouvait dire, chanter :

Parmi tant d'amoureux empressés à me plaire,
J'avais à loisir
Le droit de choisir

Intrigué, nous le fûmes d'autant plus qu'en saison aussi avancée, les couples sont bien et légitimement unis.

Aussi, notre curiosité vivement piquée, cherchâmes-nous à découvrir la cause de tout ce flirtage ; avec un peu de patience, peut être découvririons-nous le mot de l'énigme ?

Caché au pied de hauts peupliers, nous pouvions, sans crainte d'être découvert, suivre l'observation à laquelle nous engageait ce jeu d'amour, et certes, ce n'était pas sans être entraîné dans les réflexions philosophiques les plus profondes que nous en suivîmes les diverses péripéties.

Les raffinements de cruauté de la dame étaient tels que nous nous surprîmes à dire : « *A te voir si coquette, belle Pie, ma mie, tu n'as pas toujours vécu à l'état sauvage*, la civilisation ne t'est pas étrangère. »

Hâtons-nous de le reconnaître, la paresse ne devait pas être inconnue de notre oiseau, qui trouvait très aisé de se faire nourrir sans fatigue.

Disons aussi que tout s'est passé en manière de conversation ; tous les adorateurs en ont été pour leurs frais, car bientôt notre coquette, gourmande et paresseuse, d'un coup d'aile vigoureux, les abandonnant en détresse, regagnait son nid pour relever de sa faction son seigneur et maître qui, pendant ce temps là, réchauffait la petite famille.

La rentrée au domicile conjugal ne se fit pas, du reste, sans que la bonne farce qui venait d'être jouée fut narrée dans tous ses détails.

La plupart de nos oiseaux sédentaires ont commencé leurs nids, et l'Hirondelle de cheminée fait chez nous sa première apparition le 27, presqu'en même temps que les Moineaux Cisalpins.

AVRIL

Par un beau temps continu, avec variations du vent soufflant du S.-E. le matin et du N.-E. le soir, le Rossignol annonce sa présence par son premier chant dans la nuit du 9 au 10, chant qu'il ne cesse du reste de faire entendre pendant toute la journée.

Malgré ces premières journées chaudes et belles, la température s'abaisse à un tel point pendant la nuit, que le 13, nous trouvons de la glace à notre lever, et que le 15, vignes en pleine campagne, vignes en espaliers dans nos jardins ont été fortement atteintes — les céréales, les biens de la terre en général, comme on est convenu de les appeler commencent à souffrir de la sécheresse, nos oiseaux chanteurs se taisent et même nous quittent — les Hirondelles se font de plus en plus rares jusqu'au 19, où nous pouvons enfin assister à un arrivage sérieux.

De fait, à partir de cette époque, la température se relève graduellement avec menaces d'orages, qui n'aboutissent jamais et la sécheresse persiste devenant inquiétante.

C'est à n'y plus rien comprendre, si le citadin se réjouit d'avoir ses promenades favorisées d'un éternel beau temps, nous ruraux, qui voyons l'avenir de nos récoltes compromis, nous sommes pleins d'inquiétude, et, que l'on nous pardonne une expression vulgaire, mais passée dans le langage usuel, nous commençons à la *trouver mauvaise*. Nous sommes si peu habitués à une telle

série de journées toujours ensoleillées, nous oserions dire que par leur continuité elles nous paraissent fastidieuses.

Ces journées chaudes et lumineuses deviennent endormantes à la fin : une somnolence qui ne manque pas de charme, il est vrai, vous envahit, volontiers on s'y abandonne, mais bientôt la réalité, qui se traduit sous la forme d'une pompe ou de deux instruments d'arrosage qui vous attendent, vous met sur pieds, et vous dit que vos plantes ont besoin de se désaltérer.

C'est toujours l'implacable sécheresse qui, dans notre vallée, nous a tous réduits à guetter l'apparition d'un nuage et à le signaler à nos amis et connaissances. Heureux celui qui, le premier, a pu l'apercevoir, on lui fait une réputation, sérieuse celle là et exempte de jalousies.

C'est une précieuse découverte que cette petite fumée qui a paru dans le ciel ; aussi, avec quel orgueil notre astronome d'occasion l'annonce-t-il de tous côtés. Devenu prophète, plus savant que beaucoup de bulletins météorologiques qui vous annoncent le temps qui s'est fait, il prédit pour le moins une ondée de quatre gouttes d'eau par mètre carré de poussière, tout juste autant que son front brûlant répand de gouttes de sueur sur ses plantes. Puis rentrant chez lui, couvert des félicitations, des congratulations de nous tous qui désirions l'arrivée de ce qu'à l'ordinaire on est convenu d'appeler le mauvais temps, à coup sûr, notre observateur se croit déjà nanti de la direction d'un observatoire quelconque. Hélas ! *Acta est fabula*, nous tous, vignerons ou herbagers, nous en rions pour ne pas être obligés d'en pleurer, — et nous attendons toujours la pluie.

Pendant les derniers jours de ce mois, nous recevons 4 œufs d'Autour (Astur Palumbarius) sans que l'on ait pu tuer la femelle sur son nid.

MAI.

Mai commence avec le beau soleil, qui ne peut lutter avec avantage contre quelques gelées blanches localisées à certaines régions. Les Tourterelles nous arrivent, se cantonnent et à peine leur lieu de séjour est-il choisi qu'elles construisent leurs nids. Une fois de plus, nous trouvons la confirmation d'une observation faite antérieurement, à savoir que l'un des époux seul, le mâle, est chargé du transport des matériaux qui doivent servir à la construction de ce nid, à la femelle incombe le soin du rangement des brindilles de bois sec.

Il est curieux de voir ces oiseaux, habituellement si farouches dans la campagne, se montrer pleins de confiance dans notre

jardin. Leur quiétude est absolue, et à quelques mètres de nous, nous les voyons dans nos allées, choisir, trier, et enlever les bûchettes de bois mort. — Notre présence ne les émeut en aucune façon, pas plus que celle de nos chiens qui continuellement circulent dans notre clos.

Et le mois de mai prend fin, dans les mêmes conditions de sécheresse.

JUIN.

A cette époque de l'année, les passages, les arrivages dans notre vallée sont presque terminés. Si l'ornithologie seule nous préoccupait, bien vite nous laisserions ce mois de côté, mais, comme sous d'autres rapports nous le considérons comme remarquable, nous nous y arrêterons un instant.

Au premier jour, malgré la sécheresse persistante, il annonce son entrée par une gelée noire qui détruit presque tous les légumes, réduisant à néant, et cela pour la quatrième fois, la récolte de certaines vignes, particulièrement celles plantées dans les vallées, sans pour cela en épargner d'autres en plein sommet de côtes.

De plus en plus la disette d'eau se fait sentir, les prairies surtout en manquent; aussi l'eau du plus petit ruisseau est-elle mise à contribution pour leur irrigation. Et dans maints endroits nous avons vu nos malheureuses écrevisses périr, par suite de la mise à sec de leurs demeures (Rû de Beines notamment, dans les jours de la Pentecôte).

C'est dans ce mois que nous pouvons constater la justesse de l'observation, de la remarque de nos vieux chasseurs ou pêcheurs (souvent l'un double l'autre).

La maturité des fruits précoces est commencée, aussi, sur nos espaliers pouvons-nous récolter, dès le 16, les pêches Saint-Assicle qui sont suivies de l'Amsden, fruits délicieux, il faut le dire, et qui ne le cèdent en rien aux espèces d'août et de septembre.

Dès le 20, beaucoup de seigles sont déjà récoltés et battus.

Quelques orages sont signalés autour de nous, mais simplement pour nous faire venir l'eau à la bouche. Nous attendions toujours sans trop nous désespérer, parce que les vignes épargnées par la gelée avaient une apparence superbe et que celles mêmes qui avaient été mal traitées donnaient encore de faibles espérances. *L'année était vineuse.*

Enfin, notre tour arrive, et, sans avoir à souffrir de la grêle qui a ravagé certains pays aux derniers jours de ce mois, nous sommes gratifiés d'un arrosage assez complet; mais il est trop tard, les



prairies ne donnent aucune récolte, seules, celles où l'irrigation a pu être pratiquée ont vu quelque peu d'herbe pousser, et dès ce mois, dans beaucoup de pays, les bestiaux doivent être nourris avec la ration d'hiver.

C'est à cette époque que les guêpes commencent à nous envahir d'une manière inquiétante, tellement leurs bataillons sont nombreux; mais bientôt aussi une guerre acharnée leur est faite, les nids sont recherchés, détruits, soit à l'aide du sulfure de Carbone, soit à l'aide du Pétrole. L'administration supérieure elle-même s'est émue de cette invasion et a prescrit des mesures de destruction.

JUILLET.

Ce n'était certes pas à cette époque habituellement chaude et séche, qu'il fallait nous attendre à des jours humides; aussi, la sécheresse si favorable au développement des microbes persistant, constatons-nous de nombreuses fièvres éruptives. L'influenza, dénommée par nos vignerons la *flûte en zinc* (la gouaillerie Bourguignonne ne désarmant pas même devant la maladie), qui pendant le printemps avait sévi avec une telle intensité que dans certaines maisons toute la famille était au lit, père, mère, enfants, tous se trouvant dans l'impossibilité de se porter le moindre secours, parents, amis, voisins venaient à leur aide et beaucoup s'en retournaient contaminés, l'Influenza, disons-nous, fait une nouvelle apparition, mais, fort heureusement peu de victimes.

« La Grippe (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
« Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
« Faisait aux vignerons la guerre.
« Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

Cette Influenza avait déjà fait son apparition au siècle dernier, Diderot, dans sa correspondance en date du 25 Juillet 1762, disait: « Mme Diderot a été fort malade de la *Petite Poste* », c'était dans ce temps là le nom de la maladie courante qui n'était autre que la Grippe, et en 1774, un avocat écrivait dans les notes journalières: « Le Parlement est comme en vacances; procureurs, avocats, magistrats sont pris en grand nombre par *l'Influenza*, *fièvre dite de Hongrie*.

Le nom de Petite Poste vient assurément de ce que le service des correspondances, au dire de Barbier en 1761, avait été établi dans Paris pour faciliter le transport des lettres.

« L'usage en est très commun et très commode; on a les réponses le matin et l'après dîner. Plus de 200 hommes sont employés pour recevoir les lettres et les porter. Pour 2 sols, on se

dispense d'envoyer son domestique au bout de Paris et de s'en priver ».

« Il y eut à ce moment une épidémie de Grippe et on l'appela la Petite Poste, comme on la désignait aussi sous les noms de *Folette* et *Baroquitte*.

S'il y a eu des changements quant au nombre des hommes chargés du transport des correspondances, on peut remarquer que pour le reste, c'est-à-dire la mise en détresse des diverses administrations, on se croirait aux temps où la *Petite Poste* rendait des services, tout en imposant des arrêts dans les dites administrations. Ce qu'il faut mentionner chez toutes les personnes atteintes par ce mal quasi émigratique, c'est la dépression des forces, l'insomnie ; le système cérébro-spinal est sans aucun doute fortement atteint, chez beaucoup de malades.

Mais combien sont fréquentes les congestions actives qui en peu de temps vous mettent à deux doigts de la mort.

Cette excursion dans le domaine pathologique terminée, nous rentrons pour constater que les passages d'oiseaux étant au calme plat, nous n'aurions rien de particulier à noter; mais nous avons malheureusement à mentionner la pullulation peu ordinaire des guêpes, les dégâts qu'elles causent à tous nos fruits sont devenus *désastres*; prunes, groseilles, petites ou grosses sont dévorées avant d'avoir pu atteindre leur maturité complète, et cependant les mesures de destruction des nids sont appliquées avec rigueur, mais isolément, mais trop tard, car il eût fallu au printemps mettre à mort ces grosses guêpes qui, fécondées avant l'hiver, commencent un petit nid gros comme une pomme d'âpi, lequel deviendra bientôt le berceau d'une colonie dont nous connaissons l'importance.

Moissons et fauchaisons sont terminées, laissant après elles la disette de paille et de fourrage.

Mentionnons en terminant que pendant un voyage de Laroche à Nevers, nous apercevons les F. Hobereaux hantant toujours les mêmes lieux que l'année dernière, et, dans le mois suivant.

AOUT

A notre retour, c'est-à-dire trois semaines après, nous les trouvons toujours dans les mêmes parages.

A cette époque de l'année, dans notre vallée, il ne faut plus s'occuper d'oiseaux, la chaleur et la sécheresse persistant, toutes les conversations roulent sur la qualité du vin à faire, et tous, d'un avis unanime, reconnaissent qu'elle devra compter dans les annales Œnologiques.



Il est déjà question de vendanger dans la première quinzaine de septembre, et qui dit vendange au 15 septembre, dit vin supérieur, mais la pluie fait toujours défaut, hélas ! trois fois hélas !!!

Tellement souvent nous avons entendu accabler l'Etourneau de malédictions qu'un beau jour de chasse (l'Ouverture ayant eu lieu le 26), nous avons cru pouvoir profiter de la présence de nombreuses bandes de ces oiseaux dans nos vignobles pour montrer aux personnes qui nous accompagnaient et cela d'une façon irréfutable, que loin d'être nuisibles, ces *Sturniens* rendaient au contraire les plus grande services.

D'un coup de fusil, deux d'entre-eux furent abattus au milieu d'une bande au sortir d'une vigne; à l'ouverture de leur gésier, nous le trouvons garni de Sauterelles, d'autres insectes et de grainailles noires que nous n'avons pu déterminer, et au milieu de cette bouillie formée d'Elytres et d'autres débris d'insectes, deux ou trois grains de raisins.

C'est identiquement ce que nous avons trouvé chez un Perdreau Rouge tué dans la même journée.

Si nous ne faisons aucune difficulté à reconnaître que pendant la saison de maturation de nos raisins, l'Etourneau peut bien, par-ci par-là, en grappiller quelques-uns, on devra en bonne justice nous concéder qu'il n'en fait pas sa nourriture exclusive, et que dans une vigne il sait trouver autre chose que le fruit de l'arbrisseau qui fut planté par notre bisaïeul Noë.

Et pendant le reste de l'année vers, larves et insectes seuls le nourrissent.

SEPTEMBRE.

Comme nous l'avons vu, la maturité de nos raisins se fait jusqu'à ce jour dans de telles conditions qu'une qualité hors ligne est assurée à leur récolte : cependant, elle laisse encore à désirer sous le rapport de l'humidité.

Le soleil et la sécheresse avaient élaboré il est vrai, pour le vin à venir, une teneur supérieure en glucose et par suite en alcool, mais l'eau avait manqué pour lui enlever un peu de *roideur* et lui donner du *moëlleux*.

Tout arrivant à point à qui sait attendre, aux brises légères des premiers jours de ce mois, succèdent bientôt des ondées bienfaisantes, et chacun naturellement de se réjouir.

La cueillette des fruits se fait dans d'excellentes conditions, cependant, soit en raison de la chaleur exceptionnelle de toute l'année, soit pour toute autre raison, ils *ne se gardent pas*.

Pommes, poires, raisins de treilles sont rentrés au fruitier avant

le 20, les pêches tardives, telles que le Téton de Vénus, qui ne mûrissent qu'en octobre, ont déjà disparu à cette date.

Dès le 7, la vendange est commencée sur plusieurs territoires, et à partir du 11, le branle-bas général est donné. De mémoire de vigneron, nous l'avons déjà dit au Journal, vendange aussi hâtive ne s'était vue.

De tous côtés, c'est un *queudage* inespéré, surprenant, inattendu; toutes les prévisions sont laissées bien loin en arrière, les estimations de la récolte sur pied sont tellement dépassées que les fûts commencent à manquer et que leurs détenteurs en exigent des prix fabuleux (30 à 35 francs les deux feuillettes).

Les moûts atteignent au glucomètre des degrés fantastiques, aussi, malgré les prix élevés des futailles, les vignerons et les propriétaires de vignes sont-ils dans la joie, et certes, ils ont lieu de se réjouir, car de nombreuses vignes qui jusqu'à quatre fois avaient souffert de la gelée, donnent encore une petite satisfaction.

Pour enfûter une pareille récolte pour ainsi dire merveilleuse, tout est mis à contribution.

Bonne affaire pour les tonneliers, disaient quelques-uns. Les tonneliers! mais on n'en trouvait plus et les rares ouvriers qui avaient survécu à la disparition de ce corps de métiers ne savaient plus auquel entendre.

Et disons-le hautement, sans notre petit chemin de fer de la vallée du Serein, dont les administrateurs, dans cette année mémorable se sont mis à l'entière disposition des viticulteurs à court de futailles, une notable quantité de ce vin aurait été perdue faute de récipients convenables pour la mise en cave.

C'est par centaines que chaque train de ce chemin de fer, nous amenait des fûts vides.

Comment, dira-t-on, dans un pays vignoble a-t-on pu être entraîné à de pareilles inquiétudes? Mais, tout simplement parce que de nombreuses années se sont succédé pendant lesquelles nos vignes ne produisaient rien. Grêles, gelées, mildew en avaient eu raison, et les tonneliers, faute d'emploi, avaient disparu.

Il fallait volontiers nous reporter aux dernières années de notre enfance, où notre oreille était si agréablement réjouie par la joyeuse cadence des pan, pan, pan du maillet frappant sur les futailles. Que les temps sont changés! Elles ont disparu, ces escouades d'ouvriers venant soutirer le vin qui devait partir pour un long voyage, par bateau.

Pour une telle traversée, le *reliage* en plein était indispensable, le cercle de fer étant inconnu, il fallait encore des sommiers pour doubler les cercles, des *barres* pour soutenir les *fonds*, des *che-*

villes pour retenir les *barres*. Aussi, quelle animation dans la maison d'un fort vigneron, que de joyeux refrains accompagnés du pan, pan, pan.

Plus de piquage en longue route, ce piquage, c'était le dernier adieu dit par le charretier au nectar qu'il conduisait au port, de nombreuses accolades se répétaient avant une séparation si cruelle.

Aujourd'hui, tout se fait discrètement, en quelques heures les plus fortes cuvées sont conduites, déposées à la gare la plus proche.

C'est le progrès, nous en convenons, mais c'est le progrès qui a enlevé à nos villages leurs vieilles et joyeuses coutumes, c'est encore le progrès qui a fait disparaître ces belles batteries de fléaux battant à trois ou à quatre sur la gerbe à dépouiller de son grain.

Tous ces souvenirs sont bien lointains déjà ; mais pour nous, qui les avons conservés vivaces, nous ne pouvions les laisser disparaître sans les saluer une dernière fois.

Pour nos campagnes c'était la vie active, gaie et bruyante, elle est restée encore active, mais elle devenue silencieuse et triste.

Si le vigneron a eu lieu de se réjouir, il n'en allait plus de même pour l'arboriculteur.

Nos arbres fruitiers, surtout ceux dressés en espaliers et plus particulièrement encore ceux placés à une chaude exposition, recevant en plein le soleil d'été, sont depuis un mois déjà envahis par une quantité fabuleuse de *Tigres*.

Le Tigre (*Tigris pyri*), Tingis du poirier, est un petit insecte qui fait partie de l'ordre des Hémiptères, de la famille des Géocorises, de la Tribu des Aradiens et du genre Tingis, et puisqu'enfin il faut aussi appeler les insectes par leur nom, disons de suite que c'est une *Punaise* et qui plus est une *Punaise membraneuse*.

Cet insecte fait un tort énorme aux poiriers, on peut encore le rencontrer sur les pommiers, les pruniers. Il s'attache à la face postérieure des feuilles, et c'était autrefois dans les premiers jours de juillet qu'il faisait son apparition, mais maintenant cette époque est de beaucoup devancée.

Tout d'abord on ne le voit qu'en petit nombre, en compagnie de larves et de nymphes, ce qui indique, comme le fait remarquer le Colonel Goureau « qu'ils ont été pondus beaucoup plus tôt, et qu'ils ont dû éclore à la fin de mai ou au commencement de juin. »

« Cet insecte, sous ses trois formes, enfonce son petit bec dans la feuille et pompe la sève qu'elle contient ; dès qu'il a absorbé

celle qui correspond à la piqûre, il retire son bec et l'enfonce à côté, et ainsi de suite, faisant une multitude de blessures qui occasionnent une déperdition du suc végétal. »

Ajoutons qu'en même temps qu'il épuise ainsi la plante par suite de l'absorption de ce suc végétal, il en résulte à leur niveau une telle déperdition de sève que bientôt la feuille prend un aspect grisâtre et même jaunâtre, si bien qu'on la croirait desséchée.

Si on la retourne, on voit sa face inférieure couverte de points noirs qui ne sont autres que les excréments de l'insecte et ces excréments forment une couche plus ou moins épaisse qui, paralysant toute respiration de cet organe, en amène bientôt le dessèchement.

En même temps que sous la feuille on observe cette plaque noirâtre qu'un lavage à l'eau simple ou mieux savonneuse peut facilement enlever, il est facile de voir ce Tigre à corps noirâtre, très aplati, long de 0^m002 environ. Hâtons-nous de l'examiner car bientôt il va s'envoler ou se laisser tomber au moindre choc — Sa couleur générale est brune dans les expansions du prothorax et des Elytres qui sont blanches ou jaunes pâles ; ces Elytres sont ornées à la base et aux extrémités de chaque côté d'une tache brune ; c'est cette livrée qui lui a fait donner le nom de *Tigre*. Son abdomen est noir et ses pattes sont blanchâtres.

« Le bec naît de la tête et s'applique contre la poitrine à l'état de repos. — La larve diffère de l'insecte parfait, elle est blanche, à l'exception du premier et du quatrième article des antennes, son abdomen est cordiforme, deux fois aussi long que la tête, et ses bords latéraux et postérieurs sont hérissés de longues épines horizontales, ses pattes sont longues et grêles. »

Rien n'est aussi désagréable que le contact de cet insecte minuscule sur la peau.

Changeant plusieurs fois de vêtement, on peut en rencontrer sous la feuille qui a servi à le nourrir et à l'abriter ; ce n'est guère qu'à la troisième mue que les rudiments des ailes paraissent, et que la larve passe à l'état de nymphe.

A l'approche de l'hiver, suivant le même observateur, les insectes cherchent un abri pour se réfugier, et comme leur corps est plat, cet abri est facilement trouvé sous les écorces soulevées des arbres, dans les fissures où ils passent la mauvaise saison. Les chaleurs du printemps les ranimant, ils sortent alors de leurs retraites et se répandent sur les poiriers pour pondre sur le revers des feuilles et propager leur espèce.

Nous pensons que beaucoup passent l'hiver sous les feuilles que le vent range le long des murs à l'abri de l'humidité.



Certains horticulteurs ont cru remarquer que les vieux jardins étaient bien plus exposés aux ravages de ce maudit insecte que ceux nouvellement créés. Pour nous, on le rencontre aussi bien dans les uns que dans les autres.

Sa présence en grande quantité peut devenir la cause de la perte des arbres sur lesquels il s'est installé, et cela par suite de la suppression de toute respiration des feuilles. Aussi, conseille-t-on de laver de temps en temps leur face inférieure, avec de l'eau, simplement savonneuse pour les uns, additionnée d'un peu de pétrole pour les autres. Le procédé peut être excellent, mais à coup sûr d'une pratique impossible quand on a un grand nombre d'arbres à traiter.

Du reste, les procédés de défense contre les dégâts causés par cet insecte sont loin de manquer, mais bientôt leur emploi devient fastidieux, parce que pour qu'il réussisse, il faut y avoir recours à chaque génération d'insectes.

Nous avons eu recours, et cela plusieurs fois pour les mêmes arbres, aux fumigations de tabac, de soufre, avec toile maintenue au dessus de l'espalier, aux pulvérisations d'eau simple, pétrolée ou phéniquée, savonneuse pétrolée ou savonneuse phéniquée. Le fameux soufre précipité Schlœsing à la nicotine, ne nous a pas donné de meilleurs résultats. C'est encore aux pulvérisations de jus de tabac concentré que nous croyons devoir donner la préférence.

Comme par le dépérissement et le faible volume des fruits que peut porter un arbre couvert de Tigres, il a été facile de se rendre compte combien sa fatigue est grande, et peut-être sa mort prochaine, il ne faut pas hésiter à lui donner des soins spéciaux destinés à soutenir sa végétation, à l'augmenter même, si c'est possible, par l'emploi des engrais de toutes sortes. Nous accordons une grande confiance aux superphosphates qui, par l'acide sulfurique qui a servi à leur fabrication, peuvent devenir un insecticide puissant.

Au point de vue météorologique, et de la prévision du temps qu'il doit faire à courte échéance cette fois, il est bon de noter la suractivité de chasse qui s'empare des Belettes quand la pluie est menaçante.

Abandonnant leur prudence habituelle, elles quittent leurs retraites ; ne redoutant plus la lumière du jour, elles entrent en campagne en quête de proies qu'habituellement elles ne recherchent que la nuit. C'est un signe de mauvais temps bien connu de nos laboureurs et dont nous avons pu constater l'exactitude en compagnie de notre fils Robert, dans la superbe matinée du 12,

jour de notre vendange; dès le soir, une pluie abondante confirmait ce présage.

Pendant tout ce mois, les passages d'Hirondelles, de Becs-fins continuent, nous amenant sur leur fin une quantité considérable de très jeunes oiseaux ; rien d'étonnant à cela, par suite de la température extraordinaire de ces dernières semaines, un grand nombre de pontes tardives ont eu lieu.

Les Grives ont fait presque totalement défaut. — Venues trop tard chez nous elles ont dû dire :

Adieu paniers, vendanges sont faites.

Le grappillage lui-même avait enlevé la dernière récolte, et les chasseurs, les gourmets qui mettent un rôti de grives au-dessus de tout régal ont dû en faire leur deuil.

OCTOBRE

Dans ce mois, les passages de Becs-fins ne cessent pas, et, nous remarquons spécialement ceux des Rubiettes Tithys, des Bergeronnettes grises, Boarules ou autres.

Les pluies devenues plus abondantes ont donné un regain aux herbages, lesquels ont permis de nourrir les bestiaux au dehors, sans être obligé d'entamer les faibles, très faibles provisions d'hiver.

Beaucoup de petits cultivateurs, en prévision de l'impossibilité dans laquelle ils se trouveraient d'entretenir leurs bêtes à l'étable pendant la morte saison, commencent à les vendre maigres, et par suite à vil prix.

Les premiers Milans, les premières Grues apparaissent dans nos régions, vers le 13, de même que les Buses, et le 21, nous constatons la présence de la première Bécasse aux bois de Milly. C'est, à quelques jours près, l'époque habituelle de l'apparition de cet Échassier dans nos contrées.

Les Tarins eux-mêmes qui, depuis plusieurs années semblaient nous avoir abandonnés, se sont de nouveau montrés ; nous avions d'autant plus lieu d'en être surpris que les graines d'Aulnes, dont ils sont si friands, avortées par suite de la sécheresse, étaient très rares.

Et le mois prend fin par une forte gelée du 29, laquelle rappelle aux jardiniers qu'ils auraient dû songer à rentrer toutes leurs plantes délicates.

NOVEMBRE

Mois pauvre en oiseaux de passage, qui ne sont autres que de rares Hérons cendrés et quelques Sarcelles, mais en revanche les



petits Conirostres abondent, tels que Bruants jaunes, Chardonnerets, Pinsons des Ardennes, et puis, parmi les Becs-fins, de nombreux Rouges-Gorges, puis les Bécasses en assez grande quantité représentant les Échassiers.

Encore une fois, nous avons observé le sursaut que font ces derniers oiseaux et les Palmipèdes haut montés sur leurs pattes, qui, au repos, ne se tiennent que sur un pied ; ce haut-le-corps soumis à la volonté de l'oiseau a pour but de dégager de l'encoche située au bord de l'extrémité du fémur la saillie portée à la partie supérieure du tibia du membre sur lequel porte tout le poids du corps du volatile, disposition qui lui permet de résister à la violence du vent, et cela, même pendant le sommeil.

Ce mouvement, sorte de déclanchement que nous avions signalé déjà, et sur lequel nous croyons cependant utile de revenir, est d'une constatation facile chez l'Oie d'Egyte, dont les membres inférieurs sont très élevés pour un Palmipède. Il faut ajouter que l'oiseau ne réussit pas toujours du premier coup à se remettre sur ses deux pattes.

Dès les 16, 17, 18, 20, nous pouvons observer quelques vols de canards sauvages, remontant ou descendant la vallée du Serein. Évidemment ces oiseaux forment l'avant-garde qui pendant plusieurs jours, plusieurs semaines peut-être, va se cantonner sur notre rivière, pour nous abandonner dès que les froids deviendront plus rigoureux, d'autres suivront qui n'y feront qu'un très court séjour.

La neige aussi nous arrive, mais peu abondante; mentionnons encore sur le plateau de Chitry, la présence d'un C. Freux aux ailes blanches, malheureusement pour nous, l'oiseau a pu échapper à toute poursuite.

DÉCEMBRE.

L'année finit avec une pauvreté absolue en oiseaux de passage, la température se maintenant douce, les vols de canards signalés dans la fin du mois précédent se montrent toujours, .mais de moins en moins abondants, décimés de côté et d'autre par les chasseurs. Les pluies sont devenues fréquentes, le froid se fait sentir très vif après Noël, et cela plus particulièrement vers le 29 et le 30.

1893 ! Pauvre année pour l'Ornithologiste, tu mérites à un autre point de vue une mention particulière.

Si féru que l'on soit de l'amour de l'étude et de la recherche des oiseaux, on n'en est pas moins Bourguignon, Bourguignon autocthone, né sur les rives du Serein, au cours paisible, nourri de la



sève généreuse des côteaux qui lui forment un encadrement fleuri et parfumé, sève bienfaisante qui amène richesse et bonne humeur chez nos vignerons.

1893 ! C'est la bonne année qui nous a fourni la purée septembrale, mère des gais propos et des joyeuses chansons ; — purée abondante et délicieuse qui fait descendre de nos coteaux ensoleillés l'abondance aux caves, l'aisance aux maisons de ses producteurs.

Devant toi, avec respect tous nous nous découvrons, et te sacrons *grande année.*

Célébrons donc aujourd'hui :

Ce vin de Bourgogne
Qui met la belle humeur
au cœur

et tout particulièrement cette liqueur ambrée, divine, ce vin de *Chablis*, si cher à Rabelais.

Ce vin pétillant,
Charmant,
Qui châteaux en Espagne
Fait faire souvent.

Finesse de goût, limpidité, richesse alcoolique, bouquet, 1893 a donné tout cela à nos vins.

Mais aussi, quels honneurs ont été rendus à ce jus de la treille, jeunes et vieux, tous, nous l'avons largement fêtée, cette liqueur moustillante.

Tes adorateurs vieux Bacchus, ont été nombreux ! — qui oserait dire en quelle quantité ils ont été rencontrés le soir, festonnant, culbutant, roulant de compagnie pour encombrer les ruisseaux de nos rues.

Heureuses gens qui peuvent pour un moment oublier au fond d'un verre les tribulations de ce bas monde !

Pauvre bénit vin ! Depuis longues années tu nous boudais; aussi, pauvre bénit vin, ont répété à l'envi les vieilles phalanges de la plus belle moitié de notre race bourguignonne! *Nunc est bibendum*, avait dit Horace pour encourager ses compatriotes à célébrer dignement un glorieux fait de l'histoire romaine. *Nunc est bibendum*, le divin bourru, nectar des Dieux.

Aussi, combien sont nombreux dans nos villages, les foyers où chaque soir des autels sont élevés au Dieu du vin, et pour l'Hébé de ces pénates hospitalières, servir l'Ambroisie à son seigneur et



maître et à sa cour, n'est pas suffisant. A elle comme à tous, il lui faut approcher de ses lèvres la coupe débordant du *Bourru*.

Mais bientôt entre en scène, une jeune divinité de l'Olympe fort avantageusement connue et tenant à affirmer de nouveau, à maintenir sa puissance :

Qui que tu sois, voici ton maître,
Il l'est, le fut, ou le doit être.

Race de vignerons ne saurait disparaître!

Foin de tout calcul et de toute prévoyance ! Nous avons une bonne année, son produit est escompté et de nombreux planteurs de vignes pointent à l'horizon pour le courant de l'année 1894.

Pauvre bénit vin, tu restes la consolation des Hébés sur le retour qui ne peuvent plus sacrifier qu'au fils de Jupiter et de Sémélé.

Mais combien nous devons les excuser tous ces fervents du jus de la treille, condamnés qu'ils étaient depuis longues années à s'empoisonner avec toutes les mixtures méridionales, ou à satisfaire leur soif avec des liquides provenant de macérations de cerises, de groseilles, de prunelles, ou du fruit de l'églantier, le pompeux et fastueusement chatouillant, le Cynorrhodon.

Cependant nous nous garderons de suivre tous ces disciples dans la pratique d'un culte aussi fervent.

Bornons-nous à nous réjouir, puisque dans un avenir prochain, si nous en croyons ce qui se passe autour de nous, le mouvement de dépopulation doit subir un arrêt, le nombre des défenseurs de notre Patrie augmentant, nous aurons raison de suivre le conseil du vieil Horace et de nous écrier avec lui :

Nunc est bibendum.
Nunc pede libero pulsenda tellus.

Maligny, janvier 1894.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

TROISIÈME PARTIE

—

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES



QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

TOME XVIII DE LA 3e SÉRIE

—

1894

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1894.

	MM.
Président	G. COTTEAU.
Vice-Présidents	Dr Félix RABÉ.
—	E. PETIT.
Secrétaires..............	H. MONCEAUX.
—	F. MOLARD.
Archiviste...............	U. RICHARD.
Archiviste honoraire.....	LORIN.
Trésorier	DEHERTOG.
Trésorier honoraire......	GUYARD.

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Beaux-Arts et Archéologie)

Directeur :

M. G. COTTEAU.

Conservateurs :

MM. BIARD, Peinture et Sculpture,
MONCEAUX, Archéologie et Céramique.
MANIFACIER, Numismatique.

SALLE D'ECKMÜHL

Conservateur honoraire :

M. le marquis D'AVOUT, à Vignes.

Conservateur titulaire :

M. Ch. JOLY.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1894.

—

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1894

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU

Congrès de la Sorbonne. — Après l'adoption du procès-verbal, M. le président communique à l'assemblée la Circulaire ministérielle qui fixe au mardi 27 mars l'ouverture annuelle du Congrès des Sociétés savantes. Les Mémoires devront être envoyés au Ministère d'ici au 31 janvier et la liste des membres de la Société qui devront la représenter sera close à cette époque.

Plusieurs membres se font inscrire de suite et la liste sera arrêtée définitivement à la séance de février.

Comptes de 1893. — M. le président présente à la Société, au nom du Bureau, les comptes du trésorier pour l'exercice 1893, avec pièces à l'appui, et il demande la nomination de la commission prise dans le sein de l'assemblée qui doit examiner ces comptes.

MM. Bigault et Raoul, qui ont déjà fait partie de cette commission les années précédentes, sont élus de nouveau, et M. Leblanc-Duvernoy est désigné ensuite pour remplacer le regretté M. Limosin, qui en faisait également partie.

Election de nouveaux membres. — M. Louis Jouby, avocat à la Cour d'appel de Paris, présenté à la dernière réunion, est élu membre titulaire.

M. Auguste Dubois, professeur de mathématiques au collège de Beaune, est élu membre correspondant.

Présentations. — M. l'abbé Maillot, curé d'Etaules, est présenté comme membre titulaire par MM. l'abbé Bouvier et Monceaux.

— M. Roserot, archiviste de la Haute-Marne, à Chaumont, est

présenté comme membre correspondant par MM. Molard, Monceaux et Cotteau.

Il sera statué sur ces admissions à la séance de février.

Dons et acquisitions. — M. Monceaux présente plusieurs pièces qui ont été acquises pour le Musée et devront être placées dans la collection Gariel :

1° 1 petit écu au bandeau frappé à Dijon en 1765, à l'effigie de Louis XV ;

2° 1 liard de Louis XIV daté de 1698 et frappé à Besançon ;

3° 1 sol de Louis XIV, 15 deniers tournois, frappés à Dijon en 1694 ;

4° 1 karolus de Charles VIII frappé à Mâcon ;

5° 1 demi-sol de 1770 frappé à Besançon, à l'effigie de Louis XV ;

6° 1 sol de 1770 frappé également à Besançon.

M. le secrétaire a la parole ensuite et donne lecture du rapport suivant sur le don fait par les héritiers Robineau-Bourgneuf de ses collections d'histoire naturelle :

M. Robineau-Bourgneuf, propriétaire à Saint-Sauveur, est mort le 15 juin 1893. Quoiqu'il se soit toujours tenu à l'écart et qu'il n'ait jamais fait partie de notre Société, il en suivait les travaux et, à plusieurs reprises, il nous avait manifesté ses sympathies et son intention de laisser à notre Musée ses collections d'histoire naturelle. Aussi, bien qu'il n'ait point fait de dispositions spéciales, sa fille, Mme Delabrousse, et son fils, M. le colonel d'artillerie Robineau-Bourgneuf, ont-ils voulu assurer la conservation de la belle collection d'oiseaux du pays qu'il avait formée depuis soixante ans, ainsi que de l'herbier des plantes de la Puisaye. Nous sommes allé prendre possession de ces collections ces jours derniers ; elles sont arrivées et nous allons procéder à leur classement avec M. le docteur Rabé, qui vous fera un rapport spécial sur la collection ornithologique.

Malheureusement nos salles d'histoire naturelle sont en trop petit nombre et il ne nous sera pas possible de conserver à cette collection son unité d'origine. Sans doute, nous pourrons compléter nos séries d'ornithologie, surtout en ce qui concerne les Echassiers et les Palmipèdes fréquentant les étangs de la Puisaye, mais il nous restera un chiffre assez considérable de doubles qu'il s'agira de placer honorablement.

Nous avons rapporté également un certain nombre d'oiseaux étrangers à nos pays ; ils pourront former une vitrine spéciale. Mais là encore il nous faudra rechercher un emplacement. Il est certain que, dans un bref délai, la Société aura à s'occuper du placement des collections dont elle a l'administration et de l'agrandissement des locaux mis à sa disposition par la Ville, et il devient d'autant plus urgent de se préoccuper de cette question, que nous n'avons pas moins de six services distincts sous le même toit :

1° La Bibliothèque et les Archives de la Ville ;

2° Le Musée lapidaire et le Musée archéologique ;

3° Le Musée des Beaux-Arts ;

4° La salle d'Eckmühl ;

5° Le Musée d'Histoire naturelle, comprenant la Zoologie, la Botanique, la Géologie et la Paléontologie ;

6° Enfin, la Bibliothèque de la Société, qui s'accroît tous les jours.

Nous pensons que M. le Maire doit être avisé de la situation, afin qu'il puisse prendre, de concert avec le Conseil municipal, les dispositions nécessaires pour mettre de nouveaux emplacements à la disposition de ces divers services, que des dons généreux ont augmenté dans de grandes proportions.

Nous voulons, en terminant, vous prier de voter des remerciements à la famille Robineau-Bourgneuf pour sa libéralité ; mais en même temps, nous attirerons votre attention sur la nécessité de perpétuer le souvenir de nos bienfaiteurs, comme cela a été fait pour ceux de la Bibliothèque. Des plaques de marbre commémoratives ont été instituées et les noms des auteurs de legs importants y ont été gravés. Il faut qu'il en soit de même pour les différentes sections du Musée, et nous vous proposons de nommer une commission, laquelle sera chargée de dresser la liste des donateurs qui, depuis sa création, ont tenu à enrichir nos collections. Nous proposerons ensuite à la Ville de prendre à sa charge la dépense, peu importante du reste, qu'entraînera l'installation des nouvelles plaques de marbre. Nous aurons ainsi rendu une justice un peu tardive aux hommes de science qui ont encouragé notre œuvre et nous aurons, pour l'avenir, un moyen de reconnaître publiquement les sympathies pour notre Musée qui s'affirment de jour en jour par des donations importantes.

— Suivant les conclusions du rapport de M. Monceaux, des remerciements sont votés à la famille Robineau-Bourgneuf.

La proposition d'ériger des plaques commémoratives où seront inscrits les noms des bienfaiteurs du Musée est ensuite mise aux voix et acceptée, et le Bureau est chargé de dresser la liste des donateurs de notre Musée qui ont mérité le titre de bienfaiteurs par l'importance de leurs dons.

Correspondance imprimée. — M. le président offre, en son nom personnel, la 31e livraison de la *Paléontologie française* (Pl. 364 et s. Echinides éocènes). Il annonce en même temps qu'il va entreprendre la suite, qui comportera les Echinides miocènes, lesquels termineront la série des terrains tertiaires.

— M. le secrétaire dépose la liste suivante des ouvrages parvenus au Bureau pendant le mois qui vient de s'écouler.

I. Envois des Sociétés correspondantes.

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie. La Picardie historique et monumentale. Amiens ; cathédrale. Notes par Edmond Soyez.— Album archéologique : 6e fascicule.

BONE. — Académie d'Hippone. Réunion du 10 octobre 1893.

BREST. — Bulletin de la Société académique de Brest. 1892-93.

CHAMBÉRY. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. Documents. T. VII, 1893.

— Bulletin de la Société d'histoire nat. de Savoie. Janvier-Juillet 1893.

DIJON.— Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. Novembre-Décembre 1893.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, du commerce et de l'industrie du Var. Novembre 1893.

GAP. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. Octobre 1893.

JOIGNY. — Bulletin semestriel de la Société d'agriculture de Joigny. Juillet-Décembre 1893.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. Août-Septembre 1893.

NEW-YORK. — Transactions of the New-York Academy of sciences. Vol. XII. 1892-93. Annals, etc. Vol. VIII. July 1893.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin T. X, nº 15.

PARIS. — Bulletin de la Société géologique de France. 3ᵉ série, t. XXI, nº 2. Comptes-rendus. Nº 17, 4 Décembre 1893.

— Bulletin des séances de la Société entomologique de France, 1893. Nºˢ 18 et 19.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. Nºˢ 8-10. 1893. Mémoires, t. I, 3ᵉ série, 1ᵉʳ fasc.

— Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Nº 12. Décembre 1893.

SAN-FRANCISCO. — Proceedings of the California Academy of Sciences, 2ᵉ série, vol. III. Part. 2. Occasional Papers of the California. Academy of Sciences. IV.

STOCKHOLM. — Bihang till Kougl. svenska vetenskaps. Academiens Handhisgar. Adertonde bandet. Afdelning IV.

VALENCE.— Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Gap, Grenoble et Viviers. Année 1893.

WIENN. — Jahrbuch der K. K. Geologischen Reichsantalt. 1893. XL band.

II. Envois divers.

— Revue de Champagne et de Brie. Août-Septembre 1893.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Décembre 1893.

Communications et Lectures. — M. Monceaux présente, au nom de notre nouveau collègue, M. Gauthier, le commencement du travail qu'il a entrepris sur Rogny-Saint-Eusoge. Il donne lecture de cette première partie, qui sera continuée.

— M. Molard termine la séance en présentant un rapport sur la Notice de M. Crédé, intitulée : *Les Gens de guerre à Saint-Julien-du-Sault durant le Moyen-Age et la Révolution.* C'est un

recueil d'articles publiés par l'auteur dans le *Courrier de Joigny* et qu'il a chargé M. Molard d'offrir en son nom à la Société.

M. Crédé, après un chapitre préliminaire sur l'histoire de Saint-Julien et de son château, passe en revue les diverses troupes qui y ont tenu garnison, depuis les Basques de Jehangon de l'Escagne jusqu'aux dragons et aux carabiniers royaux sous Louis XV.

Il termine en fournissant d'intéressants détails sur les volontaires de Saint-Julien aux temps de la Révolution.

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1894.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Mort de deux membres. — Le procès-verbal de la séance de janvier étant lu et adopté, M. le président annonce la mort de deux membres : d'abord celle de M. Fleutelot, l'un des membres de la Société les plus assidus à nos séances et les plus anciens, car son admission datait de 1850 ; puis celle de M. Charles Bazin, propriétaire au château de Fumerault et naturaliste distingué. M. le président s'exprime, à ce sujet, dans les termes suivants :

J'ai à vous faire part de la mort très regrettable d'un de nos distingués collègues. M. Charles Bazin de Gribeauval est décédé à Cannes, il y a quelques semaines, dans sa 75e année. M. Bazin faisait, depuis vingt-six ans, partie de notre Société et a publié dans le Bulletin plusieurs Mémoires d'histoire naturelle dignes d'attention. En 1869, il nous a fait connaître deux ateliers de silex taillés préhistoriques situés à Fumerault et à Fleix, sur la commune de Saint-Aubin-Château-Neuf.

Plus de 600 silex taillés ont été recueillis par M. Bazin dans ces deux localités. Neuf planches, dessinées par l'auteur lui-même et représentant les divers types de silex taillés, depuis les couteaux et les perçoirs jusqu'aux nucleus, accompagnent cet intéressant mémoire, qui a rendu classique l'atelier de Fumerault. En 1872, M. Bazin a publié une Notice détaillée sur un diptère, *Bubio Marci*, Macquart, appelé vulgairement *Mouche de Saint-Marc* et sur les erreurs propagées par les journaux, scientifiques et autres, au sujet de cet insecte, et en 1874 une autre notice sur le ver à soie du chêne, *Bombyx Iama mai*, et les difficultés de l'acclimater dans nos pays. M. Bazin s'occupait aussi beaucoup de géologie et avait réuni dans sa résidence de Fumerault une nombreuse collection de fossiles crétacés recueillis dans les étages albien et cénomanien, classés par lui, et dont j'ai plus d'une fois profité pour mes travaux.

Les paroles prononcées à Saint-Aubin sur la tombe de M. Bazin par notre collègue M. Leclerc de Fourolles, ont fait connaître ses vertus



privées ; ce n'est pas ici le lieu d'y revenir. Je me bornerai à vous dire combien était grande son obligeance pour les naturalistes qui venaient le visiter et quelles vives sympathies il savait inspirer. Que d'excursions intéressantes j'ai faites, en son aimable compagnie, aux ateliers préhistoriques de Saint-Aubin, aux carrières cénomaniennes et turoniennes de Dracy, aux gisements phosphatés de Saint-Maurice-le-Vieil, si riches en fossiles, qui avaient échappé à M. Raulin et qu'il a été un des premiers à signaler ! M. Bazin était depuis longtemps mon ami. Sa mort me cause de vifs regrets, que vous partagerez tous avec moi.

Prix Crochot. — M. le président annonce ensuite qu'il vient de recevoir de M. le Préfet l'extrait du procès-verbal de la séance de la Commission du Prix Crochot, par lequel cette Commission attribue à notre collègue M. Monceaux le prix attribué au meilleur travail sur la question qu'elle avait mise au concours. Le procès-verbal de la Commission est conçu dans les termes suivants :

COMMISSION DU PRIX CROCHOT

Procès-verbal de la Séance du 30 Décembre 1893.

L'an 1893, le 30 décembre, à 10 heures du matin, la Commission instituée par le testament de M. Crochot, ancien Conseiller de la Préfecture de l'Yonne, s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de M. le Préfet de l'Yonne, à l'effet de prendre connaissance des Mémoires produits pour l'obtention des prix mis au concours suivant la décision du 6 août 1892.

Etaient présents : MM. de Luze, préfet, président ; Bondoux, président du Tribunal civil ; Bréart, principal du Collège.

M. le Préfet fait connaître à la Commission que, pour le premier prix : *Histoire de l'assistance publique et privée en ce qui concerne les enfants mineurs du département de l'Yonne*, il n'a pas été présenté de Mémoire ;

Que pour le deuxième prix : *Histoire de l'Imprimerie ou de toute autre grande industrie dans l'une des villes ou dans l'ensemble des pays qui composent aujourd'hui le département de l'Yonne*, deux Mémoires ont été envoyés.

M. le Préfet donne communication à la Commission du rapport présenté, au nom de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne sur ces Mémoires, par M. Molard.

Après discussion sur le mérite desdits Mémoires, la Commission classe au premier rang celui portant l'épigraphe : *Legendo et Posteris Laborando* et décide que le prix de 1,400 francs lui sera accordé.

Le pli cacheté portant le double de l'épigraphe et le nom de l'auteur est alors ouvert par M. le Préfet.

L'auteur est M. Monceaux, secrétaire de la Société des sciences de l'Yonne, officier de l'Instruction publique.

En conséquence, la Commission déclare décerner le prix à M. Monceaux.

Avant de se séparer, les membres de la Commission décident qu'un

prix de 1,400 francs sera décerné en 1894 à l'auteur du meilleur travail sur le sujet ci-après : *Histoire de l'assistance publique en France, notamment en ce qui concerne le département de l'Yonne.*

Les Mémoires devront être déposés au Secrétariat de la Préfecture le 30 novembre 1894 au plus tard.

Le Préfet, Président,
Signé : De Luze.

Les Membres de la Commission,
Signé : H. Bondoux, Bréart.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire général,
Duponteil.

Après cette lecture, M. le président félicite M. Monceaux du succès qu'il vient d'obtenir et l'assemblée applaudit vivement notre collègue.

— M. Cotteau annonce ensuite que la Commission du Prix Crochot ayant donné de nouveau comme sujet de concours la question qui n'a pas été traitée, le Bureau a pensé qu'il y avait lieu d'examiner d'abord si le délai accordé était bien suffisant, de voir ensuite s'il n'y aurait pas lieu de proposer l'adoption d'une ou plusieurs questions, afin d'avoir un plus grand nombre de Mémoires présentés au concours.

Sur la proposition de plusieurs membres, l'étude de cette question est renvoyée à la prochaine séance, et M. Molard est prié de préparer un rapport qui devra être envoyé, après approbation, à la Commission du Prix Crochot.

Subvention ministérielle. — M. le président annonce encore à l'assemblée que M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la Société, comme encouragement à ses travaux, une somme de 600 francs sur l'exercice 1893.

— M. Monceaux demande la parole et remercie M. le président ainsi que les membres de la Société des preuves de sympathie qu'ils viennent de lui donner et qu'il s'est toujours efforcé de mériter depuis trente-cinq ans qu'il a l'honneur d'être secrétaire de la Compagnie. Puis il continue pour annoncer à la Société que M. Gustave Cotteau, notre très cher président, vient d'être honoré d'une nouvelle récompense. La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or vient de décerner à M. G. Cotteau la grande médaille d'or pour l'ensemble de ses travaux scientifiques. Assurément la Société bourguignonne a été bien inspirée en décernant cette haute récompense à un homme dont toute la vie a été consacrée à la science pure.

M. Cotteau, membre correspondant de l'Institut, membre de la Société géologique de France et de celle de Londres, président de la Société des sciences de l'Yonne, recevra cette nouvelle faveur



comme une marque de sympathie pour son mérite, pour sa haute compétence scientifique, et nous, ses compatriotes de l'Yonne, ses collègues ici présents, nous voulons souligner cette bonne nouvelle par nos applaudissements.

La Compagnie s'associe par des vivats répétés à la proposition de M. le secrétaire.

— M. Monceaux présente ensuite, au nom du Bureau, les propositions pour le budget du présent exercice :

RECETTES

§ I. Solde de compte 1893	1	Reliquat en caisse au 31 déc. 1893.	1945	» »
	2	Cotisations arriérées	» » »	» »
§ II. Produits ordinaires.	3	Cotisations de 270 membres à 12 fr.	3240	» »
	4	Cotisations de 15 nouveaux membres 18 fr.	270	» »
	5	Cotisations de 15 membres correspondants	90	» »
§ III. Publications	6	Produits des publications	50	» »
§ IV. Capitaux placés	7	Arrérages de rentes 3 1/2. (Legs Chaillou des Barres)	200	» »
	8	Arrérages de rentes 3 0/0. (Legs Challe)	147	» »
§ V. Recettes diverses	9	Encouragement du ministère de l'instruction publique	600	» »
	10	Subvention du Département	1000	» »
	11	Subvention de la Ville	400	» »
	12	Subvention de la Ville pour le médailler. (Legs Gariel)	500	» »
	13	Arrérages de rente 3 0/0. (Legs de Blocqueville pour la salle d'Eckmülh)	500	» »
	14	Recettes imprévues	100	» »
		Total des recettes	9042	» »

DÉPENSES

§ I. Passif	1	Solde du compte d'impressions restant dû au 31 décembre 1893	1000	» »
§ II. Publications	2	Impression du Bulletin (1er et 2e semestres 1894)	3800	» »
	3	Planches	900	» »
§ III. Frais de bureau	4	Frais de bureau et d'affranchissemt	300	» »
	5	Frais de recouvrements	50	» »
	6	Garçon de salle	325	» »
§ IV. Jetons de présence.	7	Acquisition et rachat de jetons	600	» »
§ V. Musée et Collections	8	Entretien du Musée et fouilles	900	» »
	9	Entretien du médailler et acquisit.	600	» »
	10	Conservation du Musée d'Eckmühl.	500	» »
§ VI. Dépenses imprévues	11	Dépenses imprévues	67	» »
		Total des dépenses	9042	» »

Ces propositions sont adoptées après lecture.

Election de nouveaux membres. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la dernière réunion. Sont successivement élus :

1° Comme membre titulaire : M. l'abbé Maillot, curé d'Etaules ;

2° Comme membre correspondant : M. Roserot, archiviste de la Haute-Marne.

Présentations. — M. Victor de Vathaire, chef de bataillon en retraite à Dijon, est présenté comme membre titulaire, par MM. Fauchereau et Monceaux.

Sont présentés comme membres correspondants : 1° par MM. E. Petit, Molard et Monceaux, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, et M. Claudin, libraire à Paris ;

2° Par MM. Cotteau et Monceaux, M. Milne Edwards, directeur du Muséum d'histoire naturelle à Paris ;

3° Par MM. Chandenier, Monceaux et Molard, M. Georges Fels, inspecteur des Contributions directes à Quimper.

Il sera statué sur ces présentations conformément au règlement.

Dons. — M. Monceaux présente, au nom de notre collègue M. Loiseau, notaire à Auxerre, une petite pièce d'argent (1 fr.) frappée en 1831 à l'effigie de Henri V.

— M. Vincent offre également pour le Musée, au nom de M. Courtois, une hache en silex trouvée à la Fourchotte, commune de Brion.

— M. Raoul offre une empreinte de *Cidaris vesiculosa* (d'Orbigny) provenant de la craie du Sancerrois, et un fragment provenant de l'Arkose d'Avallon.

Acquisition. — M. Mignot présente à la Compagnie une pièce d'argent de Charles le Chauve frappée à Châlon-sur-Saône, qui vient d'être acquise par le Musée pour le Médailler Gariel. (Monnaies de Bourgogne) :

Charles le Chauve, empereur, 875 à 877, Châlons-s-Saône + CIIAIOIVS IIPEP (pour CAROLVS IMPER). Monogramme composé des lettres KPOLS dans le champ.

℞ + CAVILONIS CVS. Croix dans le champ.

Congrès des Sociétés savantes. — M. le président annonce que la liste des membres qui doivent représenter la Société aux réunions de la Sorbonne va être close. Les membres qui se proposent d'y assister sont MM. Cotteau, Molard, Monceaux, Rabé, Richard, Bouvier et Parat.

MM. Guillon et Monceaux assisteront également aux réunions des Sociétés des Beaux-Arts.



Il sera fait des lectures : 1° par M. Cotteau, sur les Echinides nouveaux ; 2° par M. Molard, sur la Banque de Saint-Georges et l'administration de la Corse ; 3° par M. Monceaux, sur les Le Rouge, imprimeurs et graveurs du xv° siècle ; 4° par M. U. Richard, sur Villariacum, frontière de Bourgogne au v° siècle ; 5° enfin par M. l'abbé Parat, sur les grottes de Saint-Moré.

— M. le secrétaire donne connaissance à l'assemblée d'une lettre de notre collègue M. Gauthier, nous informant que dans les archives du château des Bordes il se trouve de nombreuses pièces concernant le marquisat d'Epoisses et en même temps Avallon, Cravant, Migé, Vézelay, etc., car le fief des Bordes a appartenu aux Lagrange d'Arquien et aux d'Ancienville, qui furent marquis d'Epoisses, comtes de Maligny, seigneurs de Sergines, de Marrault, etc.

Correspondance imprimée. — M. Monceaux présente, au nom de l'éditeur et au sien propre, un exemplaire de l'Annuaire de l'Yonne pour 1894, arrivé à sa 58° année.

L'Annuaire historique paraît, en effet, sans interruption depuis l'année 1837, et on peut dire qu'il a rendu de grands services, d'abord en provoquant parmi nos compatriotes le goût des études sérieuses, des sciences historiques principalement, puis en donnant à profusion et en répandant sur notre histoire locale la lumière de ces petits faits qui permettent aux travailleurs d'entreprendre des travaux de plus longue haleine. Les premiers rédacteurs de l'Annuaire ont été les fondateurs de notre Société en 1847. Nos confrères les plus zélés et les plus autorisés ont continué ces traditions de travail et de savoir qui leur avaient été transmises, et aujourd'hui encore les plus sympathiques d'entre eux n'ont point dédaigné de nous aider à continuer l'œuvre si bien conduite depuis bientôt soixante ans. Il ne nous appartient pas de donner une analyse des notices parues cette année dans l'Annuaire. Nous nous contenterons de vous les signaler et d'en inscrire ici les titres :

1° *Les Almanachs de Sens*, par M. Henri Monceaux ;

2° *Neuilly pendant la Révolution*, par M. A. Moreau ;

3° *A propos du Contrat de mariage d'un vigneron auxerrois*, par M. E. Drot ;

4° *Les Carreaux de Bourgogne*, par M. H. Monceaux ;

5° *Origines des noms de communes du département de l'Yonne ; arrondissement de Sens*, par M. Ch. Moiset ;

6° *Le Bailliage d'Auxerre*, par M. F. Molard ;

7° *Les représentants de l'Yonne à la Convention nationale : Tureau de Linières*, documents recueillis par M. Léger ;

8° *Vue de Chablis*, par M. E. Petit ;

9° *Table générale des biens nationaux*, par M. E. Drot ;

10° *Une Excursion dans la Côte-d'Or*, par M. U. Richard ;

11° *Deux Catalogues inédits de Lebeuf*, par M. F. Molard ;

12° *Catalogue des châsses et reliquaires conservés dans les églises de la ville d'Auxerre en 1725*, par M. F. Molard ;

13° *Auxerre il y a trois siècles*, par M. H. Monceaux ;

14° *L'Exposition d'Auxerre*, par M. H. Monceaux ;

15° *Compte-rendu analytique des séances du Conseil général de l'Yonne en 1893 ;*

16° *Mercuriales des principaux marchés du département.*

17° *Evénements généraux. — Evénements locaux.*

Disons, en terminant, que les deux vues de Chablis et d'Auxerre qui ornent le volume offrent un intérêt tout spécial. On possède, en effet, très peu de vues anciennes offrant les caractères de la vérité et de la sincérité la plus absolue. Ces deux vues, dessinées en 1609, sous le règne de Henri IV, et dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque nationale, sont excessivement précieuses ; elles seront certainement accueillies avec le plus grand intérêt par les Chablaisiens et les Auxerrois qui apprécient les souvenirs du passé.

— *La Revue de Champagne et de Brie* (n° d'octobre 1893) contient un document historique que nous ne pouvons passer sous silence. C'est le *Rôle des Nobles du Bailliage de Troyes appelés au service du Roi en 1463* que vient de publier M. Louis Le Clert, conservateur du Musée de Troyes.

Les procès-verbaux de convocations de bans et arrière-bans sont très précieux, parce qu'ils nous donnent les noms de personnages de la contrée, groupés ensemble, et dont on peut ainsi apprécier la situation. L'année 1463 est l'époque où le roi Louis XI, à la tête de son armée, partit pour le Midi de la France, dans le but de s'assurer le Roussillon, que le roi d'Aragon, don Juan, poussait à la révolte. C'est à cette occasion que la noblesse de Champagne fut appelée. Nous avons reconnu dans la liste dressée plusieurs personnages appartenant à la partie de la Champagne englobée depuis la Révolution dans le département de l'Yonne. Il nous a paru intéressant de relever leurs noms et de les rappeler ici avec les titres qui leur sont donnés :

..... 8° Messire Ferry de Grancey, chevalier, seigneur de Pralain, homme d'armes (1) ;

9° Jehan de Saint-Julien, seigneur de Milly (2) et Perrinot Royer, demeurant audit lieu de Milly, feront ung homme d'armes à deux chevaulx et la accepte ledit de Saint-Julien la charge ;

12° Jehan Regnier, seigneur de Garchy ; Pierre Ratier et Joffroy Pitois ont eulx trois accepté de faire ung homme d'armes et trois chevaulx et a prins la charge ledit de Garchy (3).

(1) Dès 1467, Ferry de Grancey était gendre de Thibaud du Plessis, seigneur d'Ancy-le-Serveux et de Barberey Saint-Sulpice. (Arch. de l'Aube, E, 333.) Avant 1490, sa veuve était remariée à Mathurin de Balathier, seigneur de Praslin (canton de Chaource, Aube).

(2) Milly, canton de Chablis.

(3) Garchy ou Guerchy, canton de Pouilly-sur-Loire (Nièvre). Jehan Regnier fut comme on sait, bailli d'Auxerre ; il avait sans doute une seigneurie en Champagne



13° Jehan du Moustier, Claude de Railly, Jehan de Chardonnel et Gruer de Gigny ont promis de faire et entretenir un homme darmes et trois chevaulx et a prins la charge ledit de Chardonnel ;

14° Loys de la Tremoille (1), comte de Joigny audit bailliage absent, fut en la derreine ordonnance charge de faire trois hommes ;

15° Messire Pierre de la Broce, chevalier, seigneur de Parxey ; Jehan de Laines, Guillaume de Loze et Itier de Loze, ledit Jehan de Laines avec les dessus dits a accepté faire ung homme darmes à trois chevaulx ;

18° Messire Guillaume Juvenel, chevalier, seigneur de Trainel, absent (2) ;

19° Messire Thebault du Plessy, chevalier, absent (3) ;

22° Joffroy du Plessy (4) ;

37° Pierre de Courtenay, homme d'armes en ordonnance ;

71° Jehan le Beuf, demourant à Joigny, a offert servir selon sa puissance (5) ;

82° Pierre de Creaun, demeurant à Joigny ;

83° Berthin Langlois, demeurant audit Joigny.

M. le secrétaire dépose en même temps la liste des imprimés parvenus pendant le mois :

I. Envois du Ministère.

— Journal des Savants. Novembre-Décembre 1893.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin. 72e fasc. (*Top-Transwal*).

— Revue des travaux scientifiques, t. XIII, 1893, nos 7, 8 et 9.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

ANNECY. — Revue savoisienne. 1893, vol. IX, no 6.

BEAUNE. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires, année 1892.

BOURGES. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1892-1893.

BRUXELLES. — Bulletin de la Société belge de Microscopie. 1893-1894, nos 1, 2 et 3.

(1) Louis de la Trémoille, comte de Joigny et seigneur d'Husson, mourut sans postérité vers l'an 1467. Cpr. P. Anselme, Généalogie. (IV, p. 160-180.)

(2) Guillaume Juvenel, 10e enfant de Juvenel (ou Jouvenel) des Ursins, fut seigneur de Trainel, Marigny, Saint-Sepulcre, Saint-Briçon et Lamothe-Jousserand. Il mourut le 24 juin 1472.

(3) Thiébault du Plessis, seigneur du Plessis, Chevigny, Ancy-le-Serveux et Barberey, fut premier chambellan du duc Charles de Bourgogne. Il avait épousé Antoinette de Jaucourt et était mort avant 1487. (Arch. de l'Aube, E. 335.)

(4) Jeoffroy du Plessis, frère de Thiébaut, fut seigneur de Marcilly-le-Hayer et d'Ancy-le-Serveux. (Arch. de l'Aube, E. 331-332.)

(5) En 1474, Jehan le Beuf demeurait à Troyes. (Arch. municip. de Troyes, AA 8e cart. regist. fo 22, vo.) Jehan le Beuf ne vivait plus en 1492-1493, époque à laquelle il est fait mention de ses gendres et héritiers, Jehan Murgey et Anglebert du Ru.

Caen. — Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Année 1893.

Chalons-sur-Marne. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de la Marne. Année 1892.

Chateaudun. — Bulletin de la Société Dunoise. Janvier 1894.

Digne. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. T. VI, 1893.

Guéret. — Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. 2e série, t. III, no 1, 1893.

Joigny. — Bulletin de la Société d'Agriculture de Joigny. Janvier 1894.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. Années 1893 et 1894, 2e fasc.

Nimes. — Mémoires de l'Académie de Nîmes. Année 1892.

Paris. — Feuille des Jeunes Naturalistes, nos 279 et 280. Janvier-Février 1894.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1893, no 20; 1894, no 1.

— Bulletin de la Société géologique de France. Décembre 1893 et Janvier 1894.

— Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens. Nos 27 et 28.

— Revue historique. I. Janvier-Février 1894.

— Revue des Etudes grecques. T. VI, no 23, 1893.

— Bulletin du Cercle Saint-Simon (Société historique). Janvier 1894.

Rambouillet. — Société archéologique de Rambouillet. Inventaires de l'hôtel de Rambouillet publiés par Ch. Sauzé. 1894.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. XIVe vol. 1er Janvier 1894.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 1893, 3e fasc.

Santiago. — Actes de la Société scientifique du Chili, fondée par un groupe de Français. 3e année, octobre 1893.

Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var. 1893, 1er fasc.

— Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Série in-8o, no 12. 1893.

Washington. — Smithsonian Institution. Bureau of Ethnology. Bibliography of the Salishan languages. In-8, 1891. Ninth annual report of the bureau of Ethnology, 1887-88 by J.-W. Powell, director. In-4o, 1892.

Wienn. — Verhandlungen der K. K. Geologischen Reichsanstalt. 1893, nos 11 à 14.

III. Envois divers.

— Revue de Champagne et de Brie. Juillet et Octobre 1893.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. No 11, 1893; no 1, 1894.

— Annuaire historique du département de l'Yonne. 58e année, 8e vol. de la 3e série, rédigé sous la direction de M. Monceaux, officier de l'Instruction publique, avec la collaboration de membres de la Société des Sciences de l'Yonne. In-8o. 1894.



Communications et lectures. — M. U. Richard a la parole pour lire la communication relative à *Villariacum*. Dans ce travail, l'auteur examine quelles étaient les frontières de la Champagne et de la Bourgogne au temps de Clovis. Contrairement à l'opinion de M. Longnon, M. Richard soutient que Villariacum n'est autre que le bourg actuel d'Héry.

— M. Monceaux lit, au nom de M. E. Petit, une notice sur les différents passages de Saint-Louis en Bourgogne ; cette notice, appuyée de documents certains, nous donne les détails les plus intéressants sur le séjour et le passage du roi dans nos contrées.

La séance est terminée par la présentation faite par M. Monceaux de son travail sur les débuts de l'imprimerie dans nos contrées, dont il lit la préface.

M. le président annonce, en levant la séance, que la prochaine réunion aura lieu le dimanche 4 mars.

SÉANCE DU 4 MARS 1894.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Décès d'un membre titulaire. — A l'ouverture de la séance, M. le président fait part à la Compagnie de la mort de Mlle de Nansouty, décédée en son château d'Orain (Côte-d'Or), le 2 février dernier. Mlle de Nansouty suivait les travaux de notre Société avec beaucoup d'intérêt et elle avait tenu à faire partie de la compagnie.

Correspondance. — M. le président donne ensuite lecture de la lettre suivante que lui a écrite M. le président de la Société archéologique de Sens pour l'inviter, ainsi que les membres de la Compagnie, aux fêtes qui auront lieu à Sens au mois de juin, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Société archéologique de cette ville :

Monsieur le Président et très honoré Collègue,

La Société archéologique de Sens, fondée en 1844, a l'intention de célébrer ses noces d'or les 19, 20 et 21 juin prochain.

Une Commission élabore en ce moment le programme des séances et des excursions qui auront lieu à cette occasion.

Aussitôt que le programme en aura été arrêté dans ses détails, je m'empresserai de vous le transmettre. Les grandes lignes en sont aujourd'hui fixées, et dès à présent je me fais un plaisir de vous convier à nos fêtes, au nom de la Société archéologique, ainsi que les membres de la Compagnie que vous présidez avec tant d'autorité.

La première séance du 19 aura lieu à 2 heures du soir, dans la grande salle Synodale. Ce sera la séance officielle d'ouverture. — Banquet à 7 heures.

La matinée du 20 comprendra une séance de lectures, et la soirée sera consacrée à une visite aux monuments de la ville.

Le 21, excursions en voiture aux environs, facultatives, pour Villeneuve-sur-Yonne, château de Fleurigny, monument des Condé à Vallery. Prix : 2 francs par personne, aller et retour.

Nous ferons, monsieur le Président, tous nos efforts pour attirer à Sens le plus grand nombre possible de savants et pour donner à notre cinquantenaire un attrait digne de nos hôtes.

Permettez-moi d'insister, monsieur le Président, pour que vous vouliez bien nous honorer de votre présence.

Vous trouverez ici, ainsi que les membres de votre Compagnie, un accueil empressé et sympathique.

Les membres de la Société de Sens seront heureux de recevoir, comme ils le méritent, leurs confrères de la Société des Sciences, dont les travaux importants et variés nous sont connus.

Nous renouerons ainsi la chaîne traditionnelle que nos deux Sociétés avaient établie dès le début, et l'on peut espérer que des séances publiques communes se réaliseront dans l'avenir. La Science ne pourra qu'y gagner ainsi que la cordialité de nos rapports.

Si l'état de ma santé me l'eût permis, je me serais fait un devoir d'assister demain à notre séance d'Auxerre pour vous présenter notre invitation ; mais il faut compter avec la défense de son médecin.

Aucune invitation n'a encore été adressée. Les membres d'honneur même ne sont pas officiellement avisés.

J'ai cru devoir, néanmoins, ne pas laisser passer la séance de demain sans vous informer.

Je vous serai obligé de dire à mes collègues de la Société d'Auxerre que leurs lectures ici seront les bienvenues. Autant que possible, nous aimerions qu'elles traitâssent de questions se rapportant à notre contrée. Il serait désirable que le temps de chaque communication fût limité à 20 minutes environ.

Veuillez agréer, monsieur le Président et très honoré Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

B. Roblot,

Président de la Société archéologique.

A la suite de cette lecture, M. le président déclare qu'il est dans l'intention de répondre à l'aimable invitation de M. le président de la Société archéologique, et il insiste pour qu'une députation nombreuse de la Société puisse répondre à la convocation.

— M. Cotteau dépose de nouveaux cahiers de copies de pièces intéressant le département de l'Yonne faites aux Archives nationales par les ordres de M. le comte de Chastellux et que notre



généreux collègue veut bien offrir à la Société, comme les précédentes.

Comptes de 1893. — Il est donné lecture du rapport suivant préparé par la commission chargée de recevoir les comptes du trésorier :

Auxerre, le 2 mars 1894.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant l'examen des comptes de M. le trésorier de la Société pour l'année 1893, examen dont mes honorables collègues, MM. Raoul et Le Blanc Duvernoy, ont été chargés avec moi.

Les recettes se composent de :

Excédant en caisse au 1er janvier 1893	980	44
Subvention du Département	1.000	»
Subvention de la ville d'Auxerre	105	45
Legs Gariel, rente annuelle	500	»
270 cotisations à 12 francs	3.240	»
20 cotisations de correspondants à 6 francs	120	»
22 diplômes à 6 francs	132	»
Rentes sur l'État	347	»
Produit de la vente du Bulletin	8	»
TOTAL	6.432	89
Les dépenses s'élèvent à	4.487	32
Il reste en caisse	1.945	57

Excédant supérieur de 965 fr. 13 à celui de l'année précédente.

Toutes les pièces justificatives nous ont été présentées et nous ont paru complètement en règle.

Nous n'avons qu'à adresser à M. Dehertogh, notre honorable trésorier, nos vifs remerciements pour le zèle et l'activité qu'il veut bien mettre à remplir ses fonctions.

Veuillez, je vous prie, monsieur le président, agréer l'expression de ma respectueuse considération.

Amédée BIGAULT.

A la suite de cette lecture, les comptes sont approuvés conformément aux conclusions du rapport, et des remerciements sont votés au Bureau pour sa bonne gestion et à M. Dehertog, trésorier, pour son zèle et son dévouement aux intérêts de la Société.

Nominations. — Il est procédé au vote pour l'élection des membres présentés à la dernière séance.

M. Victor de Vathaire, chef de bataillon en retraite à Dijon, est élu membre titulaire.

M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale; M. Milne Edwards, directeur du Museum d'histoire naturelle,

M. Claudin, libraire à Paris, et M. Georges Fels, inspecteur des contributions directes à Quimper, sont élus membres correspondants.

Présentation. — M. l'abbé Villetard, vicaire à Villeneuve-l'Archevêque, est présenté comme membre titulaire par MM. les abbés Bouvier et Bonneau. Il sera statué sur cette nomination à la prochaine séance.

Correspondance imprimée. — M. le président offre à la Compagnie, pour sa bibliothèque, la 12e livraison du travail qu'il publie annuellement sur les Echinides nouveaux ou peu connus. Il offre en même temps, au nom de M. U. Richard, le tirage à part de la notice qu'il vient de publier dans l'Annuaire sous le titre de: *Une Excursion dans la Côte-d'Or.*

M. le secrétaire dépose ensuite la liste des ouvrages parvenus au Bureau depuis la dernière séance :

I. Envois du Ministère.

— Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, du 4 au 8 avril 1893. 17e session. In-8o, 1893.

— Revue de l'Histoire des Religions. T. 28, nos 2 et 3, 1893.

— Annales du Musée Guimet. T. 25.

— Le culte des Morts dans le Céleste-Empire et l'Annam, par MM. Bouinais et Paulus. In-8o.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin. 73 et 74e fasc. (Tunis-Uzzana).

II. Envois des Sociétés correspondantes.

Amiens. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1893, no 1.

Angers. — Bulletin de la Société d'Études scientifiques d'Angers, 1892.

Bastia. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse. 13e année, 1893.

Besançon. — Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs. Année 1892.

Bone. — Académie d'Hippone. Comptes-rendus des réunions. Année 1893.

Boston. — Proceedings of the Boston Society of natural History. Vol. 26. part. I, 1893. — Occasional papers, etc.: Geology of the Boston basin. T. I, part. I, 1893. — Memoirs, etc. Vol. 4, numb. XI. A bibliography of vertebrate embryology by Ch. Sedqwick. In-4o. Octobre 1893.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de Microscopie. 20e année, 1893-94, no 4.

— Analecta Bollandiana. T. XIII, fasc. I. 1894.

Chambéry. — Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. XXXII, 1893.

Draguignan. — Bulletin de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var. Décembre 1893.



Heidelberg.— Verhandlungen der Naturhistorich-Medicinischen Vereins zu Heidelberg. 1894.

Joigny. — Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny. Février 1894.

Lausanne. — Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles. Décembre 1893.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. Novembre 1893.

Moscou. — Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou. Année 1893, nos 2 et 9.

Nancy. — Mémoires de la. Société de Médecine de Nancy. Année 1892-93.

Nantes. — Bulletin de la Société archéologique de Nantes. 1893. 1er semestre.

— Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. T. III, no 4, 1893.

Nevers. — Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. 15e vol., 3e fasc. 1893.

Nimes. — Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes. 1893, nos 3 et 4.

Paris. — Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Février 1894.

— Revue des Études grecques. Octobre-Décembre 1893.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1894, no 3.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Année 1893.

— Bulletin de la Société géologique de France. No 4, 19 février 1894.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. No 231, mars 1874.

Philadelphie. — Proceedings of the Academy of natural Sciences, of Philadelphia. 1893, part. II, avec 2 cartes.

Poitiers. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3e trim. 1893.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 1893. 4e fasc.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin no 10. Décembre 1893.

Toulouse. — Société d'histoire naturelle de Toulouse. Bulletin 1893, 4e fasc.

— Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 9e série, t. V, 1893.

III. Envois divers.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Février 1894.

— Volta bureau. Defection condition of the vocal organo, etc., by Harrison Allen. Philadelphia, 1893.

Musée. — Un pot en terre noire, provenant du cimetière à incinération de Guerchy et dont nous possédons déjà plusieurs spécimens, est déposé sur le Bureau pour être placé au Musée.

L'auteur de la fouille s'étant rendu acquéreur d'une nouvelle parcelle située près de l'ancienne sablière, il y a lieu d'espérer que de nouvelles découvertes viendront se joindre aux anciennes.

Communications et lectures. — La parole est donnée à M. Molard pour la lecture du rapport qu'il a été chargé de préparer à propos de la question mise au concours pour un nouveau prix Crochot par la Commission spéciale.

Voici le texte de ce rapport :

MESSIEURS,

La Commission du prix Crochot ayant, dans sa séance du 30 Décembre 1893, décerné un premier prix, a décidé en même temps de remettre au concours pour Décembre prochain, une question déjà présentée par elle, mais non encore traitée, le reste de la somme provenant de la fondation Crochot devant être attribué au concurrent victorieux. Cette question, dans le procès-verbal de la Commission, est intitulée comme il suit : *Histoire de l'assistance publique en France, et notamment dans le Département de l'Yonne* ». Or votre bureau a pensé avec raison que cette désignation prêtait le flanc à diverses critiques, qu'il s'est chargé, sauf votre meilleur avis, d'exposer à la Commission du prix Crochot.

1° Elle est trop vaste et trop vague, et il faudrait plusieurs volumes pour traiter le sujet convenablement. Il s'agirait donc de la restreindre et de la préciser, telle qu'elle l'a été par notre Société, en pareille occurrence, dès 1882, savoir : « *Histoire d'un ou plusieurs établissements de bienfaisance, tels que hôpitaux, hospices, maisons-Dieu, maladreries et orphelinats* », créés à diverses époques dans le département de l'Yonne, ou quelqu'une de ses parties, pour le soulagement des misères de l'humanité. A notre avis, cette histoire devrait s'arrêter à la veille de la Révolution, car la période qui s'étend de 1789 à nos jours, peut faire l'objet d'un autre travail, et être également mise au concours.

2° Et pour varier davantage le concours, et le rendre plus abordable aux travailleurs de toute espèce, le Bureau s'est décidé à demander à la Commission qu'un ou deux autres sujets soient également admis, par exemple : « *Histoire complète d'un canton de ce département, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, tant au point de vue historique, qu'au point de vue archéologique* ». Ou bien encore : « *La Biographie d'un personnage important de l'Yonne, composée autant que possible à l'aide de documents inédits* ».

3° Et comme pour traiter convenablement l'un ou l'autre de ces sujets, il faut du temps, du travail et de longues recherches, le Bureau est d'avis que le délai fixé par la Commission, et dont une partie est d'ailleurs écoulée, est *totalement insuffisant*. Il propose donc de reporter au moins à Juillet 1895, et au plus à Novembre de la même année, l'époque définitive du concours.

4° Le nombre des concurrents et des travailleurs diminuant, il serait peut-être désirable d'instituer plusieurs prix, deux au moins, comme cela est déjà arrivé. Et pour le faire, et le rendre plus important, le Bureau est



d'avis qu'il conviendrait d'ajouter aux 1400 francs, déjà existant, tous les arrérages de la fondation Crochot échus depuis l'époque du dernier concours.

Telles sont, Messieurs, les observations que le Bureau m'a chargé de vous communiquer, et que, sous votre approbation, nous transmettrons à la Commission du prix Crochot.

Les conclusions proposées par M. Molard sont adoptées et ce rapport sera transmis à M. le Préfet avec prière de le communiquer à la Commission du prix Crochot.

— M. Moiset donne lecture de son travail sur *La Fronde dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*. La communication de notre collègue est écoutée avec beaucoup d'intérêt par l'Assemblée et sera recherchée dans le Bulletin.

— M. Cotteau présente, au nom de M. Lambert, une grande étude sur l'évolution des Échinides dans les terrains qui forment aujourd'hui les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Marne et de l'Yonne. Il reviendra sur ce travail à la prochaine réunion.

— M. Rabé donne lecture du rapport qu'il a préparé sur la collection ornithologique qui vient de nous être offerte pour le Musée par les enfants de M. Robineau-Bourgneuf. Cette collection complète plusieurs lacunes de nos vitrines, et M. Rabé signale les plus précieuses acquisitions.

— La séance est terminée par la lecture faite par M. Gauthier, notre nouveau collègue, du deuxième chapitre de la monographie de la commune de Rogny-Saint-Eusoge qu'il a entreprise.

La séance est levée à 3 heures.

SÉANCE DU DIMANCHE 8 AVRIL 1894.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président prend la parole et annonce à l'Assemblée la distinction dont vient d'être honoré notre sympathique collègue Adolphe Guillon, qui vient d'être nommé membre de la Légion d'honneur. C'est le couronnement de la carrière de l'éminent paysagiste, toujours dévoué aux questions de diffusion de l'art et de l'instruction des masses populaires.

L'Assemblée applaudit à une distinction si bien placée et si bien méritée, et prie M. le président de lui adresser les plus vives félicitations.

Correspondance. — M. le président communique une lettre de M. le Préfet relative au prix Crochot. Cette lettre est ainsi conçue :

Auxerre, le 12 Mars 1894.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. Molard m'a remis un rapport adopté par la Société des Sciences historiques de l'Yonne, contenant diverses propositions relatives au prix fondé par M. Crochot.

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission s'est réunie le 8 de ce mois à l'effet de prendre connaissance de ce rapport et qu'elle a, en conséquence, décidé de mettre au concours le sujet suivant :

« Faire l'histoire de l'assistance publique dans le département de l'Yonne, et notamment d'un ou de plusieurs établissements de bienfaisance jusqu'en 1789 exclusivement. »

Elle a décidé, en outre, qu'elle examinerait les autres sujets proposés lors du prochain concours.

Le dépôt des Mémoires a été fixé au 15 mars 1895.

Il y aura un prix unique de 1,400 francs, le surplus des arrérages du legs Crochot devant être réservé, en vue du concours qui aura lieu en 1896.

Si aucun Mémoire n'est déposé au 15 mars 1895, ou si le mérite des compositions ne comporte pas de récompense, deux prix pourront être accordés en 1896.

Telles sont, monsieur le Président, les résolutions qui ont été prises par la Commission en vue de donner satisfaction à la demande de la Société des sciences.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que la Commission a décidé en outre que, conformément au vœu du testateur, une plaque commémorative, sur laquelle on inscrira l'époque de la fondation du prix Crochot, le nom, la date de la naissance du fondateur et celle de sa mort, sera placée dans une des salles de la Préfecture.

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de l'Yonne,
DE LUZE.

Congrès des Arts décoratifs. — Il est donné lecture de la circulaire par laquelle M. Berger, député, président de l'Union centrale des Arts décoratifs, invite la Société à désigner un ou plusieurs membres pour assister au Congrès des Arts décoratifs qui aura lieu le 15 mai prochain à l'École des Beaux-Arts. M. Ad. Guillon est désigné pour représenter la Société à ce Congrès.

Élection d'un membre.— Il est procédé à l'élection d'un membre présenté à la dernière réunion. M. l'abbé Villetard, vicaire à Villeneuve-l'Archevêque, est élu membre titulaire.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° Par MM. Cotteau et Guyard, M. Houdé, pharmacien à Paris ;



2° Par MM. Guillon et Cotteau, M. Esmelin, directeur du journal *l'Indépendant*, à Auxerre;

3° Par MM. Casis et Monceaux, M. Buttner, notaire à Leugny.

Il sera statué sur ces présentations conformément au règlement.

Correspondance imprimée. — M. Cotteau présente à la Compagnie plusieurs ouvrages importants pour l'histoire naturelle. C'est d'abord le magnifique volume orné de nombreuses planches, contenant le compte-rendu des expéditions scientifiques du *Talisman* et du *Travailleur* et publié sous la direction de M. Milne Edwards, directeur du Muséum. La description des Echinodermes est due à M. Perrier.

— M. le président appelle ensuite l'attention sur le 20e volume de la Société paléontologique suisse où se trouve la belle étude de M. P. de Loriol, notre collègue, sur la faune (Mollusques et Brachiopodes) des couches séquaniennes de Tonnerre, étude faite d'après les spécimens de la collection du regretté Rathier et accompagnée de la stratigraphie des terrains du Tonnerrois, rédigée par un autre de nos collègues, M. Lambert (avec 11 planches de fossiles et 1 planche de coupes).

— M. Cotteau présente encore le travail de M. Victor Raulin, également notre collègue, imprimé dans les Mémoires de la Société de Verdun pour 1893. C'est une étude importante qui résume les observations pluviométriques faites en France pendant la période décennale 1871-1881.

— M. Monceaux présente à son tour la liste des ouvrages parvenus au Bureau depuis la dernière réunion. Il signale, notamment, plusieurs volumes qui forment la suite de la belle publication des Catalogues de manuscrits appartenant aux bibliothèques de province. Dans le t. XXXI se trouve le catalogue des bibliothèques de Chaumont et de Langres, qu'il faut signaler plus spécialement aux membres de la Société, car ils contiennent un certain nombre de manuscrits intéressant soit le grand bailliage de Sens, dont la juridiction allait, comme on le sait, jusqu'au Langrois, et le diocèse de Langres lui-même, qui comprenait une partie de la Bourgogne, tout le Tonnerrois et descendait jusque aux portes d'Auxerre, à Chablis.

Le titre de plusieurs de ces manuscrits nous a paru comporter l'étude de faits historiques importants et nous convions les membres de la Société à en prendre connaissance pour leurs travaux ultérieurs.

I. Envois du Ministère de l'Instruction publique.

— **Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t. XXI. Chaumont, Langres, etc.**

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des Sciences économiques et sociales. Année 1893.

— Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par R. de Lasteyrie, avec la collaboration d'Eug. Lefèvre-Pontalis et de S. Bougenot. T. II, 4e livraison.

— Expéditions scientifiques du *Travailleur* et du *Talisman* pendant les années 1880 à 1883, ouvrage publié sous la direction de M. Milne-Edwards. — Echinodermes, par Ed. Perrier.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

— Amiens. — Mémoires de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens. T. XL, année 1893.

— Société linnéenne du Nord de la France. Bulletin mensuel, nos 247-248, 1893.

Annecy. — Revue Savoisienne. Janvier-Février 1894.

Bar-le-Duc. — Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. 3e série, t. III, 1894.

Beauvais. — Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise. T. XV, 2e partie, 1893.

Blois. — Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. 1re année, Janvier 1893 ; 2e année, janvier 1894. — 13e volume des Mémoires. Les Métiers de Blois. 1892.

Brunn. — Verhandlungen der Naturforschenden Vereines in Brünn. XXXI Band. 1892. — XI Bericht der meteorologischen Commission des naturforschenden Vereines in Brünn. 1891.

Chambéry. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie. Année 1893.

Dijon. — Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur. T. IV, no 1.

Gap. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. 1er trimestre 1894.

Genève. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. I, 3e livraison.

Le Mans. — Revue historique et archéologique du Maine. 2e série, 1893.

Limoges. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XLI, 1894.

Montauban. — Bulletin archéologique et historique de la Société de Tarn-et-Garonne. Année 1893, 4e trimestre.

Montbéliard. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 23e volume, 1893.

Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, t. X, no 151.

Paris. — Annuaire de la Société philotechnique. Année 1893.

— Bulletin de la Société philomathique de Paris. Année 1892-1893.

— Feuille des Jeunes Naturalistes, no 282. 1er Avril 1894.



— Bulletin de la Société géologique de France. Année 1893. — Mémoires, etc. Année 1893.

— Revue historique. II. Mars-Avril 1894.

— Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, n° 3. Mars 1894.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, nos 11 et 12. 1893.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin n° 1. Janvier 1894.

Vendome. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. T. XXXII, 1893.

Versailles. — Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise. 1893.

Wienn. — Verhandlungen der K. K. Geologischen Reichsanstalt-Jahrgaug. 1893.

III. Envois divers.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, n° 3. Mars 1894.

— Supplément à l'album Caranda. Un dernier mot sur le port des torques par les Gauloises dans les deux départements limitrophes de l'Aisne et la Marne, par M. Frédéric Moreau père. In-4°, 1894.

Communications et lectures. — M. Molard prenant ensuite la parole donne communication d'un travail intitulé : *Glanures d'Histoire auxerroise*, qui comprend la communication et l'analyse de documents tirés principalement des Archives de la Bibliothèque nationale. Cette communication comprend une permission accordée aux moines de Saint-Germain par le roi Charles VI, de fortifier leur maison seigneuriale de Cry, des extraits de nos plus anciens registres capitulaires, concernant les fortifications de Cravant au xve siècle, des pièces ayant trait à la succession d'un fils naturel de Jean de Meaux, apothicaire à Auxerre et des lettres de remission fort curieuses, où il est question d'une rixe mortelle entre certains chanoines d'Auxerre et la police de la ville. M. Molard ajoute à ces lettres, comme terme de comparaison, de nombreux extraits des registres capitulaires qui témoignent d'un grand relachement dans les mœurs des membres du Chapitre pendant les guerres de Cent ans et de religion. Dans ces temps troublés, les membres du Chapitre n'avaient assurément rien de commun avec le Chapitre de la fin du xviie et du xviiie siècle, qui a donné à l'érudition locale les Damy, les Potel, les Frappier et l'illustre Lebeuf.

La séance est terminée par la lecture faite par M. Monceaux, d'un troisième chapitre de la monographie de Rogny-Saint-Eusogue, par M. Gauthier.

Après cette lecture la séance est levée,

SÉANCE DU 13 MAI 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DE LUZE, PRÉFET DE L'YONNE.

M. le Préfet de l'Yonne assiste à la séance. En le priant de présider l'assemblée, dont il est de droit président honoraire, M. le vice-président remercie M. de Luze de la preuve de sympathie pour nos études qu'il vient affirmer. Il exprime l'espoir que ses nombreuses occupations lui permettront de prendre part à nos travaux et de présider souvent nos réunions.

Correspondance. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, il est donné connaissance de la correspondance.

— A l'occasion du 2e centenaire de la célèbre victoire remportée par Jean Bart, le 29 juin 1694, un grand concours littéraire est ouvert à Dunkerque et le programme en est envoyé par le Comité. Ce programme dont il est donné connaissance est à la disposition des membres de la Société. La distribution des prix aura lieu le 15 juillet à Dunkerque.

— La Société française d'archéologie envoie également le propramme des travaux de sa 61e session qui aura lieu à Saintes et La Rochelle, du 26 mai au 6 juin. Les membres de la Compagnie sont invités à y assister.

— La Smithsonian Institution, dont lè siège est à Washington, adresse une circulaire au sujet des *Prix Hodgkines*, dont le principal est de 10,000 dollars. Ces prix sont destinés à récompenser les meilleurs travaux sur la nature et les propriétés de l'air atmosphérique considéré dans ses rapports avec le bien-être humain. Les travaux de notre compatriote Paul Bert sont cités comme exemple et modèle pour les travaux à entreprendre et à présenter au concours.

— Ainsi qu'il a été annoncé précédemment, la Société archéologique de Sens, fondée en 1844, a l'intention de célébrer son cinquantenaire en conviant à une réunion amicale ses membres et ceux des Sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations. Cette réunion à laquelle la Société est spécialement invitée aura lieu les 19, 20 et 21 juin prochain. En voici le programme :

Noces d'or de la Société archéologique de Sens.

PROGRAMME.

Première journée, mardi 19 juin 1894. — 2 heures. — Séance générale d'ouverture à l'ancienne salle Synodale.

4 heures et demie. — Audition à la Cathédrale du magnifique office sénonais de Pierre de Corbeil, connu sous le nom de Messe des Fous, (Manuscrit de la Bibliothèque de Sens, XIIIe siècle).

7 heures. — Banquet par souscription. Prix du banquet : 10 francs.

Deuxième journée, mercredi 20 juin 1894. — 8 heures du matin. — Rendez-vous à la salle Synodale ; visite du Musée synodal ; de la Cathédrale et du Trésor ; du Musée municipal et des collections particulières.

1 heure du soir. — Séance de lectures. — La durée des lectures ne devra pas, autant que possible, excéder vingt minutes.

4 heures. — Visite des monuments de la ville.

Troisième journée, jeudi 21 juin 1894. — Excursions facultatives à l'un des endroits suivants : 1° A Villeneuve-sur-Yonne (ville du XIIIe siècle avec portes fortifiées et donjon. Eglise). — Dixmont (mines de lignite. Eglise).

2° Au château de Fleurigny, XVIe siècle (vitrail de Jean Cousin).

3° A Vallery, château, XVIIe siècle, et tombeau des Condés (monument historique).

Le prix du transport pour ces excursions, par groupe, en voiture ou en chemin de fer, ne dépassera pas deux francs par personne.

Note. — La Société a sollicité des Compagnies de chemins de fer une réduction de tarif au profit des personnes étrangères à Sens qui prendraient part au Congrès. Elle a obtenu déjà une réduction de 50 0/0 des compagnies du Nord, de P.-L.-M. et de l'Est.

Pour profiter de cette réduction, il est nécessaire que les adhérents fassent connaître, au plus tard le 25 mai, à M. l'abbé Chartraire, secrétaire de la Société, 6, rue de la Banque, à Sens, leurs nom et adresse, et l'indication exacte de la gare de départ et du point de jonction avec les différents réseaux, dans le cas où ils emprunteraient plusieurs lignes.

Les dames pourront faire partie du Congrès et jouiront, en conséquence, des mêmes avantages.

Les adhérents sont également priés de faire connaître, à la même date, celles des excursions qu'ils se proposent de faire.

Les Membres de la Société qui sont dans l'intention de se réunir aux membres du Bureau pour répondre à l'invitation de la Société archéologique, sont priés de se faire inscrire s'ils veulent profiter de la réduction de 50 0/0 consentie par la Compagnie P.-L.-M. La liste sera arrêtée définitivement à la prochaine séance.

— M. Monceaux présente la liste des publications parvenues au Bureau depuis sa dernière séance.

I. *Envois du Ministère.*

— Revue des travaux scientifiques, t. X. nos 10 et 11, 1893.

— Nouveau dictionnaire de géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin, 75e fascicule, 1893. Uzz Velde.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Angers. — Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e série, t. VII, année 1893.

Bruxelles. — Annales de la Société belge de microscopie, t. XVII, 2e fascicule.

— Société royale de Géographie. Bulletin 1893, nos 3, 4, 5 et 6.

CHALON-SUR-SAONE. — Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel, par M. Canat de Chizy.

CHAPEL HILL, N. C. — Journal of the Elisha Mitchell scientific society, 1893. First part.

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société dunoise. Avril 1894.

CONSTANTINE. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. Année 1893.

DIJON. — Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture de la Côte-d'Or, 1894, no 1 et 2.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var, t. XI. Octobre 1893, mars 1894.

JOIGNY. — Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny. Mars et avril 1894.

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société hâvraise, 3e et 4e trimestres 1893.

MODENA. — Memorie della regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena, série II, vol. IX, 1893, in-4o.

NANTES. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France, t. IV, 1er trimestre 1894.

NEUCHATEL. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel, t. XVII, 1889, à XX, 1892.

NIMES. — Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes, 1894, no 1.

PARIS. — Annuaire et Bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1893.

— Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions. 1894, no 1.

— Revue historique. Mai-juin, 1894.

— Revue des Etudes grecques. Janvier-Mars, 1894.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. Janvier 1894. — Mémoires, etc., 3e série, t. I, 3e fascicule.

— Bulletin de la Société entomologique de France, 1894, nos 6, 7 et 8.

— Feuille des jeunes naturalistes, mai 1894.

— Compte-rendu de la Société géologique de France, nos 7, 8 et 9. — Bulletin etc., avril 1894, t. XXI, feuilles 25 à 27, t, XXII. feuilles 1 à 4.

RIO DE JANEIRO. — Revista trimensal de Instituto historico e geographico brazileiro. T t. LV, part. II, 1893. — Homenagen... de D. Pedro II, celebrada a 4 de Março de 1892.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin no 39, 1893.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. Mai 1894.

SANTIAGO. — Actes de la Société scientifique du Chili, fondée par un groupe de Français. 3e année, feuilles 12 à 21, marzo 1894.

STRASBOURG. — Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Novembre 1893, février 1894.



VESOUL. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, no 24, 1893.

WIEN. — Jahrbuch der K. K. geologischen Reichsanstalt, 1893. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt, 1894, nos 1 à 4.

WASHINGTON. — Annual report of the Board, of regents of the Smithsoniam Institution to July 1891.

III. *Envois divers.*

BARR FERREE. — The chronology of the cathedral churches of France by Barr Ferree member Soc. de l'histoire de France. Paris, 1894.

REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE. — Janvier 1894.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, avril 1894.

REY-PAILHADE. — Le temps décimal, avantages et procédés pratiques avec un projet d'unification des heures des colonies françaises.

BLONDEL. — Révision et critique du catalogue des archevêques de Sens et liste chronologique des pontifes de cette église, par M. l'abbé Blondel, chanoine. (Extr. Bull. Soc. archéol. de Sens, t. XVII).

M. Monceaux attire spécialement l'attention de la Compagnie sur le travail offert à la Société par M. Blondel, chanoine de Sens, sur la chronologie des archevêques de Sens et sur une notice envoyée par un Américain, M. Barr Ferree, sur la chronologie des cathédrales de France. L'auteur, membre de la Société de l'Histoire de France, a réuni sous ce titre tous les renseignements intéressant l'origine de nos principaux monuments religieux et en a fait un tout remarquablement intéressant, quoiqu'il n'ait point eu à sa disposition tous les renseignements concernant les sources locales.

Dons. — M. Poubeau offre à la Société pour le Musée un mors de cheval de l'époque de Louis XIV. Des remerciements sont adressés à notre collègue.

Election de Membres titulaires. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la dernière séance. Sont successivement élus membres titulaires :

1° M. Houdé, pharmacien à Paris :

2° M. Esmelin, rédacteur en chef du journal l'*Indépendant auxerrois* ;

3° M. Buttner, notaire, à Leugny.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. Martenot, maire d'Ancy-le-Franc, présenté par MM. de Luze et E. Petit ;

2° M. Barrey, avocat à Auxerre, présenté par MM. Duponteil et Rousseau.

Il sera statué sur ces nominations conformément au règlement.

Communications et lectures. — M. le docteur Rabé, vice-prési-

dent, donne lecture de ses observations sur les passages d'oiseaux dans la région pendant l'année 1893.

— M. E. Petit, vice-président, présente plusieurs ouvrages doublement intéressants au point de vue historique et bibliographique. Il présente à la Compagnie le charmant exemplaire manuscrit des œuvres de Nicolas Deschamps, poëte auxerrois. Ce précieux volume qui appartenait à M. Quentin, se trouve maintenant dans la bibliothèque d'un bibliophile très connu, M. le baron J. Pichon. On y rencontre plusieurs dessins qu'il serait intéressant de reproduire quelque jour, notamment un portrait de Gabriel Bargedé, autre auteur auxerrois.

— M. E. Petit relate ensuite le titre de plusieurs volumes précieux intéressant Auxerre, qui ont paru à la vente des livres précieux du comte de Lignerolles. Il cite d'abord un exemplaire de la *Prise d'Auxerre*, par Lebeuf, avec dédicace autographe de l'auteur à l'abbesse de Chelles, fille du Régent ; ce volume a dépassé le prix de 400 francs. Puis les œuvres de Roger de Collerye, l'un des rares exemplaires connus qui a atteint un prix très élevé. Enfin les œuvres de Jehan Regnier, grand bailli d'Auxerre, ont également fait leur apparition à cette vente remarquable. L'un des 3 exemplaires connus qui avait été vendu autrefois 5,400 francs, a atteint cette fois un chiffre un peu moins élevé, mais encore beaucoup trop haut pour qu'il ait pu être question d'en faire l'acquisition pour la Bibliothèque d'Auxerre. M. E. Petit profite de l'occasion pour présenter un précieux autographe de Jehan Regnier, scellé de son sceau et qui fait partie de sa collection particulière. Il rectifie en même temps la date de la naissance du poëte auxerrois, qui n'est point celle donnée par les auteurs. Jehan Reghier est né réellement en 1397.

— M. Molard termine la séance en donnant lecture du rapport qu'il a rédigé à propos des copies de chartes et d'arrêts intéressant notre région, que M. le comte de Chastellux a bien voulu faire copier et qu'il a envoyées pour les archives de la Société, dans l'espoir qu'elles pourront servir aux travaux des membres de la Compagnie. Ce sont presque toutes des transcriptions d'arrêts du Parlement de Paris et d'actes de foi et hommage pour des fiefs situés dans le ressort des bailliages d'Auxerre, Sens et Villeneuve-le-Roi. On y remarque d'assez nombreuses condamnations de protestants à partir de 1542, dans le Sénonais et l'Auxerrois.

Après cette lecture, l'Assemblée consultée, décide que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 juin prochain et la séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 7 JUIN 1894.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président donne lecture de la correspondance.

Legs de Blocqueville. — Il communique à l'Assemblée le texte du décret du Président de la République autorisant la Société des Sciences de l'Yonne à accepter le legs d'une rente de 500 francs à elle faite par Mme la marquise de Blocqueville, et destinée à assurer le traitement du conservateur du Musée d'Eckmülh.

Congrès de la Sorbonne. — M. le président donne encore connaissance de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet du prochain congrès de la Sorbonne et dont nous publions le texte et le programme y annexé, afin que chaque membre présent ou absent puisse en prendre connaissance.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, le programme du 33e Congrès des Sociétés savantes, fixé dès maintenant, au 16 avril 1895.

Depuis quelques années, les Sociétés savantes ont été invitées à soumettre au Congrès les objets d'étude qu'elles jugeraient utiles de voir figurer au programme. Elles ont peu répondu, jusqu'à présent, à cette invitation. Il serait cependant très désirable qu'elles prissent une part plus grande à la rédaction des programmes : le nombre et l'importance des communications y gagneraient à coup sûr et les séances puiseraient dans une telle collaboration des éléments nouveaux d'intérêt. Je vous prie donc de vouloir bien appeler sur ce point spécial toute l'attention de vos collègues, afin que les délégués se mettent en mesure d'indiquer, au cours du prochain Congrès, à leurs bureaux respectifs, les sujets de nature à être proposés aux recherches en 1896. La connaissance des ressources scientifiques de leur région facilitera cette partie de leur tâche et me rendra leur concours particulièrement précieux.

La distribution préalable de l'ordre du jour, inusitée autrefois, a produit lors de la dernière réunion, les meilleurs résultats. Aussi je n'hésite pas à maintenir un principe dont l'excellence est aujourd'hui démontrée. Je m'efforcerai même d'accroître les effets de son application, en prévenant les auteurs plus tôt encore, si c'est possible, des jours et heures de leurs lectures. Mais je ne pourrai réaliser ce dessein qu'en avançant le moment où les manuscrits seront examinés par la section compétente du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Veuillez donc avoir l'obligeance, Monsieur le Président, de communiquer sans retard le programme ci-joint aux Membres de votre Société. Ils auront ainsi, *jusqu'au 1er février*, tout le temps nécessaire pour préparer et rédiger leurs mémoires. Mais, le *1er février sera la date extrême* à

laquelle les documents traitant des études inscrites au programme, et destinés par conséquent aux séances de l'après-midi, devront être parvenus *in-extenso* au Ministère.

En ce qui concerne les travaux étrangers au programme, exposés plus spécialement dans les séances du matin, je demande aussi l'envoi, *au 1er février, dernier délai*, du manuscrit complet, ou d'une analyse détaillée, s'il s'agit de communication verbale.

Dans les deux cas, tout manuscrit ou toute analyse devra m'être transmis, revêtu de votre visa, sous le timbre du 1er Bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité.

Vous comprendrez certainement, Monsieur le Président, tout le bénéfice que les séances du Congrès retireront d'une jurisprudence précise et à laquelle aucune exception ne sera admise. Vous vous joindrez à moi, je n'en doute pas, pour engager vos collègues à s'y conformer de la façon la plus scrupuleuse, et je vous remercie à l'avance de ce que vous ferez pour en assurer l'observation.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : E. SPULLER.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1895

Section d'Histoire et de Philologie.

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Anciens livres de raison et de compte. Journaux de famille.

3° Signaler dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

4° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

5° Divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou existant encore dans d'autres parties de la France.

6° Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques, dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

7° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

8° Recherches relatives à l'histoire de la marine française.

9° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

10° Etablir comment se faisaient, dans une région déterminée, le trans-

port des correspondances et la transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

11° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen-âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

12° Etudier dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des Etats généraux, les élections et les cahiers.

13° Etudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

14° Etudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

15° Etudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

Section d'Archéologie.

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen-âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou les dessins.

5° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

6° Signaler les actes notariés du xive au xve siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

7° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département, réputés antérieurs à l'an 1,000.

8° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

9° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les mo-

numents de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen-âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

10° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

11° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen-âge les représentations d'instruments de métier.

12° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

13° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

14° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

Section des Sciences économiques et sociales.

1° Etudier les progrès de la distinction des pouvoirs, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.

2° Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

3° Etudier, dans une commune urbaine autre que Paris, ou dans une commune rurale, l'organisation et le mouvement des finances, soit sous l'ancien régime, soit de 1789 jusqu'à nos jours.

4° Etudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III, et en signaler les effets par voie de comparaison au régime municipal qui a précédé et à celui qui a suivi.

5° Etudier, à dater du XVIIIe siècle, les divers systèmes d'organisation municipale, signaler ceux de ces systèmes qui ont le mieux sauvegardé, à l'occasion des actes de la vie locale, le patrimoine commun ou la fortune individuelle des habitants.

6° Comparer l'organisation et la vie des familles rurales, dans un ou plusieurs villages de la France, au XVIIIe siècle et de nos jours.

7° Exposer les analogies et les différences des anciens et des nouveaux octrois, au triple point de vue de l'assiette, de l'attribution et de l'emploi des taxes.

8° Etudier, dans un département, l'application de la loi du 19 thermidor an VII, qui, sous le nom d'emprunt forcé, établissait un impôt progressif.

9° Faire connaître les mesures prises dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par un certain nombre de villes, bourgs et villages, pour assurer, à titre gratuit, l'assistance médicale en faveur des habitants pauvres ou peu aisés.

10° Examiner le rôle et l'influence des Ecoles centrales sous la Révolution, soit dans une étude d'ensemble, soit d'après un exemple particulier.



11° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal.

12° Par quels moyens pourrait-on favoriser l'accroissement de la population en France?

13° Quel rapport y a-t-il entre le taux de l'intérêt et la richesse d'un pays?

14° Examiner et mettre en relief, à l'aide de données statistiques, la situation faite au petit commerce et à la petite propriété : 1° par les divers modes les plus usités pour le placement de l'épargne; 2° par le renchérissement du prix de la vie.

15° Noter et décrire les usages populaires et locaux qui s'observent encore en France dans l'accomplissement des principaux actes de la vie de famille (fiançailles, mariage, etc.), dans la transmission des biens et la passation des contrats.

16° Ne serait-il pas utile, au point de vue de l'hygiène physique et morale des travailleurs, de leur imposer l'obligation de s'abstenir de tout travail manuel à certains jours déterminés? Etudier les législations étrangères qui rendent le repos obligatoire après une période de travail.

17° La gradation des peines peut-elle être sauvegardée dans le mode actuel d'exécution de la peine des travaux forcés?

18° Serait-il utile de faire, en France, une loi spéciale relative au contrat d'édition ou contrat conclu entre un auteur ou un artiste et un éditeur pour la publication d'une œuvre de littérature ou d'art?

19° De la règle de deux degrés de juridiction dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre administratif : des exceptions qu'elle peut comporter et de celles qu'il conviendrait de faire disparaître.

20° Etudier les effets du régime dotal en France.

21° Y a-t-il lieu de maintenir ou de modifier le principe suivant lequel les majeurs ne peuvent pas attaquer les contrats pour cause de lésion?

Section des Sciences.

1° Etude détaillée d'un district géologique restreint.

2° Etude détaillée d'un gisement fossilifère : espèces qu'on y rencontre, niveaux particuliers qu'elles occupent.

3° Minéraux que l'on rencontre dans une région déterminée. Examen spécial des gisements de ces minéraux.

4° Description détaillée des tourbières d'une région particulière. Altitudes et latitudes. Terrains siliceux et calcaires. Examen de leur faune et de leur flore.

5° Description détaillée des gisements de phosphates d'une région française.

6° L'âge du creusement les vallées dans les diverses régions de la France.

7° Etude des modes d'épuration des eaux industrielles.

8° Comparaison des climats des différentes régions de la France.

9° Etudes relatives à l'aérostation.

10° Influence des chaleurs hâtives du mois de mars sur l'arrivée des oiseaux migrateurs.



11° Mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

12° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

13° Etude détaillée de la faune ichthyologique fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

14° Etudier au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et des plantes qui se trouvent dans les eaux.

15° Culture des étangs. Espèces et variétés de poissons à y propager.

16° Apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour.

17° Insectes qui attaquent les substances alimentaires.

18° Fixer pour des localités bien déterminées de la région des Alpes et des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées : étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques.

19° Sur les nouvelles variétés de plantes cultivées susceptibles d'augmenter la richesse nationale.

20° De l'importation fortuite et de la naturalisation d'espèces végétales.

21° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture. De leur introduction dans nos colonies. Emploi des procédés chimiques pour l'extraction du produit qu'ils fournissent.

22° Les eaux souterraines, leur trajet, les terrains qu'ils parcourent, leur faune et leur flore.

23° Préciser, surtout par la considération des têtes osseuses, le type où les types nouveaux de races humaines, venus dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

24° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos populations actuelles.

25° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les caractères physiques des populations la nature des terrains et autres conditions de milieu.

26° Photographie du spectre infra-rouge. Résultats obtenus et propositions de méthodes nouvelles.

27° Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil, comme étendue et sensibilité.

28° Photométrie photographique. Bases scientifiques de la méthode.

29° Théorie des objectifs photographiques.

30° Recherches des méthodes d'essais pour déterminer les constantes des objectifs et des obturateurs.

31° Etude théorique et historique de l'image photographique latente.

32° Recherches sur la préparation d'une surface photographique sans grains, ayant la sensibilité et la facilité d'emploi des préparations actuelles.

33° Sur l'organisation de collections d'épreuves photographiques pour projections destinées aux leçons de choses et pouvant circuler entre les divers centres d'instruction. (Présentation d'épreuves).

34° Etudes astronomiques et météorologiques par la photographie. (Présentation d'épreuves pour projections).

35° Recherches sur les méthodes microphotographiques.

36° Applications de la photographie à l'étude des mouvements.

37° De la prophylaxie des maladies contagieuses.

38° De la stérilisation du lait.

Section de Géographie historique et descriptive.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Etudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

4° Biographies des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

5° De l'habitat actuel en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, villages et hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, fermes, granges, etc. Origine et raison-d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités depuis les temps historiques. — Altitude des habitations qui paraissent avoir été construites sur les bords d'anciens lacs, fournissant ainsi les hauteurs de leurs plans d'eau.

6° Recherches sur les marées de la côte de France par comparaison avec celles de Brest aujourd'hui complètement étudiées.

Recherches sur les courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

Tracer sur une carte le cheminement des épaves.

7° De l'habitat en France dans les temps préhistoriques. Cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

8° Limite des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les usages locaux, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

9° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.), et qui ne figurent pas sur les cartes.

10° Etudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, tourbières, forêts submergées, etc.).

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du conti-

nent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée de France depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eaux, brusques ou lents ; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques, changements dans le régime des sources, etc.

13° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

14° Discuter les documents relatifs à la distribution géographique des populations de couleur qui vivent dans les colonies, les protectorats et les zônes d'influence française.

15° Délimiter comparativement une forêt en France, au milieu du xve siècle et à l'époque actuelle.

Académie des Sciences de Modène. — L'Académie des Sciences de Modène fait part de la mort de son secrétaire général, M. Pierre Bortoletti, savant archéologue, mort le 14 mai dernier.

— M. G. Cotteau offre à la Société pour sa bibliothèque, la 32e livraison qui fait l'avant dernière des Echinides du terrain éocène publiées dans la Paléontologie française. Il annonce en même temps que la 1re livraison des Terrains miocènes est en préparation.

— M. Monceaux dépose ensuite la liste des ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière réunion.

I. *Envois du Ministère.*

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle par Vivien de Saint-Martin, 76e fascicule. Veldé-Vienne.

— Journal des Savants. Janvier-avril, 4 fascicules.

— Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1893, nos 3 et 4.

— Bulletin Archéologique... Année 1893, n° 2.

— Revue des travaux scientifiques... T. XIV, nos 1 et 2.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, publication de la Société florimontane, Mars-avril 1894.

Bastia. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, 15e année, 1893. Novembre-décembre.

Besançon. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 1892.

Dijon. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, t. IV, n° 2, 1894.

Joigny. — Bulletin mensuel de la Société d'agriculture de Joigny. Mai 1894.

LAUSANNE. — Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles, nº 114. Mars 1894.

LILLE. — Société géologique du Nord, annales XXI, 1893.

METZ. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz. 18ᵉ cahier (2ᵉ série, VI).

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes. 17ᵉ série, t. IV, 1893.

PARIS. — Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, nº 5. Mai 1894.

— Revue de la Société des Etudes historiques, 4ᵉ série, t. XI, 1893.

— Bulletin des séances de la Société entomologique de France, nº 9. Mai 1894.

— Société géologique de France. Compte-rendu des séances, nºˢ 10 et 11. Mai 1894. — Bulletin... 1894, nº 2.

— Feuille des jeunes naturalistes, nº 284. 1ᵉʳ juin 1894.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, nº 4. Avril 1894.

STOKHOLM. — Ofversigt (Bulletin) Arg. 50 (1893). — Carl von Linnés brefvexling. (Catalogue de la correspondance de Linné).

III. *Envois divers.*

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, nº 5. Mai 1894.

— Revue de botanique. Bulletin mensuel de la Société française de botanique à Toulouse. Session à Murat du 17 au 24 août 1891.

PORTO. — Annaes de Sciencias naturaes, nº 2. Abril 1894.

Election de nouveaux membres. — Il est procédé à l'élection des nouveaux membres présentés à la dernière séance.

Sont successivement élus membres honoraires :

1º Mᵉ Barrey, avocat à Auxerre ;

2º M. Emile Martenot, maire d'Ancy-le-Franc,

Présentation. — Sont présentés comme membres titulaires :

1º M. Asselineau, trésorier-payeur général du département, présenté par MM. G. Cotteau et Monceaux ;

2º M. Robet Joseph, percepteur à Fontaine-sur-Saône (Rhône), présenté par MM. E. Petit et Monceaux.

— M. Bourgoing Henri, propriétaire à Saint-Hippolyte (Gard), est présenté comme membre correspondant par M. le comte de Chastellux, M. l'abbé Bonneau et M. G. Cotteau.

Il sera statué sur ces présentations conformément au règlement.

Menhir d'Egriselles. — M. le président propose, au nom de M. Guérin, notre collègue, et au sien, d'émettre un vœu pour que le Menhir d'Egriselles soit préservé de la destruction par son classement parmi les monuments historiques du département. Le

propriétaire du champ où se trouve le monolythe ne s'oppose pas à cette mesure.

L'assemblée après avoir délibéré, émet le vœu et décide à l'unanimité que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sera prié d'en transmettre la demande à la Commission des monuments historiques.

Don. — M. l'abbé Parat, au nom de M. Louis Guinepied, cultivateur à Saint-Moré, offre des débris d'ossements en conglomérat, de la plus haute antiquité et provenant de la grotte dite la « Caverne des Hommes », à Saint-Moré.

Cinquantenaire de la Société archéologique. — M. le président rappelle la fête prochaine organisée par la Société archéologique de Sens, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Il espère que beaucoup de membres de notre Compagnie tiendront à honneur d'y assister et de représenter notre Société. M. le secrétaire est prié de prendre les noms des membres qui comptent aller à Sens. Sont inscrits immédiatement : MM. Cotteau, Rabé, Molard, Monceaux, Guyard fils, Guillon, Leblanc-Duvernoy, abbé Bouvier, Edmond Cotteau, Vincent.

Communications et lectures. — M. Molard demande la parole pour rectification à l'un des procès-verbaux de l'année dernière. M. René Badin de Montjoie, l'avait chargé de présenter à la Société des Sciences l'empreinte sur cire rouge de 2 cachets de Georges Stuart, 3e du nom, roi d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande. M. Molard a confondu cette pièce avec une autre empreinte du trésor de l'église de Tonnerre ; il répare donc aujourd'hui son erreur et signale que M. René Badin de Montjoie a envoyé pareille empreinte, avec d'autres, au Comité des travaux historiques et l'on pourra voir dans son Bulletin (p. XCI) le rapport de M. de Montaiglon qui le concerne.

— M. Ed. Cotteau offre à la Société la relation de son dernier voyage intitulé : *Six semaines sur le Nil*, et entre dans des détails supplémentaires qui intéressent vivement l'assemblée. Il insiste en terminant sur l'abaissement du prix de ce voyage autrefois fort coûteux. Il fallait au moins dix mille francs pour pouvoir se rendre jusqu'à la 2e cataracte ; maintenant, la huitième partie de cette somme suffit et les conditions de l'existence matérielle sont bien plus confortables.

— M. l'abbé Parat donne lecture du rapport qu'il a préparé sur les nouvelles fouilles qu'il a entreprises dans les grottes de Saint-Moré. Il donne des détails fort intéressants sur les trouvailles d'ossements et de poterie de la période préhistorique qu'il a pu y rencontrer. Son travail figurera au Bulletin.

— M. U. Richard prend la parole à son tour et donne lecture de son étude sur la frontière des royaumes Burgundes et Francs vers la fin du v[e] siècle, au temps du mariage de Clovis. Il persiste à combattre l'opinion de M. Longnon et celle du Comité des travaux historiques, qui font passer la ligne de séparation des deux royaumes à Villariacus qui serait le village de Villery dans le département de l'Aube. Pour M. Richard, Villariacus doit s'en-s'entendre Villa ariaca, c'est-à-dire le village d'Héry, dans le département de l'Yonne.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 AOUT 1894.

PRÉSIDENCE DE M. RABÉ, VICE-PRÉSIDENT.

M. Cotteau, président, étant encore indisposé par suite de la chute malheureuse qu'il a faite à Paris, M. F. Rabé, vice-président le remplace et rappelle que la Société n'a point été convoquée pour la séance de juillet. La mort de M. Carnot a attristé toute la France, a été un deuil public, et le bureau a voulu s'associer à la douleur générale en ne convoquant pas la Société le jour habituel qui se trouvait celui des obsèques du Président de la République.

Dons. — M. le président donne connaissance de différents dons faits à la Société pour le Musée.

Mlle de Bogard, en religion sœur de la visitation Sainte-Marie, demeurant au couvent à Paris, rue Denfert-Rochereau, nº 70, fait don au Musée d'Auxerre des objets suivants qui appartenaient à M. de Bogard, son père, et ce don est fait en souvenir des intentions verbales que M. de Bogard avait manifestées de son vivant.

Il comprend :

1° Deux glaces Louis XIV à frontons en bois sculpté et doré.
2° Une pendule en marbre blanc.
3° Un plat en faïence de Rouen, décor à la double corne.
4° Deux plats ovales et une assiette en faïence ancienne.
5° Deux gravures encadrées (Portrait du Comte de Vergennes).
6° Sept toiles peintes (portraits de famille).
7° Neuf dessins ct miniatures (portraits de famille).
8° Deux gravures encadrées (Portraits).
9° Deux panneaux bois sculpté.
10° Une gouache (scène de vendange) encadrée.
11° Une peinture sur bois encadrée (Vierge à l'enfant).
12° Un lot de vieilles monnaies en bronze (très frustes).

Tous ces objets seront catalogués et la liste en sera publiée à la fin de l'année. Sur la proposition de M. le président, des remerciements sont votés à Mlle de Bogard pour sa libéralité envers notre Musée.

— M. Cordier, propriétaire, offre pour le Musée, une plaque de cheminée provenant de sa maison située place de l'Hôtel-de-Ville.

— M. Chavard, notre collègue, offre une médaille de la Fédération de 1490 en cuivre doré avec anneau.

— Il a été acquis également pour le Musée d'histoire naturelle un poussin d'oie à quatre pattes.

— M. Vincent offre au nom de M. Courtois, de la Fourchotte, un

grattoir en silex de l'époque préhistorique trouvé sur le territoire de ce hameau. Il offre en son nom personnel trois plaquettes imprimées renfermant des discours prononcés en l'an XII et en l'an XIII par M. Etienne Chaillou qui fut l'un des fondateurs de la Société et son premier président.

Subvention accordée à la Société. — M. le Président annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la Société, une somme de mille francs destinée à l'aider dans la publication du travail de M. Monceaux sur les Le Rouge de Chablis, dont la lecture a eu beaucoup de succès au Congrès de la Sorbonne.

Il fait espérer que pareille subvention pourra être accordée l'année prochaine, ce qui permettra d'insérer de nombreuses gravures, reproduisant des spécimens de planches gravées à la fin du xve siècle par les imprimeurs de Chablis. Des remerciements seront adressés à M. le Ministre.

Nominations. — Il est procédé au vote pour l'élection des membres présentés à la dernière séance. Sont nommés successivement membres titulaires :

1° M. Asselineau, trésorier général du département.

2° M. Robit Joseph, percepteur à Fontaine-sur-Saône (Rhône).

M. Bourgoing, propriétaire à Cross (Gard), est élu correspondant.

Présentation. — M. Mirot, archiviste paléographe demeurant à Paris, 23, rue Denfert-Rochereau est présenté comme membre titulaire par MM. Molard et Monceaux. Il sera statué sur cette nomination conformément au réglement.

Correspondance imprimée. — M. le secrétaire communique ensuite la liste suivante des ouvrages parvenus depuis la dernière réunion.

I. Envois du Ministère.

— Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 31 mars 1894 par M. Levasseur, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, et M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes. In-8.

— Journal des Savants. Mai et juin 1894.

— Nouveau Dictionnaire de géographie universelle par Vivien de Saint-Martin, 77e fasc. (Vienni-Volla).

II. Envois des Sociétés correspondantes.

— Annales du Musée Guimet. Résumé de l'histoire de l'Egypte par E. Amélineau. In-8°, 1894. — Revue de l'histoire des Religions. 1894, n° 2, mars et avril.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. Enquête sur les conditions de l'habitation en France. In-8°, 1894.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1893, nº 4, 1894, nº 1.

ARRAS. — Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2ᵉ série, t. 24, 1893.

ANGERS. — Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire, 1893, 3ᵉ et 4ᵉ trimestres.

ANNECY. — Revue Savoisienne. Mai-juin 1894.

AUTUN. — Société d'histoire naturelle d'Autun, 6ᵉ bulletin 1893. — Procès-verbaux des séances de 1893, in-8º, 1894.

— Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série. T. XXI, 1893.

AUXERRE. — Bulletin de la Société médicale de l'Yonne. T. XXXIV, année 1893.

BONE. — Bulletin de l'Académie d'Hippone. Nº 26, 1894.

BORDEAUX. — Société linéenne de Bordeaux. Catalogue de la bibliothèque. Fascicule I, 1894.

BOULOGNE-SUR-MER. — Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. T. XVI, 1891-1894.

BRUXELLES. — Bulletin de la Société belge de microscopie. Nºˢ 7 et 8, 1894.

— Analecta Bollandiana. T. XIII, fasc. 2, 1894.

CAEN. — Bulletin de la Société linnéenne de Normandie. Année 1893.

CHAMBÉRY. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie. Nº 2, Août-Décembre 1893.

CLERMONT-FERRAND. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont Ferrand. Fasc. 6, 1893. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1893, nºˢ 1 à 10 ; 1894, nºˢ 2 à 5.

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société dunoise. Juillet 1894.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, du commerce et de l'industrie du Var. Avril-Mai 1894.

GAP. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. 2ᵉ trimestre 1894.

GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie delphinale. 1893.

JOIGNY. — Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny. Juin-Juillet 1894.

KONIGSBERG. — Schriften der Physikalisch-Okonomischen gesellschaft zu Konigsberg in Pr. 1893.

LANGRES. — Décade historique du diocèse de Langres par le P. G. Vignier, publiée par la Société historique et archéologique de Langres. T. II, 1894.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1894, 3ᵉ fascicule.

LYON. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon. 7ᵉ série, t. I, 1893.

— Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Sciences et Lettres. 3ᵉ série, t. II, 1893.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Décembre 1893 et Janvier-Mars 1894.

MODÈNE. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Modène. Liste des ouvrages envoyés par les Instituts correspondants.

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. 2e trimestre 1894.

NEW-YORK. — Annals of the New-York Academy of sciences. Vol. VI, 1894. (Index). — Vol. VII, nos 6 à 12.

NIMES. — Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes. No 2, 1894.

PARIS. — Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris. T. I, 3e série, 2e fascicule. Bulletin. Février et Mars 1894.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Nos 10 à 11, 1894.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. Nos 285-286. Juillet-Août 1894.

— Bulletin de la Société géologique de France. 1894, no 3, 4 et 7. — Comptes-rendus, nos 12 et 13.

— Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1894, nos 6 et 7.

— Cercle Saint-Simon. Bulletin historique. Juillet 1894.

— Revue historique. Juillet-Août 1894.

PHILADELPHIE. — Proceedings of the Academy of Natural Sciences of Philadelphie. 1893. Part. III. Octobre-Décembre.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er Trimestre 1894.

RODEZ. — Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. T. XIV, 1887-1893. — Guide au Musée de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 2e partie, Antiquités.

ROUEN. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1er Mars 1894.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. T. IX, 1894, 1er et 2e fascicules.

SANTIAGO. — Actes de la Société scientifique du Chili. 4e année, Mars-Mai 1894.

SEMUR. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur. 2e série, no 7. Année 1892-1893.

SOISSONS. — Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. T. II, 3e série, 1892.

STRASBOURG. — Bulletin de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Mars 1894.

TOULOUSE. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Série in-8o, no 13, 1894.

— Académie de Toulouse. Annuaire de l'Université. 1893-94. Comptes-rendus des travaux des facultés. 1893.

— Société française de botanique. Bulletin mensuel. T. III, 1884 à VII, 1888 ; T. X, 1892 ; T. XI, 1893 ; T. XII. Janvier-Mars 1894.

WIENN. — Jahrbuchder K. K. Geologischen Reichsaustalt. 1891, 41 baud ; 1894, 44 baud.

III. Envois divers.

— CHAILLEY-BERT. — La Hollande et les fonctionnaires des Indes néerlandaises. 1893.

— MENDEN.— Transactions of the Menden scientifie Association. Menden, Courc. Review of of the Year. 1893.

— Revue de Champagne et de Brie. Mars-Avril 1894.

— L'époque eburnéenne et les races humaines de la période glyptique par Ed. Piette. Saint-Quentin, 1894, in-8°.

— De la noblesse, de l'utilité et de l'influence de la profession d'avocat. Discours qui a remporté le prix à l'Université de jurisprudence de l'an XII par Etienne Chaillou. Paris, Didot, an XII. In-8°, 32 p.

— Discours prononcé à l'Académie de législation le 22 ventôse au XIII sur cette question : Quelle est la tragédie la plus appropriée à nos mœurs, de la tragédie politique ou de la tragédie de sentiment ? par Et. Chaillou. In-8°, 20 p.

— Discours prononcé à l'Académie de législation le 13 thermidor an XIII sur cette question. Le goût est-il arbitraire ? par Et. Chaillou. In-8°.

— Discours sur l'émulation prononcé le jour de la distribution des prix de l'Académie de législation, le 26 fructidor an XIII par Et. Chaillou. In-8°, 11 p.

Communications et lectures. — M. Ch. Moiset a la parole pour la lecture de la notice qu'il a préparée sur Avrolles. Il donne dans ce travail des épisodes intéressants sur l'histoire de cette commune.

— M. Molard analyse les copies d'arrêts envoyées par M. le comte de Chastellux, en ce qui concerne le commencement du protestantisme dans l'Auxerrois. L'absence presque continuelle de leur diocèse des évêques qui succédèrent à Jean Baillet, y favorisèrent le développement de l'hérésie qui s'y maintint jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

— M. Monceaux donne connaissance du compte-rendu fait par M. Ad. Guillon des fêtes du Cinquantenaire de la Société archéologique de Sens. Après cette lecture, M. Roblot, président de la Société archéologique de Sens, présent à la séance, remercie la Société de s'être fait représenter aux fêtes de Sens par une délégation aussi nombreuse. Cette manifestation sympathique de la Société d'Auxerre a été très sensible à lui et à tous ses collègues de la Société sénonaise. Il espère que dans des temps prochains il leur sera permis d'assister à leur tour aux fêtes du Cinquantenaire de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

— M. Monceaux lit encore le compte-rendu de la réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts qui a eu lieu en même temps que le Congrès de la Sorbonne, au nom de M. Guillon, qui a bien voulu préparer ce travail pour la Société.

— La séance est terminée par la continuation de la lecture de la monographie de Rogny Saint-Eusoge par M. Gauthier. Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1894.

PRÉSIDENCE DE M. E. PETIT, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance d'août, M. le président prend la parole et s'exprime dans les termes suivants :

Mes chers collègues,

Au moment où nous nous trouvons réunis et où nous reprenons nos séances interrompues par trois mois de vacances, tous les regards se portent involontairement vers cette place présidentielle qu'occupait avec tant d'entrain et avec la libérale courtoisie qui était dans ses habitudes, l'aimable savant, plein de santé, de force et de vie, dont nous portons aujourd'hui le deuil. L'événement fatal qui nous l'a enlevé a été si imprévu, si subit, si inattendu, que beaucoup d'entre nous n'ont pu être prévenus à temps, et n'ont appris que par les feuilles publiques le malheur qui frappait notre Société.

Quelques jours après, les membres du bureau ont cru devoir se réunir pour arrêter diverses mesures d'ordre et pour l'acceptation du legs de trois mille francs généreusement octroyé à notre compagnie. Au nom de tous les remerciements et des sentiments de condoléances ont été adressés à la famille de M. Cotteau. D'autres remerciements, auxquels vous voudrez vous associer, ont été également adressés à nos secrétaires, qui ont pris l'initiative de la direction, et assumé la responsabilité de toutes les formalités à remplir dans cette pénible cérémonie.

Les paroles prononcées aux obsèques de notre regretté président figureront au *Bulletin* ; mais ces quelques mots d'adieu ne peuvent suffire. Une carrière scientifique aussi longue et aussi remplie, des travaux aussi considérables exigent un examen plus étendu, une biographie plus complète ; nous espérons que notre collègue et compatriote l'intendant général Peron, qui est pour beaucoup d'entre nous un ami d'enfance, membre de la *Société géologique de France*, comme le fut Cotteau, voudra bien se charger de ce devoir et de cette délicate mission.

A la fin de cette allocution, les discours prononcés sur la tombe de M. G. Cotteau, le 14 août, sont déposés et il est décidé que le texte de ces discours figurera au procès-verbal.

DISCOURS DE M. RABÉ.

Messieurs,

C'est le cœur étreint d'une profonde émotion, que je viens, maitrisant la douleur que m'oppresse, et que me cause la mort de M. Gustave Cot-

teau, dire au nom de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne un dernier adieu à l'homme de bien, au savant qui fut pendant de longues années son Président, et notre ami.

Sa vie toute de travail, vous la connaissez et nous pouvons dire qu'il est mort sur la brèche.

Dans l'une de nos dernières réunions, en offrant à la bibliothèque de notre Compagnie, le dernier fascicule qu'il venait de publier sur les échinides, ne nous annonçait-il pas qu'il avait presque atteint le couronnement de son œuvre.

Œuvre unique dans son genre, qui exigeait de son auteur les plus grandes connaissances — et ajoutant qu'il ne lui restait plus que peu de choses à faire — le sourire aux lèvres, il nous disait : « Je ne sais pas si je pourrai y arriver, mais je vous annonce que cette dernière partie est déjà fort avancée. »

La mort ne lui en aura pas donné le temps car c'est peu de jours après que lui arrivait cet accident, dont nous craignions tous les conséquences et qui n'aura pas peu contribué à amener ce fatal dénouement.

Vous tous qui avez connu M. Cotteau, qui avez eu la bonne fortune de vous entretenir avec lui, vous avez rendu hommage à son affabilité.

C'était, comme on l'a dit, une figure bien sympathique, un honnête et loyal bourguignon.

Tout récemment encore, à Sens, au Congrès du Centenaire de la Société Archéologique de cette ville, ne se montrait-il pas plein de verve et de gaiété, ayant toujours un mot aimable à l'adresse de chacun : il ne pouvait cependant se défendre d'une sorte de pressentiment de sa fin prochaine.

Et ce pressentiment s'accusait encore dans cette ville de Sens, où, dans une brillante improvisation, il conviait les membres de la Société Archéologique à venir à leur tour, fêter à Auxerre le Cinquantenaire de notre Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Aux félicitations que nous lui adressions, M. Cotteau nous répondait : « J'ai fait mon invitation : je devais la faire — vous y serez vous, quant à moi, très probablement je n'y serai plus. »

Tous les honneurs dus au véritable savant M. Cotteau les a connus.

Membre correspondant de l'Institut, il fut aussi attaché au même titre à la Société géologique de Londres — Président de la Société géologique de France nous le voyons encore président de la Société zoologique de France, où il voulut bien être notre parrain.

Du reste sa notoriété scientifique était telle que l'on peut dire que toutes les Sociétés tenaient à honneur de le compter parmi leurs membres. C'est aussi que, doué d'une activité sans égale, d'un amour profond de la Science, il était toujours en mouvement, courant d'un congrès à l'autre « où l'on trouve toujours à s'instruire disait-il — et pour se reposer il mettait une dernière main à son ouvrage sur les Échinides.

Mais de tous ses titres scientifiques celui qui lui était le plus agréable était assurément celui de président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Tous nous voyons encore le bon sourire qui l'illuminait quand il pénétrait dans notre salle de réunion. — C'était qu'il se sentait entouré d'amis. — Aussi, avec quelle étreinte, quelle pression de main, il répondait au souhait de bienvenue, mon Président.

Laissant de côté toute préoccupation étrangère à la bonne tenue de nos séances, il avait su, par la seule dignité de son caractère, nous maintenir dans la stricte observance de nos réglements, de nos statuts.

De sa science profonde de la géologie, de la paléontologie, je ne veux en retenir qu'une chose c'est que le département de l'Yonne perd en lui, l'une de ses célébrités.

Membre fondateur de notre Société, toujours dévoué à ses intérêts, ne reculant devant aucune démarche, c'est grâce à ses efforts et aussi à ceux de collègues dont le nom est sur toutes les lèvres, qu'elle a su conquérir le rang honorable qu'elle occupe parmi les sociétés départementales dont l'unique but est la recherche et la culture de la vérité scientifique.

Aussi, pour notre compagnie, le vide que M. Cotteau laisse dans nos rangs est immense, sa perte pour nous peut être irréparable.

Mais avant de vous adresser le suprême adieu, cher et vénéré président dont la mémoire sera toujours honorée parmi nous, qu'il me soit permis de nous écrier : *Sursum Corda.*

C'est en nous pénétrant de votre exemple, en ayant toujours devant nos yeux, votre bonne et loyale figure, que nous pourrons maintenir notre société au rang que vous avez tant contribué à lui donner.

Au nom de cette Société que vous avez tant contribué à élever, cher et regretté président, adieu.

DISCOURS DE M. ERNEST PETIT

L'émotion considérable et douloureuse qui a suivi la fatale nouvelle de la mort de notre regretté président est le plus bel éloge qui lui puisse être adressé.

Gustave Cotteau, correspondant de l'Institut, l'un des savants les plus connus en France et en Europe, est une grande figure, et avec lui disparait un caractère de plus en plus rare.

Il y a dans la vie et dans les actes de cet homme éminent, d'un esprit si élevé, si plein d'honneur et de droiture, des exemples qu'il est utile de méditer, à l'heure où il disparait subitement emporté, comme pour accroître la douleur de ceux qui l'entourent et les profonds regrets de ses amis. Son souvenir restera parmi nous, autant pour les qualités de son cœur que pour les services rendus à la science et à notre compagnie.

Je dois l'honneur de parler en ce moment et à cette place, à la vice-présidence que les membres de la Société ont bien voulu me conférer, mais il y a dans mon cœur tant d'admiration pour cette noble vie, que je ne sais s'il me sera donné d'exprimer mes sentiments avec toute la force que je voudrais et, avec l'émotion intime que j'éprouve à les ressentir.

C'est que lorsqu'on est arrivé à cette époque de la vie où l'on redescend avec rapidité les pentes de l'autre côté du versant, on éprouve une douleur amère, en voyant disparaître successivement tous ceux qui se partageaient

nos affections, sans espoir de combler les vides que nous causent les absences.

Nous sommes ici pour nous recueillir, pour méditer ensemble, avant de le quitter pour toujours, sur la vie et le caractère de ce savant modeste, que nous aimions tous d'une tendresse aussi profonde que respectueuse.

Que vous dirai-je de sa carrière que vous ne sachiez aussi bien que moi, vous qui avez été ses collègues et ses collaborateurs ?

Que vous dirai-je de cette physionomie pleine d'attrait et d'aménité, de cette âme d'élite charmante et bonne, pleine de finesse et d'enthousiasme pour la science. On aimait cette bonhomie de l'homme dégagé des préjugés, dont la parole claire et nette se répandait avec la plus persuasive éloquence. On aimait à le voir paré des charmes d'une verte et vigoureuse vieillesse, qu'il portait avec une coquetterie juvénile, qui n'était pas sans dignité.

Il a été aimé comme le sont toujours ceux dont le souvenir restera nne consolation, une force et un honneur. Il a beaucoup travaillé en voulant le bien, et fait beaucoup de bien autour de lui, sans autre guide que son cœur, et sans jamais connaître de défaillance. Il a eu de son vivant toutes les affections qu'il méritait, et ceux qui lui survivront ne sauraient l'oublier.

La vie de Cotteau est tout entière dans ses ouvrages. C'est là qu'il faut l'étudier, et apprendre à connaitre cette haute intelligence, éclairée par une vaste érudition, qui lui assigne un rang si élevé parmi les apôtres de la science. Il se sentait soutenu par l'admiration unanime de ses collègues, par l'amitié des savants les plus illustres, par la certitude de laisser après lui des ouvrages impérissables et le souvenir d'un grand esprit dévoué avec passion à la science.

Cotteau a eu la bonne fortune de conserver toujours intacte une intelligence supérieure et de pouvoir travailler sans cesse. La nature n'accorde pas communément de telles facultés. Dans tous les corps littéraires et savants dont il fit partie, dans les compagnies diverses, qui étaient fières de le posséder, il apporta toujours une parole qui faisait autorité.

Au milieu des travaux considérables sur l'histoire naturelle accomplis par notre président depuis 1844, date de sa première publication, c'est-à dire depuis un demi-siècle, il avait trouvé moyen de mettre à profit ses connaissances profondes en géologie et en paléontologie pour les appliquer au service de l'Archéologie préhistorique, science presque nouvelle, qui a pris depuis plusieurs années un grand développement.

C'est alors qu'on le vit parcourir toutes les capitales de l'Europe pour assister aux congrès internationaux, et y apporter le poids de sa parole et de ses observations judicieuses. Dès 1866, on peut le suivre en Suisse au congrès de Neuchâtel, à Paris, en 1867, à Norwich en Angleterre, l'année suivante, à Copenhague en Norwége (1869), à Bologne (1870), à Bruxelles (1872), à Stockholm (1874), à Budapesth (1876), à Lisbonne (1880), et enfin à Paris, lors de notre dernière grande Exposition universelle.

Partout et dans toutes les réunious, il a contribué pour une large part au

progrès de ces études préhistoriques si intéressantes. Le résultat de ses observations a été condensé dans un curieux volume, qui vient grossir le nombre de ses immenses publications, dont l'ensemble suffit presque pour composer une bibliothèque.

En nous trouvant groupés autour du cercueil qui dérobe à nos yeux la dépouille de notre regretté président, nous nous sentons unis, non seulement par une douleur commune, mais par les hautes et fortifiantes pensées que doit inspirer une existence de dévouement continuel et de labeurs incessants. Sa longue vie, consacrée à la science, n'a point connu le repos volontaire, et, c'est ainsi qu'il a pu, grace à un travail opiniâtre, laisser dans tous les domaines de l'activité intellectuelle les marques du plus rare talent d'exposition, mis au service des idées les plus fécondes et les plus élevées.

Gustave Cotteau a été un grand ouvrier. La mort enlève l'homme, mais l'œuvre nous reste, et avec lui disparait une illustration qui fait honneur, non seulement à son pays natal, mais à la France, et on peut dire à l'Europe scientifique tout entière.

DISCOURS DE M. BONDOUX, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Messieurs,

Le savant qui nous quitte fut aussi un magistrat distingué et c'est à ce titre que je prends la parole, au nom du tribunal civil, pour lui adreser un dernier adieu.

Successivement juge-suppléant et juge à Auxerre, pendant de longues années, M. Cotteau a apporté dans ces délicates fonctions cet esprit de méthode et d'investigation, qui devait faire de lui un homme de science éminent.

Les souvenirs qu'il a laissés au Palais seront durables. Je sais qu'à de sérieuses connaissances juridiques, il alliait une scrupuleuse impartialité et une bienveillance, qui, loin d'être incompatible avec nos fonctions, en tempère la rudesse parfois nécessaire et en élève le caractère.

Subjugué par l'étude des sciences naturelles, il avait pris une retraite prématurée, mais il nous restait uni par les liens de l'honorariat.

Tous nous savions l'aimer et l'apprécier comme il le méritait.

Ceux qui ont connu M. Cotteau ont pu admirer chez lui cette sérénité douce et calme, qui était comme le reflet d'un cœur affectueux et d'une âme honnête. Il était impossible de ne pas apprécier le charme de son commerce. La conversation avec lui n'était jamais banale. L'on quittait sa maison toujours plus instruit qu'on y était entré.

J'avoue que, pour ma part, je considérais comme une bonne fortune de rencontrer cet homme affable et souriant, qui est demeuré jusqu'à ces derniers temps en pleine santé de corps et d'esprit, au point qu'il eut pu dire comme Buffon « que la vieillesse était un préjugé ».

Cette vie tout entière consacrée à la science contient à la fois un exemple et un enseignement. Elle nous montre que si l'oisiveté déprime l'homme, le travail le soutient et le vivifie.

Saluons donc, messieurs, avec un respect ému, cette tombe qui va se fermer.

Adieu M. Cotteau, adieu mon cher collègue, adieu.

DISCOURS DE M. PERON
Intendant général du 6e corps d'armée.

Je vous prie Messieurs de m'excuser si je viens sans préparation et après les voix si autorisées que vous venez d'entendre dire encore quelques mots auprès du cercueil de M. Cotteau.

Il y a là de ma part une grande témérité car pour parler d'un homme tel que lui j'aurais eu besoin d'un instant de recueillement.

Je considère cependant comme un devoir de lui dire ici un dernier adieu au nom de la Société géologique de France dont il fut l'un des présidents les plus éminents.

Tous nos confrères, à cette heure dispersés partout, mais dont je me fais l'interprète, aimaient Cotteau cordialement. Sa grande bonté, son obligeance, sa grande bienveillance qu'il témoignait à tous et particulièrement aux jeunes et aux débutants dans la science lui avaient gagné tous les cœurs.

Tous nous admirions en lui cette science profonde, cette activité et cette étonnante puissance de travail qui ne s'est pas démentie un seul instant de sa vie et qui lui a permis de mener à bien un véritable monument scientifique qui a fait de lui une des plus hautes personnalités de la science européenne.

Nous étions tous fiers de ses beaux travaux dont le renom rejaillissait non seulement sur la Société géologique et sur la Société des Sciences de l'Yonne, mais sur la France tout entière. »

Ce n'est donc pas seulement en raison de la vieille amitié qui m'unissait depuis si longtemps à notre cher président, c'est au nom de tous les géologues que je veux exprimer à la famille qui entoure son cercueil combien est irréparable le vide que la mort de Cotteau va laisser dans nos rangs et combien est profond le deuil qu'elle laissera dans nos cœurs.

Adieu mon cher Cotteau, adieu.

— Un membre ayant émis le vœu que, par respect pour la mémoire de Gustave Cotteau, la séance soit levée, il est fait observer que la Compagnie, tout en s'associant de cœur à la pensée qui a présidé à la motion, doit prendre en considération qu'il est difficile, lorsque trois mois se sont écoulés, et que plusieurs membres n'habitant pas à Auxerre sont venus assister à la réunion, que la séance soit renvoyée à un autre jour.

Dans ces conditions le président consulte l'assemblée et il est décidé par 14 voix contre 12 que la séance sera continuée.

Correspondance. — La Société académique de Saint-Quentin envoie le programme du concours institué par elle pour l'année 1894-95. (Dépôt au secrétariat).

M. Monceaux dépose encore la liste des nombreux ouvrages parvenus au bureau pendant les vacances.

I. Envois du Ministère.

— Journal des Savants. Juillet-Août 1894.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. Revue des travaux scientifiques. T. XIII, nº 12, t. XIV, nºs 3 à 6.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

Angers. — Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire. 1894, 1er et 2e trimestres.

Angoulême. — Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente. Année 1893, 6e série, t. III.

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie. Fondation E. Soyez. La Picardie historique et monumentale. Nº 2. Amiens-Album archéologique. 9e Fascicule.

Abbeville. — Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. 4e série, t. III, 1re partie. Cinquantenaire de M. E. Pharand. — Bulletin, etc. Année 1893, nºs 1 à 4 ; année 1894, nºs 1 et 2.

Annecy. — Revue Savoisienne. Juillet-Septembre 1894.

Belfort. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation. Nº 13, 1894.

Bourg. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain. Nº 1, 1er semestre 1894.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de microscopie. Nº 9, Août 1894. — Annales, etc. T. XVIII, 1er fascicule, 1894.

— Analecta Bollandiana. T. XIII. fasc. 3. (Publication de la Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines.)

Chalons-sur-Marne. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne. Année 1893.

Chapel Hill n. c. — Journal of the Elisha Mitchell scientific Society. July-December 1893.

Chateaudun. — Bulletin de la Société Dunoise. Octobre 1894.

Chateau-Thierry. — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1892.

Chatillon-sur-seine. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais. 2e série, nºs 1 et 2. 1892.

Christiania. — Antinoos eine Kunstarchüologische Untersuchung von dr. L. Dictrichson... Universitat programm flüdas. 1er Semester 1884. In-8º, 1884.

Clermond-Ferrand. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1894, nºs 6 et 7.

Dijon. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur. T. IV, nº 3.

— Bulletin de la Société d'horticulture et viticulture de la Côte-d'Or. 3e série, t. XX, 1894. Mai-Août.

— Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire T. X, 1894.

— Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. 4e série, t. IV, 1893-1894.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var. Juin-Juillet 1894.

DUNKERQUE. — Bulletin de la Société dunkerquoise. 1892-1893.

EPINAL. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. 1894.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 2e, 3e et 4e trimestres, 1893.

FRIBOURG. — Société fribourgeoise des sciences naturelles. Le déluge devant la critique historique par R. de Girard. In-8o, 1893.

GAP. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. 3e Trimestre, 1894.

HAVRE. — Bulletin de la Société géologique de Normandie. T. XV, 1891.

JOIGNY. — Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny. Nos 150 et 151, 1894.

LA ROCHELLE. — Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales de 1893, no 27.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine. 1894, 1er trimestre.

LIÈGE. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXIII, 2e et 3e livraisons.

LIMOGES. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XLII, 1894.

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. T. XLIII, 2e partie, 1894.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère. Avril-Juillet 1894.

MONTBÉLIARD. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 24e volume, 1894.

MONTPELLIER. — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la section des Sciences. 2e série, t. I, nos 3 et 4 ; t. II, no 1.

MOSCOU. — Bulletin de la Société Impériale des naturalistes de Moscou. Année 1893, no 4. Année 1894, no 1.

MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. Bulletin-Revue 1893, 4e liv., 1894, 1re et 2e livraisons.

NANCY. — Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1893, 5e série, t. XI.

NANTES. — Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1893, 2e semestre, 1894, 1er semestre.

NEW-YORK. — Annals of the New-York Academy of Sciences. May, 1894.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, t. X, 152.

PARIS. — Feuille des Jeunes Naturalistes. Septembre à Novembre 1894.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Nos 12 à 15, 1893 ; no 2, 1894.

— Bulletin de la Société géologique de France. 1893, no 8 ; 1894, nos 5 et 6.



— Annales du Musée Guimet. T. 4. Recherches sur le Boudhisme par M. Minayeff. In-8°, 1894.

— Revue de l'histoire des religions. N° 3, 1894.

— Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 1893. — Bulletin et mémoires, etc. 6e série, t. III. Mémoires, 1892.

— Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Nos 8-10, 1894.

— Revue des études grecques. Avril-Juin 1894.

— Revue historique. Septembre-Octobre 1894.

PERPIGNAN. — Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. 35e volume, 1894.

PHILADELPHIA. — Proceedings of the Academy of Natural sciences of Philadelphia. 1891, part. I, January-April.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trim., 1894.

RENNES. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. T. XXIII, 1894.

SAINT-QUENTIN. — Mémoires de la Société Académique, des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin. Années 1891 et 1892.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. 6e livraison, 1894.

STOCKHOLM. — Ventenskaps-Academiens Bihang till Kongl. Svenska vetenskaps-Akademienshandlingar. Nos 1 à 4 ; d° ny Foljd Tjugufemte bandet, 1892 Lefnadsteckningar ofver Kong. Svenska Vetenskaps Akademiens efter ar 1854 oflidna Ledanoter. Band 3, 1894.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. N° 5, mai 1894.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt. Nos 5 à 9, 1894.

III. Envois divers.

E. CARON. — Essai de classification des monnaies de Louis VI et Louis VII. In-8°, 1894.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Nos 6 à 9, 1894.

— Revue de Champagne et de Brie. Mai-Juin 1894.

— Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. (Rue du Palais, 63, à Bruxelles). T. VI, 1re livraison. Juin, 1892. (Spécimens).

— Zwarzigster Jahresbericht des Westfalischen Provinzial-Vereins füi Wissenschaft und Kust füi 1891. Münster 1892.

LOUIS VOSSION. — Nat Worship Among the Burmese by Louis Vassion. 1891. (Extrait).

TUFTS COLLÈGE, MASS. — Tufts college studies. Nos 2 et 3.

— Il est donné lecture de deux lettres par lesquelles MM. L. Delisle et Milne Edwards remercient la Compagnie de les avoir admis dans son sein en qualité de membres correspondants.

Dons. — M. le Secrétaire offre de la part de notre collègue M. l'abbé Jobin un fer de hallebarde trouvé au fond d'un ruisseau auprès de Gigny.

— M. Molard présente à l'assemblée au nom de M. Edmond Cotteau, un curieux manuscrit sur parchemin portant la date de 1574 contenant les statuts des cordonniers de Joigny. Ces statuts sont précédés de la lettre du Bailli de Joigny qui les approuve et les promulgue. Ces statuts sont intéressants en ce qu'ils reproduisent textuellement ceux de Sens, d'Auxerre et de Troyes. Ils feront l'objet d'une publication spéciale. Sur le premier feuillet du manuscrit on remarque une miniature du temps représentant les confrères de la corporation, en acte de révérence devant le gril, instrument du martyre de saint Laurent, leur patron. Au V° sont les armoiries du comte de Joigny.

Election d'un membre. — M. Mirot, archiviste-paléographe, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire de la Société.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires par MM. E. Petit et Monceaux.

1° M. Bondoux Henri, président du tribunal civil, à Auxerre.

2° M. le colonel Chapotin (Clément-François), à Vermenton.

3° M. Marlot Hippolyte, propriétaire à Cernois, près Semur.

4° M. Rathier Jean, député de l'Yonne, propriétaire à Chablis.

5° M. Rigolley Louis, notaire à Chablis.

6° M. Bazin Henri-Etienne, chef de cabinet du préfet de l'Yonne.

7° M. Servet Jules, négociant à Auxerre,

8° M. Trombert, inspecteur des forêts à Tonnerre.

9° M. Ythier, notaire à Maligny, présenté par MM. Beau et Docteur Rabé.

10° Enfin M. Plait Paul, pharmacien à Auxerre est présenté également comme membre titulaire par MM. Guyard fils et Monceaux.

Communications et lectures. — M. le secrétaire donne lecture au nom de notre collègue M. Guérin de la note suivante rédigée à propos de la découverte d'un foyer paraissant de la plus haute antiquité.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, l'existence, sur le territoire d'Egriselles-le-Bocage, d'un *Foyer* de l'époque préhistorique.

C'est à l'exploitation d'une carrière de marne que je dois d'avoir pu le reconnaître.

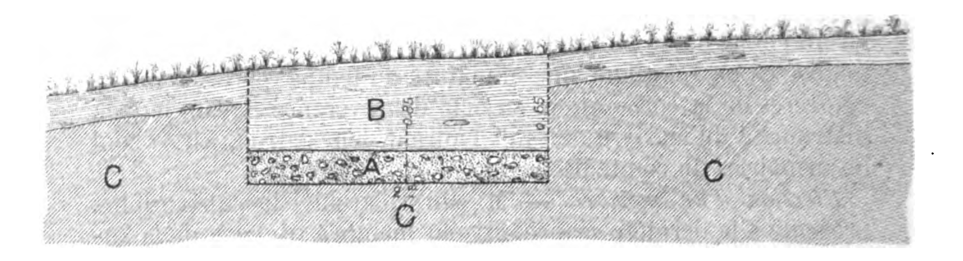
Ce foyer mesure 2 mètres de largeur et 0m85 centimètres de profondeur. Quant à sa longueur primitive, il ne sera jamais possible de la connaître



exactement, une partie ayant déjà été enlevée avec la marne et le banc de silex sur lesquels il repose ; mais je crois qu'on ne saurait l'évaluer à moins d'une dizaine de mètres.

Le fond de ce foyer, dont le dessin ci-après représente la coupe, est

COUPE DU FOYER



Echelle de 0.02 par mètre

A Fond du Foyer
B Terre Végétale
CCC Marne

garni d'une couche de cendre et de morceaux de charbon, mêlés à de nombreux rognons de silex rougis et craquelés par le feu, d'une épaisseur de $0^{m}25$ centimètres. Le tout est recouvert de $0^{m}65$ centimètres de terre végétale.

Au mois de juin dernier, lors de son voyage à Egriselles-le-Bocage, en compagnie de notre zélé collègue M. Feineux, de Sens, l'illustre et regretté M. Cotteau, dont le nom fait autorité en archéologie préhistorique et en paléontologie et à qui je fis part de cette nouvelle découverte, voulut visiter les lieux.

Aprés examen du foyer l'authenticité lui en parut évidente.

Il fut alors décidé que des travaux de déblaiement seraient exécutés au compte de la Société, pour mettre entièrement à nu ce qui reste de ce vestige des temps anciens. Il est, en effet, désirable que ce déblaiement puisse se faire, cela nous aiderait peut-être à connaître à quoi cet antique brasier a bien pu servir réellement, ce qui, pour l'instant, ne semble pas facile à élucider.

N'y aurait-il pas quelque rapport entre le foyer en question et notre *Menhir*, dont il n'est éloigné que d'une centaine de mètres, à peine ?

Ne pourrait-on pas raisonnablement le considérer comme une sorte de *four* où aurait été cuite la poterie dont j'ai trouvé tant de débris au pied du monolithe ?...

Je laisse à de plus compétents le soin de prononcer.

— M. Ch. Moiset, à propos des anciens us et coutumes de l'église de Saint-Florentin, trouvés dans un inventaire de 1775, retrace l'histoire d'un procès engagé à la fin du XVIII[e] siècle à Saint-Florentin entre les échevins et le bailli d'une part et les avocats et procureurs d'autre part. M. Moiset communique en même temps une petite gravure satirique que le barreau de la ville fit paraître à l'occasion de ce procès. La curieuse étude de notre confrère paraitra au *Bulletin*.

— M. le D[r] Rabé, vice-président, donne lecture d'une nouvelle étude sur une nouvelle maladie des écrevisses décrite sous le nom de peste des eaux douces, par M. Bataillon, professeur à la Faculté des sciences de Dijon. Ce travail intéressant à tous les points de vue est de plus fort rassurant et met à néant toutes les histoires d'empoisonnement direct qui avaient cours depuis quelque temps et qu'il faut rejeter décidément sur la mauvaise qualité des préparations.

— M. Monceaux lit ensuite, au nom de M. Ad. Guillon, un compte-rendu des résultats obtenus à l'occasion des fouilles qui ont été faites à Vézelay, lors de l'exécution des tranchées destinées à amener au haut de la montagne les eaux de la source captée à grands frais pour cet objet. L'archéologie et l'histoire, tout en ne faisant pas de grandes acquisitions, ont cependant recueilli quelques indices nouveaux qui ne seront point perdus grâce au travail de notre collègue ; un plan détaillé accompagne cette communication.

— La séance est close par la lecture fort appréciée de l'histoire de la juridiction consulaire à Auxerre de 1567, époque de son introduction dans notre ville, jusqu'en 1790, par M. Ch. Demay.

Après cette lecture l'assemblée consultée décide que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 6 décembre et qu'il sera procédé à cette séance à l'élection d'un président ; puis la séance est levée.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1894.

PRÉSIDENCE DE M. E. PETIT, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal et son adoption par l'assemblée, le scrutin est ouvert pour l'élection d'un président et M. le président annonce que l'urne sera remise aux scrutateurs à deux heures précises.

M. Monceaux, l'un des secrétaires dépose sur le bureau 135 enveloppes fermées contenant le vote des collègues qui n'ont pu as-

sister à la réunion. Trente-deux membres présents déposent également leur vote dans l'urne.

Il est procédé en même temps au choix des scrutateurs qui seront chargés du dépouillement du scrutin. Sont désignés par l'assemblée pour cette opération MM. Barrey, Raoul, Viault et Mignot.

Correspondance imprimée. — M. le président donne connaissance à l'assemblée de la circulaire ministérielle par laquelle la Société est avisée que la 19e réunion annuelle des sociétés des beaux-arts des départements aura lieu le 16 août 1895 et jours suivants.

Cette circulaire sera communiquée par MM. les secrétaires aux membres qui en feront la demande.

M. Monceaux, secrétaire dépose ensuite la liste des ouvrages parvenus pendant le mois.

I. Envoi du Ministère.

— Journal des Savants. Septembre et Octobre 1894.

— Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, salle de l'Hémicycle, à l'École Nationale des Beaux-Arts du 27 au 31 mars 1894, 18e session. 1 volume avec 52 planches.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

Angers. — Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers. 1892-93.

Bastia. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse. Février 1894.

Bordeaux. — Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Année 1892.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de microscopie. 1893-94, no 10.

Dijon. — Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture de la Côte-d'Or. Septembre-Octobre 1894.

Halifax N. Sc. — The proceedings and transactions of the Nova Scotian Institute of science. Halifax, Nova Scotia. 2e série. Vol. 1, part. III. 1893.

Joigny. — Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny. Octobre et Novembre 1894.

Lons-le-Saulnier. — Mémoires de la Société d'émulation du Jura. 1893. Tables analytiques 1875 à 1892.

Nantes. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France. 3e Trimestre, 1894.

Nîmes. — Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.

— Mémoires de l'Académie de Nîmes. Année 1893.

Paris. — Société de l'histoire du Protestantisme francais. Bulletin. Novembre 1894.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1894, nos 16 et 17.

— Bulletin de la Société géologique de France. 1893, no 6.

— Feuille des Jeunes Naturalistes, No 290. 1er décembre 1894.

PHILADELPHIA. — Reprints ef three Editorials regarding the priority in Demonstrating the toxic effect of matter accompaying the tubercle bacillus and its Nidus. In-12, 1892. (Academy of naturel sciences of Philadelphia.

RIO DE JANEIRO. — Revista trimensal do Instituto historico e geographico brazileiro. T. LVI, partie I, 1893.

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure. Exercices 1892-93-94.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. 1er Novembre 1894.

TOULOUSE. — Revue de botanique. Bulletin de la Société française de botanique. Mai à Juillet 1894.

— Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Série in-8o, no 14. Juillet 1894.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. Bureau of Ethnology. The Maya Year by C. Thomes. In-8o, 1894. — The Pamunkey Indians of Virginia by J. Garlaud Pollard. — Bibliography of the Wakasham languages by J. C. Pilling. 1894. — Tenth Annual Report of the Bureau of Ethnology, 1888-89. Gr. in-8o. 1893. — Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution to July. 1892, in-8o, 1893.

WASHINGTON. — Twelfh annual report of the United States geological Survey, 1890-91. Part. I. Geology. Part. II. Irrigation. 2 volumes, 1891. — Thirteenth annual report of the United States geological Survey. 1891-92. Part. I. Report of the Director. Part. II. Geology ; III, Irrigation.

III. Envois divers.

MÉLUSINE. — Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages. T. VII, no 5, octobre 1894.

Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Nos 10 et 11. Octobre-Novembre 1894.

Revue de Champagne et de Brie. Juillet-Août 1894.

A. DE COURAY. — De l'assurance par l'État. 4e édition, 1894. In-8o.

Élection de nouveaux membres. — Il est procédé au vote pour l'élection des membres présentés à la séance de novembre.

Sont successivement élus membres titulaires :

1o M. Bondoux Henri, président du tribunal civil à Auxerre.

2o M. le colonel Chapotin Clément-François, propriétaire à Vermenton.

3o M. Marlot Hippolyte, propriétaire à Cernois, près Semur.

4o M. Rathier Jean, député de l'Yonne, à Chablis.

5o M. Rigolley Louis, notaire à Chablis.

6o M. Bazin Henri-Étienne, chef de cabinet de M. le Préfet de l'Yonne.



7° M. Servet Jules, négociant à Auxerre.
8° M. Trombert, sous-inspecteur des forêts à Tonnerre.
9° M. Ythier, notaire à Maligny.
10° M. Plait Paul, pharmacien à Auxerre.

Musée. — M. Moreau dépose pour le Musée divers objets provenant des fouilles continuées dans le cimetière à incinération de Guerchy savoir : deux scramasax en fer, une petite lampe en terre cuite et un umbo de bouclier.

— M. Butner, notaire à Leugny fait don d'un certain nombre de pièces de monnaies et médailles françaises et étrangères qu'il a recueillies. Des remerciements sont adressées au donateur et M. Mignot est chargé de dresser la liste des pièces.

Communications et lectures. — M. E. Petit entretient l'assemblée du *Musée photographique documentaire* en voie de formation au Cercle de la librairie à Paris.

La Société aurait sans doute intérêt à devenir l'un des souscripteurs de cette fondation afin de permettre aux membres de la Société de consulter les pièces reproduites intéressant le département. Une commission composée de MM. Joly, Raoul et Guyard est chargée d'examiner la question et d'en faire un rapport.

— M. l'abbé Bouvier donne lecture au nom de M. l'abbé Parat d'une notice sur les nouvelles fouilles faites par notre collègue dans les grottes de Saint-Moré et notamment dans la grotte dite des Hommes. Ce travail intéressant est accompagné de dessins et plans représentant la nouvelle grotte explorée et les objets découverts.

— M. Molard a la parole à son tour et lit le compte-rendu qu'il avait été chargé de faire sur le 5e volume de l'histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne que vient de terminer M. E. Petit. De nombreuses planches et plusieurs centaines de documents, dont beaucoup sont inédits, accompagnent le volume qui est terminé par une généalogie de la maison de Châlon-Auxerre.

— M. Bouvier donne lecture d'une notice sur les objets préhistoriques trouvés sur le territoire de la commune de Bleigny-le-Carreau et recueillis par M. le curé de cette commune.

— M. U. Richard communique à l'assemblée deux pièces intéressant la commune du Mont-Saint Sulpice à propos de la formation, dès le 27 juillet 1789, d'une milice communale, spontanément organisée par les habitants comme mesure de sûreté. Le procès-verbal de la bénédiction du drapeau de cette milice qui eut lieu solennellement le 12 septembre suivant, accompagne le

travail de notre collègue qui y a joint des notices sur les personnages qui y figurent.

Election du président. — Après cette communication, MM. les scrutateurs ayant terminé le dépouillement des votes pour l'élection du président en donnent le résultat à M. le secrétaire, qui annonce les chiffres suivants :

Votants : 167.

M. Ernest Petit a obtenu	104	voix.
M. Félix Rabé	55	—
Bulletins blancs	5	
Divers	3	
Total égal	167	

En conséquence M. Ernest Petit est proclamé président de la Société.

— M. Ernest Petit remercie l'assemblée en termes émus du grand honneur qui vient de lui être fait et s'exprime dans les termes suivants :

Mes chers collègues,

Malgré l'heure avancée et la longueur exceptionnelle de cette séance, je suis dans la nécessité de la prolonger encore de quelques minutes, car mon devoir est de vous remercier de l'insigne honneur que vous me faites en m'appelant à la présidence, honneur qui ne me fait pas oublier les responsabilités qui m'incombent en acceptant ces fonctions. Il est vrai que ces responsabilités ont une réciprocité, car, en mettant au service de la *Société* toute l'activité dont un sexagénaire est encore susceptible, je sais que je puis compter sur votre concours et sur votre bienveillant appui. A mon âge on est fixé sur la valeur de la vanité humaine, mais le titre que vous me conférez est celui dont je serai le plus honoré et que je porterai avant tout autre.

Je suis particulièrement confus de m'asseoir à une place occupée avant moi par des hommes si éminents et d'une si haute autorité, par M. Chaillou des Barres, qui siégea pendant six années, depuis la fondation de la Société jusqu'en 1857, par M. Challe, pendant vingt-cinq ans, et enfin par Cotteau, nommé dès 1883.

Mes regards se portent en arrière à trente-six ans de date, alors que pour la première fois j'assistais à un Congrès, au *Congrès scientifique d'Auxerre*, présidé par M. de Caumont, alors que fut fondée une petite feuille auxerroise bien éphémère, à laquelle je collaborai : *Le Moniteur de l'Exposition et du Congrès d'Auxerre*, que quelques-uns d'entre vous ont peut-être dans leurs collections. C'est à cette époque, en 1858, que je fis partie de la Société des Sciences de l'Yonne. D'autres que moi sont plus anciens ici, mais nous pouvons malheureusement constater combien les rangs de ces anciens s'éclaircissent de jour en jour.



Les publications déjà considérables de notre *Bulletin* assignent à notre compagnie un rang des plus honorables parmi les Sociétés savantes de France. Il importe de ne pas décheoir, et de conserver intact cette héritage de bonne renommée qu'elle a su conquérir. Si le nombre des travailleurs est moins grand, il faut y suppléer par des recrues nouvelles, et par des membres actifs, qui ne font pas autant défaut qu'on le pourrait croire. Si nous perdons des hommes spéciaux, qui, comme Cotteau, s'occupaient de l'histoire naturelle, notre *Bulletin* ne doit rien perdre, et une plus large place sera réservée aux travaux qui se rattachent aux vieux souvenirs de notre histoire provinciale.

A côté du président, des vice-présidents, du trésorier qui tient en main le nerf indispensable au fonctionnement de toute société, les secrétaires sont l'âme de toute institution scientifique, et nous avons la bonne fortune de posséder des secrétaires que nous envieraient d'autres sociétés plus importantes que la nôtre.

L'un d'eux, sorti le premier de l'*École des Chartes*, est depuis longtemps naturalisé Auxerrois, et a su s'assimiler merveilleusement notre histoire icaunaise. Les travaux remarqués que lui doit notre *Bulletin*, n'ont point arrêté d'autres publications d'une portée plus haute et plus générale, qui ont attiré sur leur auteur l'attention du monde savant.

Notre premier secrétaire occupe ses fonctions depuis trente-cinq ans, et a su mettre dans le *Bulletin* un classement de matières, un ordre méthodique qui n'existaient pas auparavant. L'intérêt qu'il porte aux choses du passé, ses nombreuses publications, l'excellent *Annuaire de l'Yonne*, dont il a maintenant la direction, et qui vient en aide à nos mémoires toujours complets, le gros travail, élaboré depuis de longues années et qui figurera prochainement dans notre collection, lui assignent une place marquée parmi les érudits.

Avec de tels travailleurs, avec d'autres collaborateurs non moins méritants qui nous entourent et qui prennent une part active à nos séances, avec ceux qui bientôt viendront se joindre à nous, la Société possède une vitalité qui ne saurait être atteinte, et pour mon compte, mes chers collègues, je ferai tous mes efforts pour en maintenir et en accroitre la prospérité.

— M. le Docteur F. Rabé remercie à son tour les membres de la Société qui ont bien voulu lui donner leurs voix. Ces voix forment le tiers des votants et devant cette preuve de sympathie, il a voulu montrer à ceux qui ont pensé à lui pour la présidence, qu'il n'est point indifférent à cette manifestation toute amicale.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

II

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

En outre des ouvrages qui lui sont parvenus pendant l'année, soit à titre de don, soit à titre d'échange, la Société a placé dans sa bibliothèque : 1° Deux exemplaires de son Bulletin, t. XLVIII ; 2° un exemplaire de chacun des tirages à part des articles parus dans le corps du Bulletin.

La Société délivre gratuitement à chaque auteur de mémoires publiés dans le Bulletin, 25 exemplaires d'un tirage à part, avec couverture imprimée et sans remaniements. A partir du 1er semestre 1895, ce chiffre sera porté à 40 exemplaires.

Dans le cas où des changements de texte seraient apportés par l'auteur après le tirage du Bulletin, le tirage spécial qu'il aurait fait faire à ses frais, ne devrait point porter la mention : *Extrait du Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, obligatoire pour tous les tirages conformes au Bulletin.

Afin d'éviter les réclamations fréquentes à l'occasion de la pagination, nous rappelons que le Bulletin de la Société est divisé en trois parties, ayant chacune une pagination spéciale : 1° Sciences historiques, archéologiques et artistiques ; 2° Sciences physiques et naturelles ; 3° Procès-verbaux, listes et tables. Il faut donc avoir soin à la reliure de raccorder les trois parties du 1er et du 2e semestre, et ne point réclamer pour des erreurs présumées, avant d'avoir collationné le volume composant l'année entière.

III

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1894.

§ 1. — *Dons en argent.*

1° Le Ministre de l'Instruction publique et des beaux arts (pour la publication du travail de M. Monceaux)........ 1000 fr.
2° Le Département de l'Yonne.......................... 1000
3° La ville d'Auxerre.......................... 400
4° Legs Cotteau, président de la Société.................. 3000
(Ce legs ne sera réalisé qu'en 1895).

§ 2. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

Bogard (sœur Marguerite-Amédée de). — Du n° 1840 au n° 1910. Portraits de MM. de Bogard père et fils. — *La Lecture*, peinture à l'huile, école de Teniers. — Portraits d'hommes, de femmes et d'enfants, peintures à l'huile, XVIIIe siècle. — Deux tableaux gouachés, sujets chinois. — *Saint-Jean*, *la Vierge*, deux peintures sur bois. — Deux portraits, dont un sur ivoire, miniatures, Réné Baril, écuyer, sr de Franvillier 1764, et dame Baril de Franvillier-Bogard, 1764, deux miniatures. —

Six autres portraits dessinés ou miniaturés. — Vingt-et-un autres portraits gravés et encadrés. — *La Vendange*, paysage italien, peint sur papier et ajusté sur un panneau en bois. — Un album contenant vingt dessins et signé Molême. — Une pendule marbre soutenue sur quatre colonnes. — Un fauteuil richement sculpté, époque Louis XVI. — Deux glaces à cadre sculpté et doré, époque Louis XV. — Seize pièces faïence. — Six partitions musicales, paroles de M. de Bogard. — Un lot cartes et gravures, qui seront placées dans la collection spéciale.

— N° 1914. — Une épée, époque Louis XVI, avec fourreau en cuir et gland d'argent. Sur la lame on lit en lettres dorées : Thomasso — Tolède.

Butner, notaire à Leugny. — N° 1917. Un lot de pièces de monnaies anciennes, françaises et étrangères, à déterminer.

Chavard, avocat. — N° 1922. Médaillon en bronze doré, avec anneau, souvenir de la Fédération de 1790.

Cordier, propriétaire, à Paris, rue Cail. — N° 1913. Plaque de cheminée aux armes de France, avec la date de 1610.

Courtois, cultivateur, à la Fourchotte. — N° 1919. Un grattoir en silex de l'époque préhistorique.

Guinepied Louis, cultivateur, à Saint-Moré. — N° 1916. Débris d'ossements en conglomérat, provenant de la grotte dite la Caverne des Hommes, à Saint-Moré.

Jobin (l'abbé), à Dijon. — N° 1920. Un fer de hallebarde, trouvé à Gigny.

La Société (Acquisitions de la). — 1832. Un petit écu à bandeau, frappé à Dijon en 1765, à l'effigie de Louis XV. — Un liard de Louis XIV, Besançon, 1698. — Un sol de Louis XIV, Dijon, 1694. — Un carolin de Charles VIII, frappé à Macon. — Un demi-sol de Louis XV, 1770, et un sol également de 1770, frappés à Besançon.

— N° 1837. Pièce d'argent de Charles-le-Chauve, frappée à Châlon-sur-Saône.

— N° 1838. Un pot en terre noire, provenant du cimetière à incinération de Guerchy.

— N° 1921. Un poussin d'oie à quatre pattes.

Léger, employé à la bibliothèque.— N° 1911. Garnier (Charles-Georges-Thomas), avocat, né à Auxerre en 1746, mort le 24 janvier 1795. Portrait gravé à la manière noire dans un cercle.

— N° 1912. Siège de Paris. Principaux événements de 1871. Signé : Georges Hébert (plaque en zinc fondu).

Loiseau, notaire, à Auxerre. — N° 1834. Une petite pièce d'argent (un franc) à l'effigie de Henri V, frappée en 1831.

Moreau Frédéric, à Fère-en-Tardenois. — N° 1915. Moulage en relief d'une pierre sigillaire trouvée à Torcy (Aisne).

Moreau. — N° 1918. Deux scramasax, un umbo de bouclier, en fer, une petite lampe en terre cuite, le tout provenant du cimetière à incinération de Guerchy.

Poubeau, propriétaire, à Auxerre. — N° 1839. Un mors de cheval, de l'époque de Louis XIV.

Robineau-Bourgneuf (Famille). — N° 1833. Une collection d'oiseaux, recueillis par M. Robineau-Bourgneuf, de Saint-Sauveur.



IV

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1894 (1).

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.
— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.
— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1846.
— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.
— SAINT-QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
ALGÉRIE. . . Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, rue Bruce, 7, à Alger.
— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.
— BONE. Académie d'Hippone.
ALLIER. . . MOULINS. Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1845.
ALPES (BASSES). DIGNE. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
ALPES (HAUTES). GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
ARDÈCHE. . PRIVAS. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Lettres du département de l'Ardèche.
AUBE. . . . . TROYES. Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.
AVEYRON. . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
BELFORT (Territoire de) Société belfortaine d'émulation.
BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille. fondée en 1827.
— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Les publications qui sont adressées à la Société sont inscrites régulièrement au procès-verbal de chaque séance. Leur inscription tient lieu d'accusé de réception. En ce qui concerne nos publications, MM. les Secrétaires sont priés de nous signaler les omissions qui pourraient se produire par suite de retard ou de non réception.

CALVADOS. . CAEN. Société linnéenne de Normandie, fondée en 1823.
— CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1862.
— CAEN. Société française d'Archéologie.
CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFERIEURE. LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle.
— SAINT-JEAN-D'ANGELY. Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1876.
— SAINTES. Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis.
CHER. . . . BOURGES. Société des Antiquaires du Centre.
— BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
CORSE. . . . BASTIA. Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, fondée en 1880.
COTE-D'OR. . BEAUNE. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.
— CHATILLON-SUR-SEINE. Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais.
— DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.
— DIJON. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.
— DIJON. Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, fondée en 1883.
— SEMUR. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE. . . GUÉRET, Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
DOUBS. . . . BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.
— MONTBÉLIARD. Société d'Émulation de Montbéliard.
DROME. . . . VALENCE. Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse.
EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.
FINISTÈRE. BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.
GARD. . . . NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.
— NIMES. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.
GIRONDE. . BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.
— BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818.
— BORDEAUX. Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, fondée en 1883.
HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1851.

HAUTE-GARONNE. Toulouse. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1846.

— Société d'Histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

— Toulouse. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— Toulouse. Société académique hispano-portugaise de Toulouse.

HAUTE-LOIRE. Le Puy. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'An XI.

— Le Puy. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

HAUTE-MARNE. Langres. Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAONE. Vesoul. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. Annecy. Société florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. . Montpellier. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— Béziers. Société d'Études et d'Histoire naturelle.

ILLE-ET-VILAINE. Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE. . . . Grenoble. Académie delphinale.

JURA. . . . . Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

LOIR-ET-CHER. Vendome. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— Blois. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

— Nantes. Société académique des Sciences et des Arts.

— Nantes. Société des Sciences naturelles du Sud-Ouest.

LOIRET. . . Orléans. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . Mende. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. Angers. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, fondée en 1685.

— Angers. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— Angers. Société d'Études scientifiques d'Angers.

— Angers. Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

MANCHE. . . Cherbourg. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— Cherbourg. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie de Stanislas, fondée en 1750.

— NANCY. Société d'Archéologie lorraine.

MEUSE. . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.

MORBIHAN . VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE. . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

— CLAMECY. Société scientifique et artistique de Clamecy.

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts, fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Société géologique du Nord, fondée en 1870.

OISE. . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société d'Études scientifiques de Lyon, au palais des Arts.

— LYON. Société littéraire de Lyon.

— LYON. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— AUTUN. Société des Sciences naturelles, fondée en 1889.

— CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

— CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.

- MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

SARTHE . . . Le Mans. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1861.

— Le Mans. Société historique et archéologique du Maine.

SAVOIE. . . Chambéry. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.

— Chambéry. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

— Chambéry. Société d'Histoire naturelle de la Savoie.

SEINE. . . . Paris. Société d'anthropologie de Paris, 15, rue de l'École de Médecine.

— — Société de biologie.

— — Société entomologique de France, 50, rue Neuve-Sainte-Placide.

— — Société géologique de France, 17 rue des Grands-Augustins.

— — Société zoologique de France, 17, rue des Grands-Augustins.

— — Société des antiquaires de France, 11, rue de Lille.

— — Société de l'histoire de France.

— — Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères.

— — Société des Monuments parisiens.

— — Musée Guimet, 117, 30, avenue du Trocadéro.

— — Association scientifique de France, secrétariat de la Faculté des Sciences à la Sorbonne.

— — Société philotechnique de Paris, rue de la Banque, 8, mairie du 2e arrondissement.

— — Société académique Indo-Chinoise.

— — Société philomathique de Paris, fondée en 1788, rue des Grands-Augustins, 7.

SEINE-INFÉRIEURE. Rouen. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.

— Rouen. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— Le Havre. Société hâvraise d'études diverses.

— Le Havre. Société géologique de Normandie.

SEINE-ET-MARNE. Fontainebleau. Société historique et archéologique du Gâtinais, fondée en 1883. (Secrétariat à Paris, rue Saint-Placide, 54.)

— Meaux. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1861.

— Melun. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE. Rambouillet. Société archéologique.

— Versailles. Société d'Agriculture et des Arts.

SOMME. . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.

— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.

— AMIENS. Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens.

— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.

TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

VAR. . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

— DRAGUIGNAN. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du département du Var.

— TOULON. Société académique du Var.

VAUCLUSE. . APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE . . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE.. . . JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1836.

— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE.— KONISBERG. Schritten der Physikalish okonomischen Gesellschaft zu Konisberg.

ALLEMAGNE. LORRAINE. — METZ. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

— — METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.

— — METZ. Société d'Archéologie et d'Histoire.

— ALSACE. — STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts.

— — COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

— — STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'instruction publique.

AUTRICHE. . Brünn. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.
— Vienne. Société impériale et royale de Géographie.
— — Institut géologique, impérial et royal d'Autriche.
BELGIQUE. . Bruxelles. Société malacologique de Belgique.
— — Société belge de géographie.
— — Société belge de microscopie.
— — Analecta Bollandiana. — Rue des Ursulines, 14, Bruxelles, chez les R.R. PP. Bollandistes.
— Liège. Institut archéologique liégeois.
— Mons. Cercle archéologique de Mons.
— Mons. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Boston, Mass. — Boston Society of Natural History.
— Buffalo n. y. u. s. A. — Buffalo Society of Nat. Sciences.
— Chapel Hill. N. Carol. — Elisha Mitchell scientific Society.
— Chicago. Ill. — Academy of Sciences.
— New-Haven. — Connecticut Academy of Arts and Sciences.
— New-York. — New-York Lyceum of Natural History.
— Philadelphie. — Academy of Natural Sciences.
— Salem, Mass. — Association for the Advencement of Sciences.
— Saint-Louis. Mo. — Academy of Sciences.
— San-Francisco, Calif. — Academy of sciences.
— Washington. Smithsonian Institution.
AMÉRIQUE DU SUD. Rio de Janeiro. — Revista trimensal do Instituto historico e geographico brazilevio.
— Santiago, Chili. — Société scientifique du Chili, fondée en 1891.
ITALIE. . . . Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
NORWÉGE. . Christiania. Université royale de Norvège.
— Upsal. Bulletin de l'Institut géologique de l'Université d'Upsal.
RUSSIE . . . Moscou. Société impériale des Naturalistes de Moscou.
— Kiew. Société des Naturalistes de Kiew.
SUÉDE. . . . Stockholm. Académie royale des Sciences de Stockholm.
— — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités, fondée en 1793.
SUISSE. . . . Genève. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
— Lausanne. Société vaudoise des Sciences naturelles.
— Neufchatel. Société des Sciences naturelles de Neufchâtel.
— Neufchatel. Société murithienne de Botanique.
— Fribourg. Société fribourgeoise des Sciences naturelles.



§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

AUBE. . . . . ARCIS-SUR-AUBE. Revue de Champagne et de Brie.

COTE-D'OR . DIJON. Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, publiée par les professeurs des facultés et de l'École de médecine et de pharmacie de Dijon.

SEINE . . . . PARIS. Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan).

— — Feuille des jeunes Naturalistes, 35, rue Pierre-Charron.

— — Revue des Études grecques.

— — Le Monde Moderne, 5, rue Saint-Benoît.

§ IV. — *Envois du Ministère de l'Instruction publique.*

SEINE . . . . PARIS. Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes (librairie Vieweg, 67, rue Richelieu).

— PARIS. Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques.

— PARIS. Revue des travaux scientifiques, publiée par le même comité.

— PARIS. Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.

— PARIS. Bulletin du comité des travaux historiques, section des sciences économiques et sociales.

— PARIS. Revue des Bibliothèques et des Archives publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (1).

— PARIS. Journal des Savants.

V.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE. — CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES. — SEDAN. Bibliothèque du Cercle des officiers.

(1) Sept exemplaires de nos publications sont envoyés chaque année au Ministère, à l'adresse du comité, en échange de ces différents bulletins et revues.

COTE-D'OR. — DIJON. Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— — Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— — Archives de la Côte-d'Or.
SEINE . . . . PARIS. Bibliothèque nationale.
— — Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— — Bibliothèque de l'Institut.
YONNE. . . AUXERRE. Bibliothèque de la Ville.
— — Bibliothèque du Collége.
— — Bibliothèque de l'École normale.
— — Bibliothèque de la Ferme-École de La Brosse.
— — Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
— — Bibliothèque de l'église cathédrale (ancienne Bibliothèque du Chapitre).
— AVALLON. Bibliothèque de la Ville.
— JOIGNY. Bibliothèque de la Ville.
— — Bibliothèque du Petit-Séminaire.
— PONTIGNY. Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
— SENS. Bibliothèque de la Ville.
— — Bibliothèque du grand Séminaire.
— TONNERRE. Bibliothèque de la Ville.

VI.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1894.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur d'Académie.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

CHAILLOU DES BARRES (baron), premier Président de la Société (1847-1858).

CHALLE Ambroise, second Président de la Société (1858-1883).

COTTEAU Gustave, troisième Président de la Société (1883-1894).

MEMBRES DU BUREAU

	MM.
Président.....................	Ernest PETIT.
Vice-Présidents...............	Félix RABÉ.
	....
Secrétaires....................	Henri MONCEAUX.
	Francis MOLARD.
Archiviste..................	Ulysse RICHARD.
Archiviste honoraire...........	Emile LORIN.
Trésorier......................	DEHERTOGH.
Membre honoraire............	POUBEAU.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

1884. AMAND, propriétaire, à Auxerre.
1884. ANDRY Joseph-Maximilien, clerc de notaire, à Neuffontaines (Nièvre).
1885. ARBINET fils, étudiant, à Paris, 37, rue Monge.
1884. ARNAUD Joseph, avocat, membre du conseil général de l'Yonne, à Paris, 25, rue de Suresne.
1884. AUBRON, notaire, à Paris, 146, rue de Rivoli.
1875. AUGÉ Théophile, ancien négociant, à Auxerre.
1894 ASSELINEAU, trésorier-payeur général, à Auxerre.
1883. BADIN D'HURTEBISE Paul, juge de paix, à Flogny.
1884 BADIN de MONTJOIE Réné, à Châtel-Censoir.
1884. BAUDOUIN, notaire à Ligny-le-Châtel, membre du Conseil général de l'Yonne.
1891. BARDIER Emile fils, ingénieur civil, à Auxerre.
1893. BAUDENET Xavier, maître des requêtes, à Paris, 6, rue Villersexel.
1894. BARREY, avocat à Auxerre.
1892. BARILLOT Joseph, professeur départemental d'agriculture, à Auxerre.
1894. BAZIN, secrétaire particulier du Préfet de l'Yonne.
1862. BEAU, chanoine titulaire au chapitre de Sens.
1890. BEAU, notaire à Saint-Florentin.
1890. BERRY, instituteur, à Gigny, par Sennevoy-le Bas (Yonne).
1884. BERTHELOT, ingénieur civil, à Auxerre.
1883. BERTHET fils, ancien négociant, à Auxerre.
1891. BERTHIER Georges, banquier, rue Belle-Pierre, à Auxerre.
1873. BERTIN Charles-Auguste-Flavien, directeur d'assurances, à Auxerre.
1890. BÉTHERY DE LABROSSE, sous-inspecteur des forêts, rue Basse-Perrière, à Auxerre.
1876. BIARD, artiste-peintre, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1887. BIDAULT, de l'Isle, membre du Conseil général de l'Yonne, 8, boulevard Malesherbes, à Paris.
1867. BIGAULT Amédée, propriétaire, à Auxerre.
1883. BLONDEL, chanoine titulaire au chapitre de Sens.
1891. BOISE Paul, propriétaire à Soulangis, commune de Sarry.
1891. BONAPARTE (prince Roland), avenue d'Iéna, 10, à Paris.
1891. BONDY (comte Lionel de), à Paris, rue des Mathurins, 51.
1884. BONNEAU (L'abbé), curé de Ligny-le Châtel (Yonne).
1849. BONNEVILLE, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1891. BORNICHE, avoué à Auxerre.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1887. Bornot (Jules-Marc), notaire Montigny-la-Resle.
1885. Bouché Emile, ancien entrepreneur, à Auxerre.
1888. Bouché Paul, entrepreneur, rue Michel-Lepeletier, Auxerre.
1855. Boucher de la Rupelle (comte Paul), ancien magistrat, 5, rue de l'Université, à Paris.
1891. Boucheron, docteur en médecine, rue Halévy, 14, à Paris.
1884. Boudard, docteur en médecine, membre du conseil général, à Vermenton.
1867. Boullay, conseiller à la cour de Paris, rue de Vaugirard, 48.
1885. Bouvier (L'abbé), curé de Monéteau, près Auxerre.
1865. Breuillard, docteur en médecine, à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre).
1884. Brillié Paul, huissier, 6, avenue d'Italie, Paris.
1856. Bringard (baron), membre du conseil général de l'Yonne, 19, avenue Montaigne, à Paris.
1885. Bureau (L'abbé), curé de Saint-Martin-sur-Ouanne.
1894. Buttner, notaire, à Leugny
1880. Cambuzat Alexandre, propriétaire, à Seignelay.
1884. Camus, ancien notaire, à Vermenton.
1893. Casis, rédacteur en chef du journal *le Nouvelliste*, à Auxerre.
1877. Cerneau-Gohan, propriétaire, à Auxerre.
1884. Chailley-Bert Joseph, docteur en droit, 12, avenue Carnot, à Paris.
1861. Challe Paul, juge de paix, à Charny.
1882. Chandenier Félix, entrepreneur de travaux publics, 8, rue Morand, à Paris.
1889. Chanrond, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.
1870. Chanvin aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1894. Chapotin, colonel en retraite, à Vermenton.
1887. Chardon (Alexandre), membre du Conseil général de l'Yonne, à Villeneuve-sur-Vanne.
1872. Chastellux, (comte Henri de), à Chastellux (Yonne).
1892. Chavard fils, avocat, rue Thérèse, à Auxerre.
1893. Chéreau, membre du Conseil général de l'Yonne, à Serbonnes, et à Paris, rue d'Amsterdam, 79.
1884. Chevillotte, notaire, membre du conseil général, à Quarré-les-Tombes.
1890. Clermont-Tonnerre (Duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
1884. Coste, docteur en médecine, président du conseil général, sénateur de l'Yonne, rue d'Assas, 17, à Paris, et à Saint-Julien-du-Sault.
1868. Cotteau Edmond, ancien répartiteur des contributions directes, à Paris, 4, rue Sédaine, et à Châtel-Censoir.
1893. Coutura fils, clerc de notaire, à Auxerre.
1892. Couvreux, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1884. Degoix, vétérinaire, membre du Conseil général, à Avallon.

1887. DEHERTOGH, ancien chef de bataillon de l'infanterie territoriale, à Auxerre.
1873. DEJUST, ancien notaire, porte d'Egleny, à Auxerre.
1883. DEJUST Camille, négociant, à Auxerre.
1877. DELALOGE, juge à Clamecy (Nièvre).
1891. DELBOSC, directeur des contributions directes, à Caen (Calvados).
1868. DEMAY Charles, propriétaire, à Auxerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, sénateur, 42, boulevard Malesherbes, à Paris.
1892. DENORMANDIE fils, avoué, 89, boulevard Hausmann, à Paris.
1893. DEPORT, maire de Ravières (Yonne).
1883. DESNOYERS, rue des Saints-Pères, 81, à Paris.
1884. DICQUEMAR, inspecteur de l'assistance publique, à Avallon.
1857. DIONIS DES CARRIÈRES, docteur en médecine, à Auxerre.
1862. DONDENNE, architecte du département, à Auxerre.
1885. DROIN, juge suppléant au tribunal de commerce, à Paris, 50, boulevard de Courcelles.
1891. DROIN, docteur en médecine, à Tonnerre.
1886. DUBOIS Henri, industriel, à Pontigny.
1848. DUCHÉ Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1885. DUCHEMIN, ancien commissaire-priseur, à Auxerre.
1885. DUPLAN, ancien négociant, à Paris, rue des Pyramides, 2.
1893 DUPONTEIL, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne.
1886. DURVILLE, ancien juge de paix, à Senan (Yonne).
1887. ÉCLUSE (de l'), négociant à Paris, rue Jouffroy, 94, et l'été au château de Villefargeau.
1894. ESMELIN Gilbert, directeur du journal l'*Indépendant*, à Auxerre.
1876. ESNOU Paul-Simon, propriétaire à Auxerre.
1873. FALATEUF Octave, avocat, 19, rue d'Antin, à Paris.
1876. FAUCHEREAU Ferdinand, libraire, à Auxerre, rue d'Égléný.
1884. FÉNEUX Edouard, propriétaire, à Sens.
1885. FERNEL, négociant, à Paris, boulevard Saint-Germain, 13.
1878. FLAMARE (de), archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.
1884. FLANDIN Etienne, député de l'Yonne, membre du Conseil général, à Cure, et à Paris, 96, boulevard Malesherbes.
1884. FOLLIOT, membre du conseil général, maire de Chablis.
1874. FORESTIER, docteur en médecine, à Seignelay.
1889. FOUGEROLLE, ingénieur civil, à Auxerre.
1866. GALLOT Albert, imprimeur, à Auxerre.
1879. GAUCHERY, négociant, à Auxerre.
1885. GAUNÉ, ancien juge au tribunal de la Seine, 27, rue de Rome, à Paris.
1882. GAUTHIER, professeur au lycée de Sens.
1877. GEMEAUX (Albert Loppin de), capitaine de l'armée territoriale, 1, route de Nangis, à Melun, et rue Belle-Pierre, 12, à Auxerre.
1876. GERMETTE Alfred, propriétaire, à Auxerre.

1884. GIRARDIN, fabricant de meubles, rue du Temple, à Auxerre.
1891. GODEAU, propriétaire au château de Saint Georges, par Bléneau, et boulevard des Invalides, 42, à Paris.
1891. GOULART Louis, négociant, rue de la Roquette, 35, à Paris.
1858. GRENET, docteur en médecine, à Joigny.
1889. GUÉRIN, propriétaire à Égriselles-le-Bocage.
1884. GUICHARD Jules, sénateur de l'Yonne, à la Chapelle-sur-Oreuse, et à Paris, quai de Billy, 34.
1884. GUILLIET père, propriétaire, rue Chante-Pinot, à Auxerre.
1893. GUILLEMAIN Eugène, instituteur-adjoint, à Auxerre, rue des Rosoirs, 6.
1872. GUILLON Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Paris, 14, boulevard Clichy, et l'été à Vézelay.
1884. GUIMARD, notaire, rue Belle-Pierre, à Auxerre.
1891. GUIMARD Victor, iustituteur, à Courlon.
1863. GUINOT, docteur en médecine, à Lézinnes.
1880. GUYARD père, propriétaire, à Auxerre.
1880. GUYARD fils, propriétaire, à Auxerre.
1874. HERMELIN Camille, à Saint-Florentin.
1894. HOUDÉ, pharmacien, 29, rue d'Albouy, à Paris.
1891. HORSON (l'abbé), curé de Cheny.
1892. HURLAUT, ancien inspecteur des mines, à Auxerre.
1886. JACQUINET Charles, ancien pharmacien, à Tonnerre.
1892. JALUZOT, député de la Nièvre, aux magasins du Printemps, à Paris.
1891. JAUFFRET, propriétaire à Montmercy, commune de Saint-Georges, près Auxerre.
1872. JAVAL, docteur en médecine, ancien député de l'Yonne, à Paris, 52, rue de Grenelle-Saint-Germain.
1865. JOBERT Eugène, propriétaire, à Arces.
1889. JOBIN (l'abbé), rue du Docteur-Chaussier, à Dijon (Côte-d'Or), et à Gigny, par Cruzy-le-Châtel.
1865. JOLY Charles, receveur municipal, à Auxerre.
1865. JOLY (l'abbé Florimond), à Ligny-le-Châtel.
1894. JOUBY Lucien, avocat, rue Montabor, 5, à Paris.
1878. JOSSIER Albert, préfet, à Tarbes (Hautes-Pyrennées).
1893. KIELMANN, ancien négociant, à Auxerre, rue Dampierre.
1883. LA BRULERIE (de), contrôleur des contributions, à Corbeil.
1890. LALLEMAND, greffier du tribunal civil, faubourg Saint-Martin-les-Saint-Marien, à Auxerre.
1890. LA LOGE (de) Edmond, avocat à la cour d'Appel de Paris, 8, rue de l'Université, et à Magny-sur-Yonne (Yonne).
1888. LA LOGE (de) père, rue de l'Université, 8, à Paris, l'été à Magny.
1885. LAMBERT, avocat, à Auxerre.
1849. LAMBERT, juge au tribunal civil, 14, rue Coquebert, à Reims.
1891. LANGIN Auguste, docteur en médecine, à Noyers-sur-Serein.
1886. LANIER Clément, ancien libraire, à Auxerre.

1858. Lasnier, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Auxerre.
1883. Lavollée, ancien juge de paix, à Toucy.
1872. Leblanc-Duvernoy Paul, à Auxerre.
1883. Leclair Maurice, négociant, à Auxerre.
1883. Leclerc de Fourolles, ancien magistrat, rue des Maçons, à Auxerre.
1878. Legueux, propriétaire, à Auxerre.
1889. Lemoine, ingénieur des ponts et chaussées, 76, rue d'Assas, à Paris.
1884. Leriche, docteur en médecine, à Joigny.
1893. Lesire, professeur au collège, à Auxerre.
1893. Le Teinturier, secrétaire particulier du préfet des Alpes Maritimes, à Nice.
1882. Lethier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Auxerre.
1893. Loiseau, notaire, à Auxerre.
1891. Lordereau (le docteur), membre du conseil général, à Saint-Florentin.
1862. Loriferne, ancien pharmacien, à Sens.
1847. Lorin Emile, ancien maire de la ville d'Auxerre, à Chevannes.
1884. Loup Henri, maire de Bussy-en-Othe, député de l'Yonne, membre du Conseil général.
1888. Maès Georges, manufacturier à Clichy, 15, rue du Réservoir et l'été à Villeneuve-Saint-Salves (Yonne).
1880. Maillet, photographe, à Auxerre.
1878. Manifacier Victor, négociant, à Auxerre.
1875. Marie, ancien magistrat, à Auxerre et à Paris, 100, rue de Rennes.
1877. Mariotte, ingénieur civil, à Paris, 5, rue de Navarre.
1894. Marlot Hippolyte, propriétaire à Cernois, par Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).
1894 Martenot Emile, maire d'Ancy-le-Franc.
1861. Marquot, curé de Tanlay (Yonne).
1880. Martin de Chanteloup, conseiller honoraire, président du Conseil général de la Nièvre, à Auxerre.
1880. Martinot Alfred, naturaliste chamoiseur, à Auxerre.
1865. Massot, avocat, ancien membre du Conseil général de l'Yonne, ancien maire d'Auxerre, à Auxerre.
1882. Merle, propriétaire au château de Guilbaudon, près Seignelay.
1885. Mersier, président de chambre, rue d'Aumale, 19, à Paris.
1887. Meurgé (Albert), avocat à la Cour de Paris, 14, rue Cardinal Lemoine.
1887. Mignard, receveur de l'asile départemental, à Auxerre.
1861. Mignot fils, ancien négociant, à Charbuy.
1893. Millaux Félix, conseiller de préfecture, à Auxerre.
1893. Millot Réné, manufacturier, à l'Isle-sous-Montréal.
1894. Mérot, archiviste paléographe, 23, rue Denfert-Rochereau, à Paris.

1885. Moiset Charles, propriétaire, à Saint Florentin.
1878. Molard Francis, archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. Monceaux Henri, pharmacien, à Auxerre, correspondant du ministère de l'Instruction publique, conservateur du Musée départemental.
1885. Monceaux Paul, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV, 96, rue de Rennes, à Paris.
1873. Moreau, architecte voyer de la ville d'Auxerre.
1874. Moreau Emile (docteur), naturaliste, 7, rue du 29 Juillet, à Paris.
1884. Moreau, cultivateur, à Branches (Yonne).
1873. Morillon (Gaspard de), propriétaire, à l'Isle-sur-Serein.
1983. Morio Alexandre, propriétaire, à Avallon.
1861. Munier, ancien principal du collège, à Auxerre.
1878. Navarre, commissaire-priseur, rue Fourier, à Auxerre.
1877. Osmont d'Amilly, architecte, à Auxerre.
1878. Pallier Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1889. Parat (L'abbé), curé de Bois d'Arcy (Yonne).
1893. Parmentier, percepteur, à Auxerre.
1881. Parquin Léon, ancien négociant, à Auxerre.
1886. Parry, ancien notaire à Auxerre.
1893. Perrette père, propriétaire, à Auxerre.
1864. Peron, intendant militaire, à Châlons-sur-Marne.
1884. Pérouse, ingénieur, 50, quai de Billy, à Paris.
1858. Petit Ernest, membre du Conseil général de l'Yonne, à Vausse, près Châtel-Gérard, et à Paris, rue du Bellay, 8.
1871. Petit Eugène, docteur en médecine, membre du Conseil général et maire, à Pont-sur-Yonne.
1884. Petit Paul, négociant, à Auxerre, rue du Poncelot.
1890. Petit Théodore, professeur à l'école de La Brosse, près Auxerre.
1893. Petit, architecte, à Auxerre, rue Philibert Roux.
1893. Peyranne, ancien percepteur, rue d'Egleny, à Auxerre.
1886. Peyroux (Vicomte du), propriétaire à Maligny, et à Paris, 21, rue Saint-Dominique.
1885. Philippart, artiste peintre, à Auxerre, boulevard Vauban.
1853. Piétresson, ancien notaire, à Auxerre.
1885. Piétresson de Saint-Aubin Pierre, professeur au lycée de Dijon.
1884. Pignon, avocat, à Paris, 85, rue Taitbout.
1887. Pinard (Gustave), propriétaire, à Auxerre.
1894. Plait Paul, pharmacien, à Auxerre.
1869. Poitou (l'abbé), curé de Flogny.
1861. Populus, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1885. Potherat Edme, propriétaire à Rouvray.
1893. Potherat, docteur en médecine, à Paris, rue Barbey de Jouy, 35.
1847. Poubeau, ancien pharmacien, à Auxerre, rue de la Liberté.
1880. Prudot, fils, avoué, à Avallon.

1879. Quillot Camille, docteur en médecine, membre du conseil général, à Frangey, près Lézinnes.
1869. Rabé Félix, docteur en médecine, à Maligny.
1893. Raincourt (de), membre du Conseil géneral, à Chéroy (Yonne).
1885. Raoul Auguste, propriétaire à Auxerre.
1891. Raoul, conducteur des ponts-et chaussées, à Auxerre.
1852. Ravin Eugène, ancien pharmacien à Auxerre.
1866. Rétif, ancien vice-président du tribunal civil, à Auxerre.
1888. Ribain, avocat, rue Dampierre, Auxerre.
1887. Ribière (Marcel), membre du Conseil général de l'Yonne, maire d'Auxerre, et à Paris, 14, avenue du Trocadéro.
1857. Richard Ulysse, ancien greffier, à Auxerre, rue Cochois, 25.
1880. Richard fils, receveur d'enregistrement, à Joigny.
1894. Rigollet, notaire, à Chablis (Yonne).
1891. Robit, percepteur, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).
1891. Roblot, architecte, président de la société archéologique de Sens.
1861. Roché Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1888. Roché Léon, docteur en médecine, à Châtel-Censoir.
1859. Rochechouart (comte de), propriétaire au château de Vallery, et 5, cité Vanneau, à Paris.
1886. Rodier Félix-Adrien, instituteur public au Mont-Saint Sulpice.
1873. Rouillé Georges, banquier, à Auxerre.
1888. Roumet, notaire, à Auxerre.
1862. Roux Anatole, propriétaire à Paris, 3, rue Andrieux.
1870. Roux, architecte, à Auxerre.
1893 Roy, docteur en médecine, à Laferté-Loupière (Yonne).
1855. Salmon, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. Sainte-Anne (Albert de), à Champvallon, par Joigny et à Paris, rue Richepanse, 9.
1887. Saulnier, membre du Conseil général de l'Yonne, à Bassou, et à Paris, 46, rue de la Râpée.
1891. Servet Jules, négociant, à Auxerre.
1885. Sommet Jules, instituteur en retraite, à Vézelay.
1885. Surugues, agent-voyer en chef du département, à Auxerre.
1887. Susini, directeur de la Compagnie des Eaux de Calais, à Calais, et à Auxerre, 6, rue de la Tournelle.
1856. Tambour Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, 7, rue Scribe.
1884. Tanlay (Marquis de), membre du conseil général de l'Yonne, à Tanlay.
1850. Tartois, ancien directeur de mines, à Senan, près Aillant.
1889. Thierry Edouard, docteur en médecine, à Noyers-sur-Serein (Yonne).
1891. Thierry Maurice, docteur en médecine, à Ancy-le-Franc.
1892. Thierry Emile, directeur de la ferme école de Labrosse, près Auxerre.

1876. Tissier, imprimeur, à Joigny.
1891. Toutée, juge au tribunal de la Seine, membre du conseil général de l'Yonne, à Paris, avenue des Champs-Elysées, 152.
1891. La Trémoille (le duc Louis de), avenue Gabrielle, 4, à Paris.
1894. Trombert, inspecteur des forêts, à Tonnerre.
1891. Tryon Montalambert (comte de), membre du conseil général de l'Yonne, à la Ferté par Charny.
1893. Vathaire, (de) ancien commandant, rue du Docteur Chaussier, 6, à Dijon.
1884. Vial Paul, ancien magistrat, à Béon, près Joigny.
1886. Viault, propriétaire, à Chablis.
1890. Viault, instituteur en retraite, à Saint-Georges, près Auxerre.
1862. Vincent Emile, au château de Montfort, par Montigny-la-Resle.
1894. Villetard (l'abbé), à Villeneuve-l'Archevêque
1894. Ythier, notaire, à Maligny (Yonne).

MEMBRES LIBRES

1850. Billeau, ancien instituteur, à Villiers-Saint-Benoit.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

1861. Barranger, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-s-Seine (S.-et-O.)
1870. Baudiot, notaire, à Mâcon.
1866. Beltrémieux Edouard, conservateur du musée de La Rochelle.
1855. Bénard, directeur des contributions directes, à Coutances.
1861. Bertherand, docteur en médecine, à Alger.
1870. Berthuel Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).
1879. Bertrand Arthur, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
1868. *Bioche, avocat à la cour d'appel, à Paris, rue de Rennes, 58.
1894 *Bourgoin, propriétaire, à Cross (Gard).
1856. Bulliot Gabriel, à Autun (Saône-et-Loire).
1877. Cachard (de), professeur à Bruxelles (Belgique).
1867. Cailletet, pharmacien, à Charleville (Ardennes).
1882. Camus, inspecteur primaire en retraite, à Cravant.
1887. Caron (Emile-Jean-Louis), vice-président de la Société de numismatique, à Paris, 40, boulevard Haussmann.
1886. *Changarnier, conservateur du musée de Beaune (Côte-d'Or).
1887. *Chastelet (Antoine), propriétaire à Paris, 41, rue Cherche-Midi.
1865. Chateau, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1894 *Claudin, libraire, rue Dauphine, à Paris
1861. Constant-Rebecque (de), à Poligny (Jura).
1873. Courot, président de chambre au tribunal de la Seine, à Paris, rue de Médicis, 13.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui désirent recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1er mars de chaque année.

1879. CROIZIER (le marquis de), président de la Société Indo-Chinoise, à Paris.
1885. CUISSARD, professeur, à Orléans.
1857. DANTIN, colonel en retraite, à Paris.
1863. DAVOUT (le général), duc d'Auerstaedt, inspecteur des armées, à Paris.
1874. DEFRANCE Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
1894. *DELISLE Léopold, directeur général de la bibliothéque nationale, à Paris.
1887. *DIENNE Louis-Edouard, (comte de) propriétaire à Kasideroque, par Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne.)
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1888. *DUBOIS Charles, professeur de mathématiques au collége de Beaune.
1887. *DUBOIS, avocat, 60, rue de Rome, à Paris.
1893. DUBOIS, principal du collége de Tonnerre (Yonne).
1863. FRANCHET, naturaliste, attaché au Muséum de Paris.
1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.
1886. *GASCARD, professeur d'histoire au lycée de Marseille.
1852. GAUDRY Albert, membre de l'Institut, professeur au Muséum, à Paris.
1882. GAUGUET Elie, homme de lettres, 26, rue de Seine, à Paris.
1869. *GAUTHIER, professeur au lycée de Vanves, près Paris, rue du Lycée, 17.
1893. *GAUTHIER, instituteur, à Champvert, près Decize (Nièvre).
1871. *GILLET, inspecteur honoraire des écoles primaires, à Clamecy.
1872. GIRAUT, médecin à l'asile des aliénés de Quatre-Marres, près Rouen.
1889. *GUERNE (baron de), naturaliste, à Paris, rue de Tournon, 6.
1868. *GUÉRIN DE VAUX Rolland, ancien magistrat, à Paris, 54, rue Bonaparte.
1872. *HABERT, conservateur du musée de Reims.
1872. JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.
1870. JOLY Henri, professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
1862. JOUAN Arsène, propriétaire, à Avigneau, près Escamps.
1892. KONARSKI, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.
1889. LARRAZET, géologue, à Paris.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Eugène, juge à Paris.
1885. *LECHEVALLIER, libraire, à Paris, 39, quai des Grands-Augustins.
1887. LIPPERT (le docteur), à Dresde (Saxe).
1867. LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, géologue, à Frontenex, par Genève (Suisse).
1863. MABILE, professeur à Paris.
1893 *MILLOT Lucien, fabric. de ciments, à Paris, 6, rue de Lesdiguière.
1894. *MILNE Edward, directeur du muséum d'histoire naturelle, à Paris.



1883. MOREAU, agent de change honoraire, à Fère-en-Tardenois (Aisne).
1893 *MUNIER-CHALMAS, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Paris.
1872. PAPAREL, percepteur, à Mende (Lozère).
1887. PASSEPONT, professeur à l'école des Arts décoratifs à Saint-Etienne (Loire).
1889. PEYNOT Emile-Edmond, statuaire, à Paris, 89, rue Denfert-Rochereau.
1877. PINEL, propriétaire, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. *POTIER, membre de l Institut, à Paris, 89, boulevard Saint-Michel.
1864. *POULAIN, préfet honoraire des études, 14, villa Molitor, à Paris.
1892. PROU, attaché au cabinet des médailles de la bibliothèque nationale, à Paris.
1883. RANCE, ancien professeur de théologie, à Aix.
1852. RAULIN Victor, ancien professeur de géologie, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).
1873. RIVIÈRE Emile, docteur-médecin, rue de Lille, 50, à Paris.
1894. ROZEROT, archiviste, à Chaumont (Marne).
1868. SAPORTA (comte de), géologue, à Aix.
1892. SAUVAGE, directeur de la station aquicole, à Boulogne-sur-Mer.
1861. SERVAIS, directeur des contributions indirectes, à Mâcon.
1887. SIMONNET-RÉVOL, propriétaire, à Semur (Côte-d'Or).
1860. SOLAND (Aimé de), 32, rue de l'Hôpital, à Angers.
1878. UZANNE Octave, homme de lettres, 38, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1878. UZANNE Joseph, homme de lettres, 17, quai Voltaire, à Paris.
1870. VILLETARD DE LAGUÉRIE, substitut du procureur général, à Paris.
1879. VOSSION Louis, consul de France à New-York.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1894

1868. BAZIN, propriétaire à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf.
1862. BERTIN, propriétaire, à Joigny.
1863. BOGARD (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1847. *COTTEAU Gustave, ancien magistrat, correspondant de l'Institut, à Auxerre, et à Paris, 17, boulevard Saint-Germain.
1884. GISLAIN DE BONTIN, au château de Bontin, commune des Ormes (Yonne).
1881. MAISON, propriétaire à Châtel-Censoir.
1857. MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
1893. NANSOUTY (Mlle de) au château d'Orain, près les Laumes (Côte d'Or).
1855. PERRIQUET Eugène, avocat à Auxerre.
1894. RATHIER, député de l'Yonne, 27, avenue de Tourville, à Paris.
1885. RICORDEAU (l'abbé), à Vézelay.
1888. VIAL Georges, lieutenant colonel du génie, en retraite, rue de Rennes, 106, à Paris.

QUATRIÈME PARTIE

—

I.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XLVIIIe VOLUME, 18e DE LA IIIe SÉRIE.

Asselineau, trésorier général, élu membre titulaire, III, XLIV.
Avrolles, I, 141.
Barrey, avocat à Auxerre, élu membre titulaire, III, XL.
Bazin (Mort de M. Ch.), membre de la Société, III, VII.
Bazin (Henri-Etienne), chef de cabinet de M. le Préfet de l'Yonne, élu membre titulaire, III, LXI.
Bleigny-le-Carreau (Le préhistorique à), III, LXII.
Bondoux (Henri), président du tribunal, élu membre titulaire, III, LXI.
Bourgoin, propriétaire à Crosse, élu membre correspondant, III, XLIV.
Budget de 1894, III, X.
Bureau (Membres du), III, II.
Buttner, notaire à Leugny, élu membre titulaire, III, XXX.
Chantepinot (Perrin) d'Auxerre, I, 9.
Chapitre d'Auxerre (Le), en 1381, I, 10.
Chapotin Clément-François (Le colonel), élu membre titulaire, III, LXI.
Charmoy (Epitaphe de Germain de), chanoine d'Auxerre, I, 64.
Chastellux (Documents envoyés par M. de), I, 122.
Comptes de 1893, III, III et XVIII.
Congrès de la Sorbonne, III, III, XI, XXXIII.
Copies d'arrêts envoyées par M. le comte de Chastellux, III, XLVII.
Cotteau Gustave (Obsèques de M.) III, XVIII.
Cravant (Fortifications de), I, 5.
Crochot (Prix), III, VIII, XXI, XXIII.
Delisle (Léopold), directeur de la bibliothèque nationale, élu membre correspondant, III, XVIII.
Dons à la Société et au Musée, III, LXV.
Dubois (Auguste), élu membre correspondant, III, III.
Echinides crétacés de l'Yonne et de l'Est du bassin de Paris, II, 3.
Ecrevisses (Des accidents causés par l'ingestion des écrevisses), II, 131.
Esmelin, élu membre titulaire, III, XXX.
Fleutelot (Mort de M.), membre de la Société, III, VII.
Foyer préhistorique à Egriselle-le-Bocage, III, LVIII.
Fronde (La) dans le département de l'Yonne, I, 71.



Ganoïde nouveau du lias de Vassy, II, 85.
Grottes de Saint-Moré, III, LXII.
Guillon (Adolphe), membre de la Société, nommé membre de la Légion d'Honneur.
Hôpital de l'abbaye de Saint-Germain, I, 57.
Hôpital de Saint-Antoine, à Auxerre, I, 57.
Hôpital Saint-Jacques, à Auxerre, I, 57.
Hôpital Saint-Michel, à Auxerre, I, 57.
Hôpital Saint-Père, à Auxerre, I, 57.
Hôpital Saint Vigile, à Auxerre, I, 57.
Hôpital Sainte-Catherine-des-Aulx, à Auxerre, I, 57.
Hôpital Sainte-Marguerite, à Auxerre, I, 57.
Houdé, pharmacien à Paris, élu membre titulaire, III, XXX.
Jenson (Testament de Nicolas), à Venise, I, 267.
Jouby (Louis), élu membre titulaire, III, III.
Juges et consuls de la ville d'Auxerre (Liste des), I, 178.
Juges du Tribunal de Commerce (Liste des), I, 190.
Juridiction consulaire d'Auxerre (La), I, 153.
Legs de Blocqueville, III, XXXII.
Le Rouge de Chablis (Les), I, 225.
Le Rouge (Jacques), I, 247.
Le Rouge de Venise (Les), I, 308.
Le Rouge (Pierre) à Chablis, I, 315.
Maillot (L'abbé), élu membre titulaire, III, XI.
Maison-Dieu-Saint-Etienne, à Auxerre, I, 57.
Maison-Dieu du Mont-Artre, à Auxerre, I, 57.
Marlot (Hippolyte), propriétaire à Cernois, élu membre titulaire, III, LXI.
Martenot (Emile) élu membre titulaire, III, XL.
Médaille d'or décernée à M. Cotteau, III, IX.
Meaux (Jean de), apothicaire, à Auxerre, I, 9.
Menhir d'Egriselles, III, XL.
Milne Edward, directeur du Muséum, élu membre correspondant, III, XVIII.
Mirot, archiviste paléographe, élu membre titulaire, III, LVII.
Nansauty (Mort de Mlle de), membre titulaire, III, XVI.
Passages d'oiseaux dans l'Yonne en 1891 et 1892, II, 89.
Passages d'oiseaux dans la vallée du Serein, II, 137.
Peste des écrevisses (Contribution à l'étude de la), II, 127.
Petit (Ernest), élu président de la Société, III, LXIII.
Plait (Paul), pharmacien à Auxerre, élu membre titulaire, III, LXII.
Poilly-sur-Serein (Souvenirs de l'époque gallo-romaine à), I, 133.
Protestantisme dans l'Auxerrois, III, XLVII.
Protestantisme dans le diocèse d'Auxerre, I, 111.
Publications de la Société, III, LXV.
Quarré des Ursulines, à Auxerre (Le) I, 55.
Rathier (Jean), député de l'Yonne, élu membre titulaire, III, LXI.
Réunion des Sociétés des Beaux-Arts, I, 208.
Rigolley (Louis), notaire à Chablis, élu membre titulaire, III, LXI.

Robineau-Bourgneuf (Don au Musée de ses collections d'oiseaux), II, 121.
Robit (Joseph), percepteur, élu membre titulaire, III, XLIV.
Rogny-Saint-Eusoge (Histoire de) III, VI.
Roserot, archiviste de la Haute-Marne, élu membre correspondant, III, XI.
Saint-Julien-du-Sault (Les gens de guerre à), III, VI.
Société archéologique de Sens (Cinquantenaire de la), I, 150; III, XVI, XXVII.
Servet (Jules), négociant à Auxerre, élu membre titulaire, III, LXII.
Trombert, sous-inspecteur des forêts à Tonnerre, élu membre titulaire, III, LXII.
Vathaire (Victor de), élu membre titulaire, III, XVIII.
Vellaunodunum et le combat de Sarry, I, 99.
Villariacum, III, XVI.
Villetard (L'abbé), élu membre titulaire, III, XXIII.
Ythier, notaire à Maligny, élu membre titulaire, III, LXII.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XLVIIIe VOLUME, XVIIIe DE LA 3e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

Ch. Demay. — Le Quarré des Ursulines, à Auxerre, I, 55.

Ch. Demay. — La Juridiction consulaire d'Auxerre (1564-1790, I, 153.

Ad. Guillon. — Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'École nationale des Beaux-Arts, I, 208.

Ad. Guillon. — Le Cinquantenaire de la Société archéologique de Sens, I, 150.

Ch. Moiset. — La Fronde dans le département de l'Yonne, I, 71.

Ch. Moiset. — Avrolles, I, 141.

F. Molard. — Glanures d'histoire auxerroise, I, 5.

F. Molard. — Etude sur l'origine et le développement du Protestantisme dans le diocèse d'Auxerre, I, 111.

F. Molard. — Rapport sur les nouveaux Envois de M. de Chastellux, I, 122.

H. Monceaux. — Les Le Rouge de Chablis (1470-1531), I, 225.

U. Richard. — Nouvelle étude sur Vellaunodunum et le combat de Sarry, 7e campagne de César I, 99.

H. Villetard (L'abbé). — Souvenirs de l'époque gallo-romaine à Poilly-sur-Serein, I, 133.

II. — *Sciences naturelles.*

J. Lambert. — Etude comparative sur la répartition des Échinides crétacés dans l'Yonne et dans l'Est du bassin de Paris, II, 3.

F. Rabé. — Observations diverses sur les passages d'Oiseaux et autres

faits d'histoire naturelle dans le département de l'Yonne, du mois d'octobre 1891 au mois d'octobre 1892, II, 89.

F. Rabé. — Rapport sur la collection Robineau-Bourgneuf, de Saint-Sauveur, II, 121.

F. Rabé. — Contribution à l'étude de la peste des Ecrevisses, II, 127.

F. Rabé. — Des accidents causés par l'ingestion d'Ecrevisses, II, 131.

F. Rabé. — Les passages d'Oiseaux dans la vallée du Serein, II, 137.

E. Sauvage. — Note sur un Ganoïde de genre nouveau du lias de Vassy, II, 85.

III

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XLVIII[e] VOLUME, XVIII[e] DE LA 3[e] SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

Glanures d'histoire auxerroise, par F. Molard, I, 5.

Le Quarré les Ursulines, à Auxerre, par Ch. Demay, I, 55.

La Fronde dans le département de l'Yonne, par M. Ch. Moiset, I, 71.

Etude sur l'origine et le développement du Protestantisme dans le diocèse d'Auxerre, par M. F. Molard, I, 111.

Nouvelle étude sur Vellaunodunum et le combat de Sarry, par M. U. Richard, I, 99.

Rapport sur les nouveaux Envois de M. de Chastellux, par M. Fr. Molard, I, 122.

Souvenirs de l'époque gallo-romaine à Poilly-sur-Serein, par M. l'abbé H. Villetard, I, 133.

Avrolles, par M. Ch. Moiset, I, 141.

Le Cinquantenaire de la Société archéologique de Sens, par M. Ad. Guillon, I, 150.

La juridiction consulaire d'Auxerre (1564-1790, par M. Ch. Demay, I, 153.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'École nationale des Beaux-Arts, par M. Ad. Guillon, I, 208.

Les Le Rouge de Chablis (1470-1531), par M. H. Monceaux, I, 225.

II. — *Sciences naturelles.*

Etude comparative sur la répartition des Echinides crétacés dans l'Yonne et dans l'Est du bassin de Paris, par M. J. Lambert, II, 3.

Note sur un Ganoïde de genre nouveau du lias de Vassy, par M. E. Sauvage, II, 85.

Observations diverses sur les passages d'Oiseaux et autres faits d'histoire naturelle dans le département de l'Yonne, du mois d'octobre 1891 au mois d'octobre 1892, par M. le D[r] Rabé, II, 89.

Rapport sur la collection Robineau-Bourgneuf, de Saint-Sauveur, par M. le D[r] Rabé, II, 121.

Des accidents causés par l'ingestion d'Ecrevisses, par M. F. Rabé, II, 131.

Contribution à l'étude de la peste des Ecrevisses, par le Dr F. Rabé, II, 127.

Journal d'observations sur les passages des Oiseaux, du mois d'octobre 1892 à fin décembre 1893, l'époque de leur premier chant, etc., dans la vallée du Serein plus particulièrement, par M. le Dr F. Rabé, II, 137.

INDEX POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES

ET RAPPEL DES GRAVURES PLACÉES DANS LE TEXTE

Sciences historiques.

P. 55. — Plan du Quarré des Ursulines vers 1617.
P. 55. — Plan général du Monastère des Ursulines en 1793.
P. 160. — Cour intérieure de l'ancien Hôtel des Consuls d'Auxerre, dessin de M. Bouché.
P. 225. — L'Auteur écrivant, grande lettre ornée extraite de la *Mer des Hystoires*. (Paris, P. Le Rouge, 1488.)
P. 225. — (Hors texte) L'Auteur offrant son livre au Roi, gravure extraite de l'*Art de bien vivre*. (Paris, P. Le Rouge, 1492.)
P. 234. — Le Berger indécis. Gravure du *Calendrier des Bergers*, (Ed. de Paris et de Troyes.)
P. 240. — Jésus bénissant, lettre historiée de la *Mer des Hystoires*. (Paris, Pierre Le Rouge, 1488.)
P. 241. L'Auteur à son pupitre, gravure se rencontrant dans plusieurs ouvrages des Le Rouge, à Paris et à Troyes.
P. 247. — Petite gravure de la *Mer des Hystoires*. (Paris, Pierre Le Rouge, 1488.
P. 267. — Petit bois extrait du *Calendrier des Bergers*. (Paris et Troyes.)
P. 280. — — — —
P. 292. — (Hors texte) Premier feuillet des *Institutes de Justinien*, Venise, Jacques Le Rouge, 1476.
P. 308. — Petit bois extrait du *Calendrier des Bergers*. (Paris et Troyes.)
P. 315. — Le Philosophe, petite gravure de la *Mer des Hystoires*. (Paris, Pierre Le Rouge, 1488.)

Sciences naturelles.

Pl. I et II, page 30. — Echinides crétacés de l'Yonne, de l'Aube et de la Marne.
Pl. III, p. 128. — *Prosauropsis elongatus*, Sauvg.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1894. — 48e volume.

(18e DE LA 3me SÉRIE.)



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN, Libraire, 16, rue Dauphine.

1894

19 Septembre

AVIS A MM. LES MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. les membres correspondants sont prévenus qu'ils peuvent recevoir le Bulletin de la Société en payant une cotisation annuelle de 6 francs.

AVIS DIVERS

Tous les ouvrages imprimés adressés au Secrétariat de la Société des Sciences de l'Yonne prennent place dans la bibliothèque de la Compagnie. Ils pourront être analysés dans les procès-verbaux, à moins que leur sujet ne soit absolument étranger aux travaux de la Société.

MM. les membres de la Société qui changeraient de domicile sont instamment priés d'en informer le Secrétariat le plus tôt possible. Les exemplaires du Bulletin qui seraient égarés, par suite du retard que mettraient les intéressés à faire connaître leur nouvelle adresse, ne pourraient être remplacés.

L'archiviste rappelle à MM. les membres de la Compagnie qui désirent prendre en communication des livres et documents, qu'ils doivent se faire inscrire à la fin de chaque séance. Les ouvrages empruntés ne peuvent être gardés plus d'un mois.

Les envois d'argent doivent être adressés à M. Dehertogh, trésorier de la Société, rue de l'Égalité, à Auxerre.

Les manuscrits destinés à l'impression doivent être remis à MM. les Secrétaires; ils doivent être écrits très lisiblement, sous peine d'être refusés par l'imprimeur, qui ne doit accepter que des copies bien nettes. Chaque auteur d'un mémoire inséré dans le Bulletin peut demander un tirage à part en sus des vingt-cinq auxquels il a droit. Les conditions de ce tirage doivent être adressées à MM. les Secrétaires en déposant le manuscrit. Le tarif ci-joint servira de base pour le calcul des sommes dues à l'imprimeur par les auteurs :

§ I — *Tirage sans remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, sans changement aucun, sans réimposition ou changement de folios, sans titre spécial, sans couverture, en enlevant toutefois ce qui reste de l'article précédent et de celui qui suit :

De 1 à 25 exemplaires	1 fr 85	De 1 à 100 exemplaires	4 fr 75
De 1 à 50 —	2 75	De 1 à 150 —	6 75

De 1 à 200 exemplaires, 10 fr. 75.

§ II. — *Tirage avec remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, foliotage, réimposition, frontispice, titre et faux-titre comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris :

De 1 à 25 exemplaires	7 fr 25	De 1 à 100 exemplaires	10 fr 50
De 1 à 50 —	8 25	De 1 à 150 —	12 50

De 1 à 200, exemplaires, 14 fr. 50.

Et 4 fr. par cent après le deuxième cent.

Lorsque le tirage à part dépassera cinq feuilles, les prix seront les suivants :

De 1 à 50 ex., 5 fr. — De 1 à 100 ex., 8 fr. — De 1 à 200 ex., 13 fr.

Et 4 fr. par cent après le deuxième.

§ III. — *Tirage à part avec remaniements et papier fort.*

La feuille sur raisin papier fort, pliée avec titre et faux-titre, foliotage, réimposition, comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris :

De 1 à 25 exemplaires	8 fr 60	De 1 à 100 exemplaires	14 fr 50
De 1 à 50 —	10 50	De 1 à 150 —	18 50

De 1 à 200 exemplaires, 22 fr. 50.

§ IV. — *Interlignage.*

L'interlignage sera compté à raison de 6 fr. par feuille en sus des prix ci-dessus.

§ V. — *Tirages in-4o.*

Pour les tirages in-4o, les prix ci-dessus s'appliquent à chaque feuille in-4o, et il y aura une augmentation de 2 fr. par feuille sur les prix ci-dessus pour réimposition.

§ VI. — *Couvertures.*

Le prix en est fixé à 1 fr. le cent et au-dessous. Celles imprimées sur raisin de couleur, fort, seront payées 3 fr. 50 de 1 à 25, — 4 fr. de 1 à 50, — 6 fr. de 1 à 100.

Et un tiers en plus pour les in-4o.

§ VII. — *Piquage.*

1 à 2 feuilles et au-dessous, 1 fr. le cent ; au-dessus de 2 feuilles, 2 fr. le cent.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTE

Le Bulletin de la Société paraît depuis 1847, époque de sa fondation. Il ne reste plus de collections complètes. Le Secrétaire de la Société s'efforcera de procurer aux personnes qui le désireraient les volumes disponibles.

Les membres de la Société auxquels il manquerait une ou plusieurs années trouveront les volumes disponibles au prix de 6 fr. le volume.

Les personnes étrangères à la Société pourront se procurer chaque volume annuel au prix de 10 fr., au siège de la Société.

OUVRAGES EDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES DISPONIBLES :

1° **Cartulaire général de l'Yonne**, Recueil général de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des Sciences de l'Yonne, sous la direction de M. Quantin, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Le *Cartulaire général* est précédé d'une Introduction sur les institutions et les coutumes du moyen-âge. La première charte est de 510; le premier volume va jusqu'en 1156; le second volume conduit jusqu'à la fin du xiie siècle. Le troisième concerne le xiiie siècle. — Auxerre, 1854-1873, Perriquet et Rouillé. Trois beaux volumes in-4° avec planches. — Prix de chaque volume pour les membres de la Société et les libraires, 10 fr.; pour les personnes étrangères à la Société, 14 fr.

2° **Les Insectes nuisibles** *aux Arbres fruitiers, aux Plantes potagères, aux Céréales et aux Plantes fourragères*, par M. G. Goureau, colonel du génie en retraite, officier de la Légion d'Honneur, membre de la Société des Sciences de l'Yonne, etc. (Extrait du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne.*) Auxerre, Perriquet et Rouillé; Paris, Victor Masson; un beau volume in-8°. — Prix : pour les membres de la Société et les libraires, 5 fr.; pour les personnes étrangères, 6 fr.

3° **Les Insectes nuisibles** *aux Forêts et aux Arbres d'avenues*, par le même, 1 vol. in-8°, 1867. — Prix, 4 fr. et 5 fr.

4° **Vézelay**, étude historique par Aimé Cherest, vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne, 3 vol. in-8°. — Prix, 3 et 4 fr. — Le premier volume est épuisé.

5° **Lettres de l'abbé Lebeuf**, publiées par la Société, sous la direction de MM Chérest et Quantin, 2 vol. in-8°, plus une table analytique tirée à part. — Prix de chaque volume : papier ordinaire, 4 et 6 fr.; papier fort, 6 et 7 fr. 50. — Volume de tables, 1 et 2 fr.

6° **Correspondance de l'abbé Lebeuf et du président Bouhier**, avec préface et notes sur les tombeaux de Quarré, Sarry, etc. par E. Petit (de Vausse), membre du Conseil académique de Dijon, conseiller général du département de l'Yonne, in-8°, 1885. — Prix, 2 et 3 fr.

7° **Cahiers des Paroisses du bailliage d'Auxerre pour les États-généraux de 1789,** texte complet d'après les manuscrits originaux conservés à la bibliothèque de la Société, avec une préface, par M. Ch. Demay, in-8°, 1885. — Prix, 5 et 7 fr.

8° **Catalogue annoté des Oiseaux** *qui vivent à l'état sauvage dans le département de l Yonne*, par le Dr Félix Rabé, 1 vol. in-8°, Auxerre, 1887. — Prix, 4 et 5 fr.



TABLE DES MATIÈRES.

I. — SCIENCES HISTORIQUES (PAGES 149 à 341).

MM.

Ad. Guillon. — Le Cinquantenaire de la Société archéologique de Sens 149

Ch. Demay. — La Juridiction consulaire d'Auxerre (1564-1790) 153

Ad. Guillon. — Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. 207

H. Monceaux. — Les Le Rouge de Chablis (1470-1531) . 225

II. — SCIENCES NATURELLES (PAGES 127 à 174).

Dr Rabé. — Contribution à l'étude de la Peste des Écrevisses. 127

— Des Accidents causés par l'ingestion d'écrevisses. 131

— Journal d'observations sur 1° les Passages des Oiseaux du mois d'octobre 1892 à fin décembre 1893, 2° l'époque de leur premier chant, etc., dans la vallée du Serein plus particulièrement 137

III. — COMPTES-RENDUS (PAGES XLIII à XCI).

H. Monceaux et Fr. Molard. — Comptes-rendus des séances pendant le 2e semestre 1894 . . . XLIII

Dons faits à la Société. LXV

Liste des Sociétés correspondantes LXVII

Etablissements publics recevant le Bulletin LXXIV

Liste des Membres. LXXVI

Table générale des Mémoires et des Auteurs. LXXXVII

Table des Planches. XCI

AUXERRE. — IMPRIMERIE DE LA CONSTITUTION.

